B 440998 DUPL

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

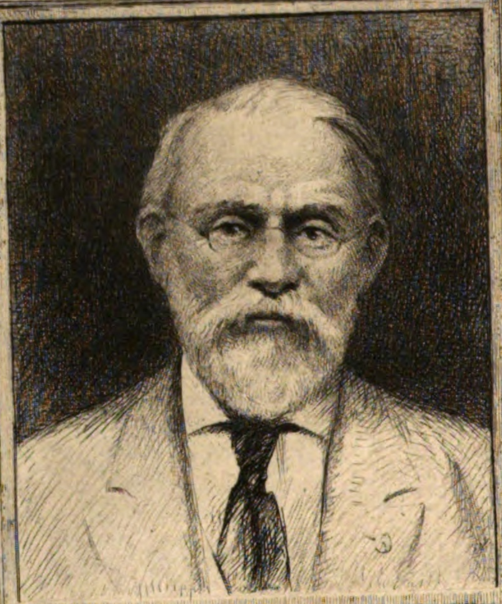

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.J8
S8

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

SECTION DE L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

ANNÉE 1868

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE GAUTHIER FRÈRES

1869

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

SECTION DE L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

ANNÉE 1868

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE GAUTHIER FRÈRES

1869

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Printed in Fra
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLETTES

Historiques, Biographiques et Statistiques

DE LA

VILLE DE SAINT-AMOUR

PAR

M. CORNEILLE SAINT-MARC

Ancien Principal au Collége de Saint-Amour.
Principal honoraire.
Membre de la Société d'Emulation du département du Jura, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRÉFACE.

J'entreprends d'écrire l'histoire de Saint-Amour. Sans doute le rang modeste que cette petite ville a toujours tenu entre les cités de la province, n'a point permis qu'elle fût le théâtre de ces grands événements qui décident de la destinée des peuples, et qui, par cela même, se recommandent à l'attention de la postérité. Cependant, ses Annales ont un intérêt incontestable, non seulement pour ses habitants, mais encore pour la province tout entière, soit par ses seigneurs qui ont été des plus considérables de la Franche-Comté, soit par les autres personnages remarquables auxquels elle a donné le jour, soit surtout par le courage qu'elle a déployé, dans les luttes que notre pays a eues à soutenir contre les princes qui, à différentes époques, s'en sont disputé la possession.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quoique ces évènements particuliers soient peu connus, parce que les détails qui en font l'intérêt sont omis dans les histoires générales, ils n'ont pas été passés entièrement sous silence par les historiens de la Franche-Comté; il n'est aucun d'eux qui n'ait parlé de Saint-Amour, et qui ne nous ait montré ses seigneurs mêlés aux affaires les plus importantes de la province.

Golut, Dunod, dom Grappin, Rougebief en font souvent mention dans leurs ouvrages, qui m'ont été d'un grand secours.

On trouve dans les *Annuaires du Jura,* de 1840 et 1841, deux articles sur Saint-Amour, dus à la plume de notre savant antiquaire, M. Désiré Monnier, auxquels on ne peut reprocher que d'être trop courts. M. A. Rousset a donné, dans son *Dictionnaire géographique et historique du Jura* et dans l'*Annuaire* de 1850, deux excellentes notices sur Saint-Amour.

Enfin, le même *Annuaire* renferme une généalogie des seigneurs de Saint-Amour par M. Duvernois, de Montbéliard.

Feu M. de Dannanche, appartenant à une des familles les plus anciennes de Saint-Amour, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de son pays, a écrit vers 1808, un Mémoire plein d'intérêt sur sa ville natale. Ce manuscrit est très-rare; j'ai le bonheur d'en posséder un exemplaire. Il a été reproduit en partie dans l'*Annuaire* de 1813.

M. d'Arcier, de Lons-le-Saunier, a composé sur Saint-Amour un Mémoire qu'il présenta en 1811,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la Société d'Emulation du Jura, dont il était membre. Ce Mémoire n'a pas été imprimé, mais il en a été fait un grand nombre de copies, qui se trouvent entre les mains de divers habitants de Saint-Amour.

J'ai puisé largement dans tous ces ouvrages imprimés ou manuscrits.

Nos archives communales, dont on ne soupçonne pas toutes les richesses, m'ont été également d'un grand secours; je les ai explorées avec un soin minutieux.

En lisant une histoire locale, on est assez disposé à se méfier de l'auteur que l'on soupçonne de s'être laissé entraîner à l'exagération, par l'amour de sa ville; pour me mettre à l'abri d'un pareil reproche, je fais presque toujours connaître d'où j'ai tiré les faits que je rapporte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION.

Saint-Amour faisait partie de la Séquanaise, et passa avec cette province sous la domination romaine, à laquelle elle resta soumise pendant environ cinq cents ans, jusqu'en 413.

Après les Romains, les Bourguignons s'emparèrent du pays, et le conservèrent jusqu'en 534; il fut alors incorporé à la monarchie des Francs, en conservant toutefois son nom de royaume de Bourgogne.

Lors du démembrement de l'empire de Charlemagne, Boson, époux d'Hermangade, fille de Louis le Gros, leva l'étendard de la révolte et se fit élire roi de Bourgogne, en 879, par l'assemblée des évêques et des seigneurs de la province. C'est ce que l'histoire appelle le troisième royaume de Bourgogne. Les successeurs de Boson conservè-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rent la couronne jusqu'à Rodolphe III, mort sans enfants en 1032.

Alors Othon-Guillaume, descendant des rois de Bourgogne, fut élu par les Etats, comte de Bourgogne, et laissa la couronne à ses descendants, sous la suzeraineté de l'Empire. L'un d'eux, Renaud II, qui régna de 1126 à 1148, refusa l'hommage à l'empereur ; ce qui lui valut le nom de *franc-comte* et à la pvovince celui de Franche-Comté.

La famille d'Othon-Guillaume, que l'histoire désigne sous le nom de maison d'Yvrée, ou de maison de Vienne, étant éteinte, le comté passa successivement par alliance, dans diverses maisons princières, savoir :

La maison de Souabe ou de Hoenstaufern, de 1156 à 1208.

La maison de Méranie, de 1208 à 1248.

La maison de Chalon, de 1248 à 1315.

La maison de France, de 1318 à 1329.

La deuxième maison ducale de Bourgogne, et première issue des rois capétiens, de 1329 à 1361.

La maison de Flandre, de 1361 à 1384.

La maison de Valois-Bourgogne, de 1384 à 1477.

La Franche-Comté fut dès lors réunie au duché de Bourgogne et compta parmi ses souverains :

Philippe le Hardi, de 1384 à 1404.

Jean sans Peur, de 1404 à 1419.

Philippe le Bon, de 1419 à 1467.

Charles le Téméraire, de 1467 à 1479.

Le souvenir que les Francs-Comtois conservèrent de l'administration de ces comtes, ne contribua pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu à la fidélité héroïque qu'ils gardèrent à Marie, fille de Charles le Téméraire. Cette princesse, pour soustraire le comté à Louis XI, qui voulait s'en emparer, se jeta dans les bras de Maximilien d'Autriche, qu'elle épousa en 1477, et lui apporta en dot la souveraineté de la Franche-Comté.

Philippe le Beau, leur fils, père de Charles-Quint, fut le dernier comte palatin de la province.

Charles-Quint, devenu empereur d'Allemagne, incorpora la Franche-Comté au cercle de Bourgogne, en 1548. Mais après la séparation de l'Empire et de l'Espagne, elle resta sous la domination de cette dernière puissance.

Henri IV tenta vainement de s'en emparer, sous Philippe II. Un traité de neutralité, conclu entre la France et la Franche-Comté en 1595, mit notre province à l'abri des entreprises des Français.

Mais la neutralité n'empêcha pas le cardinal de Richelieu de vouloir réunir la Franche-Comté à la monarchie française. Il en résulta la guerre de dix ans (1632-1642), pendant laquelle les Comtois firent des prodiges de valeur, pour résister aux envahisseurs, et éprouvèrent tous les malheurs que peut enfanter la guerre. En 1644, les hostilités cessèrent en vertu d'un traité particulier entre la France et les Etats de Bourgogne; mais les Français conservèrent quelques places dans la Comté, entre autres Saint-Amour. Ce ne fut que par la paix des Pyrénées (1659) que la province fut entièrement rendue à l'Espagne.

Ce ne fut pas pour longtemps : Louis XIV la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

conquit une première fois en 1688, mais il fut obligé de la rendre par la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue la même année. En 1674, l'ayant conquise de nouveau, il la garda définitivement par le traité de Nimègue, en 1678, et depuis son histoire se confond avec celle de la France.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE PREMIER.

Vincennes la Jolie.

CHAPITRE PREMIER.

Toutes les villes se plaisent à constater l'ancienneté de leur existence : c'est un sentiment qu'on ne peut qu'approuver. *Noblesse oblige*, disaient nos aïeux; cet adage d'une si haute moralité, a son avantage, appliqué aux cités aussi bien qu'aux familles. Une ville qui se vante d'une antique origine, ne veut pas déchoir; elle fait de nobles efforts pour conserver son illustration d'autrefois; c'est là souvent la cause des sacrifices qu'elle s'impose pour soutenir ses anciens établissements. Mais un écrivain consciencieux doit s'abstenir d'accueillir trop facilement toutes les vieilles traditions, plus ou moins incertaines, sur lesquelles les villes, dans leur orgueil de clocher, sont toujours disposées à établir leur ancienneté. Pour admettre ces prétentions, il faut non-seulement qu'elles soient vraisem-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blables, mais encore qu'elles soient d'accord avec les documents que peuvent fournir l'histoire et les monuments. Telles sont les règles dont nous tâcherons de ne pas nous écarter en parlant de l'origine de notre ville.

Saint-Amour est un des lieux les plus anciens de la Franche-Comté; il existait longtemps avant l'occupation romaine. Cependant quelques écrivains trompés par son nom, ont émis une opinion contraire.

« Saint-Amour, dit Chevalier, paraît être un lieu « moderne qui a emprunté son nom de celui d'un « saint martyrisé en Franche-Comté, auquel il est « probablement redevable de son nom (1). »

Il est bien vrai que le nom d'une ville, se rattachant à l'époque de sa fondation, peut offrir quelques données sur son origine. Ainsi l'on regarde comme antérieures à la conquête romaine, les villes de la Séquanaise, qui portent des noms tirés de la langue celtique, quelle que soit d'ailleurs l'altération que le temps ait fait subir à ces noms.

C'est précisément cette règle qui confirme l'ancienneté de notre ville.

Remarquons d'abord que l'assertion de Chevalier n'a rien de positif. Sans doute l'appellation de Saint-Amour ne saurait remonter très-haut; elle ne date en effet que du sixième siècle, comme nous le dirons plus tard. Mais avant cette époque, la ville

(1) *Mémoires historiques sur la ville de Poligny.* — **Éclaircissements préliminaires, page 27.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

existait déjà depuis longtemps sous un autre nom : on l'appelait *Vincenniacum* ou *Vinciacum*, mots dont l'étymologie celtique ne saurait être mis en doute.

Quant à l'épithète de *Jolie*, si gracieusement accolée par la tradition au nom de Vincennes, elle le devait à son heureuse position, dans un pays charmant, sur un coteau au pied duquel s'étendent les vastes plaines de la Bresse. Voilà ce qui lui a valu le nom de *Vincennes la jolie*, tradition acceptée non-seulement par Dom Grappin (1), mais encore par tous les écrivains qui se sont occupés de notre ville.

Nous dirons plus tard comment le nom de Vincennes a été remplacé par celui de Saint-Amour; ce qu'il y a de certain, c'est que les faubourgs de la ville le portaient encore au dixième siècle. Par deux chartes de l'an 930, rapportées textuellement dans l'histoire des sires de Salins (2), Bernon, évêque de Mâcon, cède à Albéric de Narbonne, tige des sires de Salins, et premier seigneur de Saint-Amour, le bourg de Saint-Amour, avec le village de Vincennes: *Burgum sancti amatoris, cum villa Vinciaco.* —Voilà qui est décisif; en 930, les bourgs de notre ville portaient encore le nom de *Vincennes.* Au reste, nous reviendrons en détail sur ces deux chartes si importantes pour notre histoire locale; il nous suffit, pour le moment, de constater qu'elles

(1) Dom Grappin. — *Histoire abrégée du comté de Bourgogne.*
(2) Guillaume. — *Hist. des sires de Salins*, tome I, aux Preuves.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confirment ce que nous avons dit du nom primitif porté par notre ville.

Mais si ce nom de *Vincennes* a fini par disparaître, il en est cependant resté quelques traces dans celui d'un hameau dépendant de Saint-Amour, appelé aujourd'hui *Vaucenant*, et naguère encore *Vincenant*, puis *Vancenant*. M. Pyot, dans son *Vocabulaire des villes du Jura*, écrit *Vancenant* et non *Vaucenant*. M. Rousset, dans son *Dictionnaire historique*, dérive ce mot de *Vincia* (1).

Ce hameau a fait partie du domaine utile de la seigneurie de Saint-Amour, jusqu'à l'époque de la Révolution, circonstance bien d'accord avec la tradition qui place à Vaucenant le berceau de la ville de Saint-Amour.

CHAPITRE II.

Comment était bâtie Vincennes la Jolie.

Après avoir établi l'ancienneté de Vincennes la Jolie, disons que ce n'était, dans le principe, que des habitations éparses, sur une assez grande étendue de territoire, comme la plupart des villages germains et gaulois.

« Il est assez connu que les Germains n'habitent

(1) « Balanod occupe une partie de la bourgade de *Vincia*, berceau « de la ville de St-Amour. La contrée dite en *Vaucenant*, nom dérivé « de Vincia, est semée de débris antiques. » — Rousset. — *Dict. géog. et hist.*, tome I, page 141.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« point de villes et qu'ils ne souffrent même point
« que leurs demeures soient contiguës entre elles.
« Ils vivent isolés et dispersés aux lieux où une
« prairie, un bois les a charmés. Ils forment leurs
« villages, non pas à notre manière, par des mai-
« sons réunies et jointes entre elles : chacun en-
« toure son habitation d'un certain espace, soit
« pour se préserver des communications d'un in-
« cendie, soit par ignorance de l'art de bâtir (1). »

Ce mode d'habitations que nous trouvons chez les Gallo-Romains, se maintînt dans les Gaules après la conquête. Dans les campagnes, étaient semées les *villæ*, espèces de métairies, servant à l'exploitation des terres, à la demeure des colons, ou des esclaves qui les cultivaient.

C'est ainsi que sont encore construits de nos jours dans l'Amérique du nord, les villages indiens; en Europe, la plupart des villages de la Corse; bien plus près de nous, un grand nombre de villages de Normandie, et dans notre province même, beaucoup de ceux de la Bresse. Là, aussi, les habitations ne sont point contiguës, chaque fermier, chaque petit propriétaire habite au milieu des champs qu'il cultive.

On appelle grange, dans notre pays, ces bâtiments plus ou moins considérables, séparés les uns des autres.

A Saint-Amour, on trouve un grand nombre de ces granges répandues sur le territoire de la com-

(1) Tacite. — *De Germania*, chapitre XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mune, et que l'on désigne ordinairement par le nom du propriétaire. Ainsi nous avons les Granges-Vitte, la Grange-Colombet, la Grange-Fatou, etc.

Il en fut ainsi autrefois; ce qui explique pourquoi Vincennes ne fut, dans la suite, comme nous le verrons bientôt, que le faubourg de la ville qui se forma autour de l'église.

CHAPITRE III.

Antiquités trouvées sur le territoire de Saint-Amour.

L'histoire ne fait aucune mention de Vincennes pendant la période romaine. Cependant notre territoire contient des traces nombreuses du séjour qu'y ont fait les maîtres de la Gaule.

« Ces témoignages d'antiquité étant plus multi-
« pliés à Saint-Amour qu'en beaucoup d'autres
« villes ou bourgades dont l'antiquité n'est pas dou-
« teuse, on ne saurait lui contester un commence-
« ment d'existence en des siècles déjà bien éloi-
« gnés de nous (1). »

Si les peuples recherchent avec tant d'empressement les vestiges de l'occupation romaine, c'est que les habiles conquérants de l'univers portèrent partout la civilisation à la suite de leurs drapeaux victorieux. S'ils enlevaient aux peuples leurs institutions politiques, en retour, ils leur accordaient

(1) Désiré Monnier. — *Annuaire du Jura*, année 1840, page 128.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les priviléges si recherchés de citoyens romains ; ils les admettaient dans les armées, dans le Sénat, et souvent les vaincus donnèrent des empereurs à leurs anciens vainqueurs. Il en fut ainsi dans les Gaules : une longue occupation amena la fusion des deux peuples, et les Gaulois oubliant leur ancienne nationalité, finirent par se regarder comme Romains.

Besançon et les autres grandes villes de la province, conservent avec un religieux respect, les restes des temples, des bains, des écoles, des portiques et des autres édifices dont ils furent dotés pendant la période romaine. On ne doit pas s'attendre à rencontrer rien de semblable dans le village de Vincennes ; cependant on a trouvé sur son territoire de nombreux vestiges d'antiquité assez remarquables.

Nous ne parlerons pas des objets trouvés dans quelques parties de notre canton, à Loisia, à Graye, à Véria. Nous voulons éviter les objections que l'on pourrait nous faire ; nous sommes d'ailleurs assez riches de notre propre fond, pour n'avoir rien à emprunter à nos voisins.

Nous bornerons donc nos recherches à Saint-Amour même, et aux communes limitrophes de Balanod, de Nanc, de Villette et de Montagna, qui sont si proches de la ville, qu'on peut les regarder comme en faisant pour ainsi dire partie, et qui dépendaient d'ailleurs de l'ancienne seigneurie de Saint-Amour.

Nous nous sommes aidés fréquemment du beau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travail sur l'archéologie de Saint-Amour, publié par M. Victor Corbet, de cette ville.

Disons d'abord que les monnaies ne sont pas les plus anciennes traces que nous trouvions des premiers habitants de nos contrées : ce sont, avant tout, des armes, des outils en pierre et des débris de poterie grossière. Ces objets ne sont pas rares sur notre sol; mais, malheureusement, on ne prend le plus souvent aucun soin de les conserver.

En 1850, on a trouvé, sur le territoire de Nanc, commune si riche en débris antiques, une espèce de hache ou de couteau en pierre très dure, nommée *jade*. Cette pierre, façonnée par le frottement, pour lui donner un tranchant, a environ dix centimètres de longueur; elle est d'origine celtique, et a dû servir soit pour les usages de la vie, soit pour les pratiques superstitieuses des druides, avant l'introduction de l'usage des métaux dans notre pays. Ce couteau ou cette hache, qui paraît remonter à cinq ou six siècles avant notre ère, fait partie de la collection de M. Corbet; M. Charpy fils possède une hache semblable. Ces monuments sont assez communs chez nous; on en trouve de différentes grandeurs et de diverses nature de pierre.

Le bronze n'a été en usage chez les Gaulois que longtemps après la pierre; mais, cependant, plusieurs siècles avant Jules César. On a trouvé, à diverses reprises, des armes, des ustensiles, des ornements de fantaisie, des clous, des clefs en bronze sur le territoire de Saint-Amour et de Laubépin.

Une hache en bronze a été trouvée en 1860, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Morey, hameau de Villette; elle appartient à M. Charpy fils; elle pèse 280 grammes, elle a quinze centimètres de longueur, et le taillant est large de sept centimètres. M. Charpy possède également un dessous de javelot, aussi en bronze trouvé au même endroit.

CHAPITRE IV.

Constructions romaines.

On ne trouve à Saint-Amour, ni sur son territoire, aucun vestige de bâtiments, appartenant à la période romaine.

Cependant, d'après M. Darcier, cette ville possédait un temple dédié à Mercure, et c'est sur les ruines de ce temple que le roi Gontran aurait élevé son église. M. Monnier et M. Rousset ont adopté cette opinion qui nous paraît assez vraisemblable. On sait que les Romains élevaient sur le bord des grandes routes des temples et des autels où les troupes en marche s'arrêtaient. Mercure était le dieu des chemins et des voyageurs; son temple était donc convenablement placé à Vincennes, où se croisaient deux voies romaines. Les foires et les marchés de Saint-Amour, qui, dans les temps les plus reculés, ont toujours été très importants, paraissent à M. Monnier un autre indice du culte de Mercure dans notre pays (1); car si Mercure était le dieu

(1) *Annuaire du Jura*, année 1841, page 164.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des voyageurs, il était aussi celui du commerce. On sait, en outre, que *Fanum* veut dire proprement lieu consacré par un temple. Ce nom a été donné à plusieurs villes qui le durent à des temples élevés sur leurs territoires. Or notre Vincennes a porté autrefois le nom de *Fanum sancti amatoris;* on le trouve, assure M. Darcier, dans plusieurs vieilles chroniques. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le dictionnaire géographique de Baudrand, dans celui de Matti (1) et dans le dictionnaire de Trévoux, il est dit que Saint-Amour s'appelait autrefois *Fanum sancti amatoris.*

Mais ce nom de *Fanum* n'a jamais été donné qu'aux temples païens, comment se fait-il qu'il soit ici joint au nom d'un saint du calendrier catholique? Lorsque le christianisme remplaça la religion païenne dans notre contrée, on suivit la politique de Saint-Martin, qui consistait, dit l'abbé Fleury, à établir les nouvelles églises sur les emplacements mêmes des anciens temples qu'on avait abattus, et cela pour ne point changer les habitudes des peuples. L'église consacrée à Saint-Amour, fut donc élevée sur les ruines du temple païen; il est probable que le nom du saint qui acquit promptement une grande célébrité dans la contrée, se substitua à celui de l'idole qui fut tout à fait oubliée.

Mais il est un autre motif plus concluant peut-

(1) Baudrand naquit à Paris en 1663. On lui doit l'édition du *Dictionnaire géographique* du révérend père Ferrari.

Le *Dictionnaire* de Mathi, 1712, in-4o, a été pris en partie dans celui de l'abbé Baudrand.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

être pour admettre à Saint-Amour le culte de Mercure; Philibert de la Baume, baron de Saint-Amour, faisant exécuter des travaux au moulin de Ripaille, situé au bas du château, y découvrit une statue en bronze de Mercure, qu'il conserva soigneusement dans sa demeure, où elle était encore lors du pillage de la ville en 1637. L'opinion générale des habitants de Saint-Amour était que cette statue avait été l'objet du culte de leurs aïeux. On sait que le paganisme était encore tellement enraciné vers le sixième siècle, dans le royaume de Bourgogne, et surtout dans la Séquanaise, que le roi Childebert ordonna, par un capitulaire de 534, la destruction des temples et des idoles. Mais les païens, au lieu de détruire leurs idoles, préférèrent les enfouir dans la terre; c'est alors, sans doute, que la statue de Mercure aura été cachée à Ripaille (1).

Voilà bien des raisons pour admettre que le temple païen était consacré à Mercure.

Une vigie ou station fortifiée s'élevait dans la rue du Châtelet, pour défendre la voie romaine qui tendait vers Arinthold (2). En réparant le pavé de cette rue, en 1809, entre la place et l'emplacement d'une ancienne porte de la ville, démolie plusieurs années avant la Révolution, on a découvert ce retranchement sous les maisons qui bordent la rue des deux côtés. Il était de construction romaine, formé de pierres bien appareillées et parfaitement

(1) M. d'Arcier.

(2) Rousset, *Dictionnaire historique et géographique du Jura*, tome I, page 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assises. On recueillit en cet endroit des tuiles romaines, des monnaies et des médailles, parmi lesquelles il y en avait une en bronze, très bien conservée, de Faustina Augusta, femme de Marc-Aurèle (1).

En 1718, dans l'endroit où la rue de Bresse s'embranche avec celle des fours bannaux, on trouva un tombeau qu'à sa forme antique on a présumé être romain. C'était une pierre creuse, recouverte d'une autre pierre taillée en dos d'âne; ce monument renfermait des ossements, mais il ne portait aucune inscription et ne renfermait aucune médaille. Ce tombeau paraissait, dit-on, appartenir, d'après la description qu'on en a faite, à l'époque romaine. On ignore ce qu'il est devenu (2).

Tels sont les seuls restes de constructions antiques que l'on trouve sur notre territoire; c'est peu de chose sans doute, mais cela suffit, avec les monnaies dont nous allons parler, pour nous autoriser à dire que Vincennes existait dès la période romaine.

CHAPITRE V.

Monnaies gauloises. — Monnaies romaines.

L'affluence des monnaies antiques, dans une localité, a toujours été regardée comme un indice qu'elle

(1) *Annuaire du Jura*, année 1813, page 92.

M. de Dananche, dans son manuscrit, parle longuement de cette découverte; il dit avoir recueilli plusieurs débris qui en proviennent.

(2) *Annuaires du Jura*, années 1813 et 1840.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a été habitée par les peuples auxquels appartenaient ces monnaies. Ainsi, veut-il établir l'identité qui existe entre Alise-Sainte-Reine et l'Alésia des *Commentaires*, l'auguste auteur de l'***Histoire de Jules César***, donne comme une preuve, dont la valeur ne saurait être contestée, le grand nombre de monnaies trouvées sur le territoire d'Alise, et qui s'élève à 619. Appliquons cette règle à Vincennes, et parlons d'abord des monnaies gauloises.

Elles abondent dans notre pays. On peut fixer l'introduction du monnayage gaulois de 300 à 350 ans avant Jésus-Christ. Chaque province gauloise avait ses monnaies; la Séquanaise a eu les siennes; il y avait des ateliers monétaires à Besançon, à Luxeuil, à Mandeure. Les pièces de monnaies spéciales à notre province, portent ordinairement l'image d'un porc qui était le symbole de la Séquanaise, probablement parce qu'on élevait beaucoup de ces animaux dans le pays. D'autres ont, d'un côté, une tête de bœuf, et de l'autre un ours rongeant un frein.

Un exemplaire de cette dernière pièce a été trouvée à Saint-Amour même, dans un jardin près du champ de foire; elle fait partie de la collection de M. Corbet.

Il y a, dans celle de M. de Nanc, une très jolie monnaie de bronze trouvée dans les fouilles pratiquées dans la cour de sa maison. Cette pièce représente, d'un côté, une tête casquée, et porte pour légende le mot TURONOS, qui indique la cité de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tours (1). Au revers on voit un cheval libre, avec une lyre entre les jambes, et pour légende CANTORIX, probablement le nom de quelque chef gaulois.

Nous ne connaissons que six monnaies gauloises trouvées authentiquement sur le territoire de Saint-Amour : une est dans le cabinet de M. Corbet; deux dans celui de M. Charpy ; et enfin trois font partie de celles réunies pendant de nombreuses années, par le regrettable M. de Nanc, dont malheureusement la belle collection n'est plus dans notre pays.

Si nous possédons si peu de pièces gauloises, cela provient de la négligence que l'on a mise jusqu'ici à les recueillir, car elles ne sont pas très rares sur notre sol; si l'on n'en a pas un plus grand nombre, c'est que ces monnaies ont si peu d'apparence qu'elles auront été négligées, et perdues de nouveau. Heureusement il n'en est pas ainsi des monnaies romaines : la Séquanaise est restée pendant cinq siècles, sous la domination des Romains. Ces maîtres du monde y ont laissé des traces de leur longue possession. Il ne faut que gratter le sol pour y rencontrer des monnaies romaines. On a trouvé et l'on trouve journellement, non-seulement des pièces isolées, mais encore des dépôts remarquables par la quantité des monnaies qu'ils

(1) L'atelier monétaire de Tours était un des plus anciens qu'ait possédés la France ; ses monnaies, très-estimées à cause de leur titre élevé, étaient appelées *tournois*, d'où plus tard la dénomination de *livres tournois*, pour signifier monnaie de bon aloi.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

renferment. Ainsi, en 1825, on a trouvé à Montagna-le-Reconduit, un pot de terre cuite contenant de deux à trois cents pièces de bronze romaines. Le propriétaire pensant que c'était de l'or, a porté sa trouvaille à Lyon, où il n'a pu la vendre qu'au poids du cuivre. Aucune partie de cette importante découverte n'est restée dans le pays.

Au mois de janvier 1830, M. Châtelain, de Nanc, trouva près de Saint-Amour, sur la route de Coligny, au lieudit Champ-Prénou, un vase en terre rouge, contenant 250 pièces de grand bronze et de moyen bronze romains, de l'époque Constantinienne. La plus grande partie de ce trésor est venue enrichir le cabinet de M. Corbet. On comprend qu'il nous est impossible d'indiquer seulement toutes les monnaies possédées par divers amateurs. Deux habitants de notre ville, MM. Corbet et Charpy fils, que j'ai déjà nommés souvent, possèdent des collections très importantes, surtout celle de M. Corbet, qui est un véritable cabinet (1).

Voici l'état sommaire en nombres ronds, des monnaies romaines trouvées sur notre sol, depuis environ cinquante ans :

Saint-Amour.	400
Montagna	200
Dans divers lieux de la localité. .	50
	650

(1) M. Corbet, homme d'un mérite remarquable, a formé un cabinet qui ne renferme pas moins de 3,000 médailles rares et précieuses, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours. Aussi savant naturaliste que numismate distingué, il possède une belle collection

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une telle quantité de monnaies trouvées dans notre ville, ne nous permet pas de mettre en doute son existence pendant et même avant la période romaine.

CHAPITRE VI.

Voies romaines.

Auguste, continuant l'œuvre civilisatrice de César, vint visiter la Gaule, et par ses ordres, de nombreux monuments s'élevèrent sur tous les points du territoire. Agrippa, son gendre et son favori, auquel il avait donné le gouvernement de cette province, le seconda puissamment. Il avait fixé sa résidence à Lyon, il fit tracer quatre grandes voies romaines qui, partant de cette ville, s'étendaient jusqu'aux extrémités de la Gaule. L'une de ces routes mettait Lyon en communication avec le Rhin et l'Océan ; elle traversait la Séquanaise dans toute sa longueur. Tous les écrivains sont d'accord sur le passage de cette voie par notre province ; mais tous ne lui donnent pas la même direction dans la partie méridionale qui était traversée par des routes beaucoup plus nombreuses qu'on le pense, et qu'il

de fossiles, de minéraux et de marbres de tous les pays, et notamment du Jura. Ces trois ordres contiennent environ 2,500 échantillons. Ajoutons que M. Corbet recueille avec soin tous les objets historiques intéressant notre localité ; ce qui fait un cabinet aussi riche que varié.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est aujourd'hui facile de confondre les unes avec les autres.

Suivant Guichenon (1) et le père Dunod (2) cette voie passait par Saint-Amour, alors Vincennes. En sortant de Lyon, elle s'avançait par Montluel, Béligneux, Césériat, Treffort et Coligny. De là, en passant par Saint-Jean-d'Etreux, elle se dirigeait vers Saint-Amour, qui n'est qu'à deux kilomètres de cette localité. Observons, à propos de Saint-Jean-d'Etreux, que la plupart des villages situés sur les grandes routes romaines se sont formés bien postérieurement à la construction de ces routes; mais, presque tous, ils ont reçu leurs noms de cette situation, et ces noms, qui rappellent l'idée d'un grand chemin, ont toujours été regardés par les écrivains, comme une preuve qu'une voie romaine passait autrefois dans les lieux qui les ont portés, ou qui les portent encore aujourd'hui. *Etreu*, *Estreu*, pour Streu, vient de *strata*, route pavée. L'Anglais nomme les grands chemins *streat;* l'Allemand, *stras*, et l'Italien *strada ;* les Gaulois les nommaient *Etreu*, *Estré* ou *Etré ;* c'est pourquoi on trouve un si grand nombre de lieux qui portent ces noms, sur les anciennes voies romaines (3); et c'est de là,

(1) Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey*, Chapitre v.

(2) Le Père Dunold, *Découverte de la ville d'Antre*, Dissertation 1, Preuve 23.

(3) Il y a à Poligny le faubourg d'Etreux, qui était traversé par une voie romaine.

Il existait à Longchaumois plusieurs chemins qui se croisaient à Cinquétral, appelé pour cela dans les chartes latines *Quinque Strata*. — Rousset, *Dict. géog.*, tome III, page 457. — Les champs longeant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évidemment, que vient notre vieux mot *estrade*, encore en usage dans cette locution, appartenant à la langue militaire : *battre l'estrade*, pour dire aller à la découverte, fouiller les chemins.

Cette étymologie confirme l'opinion de Guichenon qui fait passer la voie romaine sous Saint-Jean-d'Etreux, opinion d'ailleurs d'accord avec la tradition du pays. Dans la direction que dut suivre la route pour se rendre de Saint-Jean-d'Etreux à Saint-Amour, on trouve encore sur la commune de Nanc, des vestiges très apparents qui manifestent l'existence d'une ancienne chaussée; arrivée à Saint-Amour, la route tendait vers le Rhin, en passant par Lons-le-Saunier, Poligny et Besançon.

Outre cette grande voie toute militaire, et qui avait surtout pour objet de faciliter les mouvements des troupes, un grand nombre de routes secondaires sillonnaient la Séquanaise et servaient à la communication des villes entre elles; l'une de ces routes passait par notre ville.

Elle se détachait à Arinthod d'une grande voie qui se rendait de Bâle à Nantua, en traversant le val d'Ain. Ce rameau, passant par Villette (1), venait à Vincennes, et se dirigeait vers Chalon-sur-Saône par Louhans.

le chemin qui de Cessia viennent aboutir à la voie romaine, qui reliait les deux bourgades gauloises d'Arinthod et d'Isernore, s'appellent à l'*Estral*, mot dérivé de Strata via. — Rousset, tome I, page 351.

(1) On se trompe souvent en interprétant le nom de Villette par *Villula*, petite ferme; il est formé le plus communément de *Via* et de *Lata*, route large, grande route, comme on le voit par les noms de *Villette-sous-Arbois*, *Villette* près de Dole, qui étaient sur des routes. Voyez Chevalier, Introduction, page xxv j.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le sommet de la montagne de Villette, à deux kilomètres environ de Saint-Amour, et dans la direction d'Arinthod, on trouve une tranchée profonde, appelée la Creuse, que la tradition du pays regarde comme un ouvrage de César; on sait que le vulgaire attribue à ce conquérant tous les grands travaux des Romains dans les Gaules.

Ce passage, creusé dans le roc, n'a pas moins de 200 mètres de longueur, sur une profondeur moyenne de 8 mètres environ, et sur 10 de largeur. Un ouvrage de cette importance, à l'époque reculée où l'on ne peut s'empêcher de le faire remonter, ne saurait être attribué qu'aux Romains; et, d'après sa direction, cette tranchée devait nécessairement faire partie de la route d'Arinthod à Vincennes.

Ainsi, deux voies romaines, l'une principale et l'autre secondaire, passaient sur le territoire de notre ville. A une époque où les routes étaient moins multipliées que de nos jours, et où l'on s'attachait surtout à les faire passer par les lieux les plus considérables; ces deux voies qui se croisaient à Vincennes, permettent de présumer que cette localité n'était pas dès-lors sans une certaine importance.

« L'existence d'antiquités romaines, le passage « d'une voie romaine sur un point du territoire « où se trouve quelques-uns de ces vestiges, est « pour nous l'indice que là existait, autrefois, une « ville de quelque importance. » — (GUIZOT, *De la Civilisation en Europe.)*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE II.

Origine de Saint-Amour.

CHAPITRE PREMIER.

La légion thébaine.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que de Vincennes-la-Jolie ; recherchons maintenant comment il perdit ce nom si gracieux pour celui non moins gracieux, de Saint-Amour.

Sous l'empire de Dioclétien, eut lieu contre les chrétiens, une persécution générale qui dura dix années (de 303 à 313) ; elle fut si cruelle, que l'on a donné le nom d'ère des martyrs à cette sanglante époque.

Maximien, que Dioclétien s'était associé à l'empire, conduisant dans les Gaules une armée contre les bagaudes ou paysans révoltés, s'arrêta chez les Varages, dans une vaste plaine, sur les bords du Rhône, à Octodurum, dans la vallée Pennine, qu'on croit être Martigny-en-Valais. Il ordonna, qu'avant d'entrer en campagne, on fît dans ce lieu des sacri-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fices aux dieux, pour obtenir le succès des armées de l'empire. Une légion entièrement composée de chrétiens, faisait partie de son armée; on la nommait Thébaine, parce qu'elle avait eu précédemment ses quartiers à Thèbes, en Orient. Les soldats qui la composaient, refusèrent de sacrifier aux faux dieux, comme le prescrivaient les ordres de l'empereur. Irrité de cette désobéissance, Maximien fit décimer la légion. Ceux qui survécurent, persévèrent dans leur refus, soutenus par les exhortations de Maurice, leur chef. La colère de Maximien ne connut plus de bornes. Il résolut de faire périr la légion tout entière; il commanda à l'armée de marcher contre les Thébains, et de les tailler en pièces. On vit alors un exemple mémorable de ce que peut l'esprit de l'évangile : six mille six cents soldats, tous blanchis dans le métier des armes, ayant à la main la pique et l'épée, tendirent comme des agneaux la gorge à leurs bourreaux.

Ce fut le 22 septembre de l'année 303, que ces dignes soldats du Christ obtinrent la palme du martyre; plus de quatorze siècles écoulés n'ont pu effacer la mémoire de ce glorieux événement, ni affaiblir la vénération pour Saint-Maurice et ses héroïques compagnons.

Les habitants de Tarnade étaient chrétiens : ils enterrèrent pieusement les victimes de la cruauté de Maximien, au lieu même de leur supplice, que l'on appela dès lors *Agaune*, d'un mot grec qui désignait la victime que les empereurs immolaient avant leurs expéditions, afin de rendre les dieux favorables.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant les désastres et les guerres continuelles qui désolèrent l'empire, on perdit de vue les restes des saints martyrs ; on ignorait même les lieux où ils avaient été inhumés. Environ un siècle après, lorsque la paix fut rendue à l'église, Théodore était évêque de Sion dans le diocèse duquel se trouvait Agaune; le saint prélat avait surtout à cœur de découvrir le lieu de la sépulture des soldats martyrs de la glorieuse légion. Déjà il avait fait exécuter bien des fouilles inutiles; enfin, désespérant de réussir, il eut recours à Dieu, et le pria avec ardeur de lui faire connaître dans quel lieu se trouvait l'objet de ses recherches. Dieu exauça ses prières, et lui apprit dans une vision, l'endroit où les précieux ossements étaient enterrés. Les miracles qui accompagnèrent cette découverte, augmentèrent encore la vénération qu'on avait pour leur mémoire. Théodore fit construire sur le lieu même une chapelle qui devait bientôt se changer en un superbe monastère.

Toutes les églises s'empressèrent de ravir à ces sépulcres quelques dépouilles, pour en enrichir leurs autels. Saint Martin ne recula point devant les fatigues d'un long et pénible voyage, pour en obtenir quelques-unes, et en orner la basilique de Tours.

Les saints ossements, quelques nombreux qu'ils fussent, eussent probablement disparu jusqu'au dernier, si l'empereur Théodose-le-Grand n'eut rendu un édit, par lequel il défendait, sous les peines les plus rigoureuses, d'ouvrir les tombeaux des martyrs.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Fondation du monastère d'Agaune.

Cependant le vieil empire romain s'écroulait de toutes parts. En vain, pour le mieux défendre contre les barbares qui l'envahissaient, les fils du grand Théodose se l'étaient partagé. Arcadius avait pris l'Orient, et le faible Honorius régnait sur l'Occident (395). Mais l'empire de ce dernier ne devait avoir qu'une existence éphémère. La providence l'avait condamné; l'heure fatale allait sonner. Comme sur une proie que Dieu leur abandonnait, les peuples du Nord se précipitaient sur l'Occident, et formaient des royaumes nouveaux des débris du vieux monde.

L'antique Séquanaise avait la première des Gaules, reçu la loi des Romains; la première, elle fut détachée du sceptre que le successeur dégénéré de Théodose ne pouvait soutenir. Les Bourguignons s'y établirent dès 413; ils y fondèrent un puissant royaume et donnèrent leur nom à la contrée qui fut appelée Bourgogne. Vincennes passa sous leur domination, avec le reste de la province.

Plusieurs de leurs rois brillèrent par leur piété; ils protégèrent le clergé, et enrichirent l'Eglise par de nombreuses fondations. Sigismond, qui monta sur le trône en 514, se fit surtout remarquer par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son amour pour la religion, et mérita d'être placé au rang des saints. Il avait une grande dévotion pour saint Maurice et ses compagnons ; il fonda en leur honneur le célèbre monastère d'Agaune, au lieu même, où ils avaient reçu la couronne du martyre, et la modeste chapelle bâtie par l'évêque Théodore, devint une église superbe.

Ce monastère fut l'objet de la vénération des fidèles qui se plurent à l'enrichir de leurs dons, et à venir dans son enceinte honorer la mémoire de ces illustres victimes. Que de pélerins ont foulé ce sol ! Que de miracles s'y sont accomplis ! Où est le tombeau de Maximien ? Qui jamais s'est informé du lieu où reposait sa cendre ? Et voilà que le sépulcre de ses victimes est honoré de toute la chrétienté qui accourt s'agenouiller sur la terre où ils expirèrent.

De même que Tarnade, baptisé par le sang des martyrs, avait changé son nom en celui d'Agaune, de même vers le neuvième siècle, on joignit le nom du chef de la légion massacrée, au nom qui exprime le massacre ! Agaune s'appela Saint-Maurice-d'Agaune ; puis enfin il a fini de nos jours par ne plus s'appeler que Saint-Maurice.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III.

Le roi Gontran. — Saint-Amour.

Le temps avait marché ; le royaume de Bourgogne était passé par conquête sous la domination des rois francs. Nous sommes en 585 ; Gontran, petit-fils de Clovis, est assis depuis 561, sur le trône de Sigismond.

Ce prince, le meilleur des Mérovingiens, s'attira l'affection de ses sujets par sa justice et sa bonté remarquables pour le temps où il vivait : les peuples ne l'appelaient que notre bon roi Gontran. Sa charité envers les pauvres et envers l'Eglise alla jusqu'à la profusion. Le royaume de Bourgogne lui dut plusieurs fondations pieuses, entre autres celle de l'église de Saint-Amour. Voici à quelle occasion eut lieu cette fondation, l'événement le plus important de l'histoire de notre ville.

Les restes des martyrs de la légion Thébaine ne cessaient point d'attirer la foule des pélerins à Agaune, par les miracles qui se faisaient sur leurs tombeaux. Gontran, guidé par sa piété, alla les visiter à son tour, lors du concile de Mâcon, vers la fin du sixième siècle. Le roi montra une si grande vénération pour les saintes reliques, et témoigna un tel désir d'en obtenir quelques-unes, que les bons religieux, touchés de sa dévotion, et ne sachant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ailleurs rien refuser à un prince qui s'était montré très généreux pour leur couvent, lui donnèrent les reliques de saint Amator et de saint Viator, deux soldats de la légion martyre.

La satisfaction du roi fut grande à ce don précieux ; à peine en possession de son trésor, il s'embarqua sur le lac de Genève, pour revenir dans ses états. Mais bientôt son vaisseau est assailli par une violente tempête ; sa perte paraissait inévitable ; dans ce péril extrême, le roi fait vœu, s'il échappe au danger, de fonder dans la première ville de ses Etats, où il arriverait, une église et un monastère, pour y déposer les reliques sacrées et les y entourer d'un culte spécial. Aussitôt, s'il faut en croire la tradition, la tempête s'apaisa ; sur le lac devenu paisible tout à coup, le vaisseau poursuivit sa route et aborda au rivage, après une heureuse navigation. Gontran ne put s'empêcher de reconnaître le doigt de Dieu dans cet événement, et il résolut d'accomplir son vœu.

Vincennes-la-Jolie était au sud-est un bourg frontière du royaume de Bourgogne, dont les limites étaient marquées de ce côté, par quatre bornes que l'on voit près de Simandre, village de Bresse, dans le canton de Ceyzériat. C'est dans une position charmante, au point où se réunissent et se confondent les deux grandes divisions naturelles du pays, la montagne et la plaine, qu'était bâtie Vincennes. Le plus beau des panoramas se déroule sous les yeux : à l'Ouest, de vastes plaines, couvertes de riches moissons, de verdoyantes forêts, bornées dans un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

horizon lointain, par les collines de la Saône ; tandis qu'à l'Est s'élève la première rampe du Jura, avec ses sites accidentés, ombragés d'arbres de toutes espèces, et ses vastes teppes où paissent de nombreux troupeaux.

C'est là que Gontran fit, en 585, construire une église, ou qu'il la fit peut-être simplement restaurer, sur l'emplacement du temple consacré à Mercure. Les reliques des deux saints y furent déposées, dans une châsse en argent massif, et leur fête, célébrée le 22 août de chaque année, attira toutes les populations des environs.

Outre la tradition unanime du pays, qui attribue à Gontran la fondation de l'église de Saint-Amour, dans les circonstances que nous venons d'exposer, on peut consulter Grégoire de Tours, dans le premier livre de son histoire, qui traite des miracles ; *la Galliana christiana* ; les annales de l'église de Mâcon et surtout les œuvres de Bosleden, chanoine de l'église de Turin, dans son premier et dans son deuxième livre, dont l'extrait a été fait et traduit de l'italien en français, par Gaspard Berodi, chanoine de Saint-Augustin et notaire apostolique, par acte du 8 avril 1638.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Fondation de la ville de Saint-Amour.

Le roi Gontran donna le patronage de la nouvelle église à l'évêque de Mâcon, Saint-Eusèbe et au chapitre de Saint-Vincent, de la même ville; il les gratifia en même temps du domaine et de la seigneurie de Vincennes. L'évêque de Mâcon, pour accomplir entièrement le vœu du roi, établit à Vincennes un couvent de religieux ermites de Saint-Augustin, tirés des ermites de Saint-Pierre de Mâcon, et les préposa au culte des saints martyrs.

De nombreux pélerins, attirés par le bruit des miracles qui s'opéraient par l'intercession de nos patrons, venaient chaque jour visiter les célèbres reliques. L'église était située hors du bourg; on construisit à l'entour quelques maisons, pour recevoir les pieux voyageurs. Bientôt le nombre de ces habitations augmenta; il se forma un village qui devint plus tard la ville de Saint-Amour, ainsi appelée par une légère contraction dans la prononciation de Saint-Amator. La plupart de nos villes modernes n'ont point d'autre origine, partout où il s'est trouvé un monastère, partout il s'est formé un village.

Pour mettre le nouveau bourg et son église à l'abri des incursions des barbares, qui devenaient fréquentes, les évêques de Mâcon les renfermèrent

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans une enceinte de muraille, et firent construire un château-fort dont ils confièrent la garde et la défense aux habitants qui, en raison de ce service, furent déclarés bourgeois et francs de toute servitude. Vincennes ne forma plus qu'un faubourg de la nouvelle ville.

On ignore l'époque de la construction de ces fortifications ; mais il est à présumer que ce fut au temps des invasions des Lombards dans la province.

Saint-Amour, souvent attaqué, s'est maintenu, protégé par son enceinte ; mais le faubourg de Vincennes, maintes fois dévasté et réduit en cendres, finit par disparaître entièrement ; bientôt il n'en sera plus question.

Pour en finir avec les différents noms qu'a portés successivement notre ville, disons qu'en 1793, époque néfaste où l'on supprimait partout les noms de saints, on transforma Saint-Amour en Franc-Amour, appellation bizarre, qu'elle a portée officiellement pendant deux années.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE III.

Seigneuries de Saint-Amour.

CHAPITRE PREMIER.

Titres, droits féodaux, revenus des seigneurs de Saint-Amour.

Nous avons vu que Gontran avait donné, en 585, le village et le domaine de Vincennes à l'évêché et au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, de sorte que les évêques de Mâcon furent les premiers seigneurs de Saint-Amour. Ils conservèrent cette terre jusqu'en 931 ; pendant cette longue période, il n'est fait aucune mention de notre ville. A cette époque, ils la cédèrent à Albéric de Narbonne, comte de Mâcon, et à ses enfants.

Depuis lors, la terre de Saint-Amour a successivement appartenu à six maisons d'une grande illustration, savoir :

La maison de Salins, la maison de Laubépin, la maison de Toulongeon, la maison de Damas, la maison de la Baume-Saint-Amour et la maison de Choiseul.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les seigneurs de Saint-Amour portèrent d'abord le titre de sire, et ensuite celui de baron. Les barons venaient immédiatement après les comtes, dans la hiérarchie féodale ; quelques-uns d'entre eux, que l'on désignait sous le nom de hauts barons, ne le cédaient aux comtes ni en puissance ni en dignité. C'est au nombre de ceux-ci que comptèrent toujours les barons de Saint-Amour.

En 1570, leur terre fut érigée en Comté, par Philippe II, roi d'Espagne, en faveur de Louis de la Baume.

Les seigneurs de Saint-Amour relevaient directement des sires de Salins.

Dans le partage que le comte Jean de Châlon, surnommé le Sage ou l'Antique, fit de ses biens entre ses enfants, en 1262, la terre de Saint-Amour fut comprise parmi les fiefs du ressort de la baronnie d'Orgelet, dans la mouvance de laquelle elle est toujours restée depuis, jusqu'en 1789.

La seigneurie de Saint-Amour comprenait la petite ville de ce nom, chef-lieu de la terre, avec son territoire et celui d'Allonal, les villages de Balanod et Montagna-le-Reconduit, qui, plus tard, formèrent la baronnie de Château-Neuf, dépendant de Saint-Amour.

Le seigneur de Saint-Amour était le premier des grands officiers de la maison de l'archevêque de Besançon ; il avait le titre de Grand-Maréchal de l'archevêché.

Gollut cite souvent les sires de Saint-Amour, parmi les plus grands seigneurs de la province.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos comtes jouissaient de tous les droits féodaux qui appartenaient aux seigneurs hauts justiciers.

Nous trouvons l'énumération de ces droits, dans une reconnaissance faite en faveur de Jacques Philippe de la Baume, par les bourgeois de la ville de Saint-Amour, le 12 juillet 1728.

Nous allons extraire les articles les plus intéressants de cet acte reçu par Claude Merle, notaire à Saint-Amour :

« Au seigneur comte appartient la justice haute, « moyenne et basse, avec tous les attributs de « ladite justice. — Art. 1er.

« Pour l'exercice de ladite justice, le seigneur « a le droit de nommer bailli, châtelain, procureur, « greffier, forestier, deux tabellions. — Art. 2.

« Les amendes qui se prononcent à la justice, « appartiennent au seigneur, tant en matière civile « que criminelle, à la réserve de celles qui se « prononcent à l'occasion des impôts de la ville, « lesquelles sont au profit de la communauté. — « Art. 3.

« Appartient au seigneur le droit de pouvoir « avoir hors de la ville dudit Saint-Amour un « signe patibulaire, comme il était ci-devant, au « lieu appelé Es-Belzin, près des limites de la sei-« gneurie de Nanc, qui était à quatre pilliers. — « Art. 18.

« Les bourgeois et les habitants de la ville de « Saint-Amour sont obligés d'aider audit seigneur, « dans les quatre cas, suivant la coutume générale « du comté de Bourgogne. Lorsqu'un desdits cas

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« arrivera, les habitants, en faveur de leurs libertés « et franchises, seront seulement imposés à la « somme de 350 fr., monnaies anciennes du comté « de Bourgogne, faisant, en monnaie du royaume, « 236 livres 6 sous 8 deniers, aux termes du traité « passé entre les auteurs dudit seigneur et les « habitants de la ville de Saint-Amour, par Maîtres « Laurent Chareton et Claude Vieux, notaires, « le 11 novembre 1539. — Art. 5. (1).

« Le seigneur possède encore :

« Le droit de tabellionage et d'instituer deux « tabellions à Saint-Amour. — Art. 4.

« Le droit d'élire chaque année un échevin, pour « prendre part aux délibérations concernant les « affaires de la communauté, avec les échevins. — « Art. 10.

« Le droit d'établir capitaine et châtelain dans « son château, et maison-forte de Saint-Amour, par « devant lequel les bourgeois et habitants dudit « Saint-Amour sont obligés de faire montre d'armes, « en temps de guerre. — Art. 14.

Puis, viennent des droits utiles importants :

« La propriété des halles, sous lesquelles se « tiennent les boucheries et se vendent le blé, et « les autres grains les jours de marché. — Art. 6.

« Les bancs, qui sont sous les halles, appartien-

(1) Les quatre cas fixés par la coutume de Bourgogne étaient :

1° Le voyage en terre sainte, même par simple dévotion, et sans qu'il fut besoin de combattre ;

2° La nomination du seigneur aux grands ordres de chevalerie ;

3° Sa captivité survenue par suite du service de l'Etat ;

4° Le mariage de sa fille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« nent audit seigneur et s'amodient à son profit,
« — Art. 7.

« Le droit de lever et percevoir les droits de
« vente, banchage, poids, péage et rouage, le
« péage du vin et autres menues ventes, suivant le
« tarif établi dans ladite reconnaissance.

« Ces droits se perçoivent sur les étrangers non
« domiciliés à Saint-Amour, et non sur les bour-
« geois, à moins qu'ils ne vendent leurs grains sous
« la halle les jours de marché. — Art. 6 et 7.

« Les fours bannaux, auxquels les habitants
« étaient obligés de cuire leur pain, en payant un
« droit, au profit du seigneur, appartenaient à
« celui-ci; mais cette obligation est convertie en un
« droit annuel de deux gros par feu, moyennant
« quoi, les habitants demeurent libres de faire des
« fours pour leur commodité, et sont exempts de
« la banalité. — Art. 7.

« Appartiennent audit seigneur comte les rivières
« du Besançon et du Soujet, avec les cours et
« décours des eaux desdites rivières, sur lesquelles
« existent présentement plusieurs moulins et bat-
« toirs, appartenant audit seigneur. — Art. 8. »

Tels étaient les principaux droits énoncés dans l'acte du 12 juillet 1728. C'étaient à peu près les mêmes que ceux de tous les seigneurs hauts justiciers. Mais à mesure que le pouvoir royal s'affermit, et surtout depuis la réunion de la province à la France, la puissance des possesseurs de fiefs diminua. Ils perdirent successivement tous les droits inhérents à la souveraineté, tels que le droit de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre, le droit de fortifier leurs manoirs, celui de haute justice. Lorsque la Révolution de 1789 arriva, depuis longtemps déjà ils n'avaient plus que des priviléges honorifiques et des redevances utiles.

Voici quel était le produit des droits seigneuriaux de Saint-Amour affermés par bail du 3 décembre 1780 :

Perception des droits à la vente des grains sous les halles	400 fr.
Banchage.	160
Droits de minimes ventes.	80
Rouage (1).	200
Total.	840 fr.

CHAPITRE II.

Première maison seigneuriale de Saint-Amour. Les sires de Salins. — De 920 jusque vers la moitié du douzième siècle.

Pendant le long espace qui s'est écoulé depuis la fondation de l'église de Saint-Amour par le roi Gontran, en 585, jusqu'en 930, il n'est fait aucune mention de notre ville, qui cependant semble avoir pris une certaine importance, si nous en jugeons par l'échange dont elle fut l'objet ; elle va sortir

(1) On appelait *rouage* une taxe levée sur les voitures à titre d'indemnité, par les seigneurs, pour le dommage que les roues causaient aux chemins. Cet impôt devait être affecté primitivement à l'entretien des routes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un instant de cet obscurité profonde, mais pour y rentrer aussitôt.

Sous le règne de Rodolphe II, roi de la Bourgogne cis-jurane, Albéric, fils puîné de Mayeul, comte de Narbonne, ne pouvant espérer qu'une faible part dans l'héritage paternel, résolut d'aller chercher fortune ailleurs, suivant l'usage du temps. Il vint à Mâcon, où bientôt il obtint la main de la belle Avelane, fille unique de Raculfe, comte ou vicomte de Mâcon. Celui-ci étant mort peu de temps après, Albéric lui succéda en 927 (1).

Ce n'était point assez pour son ambition ; il agrandit ses domaines par de nombreuses acquisitions.

C'est à cette époque qu'il devint seigneur de Saint-Amour.

Bernon, évêque de Mâcon, céda à Albéric et à ses deux fils, Létalde et Humbert, par deux actes datés du même jour (2), des calendes de janvier, huitième année du règne de Rodolphe II, roi de Bourgogne, le bourg et l'église de Saint-Amour et de Saint-Viateur, avec le village de Vincennes, la prévôté, les chapelles adjacentes et toutes les autres dépendances (3).

Albéric donne en échange à l'église de Saint-Vincent de Mâcon, la chapelle de Saint-Barthélemy,

(1) *Histoire des sires de Salins*, par l'abbé Guillaume, tome I, p. 8.

(2) Ces deux chartes sont rapportées en entier par Guillaume, tome I, page 3, aux Preuves.

(3) « In pago lugdunensi, burgum et ecclesiam sanctorum amoris « et Viatores, cum Vinciaco villâ prœpositura, capellis adjacentibus, « celeris que appendicis. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des fabriques, avec ses dépendances dans le Mâconnais. Les villages de Civria, de Chatonnay, les hameaux d'Appimiacum, de Savigny, de Sagy, avec les bois et les vignes de Digna, les serfs et les serves qui demeurent dans ce village et les autres objets qui en dépendent.

Le traité stipulait que les terres concédées ne pouvaient être aliénées, et qu'après la mort d'Albéric et de ses deux fils, Saint-Amour devait retourner au chapitre de Saint-Vincent; mais cette clause ne fut point exécutée, et une fois au pouvoir d'Albéric, ces domaines ne sortirent plus de sa famille, ce qui fut la source de démêlés entre elle et le chapitre.

Albéric, déjà puissant en Bourgogne, le devint encore plus par la cession que lui fit, en 942, l'abbaye d'Agaune des riches domaines qu'elle possédait dans cette province. La terre de Salins fit partie de cette concession; voilà comment Albéric devint la tige des sires de Salins. Ni lui, ni ses successeurs ne prirent le titre de la seigneurie de Saint-Amour, qui était comme perdue dans l'étendue de leurs vastes domaines, et nous ne trouvons point qu'ils aient rien fait pour elle; aussi nos chroniques se taisent entièrement sur notre ville, pendant le temps qu'elle resta sous leur domination.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tableau des sires de Salins qui ont possédé la seigneurie de Saint-Amour.

Sires de Salins de la maison d'Albéric de Narbonne :

Albéric de Narbonne † 945 (1).

Humbert Ier, fils du précédent † vers 957.

Humbert II, fils de Humbert Ier, vivait en 1028.

Gaucher Ier, fils de Humbert II.

Gaucher II, fils de Gaucher Ier, vivait en 1084.

Humbert III, fils du précédent, vivait en 1126.

Gaucher III, fils de Humbert III; il mourut sans enfants mâles; sa fille, Marie ou Maurette, avait épousé du vivant de son père, Gérard de Vienne, comte de Mâcon, qui commença la seconde branche de la maison de Salins.

Sires de Salins de la maison de Vienne (en Dauphiné), seigneurs de Saint-Amour.

Gérard de Vienne succède en 1175, à son beau-père, comme sire de Salins; en cette qualité, il est seigneur de Saint-Amour † 1184.

Gaucher IV, fils du précédent; il assiste à la troisième croisade † 1219.

Avant de partir pour la croisade, il fit une aumône de cinq bouillons de sel aux religieux de

(1) † signifie mort.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Balerne par une charte de 1190, datée de Saint-Amour : *Actum in villâ quæ dicitur Saint-Amour.*

Il céda vers la moitié du douzième siècle, la terre de Saint-Amour, à titre de fief, à Geoffroy de Laubépin.

CHAPITRE III.

Deuxième maison seigneuriale de Saint-Amour. — Sires de Laubépin-Saint-Amour. — De la moitié du douzième siècle, à 1452.

Sur le sommet de la montagne, à l'est de Saint-Amour, à deux kilomètres environ de cette ville, on voit les ruines du château de Laubépin, qui semblent encore dominer la contrée, et que Gollut place de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du seizième siècle, entre les châteaux les plus forts du balliage d'Aval. C'est là que fut le berceau de la maison de Laubépin (*de albâ spinâ*), qui, non-seulement occupe une grande place dans l'histoire de Saint-Amour, mais qui, à toutes les époques, a été comptée parmi les plus illustres de la province.

Les Laubépin formaient une branche de la maison de Coligny. Cette famille s'est éteinte vers le milieu du quinzième siècle, en la personne de Claudine de Laubépin. Le nom a été relevé par Ferdinand, second fils de Lionel-Mouchet, de Battefort, que sa mère, Barbe de Laubépin, institua son héritier, à charge de prendre le nom et les armes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa maison. Ferdinand de Laubépin obtint des lettres de comte en 1659. Cette famile, qui porte d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes de même, existe encore aujourd'hui et possède une partie des terres qui formaient le domaine de la seigneurie de Laubépin. Il y a dans les bois de Curny qui entourent les ruines du château, une borne aux armes de Laubépin.

Tableau des sires de Laubépin-Saint-Amour (1).

Geoffroy ou *Gauffroy*, ou plutôt *Guillaume de Laubépin*, vers 1158: c'est à lui que Gaucher IV cède, à titre de fief, la seigneurie de Saint-Amour.

Il est témoin d'une donation faite à l'abbaye du Miroir, scellée du sceau de Guéric, sire de Coligny.

« En la noblesse de Bourgougne, dit Gollut, j'hai « remarqué ceux-ci... Geoffroy de Laubépin (2). »

Hugues, fils et successeur de Geoffroy, seigneur de Laubépin, mort vers 1200.

Il fit à l'abbaye du Miroir des dons en hommes, avec leurs meix, c'est-à-dire avec leurs héritages, main-mortables, dons que son fils ratifia en 1238.

Guillaume Ier de Laubépin, sire de Saint-Amour, mort vers 1268.

(1) Nous avons suivi la généalogie des sires de Laubépin-Saint-Amour, donnée par M. C. Duvernoy, dans l'*Annuaire du Jura* de 1850.

(2) Gollut, *Hist. de la République séquanaise*. Arbois 1828, colonne 467.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jusqu'au treizième siècle, les noms n'étaient pas toujours héréditaires ; c'est vers cette époque que les seigneurs commencèrent à ajouter à leurs noms de baptême ceux de leurs terres, qui, insensiblement, devinrent leurs noms de famille ; ainsi Guillaume ne prend pas, dans ses actes, d'autre nom que celui de *sire de Saint-Amour*.

De concert avec ses deux frères, Humbert et André, il engagea à Jean de Châlon, sire de Salins, surnommé l'Antique, le château et la terre de Saint-Amour, qui étaient du fief de ce prince, comme baron d'Orgelet, jusqu'au remboursement d'une somme de 100 livres de bons estevenants, que Jean de Châlon lui remit ainsi qu'à ses frères, *pour leurs besongues despecher et faire*. Cet acte est de 1266.

Maître Guillaume de Saint-Amour fut l'un des témoins de cette *gagière*.

« En tesmoignaige de ceste chose, nous havons « prié et requis honoré homme et saige maistre « Guillaume de Saint-Amour, et Messire Estienne, « curé de Saint-Amour, qu'ils mettront lours scels « en les présentes lettres. »

Cette même année, 1266, le sire de Saint-Amour fit hommage de sa terre à Jean de Châlon, et le reconnut pour son suzerain.

« Du temps du comte Othon III (1208-1248), « étaient, en Bourgougne, plusieurs seigneurs desquels j'hai treuvé être faicte mention, comme Guillaume de Laubépin sire de Saint-Amour (1). »

(1) Gollut, col. 544.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume II appelé indistinctement seigneur de Laubépin ou de Saint-Amour.

Il donne en 1272 une charte de franchise à sa ville de Saint-Amour.

Il concède à toujours commune et liberté aux habitants, sans porter atteinte à leurs anciennes coutumes (1).

Il reprend Saint-Amour ainsi que ses dépendances, de Jean de Châlon, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort. Il reconnaît les tenir de lui, en fief lige, et s'engage à le recevoir dans sa forteresse à toute réquisition (2).

« Du temps de dame Alis (1248-1278) furent « plusieurs gentilhomes en Bourgougne desja « cogneus, fort nobles et illustres, comme Guil- « laume de Laubépin (3). »

Odelle de Laubépin, damoiseau, cousin d'Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot. Il est mentionné dans le testament de celui-ci et désigné, en outre, comme l'un des exécuteurs de cet acte de dernière volonté. Il vivait vers l'an 1308.

Jean de Laubépin, seigneur de Saint-Amour, chevalier.

En 1328, Jean I[er] et Jeanne d'Andelot, dame de Saint-Amour, sa mère, donnent à la ville de Saint-Amour, une charte de franchise qui n'est que la

(1) Une copie de la charte des franchises de Saint-Amour est dans les archives de la ville, série AA, no 2.

(2) Le fief-lige était celui dont le propriétaire ne reconnaissait d'autre supérieur que son seigneur féodal.

(3) Gollut, col. 575.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reproduction de la charte donnée en 1272 par Guillaume II (1).

En 1341, il fait hommage à Jean II, comte d'Auxerre, comme baron d'Orgelet, de ses châteaux et bourgs de Saint-Amour, avec toutes leurs dépendances.

Simon, chevalier, seigneur de Saint-Amour, fils de Jean Ier.

Il épouse, en 1350, Béatrix de la Baume, fille de Guillaume, seigneur de l'Abergement. Sa veuve se remarie, en 1367, à Tristan de Châlon. Deux ans auparavant, en 1365, il avait acquis de ce prince la seigneurie de Chavannes, pour deux mille cinq cents florins d'or.

En 1362, Guillaume de Saint-Amour, seigneur de Vincelles, frère de Simon, acheta de Jeanne de Vienne la seigneurie de Château-Neuf, sur la commune de Montagnat-le-Reconduit, à cinq kilomètres de Saint-Amour. Depuis ce temps, les seigneurs de Saint-Amour ajoutèrent à leurs titres, celui de seigneur de Château-Neuf.

Le château de Château-Neuf était situé au sud-ouest de Montagnat, sur le penchant d'une roche escarpée, bordée d'un précipice. Son plan était de forme octogonale ; ses murs avaient plus d'un mètre d'épaisseur. Il reste encore les tronçons de trois tours, des pans de murs, des constructions souterraines voûtées, et des traces de fossés creusés dans le roc vif.

(1) La charte de 1328, parfaitement conservée, est dans les archives de Saint-Amour, série AA, n° 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean II, seigneur de Saint-Amour et de Vincelles, fils de Guillaume.

En 1389, le 4 novembre, il rend foi et hommage, à Jean de Châlon-Chatelbelin, ***tirant à cet effet son chapeau hors de sa tête***, et reconnaît être son homme lige, pour tout ce qui lui appartenait du chef de son père et de ses prédécesseurs, à Saint-Amour, Balanod et Montagnat.

Claude et *Jean*, co-seigneurs de Saint-Amour, tous deux fils de Jean II.

Le 20 mars 1431, Claude et Jean font, au sujet des franchises de la ville, un traité avec les bourgeois de Saint-Amour. Il paraît que des difficultés survinrent à l'occasion de ce traité, car une sentence arbitrale fut rendue le 18 mai 1436, par Louis de Vaudrey, bailli d'Aval, pour en assurer l'exécution (1).

Jean mourut longtemps avant son frère.

Claude, seul seigneur de Saint-Amour, fit hommage de ses fiefs à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1443.

Il fonda ou restaura le couvent des Augustins de Saint-Amour, en 1438 (2).

Claude est le dernier seigneur de la maison de Laubépin.

On trouve bien encore un Guillaume, seigneur de Saint-Amour, vers 1441; mais c'était probablement le fils de Claude qui se l'était associé,

(1) Archives communales, série AA, no 6.

(2) L'acte de fondation est dans les archives de la ville. Série GG, no 81.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et il mourut avant lui, car Claude eut pour unique héritière sa fille Claudine, dont il va être question ci-après.

CHAPITRE IV.

Troisième maison seigneuriale de Saint-Amour. — Maison de Toulongeon. — Environ de 1452 à 1462.

La famille de Toulongeon est ancienne et noble; elle a produit plusieurs personnages distingués sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Elle tire son nom du château de Toulongeon, au village du même nom, commune de Germagnat, canton de Coligny.

Cette famille existe encore aujourd'hui (1867) : un comte de Toulongeon est aide de camp de l'Empereur.

Jean de Toulongeon et Claudine de Laubépin.

Claudine de Laubépin épousa avant 1452, messire Jehan de Toulongeon et de Sennecey, capitaine général, gouverneur et maréchal de Bourgogne, et lui porta en dot la terre de Saint-Amour. A titre de grand maréchal de Bourgogne, il commandait la noblesse de la province, qui escorta Jean-sans-Peur, dans un voyage que fit ce prince d'Arras à Saint-Denis, en 1414.

Il était au nombre des seigneurs qui accompagnaient le duc, lorsque celui-ci fut assassiné à Montereau, en 1419.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fut fait prisonnier au château de la Bussière, entre Tournus et Mâcon, par Imbert de Grolée, gouverneur de Lyon, qui feignit de vouloir se rendre à lui. Mais aussitôt après, il fut renvoyé par l'échange fait de lui avec le connétable de France, prisonnier par la main du sieur Chastelus.

Il assista à la bataille de Cravant, en 1423 ; il y fit prisonnier le comte de Buchan, connétable d'Ecosse, et employa le prix de sa rançon à la construction du château de Sennecey.

Il devait être bien âgé lorsqu'il épousa Claudine de Saint-Amour; aussi ne naquit-il point d'enfants de ce mariage.

Il existe dans les archives de Saint-Amour un protocole des actes de foi et hommage faits au profit du sire de Toulongeon : « A cause de son droit de « seigneur, qu'il tient à cause de noble et puis« sante dame, dame Claude de Saint-Amour, sa « femme, dame dudit lieu. »

Le premier de ces actes est de 1452 et le dernier est de 1460.

Jehan de Toulongeon mourut dans le courant de l'année 1460, longtemps avant Claudine; il avait été marié en premières noces à Catherine de Roussillon, dont il eut plusieurs enfants.

Claudine épousa en secondes noces, Jean de Damas, dont nous allons parler.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V.

Quatrième maison seigneuriale de Saint-Amour. Maison de Damas. — 1464 à 1550.

Jean de Damas et Claudine de Laubépin.

Vers 1464, dame Claudine, veuve de Jehan de Toulongeon, épousa en secondes noces Jean de Damas, seigneur de Digoin et de Clessy, d'une illustre maison de Bourgogne, qui fut ainsi la tige de notre quatrième maison seigneuriale. Jean de Damas était chambellan du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et gouverneur du Mâconnais. Charles lui avait, en outre, confié le commandement d'une partie de ses troupes en Bourgogne. Tant de faveurs ne l'empêchèrent point de trahir la cause de son souverain. A la mort de ce prince, il se vendit à Louis XI qui voulait s'emparer du comté de Bourgogne, et tourna ses armes contre la princesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire et légitime héritière de ce prince.

A cette époque, où les défections n'étaient pas à la mode comme aujourd'hui, la trahison du seigneur de Saint-Amour excita une indignation générale. Maximilien, époux de Marie, ayant repris possession du comté, priva Jean de Damas de ses titres et dignités.

Irrité contre les seigneurs que l'intérêt seul avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait déserter le parti de Marie, il voulut jeter sur ces grands noms toute la flétrissure qu'il était en son pouvoir de leur infliger. Il tint donc, à Bar-le-Duc, le 5 mai 1481, son chapitre de la Toison d'or.

Après les célébrations accoutumées, et lorsque les nouveaux chevaliers eurent été nommés, le héraut de l'ordre retira les écussons des chevaliers qui avaient passé au service du roi de France, et à leur place, on suspendit la sentence de dégradation qu'ils avaient justement encourue.

Voici quelle fut celle prononcée contre le sire de Damas, encore qu'il fut mort récemment :

« Messire Jean de Damas, seigneur de Clessy et « de Saint-Amour, si vous étiez en vie, vu et con-« sidéré les grâces, biens, honneurs et avance-« ments que vous avez reçus de la maison de « Bourgogne, notamment de défunt le duc Charles, « et les étroites promesses que vous aviez faites à « l'ordre de la Toison d'or, vous êtes noté de plu-« sieurs causes suffisantes d'en être privé ; mais, « attendu votre trépas, Monseigneur le souverain « et messires les chevaliers frères et compagnons, « en laissent le jugement à Dieu tout-puissant et « le souverain juge. (1.) »

Jean de Damas était chevalier de l'ordre depuis 1468.

Claudine de Laubépin mourut quelques années après ces tristes événements. Elle était la dernière

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une famille qui avait gouverné la ville avec modération pendant trois siècles. Elle-même était bonne et généreuse, elle fut moins la maîtresse que la mère de ses vassaux, aussi emporta-t-elle les regrets de tous les habitants de ses domaines. Comme témoignage de leur amour pour leur bonne dame, en 1488, le magistrat de Saint-Amour, le sieur Don étant premier échevin, fonda dans l'église des Augustins, une grande messe pour le repos de l'âme de Claudine de Laubépin, un *requiem* sur sa tombe et son panégyrique tous les ans, moyennant la rétribution annuelle de trente sols. Ce service a eu lieu très régulièrement, jusqu'à la destruction de la ville après le siége de 1637. Il n'a pas été bli depuis.

François de Damas, fils de Jean de Damas et de Claudine de Laubépin, leur succéda on ne sait au juste à quelle époque.

Jean de Damas, fils de François : on n'ignore quand il lui succéda.

En 1548, il vendit la seigneurie de Saint-Amour à Philibert de la Baume. On pense qu'il fut porté à cette cession, par suite des désagréments que lui attirait le mépris dans lequel sa famille était tombée, depuis la trahison de Jean de Damas son grand-père.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI.

Cinquième maison seigneuriale de Saint-Amour. — Maison de la Baume-Saint-Amour. — 1550-1770.

Il faut prendre garde de confondre cette maison avec celle de la Baume-Montrevel.

La maison de la Baume-Saint-Amour tire son nom du château de la Balme-sur-Cerdon, en Bugey. Ce château, dont, déjà du temps de Guichenon, il ne restait que des ruines, était situé sur un roc, dans lequel se trouve une cave profonde, d'où lui est venu son nom de Balme ou de Baume.

Hugues de la Baume, chevalier, qui vivait en 1080, est le premier seigneur connu de la maison de la Baume, qui, par ses alliances et ses vastes domaines était une des plus considérables du Bugey.

La famille de la Baume, en possession de la terre de Saint-Amour, fixa sa résidence en Bourgogne ; elle y forma des alliances, et y posséda des domaines et des dignités ; aussi, quoiqu'elle tire son origine de la Bresse, on doit la compter comme appartenant à notre province.

Philibert de la Baume, seigneur de Montfalconnet et de Saudrens, comte de Coligny-le-Neuf, acheta, comme nous l'avons dit, la baronnie de St-Amour, à Jean de Damas, en 1548.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, commandeur d'Orèges en Espagne, grand écuyer et premier maître d'hôtel de Charles-Quint, qui lui confia, en plusieurs occasions, le commandement de ses troupes et le chargea de plusieurs ambassades importantes, conseiller et chambellan ordinaire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, son gouverneur en Bresse et en Bugey; revêtu par François I[er], en 1539, de la charge de bailli de Bresse, Philibert put passer pour un des plus grands personnages de son temps.

Il fut un des principaux généraux de Charles-Quint qu'il accompagna dans son expédition contre Tunis et Alger, au siége de Landrecy et dans ses campagnes, en Allemagne et en Bohême. Philibert étant ambassadeur de Charles-Quint, auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre, se rendit si agréable à ce monarque, par ses belles qualités, que ce prince lui en donna la marque la plus extraordinaire qui ait jamais été accordée à un sujet. Il lui confia, pendant une journée entière, le gouvernement de son royaume. Il voulut que pendant ce temps, Philibert fut honoré et traité comme roi, qu'il en exerça pleinement l'autorité et qu'il en fit tous les actes (1).

(1) « Henrico octavo, tunc anglicæ regi, ad quem missus fuerit; « adèo gratus et charus extiterit, ut ei unâ die curam et administra- « tionem totius regni, cum omnimodo potestate demandaverit, et « eum tanquam regem, illius diei spatio, coli jusserit et voluerit. »

Lettres patentes du 20 mars 1556, par lesquelles Emmanuel Philibert, duc de Savoie, érige la seigneurie de Coligny en comté en faveur de Philibert de la Baume. — Guichenon, aux Preuves, p. 97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On assure qu'en 1762 on conservait encore dans les archives du château de Châtonnay, commune du canton d'Arinthod, plusieurs ordonnances datées de Londres, et signées par le roi Philibert.

Philibert éleva Saint-Amour à un haut point de prospérité, en y développant l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Il obtint de Charles-Quint des lettres-patentes, datées du 15 juin 1549, par lesquelles deux foires annuelles sont établies à Saint-Amour.

Il ne fut point marié et laissa tous ses biens à Louis de la Baume, son cousin, issu de germain, par son testament de 1568, année de sa mort.

Philibert est à la fois la plus grande illustration de Saint-Amour, et une des célébrités de la province.

Louis de la Baume, cousin et héritier de Philibert, 1568.

Philippe II, roi d'Espagne, érigea en sa faveur la baronnie de Saint-Amour, en Comté, en 1570.

Il fut chevalier de l'Annonciade, chambellan ordinaire du duc de Savoie, et chargé par lui d'ambassades en France, en Espagne, en Portugal et à Rome. Ce fut lui qui conclut le mariage du duc de Savoie avec Catherine, infante d'Espagne ; il eut l'honneur d'épouser la princesse, au nom du duc son maître.

Il avait assisté à la bataille de Moncontour, en 1569.

Louis de la Baume fut marié deux fois : il fut uni en premières noces à Claudine de la Teysonnières, dont il n'eut que des filles. Il épousa, en secondes noces, le 15 juin 1574, Catherine de Bruges, d'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des plus grandes familles du Braban. Il laissa de ce mariage trois fils, dont l'aîné lui succéda comme comte de Saint-Amour.

Emmanuel-Philibert de la Baume, fils du précédent.

Il naquit au château de Saint-Amour le 16 janvier 1577. On ignore à quelle époque il succéda à son père, comme comte de Saint-Amour. Il était marquis de Saint-Genis et d'Yenne.

Il épousa, en 1599, Hélène, fille unique de Frédéric Perenot de Grandvelle, nièce de l'illustre ministre de Charles-Quint et de Philippe II.

Emmanuel était capitaine de cinquante chevaux légers, pour le duc de Savoie ; le roi d'Espagne lui donna un régiment de Bourguignons, à la tête duquel il fit la guerre des Pays-Bas. Il se distingua notamment au siége d'Hagueneau, sous les ordres de Léopold, archiduc d'Autriche et archevêque de Strasbourg. Il mourut le 18 juin 1622, au retour de cette campagne, au château de Bondoncourt, et fut enterré dans l'église de Saint-Amour.

Jacques-Nicolas de la Baume, fils du précédent, comte de Saint-Amour (1622-1658).

Il naquit à Saint-Amour, le 16 janvier 1603. Il fut gouverneur de Dole et chevalier d'honneur du parlement de cette ville, gentilhomme ordinaire du roi d'Espagne, colonel d'infanterie et sergent général de bataille (1).

(1) Le sergent de bataille était un officier général, dont la fonction principale était de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait servi vingt-cinq ans; il commandait l'infanterie espagnole à la bataille de Lens, gagnée par le prince de Condé. Il y fut blessé et fait prisonnier; la ville de Saint-Amour lui donna 300 fr. pour l'aider à payer sa rançon, la prison étant un des quatre cas féodaux prévus par la coutume de Bourgogne, dans lequel les vassaux devaient aide à leur seigneur.

En 1637, la ville de Saint-Amour soutint un siége mémorable, elle fut défendue avec héroïsme par ses habitants, contre les troupes de Louis XIII, commandées par le duc de Longueville.

Malheureusement, Jacques de la Baume, dont la valeur en ces jours de péril eut été si utile à Saint-Amour, était en Flandre, à la tête de son régiment, pour le service du roi d'Espagne. Mais son épouse, Marie de Porcellet de Malliannes, n'avait point quitté le château de Saint-Amour, son séjour ordinaire.

Elle s'immortalisa par sa belle conduite en cette circonstance; on la vit au plus fort du combat se jeter au milieu de la bataille, et panser les blessures de ceux qu'avait atteint le fer ennemi.

La ville fut forcée de capituler après une héroïque résistance de cinq jours. Elle ne fut restituée à l'Espagne qu'en 1659, après la paix des Pyrénées.

Jacques de la Baume avait été nommé chevalier de la Toison d'or, et gouverneur du comté de Bourgogne; il mourut en 1658, sans avoir été reçu ni à l'une ni à l'autre de ces deux dignités.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par une délibération du 13 octobre 1658, le conseil de la ville de Saint-Amour envoya Claude Don, son premier échevin, auprès de la comtesse de Saint-Amour, Marie de Porcellet, pour la ***condouloir*** sur la mort de son époux.

Charles-François de la Baume, fils du précédent, 1658-1713.

Il fut colonel du régiment de Bourgogne, dans sa jeunesse ; mais il quitta le service par suite de quelques désagréments qu'il éprouva.

Lors de la conquête de la province par Louis XIV, il fut accusé par la population, d'avoir contribué, avec son oncle le marquis d'Yennes, gouverneur de la Franche-Comté, à favoriser l'invasion française : le peuple les appelait ***vendeurs de villes.***

Le marquis d'Yennes avait demandé, pour le comte de Saint-Amour, la survivance de sa place de gouverneur. Ayant éprouvé un refus, il voulut, dit-on, en faire repentir l'Espagne. Les faveurs dont ils furent l'un et l'autre comblés par le roi de France, justifièrent ces soupçons.

Charles-François de la Baume joignit, par héritages, aux biens de sa famille, ceux des maisons de Corgenon, de Montfalconnet, de Bruges, de Poupet, de Grandvelle, de Porcellet et d'Oiselet; il était un des plus riches seigneurs de son temps. Cependant il aliéna presque tous ces domaines et ne laissa à son fils que le comté de Saint-Amour, le palais de Granvelle, à Besançon, et quelques autres domaines peu importants.

Jacques-Philippe de la Baume, fils du précédent,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui succéda en 1713. Il fut chevalier de Saint-Louis et mestre de camp du régiment de Languedoc.

Le 17 janvier 1728, les habitants de Saint-Amour souscrivirent une reconnaissance des droits seigneuriaux de Saint-Amour, en faveur de leur comte messire Jacques-Philippe de la Baume, qui, par le même acte, reconnut les libertés et franchises de la ville.

Jacques-Philippe de la Baume tenta de rentrer dans les biens qui lui étaient substitués et que son père avait aliénés. Mais ses prétentions furent rejetées, par arrêt du parlement de Besançon, du 23 mai 1718, motivé sur ce que les substitutions de sa famille n'avaient pas été publiées, en exécution d'un édit de l'an 1707, qui ordonnait la publication des substitutions faites en Bourgogne.

Le nom de Philippe de la Baume se trouve associé à celui du célèbre sculpteur Breton ; voici en quelles circonstances :

Breton, après une longue absence, était rentré à Besançon ; en 1763, déjà presque célèbre, il fut accueilli par ses compatriotes mieux qu'il ne pouvait espérer l'être.

Il témoigna l'intention de chercher un atelier ; aussitôt le comte de Saint-Amour, qui habitait son hôtel Grandvelle, à Besançon, lui offrit un magnifique emplacement dans son enclos de Saint-Amour. C'est là que l'artiste fit construire un pavilllon avec de beaux jours sur le jardin et la montagne de Bregille.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce pavillon, d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre, n'a été démoli que de nos jours; il a disparu dans les travaux d'appropriation du clos Saint-Amour à sa nouvelle destination.

Jacques Philippe de la Baume mourut sans enfants, en 1770, après avoir institué pour son héritier Claude-Antoine Clériaduc, marquis de Choiseul-Stainville, son parent.

CHAPITRE VII.

Sixième maison seigneuriale de Saint-Amour. — Maison de Choiseul-La-Baume. — 1770-1789.

La famille de Choiseul, une des plus illustres de Champagne, est issue des comtes de Langres. Elle prend son nom du petit bourg de Choiseul, département de la Haute-Marne; elle a produit plusieurs maréchaux de France, et plusieurs ambassadeurs.

Le testament de Philippe de la Baume fut attaqué; il en résulta un procès qui fut gagné par M. de Choiseul.

Le 3 mai 1770, le conseil de la ville de Saint-Amour décida qu'il serait écrit à M. et Mme de Choiseul, pour les féliciter, sur le gain de leur procès, jugé par le parlement de Besançon, le 27 avril de cette année.

Le 7 octobre 1779, le conseil, informé que M. et Mme de Choiseul et leur fils, arriveront à Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amour le 14 du courant, pour prendre possession de leur terre, délibère :

« 1° Que l'on inviterait les bourgeois d'aller à « leur rencontre à cheval et qu'il serait formé une « compagnie à pied, la plus nombreuse possible, « aussi de bourgeois et d'habitants, pour aller « pareillement à leur rencontre ;

« 2° Que le corps municipal attendra M. et « Mme de Choiseul à la porte de la ville, auxquels « M. le premier échevin fera un compliment, de « même lorsqu'on se rendra chez Mme de Moissard « et M. le chevalier de Publis, où ils doivent des- « cendre ; »

« 3° Que l'on tirera les quatre boîtes que la « ville vient de faire venir, et les six boîtes que « l'on fera apporter de Coligny, lors de l'arrivée « de M. et Mme de Choiseul, hors la porte de Cui- « seaux et ensuite derrière le château, après qu'ils « seront rendus à leur logis ;

« 4° Qu'il sera ordonné, au signal du bruit des « boëtes, à l'entrée de la nuit, à tous les bourgeois « et habitants, d'illuminer toutes les fenêtres ; à « cet effet, il sera fait une décoration à la façade « de l'hôtel de ville, au moyen de deux ou trois « douzaines d'écussons aux armes de M. et de « Mme de Choiseul, qui seront distribués à chaque « fenêtre dudit hôtel, avec des lampions derrière ; « outre cela, on fera une devise avec des lampions « le long des cordons, où l'on lira ces mots :

« *Vive Choiseul-la-Baume!*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 5° Qu'il sera envoyé vingt-quatre bouteilles de « vin de Bourgogne, savoir : douze à M. de Choi- « seul et douze à Mme de Choiseul ;

« 6° Que le lendemain de leur arrivée, le corps « municipal aura l'honneur de leur faire visite et « de leur offrir en présent des ouvrages de petits « grains, de la part de la ville, savoir : à Mme de « Choiseul, un sac à ouvrage et une boîte de ber- « gamotes; à M. de Choiseul un nœud d'épée et « une couverture d'étrennes mignonnes, et à M. leur « fils un petit nœud d'épée. »

Le même jour, par une nouvelle délibération, le conseil complète son programme et décide :

« Qu'outre les frais ci-dessus ordonnés pour la « réception de M. de Choiseul, il y aura un bal « dans la salle de la mairie, comme étant la chose « qui pourrait lui être le plus agréable, et que « pour ce bal on ferait venir quatre musiciens de « Lons-le-Saunier. »

Telle fut la réception faite par la ville à son dernier seigneur.

En 1793, il portait sa tête sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, et ses biens étaient vendus nationalement !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE IV.

Commune et ville de Saint-Amour

CHAPITRE PREMIER.

Constitution de la commune de Saint-Amour.

Nous avons vu que les évêques de Mâcon, premiers seigneurs de Saint-Amour, affranchirent les habitants de la main-morte, à condition qu'ils défendraient et entretiendraient les remparts de leur ville. Ces priviléges furent confirmés par Albéric de Narbonne. Mais ce ne fut qu'en 1272 qu'une charte de commune leur fut concédée.

M. Monnier nous a donné un tableau, par ordre chronologique, des communes affranchies dans le département du Jura, depuis le treizième siècle (1). Saint-Amour y occupe la cinquième place; le premier affranchissement, celui de Salins, est de 1249. Le dernier, celui de Graye et Charnay, ne remonte qu'à 1783.

(1) M. Monnier, *Jurassiens recommandables*, page 10.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La commune était comme une petite république qui avait ses lois, ses magistrats et ses priviléges, que son seigneur était tenu de respecter. Il va sans dire que nous ne connaissons pas toutes les chartes qui ont été données; la plupart des communes jouissaient de leur émancipation, sans en posséder le titre.

Toutes les communes n'eurent pas une même origine; beaucoup naquirent d'une insurrection des bourgeois contre leurs seigneurs; d'autres achetèrent leur liberté à prix d'argent; enfin, quelques-unes durent l'existence à une concession volontaire de leurs seigneurs. Telle fut l'origine de la commune de Saint-Amour, elle fut constituée par le bon vouloir de Guillaume de Laubépin, seigneur de Saint-Amour. Il déclare cependant qu'il ne fera que renouveler et confirmer les libertés et franchises accordées par ses prédécesseurs, dont il jure l'observation sur les saints évangiles. Guichard, évêque de Mâcon, Jean de Châlon, seigneur de Rochefort, Jean, seigneur de Cuiseaux et Humbert, seigneur de Mont-Poupet, furent témoins et garants de cette charte, et y apposèrent leurs cachets (1).

En 1328, Jean Ier et Jeanne d'Andelot, sa mère, donnèrent une charte de franchises qui n'est que la reproduction presque littérale de celle de 1272 (2).

Enfin le 20 mars 1431, Claude et Jean, co-sei-

(1) Arch. com., série AA, nº 2.
(2) Arch. com., série AA, nº 4.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneurs de Saint-Amour, font, au sujet des franchises de la ville, un traité avec les bourgeois de Saint-Amour (1).

Mais il paraît que quelques difficultés survinrent à l'occasion de ce traité, puisqu'une sentence arbitrale fut rendue le 18 mai 1436, par Louis de Vaudrey, grand bailli d'Aval, pour en assurer l'exécution (2).

Elle mit fin à toutes ces contestations, qui ne se sont point renouvelées; et, depuis, la meilleure intelligence régna toujours entre les bourgeois et leurs seigneurs.

Les Laubépin, les de la Baume eurent à Saint-Amour leurs berceaux et leurs cercueils (3).

Ils furent les compatriotes de nos aïeux, et toujours ils se montrèrent pour eux, bons et bienveillants, nos pères le leur rendirent en amour et fidélité. Si nous voyons les seigneurs empressés de se montrer utiles et agréables à la commune, en lui accordant le bois nécessaire aux réparations de son collége, à l'établissement de ses fontaines, un emplacement pour l'érection de son beau clocher, un terrain pour l'agrandissement de son cimetière; de leur côté, les bourgeois saisissent avec empressement toutes les occasions de manifester leur attachement pour leurs seigneurs : ils fondent un service perpétuel pour le repos de Claudine de Laubépin, leur bonne dame. Ils envoient leur premier

(1) Arch. com., série AA, n° 6.
(2) Arch. com., série AA, n° 6.
(3) M. Monnier, *Jurassiens recommandables*, page 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

échevin *condouloir* sur la mort de son époux, Marie de Porcellet, l'héroïne du siége de Saint-Amour; au renouvellement de l'année, ils ne manquent pas à offrir à leur seigneur et à leur dame les cadeaux d'usage.

« Il serait nécessaire et expédient de faire quel-
« que reconnaissance à Monseigneur le comte de
« Saint-Amour et en son absence à Mme la com-
« tesse de Saint-Amour, pour les soins qu'ils ont
« eus de nous..... Le conseil ordonne que les sieurs
« échevins achèteront, pour leur être offerts, deux
« fromages de Bresse, douze chaperons et douze
« perdrix (1). »

En dernier lieu, ils font éclater leur joie à l'arrivée du comte de Choiseul, par des témoignages spontanés, et qui n'ont rien d'officiel, etc.

Jamais, dans le cours de notre longue histoire, nous ne voyons entre les seigneurs et les bourgeois ces différents qui, ailleurs, dégénérèrent trop souvent en guerres civiles. Cette heureuse condition de nos ancêtres venait de leur attachement extrême pour leurs comtes.

CHAPITRE II.

Des bourgeois et des conditions auxquelles s'obtenaient les lettres de bourgeoisie.

Les bourgeois étaient ceux qui étaient appelés à concourir aux devoirs et aux charges de la ville, et

(1) Arch. com., Registre I des délibérations du Conseil, p. 33 et 34.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui jouissaient des droits communaux et autres franchises que leur assuraient les concessions des seigneurs de Saint-Amour. Ils pouvaient seuls occuper les charges municipales, être familiers et chanoines ; on les distinguait avec soin des individus qui habitaient simplement le pays, appelés résidents ou manants, et qui n'avaient aucune part à ces avantages.

Les bourgeois pouvaient se livrer au commerce :

« Les bourgeois, dit la coutume de Bruxelles,
« peuvent exercer tous métiers et marchandises,
« dans la ville, s'ils sont capables d'y être ad-
« mis. »

Ainsi en était-il à Saint-Amour ; les échevins, les baillis, les conseillers n'étaient que des marchands qui durent leur fortune à une honorable activité, et que le choix de leurs concitoyens avait revêtu des charges municipales.

On peut même dire que c'est de ce point plus ou moins éloigné que sont partis presque tous ceux qui jouissent ici de la nobleese. Leurs pères ont su s'élever graduellement, en conquérant une place, entre les notabilités de la cité, en s'adonnant à l'étude des lois et en exerçant les charges municipales. Les médecins et les avocats marchaient de pair avec la noblesse; ils joignaient à leurs noms suivant l'usage d'alors, les noms des terres nobles ou des fiefs dont ils étaient propriétaires ; puis enfin ils obtenaient des lettres de noblesse. Nous ne pensons point qu'il y en ait chez nous qui remontent au-delà de la moitié du dix-huitième siècle,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

excepté celles qui furent accordées par Philippe-le-Beau à Désiré Vieux, bailli de Saint-Amour, en raison de sa fidélité à la princesse Marie, ainsi que nous le dirons plus tard. C'est alors que les Gaillard devinrent seigneurs de Saint-Sulpice, de Dananche et de Lavernée; les François, seigneurs de Condal; les Trébillet, seigneurs de la Charmée; les Déglans, seigneurs de Cessia; les Don, seigneurs d'Hautecour et de Valfin; les Branges, seigneurs de Bourcia; les Vuillemenot, seigneurs de Nanc; les Bernard, seigneurs de Dompsure et de Pélagey. Beaucoup de familles, sans avoir de titres semblables, vivaient noblement, et n'étaient pas moins considérés: tels étaient les Cancalon, les Colombet, les Merle, les Chambard, les Curnillon et beaucoup d'autres.

Avant la conquête de Louis XIV, les titres de bourgeois, d'échevin, de conseiller, étaient les seuls qu'ambitionnait un habitant de Saint-Amour. On attachait une grande importance à celui de bourgeois, et nul ne pouvait le prendre sans l'avoir obtenu du conseil de la ville, sur la proposition des échevins. Cette concession n'était point gratuite; nous voyons, par de nombreuses délibérations du conseil, sur cet objet, à quelles conditions elle avait lieu. Le candidat devait produire au magistrat, son acte de baptême, des certificats de moralité, des attestations des officiers municipaux et du seigneur du lieu de sa naissance, qu'il était de franche condition, exempt de la macule de mainmorte. Il s'engageait à obéir à Messieurs du magis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trat, et pour le spirituel à M. le curé et à MM. de la familiarité; enfin à supporter les charges publiques qui pourraient lui incomber.

En outre, il devait payer une somme qui variait selon sa condition, et qui pouvait s'élever jusqu'à 96 livres; de plus, il s'engageait quelques fois à faire divers travaux et fournitures concernant sa profession. Par exemple, Pierre-Philippe Morel, d'Orgelet, maître tanneur, reçu le 1er janvier 1728, s'oblige à fournir pendant un an un magasin pour le fourrage, et six peaux de veau, passées en huile.

Voici, d'après une délibération du Conseil de la ville, du 20 janvier 1778, les conditions auxquelles devaient avoir lieu à l'avenir les réceptions de bourgeois, mais nous ne voyons pas que cette décision ait été exécutée, et qu'aucune réception de bourgeois ait eu lieu depuis cette époque :

« A l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, « nul ne sera reçu bourgeois, s'il n'est revêtu de « toutes les qualités requises en pareil cas, et s'il « ne paie pour les droits de bourgeoisie, au moins « la somme de trois cents livres et deux seaux de « cuir pour servir en cas d'incendie; et en outre « neuf livres, au secrétaire de la ville, tant pour « délibération, que pour extrait des lettres de « bourgeoisie, et six livres pour les deux sergents « de ville, par forme d'étrennes. Les enfants de « ceux qui seront bourgeois pourront être admis « à la familiarité. Il ne pourra être fait aucune « réception de bourgeois que dans une assemblée « du Conseil général. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lorsqu'une famille venait à quitter la ville, elle perdait le titre et les priviléges de bourgeoisie; ses descendants ne pouvaient le recouvrer qu'en se faisant réhabiliter, ainsi que le firent en 1760 J.-Marie Dumollard, avocat au Parlement, qui paya pour cela soixante-douze livres, et en 1768, J.-B. Levieux de Courcelles, écuyer, ancien officier d'invalides, taxé à quarante-huit livres.

Quelquefois, le magistrat décernait gratuitement des lettres de bourgeoisie à certains personnages du corps de la noblesse, qui avaient fixé leur résidence à Saint-Amour. Il en offrit le 28 septembre 1760 à MM. de Moissard et de La Tour de Cressia, et le 6 octobre 1765, à M. Le Chevalier de Publy, gouverneur de Saint-Amour. Les dernières lettres de bourgeoisie ainsi décernées, l'ont été le 6 février 1785, à M. Pierre-Marie-Désiré Martinet, écuyer, dont le fils a été juge de paix à Saint-Amour.

CHAPITRE III.

Liste chronologique des individus reçus bourgeois de Saint-Amour depuis 1650 (1).

1653. Nicolas Goyard, de Coligny, maréchal. Prix : un mousquet et une bandoulière.

(1) Nous ne garantissons point de n'avoir pas fait quelques omissions involontaires.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1653\. Jean François (prononcez français), d'Arinthod, maréchal: six francs, un mousquet et une bandoulière.

1661\. Pierre Nicod, de Voiron, près de Grenoble, corroyeur: 12 francs.

1662\. Pierre Vitte : 6 francs.

Jean Borges, fils de Benoît Borges, de Dommartin.

Claude Gayet, de Bugin : 15 francs.

Etienne Besson, d'Orgelet : 9 francs.

Claude Coste, teinturier : 15 francs.

1664\. François Vialet : 9 francs.

1665\. Mathieu Goussin : 9 francs.

Nicolas Luzy : 10 francs.

1669\. Joseph Cancalon, maître maçon : 20 francs.

1678\. Thomas Gaillard, de Montjoux-en-Faussigny (en Savoie), marchand. — De lui sont nés les de Dananche et les de La Vernée.

Jean Couches, de Tannes, en Auvergne.

Henri Bernard, d'Onoz. — De lui sont nés les de Dompsure et les de Pélagey.

1681\. Claude-Philibert Wuillemenot, docteur en médecine. — De lui sont nés les de Nanc.

1688\. Jean Perrot, maître chirurgien.

1728\. Pierre-Philippe Morel, d'Orgelet, maître tanneur : 96 francs. — Il fournira, en outre, le magasin de fourrage pendant un an et donnera six peaux de veau passées en huile.

1729\. Mammert Fleury, contrôleur du sel : 96 francs.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1730. Guillaume Faisand, commissaire à terrier : 48 francs.

1738. Cyprien Arnaud : 96 francs.

1740. Joseph Bouillet : 60 livres.

1749. Brossette, maître chirurgien : 48 livres.

1750. Philippe-Marie Tissot : 96 francs.

1752. Claude-Denis Chambard, commissaire à terrier : 96 francs.

1756. Philibert-François Gauthier, notaire : 96 francs.

1759. Claude-François Renaud, notaire, né à Besançon : 96 francs.

1760. Joseph-Marie Dumollard, avocat : lettres de réhabilitation.

De Moissard, gentilhomme, résidant à Saint-Amour.

De La Tour de Cressia, gentilhomme, résidant à Saint-Amour.

1765. Le Chevalier de Publy, gouverneur de Saint-Amour.

1767. Jean-Claude Carron, né à Pouilliat, notaire : 48 francs.

1768. Jean-Baptiste Levieux de Courcelles, écuyer : lettres de réhabilitation, 48 francs.

1770. Claude-François Delacroix, commissaire aux droits seigneuriaux, né à Saint-Claude : 72 francs.

Noël-Joseph Monnier, maréchal, né à Revigny : 96 francs.

1775. Louis-Melchior Chambard, marchand : 60 francs.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1780. Joseph-Marie-Emmanuel Deglans, écuyer, seigneur de Varennes, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons : lettres de réhabilitation.

1785. Pierre-Marie-Désiré Martinet, écuyer.

CHAPITRE IV.

Droits, franchises et libertés de la commune de Saint-Amour.

Conformément à la charte de franchises de 1272, renouvelée en 1328, les bourgeois avaient le droit d'élire quatre échevins.

On appelait ainsi les magistrats chargés de l'administration des affaires de la commune. L'un d'eux avait le titre de premier échevin ; ses fonctions répondaient à peu près à celles de maire. Le seigneur désignait en outre à sa volonté, un échevin qui était chargé de le représenter dans le conseil. Les échevins étaient élus le 1er janvier de chaque année, par le Conseil général de la ville, composé, outre les officiers municipaux, de notables qui dans l'origine étaient désignés par le sort, mais qui, dans la suite, furent élus par les membres du Conseil ordinaire. Leur nombre n'a pas toujours été le même ; dans les derniers temps, il était de dix ; ils restaient en charge pendant une année ; ils pouvaient être réélus indéfiniment.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Conseil général était réuni toutes les fois qu'il s'agissait d'affaires importantes.

Il y avait en outre un conseil ordinaire, qui traitait des affaires courantes de la commune, et dont les membres prenaient le titre de conseillers. Ils formaient avec les échevins, le corps de ville ou le magistrat, qui répondait assez au conseil municipal actuel, mais avec des pouvoirs beaucoup plus étendus. Dans le principe, les membres de ce conseil étaient choisis par les échevins eux-mêmes; mais, dans la suite, ils furent élus par le grand conseil. Leur nombre ne fut pas toujours le même, de huit ou dix qu'ils étaient dans les premiers temps, ils furent plus tard réduits à quatre.

Le 31 décembre ou le 1er janvier, était le jour fixé pour les élections, qui se faisaient d'abord à haute voix ; mais, dans la suite, elles se firent par billet et au scrutin secret, afin de remédier aux abus qui résultaient de cette forme d'élection.

Nul ne pouvait être nommé premier échevin, s'il n'avait exercé la charge de second échevin.

Tout bourgeois choisi pour échevin ou pour quelque autre office municipal, devait accepter, sauf excuse légitime, à peine de 60 sous d'amende.

Les échevins nommaient aux emplois de gardes fruits, gardes communaux et gardes forestiers. Ils pouvaient, du consentement du conseil, mettre des taxes sur les habitants, pour les affaires de la ville.

Les bourgeois pouvaient vendre leurs denrées dans leurs maisons ou devant leurs maisons, sans

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

payer aucun droit au seigneur; mais, pour toute vente qui se faisait sous les halles, il était dû un droit audit seigneur.

Des droits étaient dus au seigneur pour les maisons, terres labourables, prés et vignes. Ces taxes étaient fixées par quatre bourgeois se connaissant à l'agriculture, et choisis par le seigneur et les échevins.

Toutes les fautes, délits ou crimes étaient passibles d'une amende au profit du seigneur: cinq sous pour avoir dit des injures à un individu ; sept sous, pour l'avoir pris aux cheveux ou lui avoir déchiré ses habits; pour l'avoir blessé jusqu'au sang, soixante sous; tous les cas étaient prévus et taxés; si cependant il s'en présentait qui ne le fussent pas, le seigneur prononçait arbitrairement. Si quelqu'un tuait un homme ou s'il le rendait infirme, pour le reste de ses jours, on le punissait corporellement, mais on ne touchait pas à ses biens, on respectait les droits de sa femme et de ses autres héritiers. Ainsi, dans ces temps à demi-barbares, la confiscation n'était pas pratiquée ; de même, les fautes étaient personnelles: un père n'était point puni pour les fautes de son enfant ou de quelqu'un de sa famille, ni d'une autre personne, s'il n'était complice de la faute.

Les bourgeois n'étaient tenus de suivre leur seigneur à la guerre que si les munitions ne leur manquaient pas. Dans le cas d'une juste guerre, ils devaient le service pendant un jour et une nuit, une fois par mois seulement, et une personne par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ménage; suivant les anciens droits de la ville, étaient exceptés les clercs, les religieux et les bourgeois privilégiés.

Les bourgeois étaient chargés de la garde des quatre portes de la ville, dont les clefs étaient déposées aux mains des échevins.

Ils jouissaient des droits de chasse et de pêche, auxquels ils attachaient un grand prix.

Le seigneur ne pouvait disposer des terrains, ni des bois de la commune, ni les donner à qui que ce fut sans le consentement des bourgeois.

Enfin ils jouissaient d'un droit coutumier auquel on devait se conformer, dans le cas où les lettres de franchises ne se seraient pas expliquées suffisamment.

Après avoir fait connaître les articles les plus importants de nos franchises, nous pensons devoir rapporter dans son entier, l'acte qui les contient. Les habitants de Saint-Amour pourraient-ils ne pas lire avec intérêt la charte des droits de leurs pères? Lorsque tant de communes n'ont vu disparaître qu'à la Révolution de 89, les dernières traces de leur servage, ils béniront la mémoire des Laubépin qui, il y a tant de siècles, les appelèrent à la liberté; mais, ne l'oublions pas, par la charte de 1272, Guillaume ne fit que consacrer les droits reconnus à la ville de Saint-Amour par ses ancêtres.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V.

Charte des franchises accordées aux bourgeois de Saint-Amour par Guillaume II, seigneur dudit lieu, en 1272 (1).

Au nom de la sainte Trinité, une et indivisible. Ainsi soit-il !

L'an mil deux cent soixante-douze, nous, Guillaume, seigneur de Saint-Amour, dans un âge légitime, sachant et avouant les pleines, parfaites et perpétuelles franchises que nos prédécesseurs ont accordées aux bourgeois de la ville de Saint-Amour, pour notre utilité, et celle de ladite ville, selon l'avis de gens de bien nos amis, nous accordons lesdites franchises, sans y être porté ni par force, ni par crainte ; mais de notre pleine et entière volonté ; et sur les saints évangiles de Dieu, nous jurons de les observer.

Nous voulons que lesdits bourgeois ne soient pas

(1) La charte des franchises était primitivement écrite en latin ; mais il n'en existe plus qu'une traduction, dont une copie se trouve dans les archives de la ville, et l'autre entre les mains de M. Perret, curé de Saint-Amour. Elles sont très-défectueuses, et la plupart du temps tout à fait inintelligibles. C'est à l'aide de ces deux pièces que nous avons fait notre version. Nous nous sommes beaucoup aidés dans notre travail, de la charte donnée en 1328, par Jean Ier, seigneur de Saint-Amour, et par Jeanne d'Andelot, sa mère. Cette charte, qui n'est que la reproduction presque textuelle de celle de 1272, est écrite en latin, sur parchemin, très-bien conservée et d'une belle écriture du quinzième siècle ; elle est dans les archives de la ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

obligés de produire un autre titre, pour prouver lesdites franchises ; nous leur permettons de le transcrire ; d'en faire plusieurs copies et même d'y faire apposer notre cachet, ou tout autre qu'ils pourraient avoir.

Nous voulons qu'en cas de contestation ils puissent le produire en justice, et qu'il y soit donné toute créance.

Nous obligeons, autant que nous le pouvons, nos successeurs, de quelque manière qu'ils puissent nous succéder, à prêter serment, en présence des bourgeois, d'observer les susdites franchises.

Et quoique nous ne puissions, dans la présente charte, relater tous les cas qui pourront se présenter, cependant nous en reproduisons un grand nombre, comme on le verra ci-après :

1° Nous approuvons les anciennes ordonnances de nos prédécesseurs, et nous voulons que les bourgeois de la ville de Saint-Amour élisent quatre d'entre eux, qu'ils pourront changer à leur volonté, et que le seigneur choisisse pareillement un des susdits habitants, qu'il pourra aussi changer à sa volonté.

On appellera *échevins* ceux qui auront été ainsi nommés ; ils administreront les affaires de la ville, de telle sorte que le seigneur ne pourra rien faire sans leur concours, contre les bourgeois, ni la ville aucune chose qui soit valable, sans le concours du seigneur.

2° Les échevins, aussitôt après leur élection, prêteront serment sur le saint Evangile, en pré-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sence du seigneur et des bourgeois, de défendre et garder tous les articles des franchises pour les bourgeois, contre le seigneur, et pour le seigneur contre les bourgeois.

Le seigneur, à cause de ladite défense, ne gardera ni haine ni rancune contre eux et leurs amis, et ne leur en fera aucun reproche.

3° Les échevins prononceront les amendes pour toutes les fautes qui se commettront, soit dans la ville, soit dans le ressort de la seigneurie. S'il arrivait que quelque amende ne soit pas déclarée ici, les échevins la taxeront cependant avec justice. Le seigneur veillera à ce qu'elle ne soit pas prononcée trop rigoureusement.

4° S'il arrivait que pour prononcer quelque amende, ou pour régler quelque autre affaire, les échevins ne fussent pas tous du même avis, l'avis de la majorité prévaudrait.

Si quelque échevin était absent, toute affaire serait décidée à la majorité des membres présents.

5° Les échevins pourront, du consentement de la majorité des bourgeois, faire ramasser par quelques-uns desdits bourgeois, de l'argent pour les affaires de la communauté.

Ils choisiront deux receveurs qui soient fidèles, et qui rendront devant les échevins et les bourgeois, lorsqu'ils en seront requis, un juste compte de ce qu'ils auront reçu.

6° S'il survient quelque difficulté entre le seigneur et les bourgeois, au sujet des articles de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la dite franchise, nous voulons que la question soit terminée par le présent acte, s'il se peut faire, ou autrement par les usages et coutumes de la ville, ou si les bourgeois le préfèrent, par le droit écrit.

7° Celui que l'on aura élu pour être échevin ou pour remplir quelque autre charge de la communauté, ne pourra refuser ledit emploi, à moins qu'il ne l'ait déjà exercé pendant un an, ou qu'il ne présente quelque excuse légitime ; autrement il sera obligé de payer soixante sous, pour les besoins de la ville.

8° Ceux qui possèdent dans l'enceinte de la ville des maisons ou des chaseaux, seront tenus de les faire réparer, s'ils le peuvent.

9° Ceux qui demeureront ordinairement dans ladite ville, seront censés bourgeois et en supporteront toutes les charges ; si cela est nécessaire, le seigneur pourra les y obliger.

10° Ceux qui ne posséderaient pas de maison dans la ville, devront cependant acquitter, s'il y a lieu, les droits de componage (1) et ceux de vente des marchandises, dont sont exempts ceux qui possèdent des maisons dans la ville.

11° Chaque maison qui sera dans la mouvance immédiate du seigneur, lui paiera, à la saint Martin d'hiver, pour chaque toise de façade, trois deniers viennois ou l'équivalent. Si on ne paie pas dans les quinze jours qui suivent la fête, le cens

(1) Droit de débit sur les boissons ; droit de terrier, auberge ou cabaret.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sera doublé ; et si l'on est trois ans sans payer, la maison appartiendra au seigneur.

12° Chaque mesure de terre mouvante immédiatement du seigneur, soit terre arable, soit vigne, soit pré, doit six deniers de la susdite monnaie au seigneur, payables la moitié à la mi-carême, l'autre moitié à la saint Martin. Si on ne paie pas ladite redevance dans les quinze jours qui suivront ces termes, elle sera doublée ; si on ne paie pas pendant trois années consécutives, lesdites terres deviendront la propriété du seigneur.

13° Les vignes qu'on aura plantées dans les communs, paieront quatre deniers, quand bien même elles appartiendraient à des bourgeois, et ce cens sera perpétuel.

Chacun sera tenu de payer ledit cens, s'il n'en est dispensé par un écrit du seigneur ou de l'un de ses prédécesseurs.

14° Les susdites mesures de terre seront taxées par quatre bourgeois se connaissant à l'agriculture, lesquels seront choisis par le seigneur et les échevins ; ils jureront de taxer fidèlement.

15° Les bourgeois seront tenus francs et quittes de toute autre redevance, tant réelle que personnelle, à moins qu'ils ne veuillent bien donner de leur propre volonté, quelque aide à leur seigneur. Cependant s'ils sont convaincus de quelque crime ou de quelque délit, et condamnés par la justice, le seigneur pourra lever sur eux l'amende pécuniaire.

16° Si quelqu'un, après s'être emparé de la terre

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'autrui, la restitue à l'arbitrage de quelques voisins, il ne subira aucune peine. Mais s'il la retient avec mauvaise foi, et s'il en est convaincu en justice, il sera tenu de la restituer à qui elle appartient, avec tous ses fruits, et il paiera vingt sous d'amende au seigneur.

17° Celui qui arrachera, avec intention, les bornes des champs et qui en sera convaincu, sera condamné aux dépens, et paiera soixante sous d'amende au seigneur.

18° Quiconque vendra une maison ou une terre qui sera dans la mouvance directe du seigneur, paiera aussitôt la passation du contrat, ou dès qu'il en sera requis, un denier de vingt, du prix de la vente, et l'acheteur en paiera autant pour les lods.

18° Quiconque tiendra à loyer la maison ou la terre d'un bourgeois, supportera les charges imposées pour l'avantage de la ville, à moins qu'il ne soit clerc ou religieux, ou bien qu'il ne soit privilégié et exempt de toute charge, tant réelle que personnelle ; ou à moins encore qu'il ne soit si misérable que les échevins l'en exemptent; mais le seigneur ne pourra exempter personne.

19° Le seigneur ne pourra diminuer les terres, ni les bois de la communauté, ni les donner, ni même les vendre, à qui que ce soit, sans le consentement des bourgeois. Il ne pourra de même faire ni publier aucun ban, sans le consentement exprès des bourgeois.

Et parce que les bois de ladite ville sont à pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sent tellement diminués qu'ils ne suffisent plus aux besoins des habitants, personne, à l'avenir, ne sera assez hardi pour les défricher sans le consentement du seigneur et des bourgeois. Si quelqu'un contrevient à cette défense, la terre qu'il aura défrichée, sera à la disposition du seigneur qui le fera punir à la volonté des échevins ; il paiera, en outre, soixante sous d'amende au seigneur.

20° Les bourgeois de Saint-Amour peuvent chasser dans les bois communs et pêcher dans les rivières communes de ladite ville, autant qu'ils le voudront.

21° Le seigneur ne peut appeler, ni traduire les bourgeois à son tribunal, hors de la châtellenie de Saint-Amour. Il ne peut les contraindre à donner caution, pour une cause qui ne sera pas criminelle, s'ils ont dans la ville des biens-immeubles d'une valeur suffisante, et qu'ils les obligent entre les mains du seigneur.

22° Si quelqu'un non résidant a dans la ville une maison ou autre propriété, et que sa personne ni ses biens ne soient point sous le coup d'une condamnation, s'il a un procès, et que le seigneur, à cause de la guerre ou de quelque autre motif, ne puisse rendre justice, il pourra, s'il a donné caution ou qu'il ait obligé les biens qu'il possède dans la ville, y venir ou en sortir sans éprouver aucun empêchement, de la part du seigneur, aussi longtemps que le séjour de la ville ne lui aura pas été interdit.

23° Les bourgeois ne seront obligés de suivre

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

le seigneur à la guerre que dans une juste guerre, et qu'autant que la munition ne manquera pas. Ils seront tenus de suivre ledit seigneur pendant un jour et une nuit, à leurs propres frais, une fois le mois seulement, un de chaque famille. Sont exceptés les clercs, les religieux, les pauvres dénommés ci-dessus et quelques autres personnes exemptées par les coutumes de la ville.

24° Quiconque fera quelque affront ou injure considérable, ou portera dommage à quelque bourgeois, n'aura point paix avec le seigneur jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction, à celui qu'il aura injurié, ou dédommagé celui à qui il aura causé quelque préjudice. Si celui qui a dit les injures ou causé le dommage, reste dans le ressort de ladite ville, on ne lui donnera aucune charge qu'il n'ait fait satisfaction, à moins que celui qu'il a injurié ne lui pardonne ou que celui à qui il a porté quelque dommage, ne l'en tienne quitte.

25° L'étranger qui voudra faire le commerce dans la ville, sera à l'abri de toute violence, pourvu qu'en toute chose, il se conforme à la justice; ce dont il devra donner caution, à moins toutefois qu'il ne soit un brigand, un homicide, un voleur, ou un malfaiteur notoirement reconnu.

26° Le bourgeois qui voudra quitter la ville pour aller demeurer ailleurs, pourra le faire en toute sûreté, que le seigneur en soit informé ou non. Si le seigneur en est requis, il lui donnera un conducteur pour un jour et une nuit.

27° Les bourgeois ne sont point tenus de rece-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir des gages pour leur créance. S'ils s'y sont obligés par contrat, ils n'y seront cependant point tenus, qu'autant que le gage vaudra le double de la somme due.

28° L'on pourra vendre, au troisième marché, les immeubles donnés en gage dont on aura annoncé la vente dans les deux marchés précédents. Mais si le gage est mobilier, il pourra être vendu au bout de quinze jours, à moins de conventions contraires.

29° Le seigneur, ou ses préposés, ne peuvent instituer une personne suspecte, pour exécuter leurs ordres; ceux qu'ils auront commis, devront garder fidèlement les droits de la ville envers le seigneur, et ceux du seigneur envers les bourgeois.

30° Le seigneur, ou son procureur, ne peuvent rien prendre ni exiger des bourgeois, pour les causes qui sont pendantes en la cour, par devant les officiers dudit seigneur, pour raison des dépenses faites à cause des procès intentés en ladite cour, à la requête du seigneur ou de son procureur.

31° Si un bourgeois va de vie à trépas sans laisser d'enfants et sans avoir testé, ses plus proches parents hériteront, sans que le seigneur s'y oppose. Les droits de la femme seront cependant respectés.

32° Le seigneur peut et doit instituer un garde pour surveiller les moissons, les prés, les vignes et les arbres. Les bourgeois en nomment de leur

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

côté, autant qu'ils le veulent. Tous ces gardes jurent sur les saints évangiles, en présence du seigneur et des bourgeois de garder, autant qu'ils le pourront, les droits du seigneur et des bourgeois.

33° On fera tous les ans, en temps convenable, un ban relativement aux animaux qui dévastent les blés, les vignes, les prés et les arbres. On prononcera pour chaque animal qui a fait des dégradations, une amende payable partie au seigneur et partie aux gardes. En outre, on fera payer le dommage par le propriétaire des animaux.

34° Si quelqu'un est convaincu d'avoir dévasté, de jour, les blés, les vignes, les prés ou les arbres d'autrui, il paiera, outre le dommage, sept sous d'amende au seigneur; mais si c'est de nuit, il paiera soixante sous d'amende, outre le dommage.

35° Le seigneur ne pourra accorder à personne la permission de vendanger avant les autres, sinon du consentement des bourgeois. Mais le seigneur pourra, si cela lui convient, vendanger avant les autres.

On confisquera au profit du seigneur, la vendange de celui qui vendangera avant le temps.

36° Dans le temps des vendanges, personne ne pourra vendre ni acheter en détail, les raisins dans les vignes. Mais on pourra vendre ou acheter les raisins en gros, soit à la vigne, soit ailleurs.

Celui qui contreviendra à cette défense, paiera sept sous d'amende au seigneur, et ses raisins seront confisqués au profit du seigneur.

37° Si quelqu'un frappe les glaneurs, en voulant

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les chasser de ses vignes, il ne devra pour cela aucune amende au seigneur. Mais s'il les blesse dangereusement, il dédommagera les blessés, et le seigneur le condamnera à l'amende, à la volonté des échevins.

38° Les poids et les mesures dont on fera usage, dans la ville, seront donnés par le seigneur ou son préposé. Ils seront fréquemment visités par les échevins et le préposé du seigneur, afin de s'assurer qu'il n'y a aucune fraude de la part de ceux qui s'en servent.

39° Celui qui sera convaincu d'avoir fait, avec connaissance, usage de faux poids et de fausses mesures, réparera à la volonté des échevins, le dommage qu'il aura causé, et paiera au seigneur soixante sous d'amende.

40° Celui qui sera convaincu d'avoir retenu au-delà de quarante jours, les droits d'une vente, paiera au seigneur soixante sous d'amende.

41° Un père ne sera point puni pour les fautes de son enfant, ou de quelqu'un de sa famille, s'il n'est complice de la faute, ou bien s'il n'a donné asile au coupable, malgré la défense du seigneur.

42° Le seigneur ne doit empêcher, par ses paroles ou autrement, les bourgeois d'appeler pour leur conseil, en la cour, et devant les officiers dudit seigneur, qui bon leur semblera, pourvu que ce soit une personne honorable.

43° Si quelqu'un a dit des injures à un autre, et que la querelle soit apaisée, il sera quitte de toute peine. Mais s'il y a eu scandale, le coupable

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

paiera cinq sous d'amende au seigneur, et fera réparation à celui qu'il a injurié.

44° Si quelqu'un prend en se disputant un autre par les cheveux, s'il déchire ses habits, s'il crache sur lui, s'il le frappe sans qu'il y ait blessure et effusion de sang, il paiera sept sous d'amende au seigneur, et fera à la diligence des échevins, réparation à celui qu'il a injurié, mais s'il a frappé jusqu'au sang, ou qu'il ait fait quelque grave blessure, il paiera soixante sous d'amende au seigneur, et il dédommagera, à la volonté des échevins, celui qu'il aura injurié.

45° Si celui qui porte plainte ne peut prouver la vérité de son accusation, il sera condamné aux dépens, et paiera la même amende qu'aurait payée celui qu'il a accusé.

46° Si quelqu'un tue un autre homme, s'il le prive de l'un de ses membres, ou s'il le rend infirme pour le reste de ses jours, il sera puni corporellement; mais on ne touchera point à ses biens, respectant les droits de sa femme, de ses proches et des autres.

47° Si celui qui porte plainte ne peut prouver la vérité de son dire, et si le seigneur, par une légitime recherche que la justice ordonnera, ne peut découvrir la vérité de l'accusation, cet homme sera condamné aux dépens, et paiera au seigneur une amende taxée à la volonté des échevins.

48° Les amendes, prononcées par les échevins, ne pourront dans aucun cas excéder sept sous, à moins qu'il n'y ait nécessité, et que ce ne soit pour cause d'utilité publique.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

49° Les bourgeois pourront vendre leurs denrées dans leurs maisons ou devant leurs maisons, si cela leur convient ; mais s'ils vendent sous les halles du seigneur, ils payeront les droits selon la taxe, que les échevins pourront modérer.

50° Si des enfants agissant sans discernement, se battent, même jusqu'à effusion de sang, il ne sera dû aucune amende au seigneur; mais les parents ou les proches de ces enfants, les fustigeront bien; et, s'il y a eu quelques blessures, on dédommagera le blessé, suivant la taxe des échevins.

51° Quiconque aura planté des haies, creusé des fossés ou pratiqué quelque autre empêchement sur la voie publique, soit dans la ville, soit hors de la ville, quand bien même ce serait par nécessité et pour peu de temps, devra le faire disparaître aussitôt qu'il en sera requis, et il paiera sept sous d'amende au seigneur, ou même davantage, à la volonté des échevins.

52° Les échevins selon le temps et selon la coutume des localités voisines, règleront raisonnablement la taxe du pain, de la viande et des autres vivres. Ils s'acquitteront de ce soin avec la plus grande exactitude. Ceux qui vendront trop cher et contrairement à la taxe, paieront sept sous d'amende au seigneur.

53° Si l'un des échevins ou quelque autre personne, revêtu d'une charge publique, prévarique dans son office par haine, par amitié, par crainte ou par intérêt, il dédommagera celui à qui il a fait tort, et il paiera soixante sous d'amende au sei-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneur, si ses facultés le lui permettent; autrement, il sera puni corporellement, à la volonté des autres échevins.

54° Les jours de marché, personne ne vendra ni n'achètera hors des portes de la ville, aucune denrée apportée pour être vendue. Celui qui contreviendra à ladite défense, paiera sept sous d'amende au seigneur.

55° Le seigneur apposera gratuitement son cachet, s'il en est requis, sur les contrats dont il a reçu les lods et ventes. Mais si on lui demande de l'apposer sur d'autre contrat, si c'est pour une affaire importante, il ne peut pas demander plus d'un demi-sou; il exigera moins pour une moindre affaire.

56° Si pendant la nuit, à une heure où il ne serait possible d'avoir aucun secours, un voleur pénètre dans une maison, on le blesse en se défendant, on ne devra rien au seigneur pour l'amende.

57° Les brigands, les voleurs ou ceux qui auront commis des crimes plus grands, seront livrés à la justice du seigneur. On respectera, en les condamnant, la dot de leurs femmes et les droits des parents et autres à la succession.

58° De plus, nous, Guillaume susdit, comme l'on fait nos ancêtres, promettons auxdits bourgeois que nous obligerons tous ceux qui demeurent dans les chaseaux, à soutenir et à défendre tous les articles de la présente charte de franchise; et, s'ils ne veulent le faire, la ville de Saint-Amour ne leur accordera aucun secours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

59° Nous entendons qu'à l'avènement de chaque nouveau seigneur, ou quand ils en seront requis, les bourgeois prêtent serment de fidélité au seigneur. On renouvellera ce serment, tous les cinq ans, si c'est la volonté du seigneur ou des bourgeois.

60° Les limites dans lesquels les habitants jouiront desdites franchises, s'étendent depuis le pont du ruisseau appelé Sennaux, auprès de l'hôpital, jusqu'à la vigne Rasemas exclusivement; prenant de là, par la rue de Corcelles, jusqu'à la rue Traversière qui conduit jusqu'au-dessus du gué de Sennaux, en tirant ensuite le long de ladite rivière, jusqu'au pont ci-dessus nommé.

Nous, Guillaume, seigneur de Saint-Amour, déclarons renoncer ici à tous usages et coutumes, qui pourraient nous autoriser à contrevenir aux présentes franchises.

Pour donner plus de force et de validité au présent acte, nous y avons apposé notre cachet; priant vénérables personnes et seigneurs nos amis, messire Guichard, par la grâce de Dieu, évêque de Mâcon, messire Jean de Châlon, seigneur de Rochefort, messire Humbert, seigneur du Mont-Poupet, et messire Jean de Cuiseaux, de mettre leurs cachets aux présentes, pour la force et la validité de ce que dessus.

Voulant aussi que tous ceux qui ont pouvoir sur nous, tant au spirituel qu'au temporel, nous obligent à garder tous ce que dessus.

Nous, évêque de Mâcon, seigneur de Rochefort,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

seigneur du Mont-Poupet et seigneur de Cuiseaux, ci-devant nommés, à l'instance de Guillaume, seigneur de Saint-Amour, fortifions autant que nous le pouvons, les présentes lettres de franchises, et y apposons nos cachets, avec celui du seigneur de Saint-Amour.

CHAPITRE VI.

Organisation de la commune de Saint-Amour après la conquête de Louis XIV.

Avant la conquête de Louis XIV (1678), la Franche-Comté ne faisait que nominativement partie du gouvernement général des Pays-Bas, dont le chef-lieu était à Bruxelles.

L'Espagne qui connaissait les projets de la France sur la province la ménageait; elle se contentait du don gratuit de cent mille livres, voté chaque année par les Etats, et abandonnait au parlement le gouvernement du pays. Le parlement laissait aux villes le soin de s'administrer elles-mêmes; et, à Saint-Amour du moins, l'administration était toute paternelle.

Lorsqu'il eut soumis la Franche-Comté, le roi de France s'attacha à y faire pénétrer les mêmes institutions que dans le reste du royaume; pour cela les intendants, que l'on peut comparer aux préfets de nos jours, le servirent merveilleusement. Les élections du corps municipal n'eurent plus lieu que

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous leur bon plaisir ; souvent même ils désignaient d'avance les membres qui devaient être élus; aussi l'élection n'avait-elle lieu que pour la forme.

A partir de 1709, par ordre de l'intendant, les échevins et les conseillers sortant de charge, auxquels se joignait l'échevin du comte de Saint-Amour, dressèrent chaque année, la liste des notables appelés à former le conseil général et à nommer les nouveaux échevins et les conseillers. Ces derniers ne furent plus laissés au choix des échevins. En 1738, et toujours par les ordres de l'intendant, on revient aux anciens règlements de la province; les notables ont été tirés au sort et ont donné leurs voix secrètement et séparément.

Lorsque le malheur des temps força d'ériger les fonctions municipales en offices héréditaires, l'on tenta en vain d'établir à Saint-Amour la vénalité des charges, sous les rois Louis XIV et Louis XV; on rencontra de la part des bourgeois une résistance insurmontable.

Il en résulta bien des tiraillements entre l'intendant et les bourgeois ; plusieurs fois les élections n'eurent pas lieu, notamment en 1736 et 1773. D'autres fois les individus nommés d'office par l'intendant refusèrent d'accepter, comme cela eut lieu en 1773. La persévérance du conseil finit par l'emporter et les charges ne furent point vénales à Saint-Amour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII.

Tableau des échevins de la ville de Saint-Amour, depuis l'an 1650 jusqu'en 1790.

Les archives de la ville ont été détruites ou perdues, lors du siége de 1637; il nous est donc impossible d'établir la liste des échevins pour les temps antérieurs, et encore, le plus ancien des registres des délibérations du conseil de la commune, ne remonte qu'au 1er janvier 1650, époque à laquelle commence notre tableau.

1650. Philibert Colombet ; Georges Bailli.

1651. Philibert Déglans ; Jean François ; Nicolas Merle ; Pierre Favier.

1652. Bernard Hurcard ; Philibert Guyolot ; Etienne Davillon ; Claude Bouchard.

1653. Claude Bougnet ; Bernard Tribillet ; Benoît Bachet ; Christophe Mulger.

1654. Claude Tisserand ; Philibert Don ; Laurent Perrod ; Claude Tribillet.

1655. Etienne Tribillet ; Philibert Colombet.

1656. Jean Davillon ; Jean-Louis Merle.

1657. Pierre Favier ; Philibert Merle.

1658. Claude Don, docteur en médecine ; Bernard Don.

1659. Bernard Collet ; François Davillon.

1660. Philibert Don ; Claude Perrod ; Benoît Collot ; Guillaume Collet.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1661. Etienne Tribillet, seigneur de la Charmée, avocat; Bernard Hurcard; Claude Tribillet; Claude Tisserand.

1662. Nicolas Merle; Louis Gentil; Bernard Tribillet; Jean-Louis Merle.

1663. Philibert Colombet, notaire; Pierre Tisserand; Philibert Paget; Pierre Colombet.

1664. Claude Don; Etienne Charlot; Bernard Don; Amour Demoncel.

1165. Hugues Febure; Jean Davillon; Jean-Philibert Bouchard; Pierre Favier.

1666. Philibert Déglans; Jean-Claude Rémond; Marie Mercier; Guillaume Collot.

1167. Bernard Collet; Claude Tisserand; Jean Philibert Davillon; Jean Coste.

1168. Louis Gentil; Nicolas Merle; Jean Geindre; Claude Sorria.

1669. François Davillon; Pierre Montréal; Christophe Mulcia; Marc Humbert.

1670. Philibert François, avocat; Bernard Don; Benoît Collot; Claude Merle.

1671. Philibert Colombet; Pierre Favier; Claude Mercier; Pierre Colombet.

1672. Philibert Don; Jean Davillon; Jean Coste.

1673. Claude Colombet; Etienne Charlot; Bernard Tribillet; Jean Dufour.

1674. Charles Curnillon; Jean Coste; Jacques Merle; Laurent Roussel.

1675. Hugues Febure; Jean-Philibert Davillon; Louis Gentil; François Vialet.

1676. Julien Masson; Pierre Colombet; Jean Grillet; Claude Perrod.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1677. Jean-Claude Rémond ; Pierre Paget ; Bernard Hurcard ; Benoît Collot.

1678. Le traité de Nimègue unit définitivement la Franche-Comté à la France. — Il n'est plus nommé que deux échevins.

Philippe-René François, docteur en droit ; Jean Davillon.

1679. Philibert Don ; Claude Colombet.

1680. François Colombet, docteur en droit ; Claude Mercier.

1681. Philibert Déglans, docteur en droit ; Nicolas Merle, notaire.

1682. Julien Masson ; Pierre Colombet.

1683. Jean-Claude Remond ; Jean Grillet.

1684. Charles Curnillon ; Hugues Fébure.

1685. Claude Colombet ; Henri Bernard.

1686. Philibert Don, docteur en droit ; Bernard Hurcard.

1687. Claude Mercier ; Gabriel Dumolard.

1688. Nicolas Merle ; Claude Gentil.

1689. François Colombet, docteur en droit ; Jean Perrod, maître chirurgien.

1690. Philibert Déglans, docteur en droit ; Jean Coste, notaire.

1691. Jean-Claude Remond ; Pierre Colombet.

1692. Charles Curnillon ; Pierre Colombet.

1693. François-Joseph Colombet ; Philibert Merle.

1694. Claude Mercier ; Henri Bernard.

1695. Jean Dupré ; Humbert Paget.

1697. Les mêmes.

1698. Claude-François Don, docteur en droit ; Hugues Fébure.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1699. Christophe Remond, docteur en droit; Jean Conche.

1700. Thomas Gaillard; Claude Mercier.

1701. Jean François; Philibert Merle.

1702. Les mêmes.

1703. François Merle, docteur en médecine; Joseph Bernard.

Le comte de Saint-Amour, depuis le siége de la ville, en 1637, n'avait point usé du droit qui lui était réservé, par la charte de franchise, de nommer un échevin. Il réclame ce droit, qui est reconnu, et choisit pour échevin M. Wuillemenot, docteur en médecine. Celui-ci reste en charge jusqu'en l'année 1709.

1704. Nicolas Merle; Philibert Bompard.

1705. Christophe Remond, docteur en droit; Jean Perrod, maître chirurgien.

1706. Les mêmes.

1707. Jean François, docteur en droit; Thomas Gaillard.

1708. Jean François; Maurice Gaillard.

1709. François Merle, docteur en médecine; Philibert Bompard.

Joseph Bernard, échevin du comte de Saint-Amour; il occupe cette charge jusqu'en 1731.

1710. Les mêmes.

1711. Charles Curnillon; Benoît Brussillon.

1712. Les mêmes.

1713. Joseph Bernard; Amour Morel.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1714. Les mêmes.

1715. François Merle, docteur en médecine; Maurice Gaillard.

1716. Les mêmes.

Par ordre de l'intendant, le conseil décide qu'il s'assemblera une fois par semaine, le mardi à midi, pour délibérer sur les affaires de la ville, sans qu'aucun puisse s'absenter, à moins d'excuses légitimes.

A cet effet, on sonnera chaque mardi, trente tins.

1717. Pierre Wuillemenot; Laurent Conche.

1718. Philibert Merle; Laurent Conche.

1719. Les mêmes.

1720. Amour Henri, maire; Henri Bernard.

A partir de cette année, le titre de maire est donné au premier échevin.

1721. Jean-Baptiste Bernard, maire; François Paget.

1722. Jean Coste, maire; François Paget.

1724. Jean Coste, maire; Benoît Brussillon.

1725. Maurice Gaillard, maire; Benoît Brussillon.

Les membres du conseil seront, à l'avenir, exempts des logements militaires; mais ils devront assister régulièrement aux assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires. Pour cela les assemblées générales auront lieu le dimanche après les offices.

1726. Les mêmes.

1727. Joseph Bernard, maire; Claude-Pierre Grillet.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1728. Les mêmes.
1729. Joseph Bernard, maire ; Viatour Merle.
1730. Laurent Conche, maire; Christophe-Joseph Coste.
1731. Jean Coste, président aux Gabelles, maire ; Viatour Merle.
Guillaume Fraisand, échevin du comte de Saint-Amour ; il occupe cette charge jusqu'en 1789.
1732. Les mêmes.
1733. Jean Coste, président aux Gabelles, maire ; Benoît Brussillon.
1734. Les mêmes.
1735. Larent Conche, maire; Christophe-Joseph Coste.

Le conseil décide qu'à l'avenir, vu la difficulté qui se rencontre chaque année, pour trouver un second échevin, nul ne pourra être nommé maire qu'auparavant il n'ait été au moins une année, ce que l'on appelle à Saint-Amour, second échevin.

A été aussi délibéré, que si quelque suppôt du magistrat (conseiller) refuse d'être échevin, sous le maire, il sera rayé du nombre des suppôts, et ne sera jamais appelé à aucun conseil.

Et attendu que le conseil général a été retardé pour faire les élections, on a prié les R. P. Augustins de retarder leur dernière messe, pourquoi le receveur de la ville a payé douze sous, pour faire dire ladite messe.

1736. En 1692 Louis XIV créa des charges de maires à la nomination du roi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était à la fois une mesure fiscale et un moyen d'étendre sa puissance. Un grand nombre de villes refusèrent d'accepter la coûteuse faveur qui leur était accordée, donnant pour motif qu'elles n'étaient pas assez riches, pour faire l'acquisition des offices municipaux. Saint-Amour était dans ce cas.

En 1736, il n'y eut point d'élections ; un arrêt du conseil d'Etat fit défense aux villes et communautés qui n'avaient pas fait l'acquisition de leurs offices municipaux, de procéder à aucune élection, jusqu'à ce qu'il en eut été autrement ordonné.

Le conseil de Saint-Amour objecta inutilement que cette ville n'était pas dans le cas de déclaration du roi, au sujet de la création des offices municipaux ; qu'elle n'était pas au nombre des quatorze villes de la province ; que d'ailleurs elle n'était pas en état de faire cette acquisition, n'ayant aucun revenu patrimoniaux, étant criblée de dettes et ayant de fortes charges, par rapport aux logements des troupes de Sa Majesté.

Il fallut obéir ; l'intendant prescrivit que les officiers municipaux continueraient à exercer leurs charges.

1737. L'intendant consentit à ce que l'on procédât à de nouvelles élections.

Jean Coste, président aux Gabelles, maire ; Benoît Brussillon.

1738. Laurent Conche, maire ; Joseph-Christophe Coste.

1739. Les mêmes.

1740. Les mêmes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1741. Viatour Merle, maire ; César Merle.

1743. En vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat, il n'y eut pas d'élections cette année. Les échevins durent continuer leurs fonctions, jusqu'à ce que les offices eussent été levés, c'est-à-dire achetés.

1744. En 1706, on avait créé des charges de maire alternatives et triennales ; c'est-à-dire que sur trois années, les maires n'exerçaient leurs fonctions qu'une seule ; d'où est venue cette locution : *Maire en exercice.* A Saint-Amour, personne n'avait acheté ce nouvel office ; enfin, M. Bernard de Dompsure ayant fait l'acquisition d'une charge de maire, obtint des lettres et provisions en date du 30 janvier 1744, et fut installé en qualité de maire triennal, le 22 janvier suivant, aux gages annuels de cent douze livres dix sous.

Cette même année, l'emploi nouveau de procureur syndic fut donné par le Conseil général, à Pierre-Philippe Morel. Le procureur syndic, ou fiscal, remplissant les fonctions de ministère public, veillait aux objets d'un intérêt commun.

1745. Les mêmes.

1746. Les mêmes.

1747. Les mêmes.

1748. Les mêmes.

1749. Les mêmes.

1750. Les mêmes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1751. En vertu d'un arrêt du Conseil du roi, qui réunit aux corps des villes, les offices municipaux qui n'ont pas été levés, a été nommé pour maire alternatif M. Joseph-François Cancalon. Le maire ajoute à son titre celui de lieutenant-général de police.

1752. Pierre-Antoine-Amour Bernard, seigneur de Dompsure, maire alternatif et triennal; Joseph-François Cancalon, premier échevin; Gaillard de Dananche, deuxième échevin.

1753. Claude Merle, maire; Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, premier échevin; Antoine Brossette, deuxième échevin.

1754. Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, maire; Claude Morel, premier échevin; Joseph-François Paget, deuxième échevin.

1755. Gaillard de Dananche, maire; Claude Merle, premier échevin; Joseph-François Paget, deuxième échevin.

1756. Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, maire alternatif; Gaillard de Dananche, premier échevin; Joseph Paget, deuxième échevin.

1757. Joseph-François Paget, maire; Laurent Conche, premier échevin; Antoine Brossette, chirurgien.

1758. Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, maire alternatif; Joseph-François

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paget, premier échevin; Antoine Brossette, chirurgien, deuxième échevin.

1759. Joseph-Philippe François, docteur en droit, maire ; Joseph-François Paget, premier échevin; Antoine Brossette, chirurgien, deuxième échevin.

1760. Joseph-Philippe François, docteur en droit, maire; Joseph-François Cancalon, premier échevin; Pierre-Antoine Bernard de Dompsure, deuxième échevin.

1761. Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, maire alternatif et triennal; Denis Chambard, lieutenant de maire.

A partir de cette année, le premier échevin prend le titre de lieutenant de maire; il n'est plus nommé de deuxième échevin, celui qui est désigné par le comte de Saint-Amour, en tient lieu; c'est toujours M. Faisand.

1762. Joseph-Philippe François, docteur en droit, maire; Joseph-François Cancalon, docteur en droit, lieutenant de maire.

1763. Les mêmes.

1764. Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, maire alternatif; Joseph-François Cancalon, docteur en droit, lieutenant de maire.

1765. Joseph-Philippe François, docteur en droit, maire; Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, lieutenant de maire.

1766. Les notables, sous la présidence de M. Fran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çois, maire, bailly de la justice des ville et comté de Saint-Amour, ont nommé à la pluralité des voix, pour être présentés au choix de Sa Majesté, afin qu'elle en choisisse un qui remplira la place de maire :

Pierre-Antoine Don, écuyer, seigneur de Valfin;

Edouard Gaillard du Villars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie et pensionné du roi ;

Pierre-Chrysante Déglans, écuyer.

L'office de maire reste vacant, jusqu'à ce que S. M. y ait pourvu.

Jean-Nicolas Merle, docteur en droit, lieutenant de maire.

1767. *L'office de maire reste vacant, S. M. n'y ayant pas pourvu.*

Jean-Nicolas Merle, docteur en droit, lieutenant de maire.

1768. *L'office de maire reste vacant, S. M. n'y ayant pas pourvu.*

Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure, lieutenant de maire.

1769. *L'office de maire reste vacant, S. M. n'y ayant pas pourvu.*

Joseph-François Cancalon, docteur en droit, lieutenant de maire.

1770. *L'office de maire reste vacant, S. M. n'y ayant pas pourvu.*

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph-Marie Dumollard, docteur en droit, lieutenant de maire.

1771. Ont été proposés au choix de Sa Majesté pour la place de maire :

Jean-Nicolas Merle, docteur en droit ;

Pierre-Antoine-Amour Bernard de Dompsure ;

Claude-Denis Chambard, commissaire à terrier.

L'office de maire reste vacant, le roi n'y ayant pas pourvu.

Jean-Nicolas Merle, docteur en droit, lieutenant de maire.

1772. *L'office de maire reste vacant, le roi n'y ayant pas pourvu.*

Jean-Nicolas Merle, docteur en droit, lieutenant de maire.

1773. Les offices municipaux, créés par l'édit de novembre 1771, n'ayant pas été achetés par la ville de Saint-Amour, il n'y a pas eu d'élections cette année, et le corps de ville a été continué dans ses fonctions.

La finance eut été de 12890 livres pour les offices de maire, lieutenant de maire, deux échevins, deux assesseurs, un procureur du roi, un greffier, un receveur et contrôleur des octrois.

Enfin le 20 juillet 1773, après bien des démarches, le corps de ville fut constitué.

L'office de maire reste vacant, le roi n'y ayant pas pourvu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antoine-Amour-Bernard de Dompsure, lieutenant de maire.

1774. Claude-Anthelme Curnillon, docteur en médecine, maire; Claude-Denis Chambard, commissaire à terrier, lieutenant de maire.

1775. Pierre-Chrysante Déglans, écuyer, maire; Claude-Denis Chambard, commissaire à terrier, lieutenant de maire.

1776. Claude-Anthelme Curnillon, docteur en médecine, maire; Pierre-Antide Don de Valfin, écuyer, lieutenant de maire.

1777. Joseph-François Cancalon, docteur en droit, maire; Pierre-Antide Don de Valfin, écuyer, lieutenant de maire.

1778. Etienne Bouthillon, bachelier en droit, maire; Pierre-Antide Don de Valfin, écuyer, lieutenant de maire.

1779. Claude-Denis Chambard, conseiller chauffe-cire (1), maire; Joseph-François Cancalon, avocat, lieutenant de maire.

1780. Les mêmes.

1781. Claude-Denis Chambard, conseiller chauffe-cire, maire; Claude-Anthelme Curnillon, lieutenant de maire.

1782. Claude-Denis Chambard, conseiller chauffe-cire, maire; Pierre-Antide Don de Valfin, écuyer, lieutenant de maire.

1784. Claude-Denis Chambard, conseiller chauffe-

(1) Officier de chancellerie, chargé de préparer la cire pour sceller les actes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cire, maire ; Pierre-Chrysante Déglans, écuyer, lieutenant de maire.

1785. Les mêmes.

1786. Eléonor Merle, docteur en médecine, maire ; Pierre-Chrysante Déglans, écuyer, lieutenant de maire.

1787. Les mêmes.

1788. Claude-Joseph-Bernard de Dompsure, avocat, maire ; Claude-François Delacroix, lieutenant de maire.

1789. Les mêmes.

Les notables dont il est si souvent parlé se tiraient des différents corps de la ville. Voici comment ils se composaient depuis 1765.

L'ordre ecclésiastique en fournissait un, tant pour le chapitre que pour le clergé paroissial. Avant 1765, il y en avait deux : un pour le chapitre, un autre pour le clergé de la paroisse.

La noblesse et les officiers militaires en fournissaient deux.

La judicature, un.

Les avocats, médecins et bourgeois vivant noblement, un.

Les marchands ayant boutique et les chirurgiens, deux.

Enfin les artisans, les laboureurs et les vignerons en fournissaient un.

Ces notables étaient tirés au sort, dans chaque corps d'Etat ; plus tard, ils furent désignés par les membres du conseil, sortant de charge.

En 1789, le corps de ville était ainsi composé :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maire, lieutenant général de police, M. Claude-Joseph Bernard, avocat, seigneur de Dompsure.

Lieutenant de maire, François Delacroix, avocat.

Echevin, au choix de M. le comte de Saint-Amour, Guillaume Faisand, président des Gabelles.

Conseillers :

Jean-Philibert Gaillard, écuyer, seigneur de Dananche.

Claude-Denis Chambard, conseiller chauffe-cire.

Eléonore Merle, docteur en médecine.

J.-B. Bernard, écuyèr, seigneur de Pélagey.

Agents municipaux :

Syndic, procureur du roi, Alexis Mochet.

Receveur, Noël-Marie Grommier.

Secrétaire-greffier, Amour Morand.

Notables :

Henri Goussin, prêtre.

Deglans de Cessia, écuyer, seigneur de Verria, Varennes et autres lieux.

Don de Valfin, écuyer.

Levieux de Courcelles, écuyer, ancien officier.

Jacques-Philippe-Hyacinthe Bernard de Pélagey.

Etienne Bouthillon, bachelier en droit.

François-Alexandre Chanelle, marchand.

J.-B. Lefranc, marchand.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII.

Etat du nombre des officiers municipaux de la ville de Saint-Amour et des gages, émoluments, privilèges et exemptions qui leur étaient attribués depuis 1765 jusqu'en 1789.

Deux édits de février et de mai 1765 organisèrent définitivement, pour le comté de Bourgogne, le corps du magistrat dans les différentes villes de la province. Il ne sera pas sans intérêt de voir quelle était la composition de celui de Saint-Amour.

Le corps de ville comprenait :

1° Un maire, lieutenant de police;

Un lieutenant de maire;

Un échevin, à la nomination du comte de Saint-Amour;

Quatre conseillers et huit notables;

2° Un procureur du roi de police, aux gages de 60 francs par an;

Un receveur, aux gages de 90 livres ;

Un secrétaire greffier, aux gages de 90 livres.

Ces deux derniers emplois avaient été longtemps réunis et leurs gages avaient souvent varié ;

3° Deux sergents de ville, aux gages de chacun 30 livres.

Les mêmes sergents de ville étaient aussi gardes de police et des bois de la communauté, aux gages de 40 livres chacun, pour ce dernier objet.

Il n'y avait ni gratifications ni émoluments

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

casuels; toutes les fonctions municipales s'exerçant gratuitement.

Les maires et échevins jouissaient de l'exemption du logement des gens de guerre; c'était leur unique privilége.

CHAPITRE IX.

Restauration de la ville, après sa ruine en 1637.

Lorsqu'après le siége de 1637, on songea à tirer la ville de ses ruines, tout était à faire, car tout avait été détruit : l'église paroissiale, l'hôtel de ville, l'hôpital, n'existaient plus; les fontaines étaient détruites, les magasins pillés; les manufactures, les forges, les usines anéanties; quelques maisons particulières et les couvents avaient seuls échappé à la destruction.

Cependant l'amour du sol natal est si grand dans le cœur de l'homme que, dès 1645, quelques bourgeois commencèrent à rentrer dans leurs murs et entreprirent de restaurer la ville.

Les échevins et le conseil de la commune, composé des hommes les plus honorables de la cité, vigilants et économes, au milieu des embarras de toutes sortes, causés par des occupations militaires, qui se renouvelèrent fréquemment, par le séjour et le passage incessants de troupes, qu'il fallait non-seulement loger, mais encore nourrir et souvent payer; ce conseil, disons-nous, a procédé avec

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordre et méthode à une restauration qui s'est accomplie lentement, mais qui ne s'est pas arrêtée un seul jour depuis 1650 jusqu'en 1789. Par les améliorations nombreuses qu'il a su réaliser, il a préparé celles qui se sont accomplies de nos jours. Ce serait une grande injustice de supposer qu'en administration tout le bien est l'ouvrage des générations contemporaines, et de méconnaître la part qui appartient à nos pères.

La première affaire fut le rétablissement de l'église paroissiale; dans ces temps de foi profonde, on comprenait que c'était le plus important besoin des populations; aussi, on y consacra toutes les ressources dont on pouvait disposer; cependant, ce ne fut qu'en 1707 que les travaux furent à peu près terminés, l'église pourvue des ornements et des vases sacrés nécessaires à la célébration du culte, et de cloches, pour appeler les fidèles dans la maison du seigneur (1). Une horloge fut placée dans le clocher (2). Mais nous dirons ailleurs tout ce qui a été fait à cet égard.

Il était un autre édifice dont la reconstruction importait presque autant aux habitants que celle de leur église. Nous voulons parler de l'hôtel de ville, centre de la puissance communale.

C'était là, en effet, que se réunissaient les échevins et le conseil pour traiter les affaires de la ville. Là étaient déposés le trésor communal, les armes et les archives de la commune. Cet hôtel n'existait

(1) 1694-1690.
(2) 1670.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus, et sa perte était vivement sentie chaque jour par les habitants. L'orgueil municipal était froissé de voir cette formule inscrite en tête de toutes les délibérations du conseil :

« Au lieu de Saint-Amour, en la maison du « sieur X..., à présent échevin, par emprunt de « celle de ladite ville, ruinée par le malheur des « guerres, le conseil assemblé au son de la cloche « à la manière accoutumée. »

Cependant ce ne fut qu'en 1733, lorsqu'on fut libre des préoccupations qu'avaient causées la restauration de l'église, que l'on commença les constructions du nouvel hôtel de ville. Elles furent terminées en 1737 ; la bénédiction de l'édifice eut lieu dans le mois de décembre de la même année, et le conseil s'y réunit le 31 du même mois, pour l'élection du magistrat de l'année suivante.

Ainsi la ville avait été privée pendant tout un siècle d'un hôtel municipal. Ce nouvel hôtel a subsisté jusqu'à nos jours, où il a été remplacé par celui que nous devons à M. de Lavernée.

Ces deux opérations importantes, la réparation de l'église et la construction de l'hôtel de ville terminées, l'administration entreprit de mener à bien un ensemble de travaux divers nécessaires à la restauration de la ville. Le rétablissement de l'hôpital, la construction de la maison de charité, travaux si intéressants pour la classe indigente, et dont nous parlerons ailleurs, le rétablissement des fontaines, l'installation de douze réverbères donnés par l'évêque de Saint-Claude, Mallet de Fargues, en 1774 ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'établissement des prisons de la ville, sur un terrain cédé par le comte de Saint-Amour, Jacques-Philippe de la Baume, en 1739; l'agrandissement du cimetière, en 1759, et ensuite sa translation en 1785 au couchant de la ville, dans le lieu appelé aujourd'hui l'ancien cimetière ; l'embellissement des promenades publiques de la Chevalerie et des Capucins; la poste aux lettres; la poste aux chevaux; et enfin les soins donnés dans tous les temps au collége de la ville, signalèrent toute la sollicitude du magistrat, pour les intérêts confiés à ses soins.

CHAPITRE X.

Justice seigneuriale et justice des gabelles.

La Franche-Comté était divisée, sous le rapport de la justice, en deux grands bailliages : celui d'Aval et celui d'Amont; plus tard, on y ajouta celui de Dole, formé au dépens des deux autres. Saint-Amour faisait partie du bailliage d'Aval. Tous les tribunaux de la province ressortissaient du parlement de Dole, qui fut transféré à Besançon, après la conquête de Louis XIV.

Il y avait, à Saint-Amour, avant 1789, un petit bailliage seigneurial, reste des institutions d'un autre âge. Il ressortissait du bailliage royal d'Orgelet. Peut-être s'étonnera-t-on que Saint-Amour, qui avait toujours eu un commerce plus étendu et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une population plus forte qu'Orgelet, dépendît de cette dernière ville, pour la justice et l'administration. C'était une suite de sa position géographique, à l'extrémité méridionale de la province, qui n'aurait pas permis d'en faire commodément, pour les administrés, un chef-lieu judiciaire et administratif; d'un autre côté, Saint-Amour, comme fief, avait toujours relevé de la baronnie d'Orgelet.

Le comte de Saint-Amour nommait les magistrats du bailliage, qui devaient être gradués en droit; ils comprenaient le bailli, un juge et un procureur d'office ou procureur fiscal, qui remplissait les fonctions du ministère public. Il y avait, en outre, un greffier et des huissiers.

Le tribunal statuait sur les causes civiles et sur les faits de simple police. Il ne jugeait qu'en premier ressort, et sauf l'appel devant le bailliage d'Orgelet ou devant le parlement, suivant la nature de l'affaire. Mais les justiciables pouvaient, en général, porter leurs causes en première instance, au bailliage royal, à Orgelet, plutôt qu'à la justice seigneuriale.

Entre les personnages qui ont exercé, à Saint-Amour, les fonctions de bailli, il en est quelques-uns qui méritent une mention particulière. Nous allons les faire connaître.

Désiré Vieux, d'une très ancienne famille, était bailli en 1477; il se distingua par une vertu bien rare, la fidélité dans le malheur. Après la mort de Charles-le-Téméraire, le roi de France Louis XI voulait ravir le comté de Bourgogne à la princesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marie, fille et héritière de ce prince. Les troupes françaises occupèrent la province et exigèrent des diverses autorités le serment de fidélité à leur maître. Partout on s'empressa d'obéir, mais Vieux refusa ; il était de ces hommes qui unissent au dévouement absolu une sorte de vertu rigide qui semble échappée des républiques antiques. Le monarque français qui, jusque-là, avait trouvé tant de consciences vénales, ne pouvait croire que Vieux ne suivrait pas l'exemple que lui avait donné Jean de Damas, son seigneur. Il se trompait cependant, Désiré Vieux préféra l'exil à la trahison : il fut banni, dépouillé de ses emplois, et tous ses biens furent confisqués.

Lorsque après le traité d'Arras, en 1482, le comté de Bourgogne fut rentré sous la domination de sa souveraine légitime, Maximilien, époux de la princesse Marie, rétablit Vieux dans ses biens et dans sa place. Mais ce n'était point encore assez : à la restauration du parlement de Bourgogne, en 1500, par Philippe-le-Beau, fils de Maximilien, Désiré Vieux obtint la plus haute des récompenses à laquelle il put aspirer ; il fut nommé le sixième conseiller de la nouvelle cour, où, dit Dunod, il n'y avait d'autre voie pour arriver que la piété, la probité, la science du droit et l'art de bien dire.

Philippe accorda à Vieux des lettres de noblesse ; ce sont les premières que nous trouvons avoir été données à un bourgeois de Saint-Amour. Si cette distinction n'est pas une chimère, c'est lorsqu'elle

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

est la récompense des services rendus, et lorsque dans une maison, la succession du mérite accompagne celle des titres et des dignités. C'est ce qui arriva dans la famille Vieux : plusieurs descendants de Désiré se distinguèrent dans le métier des armes ; et, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, Philibert Vieux, né à Saint-Amour, en 1634, docteur ès-droit, fut lieutenant de justice dans cette ville, puis conseiller du roi, au siége présidial de Bourg, en l'élection de Bresse.

Il faut encore nommer entre nos baillis, M. de Brange, d'une ancienne famille, qui fut toujours réputée noble. C'était un homme d'un grand caractère ; il fut chargé, lors du siége de 1637, de conduire à Saint-Paul-de-Varax, dans les Dombes, les jeunes femmes et les enfants de Saint-Amour, que l'on voulait soustraire aux dangers de la guerre.

A la même famille appartenait M. François de Brange, qui, étant bailli, fut nommé membre du conseil municipal en 1672 ; ce qui excita des réclamations, parce qu'on prétendait qu'étant officier du comte de Saint-Amour, sa nomination violait les priviléges de la ville. Le conseil décida le contraire et maintint son élection, se fondant sur ce que M. de Brange n'entrait point dans le conseil comme officier du comte, mais comme bourgeois de Saint-Amour.

C'est ce même M. de Brange, qui, bien différent en cela de Désiré Vieux, se hâta, en qualité de bailli, de faire proclamer, sans l'assentiment du magistrat de la ville, le traité de paix qui recon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naissait Louis XIV pour souverain de la Franche-Comté.

M. Joseph-Philippe François fut le dernier qui occupa la place de bailli à Saint-Amour, où il était en même temps sub-délégué. C'était un homme d'un grand sens et qui jouissait d'un grand crédit auprès des intendants. Il exerça longtemps sa charge ; il en avait le titre dès 1766. Auparavant, il avait été plusieurs fois échevin et maire de Saint-Amour.

M. Guelle, né à Pesme, fut le dernier juge du tribunal de Saint-Amour : il avait d'abord été officier de milice, suivant brevet de Louis XV, en date du 1er octobre 1734. Blessé au service militaire, il dut y renoncer. Il fit alors ses études de droit, et fut reçu avocat, en Parlement, à Besançon. Plus tard, en 1754, il vint se fixer à Saint-Amour, où il épousa une demoiselle Le Vieux, de Corcelle. Il fut nommé à la place de juge au bailliage, ce qu'on appelait à Saint-Amour lieutenant de justice. Il mourut en 1790 ; il était petit-fils de Claude-Antoine Guelle, professeur de droit à l'université de Dole, et ensuite conseiller au parlement de Besançon.

Voici quelle était, en 1789, la composition du tribunal de Saint-Amour :

MM. François, avocat en Parlement, bailli.
Guelle, avocat en Parlement, juge.
Renaud, avocat en Parlement, procureur d'office.
Grandvaux, greffier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Outre la justice seigneuriale, il y avait à Saint-Amour, une justice des Gabelles, établie par Louis XIV, en 1705.

Le mot Gabelle désignait primitivement toute espèce d'impôt ; mais il fut peu à peu réservé pour la taxe du sel, qui était la plus odieuse de toutes. Ce qui la rendait surtout impopulaire, c'est que l'on était forcé d'acheter tous les trois mois, une quantité de sel déterminée d'après la consommation présumée, avec défense de revendre ce qu'on aurait de trop. Il y avait une juridiction spéciale qui jugeait les procès de fraude en matière de Gabelle. La contrebande (faux saunage) était punie des galères.

Lorsque sous Louis XIV on organisa, en Franche-Comté, cette administration, on établit à Saint-Amour une justice des Gabelles qui se composait d'un président, un procureur du roi, un greffier, un contrôleur des actes, un agent préposé à la vente du tabac de Paris, et, en même temps, contrôleur pour la distribution du sel.

Ce tribunal jugeait en dernier ressort pour un quart de minot et au-dessous. Le minot de sel était de quatre boisseaux; il équivalait à cinquante-et-un litres. — Les appels de ses sentences étaient portés à la cour des aides de Besançon.

Le magistrat de Saint-Amour vendait le sel aux bourgeois, plus cher qu'il ne le payait lui-même au roi; d'où il résultait pour lui un bénéfice considérable qui, en 1789, ne s'élevait pas à moins de 440 livres par an, sur 472 pains de sel ; 48 pains de sel faisaient une charge qui pesait 150 livres.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous voyons dans un rôle de répartition, qu'en 1679 il fut distribué dix charges par mois, entre 242 ménages.

On ne compte, à Saint-Amour, que deux présidents de la justice des Gabelles, depuis 1705 jusqu'en 1789 : M. Jean Coste qui fut maire et bailli; il mourut en 1753; et M. Guillaume Faisand, qui était en même temps échevin, à la nomination du comte de Saint-Amour.

La justice des Gabelles se composait, en 1789, de :

MM. Faisand, président ;
Cancalon, avocat en Parlement, procureur du roi;
Papillon, contrôleur des actes ;
De la Roche, agent des fermes, préposé à la vente du tabac de Paris et, en même temps, contrôleur pour la distribution de sel extraordinaire ;
Le sieur Clément, huissier.

Il y avait, en outre, quatre avocats qui postulaient tant à la justice seigneuriale qu'à la justice des Gabelles; c'étaient MM. Cancalon, Conche, Bernard de Pélagey et Perrod.

Lorsqu'en 1789 on sentit la nécessité de changer entièrement la division territoriale du royaume, et qu'on le partagea en départements, en districts et en cantons, Saint-Amour espéra que le moment était venu de se soustraire à la dépendance d'Orgelet, et de se faire nommer chef-lieu de district. Il députa à Paris MM. de Dompsure et Renaud, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire valoir ses droits. Ces Messieurs échouèrent dans leurs tentatives, malgré les justes raisons exposées dans le mémoire qu'ils adressèrent aux commissaires, nommés par l'assemblée nationale, pour la formation des districts et des départements; Orgelet fut chef-lieu du district, et Saint-Amour simple chef-lieu de canton.

Plus tard, les districts furent remplacés par des arrondissements ou sous-préfectures. Mais Orgelet ne fut point établi chef-lieu de sous-préfecture: il devint simple chef-lieu de canton. Saint-Amour, toujours victime de sa position géographique, resta chef-lieu de canton.

Il y a dans chaque canton un juge de paix, chargé de juger sommairement les contestations de peu d'importance.

Le personnel de la justice de paix se compose d'un juge de paix, de deux suppléants qui le remplacent suivant l'ordre de l'ancienneté, en cas d'absence et d'un greffier.

Voici les noms des juges de paix de Saint-Amour depuis 1790 :

MM. Couatte; Bernard de Dompsure; Martinet, Seymour de Constant, et Lorrain de Reure aujourd'hui en exercice.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XI.

Subdélégation.

Les intendants, que remplacent assez bien les préfets actuels, étaient des magistrats chargés de veiller à tout ce qui intéresse l'administration de la justice, de la police et des finances. Ils exécutaient toutes les commissions que le roi ou son conseil leur donnait. Ils avaient surtout pour mission de contrebalancer l'autorité des gouverneurs des provinces; hommes du roi ou du ministère, énergiquement soutenus par la cour, ils contribuèrent beaucoup à affermir l'autorité royale.

L'institution des intendants est très ancienne et remonte à Henri II; mais ce ne fut qu'à l'époque de Richelieu que le nom d'intendant commença à être employé.

Auparavant, leurs attributions étaient confiées à des maitres des requêtes, chargés de faire dans les provinces, des inspections administratives, judiciaires et financières, appelées chevaussées.

Louis XIV ne pouvait manquer d'établir en Franche-Comté, une charge si favorable à l'autorité royale : Le Camus de Beaulieu fut notre premier intendant ; il résidait à Besançon.

Un édit de 1704 créa dans chaque bailliage un office héréditaire de conseiller, sub-délégué de l'intendant ; cet office fut supprimé par un autre édit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1715, et il fut permis aux intendants de se faire représenter par des sujets capables et d'une bonne réputation.

Un sub-délégué fut institué à Saint-Amour; il remplissait des fonctions analogues à celles de nos sous-préfets. MM. Wuillemenot de Nanc, Eléonor-Gabriel Gaillard de Dananche, écuyer, Joseph-Philibert François, ont été successivement sub-délégués de 1715 à 1790. Les intendants et leurs sub-délégués disparurent dans la tourmente révolutionnaire.

CHAPITRE XII.

Collége de Saint-Amour.

On pourrait s'étonner qu'une ville, dont la population a toujours été assez peu importante, ait fourni un nombre relativement considérable de personnages remarquables dans les sciences et dans les lettres. Ce qui a fait dire à Cousin de Nozeroy :

« Saint-Amour, où brille des citoyens distingués « par toutes sortes de talents, et célèbres par leur « connaissance de la langue latine et de la langue « grecque (1). »

(1) Hoc oppidum ornant viri aliquot omni virtute præstantes.
Et clari latiâ linguâ, linguâque pelasgâ.
Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy, année 1550.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'en trouve la cause dans les établissements religieux que renfermait notre ville. Outre un clergé nombreux, il y avait deux couvents d'hommes, deux de femmes, une familiarité et un chapitre ; ces deux derniers se recrutaient seulement parmi les bourgeois de St-Amour, ce qui engageait à étudier, pour entrer dans les ordres, et pouvoir ainsi arriver à jouir des avantages attachés au titre de chanoine ou de familier. D'un autre côté , la riche bourgeoisie se montra toujours très jalouse des grades dans les facultés de droit et de médecine, qui conduisaient aux premiers rangs dans la cité. Voilà, suivant nous, pour quoi le goût des lettres était si général dans notre petite ville.

Mais c'est surtout l'existence d'un collége à Saint-Amour, qui produisait ces heureux effets. Notre jeunesse y faisait ses premières études qu'elle allait terminer à Dole ou à Besançon. Ce collége fut toujours l'objet constant des soins du magistrat; la ville dans ses plus mauvais moments , ne cessa jamais de pourvoir aux besoins de cet établissement dont on comprenait l'utilité.

Dès les temps les plus reculés, les Augustins de Saint-Amour eurent, dans leur couvent, une école monastique qui, après la fondation de l'université de Dole, en 1422, ne tarda pas à devenir le collége de la ville. La commune donnait une subvention annuelle , importante pour le temps et pour ses ressources, dont l'hôpital payait les deux tiers. Cette subvention était, en 1653, de six vingts livres tournois par an; en 1770, elle était de 225 livres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les écoliers payaient, en outre, une rétribution mensuelle de dix ou douze sous, s'ils apprenaient le latin, et de six ou neuf sous, s'ils apprenaient seulement à lire et à écrire.

Le collége était dans un état prospère et comptait de nombreux pensionnaires, lors du siége de la ville, en 1637. Alors la ville fut abandonnée par tous ses habitants, qui ne commencèrent à y rentrer que vers 1645.

Les Augustins ne tardèrent pas à rouvrir le collége ; car une délibération du conseil de la commune, du 6 mars 1653, ordonne de leur payer ce qui est dû pour les gages des régents.

Les écoliers n'avaient point alors toutes leurs aises, comme le fait voir la supplique qu'ils adressèrent, en 1652, aux échevins, et que nous nous plaisons à rapporter en entier.

« A Messieurs les consuls, échevins et recteurs « des ville et hôpital de Saint-Amour :

« Supplient très humblement les écoliers, enfants « de ladite ville, qu'ayant égard au zèle qu'ils ont, « de profiter à la vertu et aux sciences, pour un « jour servir ladite ville, imitant les bons exem- « ples que vous leur laissez, par votre sage con- « duite ;

« Il vous plaise de leur aider, pour seconder « leurs bonnes intentions, par des voies faciles qui « sont en votre pouvoir, qui les obligeront à vous « rendre toutes sortes de services, tant en commun « qu'en particulier.

« Pour ce sujet, ils vous prient qu'ayant égard

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« à la pauvreté et indécence de leur classe, où il « n'y a pas même des bancs pour s'asseoir, non « plus qu'au Jubé, où ils vont entendre les vêpres, « en l'église des révérends pères Augustins, comme « leur maître les y oblige; étant contraints de « demeurer debout, en l'un ou l'autre lieu, ou de « s'asseoir à terre, ou bien sur de méchantes bran- « ches de bois, plus propres à leur casser les « jambes qu'à servir de bancs.

« Vous leur prêtiez ou donniez une pistole, pour « la susdite réparation. La plupart d'iceux étant « pauvres, et qui ont peine d'apporter leurs mois. « Quoique leurs compagnons de familles plus hono- « rables, eussent bonne volonté de fournir ladite « somme, s'ils avaient autant de part à la bourse « de leurs parents qu'à leur affection.

« C'est pourquoi, ayant égard à l'impuissance « des uns et à la pauvreté des autres, ils vous « prient de ne leur pas refuser l'effet de leur « demande, s'obligeant au remplacement de ladite « somme, quand ils seront aussi riches en biens, « qu'ils sont dans une volonté très parfaite de « vous servir.

« Signé : Claude-François de la Charmée ;
« Georges de Branges ; François de Bran-
« ges ; Jean-Philibert Bouchart ; Joachim
« Colombet ; C. Golier ; Benoît Favier ;
« Humbert Merle ; Clément Paget ; Claude
« Lusi (1). »

(1) Arch. com. série GG. n° 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il fut fait droit à cette requête, et que la pistole fut accordée.

Le petit nombre des religieux que renfermait alors le couvent, ou plutôt quelques désaccords survenus entre les Augustins et la ville, les obligèrent de renoncer, en 1673, à la direction de l'établissement.

A partir de cette époque, le collége fut confié à des prêtres séculiers, quelquefois même à des laïques, avec lesquels la ville faisait des traités pour trois ou quatre années. Plusieurs fois, la direction en fut rendue momentanément aux Augustins ; mais, jamais les études ne furent interrompues. C'est pendant ces périodes que M. Louis Cancalon, d'une des plus honorables famille de la ville, fut placé à la tête du collége, en 1693.

L'administration comprit enfin que des changements de maîtres, si fréquents, compromettaient l'avenir du collége ; il fut rendu définitivement aux Augustins. Plus tard, par un acte du 9 août 1788, la ville leur donna la somme de six mille livres de France, pour subvenir à la réparation des bâtiments et à leur ameublement. Elle s'engagea, de plus, à payer aux religieux, pendant quatre années, la somme de mille livres par année, et pour chacune des années suivantes, une somme de huit cents livres. Il devait leur être payé, en outre, par chaque écolier, une rétribution fixée à quinze sous par mois pour ceux qui apprendraient à lire et à écrire ; vingt sous pour chacun de ceux qui seraient dans les classes de 7e, 6e et 5e de latin, et vingt-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cinq sous pour chacun des écoliers de 4e, 3e humanité et rhétorique.

Le collége ainsi fortement organisé se relevait promptement ; il réunissait déjà un grand nombre de pensionnaires, dont plusieurs appartenaient à la Suisse, lorsque la suppression des ordres religieux força les Augustins à l'abandonner en 1790. La vente des bâtiments de leur monastère amena l'anéantissement du collége, et fit éprouver à la ville la perte des six mille francs qu'elle avait payés, et dont elle reçut le remboursement en assignats, dans le moment de leur défaveur.

Pendant les années orageuses de la Révolution, il fut impossible de songer à relever le collége, soit à cause des malheurs du temps, soit à cause du défaut de ressources. Cependant quelques professeurs de l'ancien collége, le père Adam, le père Dam, religieux augustins, continuèrent à donner des leçons de latinité ; d'un autre côté, une école primaire, confiée à différents instituteurs, fut constamment entretenue aux frais de la commune, de sorte que l'on peut dire que jamais Saint-Amour ne fut entièrement privé de moyens d'instruction.

Dès que le calme commença à renaître, sous le Consulat, l'administration municipale se préoccupa fortement du rétablissement du collége, réclamé par le vœu unanime des habitants. De grandes difficultés se présentaient : on n'avait point de local, et l'on manquait des moyens nécessaires pour assurer le traitement des professeurs. Cependant la ville était liée par d'anciens souvenirs : dans tous

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les temps, elle avait eu un collége florissant ; elle avait été, pour ainsi dire, le chef-lieu intellectuel de la contrée ; elle ne voulait pas déchoir ; pour cela aucun sacrifice ne lui semblerait trop grand. Après de longues et laborieuses délibérations qui n'occupèrent pas moins de vingt-deux séances, pendant la fin de l'an X, et les premiers mois de l'an XI (1802), on parvint à surmonter tous les obstacles, grâce au zèle persévérant de M. Bernard de Dompsure, alors maire de Saint-Amour, et qui fit tant pour réparer chez nous les malheurs de la Révolution (1).

Un octroi fut établi, dont les revenus furent spécialement affectés aux dépenses du collége. Il fut accepté sans murmures, par la population, parce qu'on savait que son produit serait utile au bien général (2).

La ville acheta de Mme Barbier, au prix de 8,000 fr., une partie de l'ancien monastère de la Visitation, et vota 2,600 fr. pour les réparations. Cette maison devait servir à l'établissement d'un pensionnat, qui seul pouvait assurer l'avenir prospère de l'école ; c'est dans ce local qu'est établi aujourd'hui le collége.

L'école fut placée dans les bâtiments, au rez-de-

(1) M. de Dompsure fut secondé par MM. de Dananche, Prost, Curnillon, de Chaignon, Brossette, Taboureau, Coatte, Rousseau, Bolomier, Dumollard, Coste, Merle, Fornier, Chambard, de Pelagey, tous membres du Conseil municipal.

(2) Délibérations du Conseil du 25 messidor an X, 20 thermidor an X, 5 et 6 vendémiaire an XI, 4 pluviose an XI, 17 pluviose an XI.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaussée de la maison commune, où est établie aujourd'hui l'école primaire. L'école et le pensionnat furent placés sous la direction de M. Cabuchet, de Dompsure, prêtre et bachelier en Sorbonne, ancien curé de Sagy. Elle prospéra sous ce chef habile ; l'administration municipale recueillit enfin le prix des soins, par lesquels elle avait assuré à la jeunesse de Saint-Amour et de toute la contrée, une éducation propre à rétablir les mœurs publiques.

Les résultats ne se firent pas attendre, et le 3 messidor an XIII (1804), le maire constata, dans une lettre, à M. le préfet, qu'il y avait à l'école 29 pensionnaires et 80 externes.

Honneur aux magistrats qui ont doté la ville d'un établissement aussi libéral !

Lors de la fondation de l'Université impériale, en 1808, il n'y eut rien de changé à Saint-Amour : l'école secondaire prit le titre de collége. M. l'abbé Tenand, qui avait succédé à M. Cabuchet, dans la direction de l'école, fut le premier principal. Entre ses successeurs, citons M. Clairin, devenu inspecteur d'Académie ; M. Courbet, depuis proviseur du lycée de Besançon, et M. Pelletier, inspecteur de l'instruction primaire. Sous de pareils maîtres, il n'est pas étonnant que le collége ait soutenu, sinon surpassé la réputation de l'école secondaire.

La ville possède, en outre, une école communale, dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, qui se fait remarquer par sa belle tenue,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre toutes celles du département. Les succès obtenus par ses élèves, aux concours ouverts à Paris et dans les départements, entre les diverses écoles primaires de l'Empire, sont la meilleure preuve de la force des études. Mais c'est surtout par les sentiments religieux qu'elle entretient parmi ses élèves, qu'elle se recommande aux habitants de Saint-Amour.

CHAPITRE XIII.

Population.

La population de Saint-Amour, qui ne fut jamais très considérable, était de 3,000 âmes avant le siége de 1637. C'est le chiffre le plus élevé auquel elle soit parvenue. Mais les malheurs de la guerre, les épidémies, la dispersion des habitants dans les pays voisins, amenèrent l'anéantissement presque total de cette population. On dit qu'il ne resta pas plus de trente familles dans la ville. Ce ne fut qu'après dix ans d'exil volontaire que les bourgeois commencèrent à rentrer dans leurs demeures dévastées.

Privé de tout commerce et de toute industrie, Saint-Amour se repeupla très lentement. Dans une lettre du 23 février 1698, à l'intendant de la province, qui demandait l'état des étrangers résidant dans la ville, le sieur Fèvre, échevin, dit :

« Ce lieu est rempli de misères et de charges,

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sans aucun commerce, c'est pourquoi personne
« ne prend envie de s'y établir. »

Un état nominatif de 1679, dressé pour la distribution du sel d'ordinaire, porte les noms de 252 chefs de ménage, qui recevaient par mois 469 pains et demi de sel, à raison d'un demi-pain par personne, ce qui donne une population de 939 individus.

Huit ans plus tard, en 1687, nous trouvons un renseignement plus direct.

Voici ce document intéressant :

« Dénombrement et déclaration des maisons,
« feux, hommes, femmes, valets, servantes, mai-
« sons religieuses, tant d'hommes que femmes,
« religieux et religieuses de la ville de Saint-Amour,
« que font les sieurs échevins, bourgeois et habi-
« tants dudit lieu, ensuite de l'ordre de Monsei-
« gneur l'intendant, par sa lettre du 24 août 1686.

Maisons 150, dont 18 vacantes.

Feux, 148.

Hommes	162
Femmes	165
Enfants, tant garçons que filles. . .	312
Valets et garçons de métier. . . .	32
Servantes.	37

Religieux Augustins.

6 pères, 2 frères lais, 7 valets, . .	15
A reporter	723

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Report 723

Religieux Capucins.

7 prêtres, 2 frères clercs, 3 frères lais,	12

Religieuses Annonciades.

33 religieuses, 2 servantes, 2 vaches,	35

Religieuses de Sainte-Marie.

48 religieuses, 2 pensionnaires, 3 servantes, 3 vaches, 2 pourceaux,	53
Messieurs les curés, chanoines et familiers	10
Total	833

Bestiaux.

Chevaux	28
Mulets	3
Anes	26
Vaches	73
Chèvres	30
Brebis	30
Total	190

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un autre renseignement de 1736, adressé au sub-délégué, ne porte le total de la population qu'à 200 habitants. Il y a dans cette pièce, d'ailleurs très mal écrite, une erreur de copiste évidente, puisque cette population était de 833 en 1687.

Nous voyons dans une déclaration relative à la contenance des bois, situés sur la commune de Saint-Amour, en 1783, que le nombre des feux et ménages de la ville et de la banlieue était de 493, et que la consommation annuelle du bois de chauffage est évaluée à 4,000 cordes par an.

Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, le commerce et l'industrie se ranimèrent, et la population s'accrut dans une proportion assez considérable, puisque M. de Dananche dit qu'elle était de 3,010 habitants en 1789.

En 1808, toujours d'après lui, elle n'était plus que de 2,787 habitants ; elle était donc diminuée de 283 personnes, ce qu'il faut attribuer aux guerres de la République et de l'Empire. Le nombre des maisons était, à la même époque, de 425, et celui des feux de 613.

Aujourd'hui (1867) la population agglomérée est de 2,009 individus ; celle d'Allonal de 188, et celle de 27 hameaux ou maisons isolées, est de 357 habitants. Ce qui fait pour la commune une population totale de 2,525 âmes. Il y a, dans la ville, 351 maisons et 572 ménages ; à Allonal, 53 maisons et 51 ménages ; les hameaux forment 65 maisons et 76 ménages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIV.

Agriculture.

La commune de Saint-Amour n'est pas seulement une commune urbaine, elle est encore essentiellement agricole : le cinquième de sa population, 525 individus sur 2525, habite la campagne. Il en fut toujours ainsi : nous trouvons dans la charte de franchise de 1272, un grand nombre de dispositions concernant la culture des terres et principalement celle des vignes.

Philibert de la Baume qui a tout fondé à Saint-Amour, n'apporta pas moins de zèle à encourager l'agriculture que l'industrie ; ses tentatives, pour acclimater les moutons mérinos dans le pays, ses plantations de marronniers et de mûriers en sont la preuve.

Le conseil de la commune porta, à toutes les époques, son attention sur l'agriculture ; les nombreuses délibérations sur les bergers de la ville, les prés mis en regain, les bans de vendange, la plantation ou l'arrachement des vignes, la vaine pâture et surtout les chemins de desserte, témoignent de sa sollicitude à cet égard. Il n'est pas jusqu'aux sonneries qu'il prescrit contre les orages qui ne montrent jusqu'où allaient ses préoccupations.

La distribution même des antiques habitations,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que l'on retrouve encore dans quelques maisons de nos propriétaires les plus riches, indique que l'on obéissait avant tout aux exigences de la fabrication du vin : le rez-de-chaussée tout entier était occupé par les celliers, les pressoirs et la cuverie.

C'est qu'aussi la beauté de la campagne aux environs de Saint-Amour, semble inviter à la culture des champs. Ce pays privilégié est situé au point où viennent se confondre les trois grandes divisions naturelles du Jura : la montagne, le vignoble et la Bresse. Une agréable variété de plaines, de collines, de vallons, de bois, de vignes, de prairies, en rend le coup d'œil délicieux, et tout cela dans un aspect tellement resserré, qu'il semble que Dieu ait voulu y réunir, pour les heureux habitants, toutes les merveilles d'une belle campagne. Cet échantillon des beautés de la nature n'a que deux kilomètres du nord au midi, et trois de l'est à l'ouest.

M. Joseph de la Vallée, dans son *Voyage dans les départements de la France*, écrivant pendant les premières années de la Révolution, dit :

« Je ne peux m'empêcher d'offrir à mes lecteurs
« l'esquisse de ce beau village (Saint-Amour), situé
« dans le pays le plus charmant que j'aie par-
« couru, dans les départements de la France. »

Cette belle campagne est arrosée par deux ruisseaux, les seuls que l'on trouve sur le territoire de la commune : ce sont le Besançon et le Soujet.

Le Besançon a sa source à Montagna; il sort d'une colline très élevée, et se précipite par plusieurs cascades, dans une jolie vallée, très resser-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rée d'abord, mais qui va toujours en s'élargissant. A cause de sa forte pente, il entraîne souvent, lors des pluies torrentielles qui occasionnent ses débordements, les graviers sur lesquels il roule, sur les prés riverains. Il arrose les communes de Montagna, Balanod et Saint-Amour. Il fait mouvoir six moulins sur Montagna ; cinq et la belle filature de M. Bondivenne, sur Balanod, quatre et l'usine de M. Mignolet, sur Saint-Amour.

Le Soujet, dont nous avons fait connaître ailleurs les propriétés chimiques, prend sa source sur le territoire même de Saint-Amour, à l'est du faubourg de l'Ain. Il traverse la ville, suit une vallée très resserrée et va se perdre dans le Besançon, après un cours de 1650 mètres. Il alimente deux des fontaines de Saint-Amour : celle du faubourg de l'Ain et celle de la gendarmerie ; il fait mouvoir une huilerie et deux moulins à blé.

Le sol d'une fertilité ordinaire, ne produit point assez de blé pour la consommation. Autrefois, où l'on ne connaissait d'autre remède contre la disette que la prohibition de sortie, le conseil, lorsque la récolte avait été insuffisante, défendait l'exportation des grains hors le territoire de la commune ; ce qui eut lieu notamment en 1662.

« Il est nécessaire que les blés et vins ne sortent « de la ville, afin de faire subsister le peuple dou- « cement, et que la cherté ne s'y mette ; le con- « seil défend à tous bourgeois et habitants de sor- « tir de cette ville du blé et du vin à peine de « confiscation dudit blé et vin. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi ; et c'est par la liberté du commerce que l'on combat la cherté. Les habitants trouvent facilement ce qui leur manque en blé dans leurs marchés.

La production en vin dépasse de beaucoup les besoins de la population. On consomme, année commune, 1680 hectolitres de vin rouge et 80 de vin blanc. On récoltait, avant 89, environ 20 hectolitres par hectare ; aujourd'hui, on en récolte 25; la récolte moyenne dépasse 2,700 hectolitres.

La culture n'a pas changé ; seulement des plans plus communs ont été multipliés, ce qui peut occasionner la différence en plus, parce que ces plans produisent beaucoup plus que les plans fins, mais des vins d'une qualité inférieure.

Il faut convenir que les vins de Saint-Amour ont toujours passé pour très mauvais, ce qui tenait au peu de soin apporté à la fabrication ; mais depuis quelque temps, ils se sont bien améliorés, par l'attention plus intelligente que les propriétaires donnent au cuvage, aussi le commerce commence à les rechercher. Feu M. Vuillemenot de Nanc, est entré le premier dans la voie du progrès ; il était parvenu à faire des vins tellement supérieurs, qu'on ne les aurait jamais crus du pays. Le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, lui avait accordé sa confiance, pour l'envoi des vins qui se buvaient dans son palais.

Il n'est pas le seul agronome dont Saint-Amour s'honore. M. Gaillard de Dananche, mort en 1821, et d'une famille que Saint-Amour est accoutumé à

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

compter au nombre de ses bienfaiteurs, a beaucoup contribué à l'avancement de l'agriculture, dans notre canton, par les soins intelligents qu'il donnait à la culture dans la contrée, qu'il éclairait de ses leçons et de son exemple.

La campagne de Saint-Amour présente l'aspect d'un vaste verger, par la quantité d'arbres fruitiers de toute espèce qui la décorent.

« Le sol de Saint-Amour n'est pas certainement
« plus fécond que celui des autres cantons du
« département, qui occupent une situation ana-
« logue ; cependant il présente partout un coup
« d'œil plus opulent et l'apparence d'une plus
« grande fertilité ; c'est que les arbres à fruit y
« sont, pour ainsi dire, prodigués sur les héritages.
« Tous les autres climats, soit dans les collines,
« soit dans les plaines, à peu d'exceptions près,
« sont nus en comparaison (1). »

Un bien-être général règne à Saint-Amour ; ce qu'il faut attribuer à la prospérité de son agriculture, et surtout au nombre de propriétaires aisés qui l'habitent et y consomment leurs revenus ; cette ville n'a point à déplorer les effets de l'absentéisme, si funeste aux petites localités.

Le revenu territorial de la commune est, pour 1867, de 77,124 fr.; le revenu réel de la propriété est de 3 pour cent.

En tête du volume qui contient l'arpentement de la commune, exécuté en 1749, ensuite de l'arrêt

(1) Monnier. *Jurassiens recommandables*, page 236.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Cour des comptes, du comté de Bourgogne, se trouve la division faite par les experts assermentés, de chaque nature de territoire, en un certain nombre de classes, et la valeur estimative du journal de chaque classe ; nous pensons que l'on ne lira pas sans intérêt, quel était le prix de la première et de la dernière classe de chaque nature de terrain ; nous avons cru inutile de donner le prix des classes intermédiaires.

Le journal était une mesure agraire d'environ 800 mètres carrés.

Prés. — Cinq classes : le journal de la première classe, 45 livres ; celui de la cinquième, 12 livres.

Terres labourables. — Cinq classes : première classe, 20 livres ; cinquième classe, 6 livres.

Jardins et chenevières. — Trois classes : première classe, 40 livres ; troisième classe, 24 livres.

Vignes. — Quatre classes : première classe, 30 livres ; quatrième classe, 14 livres.

Vergers. — Cinq classes : première classe, 40 livres ; cinquième classe, 12 livres.

Bois. — Châtaigniers, trois classes : première classe, 20 livres ; troisième classe, 12 livres.

Autres espèces de bois. — Trois classes : première classe, 8 livres ; troisième classe, 6 livres.

La surface actuelle du territoire de la commune est, d'après le cadastre, exécuté en 1828, de 1153 hectares 47 ares, qui se partagent ainsi :

Terres labourables, prairies artificiels com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prises	475 h	44 a	74 c
Prés naturels, pâturages, pacages.	261	34	61
Vignes.	148	27	20
Bois.	154	59	20
Jardins	14	13	45
Vergers	34	00	00
Superficie non cultivable, constructions, routes, cours d'eau, cimetière.	65	67	50
TOTAL.	1153 h	46 a	70 c

Les terres sont divisées en cinq classes, d'après leurs qualités et leurs produits. Le revenu en est ainsi établi :

	Terres labourables.	Vignes.	Prés.
1re classe,	67 f. »	101 f.	135 f.
2e classe,	56 »	78	101
3e classe,	34 »	56	67
4e classe,	17 »	34	34
5e classe,	8 50	22	17

CHAPITRE XV.

Industrie.

Saint-Amour, affranchi dès l'origine des entraves de la mainmorte, paraît avoir cultivé l'industrie

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec succès, dès la plus haute antiquité. En 1318, sous le règne de Jeanne de France, comtesse de Bourgogne, des tisserands de Paris, appelés par cette princesse, vinrent à Gray, où ils montèrent des manufactures de drap.

Cette mesure fut efficace : bientôt tout seigneur possédant fief, introduisit dans ses terres des artisans de cette espèce et y fit établir des foules, des battants et des métiers. Les seigneurs de Saint-Amour furent du nombre ; nous avons encore le moulin de Laubépin, établi sur le Besançon, et il n'y a pas longtemps que le moulin de la Baume est devenu l'usine de M. Mignolet. Les fabriques soutinrent longtemps une réputation méritée. Mais la matière première n'était pas abondante, et l'on ne s'occupait guère que des tissages des toiles et des draps consommés dans le pays.

D'ailleurs plusieurs de ces fabriques furent détruites par les guerres de Louis XI dans le quinzième siècle.

Ce n'est qu'à partir de Philibert de la Baume, vers le milieu du siècle suivant, que Saint-Amour parvint à son plus haut point de prospérité, et qu'il mérita d'être appelé, par Cousin, de Nozeroy, qui écrivait en 1550 : *oppidum mercatorum insigne*. Nous voudrions nous garder de tout ce qui ressemble à l'exagération, et cependant il faut bien reconnaître, avec tous les écrivains qui ont parlé de Saint-Amour à cette époque, ce que Philibert a fait pour l'agriculture, l'industrie et le commerce de son

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays (1). Il utilisa, en faveur de ses vassaux, les observations qu'il avait faites et les connaissances qu'il avait acquises, dans les différents états de l'Europe, et surtout en Angleterre, comme ambassadeur de Charles-Quint. Nous ne dirons rien des marais qu'il dessécha dans la Bresse, dont il était gouverneur, devançant ainsi de trois siècles la pensée généreuse qui préoccupe le gouvernement de Napoléon III; nous ne voulons parler que de ce qu'il a fait pour notre ville. Il fit venir d'Angleterre et d'Espagne des bêtes à laine, pour améliorer les races de Saint-Amour et des montagnes voisines. Si ces essais, pour naturaliser dans le pays les mérinos n'obtinrent pas tout le succès qu'il en attendait, il faut cependant lui savoir gré de ses tentatives. Il appela à grands frais d'habiles ouvriers de Vienne, en Dauphiné, et bientôt on vit s'élever comme par enchantement des ateliers divers, des moulins, des forges, des usines à martinet, des foules, des tanneries, des fabriques de toiles peintes et des ateliers pour la teinture des laines et des diverses étoffes. On voit encore à la façade d'un grand nombre de maisons, des pierres percées qui étaient destinées à recevoir les perches auxquelles on suspendait les étoffes pour les faire sécher, et

(1) Voyez Gilbert Cousin, de Nozeroy, écrivain contemporain, dans sa *Description de la Franche-Comté*, en 1550. — Dom Grappin, *Abrégé de l'Histoire de la Franche-Comté*, page 216. — Guichenon, *Hist. de Bresse*, page 48. — Perrin, *Notes hist. sur les villes et principaux bourgs du dép. du Jura*, article St-Amour. — Rousset, *Dict. Hist. et Stat. de la Franche-Comté*, article St-Amour. — Monnier, *Jurassiens recommandables*,

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui indiquent que la teinturerie était une des principales industries de la ville. Les eaux du Soujet, saturées d'alun, contribuaient à donner la blancheur et le brillant aux laines, la vivacité aux couleurs des étoffes et des toiles. Les outils qui se fabriquaient dans la ville, devaient à ces eaux, dont les propriétés sont délaissées aujourd'hui, une trempe admirable qui faisait leur réputation.

Dom Grappin dit, dans son *Almanach de la Franche-Comté*, remarquable par ses descriptions très bien faites des villes, bourgs et villages de la province : « Saint-Amour s'appelait autrefois Vin-« cennes-la-Jolie ; *elle est célèbre par la bonté des « eaux du Soujet;* elle était peuplée de quantité « d'ouvriers. »

A son retour d'Italie, où il était allé pour le service de l'Empereur, Philibert ramena des ouvriers chapeliers, qui fabriquèrent à Saint-Amour les premiers chapeaux qui aient paru en Franche-Comté.

Il remplaça, sur nos collines, les petits châtaigniers de Saint-Amour, par de beaux marronniers du Dauphiné ; le fruit de ces arbres devint l'objet de spéculations importantes, et entra dans le commerce sous le nom de marrons de Lyon.

Il voulut encore encourager l'élève des vers à soie ; il fit des plantations de mûriers aux environs de Saint-Amour ; mais le goût des habitants pour les établissements où l'on travaille la laine, l'ayant emporté, l'éducation des vers à soie a été négligée et abandonnée, et a profité à nos voisins.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Amour doit à Philibert la découverte, dans sa terre de Montagna, d'une carrière de marbre dont les produits décorèrent son château et les églises de la ville.

Il n'y avait à Saint-Amour que des marchés : ce n'était point assez pour l'écoulement des produits des nombreuses manufactures créées par Philibert. Il obtint de Charles-Quint des lettres patentes du 15 juin 1549, portant l'établissement de deux foires, qui jouirent bientôt d'une grande réputation (1) ; elles devinrent l'entrepôt du commerce de la Bresse, du Bugey, de la Savoie et du Mâconnais.

Non content d'avoir obtenu du cardinal de Granvel, ministre du roi d'Espagne, des secours pécuniaires, pour l'encouragement de ses manufactures, il abandonna généreusement tous ses droits seigneuriaux en faveur des fabricants et de ceux qui élèveraient un certain nombre de moutons. « Nous « nous y sommes déterminés d'autant plus volon- « tiers, ajoutait ce généreux seigneur, dans l'acte « par lequel il fait cet abandon, que tant plus « mieux nos sujets seront, tant plus mieux nos « affaires iront. »

Tels sont les bienfaits de Philibert de la Baume envers Saint-Amour : il imprima au commerce et à l'industrie une prospérité inconnue jusqu'alors, et qui se soutint jusqu'au siége mémorable de 1637. Mais alors la ville fut prise, saccagée et presque

(1) Ces lettres patentes sont dans les archives de la ville.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

entièrement anéantie. Dans cette ruine totale, les établissements créés par Philibert disparurent, et jamais depuis cette époque elle n'a recouvré son ancienne prospérité.

A la suite de ce grand désastre, les habitants qui avaient quelques ressources se réfugièrent en Bresse et dans les contrées voisines; il ne resta que les plus misérables, dont la plupart vécurent retirés dans les caves. Les teinturiers trouvèrent un asile à Montluel, près de Lyon, d'où ils ne revinrent pas, lorsque, vers 1645, les prêtres et quelques bourgeois commencèrent à rentrer dans leurs foyers et à y rappeler tous les malheureux émigrés.

Ainsi la ville se trouva privée de la teinturie et du commerce principal qu'elle faisait avant 1637. Il en fut à peu près de même des autres industries.

Cependant Saint-Amour se rétablissait peu à peu et commençait à renaître de ses cendres, quand éclatèrent les guerres de Louis XIV, qui furent si funestes à la Franche-Comté : les temps n'étaient pas favorables à une restauration de l'industrie.

Ce ne fut qu'après la réunion définitive de notre province à la France, qu'elle put enfin respirer et songer à réparer ses ruines.

Saint-Amour fut heureux sous Louis XV; l'ordre et la tranquillité y régnèrent sous la tutelle bienveillante, mais forte et puissante des intendants. La ville marcha dans la voie des améliorations. Sans doute les progrès furent lents, mais ils ne s'arrêtèrent plus. Le commerce et l'industrie firent renaître l'aisance qui gagna de proche en proche, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est l'époque où quelques-unes de nos familles virent la fortune et les titres récompenser d'honorables travaux.

La Révolution de 1789 fut favorable à Saint-Amour, comme au reste de la France. A l'aide de la liberté du commerce, toutes sortes de métiers s'y établirent, comme dans les plus grandes villes. Dans ces dernières années surtout, son industrie a pris un grand développement; l'on peut dire que ses ouvriers atteignent dans leurs arts et dans leurs métiers, un degré de perfection qu'on ne croirait pas devoir trouver dans une si petite ville.

Il y a à Saint-Amour quatre tanneries assez importantes : une fabrique de velours, dans le bel établissement de Balanod, appartenant à M. Jannet, et plusieurs beaux moulins qui, presque tous, ont des scieries pour le marbre.

La ville compte trois ateliers de mécaniciens-constructeurs qui occupent vingt-cinq ou trente ouvriers.

Mais l'industrie qui domine à Saint-Amour et qui a remplacé avec avantage celle de la teinturerie, c'est la marbrerie.

L'exploitation des marbreries de Saint-Amour remonte à une époque déjà reculée. Jean de Saint-Amour, maître tailleur de pierre (architecte), né à Montagna-le-Reconduit, qui travailla à la construction de l'église de Brou, y employa des marbres de Montagna. On sait que l'église de Brou, commencée en 1511, fut achevée en 1536.

Philibert de la Baume fit exploiter, vers le mi-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lieu du seizième siècle, les marbreries de Montagna, dépendant de sa baronnie, et dont les produits contribuèrent à la décoration du château de Saint-Amour et de l'église des Augustins. Il donna plusieurs pièces de marbre à l'abbaye de Gigny, pour orner la chapelle de saint Taurin. Il est donc certain que les marbres de Saint-Amour étaient déjà connus dès le seizième siècle. Mais les guerres continuelles de cette époque empêchèrent qu'ils n'acquissent la célébrité qu'ils auraient méritée. Les carrières furent abandonnées et sont restées comblées jusqu'à nos jours. Quelques entrepreneurs ont bien essayé de les exploiter; mais ils furent bientôt rebutés par les difficultés et les dépenses.

En 1816, M. Fontaine, le père, chef d'atelier au Louvre, fut attiré à Saint-Amour par M. Martinet, juge de paix, qui lui avait envoyé quelques échantillons des marbres du pays, afin de le déterminer à venir y monter une marbrerie. Les premiers travaux, quoique bien pénibles, furent infructueux; enfin, à force de peines et de dépenses, M. Fontaine parvint à monter un modeste atelier, composé seulement de cinq ou six ouvriers.

Tel fut le point de départ de l'industrie marbrière ; elle compte aujourd'hui cinq marbreries qui occupent près de 120 ouvriers.

Des carrières ont été ouvertes dans les coteaux qui environnent Saint-Amour ; on y exploite un marbre pouding dont la teinte varie entre le gris, le rouge, le blanc jaunâtre, le noir veiné et le brun. Presque tous ces beaux marbres abondent en figu-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

res coquillières, ils ont beaucoup de ressemblance avec la brèche d'Alep, et sont d'un bel effet pour les ameublements et les décors d'architecture.

CHAPITRE XVI.

Commerce.

Saint-Amour fut de tous temps remarquable par son commerce; ses foires avaient, au moyen-âge, une importance qu'elles n'ont pu conserver dans les temps modernes. Il y avait, à Saint-Amour, quatre foires annuelles, où les habitants de la campagne venaient s'approvisionner des objets qui leur étaient nécessaires. Il s'y tenait, en outre, un marché chaque samedi, où se faisait déjà un grand commerce de ces volailles, connues sous le nom de poulardes de la Bresse, dont la plus grande partie était expédiée soit à Lyon, soit à Paris.

Enfin il y avait à Saint-Amour quatre apports ou fêtes religieuses qui, par l'affluence des étrangers qu'ils attiraient, étaient l'occasion d'un commerce considérable.

Le premier avait lieu le 2 janvier, jour de la fête de sainte Claire, dont les reliques étaient déposées dans le couvent des Augustins, et le sont actuellement dans l'église paroissiale; le deuxième apport était le vendredi-saint; ces deux jours-là se tenaient de très forts marchés. Le troisième et le quatrième apports étaient le jour de la seconde fête de Pâques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et surtout de la seconde fête de la Pentecôte. Le nombre des voyageurs de la Bresse, des Dombes, du Mâconnais, du Beaujolais et même du Lyonnais était considérable. Ils venaient en dévotion à la chapelle élevée sur la montagne, à côté du château de Laubépin; on disait la messe, au soleil levant, pour les voyageurs, et après le service divin, on dansait sur la pelouse.

Les marchands de comestibles y portaient des provisions qu'ils débitaient toujours très bien. Les cabaretiers et les aubergistes de la ville faisaient également de bonnes affaires ; les marchands eux-mêmes vendaient beaucoup plus que les jours ordinaires.

Il se faisait à Saint-Amour un grand commerce de grains; la halle au blé était toujours bien approvisionnée.

Notre ville était donc le centre de tout le commerce de la contrée ; mais, aujourd'hui que les petites villes environnantes , les bourgs et même les simples villages, ont tous leurs jours de foire, on comprend que ce commerce ait beaucoup perdu de son importance.

La police des halles et des marchands appartenait exclusivement aux échevins ; tout ce qui s'y vendait payait un droit au profit du seigneur ; ces droits se percevaient seulement sur les étrangers qui n'étaient point domiciliés à Saint-Amour, et non sur les bourgeois et habitants de la ville.

Le commerce de la ville se faisait dans de petites boutiques à ouvertures basses et disgracieuses,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui indiquaient le peu de soucis que nos ancêtres avaient de leurs commodités et de leurs aises personnelles; cependant c'est dans ces boutiques que la plupart de nos riches maisons actuelles ont jeté la base de leur fortune.

Aujourd'hui le commerce de Saint-Amour prend chaque jour une nouvelle extension, grâce au chemin de fer qui nous met à deux heures de Bourg et Lons-le-Saunier. Nous avons toujours un marché tous les samedis ; au lieu de quatre foires par an nous en avons douze : une le premier samedi de chaque mois. Les apports du 2 janvier et du vendredi-saint se confondent avec la foire ou les marchés tenus ces jours-là. Ceux de Pâques ou de la Pentecôte ne sont plus que des réunions de plaisir pour les habitants de Saint-Amour.

Des routes ouvertes de tous côtés et bien entretenues, grâce au système des prestations, permettent aux habitants de nos campagnes d'apporter facilement, en toutes saisons, leurs produits sur nos marchés, où ils sont certains d'en trouver un débit avantageux, près des coquetiers qui les enlèvent pour l'approvisionnement de nos grandes villes. Les objets principaux de ce trafic sont le beurre, les œufs, le gibier et les volailles, connues sous le nom de poulardes de la Bresse ; mais ces dernières ne se débitent qu'aux marchés d'hiver, du mois de novembre au mois d'avril.

De nombreux marchands forains fréquentent nos foires et nos marchés, sûrs d'y trouver la vente de leurs marchandises.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il se fait des transactions importantes à la halle au blé, un des principaux marchés du département.

Un beau champ de foire, situé au bas de la promenade de la Chevalerie, est destiné à la vente du bétail que l'on y amène en grande quantité.

Le commerce de la ville s'étend un peu sur toutes sortes de branches, il y a des magasins de fer et de quincaillerie, des marchands de drap, de toiles, d'épicerie, de comestibles, etc. Nous ne pensons pas qu'il y ait un seul article de marchandises qui ne se trouve à Saïnt-Amour.

Les anciennes boutiques n'existent plus que pour mémoire, et bientôt ne seront plus qu'un souvenir. Tous nos marchands agrandissent et embellissent les devantures de leurs magasins, dont plusieurs seraient remarqués dans nos grandes villes.

Toutes ces améliorations constatent le bien-être et l'aisance, conséquence des progrès de l'industrie et du commerce.

CHAPITRE XVII.

Armoiries de la ville de Saint-Amour.

On sait que les armoiries sont des emblèmes que l'on portait originairement sur les armures et les drapeaux, et qui servaient à distinguer les personnes, les familles, les corporations et les villes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les villes prirent, pour la plupart, des armoiries de leurs seigneurs, lors de l'affranchissement des communes.

S'il en était ainsi de Saint-Amour, ses armoiries remonteraient à la fin du treizième siècle; mais rien ne vient justifier cette opinion. M. Darcier croit que la ville adopta primitivement les armoiries de ses seigneurs. Jean de Damas, dit-il, étant tombé dans le mépris, à cause de sa trahison, les habitants ne voulurent plus de la croix ancrée des Damas, dont l'écu venait d'être brisé en pleine assemblée des chevaliers de la Tòison d'or.

Par affection pour la mémoire des Laubépin, et sous le bon vouloir de Claudine de Laubépin, leur dame, veuve de Jean de Damas, les bourgeois choisirent le lion couronné de cette illustre famille.

Rien ne vient justifier cette opinion; d'ailleurs, d'après les anciens titres et la tradition, le lion ne figurait pas dans les armoiries des Laubépin, c'était un arbrisseau de cinq branches fleuries, dont les émaux ne sont pas connus. Nous ne saurions donc admettre l'origine proposée par M. Darcier.

Quoiqu'il en soit, il est bien constant que les armoiries de Saint-Amour étaient d'argent au lion de sable, lampassée de gueules et couronné d'or.

Lorsque les finances de Louis XIV se trouvèrent tellement embarrassées, vers la fin du dix-septième siècle, que ce monarque se vit contraint de mettre, en 1697, des impôts sur les armoiries des villes, celles de Saint-Amour furent taxées à une somme de 56 fr. 10 sous, tant pour ses armes que pour son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cachet à sceller ses ordonnances, comme il est dit dans la délibération du conseil de cette ville, en date du 26 mai 1698.

Ces armoiries furent, ainsi que nous venons de le dire, d'argent au lion de sable, lampassée de gueules et couronné d'or.

Toutes les armoiries furent supprimées pendant les années orageuses de la Révolution. Elles reparurent sous l'Empire.

Sous la Restauration, Louis XVIII rendit aux villes leurs anciennes armoiries, et par une ordonnance du 25 juillet 1822, il reconnut celles de Saint-Amour : d'argent au lion de sable couronné d'or.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE V.

Etablissements ecclésiastiques de piété.

CHAPITRE PREMIER.

Eglise collégiale et paroissiale.

Quand on examine le nombre des établissements religieux qui étaient consacrés à l'exercice du culte divin et au soulagement des pauvres, nombre considérable, eu égard à la population de la ville, on reconnaît que l'esprit de religion, qui a toujours fait le fond du caractère de la nation comtoise, se retrouve au plus haut point chez les habitants de Saint-Amour, et qu'il a survécu à tous les orages révolutionnaires.

Les esprits forts et les libres penseurs de notre temps souriront de pitié au récit de ce qu'ils appellent la superstition de nos pères. Ils ne négligent rien, il faut le reconnaître, pour la détruire, sans trop s'inquiéter de ce qu'ils mettront à la place. Ils oublient que l'homme est trop souvent malheureux ici-bas, que lui ôter sa religion, c'est

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui ôter ses consolations les plus douces et les plus assurées. Qu'ils nous laissent donc les croyances pieuses de nos pères, et qu'il nous soit permis de chercher dans la foi un remède à nos souffrances, qu'ils ne sauraient nous procurer.

Au quatrième siècle, la majeure partie des habitants des Gaules étant chrétienne, transforma les temples païens en églises. Il dut en être ainsi du temple qui, à Vincennes, était, dit-on, consacré à Mercure.

Il y avait donc très-probablement une église chrétienne avant 585, époque à laquelle le roi Gontran bâtit, ou plutôt restaura, celle qu'il plaça sous l'invocation de saint Amator et de saint Viator, soldats de la légion Thébaine. Mais nous ignorons les noms des patrons que la paroisse pouvait avoir; nous n'en parlerons donc pas.

La ville était primitivement du diocèse de Lyon; elle en fut détachée, lors de l'érection, en 1742, de l'évêché de Saint-Claude, dans lequel elle fut comprise, et dont elle fait partie aujourd'hui.

La paroisse était composée, avant la Révolution, outre la ville de Saint-Amour, de sept villages: Villeneuve, Beaupont, Nanc, Villette, Laubépin, Curnis, Lamouray et Balanod.

Villeneuve et Beaupont, situés dans la Bresse, font aujourd'hui partie du département de l'Ain, et forment chacun une paroisse.

Nanc. — Le curé de Saint-Amour y envoyait anciennement un prêtre les dimanches et les jours de fête, pour y célébrer l'office divin. Plus tard, un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vicaire à demeure y fut établi ; cependant ce village continua à faire partie de la paroisse de Saint-Amour. Dans le décret de l'évêque de Saint-Claude de mars 1769, qui prononce la réunion des revenus de la cure de Saint-Amour, à la *mense* capitulaire, il est dit que le chapitre sera tenu de payer les honoraires du vicaire de Nanc, qui jouira, en outre, de tout le casuel de son église, et sera chargé de desservir les villages de Laubépin, de Villette et de Lamouray. Ce vicaire était à la nomination de l'évêque de Saint-Claude.

Nanc forme aujourd'hui une paroisse qui comprend Villette et Laubépin dans sa circonscription.

Curnis et Lamouray sont deux hameaux si rapprochés qu'ils ne forment, pour ainsi dire, qu'un seul village ; ils dépendent actuellement de Montagna-le-Reconduit.

Enfin, le village de Balanod était une année de la paroisse de Saint-Amour, et l'année suivante de celle de Joudes, village situé en Bourgogne, et aujourd'hui dans le département de Saône-et-Loire.

De tous ces villages, Balanod est le seul qui soit resté annexé à la paroisse de Saint-Amour.

Ces sept villages et la ville formaient une population de cinq mille paroissiens environ.

L'église est fort ancienne ; elle a éprouvé tant de modifications à travers toutes les reconstructions diverses qu'elle a subies, qu'elle ne conserve plus rien de son caractère primitif. Le chœur, qui est d'une autre architecture que le reste de l'édifice, est de la fin du quatorzième siècle. L'arc en pierre de taille,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui le sépare du reste de l'église, est un ouvrage assez moderne, fait par M. le curé de Brange. On croit que les gros piliers, qui séparent la nef des bas côtés, renferment les anciens piliers, formant des faisceaux de colonnettes d'une belle architecture. Mais ils étaient tellement dégradés, que dans l'impossibilité de les réparer, on se contenta de les recouvrir d'une couche épaisse de maçonnerie, ce qui fit ces piliers carrés et massifs, qui déparent l'église, et seront toujours un obstacle à toutes les tentatives d'embellissement que l'on pourra tenter. Le clocher fut construit en 1611, sur l'emplacement de la chapelle des comtes de Saint-Amour, dont Emmanuel-Philibert de la Baume fit généreusement l'abandon. Les communautés d'Allonal, Villette et Laubépin consentirent à participer à la dépense; mais celles de Balanod et de Bresse n'intervinrent point au traité qui fut passé avec le sieur Odot, maître maçon, chargé de ce travail (1).

On voit encore au-dessus de la porte d'entrée, au bas du clocher, la date de 1611 ; au-dessus d'une porte, aujourd'hui murée , sur la façade opposée, on lit la date de 1614. Enfin, dans la partie supérieure du clocher, la date de 1616 ; d'où l'on doit conclure que si le clocher a été fortement endommagé, lors du siége de 1637, il n'a point été renversé, comme l'ont écrit quelques auteurs, ou du moins cela ne doit s'entendre que de la lanterne ou coupole en charpente qui le surmontait. Au

(1) Arch. com., série DD., no 44.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

reste, le dommage a été complètement réparé; aujourd'hui la tour du clocher, l'une des plus régulières et des plus belles du département, est surmontée d'un dôme octogonale d'un très bon goût, ainsi que la galerie extérieure dont il est entouré.

Il y avait sur les deux côtés de l'église, huit chapelles appartenant à des familles qui les avaient fait rétablir après le siége de 1637. Elles étaient très anciennes ; leurs voûtes à pleins cintres montraient qu'elles remontaient au-delà du treizième siècle.

En voici les noms, avec l'indication des familles qui y avaient droit de sépulture, d'après un plan de l'église de 1690.

Chapelle Saint-Thomas : MM. Gaillard ;
— Saint-François-Xavier : MM. Vieux et Remond ;
— Saint-Claude : MM. Curnillon;
— Notre-Dame-de-Pitié : MM. Don;
— Saint-Jean-Baptiste : MM. Colombet ;
— Sainte-Barbe : à MM. les familiers;
— *Ecce homo;*
— Saint-Crépin : aux cordonniers.

Un orgue était placé entre le premier et le deuxième pilier ; nous ignorons ce qu'il devint en 1793.

L'église fut saccagée et la toiture entièrement détruite en 1637. Elle était restée debout, au milieu des ruines qui l'entouraient. Mais, abandonnée de son clergé, pouvait-elle être respectée par des soldats vainqueurs ? Elle devint le magasin à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fourrage de la garnison ; on y mit les salpêtriers qui la dévastèrent, et bientôt la destruction fut presque complète. Tandis que les églises des couvents furent conservées, parcequ'elles ne furent point abandonnées par les prêtres qui les desservaient, et que le service divin s'y rétablit, après le siége, sans aucun empêchement de la part de la garnison (1).

L'église resta dans ce triste état, voisin d'une ruine complète, jusque vers 1652, qu'on entreprit de la rétablir. Le zèle pieux des habitants se signala dans cette circonstance, et tous s'empressèrent d'aider, suivant leurs moyens, à la reconstruction de l'édifice. On ouvrit, pour cet objet, en 1659, une liste de souscription, sur laquelle chacun fut jaloux de voir figurer son nom ; mais cette ressource étant insuffisante, on mit une imposition extraordinaire sur la paroisse.

M. de Brange, premier curé inamovible, soutint contre les chanoines de Saint-Vincent, de Mâcon, un très long procès, au sujet des dîmes de Saint-Amour, dont ils étaient propriétaires. Il voulait les obliger à contribuer à la réparation de l'église, dont il les accusait d'avoir causé la destruction, par l'abandon où la laissa le curé amovible, qui était à leur nomination. Il ne réussit point dans ses tentatives, non plus que dans celles qui furent faites à différentes fois, contre les villages dépendant de

(1) Ces faits résultent de l'enquête faite à Orgelet, devant M. Simon, lieutenant-général du bailliage, le 10 janvier 1688. — Arch. com., série GG, no 88.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la paroisse, qui ne vinrent en aide que pour des sommes peu importantes ; de sorte que l'on peut dire que la restauration de l'édifice fut l'œuvre de la piété de nos pères. On y a travaillé jusqu'en 1707. Plus d'une fois, l'archevêque de Lyon menaça de l'interdire, si l'on ne faisait les réparations nécessaires.

Enfin la trace des dévastations passées était à peu près effacée, lorsqu'un nouveau désastre vint frapper notre église.

Enlevée au culte en 1793, elle fut saccagée de nouveau et transformée encore une fois en un magasin de fourrage. Vases sacrés, ornements, tableaux, statues, orgues, tout fut pillé, tout disparut.

Ce n'est qu'en 1801 que le culte y fut rétabli ; il fallut la restaurer complètement ; mais ce n'est que de nos jours que les traces de la Révolution ont tout à fait disparu et que le monument a pris l'aspect qu'il présente aujourd'hui.

Les chapelles latérales, qui tombaient en ruines, ont été supprimées, à l'exception de celle de la Vierge, d'une construction beaucoup plus récente (1738). L'autel de cette chapelle est richement décoré ; on y remarque quatre vitraux, peints par Thibaut, en 1847, qui représentent les quatre phases principales de la vie de la mère de Dieu.

On a enlevé les pierres tombales des quatorzième, quinzième et seizième siècles, qui pavaient l'église.

La chaire à prêcher en marbre blanc, sortie des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ateliers de feu M. Fontaine, marbrier à Saint-Amour, est d'un assez beau travail ; elle a été placée en 1848.

Les vitraux qui décorent l'église ont été posés en 1864. Les trois du chœur représentent la foi, l'espérance et la charité avec leurs attributs ; ils sont très estimés des connaisseurs.

La dépense a été couverte, en partie, par le montant d'une souscription, à laquelle se sont empressés de prendre part les paroissiens, non moins jaloux que leurs pères de contribuer à l'embellissement de leur église.

L'église possédait autrefois un buffet d'orgues; disparu au milieu des dévastations de 1793, il a été remplacé, en 1846, par un orgue qui a d'autant plus de prix pour nous, qu'il est l'ouvrage d'un enfant de notre ville, M. Corbet, non-seulement savant numismate, mais encore habile mécanicien et bon organiste. La dépense a été couverte partie par la fabrique, partie par le produit d'une souscription ouverte à Saint-Amour. Mais M. Corbet, avec un désintéressement qui l'honore, a fait don à l'église paroissiale de toute la main-d'œuvre de cet immense travail, et n'a accepté que le remboursement de ses déboursés.

Un maître-autel en marbre blanc complète la décoration de l'église.

Il a été placé en 1867 ; c'est le dernier ouvrage de M Prost, sculpteur, né à Saint-Amour. Sa fille en a fait hommage à l'église de sa ville natale.

Tous ces travaux importants ont été exécutés par

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les soins de M. Perret, curé de Saint-Amour, depuis 1832.

CHAPITRE II.

Curés primitifs. — Vicaires amovibles. Curés perpétuels.

Le chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, à qui Gontran avait donné l'église de Saint-Amour, recevait de toute ancienneté les dîmes de la paroisse. Il faisait remplir les fonctions curiales par un simple vicaire amovible, nomination à sa volonté, qu'il était obligé de payer. Il en fut ainsi jusqu'en 1450; à cette époque le pape Nicolas V unit la paroisse de Saint-Amour au chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, qui prit le nom de curé primitif; alors la cure fut desservie par des prêtres ayant le titre de curé, à la nomination du chapitre de Saint-Vincent, mais ces curés étaient amovibles.

« Le chapitre de Saint-Vincent eut un procès en « 1550 contre le procureur général du parlement « de Dole, qui avait fait saisir tous les revenus et « dîmes de Saint-Amour, parce que le chapitre « apportait la plus grande négligence à entretenir « l'édifice, la décoration intérieure et les orne« ments de l'église paroissiale, et parce qu'il nom« mait des vicaires qui n'étaient pas des gens hono« rables, de bonne vie, famés et renommés, ne « faisant pas bien et dûment le service divin;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ladite église étant mal desservie et les sacrements « mal administrés aux paroissiens (1). »

MM. de Saint-Vincent produisirent une attestation des habitants de Saint-Amour qui prouvait le contraire.

Le procureur général les attaquait aussi de ce que l'église avait été profanée par quelques excès. Les chanoines répondaient que, s'il en était ainsi, l'archevêque de Lyon l'aurait interdite, ce qui n'avait pas eu lieu (2).

Nous ne connaissons point l'arrêt qui intervint dans ce procès; il est probable que le chapitre de Saint-Vincent obtint main-levée de la saisie de ses revenus et de ses dîmes.

Une ordonnance du roi fut rendue en 1677, portant que des curés inamovibles seraient nommés par les curés primitifs qui n'exerceraient pas eux-mêmes, et que la moitié des dîmes appartiendrait à ces curés.

Cette ordonnance était générale et n'avait rien de particulier pour Saint-Amour.

M. Georges de Brange obtint alors la cure de Saint-Amour et fut le premier curé inamovible.

Les chanoines de Saint-Vincent conservèrent le droit de nommer à cette cure, en qualité de curés primitifs; mais ils ne pouvaient choisir qu'un prêtre de Saint-Amour, né de famille bourgeoise.

(1) M. de Dananche.

(2) Archives municipales, série GG, n° 68. — Inventaire produit par le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, curé primitif de l'église de Saint-Amour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour constater leur droit de patronage, ils se conservèrent aussi le droit de venir chaque année, le jour de la fête de Saint-Amour et de Saint-Viateur, dire la messe, officier et recevoir l'offrande, assister à la procession, et marcher avant le curé, mais après le doyen (1).

Ils prenaient acte pardevant notaire de ce droit, dont ils usaient rarement, mais qu'ils avaient grand soin de ne pas laisser prescrire.

CHAPITRE III.

Noms de Messieurs les Curés de Saint-Amour depuis 1677 jusqu'à nos jours.

Il ne serait pas possible d'avoir la série des curés de la paroisse de Saint-Amour, lorsqu'ils étaient amovibles, nous nous contenterons de donner la liste des curés inamovibles.

1° Georges de Branges, nommé en 1677, mort en 1713;

2° Jean-Philibert Collod, docteur en théologie, official de l'archevêché de Lyon, curé en 1713, mort le 26 juin 1725;

3° Humbert Merle, curé en 1725;

4° Nicolas Merle, mort le 21 octobre 1774;

5° Alexandre Merle, nommé le 29 octobre 1774;

(1) Archives municipales, série GG, n° 43. — Consultation de M. Grimont, avocat de Besançon, 16 août 1767.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il a pris possession le 1er janvier 1775, mort le 9 août 1786;

6° Pierre Paget, nommé le 10 août 1786.

La cure et ses revenus furent unis au chapitre de Saint-Amour après des difficultés qui durèrent de longues années.

Par cette union, le curé prenait le titre de vicaire perpétuel, prévôt, curé de Saint-Amour.

Il avait 2,400 fr. de revenus; le chapitre de la cathédrale de Saint-Vincent, de Mâcon, conservait le droit de le nommer, aux conditions de ne choisir que des personnes nées à Saint-Amour, et ayant le titre de bourgeois.

M. Pierre Paget, nommé en 1786, ne devait pas jouir longtemps de cette place. Il fut déporté, pendant la Révolution, et mourut en Suisse en 1794.

7° M. Alexis Barbier, qui était son vicaire, fut curé constitutionnel, jusqu'en 1793, époque de la suppression du culte;

8° M. de Rohan-Chabot, évêque de Saint-Claude, émigré en Suisse lors de la mort de M. Paget, nomma curé de Saint-Amour M. Déglans de Cessia, qui mourut en Allemagne, en émigration, sans avoir exercé son ministère dans sa paroisse.

9° Lors du rétablissement du culte catholique, M. Bernard de Dompsure fut nommé curé de Saint-Amour, par l'archevêque de Besançon, dans le diocèse duquel se trouvait alors le département du Jura.

10° M. Bernard de Dompsure est mort en 1832;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

il a été remplacé par M. Perret, aujourd'hui en exercice.

Saint-Amour est une cure cantonale de seconde classe, dont le curé a le titre de doyen. Il dépend de l'évêché de Saint-Claude, rétabli en 1823. La paroisse, composée de la ville de Saint-Amour, de ses dépendances et de la commune de Balanod, a une population d'un peu plus de 3,000 âmes. Il y a deux vicaires. La cure a la jouissance d'un beau presbytère, dont la ville a fait l'acquisition en 1866.

CHAPITRE IV.

Reliques de saint Amour et de saint Viateur.

On appelle reliques les restes du corps d'un saint, offerts à la vénération des fidèles. Le culte des reliques a toujours été pratiqué unanimement dans l'église.

Gontran déposa à Vincennes les reliques de saint Amour et de saint Viateur, et en confia la garde aux religieux du couvent de Saint-Augustin, qu'il fonda à cet effet. Elles furent placées dans un reliquaire en argent, d'un très grand prix. La tradition nous apprend qu'autrefois ces reliques étaient honorées par un grand concours de peuple, et que plusieurs miracles ont été opérés en faveur de ceux qui venaient réclamer leur intercession.

Mais les reliques qui sont aujourd'hui dans l'église de Saint-Amour, ne sont pas celles qui y ont

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

été apportées de l'abbaye d'Agaune, par le roi Gontran. Ces reliques, lors de la prise de la ville, en 1637, furent dispersées par les soldats de l'armée française, dans le cimetière qui joignait alors l'église, et ils se les partagèrent entre eux après les avoir brisées.

Le révérend père François, capucin et gardien du couvent de Saint-Amour, étant allé à Rome, en rapporta, en 1682, de nouvelles reliques de saint Amour et de saint Viateur; il en fit don à notre église, après les avoir fait viser par l'ordinaire. Elles sont dans un reliquaire de bois doré. Les habitants de la paroisse y ont beaucoup de confiance. On y a recours ordinairement au temps des calamités publiques ; on les porte en procession et l'on fait des prières pour implorer leur secours (1).

CHAPITRE V.

Dîmes et revenus de l'église de Saint-Amour.

« Les dîmes sont établies pour donner la sub-
« sistance temporelle à ceux dont on reçoit la
« nourriture spirituelle : elles doivent donc être
« payées régulièrement aux pasteurs de qui le
« peuple reçoit l'instruction et les sacrements (2). »

(1) Archives municipales, série GG, no 37. — Don des reliques de saint Amator et de saint Viator, fait au magistrat de Saint-Amour par le frère François, 1682.

(2) *Dictionnaire théologique portatif*, Paris 1746, page 183.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Alors on conçoit bien difficilement le droit du chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, aux dîmes de Saint-Amour. Ce droit existait, tout extraordinaire qu'il peut nous paraître aujourd'hui ; il se fondait sur la donation faite par le roi Gontran, de l'église de Saint-Amour, à l'évêque et au chapitre de la cathédrale de Mâcon.

En 930, Bernon, onzième évêque de Mâcon, céda à Albéric de Narbonne et à ses deux enfants l'église de Saint-Amour et ses dépendances, en échange d'autres domaines.

Après la mort d'Albéric et de ses deux fils, le tout devait faire retour aux anciens propriétaires. Il paraît que les descendants d'Albéric voulurent conserver ce dont ils étaient en possession. Mais Lenderic, évêque de Mâcon, obtint du pape Urbain II une bulle de 1096, qui lui restituait les dîmes de Saint-Amour (1). Toutefois, ses successeurs ne les conservèrent pas longtemps, puisque, moins de cinquante ans après, elles appartenaient à Godefroy de Laubespin, à qui elles avaient été inféodées par les évêques de Mâcon.

Godefroy les revendit en 1144, à l'évêque Pontius et à son chapitre (2). Les descendants de Godefroy les rachetèrent et les revendirent plusieurs

(1) Archives communales.—Bulle de N. S. P. le pape Urbain II, qui donne à l'église de Saint-Vincent de Mâcon les dîmes de Saint-Amour, du quinzième jour des calendes de novembre 1096.

(2) Arch. com., série GG, no 67.—Vente faite par Godefroy de Laubespin des dîmes dépendantes de la paroisse de Saint-Amour et de la chapelle de Nanc qu'il tenait en fief de l'évêque de Mâcon.

fois dans la suite, toujours au chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon.

Il règne sur la question de la propriété des dîmes une grande obscurité, qu'il serait assez difficile et sans intérêt d'éclaircir; qu'il nous suffise de savoir que, rachetées une dernière fois par le chapitre de Mâcon, vers la fin du quinzième siècle, elles restèrent depuis sa propriété.

La dîme n'était pas toujours la dixième partie des fruits, elle variait suivant les localités. A Saint-Amour, elle se percevait au 16, et à Laubépin et Villette au 12; ce qui veut dire que l'on donnait une gerbe sur 16 ou sur 12.

Le chapitre de Saint-Vincent n'avait que les grosses dîmes : celles du blé et des autres grains, du foin, de tous les gros fruits, du vin et autres boissons. Les prêtres qui desservaient la paroisse, avaient toujours joui des menues dîmes ou dîmes vertes, sur les produits des potagers.

Le chapitre de Saint-Vincent ne percevait pas lui-même les dîmes, il les affermait. Le plus ancien bail que nous connaissions est celui des dîmes, cens, rentes et autres revenus de Saint-Amour, fait le 3 janvier 1491, par MM. du chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, à Antoine Cathelot et Pierre, de la Trinité, marchands et bourgeois dudit Mâcon, pour le terme de neuf années et pour la somme annuelle de 395 livres tournois.

Le plus souvent, les échevins de Saint-Amour se rendaient eux-mêmes amodiateurs des dîmes qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous-amodiaient ensuite à différents particuliers.

Les bourgeois de Saint-Amour désirant s'affranchir des embarras que leur suscitaient les droits du chapitre de Mâcon, qui percevait les dîmes sans vouloir concourir aux réparations de l'église, résolurent de lui acheter les dîmes qu'il possédait dans la paroisse.

Le marché fut conclu au prix de 25,000 livres, qui furent payées comptant le 19 novembre 1563 (1).

Mais, sur la réclamation de quelques chanoines, une sentence rendue au bailliage de Mâcon, après un long procès, annulla cette vente comme trop onéreuse pour le chapitre, et obligea les chanoines à en restituer le prix, le 18 mai 1656 (2).

Il en fut de même de la vente faite au prix de 12,000 livres, le 1er juillet 1677, par le chapitre, de la moitié des dîmes de la paroisse, à M. de Brange, déjà propriétaire de l'autre moitié, comme curé de Saint-Amour ; les chanoines en poursuivirent la nullité, pour cause de lésion énorme ; leur demande fut accueillie et la vente cassée, par un arrêt du parlement de Besancon, du 26 avril 1684.

La propriété des dîmes ne fut plus l'objet d'aucune contestation jusqu'à l'époque de la Révolution ; elles appartinrent, par moitié, au curé de Saint-Amour et au chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon.

(1) Arch. com., série GG, no 69. — Vente faite aux bourgeois de Saint-Amour des dîmes de la paroisse par le chapitre de Mâcon.

(2) Arch. com., série GG, no 78.— Sentence du bailliage de Mâcon,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est important dans cette question de distinguer la dîme de la paroisse de celle de Saint-Amour proprement dit.

La paroisse avait, nous l'avons dit, une grande étendue ; la dîme perçue sur toutes ses communes se montait à huit mille livres; quatre mille appartenant au curé, et quatre mille au chapitre de Mâcon. Mais la dîme perçue à Saint-Amour seulement, s'élevait environ à six ou sept cents livres.

On sait qu'en 1790 les dîmes furent abolies ; l'Etat prit à sa charge tous les frais d'entretien du clergé.

CHAPITRE VI.

La familiarité.

Dans le diocèse de Besançon, on appelait familiarité une société de prêtres natifs du même lieu : une ville étant regardée comme une grande famille. Ils avaient pour objet de contribuer à la solennité du culte, dans les églises où ils étaient établis, en aidant à la célébration du service divin.

On ignore l'époque de la fondation de la familiarité de Saint-Amour; il est probable qu'elle remonte au treizième siècle, époque où ces sortes de sociétés ont commencé dans le diocèse.

Lorsque la ville fut prise et saccagée par l'armée de Louis XIII, les familiers, comme les autres habi-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tants, s'enfuirent, et demeurèrent près de dix ans éloignés de la ville. On leur a reproché avec raison cet abandon, qui fut la cause première de la dévastation de l'église paroissiale.

Les statuts de la familiarité, donnés par l'archevêque de Besançon, ont été homologués au Parlement le 4 janvier 1732.

Les familiers étaient au nombre de douze, y compris le doyen qui était le supérieur de la familiarité, et le curé qui marchait après lui, ce qui fait voir combien l'état ecclésiastique était en honneur à Saint-Amour.

Pour être reçu familier, il fallait être né à Saint-Amour, baptisé sur les fonts de l'église paroissiale, et être fils de bourgeois.

Le candidat devait, en outre, avoir la connaissance de la langue latine, et être en état de servir de diacre. S'il était prêtre, il devait avoir été vicaire pendant un an, hors de la paroisse.

L'établissement d'un chapitre ne fit aucun tort à la familiarité, parce que pour être chanoine, il fallait être en même temps familier.

Les revenus de la familiarité étaient, en 1780, de 2,230 fr. 2 s. 6 d.

CHAPITRE VII.

Chapitre de Saint-Amour.

On entendait par chapitre, une congrégation de prêtres chargés de desservir une église, et de con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

courir par leur présence à l'éclat des cérémonies religieuses. On voit que le but de leur institution était le même que celui des familiers.

On leur donnait le nom de chanoines ; l'église qu'ils desservaient prenait le titre de collégiale. Le doyen était le supérieur du chapitre.

On appelait canonicat la dignité de chanoine, et prébende, la portion qui lui était allouée dans les revenus du chapitre.

Le chapitre de Saint-Amour est relativement d'une date assez récente, puisqu'il ne fut fondé qu'en 1632.

Ce chapitre, dont jusque-là l'établissement de la familiarité, avait empêché de ressentir l'utilité, fut établi dans l'église paroissiale de Saint-Amour, par Chapuis, docteur en chirurgie, et demoiselle Anne Bouquet, sa femme.

Ils constituèrent la somme de onze mille deux cent cinquante livres tournois, pour un doyen et six chanoines. Par le même acte, les fondateurs donnèrent encore une maison située rue des Granges, et dont le revenu était affecté à l'entretien de quatre enfants de chœur et des ornements d'église.

L'année suivante, messire Jacques Garnier, curé de Saint-Jean-d'Etreux, fonda un huitième canonicat aux mêmes conditions que celles établies par M. Chapuis ; il donna, pour cet effet, trois mille livres monnaie de Bourgogne, le 24 février 1633.

Enfin le 21 octobre 1673, messire Claude-François Golier, prêtre, né à Coligny, et résidant à Saint-Amour, fonda une neuvième prébende canoniale, pour laquelle il donna trois mille livres.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il était attribué au doyen une prébende de 157 fr. et 6 gros de Bourgogne, et à chacun des chanoines, 105 fr. en dite monnaie, ce qui faisait en argent de France, au doyen, 105 fr., et aux chanoines, 70 fr. Les uns et les autres étaient tenus à résidence. Les fondations faites depuis l'établissement du chapitre augmentèrent considérablement ses revenus qui étaient, au 14 juillet 1780, de 915 fr.

Il y avait douze prébendes, quoiqu'en réalité, il n'y eût qu'un doyen et neuf chanoines.

Comme tous les chanoines étaient familiers, en même temps, et que la cure avait été réunie au chapitre, quelques années avant la Révolution, le revenu de chacun d'eux était en dernier lieu, de six ou sept cents livres tournois.

Nul ne pouvait être nommé chanoine, s'il n'était né à Saint-Amour, s'il n'était prêtre, disant la messe, et s'il n'avait étudié deux années dans quelque collége, fameux en théologie; cependant un prêtre de la province de Franche-Comté, pouvait être nommé, à défaut d'un prêtre né à Saint-Amour.

La nomination du doyen appartenait à l'évêque de Saint-Claude, étant aux droits des archevêques de Lyon; mais son choix ne pouvait porter que sur un ecclésiastique né à Saint-Amour.

Le curé de Saint-Amour était chanoine né, et avait rang après le doyen; il était nommé par le chapitre de Saint-Vincent, de Mâcon, et devait être également né à Saint-Amour.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le chapitre ne comptait que cinq ans d'existence, lorsque la ville de Saint-Amour fut prise par l'armée de Louis XIII. Les chanoines, ainsi que les principaux bourgeois, s'enfuirent et se retirèrent dans les provinces voisines.

Ce fut une grande faute : l'église abandonnée fut dévastée ; les ornements et les habits sacerdotaux furent pillés, avec les papiers du chapitre. On cessa de célébrer les cérémonies du culte dans cette église profanée ; les revenus du chapitre et ceux de la familiarité ne furent plus payés.

En 1646, seulement, quelques bourgeois rentrèrent dans leurs demeures dévastées. Alors quatre chanoines, MM. Deboy, Hurcart, Morel et François, commencèrent à célébrer l'office canonial et se partagèrent entre eux les revenus du chapitre qu'ils purent recouvrer. L'année suivante, messire Claude Flavien vint rejoindre ses quatre confrères. Enfin à partir de 1651, les autres chanoines et le doyen rentrèrent successivement ; en 1656, le chapitre se trouva au complet ; ce qui est constaté par un acte fait avec le capitaine Andressot, héritier du docteur Chapuis. Par cet acte, les doyens et chanoines, avec les sieurs Merle et Davillon, en qualité de familiers, donnèrent quittance à M. Andressot, de tous les arrérages des rentes qui leur étaient dus depuis 1636 jusqu'à 1655, moyennant une somme convenue qui leur fut payée par le capitaine Andressot.

A partir de ce moment, les choses reprirent leur cours habituel. Le chapitre nomma messire

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gaspard Tribillet, chanoine, procureur et receveur de ses revenus, charge qu'il occupa jusqu'en 1660 (1).

Un fait eut lieu dans les dernières années de l'existence du chapitre de Saint-Amour, qui aurait eu sur son avenir les plus heureuses conséquences, s'il lui eut été donné d'en profiter.

Nous voulons parler de l'union des revenus de la cure à la *mense* capitulaire. Cette union avait été projetée depuis un siècle, sans pouvoir jamais être effectuée. Les dernières négociations durèrent douze ans, sans avoir été négligées un seul jour; on était arrêté par toutes sortes de chicanes et de difficultés, par suite de l'opposition de quelques bourgeois et de quelques membres du chapitre lui-même.

Cette grande affaire fut enfin terminée par décret de l'archevêque de Lyon, du 10 août 1776; mais l'union ne fut entièrement consommée qu'à la mort de M. Alexandre Merle, curé de Saint-Amour, par la nomination de M. Paget, qui prit le titre de prévôt-curé, vicaire perpétuel. Les frais s'élevèrent pour le chapitre, à la somme énorme de 6703 livres; mais il croyait avoir ajouté à sa considération, à son éclat, avoir garanti son existence et avoir amélioré la position des chanoines. Il avait compté, sans la Révolution de 89.

Disons en terminant, pour les personnes qui ai-

(1) Voir pour tous ces détails le registre du chapitre de St-Amour, série GG, no 53.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment ces sortes de détails, que les chanoines portaient un camail noir, de drap fin, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques; et un camail d'étamine, camelot ou autre étoffe en laine, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint; les boutonnières, boutons et doublures étaient également noirs, à l'exception qu'il y avait sur le camail des familiers seulement, des deux côtés des boutons et boutonnières, un liseret gris de la largeur d'un pouce et demi.

CHAPITRE VIII.

Noms du doyen et des chanoines nommés par les fondateurs, lors de l'établissement du chapitre, le 14 septembre 1632.

Doyen, messire Philibert Colombet, prêtre, docteur en droit canon, official de l'archevêché de Lyon.

1er Chanoine, messire Guyon Utri, sacristain-prêtre;

2e Chanoine, messire Amour Teppe, prêtre;

3e Chanoine, messire René-Philippe Tribillet, docteur en théologie, official métropolitain, et vicaire du saint office de l'inquisition;

4e Chanoine, M. Claude Deboy, prêtre;

5e Chanoine, M. Humbert Vieux, prêtre;

6e Chanoine, Jean Degland, clerc tonsuré.

Le doyen et les chanoines commencèrent à célébrer l'office canonial le onzième du mois d'août,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fête de Saint-Amour et de Saint-Viator, patrons de la paroisse, l'an 1631.

Noms des doyens du chapitre de Saint-Amour, depuis sa fondation jusqu'en 1790.

1° Philibert Colombet, docteur en droit canon, official ordinaire de l'archevêché de Lyon ;

2° Humbert Vieux ;

3° Nicolas Vieux ;

4° N. Faug, †, 1690 (1);

5° Nicolas Colombet, principal du collége de Bourgogne, à Paris.

Il donne sa démission de la dignité de doyen.

6° Guy Colombet, son frère. — Ces deux derniers gardèrent le doyenné sans résider ;

7° Claude-François Golier, nommé en 1700, †, 1704 ;

8° Pierre-Antoine de la Tournelle, de Coligny, fut nommé doyen du chapitre par l'archevêque de Lyon ; mais il fut obligé de donner sa démission, par suite de l'opposition du magistrat et du chapitre, et parce qu'il n'était pas né à Saint-Amour ;

9° Jean-Philibert Collod, doyen en 1704, donna sa démission en 1718, parce qu'il fut nommé curé de la paroisse, †, 19 février 1725 ;

10° Jean-Louis Collod, frère du précédent, †, 17 février 1731 ;

11° Philibert Dégland, †, 1751 ;

12° Claude-Marie Conche, †, 1762 ;

(1) † signifie mort.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

13° Alexandre Merle, se démit en 1775, ayant été nommé curé de la paroisse, †, 9 août 1786.

14° François don de Genoz, doyen en 1775, mourut le 26 octobre de la même année;

15° Pierre-Marie Merle; il a été le dernier doyen; le chapitre et la familiarité ayant été détruits à la Révolution. Il mourut en 1789.

CHAPITRE IX.

Noms des chanoines du chapitre de Saint-Amour.

Claude Favier, †, le 5 novembre 1671;

Louis Mercier, †, le 14 juin 1688;

Georges de Brange, il donna sa démission en 1677, lorsqu'il fut nommé curé de Saint-Amour;

Louis Cancalon, chanoine en 1705;

Philibert Merle, †, le 5 août 1727;

Julien Paget;

M. François, †, 1729;

Humbert Merle, †, 1729;

François Merle, †, 10 février 1730;

Alexandre-François Merle, son frère, lui succède;

Alexandre Jobert, †, 1739;

Claude Morel lui succéda, †, le 15 mai 1789;

Nicolas Merle était chanoine en 1738;

Claude-Joseph Chrétin, †, 5 octobre 1734;

Gabriel-François Dégland, †, 20 janvier 1737;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Benoît Dufour lui succède;

Pierre Merle a eu le canonicat de Benoît Dufour, nommé curé de Valronne en Lyonnais;

Jean-Pierre Paget, †, 1744;

François Merle a eu son canonicat, †, 1754;

Philibert-François Dégland, †, février 1751;

Claude-Pierre Paget lui succède;

Philibert Perrod, †, 10 janvier 1761;

Paul-François Dégland lui succède.

Benoît-Joseph Cancalon, succède le 26 avril 1762 à M. Claude-Marie-François Conche, décédé;

Georges-Joseph Bernard de Dompsure, donne sa démission en décembre 1762;

Thaurin Tabey lui succède;

Paul-François Dégland, nommé chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg, donne sa démission le 21 juin 1764;

Claude-Joseph don de Voble, missionnaire dans le Canada lui succède;

François-Xavier-Michel Bernard de Dompsure, nommé le 8 juillet, en remplacement d'Alexandre Merle, élu curé de Saint-Amour;

Georges-Joseph Bernard de Dompsure, qui avait donné sa démission, en 1762, est nommé de nouveau, en remplacement de M. don de Génod, †, le 26 octobre 1775;

François Merle, †, le 12 avril 1779;

Joseph-Marie Brossette lui succède;

M. Brossette, nommé curé de Bourciat, donne sa démission le 8 janvier 1788;

Paschal Boulier lui succède;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Barthélemy Bernard de Dompsure, succède le 15 mars 1759, à Claude-Amour Morel, chanoine depuis 1739;

Paschal Boulier permute avec son oncle, Félix Boulier, curé d'Andelot, le 20 juillet 1789;

Félix Boulier, †, le 23 août 1789;

Barthélemy Bernard de Pélagey lui succède. Il est le dernier chanoine nommé au chapitre de Saint-Amour.

Ainsi la seule famille Merle a donné à l'église de Saint-Amour trois curés, un doyen et neuf chanoines; la famille Bernard, un curé et cinq chanoines; la famille Deglans, un curé, quatre chanoines; la famille Colombet, trois doyens, et encore nous ne garantissons point de n'avoir fait aucune omission.

La plupart de ces ecclésiastiques joignaient à la dignité du sacerdoce les avantages de la naissance et ceux d'une haute science. On ne saurait trop s'étonner, comme nous l'avons déjà dit, qu'une aussi petite ville que la nôtre ait produit tant de personnages notables.

CHAPITRE X.

Couvents des Religieux Augustins.

Saint-Amour était remarquable par le nombre et l'importance de ses établissements religieux.

Le couvent des religieux appelés les Hermites de

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Augustin, fondé, suivant la tradition, par le roi Gontran, en 585, fut détruit pendant les guerres du quatorzième siècle. Il fut rétabli en 1438 par Claude II, seigneur de Saint-Amour, de la maison de Laubespin (1). Détruit de nouveau et incendié par les armées de Louis XI, il fut reconstruit par les habitants à l'aide des indulgences plénières promises par l'archevêque de Lyon, Claude de Bourbon, ensuite de son décret du 15 juillet 1488, daté de Saint-Amour, ville de son diocèse. Le produit de cette vente fut très-abondant, et montre une fois de plus quel était l'esprit de nos aïeux : l'année suivante, le monastère était terminé.

En 1637, lors de la prise de la ville, les religieux n'abandonnèrent point leur couvent, qui fut respecté par les vainqueurs. Cependant, à la faveur du désordre, des vols furent commis dans le monastère, et un monitoire fut lancé par Claude de Ville, vicaire général de Monseigneur Duplessis de Richelieu (2), pour découvrir les auteurs de ces vols.

Nous ignorons si le moyen fut efficace.

C'est du collége tenu par les Augustins que sont sortis ce grand nombre d'hommes instruits, qu'à toutes les époques on a remarqué à Saint-Amour. On cite parmi les Augustins de notre ville Jean de Saint-Amour et Benoît de Montagna, deux des ar-

(1) Archives communales. — Acte de la fondation du couvent des Augustins, série GG, n° 81.

(2) Archives communales. — Monitoire donné par Jean-Claude de Ville, série GG, n° 82.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tistes qui ont décoré l'église de Brou, au seizième siècle.

Le couvent, placé au bas de la rue de Bresse, était vaste et bien situé. On voit encore sur la rue les bâtiments qui servaient de classe. L'église était une des plus belles de la ville par son architecture gothique; elle a été vendue et démolie ainsi que le couvent, en 1792. On remarque encore, dans la rue des Augustins, un pan de mur percé de deux fenêtres ogivales du quinzième siècle et un contrefort, c'est tout ce qui reste de l'édifice.

Les biens-fonds de cette maison consistaient en champs, prés et vignes, un domaine à Cessia, village à une demi-heure et au midi de Saint-Amour. Le tout rendait annuellement un revenu de quinze cents francs, y compris les fondations.

CHAPITRE XI.

Couvent des Religieux Capucins.

L'ordre des capucins fut fondé en 1525, sous le pontificat de Clément VII, par l'italien Matteo Baschi, frère mineur de Montefiascone. Les capucins prirent leur nom du capuche ou capuchon, long et pointu qu'ils portaient. Leur robe, en grosse étoffe marron clair, était serrée à la ceinture par une corde; leurs jambes et leurs pieds nus n'étaient protégés que par des sandales. Ils avaient une longue barbe, faisaient vœu de pauvreté et vivaient d'aumônes.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le couvent des Capucins de Saint-Amour fut fondé en 1620 par le sieur Humbert Pelot et par Claude Chapuis, le fondateur du chapitre.

La comtesse de Saint-Amour, Hélène Perenot de Grandville, donna l'emplacement où fut construit le couvent. La maison est vaste, bien bâtie et des plus agréablement situées; elle pouvait contenir douze religieux prêtres, sans compter les frères; un magnifique enclos, environ de six arpents, règne à l'entour; tout se réunissait pour faire de ce monastère un des plus beaux que les Capucins eussent dans la Franche-Comté.

Les Capucins de Saint-Amour s'adonnaient à la prédication. Chaque année, l'un d'eux était chargé de prêcher pendant l'Avant, dans l'église paroissiale de Saint-Amour. La ville payait au couvent, pour les honoraires du prédicateur, la somme de quinze francs; la familiarité ou le chapitre donnait vingt francs pour ce même objet.

Le Père Louis de Saint-Amour, capucin d'un grand talent, que l'on était dans l'usage de charger de tous les discours d'apparât, fut appelé, malgré son grand âge, à prononcer l'oraison funèbre de Philibert Collod, le restaurateur de l'hôpital. Son panégyrique eut un grand succès, et fut imprimé à Dole par les soins du magistrat de Saint-Amour. Le Père Louis est le seul capucin dont le nom soit arrivé jusqu'à nous.

Ce couvent eut peu à souffrir de la guerre de 1637; il échappa à la ruine et à l'incendie. Ses religieux, qui ne l'abandonnèrent point, continuè-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rent à célébrer le culte divin dans leur église, sans en être empêchés.

Dans le Registre des actes de l'état civil de 1649, se trouve une feuille de papier isolée qui y a été attachée, sur laquelle on lit l'attestation suivante :

« Je, frère Sébastien, de Lons-le-Saunier, prêtre « capucin, certifie à tous qu'il appartiendra, que « le 3 février 1638, j'ai baptisé dans notre église « des Capucins de Saint-Amour, Jean-Philibert « Bouchard, fils d'honorable Claude Bouchard et « de Claudine Merle; furent parrain et marraine, « honorable Jean Nictard, chirurgien, et honnête « femme Catherine Berod, dudit Saint-Amour, où « il n'y avait autres ecclésiastiques pour adminis- « trer les saints sacrements, et ledit sieur, n'ayant « aucune attestation de ce que dessus, m'ayant re- « quis de lui faire un mot d'écrit, je lui ai fait la « présente attestation, comme me souvenant fort « bien de ce que dessus, et ce d'autant plus qu'il « m'a été confirmé par ledit sieur Nictard, parrain « de l'enfant, et par d'autres personnes présentes « à cette action.

« Fait en notre couvent des Capucins de Saint- « Amour, le 9 septembre 1651.

« Signé : Frère Sébastien, de Lons-le-Saunier, « prêtre Capucin. — Jean Nictard. »

Les Pères Capucins jouissaient justement de toute la confiance des magistrats de Saint-Amour; dans ces temps malheureux, alors que l'hôtel de ville avait été détruit à la suite du siége de 1637, on ordonna que le coffre contenant les archives de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la commune serait déposé dans le couvent de ces religieux. C'était en 1667, on voulait mettre les papiers en sûreté, en cas de guerre contre la France.

On lit dans la Notice sur les curés et la paroisse de Dompsure, par M. Culas :

« Avant la Révolution, les habitants du village
« de Dompsure obligeaient les religieux du prieuré
« de Dompsure, à faire célébrer une messe tous
« les dimanches, ce qui n'était pas difficile pendant
« la résidence des religieux dans les bâtiments du
« prieuré. Lorsque les prieurs cessèrent d'habiter
« à Dompsure, ils durent payer un prêtre, pour
« venir chaque matin célébrer la sainte messe. En
« 1688, les Pères Capucins de Saint-Amour rece-
« vaient du prieuré, pour ce service, la somme
« annuelle de quatre-vingt-dix francs. Les choses
« continuèrent ainsi jusqu'à la Révolution. Nos
« vieillards se rappelaient, il n'y a pas longtemps,
« avoir vu dans leur enfance un Père capucin de
« Saint-Amour venir chaque dimanche matin, les
« pieds nus, célébrer la messe *matinale*, comme
« on la nommait alors. »

Le docteur Chapuis avait légué aux Capucins de Saint-Amour son portrait et sa bibliothèque. Lors de la destruction du couvent en 1792, les religieux donnèrent par reconnaissance le portrait au docteur Curnillon, leur médecin et aussi celui des pauvres. La bibliothèque, qui avait été vendue à un épicier, a été rachetée par le docteur Gauthier, médecin de Saint-Amour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le monastère des Capucins, le clos et leurs dépendances furent vendus nationalement, le 19 août 1792, à M. Renaud, notaire à Saint-Amour. On y établit une auberge, sous le nom d'*Hôtel du Parc*. En 1808, M. le colonel Renaud, fils de l'acquéreur primitif, céda le tout à l'hôpital, moyennant la somme de quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept francs. Enfin, en 1822, après qu'on y eut fait diverses constructions considérables, l'hôpital fut installé dans le nouveau local.

Il y avait, lors de la suppression du couvent, douze religieux, dont neuf prêtres et trois frères.

CHAPITRE XII.

Monastères des Annonciades.

Il y a eu plusieurs ordres religieux institués en l'honneur du mystère de l'Annonciation. Les Annonciades célestes ou filles bleues furent instituées vers 1600, par une pieuse veuve de Genève, nommée Marie-Victoire Fornaro. Elles portaient une robe blanche et un manteau bleu, d'où leur venait le nom de filles bleues.

Les religieuses annonciades de Saint-Amour furent fondées en 1633 par trois demoiselles de la ville, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ces demoiselles unies par la dévotion, mirent leurs biens en commun et résolurent de former un établissement où elles purent se sanctifier dans

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la retraite. La congrégation des Annonciades commençait à se répandre et avait un certain éclat. Nos pieuses filles se décidèrent pour cet institut. Ce fut encore le docteur Chapuis, dont le nom se trouve mêlé à toutes les fondations religieuses de son époque, qui obtint de la comtesse de Bourgogne, Claire Eugénie, et de l'archevêque de Lyon, son protecteur, toutes les autorisations nécessaires.

Le couvent était à peine établi depuis quelque temps, que les armées françaises inondèrent le pays. Le duc de Longueville s'apprêta à mettre le siége devant Saint-Amour (1637). Les religieuses annonciades, redoutant les périls de la guerre, et dont le monastère était d'ailleurs rempli par les blessés du combat de Cornod, allèrent chercher un asile à Lyon. Elles y furent conduites par le père Louis, capucin, leur directeur, dont nous avons déjà parlé, et par le chanoine Tribillet. Le docteur Chapuis, leur médecin, ne voulut pas les abandonner qu'elles ne fussent rendues dans la retraite, qu'il leur avait assurée. Chapuis jouissait d'un grand crédit auprès de l'archevêque de Lyon qu'il avait rendu à la santé; il s'en servit en faveur de ses protégées; il obtint pour elles une habitation qui, plus tard, fut érigée en monastère de leur ordre; elles y passèrent vingt-deux ans. Avant la Révolution, on lisait encore, au-dessus de la porte de ce couvent, situé dans la rue de la Côte-des-Carmélites, qui conduit aux Chartreux, cette inscription : *Annonciades de Saint-Amour*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'histoire se tait sur les Annonciades lorsqu'elles furent rentrées à Saint-Amour ; elles y vécurent obscurément dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

En 1790, lors de leur suppression, elles comptaient vingt-quatre religieuses choristes, sept religieuses du voile blanc, servant au-dedans du monastère et deux sœurs du dehors. Les revenus s'élevaient, en biens fonds, à 1,657 fr. et en rentes à 4,118 fr. Les bâtiments vendus nationalement, en 1792, existent encore.

CHAPÎTRE XIII.

Monastère de la Visitation.

Les religieuses de la Visitation furent instituées en mémoire de la visite que la sainte Vierge fit à sainte Elisabeth, peu de jours après l'Annonciation. Cet ordre fut fondé à Annecy, en 1610, par saint François de Sales et la baronne de Chantal. La règle était peu sévère, aussi se répandit-il promptement.

On donnait à ses religieuses le nom de Visitandines.

Le monastère de la Visitation, le dernier en date, entre ceux de la ville, est un des premiers en importance parmi tous ceux de la province, par sa beauté et par ses richesses. Il fut fondé, en 1634, par Jeanne Seyturier, veuve et héritière de Phili-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bert de Bévière, seigneur de Dananche. L'infatigable Chapuis fit toutes les démarches nécessaires pour cet établissement ; il fut choisi pour être le père temporel du couvent, et il en devint le bienfaiteur.

La pieuse dame de Dananche se mit en correspondance avec la baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation; elle obtint de cette sainte dame, pour première supérieure du couvent de Saint-Amour, la respectable Françoise Brun, visitandine du couvent de Chambéry.

Les religieuses reconnaissantes avaient fondé une grande messe solennelle, le jour de la béatification de sainte Chantal.

Le chapitre de Saint-Amour s'était engagé à aller tous les ans dans l'église du monastère, chanter quatre grandes messes solennelles les jours de la sainte Trinité, de la fête du sacré Cœur de Jésus, de la Visitation de la sainte Vierge et de la fête de saint François de Sales.

On ne comptait dans ce couvent que des religieuses appartenant aux premières familles, non-seulement de la ville, mais encore de la contrée. La maison de Toulongeon qui a donné un seigneur à Saint-Amour, a toujours soutenu le monastère par des dons considérables, et l'on a vu constamment, parmi ses religieuses, des demoiselles de cette famille.

Les Visitandines s'adonnaient avec un grand zèle à l'éducation des jeunes personnes ; leur pensionnat était nombreux, le prix de la pension extrême-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment modique, n'était en dernier lieu que de 180 livres par an, et faisait assez voir que ce n'était pas le bénéfice qu'elles recherchaient, mais l'occasion de faire le bien en formant les jeunes filles, à l'amour et à la pratique de la religion.

Les grandes aumônes que faisait ce monastère, les secours qu'il envoyait aux pauvres maisons de son ordre, la richesse de son église, avaient porté à croire qu'il possédait des richesses plus considérables qu'elles ne l'étaient en réalité; mais il trouvait des ressources dans la sagesse de son administration et dans la sévère économie qui régnait dans toutes ses dépenses.

Les religieuses avaient acheté l'ancienne halle au blé; la place du marché et une partie des fossés de la ville, sur lesquels elles avaient construit un édifice tout à fait grandiose. Une église richement décorée, de vastes jardins, un beau parc, formaient les dépendances de ce monastère, qui était sans contredit le plus beau de toute la province.

Le monastère a été détruit; mais, au moins, on ne peut en accuser la spéculation; sur son emplacement, passe aujourd'hui la rue Sainte-Marie, la plus belle de Saint-Amour.

Lors de sa suppression, le couvent renfermait trente-quatre religieuses professes de chœur, neuf religieuses converses, trois sœurs tourières, vingt-cinq pensionnaires.

Les revenus s'élevaient à 13,614 fr.

Les honoraires de l'aumônier étaient de 800 fr.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIV.

L'Hermitage.

On appelait hermites, du troisième au cinquième siècle, les chrétiens qui, pour fuir les persécutions, ou pour se livrer à la vie contemplative et pénitente, se réfugièrent dans les déserts de la Thébaïde et des pays voisins. Dans la suite, on donna ce nom à tous ceux qui se retirèrent dans des lieux solitaires, sans toutefois s'astreindre à une règle religieuse. On trouve encore aujourd'hui quelques hermites en Europe, dans les solitudes des Alpes et dans les îles inhabitées de l'Archipel.

« C'est aux évêques, dit sagement Fleury, à « examiner si c'est une vraie dévotion qui leur fait « embrasser ce genre de vie, car on ne doit point « souffrir ceux qui ne s'y engagent que pour men- « dier plus librement, ou mener une vie peu édi- « fiante, comme il n'y en a que trop d'exemples. »

Quoiqu'il en soit, Saint-Amour, ainsi que presque toutes les autres villes de la Franche-Comté, avait son hermitage. Il était situé sur le sommet d'une colline, solitaire et inculte, au-dessus du village d'Allonal. L'endroit est charmant au printemps et en été ; on y jouit de la vue délicieuse des plaines de la Bresse, qui s'étendent jusqu'aux coteaux de la Saône. On y voit à ses pieds le joli village d'Allonal et la ville de Saint-Amour. On aperçoit le clo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cher de Saint-Jean-d'Estreux, et dans le lointain celui de Coligny. Au bas de la colline, un frais vallon, dans lequel ont leur source les fontaines abondantes d'Allonal. C'est là que l'hermite trouvait les choses nécessaires à la vie : un jardin, un verger et une vigne, et qu'il pouvait, loin du tumulte du monde, se livrer en paix à la contemplation et à la prière.

Cette solitude se donnait par le magistrat de Saint-Amour, à tel prêtre qui lui convenait, sous la seule condition de dire journellement la messe dans la chapelle d'Allonal. L'hermite avait la permission de venir quatre fois par an quêter à Saint-Amour.

Cet hermitage fut vendu et détruit pendant la Révolution ; mais, depuis plusieurs années déjà, il était inhabité.

Le sieur Jean Royer, hermite du tiers-ordre de Saint-François, est, je crois, le dernier qui ait obtenu pour sa vie, le 20 mars 1700, la jouissance de l'hermitage.

Le lundi de la Pentecôte, la population de Saint-Amour va chaque année à l'hermitage, dîner sur l'herbe de la colline; mais cet usage tend à se perdre comme bien d'autres.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XV.

Chapelle de Notre-Dame de Bon-Rencontre.

A dix minutes, au midi de la ville, sur la grande route de Lyon, en tirant vers Coligny, au lieu appelé *le Tiller*, se trouvait une chapelle consacrée à la Vierge, connue dans le pays sous le nom de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre. C'est là que le pélerin et le voyageur se rencontraient en effet, conduits par une même pensée. Ils venaient implorer la Vierge de bon secours ; ils entendaient la messe matinale, célébrée en leur intention, et après avoir puisé des forces dans la prière, ils continuaient leur voyage avec une nouvelle ardeur.

Cette chapelle fut construite à la suite d'un vœu, par Philibert Don, marchand et bourgeois de Saint-Amour, par permission qu'il obtint, le 6 juin 1664, de M. de Neufville, abbé de Saint-Just, vicaire-général de l'archevêque de Lyon. Elle fut bénite le 2 mai 1667, par M. Just Morel, chanoine et vicaire de Saint-Amour ; et, depuis ce jour, la messe y fut célébrée régulièrement.

Plus tard, elle fut complétement restaurée par M. Philibert Collod, curé de Saint-Amour, qui était de la famille du fondateur, et auquel notre ville doit tant d'établissements religieux.

Le patronage de cette chapelle appartenait aux

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

descendants de Philibert Don, qui en nommaient le chapelain. — D'après le titre de fondation, ils devaient, autant que possible, faire choix d'un prêtre de leurs parents. M. Bernard Merle, chanoine de Saint-Amour, fut le premier pourvu de ce bénéfice.

La tradition rapporte, sur l'origine de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre, la légende suivante (1) :

« Près de l'endroit où a été bâtie la première chapelle, il y avait dans une niche grossièrement taillée dans un noyer, une petite statue de la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus ; le propriétaire du champ l'avait posée là, par dévotion et comme protectrice du lieu.

« Elle y était depuis longtemps déjà, lorsqu'un jour, un riche habitant de Saint-Amour, voyageant à cheval, allait à Bourg, pour un procès important. Passant devant le noyer, il vit la statuette, dans sa rustique demeure ; il leva son chapeau et fit une invocation à la mère de Dieu ; puis, il ajouta : « Bonne Dame, vous êtes bien pauvrement établie ici, et bien abandonnée ; mais, si vous obtenez que je gagne mon procès, je vous promets de vous faire bâtir un oratoire plus digne de vous, et qui rappellera la protection que vous m'avez accordée. » Cela dit, il continue sa route, arrive à Bourg et gagne son procès.

« Peu de jours après, il revenait à Saint-Amour ;

(1) Nous devons la communication de cette légende à M. Victor Corbet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heureux du résultat de son voyage, plongé dans ses réflexions, il passait devant le vieux noyer et devant la statuette, sans songer ni à l'un ni à l'autre. Tout à coup son cheval se cabre et refuse de passer outre ; à plusieurs reprises il veut le faire avancer ; mais chaque fois l'animal recule. Etonné de cette obstination, le voyageur regarde autour de lui et aperçoit l'image de la Vierge dans le creux du noyer ; il se rappelle alors sa promesse de faire bâtir un oratoire à la Bonne Dame. Il croit reconnaître dans ce qui lui arrive un avertissement ; il descend de cheval et confirme son vœu, aux pieds de la statue ; puis, remontant à cheval, il continue sa route.

« Peu de temps après l'oratoire était construit, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre, et l'humble statuette en prenait solennellement possession. Beaucoup de grâces furent obtenues, dans ce lieu, par son intercession. Ceci se passait deux siècles environ avant la Révolution de 1789.

« C'est la même statue que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église de Nanc, entourée de la vénération publique. En 1854, lorsque plusieurs localités de la province furent ravagées par le choléra, on fit une procession générale en l'honneur de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre, plus de cinq mille personnes y assistèrent, et le pays fut préservé de l'invasion du fléau, par l'intervention, dit-on, de la Vierge miraculeuse. »

Cette chapelle fut complétement restaurée au commencement du dernier siècle, par M. Philibert

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Collod, curé de Saint-Amour, dont la famille était collateur de ce bénéfice. Cette famille s'éteignit dans celle de MM. Merle, de la branche aînée, qui héritèrent du patronage de la chapelle.

D'après le titre de la fondation, ils ne devaient y nommer qu'un de leurs parents; mais, à défaut de parents, ils pouvaient en pourvoir un étranger.

Cette chapelle était très bien rentée ; elle a été détruite et vendue pendant la Révolution, ainsi que les fonds qui en dépendaient.

CHAPITRE XVI.

Maladière, chapelle et cimetière des pestiférés.

La charité, vertu toute chrétienne, était inconnue des anciens ; les premiers fidèles instruits par l'Evangile mirent en commun quelques deniers, pour secourir les pauvres malades. Ce fut l'origine des hôpitaux. Devenue plus opulente, l'Eglise ouvrit à nos maux des asiles dignes d'elle. Dès ce moment, les secours ne manquèrent plus aux malheureux jusque-là abandonnés.

Les maladreries et les léproseries semblent avoir été les premiers refuges ouverts chez nous à la souffrance. On y recevait les misérables attaqués de la lèpre, maladie terrible, apportée d'Orient par les croisés, et qui fit de grands ravages en Franche-Comté, au moyen-âge.

C'était un ulcère dartreux qui couvrait toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les parties du corps, pénétrant plus ou moins profondément dans les chairs. Des hommes habituellement mal nourris, vivant dans la malpropreté, l'indigence et les privations, en furent facilement atteints. Le mal se fixa dans le pays, et le nombre des individus infectés s'accrut rapidement.

On les isola en les enfermant dans des lieux construits exprès, hors des villes, et qui prirent le nom de maladreries.

Ces espèces d'hôpitaux furent multipliés dans notre province; il n'est point de ville, ni même de gros bourg qui n'en ait eu.

Toutes relations avec la société étaient interdites aux lépreux; la religion seule ne les abandonnait pas; elle leur donnait quelques consolations et quelques espérances pour l'éternité; mais elle avait consacré leur exclusion et les séquestrait de son autorité et de sa puissance.

Un prêtre allait chercher le lépreux dans le lieu qu'il habitait; on le conduisait à l'église, étendu sur une civière, couvert d'un drap noir, comme un mort. Le prêtre chantait le *libera*, en faisant la levée du corps. A l'église, on célébrait la messe des morts, après laquelle on portait le lépreux, toujours couvert d'un drap noir, à la porte de l'église. Le célébrant l'aspergeait d'eau bénite, et le conduisait processionnellement hors de la ville, en continuant de chanter le *libera*.

Lorsque le cortége était arrivé à la Maladière, il adressait au lépreux, qui se tenait debout devant lui, les plus sévères défenses de communiquer avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les autres hommes et terminait par ces mots : « Tu es mort, quant au monde; aies patience et résignation. »

Depuis environ deux cents ans, cette dégoûtante maladie n'existe plus, ou du moins les cas en sont très rares ; elle a reculé devant la civilisation ; les divers soins de propreté, et surtout le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à en diminuer la gravité.

Saint-Amour, comme toutes les villes de la Franche-Comté, avait une maladrerie, appelée *la Maladière*, et située à quelque distance de toute habitation, sur la route de Lons-le-Saunier.

Cet hôpital devait sans doute sa fondation à Godefroy de Laubépin ou à Guillaume son fils, seigneurs de Saint-Amour, qui vivaient dans le treizième siècle. Tous deux avaient fait les guerres de la Palestine, et en avaient ramené plusieurs individus de leur suite, atteints de cette cruelle maladie.

Devenu inutile dans la suite, l'hôpital a été abandonné ; on ne sait ce que sont devenus les revenus. Les ruines mêmes ont disparu; il y a aujourd'hui un hameau qui a conservé le nom de la Maladière.

Cette terrible lèpre n'est pas le seul fléau qui ait désolé la Franche-Comté; la peste vint y joindre trop souvent ses cruelles dévastations. Il n'entre pas dans notre sujet d'énumérer les nombreuses pestes qui ravagèrent la province, depuis les temps les plus anciens jusqu'au dix-huitième siècle inclu-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sivement. Elles furent fréquentes au moyen-âge, alors qu'il n'y avait ni propreté ni salubrité dans les villes. Saint-Amour ne dut pas en être exempt, plus que les autres localités du comté de Bourgogne, dont la population fut plus d'une fois décimée par l'épidémie. Mais les documents nous manquent entièrement.

Dans les temps plus rapprochés de nous, la religion vint en aide pour chercher à combattre le fléau dévastateur.

En 1629, furent fondés à Saint-Amour, la chapelle des pestiférés et son cimetière, sous le vocable de saint Roch, par le testament de demoiselle Caseau, de cette ville, épouse du sieur Lechaux, de Lons-le-Saunier. Le bailli de Brange, héritier de cette demoiselle, fit honneur à son legs, et exécuta sa volonté testamentaire.

Ce n'est qu'en 1636 que la peste se manifesta à Saint-Amour; elle continua ses ravages l'année suivante, surtout pendant la durée du siége. Le 28 avril 1662, quelques nouveaux cas s'étant produits, l'official de l'archevêque de Lyon, au comté de Bourgogne, enjoignit aux échevins de Saint-Amour de faire clore le cimetière des pestiférés. Il fut fait droit sans retard à cette injonction, et le 2 juin suivant, le montant de la dépense était payé au sieur Laflusque. On ignore quand le cimetière et la chapelle ont été détruits.

A partir de la réunion de notre province à la France, l'administration veilla mieux à la conservation des hommes, à leur commerce et à leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

industrie. L'agriculture prit faveur; les guerres qui la ruinaient avaient disparu du sol franc-comtois. Les lieux infects ou marécageux s'assainirent insensiblement; et, par les mesures et les précautions observées selon les lois usitées en France, la peste disparut du pays.

CHAPITRE XVII.

Cimetière.

Tous les peuples ont eu le culte des tombeaux; malheur aux nations pour qui ce culte cesserait d'être sacré. Mais l'antiquité ne connaissait point l'usage des cimetières. Chez les Romains, les morts reposaient tantôt au milieu des campagnes et particulièrement sur le bord des chemins, tantôt dans un jardin, qui avait appartenu au défunt, ou qui avait été acheté pour cet usage.

Le christianisme seul a assigné aux morts une demeure commune. Il s'est distingué des autres religions par une coutume sublime et touchante à la fois. Après avoir placé les restes des premiers fidèles dans les catacombes, il les a enterrés dans le voisinage des églises, confiant ainsi leurs cendres à la protection du Dieu qu'on y adore; bientôt, c'est dans l'intérieur même des temples qu'il a déposé les dépouilles mortelles des grands de la terre, et insensiblement de tous ceux qui ont obtenu cette faveur. Tel est encore l'usage dans toute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Europe chrétienne ; chez nous seulement, depuis la fin du dernier siècle, on a éloigné les morts de nos demeures ; on a craint, pour la santé des fils, le voisinage des cendres de leurs pères. En vain, le peuple s'est opposé d'abord à l'abandon des antiques sépultures ; il fallut se soumettre ; aujourd'hui la déclaration du roi, du 10 mars 1776, est presque partout en vigueur.

Le décret du 23 prairial an XII (1er juin 1803) a renouvelé la défense des inhumations dans les églises et dans l'enceinte des villes et des villages. Les cimetières doivent être placés à quarante mètres au moins des habitations. Le même décret autorise l'inhumation d'une personne dans sa propriété, pourvu que cette propriété soit située à la distance exigée des villes et des villages.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur l'histoire des cimetières en général, voyons ce que furent ceux de Saint-Amour :

En 1718, on a trouvé à l'entrée de la rue des Fours-Bannaux, à l'endroit où cette rue s'embranche avec la rue de Bresse, à 80 pieds environ à l'est de l'église paroissiale, à 5 ou 6 pieds enfoncés en terre, des ossements humains en assez grande quantité, et principalement les ossements d'un individu renfermés dans une pierre creusée comme une tombe et recouverte d'une autre pierre taillée en dos d'âne, sans aucune épitaphe, ni aucune plaque de plomb ou d'autre métal, où fussent inscrits le nom et la qualité de cette personne.

On ne sait malheureusement pas ce qu'est devenue cette tombe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il est à croire, dit un manuscrit, trouvé dans « les papiers du chapitre, et dont nous avons « extrait tous ces détails, il est à croire que cet « endroit servait de cimetière, pour la ville et la « paroisse, depuis que les habitants furent conver- « tis à la foi chrétienne, ce qui fut au commence- « ment du cinquième siècle. »

Cette opinion nous paraît beaucoup plus vraisemblable que celle de ceux qui, voyant partout la main des Romains, ont cru reconnaître leur ouvrage dans le tombeau dont nous venons de faire la description. Nous n'hésitons donc point à dire que c'est dans cet endroit que fut le cimetière primitif de Saint-Amour.

Il y a quelques années, lorsque la rue de Bresse a été élargie, on a découvert, en creusant les fondements de la maison appartenant à M. Baudouin, au coin de la place du Croissant, sur un point très rapproché du portail de l'église, des ossements qui ne permettent pas de douter de l'existence en ce lieu d'un ancien cimetière.

A partir du neuvième siècle, on enterra les morts dans les églises; cet usage fut général en France, jusqu'en 1777. Un ancien plan de 1690, nous fait connaître les bourgeois de Saint-Amour qui possédaient dans l'église paroissiale des caveaux pour leurs sépultures, ou qui avaient le droit d'ouverture de terre sous les bancs. Quoique cette liste soit un peu longue, nous n'hésitons pas à la reproduire en entier. On verra quelles étaient, à cette époque, les principales familles de notre ville.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous donnons, entre parenthèses, les noms sous lesquels quelques-unes de ces familles sont connues aujourd'hui.

Liste par ordre alphabétique des familles qui avaient leurs sépultures dans l'église paroissiale, en 1690.

Barassier.
Barberet.
Bernard (de Dompsure et de Pélagey).
Bertrand.
Bompar.
Bonnefoy.
Bouchard.
Boucquet.
Boulier.
Bouillon.
Brange (de Cessia).
Brussillon.
Cancalon.
Chanel.
Chapuis.
Chrétin.
Collet.
Collot.
Colombet.
Comtes de Saint-Amour (les).
Coste.
Curnillon.
Decourt.
Déglans de Bourcia.
Don (de Valfin ou de Hautecourt).
Doucet.
Dubois.
Dupré.
Faton.
Febvre.
Fornier.
François (de Condal).
Gaillard (de Dananche et de Lavernée).
Gayet.
Genissey.
Gentil.
Hurcart.
Jobelin.
Laflusque.
Lambertha.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Langres.
Louis.
Laubépin (comtes de).
Maître.
Marc.
Masson.
Mercier.
Merle.
Molard.
Monet.
Murcial.
Paget.
Pelot.
Perron.
Privage.
Remond.
Reydelet.
Rhodet.
Robin.
Rosset.
Sorriat.
Tissot d'Allonal.
Tomelin.
Tribillet.
Vagneau.
Varrignoles.
Vieux.
Vuillemenot (de Nanc).

En examinant cette liste on est frappé du grand nombre de familles qui, depuis moins de deux siècles, a disparu de notre ville. De soixante-neuf qui, en 1690, avaient leurs sépultures dans l'église paroissiale, à peine en reste-t-il aujourd'hui une douzaine dans ses murs.

On a enlevé, vers 1820, les pierres tomballes qui pavaient le vieil édifice, et où les noms des morts gravés en creux, indiquaient les lieux où reposent leurs restes mortels. On n'a pas même respecté celle de Guillaume de Saint-Amour; sous prétexte de restauration, on les a remplacées par des dalles privées de toute inscription, et que nous foulons d'un pied insoucieux des cendres qu'elles recouvrent. Je regrette, je l'avoue, notre antique sanctuaire, pavé par la mort, où les noms des comtes de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amour, des Guillaume, des Vieux, des Colombet, des Collot, frappaient partout nos regards, nous rappelant ces hommes qui honorèrent l'humanité, par leurs vertus, et où l'on ne pouvait faire un pas sans se dire : *Cave, virum bonum calcas!*

En dehors et au midi de l'église, qu'il longeait immédiatement dans toute sa longueur, était le cimetière dans lequel on enterrait ceux qui n'étaient point inhumés dans l'intérieur du temple. C'est là que fut primitivement la tombe de Guillaume de Saint-Amour. On lit dans le manuscrit que nous avons déjà cité :

« Son corps fut mis dans un magnifique tom-
« beau, dans le cimetière de l'église de Saint-
« Amour, du côté du vent, proche la porte, et en
« partie dans la muraille, sous une petite voûte,
« comme on en voyait beaucoup dans ce temps-
« là. »

Le cimetière se trouvant trop petit pour la paroisse, Jacques de la Baume, comte de Saint-Amour, donna un terrain pour l'agrandir, en 1759 ; mais les inconvénients nombreux que présentait le cimetière placé au centre de la ville, engagèrent à le supprimer en 1785, alors que partout on éloignait les cimetières des lieux habités, dans l'intérêt de la santé publique. Il fut transféré dans une pièce de terre, située au couchant de la ville, à quelque distance de la porte de Bresse, et au levant de la rivière. Ce terrain appartenait à la fabrique, et avait déjà servi autrefois aux inhumations de la paroisse ; on ignore à quelle époque ; dès lors,

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conformément aux ordonnances du roi, on cessa d'enterrer dans l'église paroissiale.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1845; alors le cimetière fut changé de place encore une fois, malgré les promesses qui garantissaient aux morts la paix de leurs tombeaux. Le cimetière fut transféré dans le voisinage de l'hôpital, où il est aujourd'hui, et où il faut espérer qu'il restera toujours. Ce bel enclos, véritable bosquet funéraire, est entretenu avec soin et dénote chez les habitants de Saint-Amour un grand respect pour les restes de leurs pères. Les progrès parmi nous, de l'industrie marbrière, ont contribué à l'embellissement du champ de repos. Il n'est point de famille qui ne consacre un monument à la mémoire de celui qu'elle regrette. Ce n'est point le privilége de la richesse; cette douce satisfaction n'est pas refusée aux déshérités de la fortune. Plusieurs de ces monuments sont d'une beauté remarquable et témoignent du bon goût des ouvriers de Saint-Amour.

Il règne ici une coutume touchante : lorsque de deux époux, l'un vient à décéder, celui qui survit prépare sa dernière demeure à côté de celui qui l'a précédé dans la tombe. Ainsi, après avoir partagé les peines et les plaisirs de la vie, leurs dépouilles mortelles ne seront point séparées; et ils seront encore unis dans la tombe. Mais, pour cela, il faut qu'on ne change plus le lieu des sépultures, et que les ossements de nos aïeux ne soient plus troublés dans leurs tombeaux.

Le cimetière actuel est dû à M. le commandant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Merle, qui y fut enterré le premier, dans un tombeau élevé par les soins du conseil municipal, le 7 septembre 1845.

CHAPITRE XVIII.

Etablissement de la maison de Charité. L'abbé Vetus.

L'art avec lequel la religion répand ses dons a quelque chose d'admirable : souvent ses bienfaits nous arrivent d'où nous étions loin de les attendre. Ainsi, elle fournit aux besoins des pauvres de notre ville, par des secours qu'elle tire du fond de l'Espagne, et qui lui viennent d'un enfant de Saint-Amour, qui en était peut-être oublié.

Nous ne savons presque rien de la vie de Denis Vetus. Nous ne le connaissons que par ses bienfaits. Il naquit vers la fin du seizième siècle; il était de la famille des Garachon, bourgeois de Saint-Amour, éteinte aujourd'hui. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il étudia la médecine avec succès, et se fit recevoir docteur. Pourquoi quitta-t-il ensuite son pays? nous l'ignorons. Il aspirait peut-être à un plus grand théâtre; quoiqu'il en soit, il alla en 1614 s'établir à Séville, capitale de l'Andalousie, qui, comme la Franche-Comté, était sous les lois de Philippe III, roi d'Espagne; de sorte qu'il ne changea point de maître, en changeant de pays. Là, il entra dans

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'église et reçut l'ordre de la prêtrise; mais il n'en continua pas moins à exercer la médecine, dans la pratique de laquelle il amassa une fortune considérable.

Touché des malheurs de sa patrie, en 1637, il voulut y apporter quelques remèdes, autant qu'il était en lui. Par son testament du 5 février 1643, il donna quatre maisons qu'il possédait à Séville, pour que le revenu en fut employé à secourir les pauvres de Saint-Amour.

Il mourut l'année suivante, le 24 septembre.

Honneur au digne compatriote de Guillaume, qui, sur la terre étrangère, n'a point oublié la patrie absente, et s'est souvenu qu'il y avait des malheureux dans sa ville natale.

Par son testament, Vetus ordonna que, sur le revenu de ses maisons, on prélèverait le prix de cinquante messes par an, à raison de deux réaux d'argent par messe, environ dix sous de notre monnaie. Ces messes devaient être dites par le curé, à la chapelle des prédécesseurs de l'abbé Vetus, située à main gauche en entrant dans l'église paroissiale de Saint-Amour.

Il prescrit ensuite d'acheter chaque année du blé, qui sera distribué en farine ou en pain cuit aux pauvres de Saint-Amour et des villages qui en dépendent, par les soins des administrateurs de l'établissement, qui seront le curé de Saint-Amour, le révérend Père prieur des Augustins et le recteur de l'hôpital.

Il nomme les Dominicains de l'hôpital de la Mi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

séricorde, à Séville, ses exécuteurs testamentaires, les chargeant de prendre soin des maisons et d'en faire passer les revenus à Saint-Amour, en retenant la commission accoutumée pour les peines de leur administration.

Voilà les clauses et presque les termes du testament que nous avons rapportés presque textuellement, afin que Saint-Amour connût la piété de son bienfaiteur et la nature de son bienfait.

Le recouvrement de ce legs fut très-difficile ; le premier paiement ne put s'obtenir qu'en 1654 et ne fut que de mille cent vingt-trois livres, quand, d'après un compte très-exact, le revenu annuel aurait dû être de trois cent quatre-vingt-deux francs.

Depuis lors, on fut trente ans sans rien recevoir ; ce ne fut qu'en 1684 et par les soins persévérants de M. George de Branges que se fit le second recouvrement, qui fut de mille sept cent dix francs.

MM. les évêques de Saint-Claude, qui portèrent toujours le plus grand intérêt à la maison de Charité, intervinrent plusieurs fois inutilement pour faire effectuer les paiements avec plus de régularité. On demandait que les maisons de Séville fussent vendues et le capital transporté à Saint-Amour. Les Dominicains de la Miséricorde s'y refusaient, attendu le préjudice qui en résulterait pour leur couvent, s'ils se dessaisissaient de cette administration. Quoiqu'ils fissent perdre considérablement sur le montant des revenus, on se décida à recevoir ce qu'il leur plairait de donner, sans élever aucune réclamation.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il en fut ainsi jusque vers l'époque de la Révolution.

Les administrateurs de la ville ont fait des démarches multipliées auprès du gouvernement français et du gouvernement espagnol, pour obtenir la vente des maisons et le placement des fonds en France ; ou, au moins, que l'on continuât à payer les revenus. Ils avaient quelque espoir de réussir, lorsque la guerre d'Espagne, sous le premier Empire, est venue tout arrêter.

Cependant les intentions de l'abbé Vetus étaient suivies ; des distributions de farine ou de pain étaient faites chaque année aux indigents. Les dons de la bienfaisance vinrent augmenter les ressources de l'institution. De pieuses personnes se disputèrent au nom de la religion, le plaisir de faire du bien.

On se figurerait avec peine le nombre des personnes aidées discrètement dans leurs besoins par le bureau de charité. Nous pouvons citer entre autres un jeune médecin, qui obtint une avance de fonds pour continuer ses études à Paris, et cet exemple n'est pas le seul.

Les recteurs de la charité eurent l'heureuse idée d'associer les dames de la ville à leur œuvre de bienfaisance. Cette coutume se continue encore aujourd'hui ; les dames de charité ont chacune leurs fonctions ; les unes vont voir et consoler les malades ; elles leur disent de ces bonnes paroles qui relèvent le courage ; les autres reçoivent et distribuent les aumônes, prennent soin du linge

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des pauvres, placent leurs enfants en apprentissage. Toutes se réunissent une fois par semaine, et confectionnent des effets d'habillement pour les petits enfants indigents. Elles apportent à soulager l'humanité souffrante, cette délicatesse, dont les femmes seules sont capables.

Pour que cette institution se soutînt et devînt un établissement solide, il fallait lui donner une existence légale. On obtint, par l'intermédiaire de Mme la marquise de Choiseul, comtesse de Saint-Amour, des lettres-patentes du roi, qui confirmèrent l'existence de la Charité de Saint-Amour, et la déclarèrent établissement d'utilité publique. Dès lors, elle put acquérir et posséder des immeubles, constituer des rentes, recevoir des legs et des donations, sans que rien vint entraver la bienfaisance.

Ces lettres sont du mois d'août 1773, elles furent enregistrées au parlement de Besançon, le 23 décembre de la même année ; on les reçut à Saint-Amour le 9 janvier 1774. Les frais s'élevèrent à 940 fr. On peut dire qu'après l'établissement de l'hôpital, ce fait est un des plus considérables de notre histoire locale.

Comme l'administration allait devenir beaucoup plus importante, par la construction d'une maison de charité, que l'on projetait, on porta à huit, le nombre des membres du bureau, savoir : M. Merle, curé ; Cayrel, prieur des Augustins ; de Valfin, recteur de l'hôpital ; tous les trois membres de droit désignés par le testament de l'abbé Vetus ; Merle,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avocat, ancien maire ; Bernard de Pélagey, secrétaire du roi, receveur de la Charité ; le comte de Moyssard ; du Villars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; Claude-Denis Chambard, commissaire à terrier.

Tous ces Messsieurs s'étaient signalés par les soins qu'ils avaient pris pour obtenir les lettres-patentes.

Nous ne devons pas omettre les noms des dames de charité qui, à cette même époque, étaient Mmes la comtesse de la Tournelle, de Moyssard, de Vosbles, Bompar-Coste, Vuidelier, Gaillard d'Hautecourt.

La construction d'une maison de charité devenait le premier objet des soins du bureau. Dans une séance du 31 octobre de cette année, 1774, à laquelle assistait Monseigneur l'évêque de Saint-Claude, M. de Valfin, qui s'était toujours fait remarquer, ainsi que sa famille, par son zèle pour le bien des pauvres, fit don pour l'emplacement de cette maison, d'une pièce de terre appelée le *Champ gelé*. Le principal obstacle était levé ; les choses furent poussées activement. MM. Merle, avocat, et du Villars, furent chargés de la direction des travaux ; l'argent afflua de tous côtés. M. de Moyssard seul, donna 2,000 fr. Enfin, le 11 juillet 1775, on put poser la première pierre de l'édifice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIX.

Liste des personnes qui ont fait des legs ou des dons manuels à la maison de Charité de Saint-Amour jusqu'à l'époque de la Révolution (1).

1684.	22 février. Donation de demoiselle Marguerite Gagnerot, de Saint-Amour, d'un petit domaine affermé à M. de Toissy, rapportant quarante mesures de froment.	
1700.	16 août. M. Georges de Branges, curé.	200 f.
1774.	14 juin. Mlle Catherine Gaillard.	1,000
—	M. Benoît Conche, avocat	600
—	Mme Conche	15
1775.	12 février. M. Guéret.	40
1776.	5 mars. M. et Mme de Montjeay.	60
1778.	22 avril. M. Chatelard.	1,000
1779.	16 juillet. Mme Jeanne Bouthillon, veuve de M. Fournier de la Rippe	2,000
1780.	16 mars. Mme Marie-Françoise Merle, épouse de M. Cham-	
	A reporter.	4,915

(1) Si nous avions commis quelques omissions sur ces listes, elles seraient tout à fait involontaires, et nous les regretterions vivement; mais on comprend qu'elles sont très-difficiles à éviter dans un pareil travail.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Report	4,915 f.
	bard	1,000
1780. 12	octobre. Mme Viallet de la Tournelle, veuve de M. Moyssard	10,000
1782. 13	novembre. M. Viatour Merle, auditeur à la Chambre des comptes.	100
1783. 15	juin. Le sieur Jeannet, de Veria.	104
1784. 17	juillet. M. Cancalon, curé de Veria	2,000
1784. 29	juillet. M. Béthune de Beaurepaire	3,000
1785. 25	juin. M. le chevalier de Publy, gouverneur de Saint-Amour.	100
1785. 19	juillet. Joseph-François Cancalon, avocat	2,600
1786. 31	mars. Mme Jantet, épouse de M. Emmanuel-Marie Vuillemenot de Nanc	692
1788. 13	octobre. M. Jacques Ruffier, ancien curé de Bourcia . . .	4,000
1789. 10	mai. M. l'abbé Gaillard de Beaulieu	400
1789. 28	août. La sœur Bougnot, supérieure de la Charité. . . .	300
1789. 17	octobre. M. du Villars, chevalier de Saint-Louis	1,200
	A reporter.	30,411

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Report.	30,411 f.
1790. 22 juillet.	M. le comte de Cressia	300
1791. 22 mars.	M. Roy de Lignière. .	400
	Total.	31,111 f.

Liste des personnes qui ont donné de l'argent, sous la condition qu'il serait employé à la construction du bâtiment de la Charité.

1774. 1er novembre.	M. Merle, docteur en médecine	300 f.
1774. 14 janvier.	M. Chambard, commissaire à terrier, recteur de la Charité.	51
—	M. du Villars, chevalier de Saint-Louis, recteur de la Charité	150
—	M. Merle, avocat, recteur de la Charité, tant pour lui que pour son père.	150
1775. 15 février.	Mme Marie-Marguerite Gaillard, veuve de M. le président Vuidelier	1,000
1775. 14 mars.	M. le comte de Moyssard, recteur de la Charité.	2,000
1775. 11 juillet.	Le même.	72
1775. 2 décembre.	Mme de la Rippe. .	300
	A reporter.	4,023 f.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Report.	3,023 f.
1776. 3 février. M. de Pélagey, recteur de la Charité	300
1776. 24 février. M. Chambard, recteur de la Charité	49
1776. 3 juin. Mme de la Rippe	200
1776. 16 juin. M. Don de Genoz, doyen du chapitre.	300
1777. 17 mai. Produit d'une quête . .	147
1778. 24 avril. Mme de Moyssard . . .	240
1779. 16 juillet. Monseigneur Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude	288
— Mlle de Pelapussin.	300
— Mlle de Voble	300
— M. Claude-Denis de la Tour de Cressia.	100
1781. 14 avril. M. Nicolas Merle, curé.	156
Total.	6,403 f.

CHAPITRE XX.

Pose de la première pierre de la Maison de Charité (1).

M. Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, l'un des protecteurs de la maison de Charité,

(1) Extrait du procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment de la Charité. — Archives de l'hôpital.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait point accepté l'invitation qui lui avait été faite, de venir poser la première pierre de l'édifice, et avait désigné pour le remplacer, M. le comte de Moyssard, recteur et principal bienfaiteur de l'institution.

Il fut-décidé que la cérémonie aurait lieu le 11 juillet 1775. Tous s'empressèrent de concourir à son éclat, le clergé par ses prières, le corps de ville, la justice et les corps de métiers par leur présence. C'est que tous comprenaient qu'il s'agissait pour Saint-Amour de ses plus chers intérêts, et que le soulagement de la classe souffrante importait à tout le monde.

Les cloches de l'église paroissiale auxquelles répondent celles de tous les monastères, sonnent à toute volée ; les fidèles empressés accourent à la voix joyeuse de l'airain sacré, pour assister à la bénédiction de la maison du pauvre.

Le signal du départ est donné, tout s'ébranle ; le nombreux cortége commence à défiler. C'est d'abord la bannière de l'antique confrérie de la Vierge. Viennent ensuite les différentes corporations de métiers, également précédées de leurs bannières : les marchands, les tisserands, les tanneurs, les couturiers, les cordonniers, les maréchaux et les taillandiers. Tous sont présents ; car ils savent que c'est pour eux que cette maison se prépare, et que là, quand ils ne pourront plus gagner leur vie par le travail, ils trouveront aide et secours.

Après les corporations populaires, s'avance, à

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas lents, le clergé régulier : les religieux Capucins, à la longue barbe, avec leurs robes d'étoffe grossière, serrées par une corde autour de la taille, les jambes et les pieds nus ; les pères Augustins, dont le costume un peu différent n'est pas moins sévère.

Puis vient le clergé séculier, les familiers et le chapitre, ayant à leur tête le vénérable doyen, Don de Genod, que devait bientôt enlever une mort prématurée.

A la suite du clergé, marchent dans l'ordre suivant les autorités civiles : les recteurs de la Charité, heureux de voir réaliser en ce jour le plus cher de leurs vœux; ce sont : MM. Alexandre Merle, le respectable curé de la paroisse ; le comte de Moyssard, qui, par un don important, contribue à élever l'asile de la bienfaisance ; Don de Valfin, qui a donné l'emplacement où il sera construit ; Cayrel, prieur du couvent des Augustins ; Gaillard du Villars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Bernard de Pélagey, conseiller, secrétaire du roi ; Merle, avocat, et Chambard, conseiller chauffe-cire.

Le corps de justice et la sub-délégation, savoir : MM. François, bailli ; Guelle, juge ; Renaud, avocat, procureur fiscal ; Grandvaux, greffier.

Faisand, président de la justice des Gabelles ; Cancalon, procureur du roi.

Le gouverneur de Saint-Amour, M. le chevalier de Publÿ.

Le corps du magistrat, composé de MM. Déglans,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maire, lieutenant-général de police; Bernard de Dompsure, échevin ; Bouthillon et Curnillon, médecin, conseillers. MM. Chambard et Faisan, échevins; Bernard de Pélagey et de Valfin, conseillers, occupaient une autre place dans le cortége.

Enfin venaient les notables, députés des divers corps : MM. Gaillard de Dananche et Le Vieux de Courcelles, ancien officier de cavalerie, députés de la noblesse.

MM. Humbert Chanel et Claude Monnier, du corps des marchands.

MM. Philibert Chatelain, maître maréchal, et Philibert Golliot, notables du corps des artisans, laboureurs et vignerons.

Après cette nombreuse assistance, on voyait les dames de la Charité qui avaient bien droit de présence à cette intéressante cérémonie ; elles étaient représentées par Mesdames de Moyssard, de Vosbles; Coste, Vuidelier et Gaillard d'Hautecourt.

Sur leurs pas, se pressait un nombreux concours de peuple de tous les états, accouru de la ville et des campagnes voisines, pour assister à cette fête, telle qu'on en avait jamais vu à Saint-Amour.

C'est dans cet ordre que la procession traversa la cité ; les fenêtres et les rues sont bordées d'habitants dont le cœur se réjouit à cette fête de la Charité, et chacun bénit les riches qui font de leur fortune un emploi si bienfaisant.

Cependant on arrive au Champ-Gelé; on se range

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en ordre autour des fondations. Le curé y descend avec M. de Moyssard; d'après le rit sacré, il les bénit ainsi que la première pierre. Les chants et les prières du clergé s'élèvent alors jusqu'au pied de l'Eternel et appellent ses bénédictions sur la maison du pauvre, que le curé place sous la protection de la mère de Dieu, et sous le vocable de la Présentation et de saint Joseph.

Alors le sieur Jean-Baptiste Rousseau, entrepreneur du bâtiment, présente la truelle et le mortier à M. de Moyssard, qui pose la première pierre, et la recouvre après avoir déposé dans un enfoncement ménagé à l'intérieur, une croix de bois, des reliques données par les dames religieuses de la Visitation, et une plaque de plomb où l'on a gravé l'inscription suivante :

« *Lud. XVI*^{mo} *reg. et sub auspiciis illust. d. d.,*
« *Jos. de Méallet de Fargues, sancti Claudi, episc.*
« *hujus miserorum domus, primum lapidem so-*
« *lemniter posuit clar., ac. nob. d. d. Jos.-Franc.*
« *de Moissard dominus de Montportail de la Jac-*
« *queliere, ac rector munificentissimus, adstanti-*
« *bus cœteris Rectoribus, Pet. Antid. Don de Val-*
« *fin eques, qui œram œdificii prœstitit. Jos.-Alex.*
« *Merle, doct. theo et parochus. Jac. Cayrel, prior*
« *conventus sancti Augustini ; Thomas Gaillard ;*
« *Duvillars, militaris ordinis eques ; Jac.-Philip.-*
« *Hyac. Bernard de Pelagey, regis, cons. secr.*
« *Joan.-Nic. Merle, advocatus, et Dion. Chambard,*
« *jurium director renovator ; concurrente pio cla-*
« *rissim. matronarum collegio. Die martis XI julii*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« *anno sulustis reparatæ : MDCCLXXV* (1). »

Pendant cette pieuse cérémonie, Mmes de Moyssard et du Villars parcouraient les rangs de la foule et faisaient, en faveur des pauvres, une quête très-abondante. La procession rentra ensuite à l'église.

Une distribution de secours, faite aux indigents, termina cette belle journée, dont le pays gardera longtemps le souvenir.

CHAPITRE XXI.

Bureau de bienfaisance. — Ecole des filles.

Les travaux de construction de la maison de Charité furent poussés avec activité. On n'attendit point qu'ils fussent entièrement terminés pour faire, dans le bâtiment même, les distributions de bouillon, de pain et de viande qui jusque-là avaient

(1) Louis XVI étant sur le trône, et sous les auspices de Sa Grandeur M. Joseph de Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, la première pierre de cette maison des pauvres a été posée solennellement par très-illustre et très-noble seigneur Joseph de Moissard, seigneur de Montportail, de la Jacquelière et très-généreux recteur, assisté des autres recteurs, Pierre-Antide Don de Valfin, écuyer, qui a donné l'emplacement de l'édifice ; Joseph-Alexandre Merle, docteur en théologie et curé, Jacques Cayrel, prieur du couvent de Saint-Augustin ; Thomas Gaillard Du Villars, chevalier de Saint-Louis, écuyer; Jacob-Philippe-Hyacinthe Bernard de Pélagey, conseiller, secrétaire du roi ; Jean-Nicolas Merle, avocat, et Denis Chambard, commissaire des droits seigneuriaux. Etait présente la pieuse congrégation des honorables Dames de la Charité.

Le 11 juillet de l'an de grâce 1775.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eu lieu à domicile; la bienfaisance est toujours pressée de faire jouir du fruit de ses bienfaits.

Enfin, le bel et vaste édifice que nous voyons, fut achevé, et l'établissement reçut tous les développements dont il était susceptible.

Cette maison, devenue le bureau de bienfaisance de la ville, est administrée par une commission de cinq membres; la même que pour l'hôpital. Elle ne coûte rien à la caisse municipale, et jouit d'un revenu de 2,400 fr., produit des fondations précédentes.

Marchant sur les traces de leurs généreuses devancières, les premières dames de la ville tiennent à honneur de se dévouer, comme elles, au service des pauvres et de leur prodiguer les soins d'une charité éclairée.

Elles sont puissamment secondées dans le soulagement des malheureux, par cinq religieuses de l'ordre du Saint-Sacrement. Les femmes en couche, les petits enfants, les pauvres infirmes, les convalescents sortis de l'hôpital, dans le moment même où la bonne nourriture leur devient plus nécessaire, reçoivent de la viande et du vin. On leur fournit du linge, des couvertures de lit et du bois en hiver. Le pauvre honteux bénit la Providence qui vient à son secours, sous la forme vénérée d'une dame ou d'une religieuse de charité.

Mais les bonnes sœurs ne renferment pas toutes leurs vertus dans les soins à donner à l'humanité souffrante ; après avoir soulagé les hommes, il faut les éclairer. L'instruction, j'entends une instruc-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion chrétienne, c'est la santé de l'âme ; qui ne sait, d'ailleurs, qu'instruire les jeunes filles, c'est instruire la famille.

Dans deux écoles, l'une gratuite, l'autre payante, nos religieuses se consacrent à l'enseignement de l'enfance, et cette tâche si ingrate mérite peut-être plus notre reconnaissance que le pensionnat où elles reçoivent les jeunes demoiselles qui désirent jouir de tous les avantages d'une éducation supérieure.

Quoique situés dans la même maison, ces trois établissements sont entièrement distincts, et surtout sont tout à fait séparés de la maison de secours. Leur produit est versé religieusement à la caisse de la Charité, et vient encore augmenter les ressources de la bienfaisance : faire le bien est le seul profit qu'en retire les religieuses.

Ces trois écoles, étant soumises à la même direction, on n'a jamais à déplorer ces rivalités qui trop souvent nous affligent ailleurs.

Tel est l'établissement que le peuple désigne sous le nom caractéristique de *la Charité.* Fondé par la bienfaisance toute chrétienne de l'abbé Vetus, la piété de nos pères l'a soutenu et agrandi ; c'est encore aujourd'hui la religion qui en fait la prospérité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XXII.

L'Hôpital de Saint-Amour.

On regarde généralement Guillaume comme fondateur de l'hôpital de Saint-Amour. C'est une erreur; cette maison a été établie dans le onzième siècle par différentes personnes pieuses entre lesquelles est Jeanne d'Andelot, de l'ancienne maison de Coligny, qui lui fit quelques dons vers l'an 1100. Mais on ne trouve dans les archives de l'hôpital que quelques vieux titres en lambeaux qui ne peuvent rien donner de certain sur les époques, ni sur l'établissement et les qualités de ces donations.

On sait que les hôpitaux doivent leur origine à la charité chrétienne.

Les premiers furent établis à Jérusalem pour recevoir les pèlerins. (Hôpital, du latin *hospitium,* lieu affecté à recevoir des hôtes.)

Plus tard, on construisit près des monastères et des églises, des maisons de Dieu, des hôtels-Dieu, des hôpitaux.

Ces maisons furent d'abord sous la direction du clergé; vers la fin du seizième siècle, elles furent confiées à l'administration municipale.

Les hôpitaux ne furent jamais rares dans notre province; chacune de nos villes, la plupart de nos bourgs, possédaient des institutions de ce genre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il existe encore aujourd'hui, dans le département du Jura, dix hôpitaux plus ou moins importants, suivant la population des localités qui les président.

Ce fut en 1254 environ, et pendant qu'il était exilé dans sa ville natale, que Guillaume y fonda ou restaura un hôpital, tant pour les pauvres en santé que pour les malades. Avant de mourir, il voulut assurer l'existence de cette maison par son testament; il légua à l'hôpital de Saint-Amour huit cents livres, somme considérable pour le temps, mais qu'il réduisit par un codicile à celle de cinq cents francs. Il lui donna, en outre, tous ses biens-immeubles dont il n'aurait disposé en faveur de personne, entre autres un domaine près de la porte aux *Alméry*, et qu'aujourd'hui l'on appelle la porte *Guichon*, et un autre domaine près la porte *Comba*. On ne sait ni où était ce domaine, ni cette porte Comba.

Sa charité a pourvu à tout; l'hôpital devait être administré, d'après ses intentions, par trois recteurs, savoir : deux bourgeois, élus tous les ans, le dimanche de la mi-carême, par les autres bourgeois de la ville, et un ecclésiastique, qui était en même temps chapelain ou aumônier de la maison; il était nommé par les prêtres familiers de Saint-Amour et devait être lui-même du corps de la familiarité. Ces trois recteurs choisissaient et destituaient à leur volonté les personnes chargées du soin des malades.

Les bâtiments dus à la générosité de Guillaume,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient construits sur les bords du Soujet; ils consistaient en une vaste salle pour les malades, qui régnait sur la rue du Faubourg, aujourd'hui faubourg de l'Ain; au fond de cette salle, il y avait du côté de bise un autel entouré d'un petit balustre où l'on célébrait la messe, de sorte que les malades pouvaient l'entendre de leurs lits, rangés des deux côtés, le long des murs de la salle. En face l'autel, du côté du vent, était une vaste cheminée où il y avait toujours grand feu en hiver.

Sur le derrière de ce bâtiment étaient quelques chambres pour le service et pour le logement des femmes préposées au service des malades.

Il y a loin de là au luxe et au confortable de l'hôpital actuel, mais du moins les pauvres recueillis dans leur misère n'étaient point abandonnés sans secours; ils avaient un asile où ils étaient entourés de tous les soins que peut procurer la charité, car l'hôpital était riche des dons de Guillaume et des legs nombreux de la bienfaisance.

Cette prospérité eut un terme; Saint-Amour, pris en 1637 par les armées de Louis XIII, fut livré à la dévastation.

Ce qu'on respecte toujours, au milieu d'un assaut, l'hôpital ne fut point épargné; l'incendie le détruisit entièrement. Ce dût être un bien triste spectacle de voir les malades, les infirmes, les vieillards éperdus, chassés demi-nus par les flammes de cette couche que leur accordait la pitié, errer sans asile à travers les décombres, trop heureux de trouver un refuge dans quelques caves échappées à la destruction.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les bourgeois abandonnèrent la ville et s'enfuirent dans les contrées voisines, où ils demeurèrent près de dix années.

Ce ne fut qu'en 1645 qu'ils commencèrent à rentrer dans leurs demeures dévastées; on sentit la nécessité de soulager avant tout la misère si grande dans ces temps malheureux; on revint aux prescriptions du testament de Guillaume, interrompues forcément depuis le siége.

On choisit deux bourgeois, qui, avec un des prêtres familiers de l'église collégiale, durent prendre soin de l'hôpital.

Mais comme il n'y avait plus de bâtiment, que les rentes étaient mal payées, qu'une partie des fonds étaient en friche et de très-peu de rapport, ce n'était qu'un bureau de charité qui secourait les pauvres à domicile, sur les demandes adressées aux trois recteurs.

Cette manière de distribuer les revenus de la maison, qui n'étaient guère que de deux ou trois cents livres par an, fut suivie jusque vers 1698. Alors, les recteurs formèrent le projet de rétablir un bâtiment appartenant à l'hôpital et qu'on appelait le collége, parce qu'il y était en effet avant la guerre de 1636. Ils y installèrent une salle spacieuse, garnie de lits, avec une petite chapelle dans le fond. Quelques chambres pour les sœurs et pour le service complétèrent l'installation. C'étaient à peu près les dispositions de l'hôpital de Guillaume.

Les recteurs choisirent, pour avoir soin des ma-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lades, deux pieuses filles qu'ils envoyèrent à Louhans pour y prendre l'habit des religieuses de Beaune, ensuite de la permission qu'ils en avaient obtenue de Monseigneur de Saint-Georges, archevêque de Lyon. Enfin, en 1705, on commença à recevoir des malades et à exercer l'hospitalité, à l'édification de tous les habitants de la ville et au grand soulagement des pauvres.

Les titres de rentes avaient été détruits en 1637; elles ne se payaient plus régulièrement; les recteurs s'attachèrent à les rechercher et à les faire rétablir; ils augmentèrent ainsi considérablement les revenus.

Quelques personnes édifiées de voir l'hôpital sortir de ses ruines et les malades recevoir les soins que réclamait leur position, ajoutèrent encore à ses ressources par leurs dons et leurs legs. Il y a longtemps qu'on l'a dit : la charité chrétienne est inépuisable, et, à côté de chaque souffrance, Dieu a placé la douce pitié qui soulage.

L'importance de ces donations, et surtout celle de M. Guy Colombet, curé de Saint-Etienne-en-Forez, ayant enrichi l'hôpital, on forma le projet de construire de nouveaux bâtiments, plus étendus et mieux appropriés à leur destination. Les recteurs prièrent M. Jean-Philibert Collod, l'un d'entre eux, qui était alors doyen du chapitre, et qui fut nommé quelques années après curé de Saint-Amour, de se charger de la direction des travaux, ce qu'il accepta bien volontiers. Les fondements du nouvel édifice furent jetés en 1713.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XXIII.

Liste des bienfaiteurs de l'hôpital depuis Guillaume de Saint-Amour jusqu'à la restauration de cette maison.

Avant de commencer le récit des travaux de M. Collod, nous croyons devoir donner la liste des personnes bienfaisantes qui, par leurs dons, permirent de les entreprendre. Notre reconnaissance est la seule récompense qu'ils puissent recevoir ici-bas; puisse l'exemple de leurs vertus exciter chez leurs neveux l'émulation de la charité.

1° Guillaume de Saint-Amour ouvre la série de ces hommes charitables ; il fonde l'hôpital et lui lègue une grande partie de sa fortune ; après six siècles écoulés, cette maison est riche encore de ses dons.

2° En 1532, Noble Jean-Louis, de Saint-Amour, lègue à l'hôpital la rente annuelle et perpétuelle de douze gros, pour être distribués aux pauvres le jour du vendredi-saint.

3° Monseigneur de Bourbon, cardinal et archevêque de Lyon, abolit, vers 1550, les confréries du Saint-Esprit et de Notre-Dame de Saint-Amour, et réunit leurs revenus, partie à l'église paroissiale, partie à l'hôpital.

4° En 1631, messire Guillaume Bourguignon, prêtre familier, convicaire de l'église paroissiale

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saint-Amour, institue pour héritiers les pauvres de l'hôpital. Sa fortune s'élevait environ à la somme de 3,000 fr., qui font en monnaie de France 2,000 livres.

5° Jacques Cathelin, de Saint-Etienne-en-Forez, établi marchand à Saint-Amour, légua à l'hôpital des pots en faïence, pour l'apothicairérie, et la somme de 120 fr. en principal, pour la fondation de douze messes basses, à la chapelle dudit hôpital.

6° M. Vieux de Courcelles, de Saint-Amour, conseiller au présidial de la ville de Bourg, légua à l'hôpital, par son testament de 1685, la somme de 30 liv.

7° M. Arragon de Saint-Amour, capitaine commandant du deuxième bataillon du régiment de Bresse, mort à Charlemont-en-Flandre, le 27 août 1702, légua 2,200 fr.

8° Mlle Gentil, de Saint-Amour, légua 100 fr.

9° M. Philibert Don, bourgeois de Saint-Amour, légua la somme de 500 fr., faisant argent du royaume 333 liv. 13 s. 4 d.

10° M. Dupré, ancien lieutenant de cavalerie, légua par son testament, la somme de 1,000 liv., et Mlle Marie Mericer, son épouse, 500 liv.

11° Messire Nicolas Favier, chanoine et familier de l'église collégiale, mort le 14 novembre 1710, disposa en faveur de l'hôpital, de ses biens, qui s'élevaient à 2,500 liv. pour le moins.

12° Messire Joseph Demoncel, prêtre de Saint-Amour, et curé de Grandcluse, mort le 15 février 1714, légua 2,600 liv.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

13° M^lle^ Guyenod, veuve de M. le médecin Don, donna à l'hôpital, pour satisfaire aux intentions de M. Antide Guyenod, son frère, mort en 1645, la somme de 1,300 liv.

14° M^lle^ Catherine Moréal, veuve du sieur Dulaurier, de Lyon, a donné 800 liv. en rentes viagères.

15° M. Christophe Rémond, mort le 24 février 1712, donna par son testament, en rentes constituées et obligations, 1,300 liv.

16° M. Vuillemenot, médecin, légua, en 1709, 380 liv.

17° M^lle^ Christine Favier, veuve du sieur Nicolas Merle, a donné manuellement 300 liv. en argent monnayé.

18° M. Claude Colombet, ancien lieutenant de guerre, a donné par son testament, un domaine situé près le village de Dompsure, consistant en maison, prés et terres labourables, à condition qu'on le tiendra quitte, lui et sa famille, de la somme de 700 liv., qu'il devait à l'hôpital.

19° M. le comte de Saint-Amour (Charles-François de la Baume), a fait présent à l'hôpital de quelques cens arriérés, qui lui étaient dus par le sieur Henry, son amodiateur, et qui s'élevaient à la somme de 970 fr.

M. le comte de Saint-Amour a donné, en outre, une créance sur M. de Civria, de laquelle il s'est réservé 100 liv. qui lui ont été payées.

20° Le roi Louis XIV, dans une distribution de deniers qu'il a faite, pour satisfaire aux intentions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du duc de Bourgogne, son fils, mort le 18 février 1712, a fait remettre à l'hôpital de Saint-Amour, la somme de 400 liv., qui a été employée aux bâtiments de la maison.

21° Mme Charlotte de Mussy, veuve de M. Etienne Tribillet, avocat en parlement, a légué à l'hôpital la somme de 150 liv.

22° Mme Claudine Goyardi, veuve de M. Phéline, officier dans les armées du roi, a donné à l'hôpital la somme de 4,500 liv. en constitution de semblable somme, qui lui était due par M. le baron de Creysiat.

23° Mme Marie-Marguerite de Thoisy, veuve de noble seigneur de Vialet de la Tournelle, décédée à Saint-Amour le 3 juillet 1726, a légué à l'hôpital la somme de 200 fr., acquittables à volonté, à condition d'en payer l'intérêt à 5 p. 100, à partir du jour de son décès.

24° M. Mouraux, curé de Dompsure, mort en 1725, a légué à l'hôpital la somme de 40 fr., dont on s'est servi pour faire faire de la toile de coton, pour servir de rideaux aux fenêtres de la salle, du côté du vent.

25° Mlle Catherine Moreal, veuve du sieur Dulaurier, marchand de Lyon, a légué 80 fr., pour acheter un ostensoir ou soleil, à condition que le 22 novembre, jour de sainte Catherine, on donnerait la bénédiction du saint Sacrement.

26° M. Philibert Merle, prêtre chanoine de Saint-Amour, par son testament de 1727, a légué la somme de 600 fr., à condition de faire dire à la chapelle de l'hôpital dix basses messes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

27° Messire Jean-Louis Collod, prêtre, doyen du chapitre de Saint-Amour, en qualité d'héritier de messire Jean-Philibert Collod, curé de la paroisse, a donné à l'hôpital 1,600 fr.

28° Outre le legs ci-dessus, M. Jean-Louis Collod a fondé, dans ledit hôpital, un lit pour un malade de la paroisse, que lui et ses héritiers pourront nommer. Il a donné pour ladite fondation, 2,000 fr. monnaie du royaume, tant en son nom qu'en celui de M. Jean-Philibert Collod, curé de Saint-Amour, son frère.

CHAPITRE XXIV.

Guy Colombet.

La famille Colombet, malheureusement éteinte aujourd'hui, est une des plus anciennes et des plus honorables de Saint-Amour, où nous la voyons toujours occuper les premières charges municipales.

Elle compte parmi ses membres des avocats, des médecins, des notaires, aussi distingués par leurs talents que par le désintéressement avec lequel ils exercèrent leurs fonctions. L'un d'eux, Antoine Colombet, brilla par ses écrits au barreau de Bourg, en 1551.

Plusieurs Colombet se firent remarquer dans les rangs de l'armée, et deux d'entre eux contribuèrent, par leur courage, à la défense de la ville, lors

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du siége mémorable de Saint-Amour, en 1637.

L'église de notre ville cite un grand nombre d'ecclésiastiques du nom de Colombet, tous revêtus des dignités élevées et des titres que donne la science, mais remarquables surtout par leur amour pour les pauvres ; tous ils semblaient avoir pris pour devise ce verset du Psalmiste : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem; in die malâ liberabit eum dominus* (1).

Trois Colombet furent doyens du chapitre de notre église collégiale ; Philibert Colombet, docteur en droit canon et official ordinaire de l'archevêque de Lyon, au comté de Bourgogne, eut l'honneur d'être revêtu de cette dignité, la première de la ville, lors de la fondation du chapitre, en 1632.

C'est de cette famille, si féconde en personnages honorables, qu'était messire Guy Colombet, docteur en Sorbonne, curé et archiprêtre de Saint-Etienne-en-Forez, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Il naquit à Saint-Amour le 20 novembre 1632, de Pierre Colombet, notaire et intendant aux affaires de M. le comte de Saint-Amour, Jacques-Nicolas de la Baume; sa mère fut dame Jeanne de Brange, son épouse. Il avait un frère aîné, Nicolas Colombet, né à Saint-Amour, le 2 mars 1623, qui eut pour parrain le comte de Saint-Amour, et pour marraine son épouse, dame Hélène Perrenot de Grandvelle.

(1) Heureux l'homme qui étend ses soins charitables sur le pauvre et sur l'affligé ; le seigneur le délivrera s'il tombe dans l'affliction. Psaume 40, verset 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicolas Colombet fut licencié en Sorbonne, prieur de Coligny et doyen du chapitre de Saint-Amour. Il donna sa démission de cette dernière place, pour aller occuper à Paris celle de principal du collége de Bourgogne. Pendant qu'il était doyen du chapitre, il fit don à sa ville natale de 200 fr., pour contribuer aux réparations de l'église.

Guy Colombet succéda à son frère, dans la place de doyen du chapitre. Il avait su s'y concilier l'estime et l'affection générales, lorsque ses vertus le firent choisir pour curé de Saint-Etienne-en-Forez, poste qu'il occupa avec distinction pendant quarante-quatre ans, depuis 1664 jusqu'au jour de sa mort, qui eut lieu le 23 mai 1708. Sa vie s'écoula dans la pratique des devoirs de son ministère; il contribua par ses soins, et surtout par ses dons, à fonder la maison de charité de St-Etienne; mais il n'oublia point Saint-Amour, il revenait quelquefois le visiter, et les pauvres de cette ville eurent toujours ses plus chères affections, comme il le fit bien voir à l'époque de sa mort.

Par son testament, du 20 mai 1708, il prescrit qu'il soit dit deux cents messes basses, dans les églises de Saint-Amour, par égalité de nombre, savoir dans l'église paroissiale et collégiale, dans la chapelle des révérends pères Augustins, dans celle des révérends pères Capucins, et qu'il soit payé 10 sous pour la rétribution de chaque messe, incontinent après la célébration.

« ...... *Item* veut et ordonne qu'il soit dit et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« célébré à perpétuité deux grandes messes de « l'office des trépassés, à diacre et sous-diacre, « dans ladite église collégiale et paroissiale dudit « Saint-Amour, l'une à pareil jour de son décès, et « l'autre le lendemain de la fête de saint Barthé- « lemy, auquel jour fut inhumé messire Nicolas « Colombet, son frère, et pour le repos de leurs « âmes ; et que, pour la rétribution desdites deux « grandes messes, il soit payé annuellement et à « perpétuité, par ses dits héritiers, à MM. les prê- « tres, curés et chanoines de ladite église parois- « siale, la somme de dix livres.

Viennent ensuite différents legs, en faveur des établissements religieux et des personnes de sa famille ; puis, il institue pour son légataire universel, l'hôpital de Saint-Amour.

« Et au résidu de ses autres biens, meubles et « immeubles, droits, noms, raisons et actions, il a « créé et institué de sa propre bouche, à voix en- « tendue desdits notaires et témoins, les pauvres « de l'Hôtel-Dieu dudit Saint-Amour, auxquels « il veut ses biens à venir et appartenir, aux « charges, etc. »

Ainsi, c'est dans les églises de Saint-Amour qu'il fait dire des messes, qu'il fonde deux services à perpétuité pour le repos de son âme et de celle de son frère, et c'est aux pauvres de Saint-Amour qu'il lègue sa fortune qui était considérable. Quelle plus grande preuve que rien n'avait pu effacer son pays de son souvenir !

Cependant quelques difficultés survinrent avec ses parents :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicolas Colombet était mort atteint d'aliénation mentale ; Guy, nommé curateur, avait reçu, pendant plusieurs années, les revenus de son frère, il devait en être tenu compte à sa famille.

Une transaction amiable eut lieu ; l'hôpital fut déchargé de toutes les obligations onéreuses que lui imposait le testament ; il eut un domaine considérable au village de Nanc, consistant en maisons, terres labourables, vignes et prés, une dîme au village de Beauport, des vignes à Saint-Jean-d'Etreux ; d'autres vignes et une terre labourable à Balanod.

Guy Colombet n'en reste pas moins un des principaux bienfaiteurs des pauvres de Saint-Amour, qui ne sauraient assez bénir sa mémoire. Son portrait figure dignement dans le parloir de l'hôpital, entre celui de Guillaume de Saint-Amour, fondateur, et celui de Jean-Philibert Collod, restaurateur de cette maison.

CHAPITRE XXV.

Philibert Collod. — Restauration de l'hôpital de Saint-Amour.

Après avoir parlé des personnes bienfaisantes qui, par leurs dons, enrichirent notre hôpital, nous allons faire connaître les soins que, pendant quinze années, se donna Philibert Collod, pour la restauration de cette maison, à laquelle il contribua généreusement de ses deniers. Sans doute, il est beau

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de doter la demeure où l'indigence et la maladie sont assurées de trouver un asile et des secours; mais, que dire de l'homme généreux qui consacre sa vie entière à la construction de cet édifice? Tel fut Collod.

Il était doyen du chapitre, lorsque les autres recteurs de l'hôpital, qui connaissaient son zèle et son amour pour les pauvres, le prièrent de se charger de la direction des travaux de l'hôpital, qu'ils avaient projeté d'établir. Collod accepta volontiers; et, dès lors, il se dévoua tout entier à l'œuvre qu'il entreprenait.

On dit qu'il fit en carton le modèle de l'édifice, dont il avait conçu le projet, et qu'il le présenta aux recteurs qui l'approuvèrent très fort.

Les fondations furent jetées en 1713; les travaux continuèrent jusqu'en 1724; dès 1717, les bâtiments furent en état de recevoir les malades et les sœurs. Rien n'était donné au luxe, mais on y trouvait tout ce qui peut être commode pour le service des pauvres. Il y avait une apothicairerie, où les indigents du dehors se procuraient, à bas prix, les médicaments dont ils avaient besoin.

La chapelle, située au centre de l'édifice, permettait aux malades d'entendre la messe de leurs lits.

Le terrain provenait de la donation de Guillaume, et faisait partie de son jardin attenant à la vieille tour, qui existe encore aujourd'hui et qui porte son nom.

Ce n'était pas assez pour Collod de diriger les

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

travaux, il y contribua de ses deniers en fournissant pour les boiseries et autres dépenses semblables, 2,289 fr. 14, somme bien considérable pour l'époque. Son frère, Jean-Louis Collod, qui lui avait succédé dans la dignité de doyen, donna trois cents livres pour la construction des bâtiments, et 100 fr. pour faire la grande porte de la chapelle.

Tout cela, indépendamment des 3,600 fr. que MM. Collod léguèrent à l'hôpital, comme nous l'avons dit, en parlant des bienfaiteurs de cette maison.

La mort de Philibert Collod, arrivé le 25 juin 1725, put seule mettre fin à ses soins et l'empêcher de mettre la dernière main à ses travaux.

Mais les pauvres dont il fut le père, n'en reconnaissent pas moins en lui le généreux restaurateur de leur asile ; si de pareils bienfaits donnent droit à une éternelle mémoire, le nom de Philibert Collod ne doit jamais périr.

Les magistrats de Saint-Amour chargèrent le père Louis, capucin, et grand prédicateur, de prononcer son oraison funèbre, qui fut imprimée à Dole.

CHAPITRE XXVI.

Nouvel Hôpital.

L'hôpital bâti par Philibert Collod, qui si longtemps avait fait l'orgueil de Saint-Amour, ne suffisait plus; depuis 1805, la commission administra-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tive, composée alors de M. de Dompsure, maire et président, Louis Gaillard de La Vernée, du Mollard, de Guelle, Delacroix, médecin, et de Chaignon, était préoccupée de chercher un emplacement plus spacieux que celui qu'il occupait.

En effet, sa position enfoncée et resserrée entre les bâtiments de la ville, avec un petit jardin à peine suffisant pour un particulier, une cour étroite où l'air ne circulait pas, présentaient des dangers réels pour la santé des malades et des hospitalières, surtout depuis que la route, excessivement rehaussée, avait enterré l'hôpital et avait accru l'humidité des salles du rez de chaussée.

Les administrateurs portèrent leur choix sur l'ancien couvent des Capucins, qui appartenait alors à M. le colonel Renaud, et était transformé en auberge. Leur zèle pour acquérir cette belle propriété, si bien appropriée au nouvel usage qu'on lui destinait, fut puissamment secondé par l'un d'entre eux, M. Delacroix, qui, chargé de négocier avec M. Renaud, avait obtenu de celui-ci des conditions plus modérées que celles qu'il avait élevées dans le principe. La vente fut conclue moyennant quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept francs; l'acte en fut passé devant M. Gauthier, notaire, le 5 octobre 1808.

Plus tard, on fit encore l'acquisition de la maison de M. Grandgirard, laquelle dépendait autrefois du couvent des Capucins, et avait été aliénée par M. Renaud. La proximité et la situation de cette maison la rendaient indispensable à l'hôpital ; elle a coûté quatre mille six cents francs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les grands travaux nécessaires pour l'appropriation à un hôpital d'une maison qui avait servi successivement à un couvent, à des habitations particulières et à une auberge, furent différés pendant plusieurs années par diverses circonstances. Enfin, ils furent exécutés en 1819, et la translation de l'hôpital eut lieu solennellement le 8 juin de cette même année.

Le cortége se réunit à l'ancien hôpital. La garde nationale, avec son commandant en tête, escortait cette brillante procession où se trouvait la population entière de Saint-Amour : le maire, les adjoints, le juge de paix, le Conseil de la ville, toutes les autorités civiles et militaires. On remarquait surtout à la tête des sœurs hospitalières, Madame Lacombe, leur supérieure, venue exprès pour assister à cette imposante cérémonie.

Lorsqu'on fut arrivé à la nouvelle chapelle, le clergé entonna le *Veni Creator*, puis on célébra une messe solennelle et l'on chanta le *Te Deum*.

Le respectable curé, M. Bernard, dans un discours plein d'onction, fit ressortir ce que cette cérémonie avait de touchant et d'imposant à la fois, surtout parce que tant d'éclat était consacré à honorer l'asile des pauvres, et à appeler sur la maison, que les soins des administrateurs venaient de leur préparer, les bénédictions célestes.

Cette installation n'était que provisoire; les travaux furent poussés avec activité, sous la surveillance spéciale de M. le chevalier de Chaignon, l'un de ses administrateurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 9 mai 1822 eut lieu la bénédiction et la pose de la première pierre du bâtiment des salles des malades et de la chapelle de cette maison, par Monseigneur Paul-Ambroise, Frère de Villefrancoz, archevêque d'Adana, coadjuteur de l'archevêque de Besançon.

Pour perpétuer la mémoire de cette cérémonie, une plaque en plomb, portant les noms et les armes du prélat, les noms du maire et des administrateurs, a été incrustée dans la pierre fondamentale avec un petit nombre de pièces à l'effigie de Louis XVIII, alors régnant.

Etaient présents, MM. de Guelle, maire de la ville, président de l'administration de l'hôpital; le chevalier de Chaignon, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Légion-d'Honneur, vice-président; Bernard de Dompsure, le chevalier de La Vernée, chevalier de Saint-Louis; Albin de Pélagey et Chavériat, administrateurs.

Etaient encore présents, M. Bernard, curé de cette ville; M. Hippolyte Martinet, juge de paix; MM. Jules de Dananche et Bolomier, adjoints du maire.

Ainsi se trouvaient terminées toutes les cérémonies de la translation, et bientôt les malades furent définitivement installés dans leur nouvel asile, grâce au zèle infatigable de M. le chevalier de Chaignon, qui fut bien secondé par M. Rousseau, architecte de la ville, fils, croyons-nous, de celui qui fut chargé de l'érection de la maison de charité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le bâtiment principal a cent vingt pieds de longueur; il contient la chapelle, qui n'est pas la pièce la moins remarquable de ce bel édifice; de chaque côté sont les salles ordinaires des malades, celle des hommes et celle des femmes, contenant douze lits chacune. Au premier étage se trouve une salle supplémentaire pour les grands passages militaires.

La pharmacie est parfaitement tenue; on voit que les administrateurs ont cédé au désir d'en faire un des principaux ornements de la maison.

Un beau parloir a reçu les portraits de Guillaume de Saint-Amour, de Guy Colombet et de Philibert Collod. C'est justice; par leurs bienfaits, ils ont élevé la maison du pauvre : ils devaient y occuper la place d'honneur.

Nous ne parlerons pas des dépendances nécessaires au service de l'établissement, qui toutes sont établies aveo une entente merveilleuse de leur destination, et nous dirions presque avec un luxe qui ne laisse rien à désirer.

Mais ce qui fait le principal mérite de l'hôpital, c'est sa situation isolée, à la porte de la ville, au milieu d'un clos immense, entouré de murs de tous côtés, dans lequel on a ménagé de vastes cours, bien ombragées, des jardins et des promenoirs agréables pour les convalescents.

Honneur à l'administration éclairée et intelligente qui embellit ainsi chaque jour l'asile réservé à l'humanité souffrante.

L'hôpital de Saint-Amour est desservi par six

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dames religieuses de l'ordre de la Providence ou du Saint-Sacrement. Par lettres-patentes de Louis XV, de 1732, il a été érigé en hôpital civil et militaire, à condition d'y recevoir les soldats malades, au prix à régler.

Il y a des chambres particulières parfaitement meublées, destinées aux pensionnaires, que la bonne situation de l'hôpital, les soins et les égards dont elles sont l'objet de la part des dames hospitalières, peuvent y attirer. La bienfaisance privée ne s'est point arrêtée; enrichi par elle, l'hôpital jouit aujourd'hui de plus de douze mille francs de revenus.

Plusieurs lits sont fondés pour des pauvres qui n'auraient pas droit à être admis gratuitement; voici, par ordre de date, les noms des fondateurs : Collod, deux lits, 1725 et 1727; Coste, 1737; Cancalon, 1755; Gaillard, Adrien, 1765; Gaillard, Philibert, 1766; Merle, Conches, 1784; la commune de Condal, 1819; Madame Chambard, veuve Maitre, 1831, un lit pour la paroisse de Joude.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE VI.

Evènements militaires.

CHAPITRE PREMIER.

Remparts de Saint-Amour.

La ville de Saint-Amour était située à l'extrémité méridionale de la province, du côté de la Bresse; on la regardait comme une des clés du bailliage d'Aval. Cette position devint pour elle la cause de bien des malheurs : place frontière, elle fut plusieurs fois prise et dévastée par les armées ennemies, et totalement ruinée en 1637. C'est le récit de ces évènements qui sera l'objet de ce Livre.

L'église, élevée par Gontran, fut, ainsi que le bourg qui l'entourait, enfermée dans une enceinte fortifiée, afin de mettre à l'abri de toute attaque les précieuses reliques qu'elle renfermait. Il est à croire que cette construction fut due aux soins des évêques et des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, alors seigneurs de Saint-Amour. Ils confièrent, dit-on, la garde et la défense de ces remparts

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux habitants de la ville, qui, pour rétribution, furent déclarés bourgeois et francs de toute servitude. Nous voyons en effet que les bourgeois furent toujours chargés de la garde des portes, sous la conduite de leurs échevins.

Albéric de Narbonne, à son tour, devenu seigneur de Saint-Amour, voulut protéger ses nouveaux domaines contre les incursions des Sarrasins, établis dans le voisinage, où ils avaient élevé plusieurs forteresses sur la cime des montagnes, entre autres celle de Saint-Laurent-la-Roche et celle de Chevraux. Il augmenta les fortifications et construisit une maison forte, qui servit de citadelle à la ville.

Depuis, les seigneurs qui ont successivement possédé Saint-Amour placèrent au rang de leurs premiers soins celui d'entretenir les remparts et le château. Ils étaient bien secondés en cela par les bourgeois de la ville, érigée en commune. Nous avons un grand nombre de délibérations du Conseil, qui prescrivent de réparer les portes et les remparts. A la moindre apparence de danger, les portes étaient fermées, et l'on y montait exactement la garde.

Les bourgeois formaient quatre compagnies militaires, commandées par les échevins en exercice; le premier échevin avait le commandement général.

Les fortifications de la ville de Saint-Amour avaient été fortement endommagées pendant les guerres de Louis XI et n'avaient point été rétablies ; à la demande de Philibert de la Baume, Philippe II,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roi d'Espagne, donna à Gand, le 19 septembre 1556, peu de temps après son avénement à la couronne, des lettres-patentes qui autorisent les bourgeois de Saint-Amour « à relever les fortifications de « leur ville, attendu qu'elle est aux limites de son « comté de Bourgogne et touche le pays et vicomté « d'Auxonne et de Bresse, et à consacrer à cette « dépense, pendant vingt années, outre les reve- « nus de leur ville et le produit de la gabelle du « sel qui ne s'élèvent ensemble qu'à sept ou huit « vingt francs par an, leur portion contingente « des dons gratuits qui pendant ce temps seront « accordés par les Etats du Comté. Lesdits bour- « geois seront tenus de rendre compte et faire « apparoir chacun an, à notre féal chevalier et « seigneur dudit Saint-Amour, Messire Philibert de « la Baume, que commettons à ce (1). »

Ces remparts, dont il est facile de suivre le tracé par les vestiges assez considérables qui en restent, surtout au nord et au couchant, étaient flanqués de tours dont quelques-unes existent encore aujourd'hui : celle de Guillaume de Saint-Amour, parfaitement conservée et qui, dit-on, servait de cabinet de travail au savant docteur, elle est dans le jardin de l'auberge Belevret ; une autre se voit dans la cour de la mairie, et une troisième dans la rue de la Charité, dont les meurtrières sont dans un parfait état de conservation. Il y avait deux portes garnies de herses et de pont-levis qui don-

(1) Arch. com., série EE, n° 53.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

naient accès du côté de Cuiseaux et de Coligny; deux petites portes de secours communiquaient avec la montagne et la plaine; l'une d'elles était située à l'extrémité de la rue de Bresse; on en voit encore quelques restes. Toutes ces portes n'ont été détruites que de nos jours; la démolition de celle de la rue du Chatelet ne date que de 1811.

Dans le troisième siége qu'elle eut à soutenir contre les Français, en 1673, la ville ne fut point saccagée; seulement on abattit une partie des murailles; du côté qui regarde le couchant, il en fut renversé quarante toises environ, à l'extrémité de la rue que depuis ce temps on appelle rue de la Brèche.

Une autre rue porte le nom de rue du Rempart.

Le château, composé d'un donjon et d'une forteresse, était bâti sur l'éminence où se trouve aujourd'hui la belle promenade de la Chevalerie; il était flanqué de fortes tours et entouré de murailles que baignaient les eaux d'un large fossé.

Une de ses tours, en très bon état, se voit dans le jardin de M. de Pélagey.

Les remparts n'ont été dévastés et les autres défenses du château entièrement détruites, que lorsque Louis XIV, devenu maître de la Franche-Comté, en fit renverser les châteaux qui lui portaient ombrage.

Sur le sommet de la montagne, à l'est de Saint-Amour, et à une petite distance de la ville, s'élevait le château de Laubépin, dont une vieille tour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

restée debout domine encore orgueilleusement la contrée. Gollut le plaçait au nombre des châteaux les plus forts du bailliage d'aval. On pouvait le regarder comme faisant partie du système de défense de Saint-Amour, dont il augmentait considérablement l'importance.

Il fut détruit en même temps que le château de Saint-Amour.

CHAPITRE II.

Guerres de Louis XI.

Nous laisserons bien loin derrière nous les guerres sanglantes des Romains, les invasions des barbares et les incursions des Sarrazins d'Abdel-Rahman, dans notre province, lorsque, vaincus par Charles Martel et poursuivis dans le midi de la Gaule, ils remontèrent le Rhône, et se répandirent dans la Séquanaise, où une foule de lieux, dans notre voisinage, rappellent le souvenir de leur passage.

Nous ne parlerons même pas de ces guerres de châteaux à châteaux, accompagnées de pillage et d'incendie qui, pendant tout le moyen-âge, désolèrent le pays ; quoiqu'il soit hors de doute que Saint-Amour y prit une grande part proportionnée au peu d'importance qu'il avait alors. Ces événements, en ce qui concerne notre ville, sont environnés, d'ailleurs, de trop d'obscurité, pour qu'il nous soit possible de les présenter, de manière à offrir quel-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que intérêt. N'oublions pas que nous écrivons l'histoire d'une très petite ville, qui ne peut plaire qu'autant qu'elle est débarrassée de tout ce qui est étranger, et abordons les guerres désastreuses de Louis XI.

Charles le Téméraire avait succombé sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477 ; sa fille Marie lui succédait dans le gouvernement de ses vastes Etats, auxquels le titre royal manquait seul pour compter parmi les plus puissants royaumes. La jeune princesse avait 19 ans; Louis XI était son parrain et son protecteur naturel; mais le roi de France, en toutes circonstances, écoutait avant tout la voix de l'intérêt.

Il s'empara du duché de Bourgogne qui, étant, disait-il, un fief masculin, ne pouvait tomber entre les mains d'une femme , et revenait de droit à la couronne ; puis, sous de frivoles prétextes, il envahit la Franche-Comté. Une guerre cruelle dont il n'entre pas dans notre plan de faire connaître les tristes événements, éclata dans la province où partout les armées françaises portèrent le fer et le feu. Saint-Amour ne fut point épargné ; il fut ravagé et incendié en 1477, l'année même où Marie trouvait dans l'archiduc Maximilien un époux qui saurait tenir d'une main ferme le sceptre ébranlé de Charles le Téméraire.

Cependant le monarque français obligea les habitants de Saint-Amour à lui prêter serment d'obéissance. Désiré Vieux, bailli de la ville, se distingua par une vertu bien rare : la fidélité dans le malheur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XI, qui jusque-là avait trouvé tant de consciences vénales, ne pouvait croire que Vieux ne suivît pas leur exemple; il se trompait cependant. L'incorruptible bailli était un de ces hommes qui unissent au dévoûment absolu une sorte de fierté rigide qui semble échappée aux Républiques anciennes; il refusa le serment demandé. Le roi irrité, le bannit et confisqua tous ses biens.

Lorsque après le traité d'Arras, en 1482, la Bourgogne fut rentrée sous la domination de sa souveraine légitime, Maximilien rétablit Vieux dans sa fortune et lui rendit tous ses emplois. Ce n'était point encore assez : à la restauration du parlement de Dole, en 1500, par Philippe le Beau, fils de Maximilien, Désiré Vieux fut nommé conseiller à la nouvelle cour, où dit Dunod, il n'y avait d'autre voie pour arriver, que la piété, la probité, la science du droit et l'art de bien dire.

Philippe accorda à Vieux des lettres de noblesse; ce sont les premières que nous trouvons avoir été données à un bourgeois de Saint-Amour. Si cette distinction n'est pas une chimère, c'est lorsqu'elle est la récompense des services rendus, et lorsque dans une maison, la succession du mérite accompagne celle des titres et des dignités; il en fut ainsi dans la famille Vieux.

La fidélité du bailli fut encore mise en relief par la trahison du seigneur de Saint-Amour. Jean de Damas était devenu seigneur de Saint-Amour, par son mariage avec Claudine de Laubépin, veuve du sire de Toulongeon.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il était chambellan du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, chevalier de la Toison d'or, depuis 1468, et gouverneur du Mâconais. Charles lui avait, en outre, confié le commandement d'une partie de ses troupes, en Bourgogne. Tant de faveur ne l'empêchèrent point de trahir la cause de son souverain.

A la mort de ce prince, il se vendit à Louis XI, comme tant d'autres seigneurs, et tourna ses armes contre la princesse Marie.

A cette époque où les défections n'étaient pas à la mode, la trahison du seigneur de Saint-Amour excita une indignation générale. Maximilien, ayant repris possession du comté, résolut de punir les traîtres d'une manière éclatante. De même qu'il avait récompensé la belle conduite de Vieux, il voulut jeter sur ces grands noms toute la flétrissure qu'il était en son pouvoir de leur infliger.

L'ordre de la Toison d'or, institution toute bourguignonne, avait été fondée par Philippe le Bon, en 1429.

Le duc en était le grand maître ; cet ordre était composé, dans le principe, de 24 chevaliers, nobles et sans reproche, dont depuis, le nombre fut porté par Philippe le Bon lui-même, à 31.

Les chevaliers portent au cou un collier, auquel est suspendu une toison d'or, avec cette devise : ***Pretium non vile laborum.***

On le voit, cet ordre était l'expression la plus complète du dévoûment et de la fidélité à l'honneur ducal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maximilien en exclut les chevaliers félons qui, par leur trahison s'étaient rendus indignes d'en faire partie. A cet effet, il tint, le 5 mai 1481, à Bois-le-Duc, un chapitre de la Toison d'or.

« Après les célébrations accoutumées, et lors-
« que les nouveaux chevaliers eurent été nommés,
« le hérault de l'ordre retira les écussons des
« chevaliers qui avaient passé au service du roi de
« France; et, à leur place, on suspendit un écri-
« teau portant la sentence de dégradation qu'ils
« avaient justement encourue. »

La condamnation prononcée contre le sire de Damas, et l'appel au jugement de Dieu, firent d'autant plus d'impression, qu'il était mort récemment et que c'est sa mémoire qui était entachée par cette flétrissure.

Elle était ainsi conçue :

« Messire Jean de Damas, seigneur de Clissy et
« de Saint-Amour, si vous étiez en vie, vu et consi-
« déré les grâces, biens, honneurs et avancements
« que vous avez reçus de la maison de Bourgogne,
« notamment de défunt le duc Charles, et les
« étroits promesses que vous aviez faites à l'ordre
« de la Toison d'or, vous êtes noté de plusieurs
« causes suffisantes d'en être privé ; mais, attendu
« votre trépas, monseigneur le souverain et mes-
« sires les chevaliers, frères et compagnons, en
« laissent le jugement à Dieu tout-puissant et sou-
« verain juge (1). »

(1) M. de Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La prise de Saint-Amour, la fidélité et la récompense de Désiré Vieux, la déloyauté de Jean de Damas, et la condamnation qui en fut la suite, sont les seuls épisodes des guerres de Louis XI, relatifs à Saint-Amour, que l'histoire nous ait conservés.

CHAPITRE III.

Charles-Quint. — Philippe II. — Henri IV.

Charles-Quint recueillit, en 1506, la succession de Philippe le Beau, son père ; en 1516, il succéda à son grand père maternel, Ferdinand le Catholique, sur le trône d'Espagne; et, en 1519, il fut élu empereur, en remplacement de Maximilien, père de Philippe le Beau. Mais ce n'est qu'en 1530, à la mort de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, que le comté de Bourgogne, donné en apanage à cette princesse, par Maximilien, fit retour à Charles-Quint.

C'est par les soins de cette princesse que fut conclu, en 1522, le traité de neutralité entre la France et le comté de Bourgogne ; à la faveur de ce traité, renouvelé depuis, la province jouissait des avantages de la paix, au milieu des horreurs de la guerre.

Ainsi sa tranquillité intérieure ne fut point troublée, pendant tout le temps que Charles-Quint fut sur le trône, ni pendant les premières années du règne de son fils.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charles-Quint fit la guerre pendant tout son règne; il aimait et estimait les Francs-Comtois, parce qu'il connaissait leur fidélité et leur affection pour sa personne et son service ; la province lui fournissait un corps de dix mille hommes, dont il faisait grand cas. Dans toutes ses campagnes, il était suivi de ses légions comtoises. Le baron Philibert de la Baume fut un de ses principaux généraux; il l'accompagna dans son expédition contre Tunis et Alger, et au siége de Landrecy. En 1547, dans la guerre d'Allemagne, contre les protestants, Philibert combattait aux côtés de l'empereur. Depuis lors, nous retrouvons toujours les comtes de Saint-Amour servant dans les armées de l'Espagne ou de la France, suivis des hommes de guerre de leur seigneurie.

Charles-Quint abdiqua en 1555, non sans avoir recommandé la Franche-Comté à son fils, et lui avoir fait promettre de ne rien négliger pour mettre cette belle province à l'abri de la conquête ou de l'invasion.

Charles-Quint envoya à son successeur des instructions où on lisait : « Ce comté est plus ancien « patrimoine de la maison de Bourgogne, et en « assiette fort avantageuse, pour endommager les « Français, selon les occurences ; les vassaux et « sujets de ce pays ont toujours gardé et gardent « une grande loyauté. Ils se sont signalés par leurs « services à nos devanciers et à nous ; et vous pa- « reillement, en pourrez être bien servi. C'est « pourquoi je vous recommande la fortification, « défense et conservation de cet état. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré ces sages conseils, Philippe négligea la Franche-Comté, et les troupes envoyées pour la défendre s'y livrèrent à de graves désordres.

En 1578, pendant les guerres de religion, dont le contre-coup se fit fortement ressentir dans la province, pendant que le faible Henri III occupait le trône de France, les Français pénétrèrent dans le comté de Bourgogne, du côté de Lons-le-Saunier, portant partout la désolation sur leur passage, et s'emparèrent de la ville de Saint-Amour; mais nous ignorons tout à fait les circonstances de cet événement; ont sait que tous les papiers de la commune ont été détruits en 1637.

Comme si ce n'était assez de la guerre pour désoler notre malheureux pays, on vit au printemps de 1588, éclore simultanément une telle quantité de chenilles que les murailles, et même les routes en étaient couvertes, ainsi que les arbres, les haies et les buissons. On ne saurait se faire une idée des dommages inouïs que causèrent ces animaux dévorants.

A tant de désastres, il faut ajouter l'inquisition qui sévit en Franche-Comté, pendant tout le règne de Philippe II. Nous ne savons si elle fit des victimes à Saint-Amour; mais, en 1630, messire Tribillet, prêtre et chanoine, y était encore vicaire du saint office. Boguet, de sinistre mémoire, grand juge de la judicature de Saint-Claude, livra, dit-on, pour sa part, quinze cents malheureux au bûcher.

Quelques auteurs ont avancé que ce tribunal odieux fut établi chez nous par Philippe II; mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il existait déjà au commencement du quatorzième siècle. Assez de crimes sont imputés à ce monarque, évitons de noircir sa mémoire aux dépens de la vérité.

Cependant, Henri III fut assassiné à Saint-Cloud en 1589. La France, sur le point, peut-être, d'être réduite en province espagnole, eut le bonheur de trouver Henri IV qui la sauva d'une ruine complète ; mais son salut coûta cher à la Franche-Comté. Après l'abjuration de Henri IV, il fut reconnu pour roi, par presque tout le royaume.

Voulant en finir avee la ligue et Philippe, il déclara la guerre à l'Espagne, le 11 janvier 1595, année qui fut plus funeste à la province que ne l'avaient été les invasions de Louis XI.

Le comté de Bourgogne se croyait garanti par les anciens traités de neutralité, et n'avait fait aucun préparatif de défense, lorsque, tout à coup, il fut envahi, le 5 février, par une troupe de 6,000 fantassins et de 600 cavaliers lorrains, sous les ordres de Tremblecourt, dont le nom a laissé dans notre pays de sanglants souvenirs. A cette invasion imprévue, on n'opposa d'abord aucune résistance sérieuse : les villes, les bourgs, les châteaux tombèrent de toutes parts au pouvoir de l'ennemi, et furent livrés à la dévastation et à l'incendie. A la fin du mois de mars, cependant, Don Velasco, grand connétable de Castille, vint au secours de la province ; la plupart des places furent reprises, avec de sanglantes représailles. Henri IV accourut, en personne, à la rencontre de Esspagnols. Il joignit,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Fontaine-Française (1), l'armée des Espagnols et des ligueurs, commandée par le connétable Don Velasco et par Mayenne. Quoiqu'il ne fut suivi que de 1,800 cavaliers et de quelques fantassins, Henri attaqua l'ennemi avec son impétuosité ordinaire, il paya de sa personne et courut de grands dangers ; mais il remporta une brillante victoire qui porta le dernier coup à la ligue (5 juin 1595). C'est de là qu'il écrivit à sa sœur : *Ventre Saint-Gris!* vous avez pensé être mon héritière.

Le maréchal de Biron se mit à la poursuite de l'ennemi et occupa plusieurs places, entre autres celle de Saint-Amour.

Déjà cette petite ville avait été l'objet de plusieurs tentatives qui avortèrent, par suite du courage de ses habitants et de sa garnison. Dès le 12 avril, le sieur de Bere, avec quelques cents de chevaux, tirés des garnisons de Saint-Jean-de-Losne et autres lieux voisins, avait essayé de surprendre Saint-Amour : il vint l'attaquer et voulut faire sauter la porte de Cuiseaux ; mais il fut si bien repoussé, à coups de mousquets, qu'après avoir perdu plusieurs de ces gens, il fut contraint de se retirer (2). La garnison française de Louhans avait attaqué plusieurs fois notre ville, *elle travaillait incessamment ceux de Saint-Amour*, mais toujours sans succès (3).

(1) Chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, à trente kilomètres de Dijon.

(2) Grivel. — *Ce qui s'est passé pendant la guerre du Comté de Bourgogne*, de l'an 1595, chapitre XXXIV.

(3) Ibidem, chapitre XXXIX.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Biron fut plus heureux, il s'empara de la ville peu après la bataille de Fontaine-Française, et en fit sa place d'armes. Il n'épargna point les domaines de Louis de la Baume, comte de Saint-Amour, qui combattait alors en Flandre, dans les armées du roi d'Espagne : la ville fut foulée de troupes et de contributions.

Le roi, nouveau converti, dit M. Pyot, était allé à Saint-Claude ; l'abbaye lui donna une assez forte somme d'argent lorsqu'il se retira. De là, descendant à Orgelet, il se rendit à Saint-Amour où il rejoignit Biron. Gabrielle d'Estrée, sa belle maîtresse, l'attendait dans cette ville ; il s'y reposa trois jours auprès d'elle ; elle voulait le fortifier dans le projet de faire la conquête de la Franche-Comté, qui lui avait été promise pour l'apanage de César duc de Vendôme, l'un de ses enfants ; la paix de Vervins dérangea tous ses plans.

Henri aurait pu occuper longtemps la province, mais des intérêts pressants l'appelant dans le Midi, où la tranquillité avait été troublée, il quitta Saint-Amour et se rendit à Lyon, non sans avoir exigé de notre malheureuse ville une contribution de dix mille écus (1). Il laissait dans notre pays ses troupes, qui continuèrent à la désoler de toutes manières.

Le 23 septembre, un nouveau traité de neutralité fut conclu á Lyon, entre le roi de France et les députés de la Franche-Comté. Les anciens trai-

(1) Grivel. — Chap. LXVII.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tés, et notamment celui de 1580, étaient renouvelés ; les troupes, de part et d'autre, devaient être retirées, et toutes les places, sans que rien puisse en être emporté, rendues dans quatre semaines.

Enfin la paix fut conclue à Vervins, le 23 mai 1598, et Philippe, forcé de reconnaître pour roi de France Henri IV, qui, jusque-là, n'avait été pour lui que le prince de Béarn.

Telle fut la campagne de 1595 ; les villes, les bourgs et les châteaux furent livrés à l'incendie, et frappés d'énormes contributions ; les campagnes furent dévastées ; les moissons détruites sur pied et les bestiaux immolés ; campagne sans gloire, pour le vainqueur, et accompagnée de toutes les misères pour les vaincus.

Pendant les jours de paix qui suivirent, Saint-Amour recouvra promptement son ancienne prospérité, fruit de son industrie et de son commerce ; jamais elle n'avait été si florissante ni si peuplée. Ce fut le temps des fondations pieuses ; on vit s'élever quatre riches monastères : le chapitre collégial et de nombreuses confréries. On comptait alors sur le territoire de la commune, trente jolies métairies, qui portaient presque toutes les noms des principaux habitants leurs propriétaires.

Mais ces temps prospères ne devaient pas être de longue durée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Siége de Saint-Amour, en 1637.

Pendant la période française de la guerre de Trente ans, lorsque toute l'Europe était en feu, Louis XIII, ou plutôt Richelieu, régnait sur la France, et Philippe IV était roi d'Espagne. Ces deux puissances prenaient, l'une contre l'autre, une part active aux hostilités. Richelieu voulait l'abaissement de la maison d'Autriche; il voulait, pour la France, cette Franche-Comté, convoitée dès longtemps par Louis XI et par Henri IV, qui, comme lui, avaient compris que les monts Jura devaient être les frontières de leurs Etats. Le cardinal ne cherchait qu'une occasion pour envahir notre province, malgré les traités qui en avaient proclamé la neutralité. Les prétextes ne manquent jamais à un ennemi puissant : ce furent d'abord le passage accordé à travers le comté de Bourgogne, et les honneurs rendus à Gaston, duc d'Orléans, fuyant devant les armées françaises; plus tard, ce fut encore l'asile donné au duc de Lorraine, dépouillé de ses Etats par Louis XIII; puis quatre régiments franc-comtois, fournis au roi d'Espagne, malgré la neutralité.

Il n'en fallait pas tant à Richelieu; la Franche-Comté envahie devint le théâtre d'une lutte héroïque dans laquelle ses habitants abandonnés à leurs

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

propres forces, soutenus seulement par leur amour pour leur souverain, résistèrent pendant dix années (1632-1642) et souvent avec succès, aux nombreuses armées de la France. C'est cette lutte dont nous allons retracer un des épisodes les plus intéressants.

Nous ne dirons de l'histoire générale, que ce qui se rattache à l'évènement dont nous allons faire le récit. Nous ne parlerons donc point des faits qui signalèrent les premières années de la guerre, et nous abordons immédiatement ceux qui amenèrent le siége de Saint-Amour.

Dès les premiers jours du mois d'août 1636, le prince de Condé se présenta devant Dole, à la tête d'une armée nombreuse. On sait comment cette ville, défendue par son Parlement et des bourgeois peu aguerris, trouva dans sa fidélité et son courage assez de force pour résister à un ennemi puissant, et obligea le prince français à lever le siège, après deux mois de combats opiniâtres. A la suite de cet échec, le duc Henri de Longueville, le mari de la célèbre héroïne des guerres de la Fronde, remplaça Condé dans son commandement.

Le marquis de Conflans, de la maison de Wateville, alliée à celle des comtes de Saint-Amour, était à la tête des troupes de la province, avec le titre de maréchal de camp général. C'était un seigneur plein de sagesse et de valeur; quoique âgé de soixante-quatre ans, il conservait une grande vigueur de corps et d'esprit. Il avait appris le grand art de la guerre sous le duc de Savoie Charles-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Emmanuel, un des plus grands capitaines de son temps.

Cependant, malgré son expérience et ses talents militaires, le marquis de Conflans commit une grande faute au commencement de 1637.

Cédant malgré lui à des influences puissantes, il résolut de s'emparer du château de Cornod, placé comme une sentinelle avancée, au fond d'un ravin, sur les limites de la Bresse et du comté de Bourgogne, à 20 kilomètres de Saint-Amour.

Cette tentative téméraire eut lieu malgré l'avis de plusieurs officiers expérimentés, qui en prévoyaient le résultat, et que de Conflans eut le grand tort de ne pas écouter.

En effet, le baron de Thiange, général français, s'avança au secours de la place, dont les abords n'étaient même pas gardés, et le 13 mars, il défit complètement l'armée franc-comtoise. Six cents hommes, dont plusieurs officiers de marque, restèrent sur la place; les blessés furent plus nombreux encore, l'hôpital, et même les monastères de Saint-Amour, en furent encombrés.

Les Français se hâtèrent de profiter de leur victoire ; le duc de Longueville marcha contre Saint-Amour, première ville du bailliage d'Aval.

Informé de l'approche des Français, le marquis de Conflans pourvut à la défense de Saint-Amour. Il en donna le commandement au capitaine de Goux, brave militaire, qui avait fait ses preuves en plus d'une occasion. Il était fils du sieur de Goux, trésorier général de Bourgogne, qui, au com-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mencement de la guerre, leva à ses frais un régiment, dont il prit le commandement, et dans lequel il n'y eut d'autres capitaines que ses enfants. Un tiers environ de ce régiment fut porté à Saint-Amour, à Laubépin et dans les environs.

Le château avait été mis sous les ordres de Beauregard, ***vieil soldat capitaine de cavalerie.***

A ces deux officiers, était adjoint Le Vieux, petit-fils de Désiré Vieux, bailli de Saint-Amour, célèbre par sa fidélité à la princesse Marie ; il avait fait, en qualité de capitaine d'infanterie, les campagnes de France et d'Italie, sous le feu comte de Saint-Amour Emmanuel Philibert, son colonel.

Il commandait les milices de la ville ; il paraît même certain qu'il avait un commandement supérieur dans les troupes de la garnison. Ses concitoyens avaient une grande confiance dans sa bravoure et dans ses talents militaires ; c'est surtout sur lui qu'ils comptaient pour la défense de la place.

La garnison était faible et insuffisante, mais elle fut bien secondée par les bourgeois organisés en milice ; ils combattirent courageusement à côté de la troupe, sous les ordres d'anciens officiers qui avaient servi avec distinction dans les armées espagnoles, et entre lesquels il faut citer les deux Colombet, l'oncle et le neveu, qui contribuèrent beaucoup par leur valeur à la prolongation de la défense.

Dans ces circonstances mémorables, le comte de Saint-Amour était Jacques-Nicolas de la Baume,

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, qui, plus tard, se couvrit de gloire à la bataille de Lens (1648), où il commandait l'infanterie espagnole.

Il avait épousé Marie de Porcellet de Mallianes, d'une des plus nobles familles de la Franche-Comté ; elle était fille d'André de Porcellet, seigneur de Mallianes, maréchal du Barrois, et d'Elisabeth de Cernay, son épouse. A la beauté, à l'esprit et à toutes les qualités du cœur, la jeune châtelaine de Saint-Amour unissait une force d'âme peu commune, comme nous le verrons bientôt.

Malheureusement Jacques de la Baume, dont la valeur, en ces jours de périls, eut été si utile à Saint-Amour, était absent : il était en Flandre, à la tête de son régiment, pour le service du roi d'Espagne ; mais son épouse et ses trois enfants en bas âge, n'avaient point quitté le château de Saint-Amour, leur séjour ordinaire.

Lorsque l'on connut à Saint-Amour l'approche du duc de Longueville, l'effroi fut grand au premier instant. Le château était en bon état de défense, mais les murailles de la ville, bâties à l'antique, étaient ouvertes en plusieurs endroits ; quoique par les soins de De Goux, les retrahans eussent réparé les brèches, la ville ne paraissait guère en état de soutenir un siége. En outre, la garnison était trop faible pour repousser une armée aussi forte que celle des Français, et après les désastres de Cornod, des secours étaient au moins douteux.

Cependant les bourgeois n'écoutant que leur

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

amour pour le roi d'Espagne, rejetèrent bientôt toute crainte, et se préparèrent à la défense. Mais auparavant, il fallait éloigner les femmes et les enfants, dont la présence au moment du danger aurait pu affaiblir leur courage.

La jeune comtesse de Saint-Amour avait résolu de rester au milieu de ses vassaux et de partager leurs périls. Mais forte pour elle-même, elle redoutait les dangers d'un siége, pour ses trois jeunes enfants. Ne voulant pas les y exposer, elle les envoya dans les Dombes, au château de Saint-Paul de Varax, qui appartenait au marquis de Vertamboz, parent de sa famille. Les bourgeois arrêtèrent qu'ils suivraient l'exemple de leur châtelaine, et que les plus jeunes femmes et tous les enfants seraient conduits à Saint-Paul de Varax, où, par les soins de la comtesse, un asile leur était assuré.

Les autres femmes devaient rester à Saint-Amour, afin de pourvoir aux besoins des défenseurs de la patrie.

Un respectable prêtre, le doyen du chapitre, Humbert Le Vieux, se chargea de conduire les fugitives au lieu de leur exil, accompagné du bailli de Brange, auquel son caractère, encore plus que sa place, donnaient une grande autorité.

Guidés par ces hommes vénérables, le triste cortége emportant les archives de la ville, le dépôt de la fortune d'un grand nombre de citoyens, et jusqu'aux cloches de l'église paroissiale, se mit en marche et se rendit à Saint-Paul, sous la protection d'une escorte choisie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette émigration ne fut pas la seule : les religieuses Annonciades allèrent, comme nous l'avons déjà dit, chercher un asile à Lyon. Le docteur Chapuis, après avoir pourvu à la sûreté des religieuses, voulut rentrer à Saint-Amour, où étaient de retour le bailli de Branges et son escorte.

Il regardait comme un devoir de ne point séparer son sort de celui de ses compatriotes. Mais il trouva la place investie par l'armée française. Il se fit conduire devant le duc de Longueville, et sollicita, comme une faveur, l'autorisation de rentrer dans la ville assiégée, pour porter à ses concitoyens les secours de son art.

Le duc comprit un si noble dévouement, et donnant à Chapuis une sauvegarde pour le conduire jusqu'aux portes de Saint-Amour : « Allez, lui dit-il, éclairez les assiégés sur leur position, et conseillez-leur de se rendre sans retard, s'ils veulent éviter de grands malheurs. » — « Monseigneur, répondit le courageux médecin, je ne saurais vous le promettre ; je ne puis que soigner mes compatriotes, les engager à faire fidèlement leur devoir, et mourir avec eux. »

Belle réponse, digne des héros de Plutarque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V.

Prise de la ville et du château.

Cependant le moment fatal était arrivé. Le duc de Longueville, ayant hâté la venue de son artillerie, autant que l'avait permis le mauvais état des chemins, était arrivé devant la place, le 29 mars 1637 ; aussitôt il la fit investir par trois endroits : la porte Guichon, la porte de Cuiseaux et la porte de Bresse. Le même jour, on éleva, près du couvent des Capucins, situé hors de la ville, sur la route de Cuiseaux, une batterie d'où l'on tira, mais sans grands résultats, quelques volées de canon contre les remparts.

Le lendemain, les Français attaquèrent la place par le faubourg, c'est-à-dire du côté de la porte Guichon. Quoique le pétard attaché à cette porte, eut fait une bien petite ouverture, ils s'apprêtaient à forcer le passage, lorsque le duc de Longueville fut informé que le marquis de Conflans, ayant réuni les débris de Cornod, auxquels s'était joint un corps de cavalerie, que le duc de Lorraine avait mis à ses ordres, s'avançait en toute hâte du côté de Lons-le-Saunier, pour secourir Saint-Amour.

A cette nouvelle, le duc changea ses dispositions. Ne voulant pas donner au général franc-comtois le temps d'arriver, il envoya au-devant lui le sieur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Guitry, maréchal de camp, avec des forces suffisantes, pour s'opposer à son passage. En même temps il ordonna au vicomte d'Arpajon, aussi maréchal de camp, de presser le siége avec la plus grande vigueur.

La brèche était praticable, nous l'avons dit; aussi, sans plus attendre, d'Arpajon fit sommer, par un tambour, les assiégés de se rendre, s'ils ne voulaient être passés au fil de l'épée.

On se rappela ce que le marquis de Conflans avait dit un an auparavant aux Dolois, en semblable occasion : « Une place qui parlemente est à demi-rendue. » La proposition fut rejetée sans hésitation.

Cependant, pendant la nuit suivante, un conseil de guerre fut tenu dans la ville; on examina l'état de la place et ses moyens de défense; la brèche était ouverte, la garnison, bien peu nombreuse, se trouvait réduite encore par le combat de la veille; les bourgeois eux-mêmes avaient fait des pertes sensibles. Les militaires et le docteur Chapuis, qui ne croyaient pas qu'il fut possible de tenir plus longtemps, étaient tous d'avis de capituler. Mais tel n'était point l'avis de la comtesse de Saint-Amour; elle voulait combattre. Son opinion fut partagée par les officiers bourgeois, plus présomptueux ou plus inexpérimentés, et qui n'ignoraient point d'ailleurs que le marquis de Conflans marchait à leur secours. Il fut résolu que la défense continuerait; toute la population s'était armée.

Le combat recommença donc avec un nouvel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acharnement, le lendemain 31 mars. De Goux, Beauregard, Le Vieux et les deux Colombet, désireux de prouver que c'était dans l'intérêt de la ville et non par crainte, qu'ils avaient proposé de capituler, déployèrent une valeur plus grande que jamais, et se portèrent partout au plus fort du danger. De leur côté, les bourgeois n'oubliant pas que c'était par leur avis que la défense se prolongeait, rivalisèrent de courage avec les militaires. Parmi eux se distinguèrent surtout les chanoines Mercier, Déglans et Amour Teppe, qui n'avaient pas quitté le beaudrier depuis vingt-quatre heures.

Alors, au moment où la lutte était la plus animée, les femmes restées dans la ville, accourent sur le rempart; avec un courage au-dessus de leur sexe, elles se jettent au milieu de la mitraille, distribuant aux combattants, épuisés par la fatigue et le besoin, des vivres, de l'eau-de-vie pour ranimer leurs forces, de la poudre et du plomb pour continuer la bataille. Plusieurs d'entre elles reçurent, dans l'accomplissement de ce périlleux devoir, de glorieuses blessures. A leur tête, la dame de Saint-Amour les encourage par son exemple; de ses faibles mains, elle panse les blessures de ceux qu'a frappé le fer ennemi, en même temps que par ses exhortations, elle ranime ou entretient l'ardeur de ceux qui sont encore en état de combattre. Dévoûment héroïque, que rappelle si bien la charité évangélique de ces pieuses filles de Saint-Vincent, que l'on retrouve sur tous les champs de bataille, prodiguant à nos soldats leurs

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

soins et leurs consolations. Plus d'une fois, la courageuse comtesse n'hésita point à se mettre elle-même à la tête des bourgeois pour repousser les assauts.

Mais si la défense est vive, l'attaque ne l'est pas moins ; plus de soixante volées de canon avaient élargi la brèche ; pour la seconde fois, un parlementaire vient offrir une honorable capitulation. De Goux refuse ; derrière le rempart abattu, il faisait élever un nouveau rempart auquel chacun travaillait avec ardeur, lorsque, frappé d'un boulet de canon, il tombe de la mort des braves. Cette perte décourage les assiégés. La résistance faiblit, les Français en profitent et montent à l'assaut. Mais les habitants de Saint-Amour, ébranlés un instant par la mort du gouverneur, reprennent courage ; la mêlée est affreuse ; on combat corps à corps ; des troupes fraîches arrivent à chaque instant au secours des Français ; accablés par le nombre, les assiégés reculent et le duc de Longueville entre le quatrième par la brèche ; la ville était prise.

Cependant la bataille n'était pas finie ; elle continua dans les rues, où l'on se battit avec le même acharnement que sur les remparts ; près de quatre cents hommes de la garnison et des milices bourgeoises, disputant le terrain pied à pied, furent massacrés, après avoir vendu chèrement leur vie. D'autres se réfugièrent dans l'église paroissiale, où ils résistèrent quelque temps avec la valeur du désespoir ; enfin la porte de l'église fut forcée, et tous furent mis à mort ; un seul échappa au carnage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbé Mercier, que la Providence conserva presque miraculeusement, pour qu'il rendit témoignage à la mémoire et au courage de ses concitoyens.

En 1682, une enquête ayant été ordonnée pour constater l'état de la ville avant le siége, un grand nombre de témoins furent entendus sous la foi du serment; quelques-uns donnèrent des détails intéressants sur la prise de la ville et les malheurs qui en résultèrent. Nous croyons devoir citer quelques passages de la déposition qui nous paraît la plus importante, soit par le caractère, soit par la position du témoin; c'est celle de l'abbé Mercier, qui tint pendant le siége une conduite si honorable. Ajoutons que les autres dépositions ne sont guère que la reproduction de la sienne.

12e témoin. — Messire Louis Mercier, prêtre, bachelier en théologie et chanoine de l'église collégiale de Saint-Amour, âgé d'environ 60 ans, dépose, après avoir prêté serment, « que la ville de « Saint-Amour fut prise par assaut, à la fin du « mois de mars 1637, par l'armée du roi, com- « mandée par le prince de Longueville, et qu'elle « fut mise à la discrétion des soldats, et qu'icelui « sieur déposant, portant les armes, comme bour- « geois, pour la défense de la ville, se retira avec « un grand nombre d'habitants en l'église parois- « siale, où lui seul évita la mort, par un bonheur « particulier, et vit, ayant été fait prisonnier et « conduit dans la ville, un carnage si épouvantable « que tout y passa par le fer et par le feu, spécia- « lement l'hôpital et les maisons près du château;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« que les rues étaient couvertes de corps morts,
« meubles, hardes et papiers qui étaient jetés par
« les fenêtres des maisons que les soldats fourra-
« geaient..... De plus, que s'étant retiré en suite
« de ladite guerre, en Bresse et au duché, il n'était
« retourné dans ladite ville de Saint-Amour qu'en
« 1653, ainsi que la meilleure partie des bour-
« geois faisaient, ladite ville, même l'église parois-
« siale, ayant été abandonnée longues années, et
« près de quinze ans, tant à cause de ladite déso-
« lation de la guerre, que par la peste qui régnait en
« ce temps-là ; laquelle église paroissiale fut pillée
« jusqu'aux vitraux et reliques des saints patrons ;
« que lui qui dépose, avec les sieurs Morel et
« François, tous prêtres et chanoines audit lieu,
« ont retiré des papiers et ornements de ladite
« église, de certains gentilshommes de Bresse, qui
« étaient au siége de ladite ville et entre les mains
« desquels ils étaient tombés. Finalement, après
« son retour audit Saint-Amour, il fit les fonctions
« de curé, etc. »

Six cents hommes environ, tant des habitants que de la garnison, se renfermèrent sous les ordres de Beauregard et de Le Vieux, dans le château qui, mieux fortifié que la ville, était en état de tenir plus longtemps. Ils croyaient, d'ailleurs, que le marquis de Conflans ne pouvait être loin, ce qui les engageait à prolonger leur défense.

Nous avons vu que, d'après les ordres du duc de Longueville, Guitry s'était porté au-devant du marquis. La rencontre eut lieu le 1er avril, dans les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

environs de Sainte-Agnès, bourg entre Lons-le-Saunier et Cuiseaux. La victoire fut longtemps disputée ; enfin, après une honorable résistance, les Comtois vaincus durent renoncer à tout espoir de secourir Saint-Amour.

Cependant, dès la veille (31 mars), le duc de Longueville informé par un message de Guitry, envoyé au commencement de l'action, que le marquis de Conflans se montrait disposé à tenir ferme, était monté à cheval immédiatement après la prise de Saint-Amour. Arrivé au lieu du combat, il y apprit la déroute des ennemis ; un nouvel engagement eut encore lieu dans la matinée du 2 avril ; il détermina l'entière retraite des Francs-Comtois.

N'ayant plus rien à craindre de ce côté, le duc, suivi de toutes ses troupes, se hâta de retourner à Saint-Amour, où il arriva sur les quatre heures de l'après-midi. Il trouva le château investi par les troupes qu'il y avait laissées. A son approche, les assiégés entendant le bruit des tambours et des trompettes des troupes françaises, qui arrivaient enseignes déployées, crurent un instant que c'étaient leurs compatriotes victorieux qui venaient les délivrer, l'erreur fut bientôt reconnue, et la consternation succéda à la joie.

Le duc de Longueville, pressé d'en finir, ordonna d'attaquer de suite le château ; Guitry fit approcher l'artillerie, qui battit en brèche la muraille. Après avoir fait tout ce que l'on pouvait attendre, du courage le plus héroïque, Beauregard, comprenant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'une plus longue résistance deviendrait inutile, et ne servirait qu'à amener une nouvelle effusion de sang, se rendit avec Le Vieux et toute sa troupe, sans autre condition que d'avoir la vie sauve.

C'est ainsi qu'après cinq jours de combats, pendant lesquels les habitants de Saint-Amour trouvèrent, dans leur fidélité et leur courage, assez de force pour résister à une armée régulière, la ville et le château tombèrent au pouvoir des Français.

Le duc, après avoir mis garnison dans le château de Saint-Amour, attaqua immédiatement celui de Laubépin, qu'il prit et brûla le même jour 2 avril, ne voulant pas affaiblir son armée en gardant cette nouvelle conquête.

« Par ainsi, dit la *Gazette de France* du 14 avril « 1637, dont nous avons exactement suivi le récit, « l'armée que commande le duc, en cinq jours, « par sa sage conduite, a pris une ville et deux « châteaux assez bons sur l'ennemi, lui a tué près « de 700 hommes, tant en ville qu'à la campagne, « et donné une grande terreur des armes du roi à « tous ceux de la Franche-Comté. »

Beauregard, prisonnier d'Arpajon, paya 400 pistoles pour le prix de sa rançon.

Après six mois de captivité à Mâcon, Le Vieux, prisonnier de Guitry, se racheta au prix de 300 pistoles.

Voici la copie de la quittance délivrée à Claude Le Vieux, par le marquis de Guitry :

« Je, seigneur de Guitry, conseiller du roi en « son conseil, capitaine de cinquante hommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« d'armes de son ordonnance, maréchal de camp « aux armées de Sa Majesté, confesse avoir reçu « de Claude Le Vieux, prins prisonnier de guerre « au château de Saint-Amour, la somme de quinze « cents livres, pour la moytié de la rançon à « laquelle il a esté cottisé, de laquelle somme je « suis contant.

« Mascon, vingtsiesme aoust mil six cent « trante sept.

« GUITRY. »

L'original de cette quittance est entre les mains de M. de Guelle, ancien maire de Saint-Amour, dans la famille duquel celle des Le Vieux s'est éteinte par les femmes.

CHAPITRE VI.

Restitution de la ville de Saint-Amour au roi d'Espagne après la paix des Pyrénées.

Lorsque les Français pénétrèrent dans Saint-Amour, leurs chefs essayèrent de préserver la place des désastres qui n'accompagnent que trop souvent la prise d'une ville à la suite d'un assaut. Mais leurs efforts furent impuissants, et notre malheureuse cité se vit abandonnée à toutes les horreurs d'une exécution militaire. La plupart des maisons, l'hôtel de ville, l'hôpital devinrent la proie des flammes. Les manufactures, les foules, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moulins, les usines, trente et une métairies qui s'élevaient sur le territoire de la ville, furent complètement détruits par la soldatesque, et surtout par les Allemands qui servaient dans l'armée du duc de Longueville.

Les habitants se réfugièrent dans les provinces voisines ; s'il faut en croire les mémoires du temps, trente familles seulement restèrent dans la cité dévastée. Ce fut une grande faute, et qui contribua à la ruine de la ville. Si l'église paroissiale a été détruite, ce ne fut qu'après le siége, et parce que les ecclésiastiques qui la desservaient l'avaient abandonnée ; les autres églises furent respectées, parce qu'il était resté des personnes qui en avaient pris soin, et le service divin s'y célébra sans aucun empêchement, à la suite de la prise de la ville. Les habitations des familles qui ne s'éloignèrent point furent épargnées. Mais les soldats de la garnison arrachèrent le fer des maisons abandonnées pour le vendre à des marchands étrangers, et détruisirent les planchers et les charpentes des toits pour se chauffer. Si les habitants étaient restés dans leurs maisons, ils les eussent protégées par leur seule présence, et les dégâts eussent été moins grands.

Le lieutenant-général du duché de Bourgogne vint à Saint-Amour, quelques mois après le siége, exiger serment de fidélité envers le roi de France, des malheureux habitants demeurés dans la ville qu'il réunit au bailliage de Bourg ; puis il plaça au château un gouverneur nommé Gommeran, établi par Louis XIII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais si la ville était prise, le pays d'alentour n'était point pacifié pour cela. Le brave Lacuzon, le héros de la guerre de dix ans, tenait toujours la campagne aux environs de Saint-Amour ; c'est là qu'eurent lieu les épisodes les plus sanglants de cette guerre cruelle. Un seul trait peindra la hardiesse des partisans franc-comtois : Gommeran ayant eu l'imprudence d'aller entendre la messe au couvent des Capucins, situé hors des murs, à deux pas de la ville, fut surpris et enlevé par un détachement de soldats franc-comtois. Il fallut que le prévôt de Saint-Amour porta 200 pistoles à Sire-Castel, pour la rançon du capitaine français.

Vers 1643, quelques ecclésiastiques et quelques bourgeois commencèrent à rentrer dans la ville ; mais ce ne fut qu'après la paix des Pyrénées, en 1659, lorsque la Franche-Comté eut été restituée à l'Espagne, qu'on vit revenir les restes de la population émigrée.

Ce fut un beau jour pour la ville que celui où elle rentra sous la domination de ses souverains légitimes, après avoir trouvé dans sa fidélité et son courage assez de force pour supporter tant de maux.

Le 5 avril 1660, M. Bonnerot, intendant des affaires de la comtesse de Saint-Amour, arriva de Besançon, porteur d'une lettre du roi de France et des ordres du baron de Scey, gouverneur du comté de Bourgogne, au sieur de Belmajor, gouverneur de la ville et du château de Saint-Amour, d'en faire la remise entre ses mains.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le conseil de la commune fut si satisfait, qu'il décida immédiatement :

« Qu'afin de témoigner la joie publique d'une « si heureuse nouvelle, il serait offert au sieur « Bonnerot la somme de cent francs, monnaie du « comté, et que quatre échevins du conseil ordi- « naire de la ville, accompagneraient ledit sieur « Bonnerot au château de Saint-Amour, pour no- « tifier les présents ordres au sieur de Belmajor, « et prendre possession publique du château. »

On se transporta en effet au château le lendemain, où, après que M. Bonnerot eut remis, en présence des échevins, au gouverneur, la lettre de Sa Majesté le roi de France et les ordres de M. le baron de Scey, la restitution du château eut lieu immédiatement ; on en dressa un procès-verbal qui fut transcrit sur le registre des délibérations de la commune, afin d'en perpétuer la mémoire.

La lettre du roi à M. de Belmajor était ainsi conçue :

« Monsieur de Belmajor, étant obligé, par le traité « de paix, fait entre moi, mon frère et mon on- « cle, le roi d'Espagne, à lui rendre présentement « la ville et le château de Saint-Amour, je vous fais « cette lettre pour vous dire qu'incontinent après « l'avoir reçue, vous ayez à remettre la place en- « tre les mains de celui qui vous sera envoyé de « la part du marquis de Caracène, et lui en laisse- « rez la possession entière, moyennant quoi, vous « en demeurez bien et valablement déchargé. « Vous assurant que, comme il reste justification

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de vos bons services, j'en conserverai la mémoire « pour vous faire ressentir les effets de ma bien- « veillance dans les occasions qui s'offriront. Ce- « pendant je prierai Dieu, M. de Belmajor, qu'il « vous ait en sa sainte garde.

« A Aix, le 24 février 1660.

« LOUIS. »

Peu de jours après, le procureur général du Parlement se transporta à Saint-Amour, pour recevoir le serment de fidélité des habitants, envers leur roi bien-aimé. Tous le prêtèrent avec un empressement et des transports qui prouvaient bien leur satisfaction de rentrer sous les lois de l'Espagne.

Voici le procès-verbal de cette intéressante cérémonie, tel qu'il fut dressé par les ordres du procureur général :

« Nous, Etienne Dugay, docteur en droit, con- « seiller de Sa Majesté, et son procureur général, « en Bourgogne, savoir faisons qu'en suite d'un « ordre à nous adressé, de Son Excellence M. le « baron de Scey, gouverneur et capitaine général « en icelle, et de la cour souveraine du Parlement, « à Dole, en date du 4 mai 1660, nous étant porté « en ville et château de Saint-Amour, à l'effet de, « en leur nom, recevoir des officiers et sujets « d'iceux, nouveau serment de fidélité et obéis- « sance ; qu'ils doivent à Sa Majesté, leur prince « légitime et souverain seigneur ; ensuite de la « restitution faite à sa dite Majesté, desdites ville « et château, avec leurs appartenances et dépen- « dances, en exécution du 47e article de la paix

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« générale, entre les deux souverains d'Espagne et
« de France (1).

« Le neuvième jour du mois de mai, après les « actions de grâce solennellement rendues au ciel, « par tout le clergé, habitants et peuples desdits « château et ville, et même de tous les sujets de « la terre, avec communion et procession géné- « rales des habitants, comme pour témoigner la joie « qu'ils ont de rester sous la douce et légitime « domination de Sa Majesté; et, s'étant assemblés « par nos ordres, avec tout le clergé, les officiers « de la justice, ensemble les échevins et jurés de « la ville, s'étant rendus sur la place publique, à « la sortie des actions de grâce et procession géné- « rale, leur ayant fait entendre le sujet de notre « commission; et, après lecture des ordres par « Nicolas Tixerand, juré dans ledit conseil, ayant « exigé d'iceux le renouvellement du serment de « fidélité et obéissance à Sa Majesté, il y avait été « satisfait par tous les sujets et habitants de ladite « ville, avec un témoignage d'une très grande « joie et allégresse, ayant commencé par les sieurs « du clergé, qui ont tous prêté ledit serment; et, « ensuite, le bailli (2) et officiers de la justice, les « échevins (3) et jurés de ladite ville (4), sur le

(1) L'article 47 du traité des Pyrénées porte restitution au roi d'Espagne des villes et châteaux de Saint-Amour, Bletterans et fort de Joux.

(2) M. de Brange, le même qui avait conduit dans les Dombes l'émigration de Saint-Amour.

(3) Philibert Don, Claude Perrod, Bernard Collet, Louis Collot.

(4) Jurés ou conseillers : Claude Don, Philibert François, Claude

« livre des Evangiles de Dieu, étant en nos mains.
« Le reste du peuple, assemblé en grande foule,
« jetait les chapeaux en l'air et poussait maintes
« acclamations publiques pour bénir le roi; et ceux
« qui étaient en armes, ont déchargé leurs bâtons
« à feu, après avoir prêté ledit serment.

« Ensuite de quoi nous avons fait dresser le pré-
« sent procès-verbal, lequel sera enregistré aux
« actes publics de ladite justice, comme aussi dans
« le livre des délibérations du conseil de ladite
« ville ; dans les actes publics du greffe d'Orgelet,
« d'où ladite ville et château sont ressortissants, et
« même aux actes de la cour, à fin de perpétuelle
« mémoire, et pour y avoir recours en cas de
« besoin (1). »

CHAPITRE VII.

Guerres de Louis XIV. — Occupation de Saint-Amour par M. de La Tournelle. — Restitution à l'Espagne.

La Franche-Comté n'en avait point fini avec les malheurs de la guerre.

Louis XIV, à la paix des Pyrénées (1659), avait épousé Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, qui dut

Bonet, Bernard Hurcard, Philibert Guyolot, Nicolas Merle, Pierre Tisserand, Etienne Tribillet, Bernard Tribillet, Claude Bouchard.

(1) Arch. com., *Registre des Délibérations du Conseil de la commune*, tome I, page 103.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui apporter une dot de cinq cent mille écus d'or, en considération de laquelle elle renonça à toute prétention à l'héritage de son père.

A la mort de Philippe IV (1665), ce prince eut pour successeur son fils Charles II, âgé de quatre ans, et né d'un second mariage. Louis XIV, qui, comme ses prédécesseurs, aspirait à reculer jusqu'aux monts Jura, les frontières de son royaume, réclama, au nom de sa femme, l'héritage de la Franche-Comté, en vertu du droit de dévolution en usage dans la province, et qui lui assurait la succession paternelle, au préjudice des enfants nés d'un second mariage.

On opposait la renonciation à la demande du roi de France; mais la dot qui en était la condition essentielle n'avait pas été payée; et, d'ailleurs, Marie-Thérèse était mineure, lorsqu'on avait exigé d'elle cette renonciation.

Les prétextes étaient mauvais; mais Louis XIV comptait bien plus sur ses armes que sur ses raisons.

Au commencement de l'année 1668, les Français envahissent la Franche-Comté, qui est soumise en moins de trois semaines. La haute noblesse et le Parlement furent soupçonnés d'avoir trahi dans cette occasion la cause de leur souverain légitime. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la province, et son neveu le comte de Saint-Amour, Charles-François de la Baume, furent accusés d'avoir favorisé l'invasion française, et le peuple les appelait hautement, vendeurs de ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le conseil d'Espagne, indigné du peu de résistance qu'avaient opposée les habitants, écrivit au gouverneur :

« Le roi de France aurait dû envoyer des « laquais prendre possession du pays, au lieu d'y « venir en personne. »

Cette facile conquête valut à Louis XIV les louanges les plus exagérées, au nombre desquelles on cite ce distique latin, que nous rappelons à cause de la réplique à laquelle il donna lieu :

Sola dies cepit Duacum; Burgundos hebdomas una.
Una capit Batavos luna, quid annus erit (1)?

Un Franc-Comtois, dont le nom est inconnu, répondit :

Plurima compressit spargendo largiter aurum,
Armis nulla, dolo plurima, jure nihil (2).

A Saint-Amour, l'esprit n'était plus le même qu'en 1637 ; les Français comptaient de nombreux partisans. Les temps étaient changés ; les Comtois ne craignaient plus pour leur religion, et ils se sentaient attirés vers un roi jeune et entreprenant, dont l'ascendant grandissait chaque jour en Europe.

Cependant il fut décidé le 8 février de cette année 1668, que la garde des portes de la ville se ferait exactement le jour et la nuit, et que tous les

(1) Un seul jour a pris Douay, une semaine la Franche-Comté, un mois la Hollande. Que prendra-t-on dans une année ?

(2) Il a conquis beaucoup en répandant l'or largement, rien par les armes, beaucoup par la ruse, rien par le droit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habitants en état de porter les armes devraient y concourir sans aucune exception. Mais le 14 du même mois, le comte de Montrevel, lieutenant-général des armées de Louis XIV, et son lieutenant-général en Bresse, fit sommer les habitants de se soumettre à l'autorité du roi de France, et de lui prêter serment de fidélité entre les mains de M. de la Tournelle, gentilhomme de Bresse, délégué à cet effet, et qui avait ordre d'occuper la ville et le château de Saint-Amour.

« Le conseil, considérant que les villes voisines « de la province, avaient déjà prêté serment « d'obéissance à Sa Majesté très chrétienne, et que « d'ailleurs, la ville de Saint-Amour n'a aucune « force, décide que tous les habitants prêteront serment de fidélité entre les mains du sieur de la Tour- « nelle, avec protestation qu'il ne sera dérogé en rien « aux priviléges, ni immunités de ladite ville (1). »

Il fut décidé, en outre, que deux membres du conseil, MM. François et Dégland, assistés du sieur Tribillet, se rendraient auprès de M. de Montrevel, pour le prier de vouloir bien retirer les ordres qu'il avait donnés pour l'occupation du château. Les habitants de Saint-Amour et ceux des villages d'Allonal, Balanod, Montagnat, Nanc et Villette, devaient payer chaque jour à M. de la Tournelle, la somme de huit livres, tant pour lui que pour la garnison du château. Les envoyés réussirent dans leur mission, et M. de la Tournelle se retira au bout de trois jours.

(1) Arch. com., *Délibérations de la commune*, Registre 2, folio 26.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le sieur Masson, capitaine commandant le château, pour le roi d'Espagne, en fit donc la remise, en vertu de la délibération du conseil ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, du 2 mai 1668, rendit la Franche-Comté à l'Espagne.

Le 1er juillet suivant, on célébra, à Saint-Amour, cet événement, par des cérémonies religieuses. La décision que prit à ce sujet le conseil de la commune, se trouve mêlée à une autre décision, relative aux réparations à faire à la toiture de l'église. Voici la partie de la délibération qui a trait à la restitution de la ville à l'Espagne :

« Il a été proposé au conseil qu'il est expédient « de mettre ordre pour faire des prières, pour « remercier Dieu des grâces qu'il nous fait, de « nous envoyer la paix *et de retourner à notre* « *premier souverain* (1), et pour faire les solen- « nités en tel cas requises.

« . . . .

« A la première proposition, le conseil ordonne « aux sieurs, à présent échevins, de prier Messieurs « les vicaires et familiers de ladite église, d'expo- « ser le saint Sacrement pendant Vêpres, et à l'is- « sue, de donner la bénédiction au peuple et chan- « ter solennellement le *Te Deum*, en action de « grâces, avec procession générale (2). »

Il y a loin de là à l'enthousiasme du 9 mai 1660.

(1) Les mots soulignés ont été ajoutés par renvoi.

(2) Arch. com., *Délibérations de la commune*, Registre 2, folio 34.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII.

Nouveau siége de Saint-Amour. — Réunion définitive de la Franche-Comté à la monarchie française.

La paix d'Aix-la-Chapelle fut de courte durée, et l'année 1673 vit renaître, pour notre malheureux pays, tous les maux que la guerre traîne après soi. M. Poly, capitaine du quartier et du bailliage d'Orgelet, vint à Saint-Amour au commencement de novembre, pour s'assurer si la ville était en état de résister à une attaque. Il donna ordre aux habitants de Balanod, Allonal, Montagna, Nanc et Villette, comme retrahants du château, de concourir à sa garde et à sa défense (1).

Le sieur Masson, lieutenant de cavalerie, qui déjà avait eu le commandement du château, fut de nouveau investi de ce poste, par un brevet délivré au nom du roi d'Espagne, par don Francisco Gonzalez d'Almeida, capitaine général des pays et comtés de Bourgogne et de Charolais. Il fut autorisé à lever une compagnie de cinquante hommes pour servir à la défense (2).

Le 26 novembre, le magistrat de Saint-Amour reconnut le sieur Masson en qualité de commandant de la ville et du château, et promit de faire tout

(1) Arch. com., série EE, no 59.
(2) Ibidem, série EE, no 60.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce qui dépendrait des habitants pour la défense de la place et le service du roi, sans préjudice de leurs droits (1).

On prit, en outre, toutes les mesures que commandaient les circonstances. Les capitaines des compagnies reçurent l'ordre de faire, autant que possible, réparer les murailles de la ville ouverte de toutes parts.

« Ils feront surtout rétablir la porte de Cuiseaux,
« au-devant de laquelle on établira une barrière.
« On emploiera pour cela tout le bois appartenant
« à la ville ; le surplus sera fourni par les parti-
« culiers.

« Les capitaines feront distribuer aux travail-
« leurs le pain et le vin nécessaire pour leur nour-
« riture.

« Les capitaines feront le dénombrement des
« escouades.

« Un poste assigné à chacune d'elles, en cas
« d'alerte ; deux seront placées sur la place du
« château, une aux Augustins, une vers la grande
« tour (2), et ainsi des autres.

« Tous les habitants, en état de porter les armes,
« se pourvoiront de munitions ; ils monteront la
« garde à leur tour ; ils obéiront à leurs officiers,
« et se réuniront au premier coup de tambour
« devant le logis de leur capitaine. Le tout à peine
« de cent sous comtois d'amende (3). »

(1) Arch. com., série EE, no 61.

(2) Nous ignorons quelle était cette grande tour.

(3) Arch. com., *Délibérations du Conseil de la commune*, Registre 2, folio 114.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toutes ces dispositions témoignaient de la bonne volonté des habitants ; mais ils étaient abandonnés à leurs propres forces. Ils avaient envoyé inutilement une députation à Dole, et surtout à Salins, où le gouvernement était alors, pour demander des secours en troupes et en munitions de guerre, et pour obtenir qu'on les aidât à relever une partie des murailles de la ville qui avait été endommagée précédemment. Ces demandes, toutes justes qu'elles étaient, ne purent être accueillies, par suite des embarras du moment.

Le 28 novembre 1673, le vicomte d'Apremont, mestre de camp au service du roi de France, attaqua la ville, à la tête de 500 hommes de pied et 200 cavaliers ; il s'en empara facilement après quelque résistance de la part des habitants qui eurent quatre hommes blessés. Les ennemis perdirent cinq des leurs et eurent sept blessés. Mais nous ne pouvons mieux faire que de donner la copie d'une lettre d'un témoin occulaire, écrite à M. François de la Baume, comte de Saint-Amour, alors à Lyon, par M. Nicolas Merle, procureur fiscal de Saint-Amour, pour lui faire connaître les détails de la prise de la ville par l'armée française. Cette lettre est datée du 10 décembre, douze jours après l'évènement :

« Je n'ai pu vous instruire plutôt de l'état où « nous sommes ici, et de la manière dont nous « avons été pris et sommes, sous l'obéissance du « roi très chrétien, qui est que le 28 du mois passé « 550 hommes de pied et 200 chevaux, comman-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« dés par M. d'Apremont, vinrent trois heures « avant le jour, s'attachant à une de nos portes (1), « avec un pétard et en trois endroits de nos mu- « railles, avec des échelles et des grenades, notam- « ment en celles des dames de la Visitation, qui « sont murailles de ville, et même y vinrent à la « sape, et y firent une ouverture où ils entrèrent. « Il s'y fit de notre part toute la résistance que « pouvait faire une poignée de gens abandonnés, « sans gens de guerre et sans munitions, puisqu'ils « y perdirent cinq des leurs tués, et sept blessés, « et quatre des nôtres blessés. Ils prirent une par- « tie des habitants ; le reste se retira au château « avec dix des retrahants qui y étaient. Le pont- « levis se trouvant être chargé par la foule, des « nôtres et des leurs, il ne put être levé. Le château « étant aussi sans munitions aucunes et sans gar- « nison de gens de guerre réglées, ceux qui étaient « dedans crièrent tous unanimement que qui tire- « rait ou en ferait mine serait assassiné ; qu'ils ne « voulaient point se mettre à sac, ni dans l'in- « cendie, ni perdre le reste des habitants ; par « ainsi, il fallut sortir et désarmés, quoique l'on « nous promit nos armes. Nous fûmes renvoyés « dans nos maisons, dans nos biens, où nous « sommes accablés de logements. Il nous fut pro- « mis que point de tort ne nous serait fait, que « tout ce qui était au château, appartenant tant au « fermier qu'aux autres, en sortirait ; pourtant les

(1) La porte Guichon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« denrées ont été enlevées et sont perdues, per-
« sonne n'y ayant voulu rien retirer, ni même les
« retrahants. Je fus à Salins, où Son Excellence était,
« représenter le pauvre état de la ville et du château,
« de murer la ville et le château, demandant d'y faire
« les réparations nécessaires. Il me fut répondu
« que de cela il n'en fallait pas parler ; que je fisse
« avec les retrahants, bourgeois et habitants, en
« cas d'attaque, ce que je pourrais, et qu'à l'extré-
« mité, nous pourrions nous mettre en contribu-
« tion en France; l'on n'a pas voulu nous en don-
« ner le loisir; la faction de la dernière guerre
« était encore sur pied, pensant de s'établir gou-
« verneur au château, et d'y devenir riche. Dans
« toute l'attaque des murailles et du château, on
« entendait crier après moi. Il faudrait trop de
« papier pour vous dire le reste. Voilà la vérité des
« choses : M. Dagoust, capitaine d'infanterie, com-
« mande ici six compagnies du même corps (1). On
« a fait un chemin couvert et palissadé autour du
« château, et l'on n'a pas passé outre jusqu'à pré-
« sent. L'on menace vos forêts, je me défends tout
« autant que je puis; je vous demande un peu de
« protection, s'il vous plaît. Je n'ai aucune de vos
« nouvelles depuis le 28 octobre dernier, qui était
« une réponse touchant l'affaire de Corsant. Je suis
« en toute peine du monde de votre santé. Je n'ai
« point de nouvelles de Bresse ; l'on n'a fait aucun
« tort aux granges, et les villageois sont chez
« eux.

(1) Le régiment de Picardie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je crois que nous avons fait ce que nous avons
« pu, et je ne sais comment nous avons osé demeu-
« rer ici, après une guerre déclarée, exposés
« comme nous l'étions (1). »

Tel est le dernier fait de l'histoire militaire de Saint-Amour.

On parle bien d'un siége qu'elle aurait soutenu contre un comte d'Apchon, lors de la première conquête de la province, sous Louis XIV. Mais nous n'en avons trouvé aucune trace dans les archives municipales, très complètes depuis 1650. On aura lu d'Apchon pour Arpajon, dans l'enquête de 1862. De là l'erreur.

Il en est de même de ce qu'on dit du comte de Bellegarde, qui aurait pris la ville, après un siége de quinze jours, le 28 novembre 1673. L'identité des dates fait voir que l'on a confondu avec l'occupation de Saint-Amour, par le comte d'Apremont. Quant aux quinze jours de siége, il suffit, pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard, de lire la lettre de M. Merle et la délibération du conseil du 28 novembre 1673.

Un siége de quinze jours ne saurait passer inaperçu dans l'histoire moderne.

En réalité, Saint-Amour a été occupé cinq fois par les armées françaises :

Sous Louis XI, en 1477.

Sous Henri IV, par le maréchal de Biron, en 1595.

(1) Arch. mun., série EE, n° 66.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous Louis XIII, le duc de Longueville l'assiégea et le prit en 1637.

Sous Louis XIV, il fut occupé, en 1668, par les troupes du comte de Montrevel, et pris d'assaut, en 1673, par le comte d'Apremont.

CHAPITRE IX.

Démolition du château.

Dès l'année 1674, Louis XIV agit comme si la Franche-Comté lui eut appartenu; partout il fit acte de souveraineté. Redoutant l'attachement des Comtois pour l'Espagne, il ordonna la destruction de tous les châteaux-forts de la province. On ne conserva que le fort de Joux, clé de la Suisse, et les châteaux de Belin et de Saint-André, pour protéger l'important établissement des Salines. Mais Besançon, considéré comme le boulevard de la France contre la Suisse et l'Allemagne, fut fortifié par Vauban.

Le 20 mars, les habitants du comté de Laubépin, d'après l'ordre que leur en donna M. le comte d'Apremont, et que les échevins de Saint-Amour furent chargés de faire exécuter, travaillèrent à la démolition du château de Laubépin. Les logements furent épargnés, mais toutes les défenses telles que machicoules, guérites et canonnières furent rasées.

C'était un avertissement pour Saint-Amour ; en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

effet, le 28 juillet suivant, le maréchal de Duras, gouverneur de la province, prescrivit la démolition des fortifications du château, mais il laissait à M. le comte de Saint-Amour le soin d'y procéder. Celui-ci demanda que l'on conservât les bâtiments d'habitation ; le maréchal s'empressa d'y consentir, ordonnant que la démolition aurait lieu à la main et non au moyen de la mine. Les officiers fiscaux du bailliage d'Orgelet durent fournir le nombre de paysans nécessaires pour les travaux.

Cependant le comte de Saint-Amour ne se pressait point d'obéir à l'invitation qu'il avait reçue. Alors le maréchal commit à M. de Sainte-Catherine, officier d'artillerie, le soin de la faire exécuter, si avant la Saint-Martin, les tours du château n'avaient été abattues par le comte de Saint-Amour.

Sainte-Catherine ne suivit que trop ponctuellement ces ordres : il plaça sous les voûtes des tonneaux de poudre, auxquels il mit le feu le 23 novembre, dès le matin, avant le jour. La secousse de l'explosion fut si violente que les vitres des maisons voisines furent brisés, et la plupart des bâtiments ébranlés et lézardés. On eut même à déplorer la mort d'une malheureuse veuve et de ses enfants ; ils périrent écrasés sous les débris de leur maison, qui s'écroula dans ce désastre.

Le comte de Saint-Amour n'avait plus de logement dans sa ville ; les bâtiments d'habitation avaient été entièrement endommagés par l'effet de la mine ; il ne fut plus possible de les occuper.

Le comte réclama en vain une indemnité.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il lui fut répondu, avec raison, que depuis près de six mois, on l'avait mis en demeure de procéder lui-même à la démolition des fortifications du château, qu'il n'en avait rien fait, qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même des dommages qu'il avait éprouvés (1).

Le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678, par lequel la Franche-Comté fut réunie à la France, vint donner à toutes ces mesures, jusque-là un peu arbitraires, un caractère légal.

La proclamation de la paix, à laquelle le Conseil chercha à donner toute la solennité possible, n'eut lieu à Saint-Amour que le 17 janvier 1679. Les fêtes furent célébrées le dimanche 27. Le bailli de Brange, les échevins Don et Colombet, le Conseil tout entier luttèrent de zèle et de bonne volonté. On chanta un *Te Deum*, auquel assistèrent le chapitre et tous les corps religieux. A la nuit tombante, il y eut un feu de joie, allumé par les échevins. — « Dans le temps qu'on mettra le feu au feu « de joie, et pendant que la solennité et incendie « d'icelui se fera, il y aura à la fenêtre de chaque « maison de résidence une chandelle allumée. »

M. Don, premier échevin, fut envoyé à Besançon porter au duc de Duras le serment de fidélité des habitants de Saint-Amour à Sa Majesté Très-Chrétienne (2).

Ainsi se trouva consommée la réunion de la

(1) Arch. mun., série EE, no 65.

(2) Arch. mun., *Registre des Délibérations du Conseil*, folios 203, 204 et 205.

Franche-Comté à la monarchie française ; la pensée si éminemment nationale de Louis XI, de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV fut réalisée, et la France eut le mont Jura pour barrière. Sans doute, il faut le dire, dans les premiers temps, cette réunion ne fut point populaire en Franche-Comté : quatre invasions successives, accompagnées de tous les maux que la guerre traîne partout après soi, n'y avaient point fait aimer le nom français ; mais ce sentiment a disparu, et aujourd'hui il n'est pas une province plus française que la nôtre. Les malheurs de la conquête sont oubliés depuis longtemps, et l'on ne sent plus que les bienfaits de la réunion.

La province a cessé d'être l'arène sanglante et désolée où se rencontraient la France et l'Espagne ; la paix une fois assurée, le bonheur est revenu, la population a augmenté, l'agriculture, le commerce et l'industrie ont fleuri sous les lois de l'administration française. Aujourd'hui, il n'est pas un seul Franc-Comtois qui n'apprécie tous les avantages d'être Français.

CHAPITRE X.

Notabilités militaires avant 1789.

La bravoure, autant que la fidélité et le dévouement, fut toujours le fond du caractère des habitants de cette noble Franche-Comté, que Charles-le-Téméraire, bon juge en cette matière, appelait *le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verger d'honneur de ses domaines. Aussi, lorsque Philippe IV venait de céder définitivement notre province à la France, à la vue de quelques troupes franc-comtoises restées sous ses drapeaux, se rappelant les preuves multipliées de la valeur et de l'attachement de ce bon peuple, il s'écriait dans le transport de son émotion : O mes Bourguignons ! mes Bourguignons !

Saint-Amour avait bien sa part dans les regrets du monarque espagnol, qui portait tant d'attachement à notre cité, que lors de la conclusion du traité des Pyrénées, il avait refusé de le laisser à Louis XIV, en échange de la forte place d'Avesnes. C'est qu'il n'oubliait point les services qu'il en avait reçus ; à toutes les époques, en effet, nous voyons les seigneurs de Saint-Amour exercer dans les armées les commandements les plus importants.

Les sires de Laubépin sont cités souvent par Gollut, par les gentilshommes les plus braves de la province.

Le sire de Toulongeon combattit bravement à la bataille de Cravant (1423). Il y fit prisonnier le comte de Boucan, connétable d'Ecosse.

Philibert de la Baume fut un des principaux généraux de Charles-Quint ; il servait sous lui, dans son expédition contre Tunis et Alger (1451), au siége de Landrecy (1543), et dans ses campagnes, en Allemagne et en Bohême.

Louis de la Baume assista à la bataille de Montcontour (1569).

Emmanuel-Philibert de la Baume commanda un

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

régiment de dragons pendant les guerres des Pays-Bas, et se distingua, notamment, au siége de Haguenau.

Jacques-Nicolas de la Baume partit comme simple soldat, et s'éleva de grade en grade, à celui de capitaine général. Il commandait la redoutable infanterie espagnole à la bataille de Lens (1648), où il fut fait prisonnier. Il servit vingt-cinq ans ; il avait assisté à sept grandes batailles rangées, et à dix-sept siéges de villes.

La gloire de ces braves capitaines fait justement partie de notre héritage historique ; car c'est à Saint-Amour que, depuis Philibert, les de la Baume ont eu leurs berceaux et leurs cercueils.

La jeunesse de notre cité suivait ses comtes dans les combats ; et, sous leurs drapeaux, plusieurs bourgeois de Saint-Amour parvinrent à des grades supérieurs.

Dans l'impossibilité de les nommer tous, citons-en seulement quelques-uns.

Les deux Colombet, l'oncle et le neveu, anciens officiers des armées de Flandre, combattirent vaillamment au siége de la ville, en 1637. Par leur bravoure héroïque, ils jetèrent un nouveau lustre sur leur nom, depuis longtemps connu dans les lettres, dans l'administration et dans le clergé.

Claude Le Vieux, petit-fils de Désiré Vieux, célèbre par sa fidélité à la princesse Marie.

Claude avait fait les campagnes de Flandre et d'Italie, en qualité de capitaine d'infanterie, sous le comte de Saint-Amour, Philibert Emmanuel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme les Colombet, il se distingua au siége de 1637, et contribua à la défense de la place. Il commandait les troupes espagnoles du château et les milices de la ville. Après la prise de Saint-Amour, il fut fait prisonnier et ne recouvra sa liberté qu'après six mois de captivité.

La famille Le Vieux a encore donné à l'armée, avant 89, Guy Le Vieux, qui, en 1726, était lieutenant au régiment de Champagne, et Jean-Baptiste Le Vieux de Courcelles, lieutenant de cavalerie dans les gens d'armes royaux. Il fut blessé, et se retira à Saint-Amour, où il fut plusieurs fois revêtu de charges municipales. Il est mort à la fin de la Révolution.

La famille Gaillard, aussi distinguée par son ancienneté que par sa fortune, et par les services qu'elle a rendus dans l'église et dans la magistrature, a fourni, dans ses deux branches de Dananche et de la Vernée, plusieurs officiers remarquables par leur mérite, autant que par leur bravoure et leur amour pour la patrie; ce sont, entre autres, le capitaine Thomas Gaillard du Villars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Retiré à Saint-Amour, avec une pension du roi, il eut l'honneur, en 1766, d'être proposé par ses concitoyens au choix de Sa Majesté, pour la place de maire.

Jean-François-Eléonore Gaillard de la Vernée, capitaine au régiment de Bassigny.

Claude-Joseph Gaillard de Saint-Sulpice, lieutenant au régiment du Maine, lorsque la Révolution éclata.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin citons encore Joseph-Marie-Emmanuel Deglans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, d'une des plus anciennes familles nobles de Saint-Amour, distinguée dans l'église et dans la magistrature. Il vivait au moment de la Révolution.

On voit que les traditions militaires ne cessèrent point de régner à Saint-Amour avant 1789. Honneur à ces braves, qui ont senti que la force d'un pays réside dans cet esprit militaire, cette noble ardeur pour la gloire, et cet amour de la patrie, le plus sûr garant de l'indépendance nationale.

CHAPITRE XI.

Notabilités militaires depuis 1789.
Le général Meunier.

Après la Révolution de 1789, lorsqu'on eut partagé la province en trois départements, chacun d'eux organisa des gardes nationales. Le Jura, dès 1791, forma douze légions, le district d'Orgelet en compta deux pour sa part ; M. Don de Valfin, de Saint-Amour, fut le chef de celle formée dans notre ville et dans les environs.

Tous ne marchèrent pas à la défense du pays ; mais l'appel que fit au peuple français l'Assemblée nationale, par ses décrets du 21 juin et du 4 août 1791, en déclarant la patrie en danger, enfanta des miracles d'héroïsme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Douze bataillons de volontaires, forts de quatorze mille hommes environ, surgirent des montagnes du Jura et s'élançèrent vers la frontière, emportés par un élan indescriptible. Les enfants de Saint-Amour fournirent largement leur contingent à ces immortelles légions. Par leur valeur, quelques-uns s'élevèrent au premier rang de ces braves. Nous les nommerons tous avec plus ou moins de détails ; mais, sans nous occuper en rien de leurs opinions politiques qui ne sont point de notre ressort. Nous parlerons ensuite de ceux qui ont marché sur leurs traces, pendant les campagnes de la République et du premier Empire. Tous ont tenu haut et ferme le drapeau national ; ils ont ajouté une belle page à l'histoire militaire de Saint - Amour ; tous ont droit à notre admiration et à nos éloges.

Le premier d'entre eux, le lieutenant-général baron Claude-Marie Meunier, naquit à Saint-Amour le 4 avril 1770, de simples ouvriers.

Par son courage et son mérite, il arriva aux premiers rangs dans l'armée.

A l'âge de vingt-deux ans, au cri de la patrie en danger, il s'engagea comme volontaire, au dixième bataillon du Jura, le 5 août 1792.

Le 12 août suivant, le suffrage de ses frères d'armes le nommait capitaine de grenadiers au même corps, et lui ouvrait ainsi la carrière de la gloire et des honneurs ; successivement capitaine dans les guides de l'armée d'Orient, chef de bataillon dans les chasseurs de la garde des consuls, il franchit dans ces corps d'élite les grades infé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieurs. Colonel du 9e régiment d'infanterie légère, le 22 décembre 1803, il fut nommé général de brigade le 8 janvier 1810, et général de division le 5 novembre 1813.

Il a fait avec la plus grande distinction toutes les guerres de la République et de l'Empire. Les bulletins de la grande armée mentionnent souvent les beaux faits d'armes du colonel du 9e régiment d'infanterie légère, pendant la campagne de 1807, en Allemagne, sous les ordres du général Dupont. Le premier consul, si bon connaisseur en fait de courage militaire, honora son régiment d'un drapeau portant ces mots glorieux : *Le premier consul de la république française, à l'incomparable 9e régiment d'infanterie légère.*

A la tête de la première division de la jeune garde, Meunier concourut vaillamment à la défense du territoire, en 1814 et 1815.

Napoléon donna une preuve éclatante que l'Empereur avait conservé en lui, à cette époque de défections, toute la confiance que lui portait le premier consul. Au combat de Brienne, on vient dire à l'Empereur qu'une division de la jeune garde avait été surprise. Il se retourne vivement et demande qui commande cette division ? Le général Meunier, Sire, lui est-il répondu. Alors, dit l'Empereur, la nouvelle est fausse : celui-là ne s'est jamais laissé surprendre ; je le connais ; il ne dort jamais que d'un œil ; continuons, Messieurs.

Pendant ses campagnes, le général reçut quatre graves blessures. Lors de la campagne de 1805, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Autriche, il fut le premier colonel nommé commandant de la légion d'Honneur, après la première distribution des croix à Boulogne. Il fut élevé au grade de grand officier le 30 avril 1835. Il était depuis longtemps baron de l'Empire. Son nom se lit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, au milieu de ceux des braves qui décorent ce monument, élevé à la gloire de notre armée.

Après le second retour du roi, il fut mis en non-activité ; mais, on ne pouvait longtemps se passer de ses services. Il fut nommé inspecteur général d'infanterie, le 18 août 1816, poste qu'il conserva jusqu'à l'époque où l'âge lui fit désirer des fonctions plus sédentaires. Le 19 août 1852, il obtint le commandement de la 13e division militaire, et ensuite de la 12e. Enfin il eut le commandement supérieur de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

Il fut admis dans le cadre de vétérance, à partir du 4 août 1835, jour où il accomplissait sa 65e année. Il mourut à Paris, le 14 avril 1846, âgé de 76 ans.

Il avait épousé une des filles du célèbre peintre David.

Nous donnerons, dans notre armorial, les armes que lui conféra l'Empereur lorsqu'il fut créé baron.

Il y a eu, dans l'armée, quatre généraux de division du nom de Meunier, ce qui fait qu'on les confond souvent les uns avec les autres.

Nous devons à l'obligeance de Mme la baronne Meunier, les renseignements qui nous ont servi à écrire la présente notice.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XII.

Suite des notabilités militaires depuis 1789.

Le général Meunier ne fut pas le seul des enfants de Saint-Amour qui firent parties des volontaires de 1790.

Honneur à ces vaillants soldats, qui surent conquérir leurs grades sur les champs de bataille, en repoussant l'ennemi loin des frontières de la France.

Les deux fils de M. Renaud, alors maire de Saint-Amour, Jean-Marie Renaud et son frère, qui obtint de joindre à son nom celui de Saint-Amour, partis simples soldats, parvinrent l'un et l'autre au rang de colonel.

Le major Aberjoux, entré comme volontaire, dans le 6e bataillon du Jura, le 14 août 1791, fut immédiatement nommé sous-lieutenant dans ce corps.

Il fut promu au grade de major, le 31 août 1811.

Le brave Ligier, né à Saint-Amour, entré au 10e régiment de chasseurs à cheval, le 4 septembre 1790, parvint au grade de chef d'escadrons dans les dragons de la garde impériale.

Plus tard, marchèrent dignement sur leurs traces, M. le commandant Alexandre Merle, né en 1780, chevalier de la légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, mort en 1845, maire de Saint-Amour, et membre du conseil général du Jura;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et M. Pierre-François-de-Sales Cancalon, né le 8 mai 1797, et mort le 26 octobre 1866. Il s'engagea comme simple volontaire dans la marine, le 3 mai 1813. Entré bientôt après dans l'armée de terre, il passa par tous ses grades et parvint à celui de gros-major de cavalerie, le 20 février 1844.

Après ces officiers supérieurs, nommons encore MM. Millot, Moiraud, Meunier, proche parent du général, et Bouillet, tous partis simples soldats; tous parvenus au grade de capitaine, et sur la poitrine desquels on voyait briller l'étoile de l'honneur.

Enfin le lieutenant Guillaume Lance et le sous-lieutenant Aberjoux.

Ils ne sont plus, tous ces braves; mais une génération nouvelle leur a succédé.

Les Bertrand, les Du Breuil de Sacconnay, les de Saint-Germain, les Bondivenne, les Moiraud, les de Chaignon, les Peschoux ont marché sur leurs pas, quelques-uns parcourent encore aujourd'hui, avec des fortunes diverses, la carrière des armes, et font voir que l'esprit militaire est loin d'être éteint à Saint-Amour.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE VII.

Personnages remarquables de Saint-Amour.

CHAPITRE PREMIER.

Objet de ce Livre.

Il nous a paru qu'il y aurait un véritable intérêt à rapporter les titres et les actions louables des citoyens de tout état, nés à Saint-Amour, et à montrer les anciennes familles se perpétuant d'âge en âge, fournir à notre pays plusieurs générations d'hommes remarquables. Nous sommes naturellement portés à l'imitation, surtout lorsque les modèles qu'on nous propose sont pris dans la ville qui nous a donné le jour, et dont tous les habitants ne forment, pour ainsi dire, qu'une grande famille unie, sinon par les liens du sang, du moins par des rapports journaliers et par un échange continuel de services reçus et rendus.

C'est là surtout qu'il importe de chercher les exemples, résultat du spectacle que nous présente ces familles, en qui le dévoûment à la localité pa-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait héréditaire, et que nous voyons à toutes les époques consacrer, dans les charges municipales, leurs nobles loisirs à l'administration des affaires du pays ; et, ces autres familles, non moins honorables, qui, par l'amour du travail, l'esprit d'ordre et d'économie, persévérant chez elles, de génération en génération, ont su s'élever graduellement, et conquérir une place entre les notabilités de la cité.

Saint-Amour, en effet, a donné à l'Université de Paris un de ses plus illustres recteurs ; au parlement de Bretagne, un premier président ; à celui de Dole, un conseiller ; des juges aux tribunaux inférieurs. Les échevins, les maires, les conseillers qui administraient les affaires de la ville, appartenaient aux maisons les plus distinguées ; les mêmes familles ont produit des ecclésiastiques, renommés par leur savoir autant que par leur piété. L'amour des sciences et le goût pour l'étude des lois étaient très répandus : notre noblesse et nos bourgeois s'y adonnaient volontiers, et nous comptons un grand nombre d'avocats et de médecins d'un grand mérite, dont plusieurs ont publié des écrits fort estimés dans leur temps. Si dans les temps anciens nous trouvons des artistes d'une juste célébrité, nos artistes contemporains, peintres, sculpteurs et statuaires, ne leur cèdent en rien. Enfin Saint-Amour a vu naître des généraux, des officiers, des militaires de tous grades, qui ont servi avec distinction dans les armées de l'ancienne monarchie, de la République et de l'Empire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Déjà nous avons fait connaître la plupart de ces hommes qui sont la gloire de leur ville, dans les différentes parties de cet ouvrage ; il ne nous reste plus qu'à parler de ceux dont nous n'avons encore rien dit jusqu'ici. C'est ce que nous allons faire maintenant.

CHAPITRE II.

Guillaume de Saint-Amour.

Le premier en date de cette longue galerie, est Guillaume de Saint-Amour, qui serait la plus grande illustration de notre ville, dans les temps anciens, si Philibert de la Baume ne lui disputait cet honneur.

C'est au commencement du treizième siècle, en 1202, vers le temps où Philippe-Auguste fondait l'Université de Paris, que naquit, à Saint-Amour, cet homme qui devait prendre une si grande part aux événements de son temps.

Nous ne savons rien sur la naissance et sur les premières années de Guillaume. Quelques écrivains, s'appuyant sur une phrase assez] peu claire de son testament (1), pensent qu'il était de la famille des seigneurs de Saint-Amour ; mais l'opinion la plus générale est qu'il naquit de parents

(1) Une copie du testament de Guillaume est dans les archives de l'Hôpital.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu riches et de médiocre condition. Après avoir fait ses premières études, sous la direction des religieux de Saint-Augustin, qui étaient chargés de l'école de la ville, il se rendit dans la capitale de la France, où l'Université de Paris florissait avec toute la vigueur d'une institution nouvelle. Il y acheva le cours des études longues et laborieuses auxquelles étaient assujettis ceux qui se destinaient à l'Eglise ; il reçut ensuite les ordres sacrés, et obtint le titre de docteur en Sorbonne, alors si glorieux et si recherché.

A partir de ce jour, un nouvel avenir s'ouvrit devant Guillaume ; il se livra au ministère de la parole évangélique, et il sut promptement se placer aux premiers rangs, parmi les orateurs sacrés. Ses succès le firent remarquer ; l'église de Beauvais, célèbre par les talents de son clergé, l'admit au nombre de ses chanoines. L'Université, aussi habile à distinguer les grands talents, que jalouse de se les attacher, confia à Guillaume une chaire de théologie, et bientôt des disciples nombreux se pressèrent autour de sa chaire.

Justement fière des succès de Guillaume, l'Université le plaça à sa tête, en l'élevant au rang de recteur. C'est alors que par une reconnaissance, que j'appellerais volontiers filiale, il joignit le nom de la ville qui lui avait donné le jour, au sien déjà célèbre : on ne le nomma plus que *Guillaume de Saint-Amour*. Dans ces temps où la terre anoblissait l'homme, on vit souvent, par un juste retour, les hommes de science anoblir les lieux qui les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient vus naître : le nom de Saint-Amour, uni à celui de Guillaume, retentit dans toute l'Europe savante.

Cependant, l'Université avait déjà des ennemis ; des congrégations rivales et surtout les ordres mendiants, les Dominicains et les Jacobins, lui disputaient la prérogative de l'enseignement. Ce fut dans ces circonstances, que le zèle déployé par Guillaume de Saint-Amour, le fit choisir par l'Université, pour défendre ses intérêts menacés. Honneur fatal, qui valut à Guillaume toutes les persécutions dont sa vie fut empoisonnée.

A la demande de plusieurs évêques, Guillaume publia son fameux livre : *De periculis novissimorum temporum.* « Des périls de ces derniers temps, » dans lequel il attribue à l'institution des ordres mendiants, tous les dangers qui menaçaient la société.

Après bien des phases diverses, la querelle fut portée juridiquement en cour de Rome, en l'année 1256.

L'Université mit Guillaume à la tête d'une députation chargée d'aller défendre sa cause et le livre *des Périls* auprès du saint Siége. Les Franciscains et les Dominicains l'avaient prévenue par l'envoi de leurs plus célèbres docteurs, saint Thomas d'Aquin, Albert-le-Grand et saint Bonaventure.

Avant l'arrivée de Guillaume, les religieux obtinrent une bulle d'Alexandre IV, qui condamnait le livre *des Périls des derniers temps.*

Guillaume, à son arrivée, demanda à se défen-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dre. Le Pape le renvoya devant une commission de cardinaux, nommée à cet effet. Là, il se trouva en face de ses accusateurs ; il plaida sa cause avec tant d'énergie, qu'il gagna son procès, et sortit victorieux et triomphant de ce tribunal, où il était entré condamné (1).

Sa santé s'était altérée pendant tous ses débats ; son affaire semblait terminée, rien ne le retenait à Rome ; il obtint du Pape l'autorisation de retourner à Paris.

Mais, à peine est-il parti, que ses ennemis s'agitent de nouveau : Guillaume était un adversaire si redoutable, qu'il fallait s'en délivrer à tout prix ; rien ne fut épargné pour cela. On trompa la religion d'un grand roi : saint Louis, partisan dévoué des ordres mendiants, demanda au saint Siége la condamnation de Guillaume (2).

Le Pape eut la faiblesse de céder ; il adressa à Guillaume une lettre par laquelle il lui défendait de rentrer en France et lui interdisait pour toujours la faculté d'enseigner et de prêcher.

Cet acte arbitraire trouva des censeurs : Jean de Meung ou Clopinel, qui était cependant de l'ordre de saint Dominique, parle ainsi de Guillaume, dans le roman de la *Rose*, dont il est le continuateur :

« Être banni de ce royaume,
« A tort, comme maître Guillaume
« De Saint-Amour, qu'hypocrisie
« Fit exiler par grande envie..... »

(1) André Duchêne. — *Histoire de Normandie*, année 1256.
(2) Duboulay. — *Histoire de l'Université*, tome III, p. 343.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume se soumit à la condamnation qui le frappait ; il se retira à Saint-Amour, son pays, qui alors ne faisait point partie de la France.

Tout en obéissant, il protesta contre l'arrêt qui l'avait condamné sans entendre. Empruntant le langage des muses, auquel il n'était pas étranger, il adressa une requête au monarque français. Ce n'est pas sa grâce qu'il sollicite : il est innocent ; mais il supplie le roi de le faire comparaître devant lui et d'écouter sa défense ; autrement il en appelle du jugement des hommes, à celui de l'Être-Suprême. Mais cette supplique ne produisit aucun effet.

La disgrâce de Guillaume nous le montre sous un nouveau jour : ce n'est plus seulement un illustre docteur, c'est le père des pauvres, le bienfaiteur de son pays. Il consacra sa fortune, qui était considérable, à fonder à Saint-Amour un hôpital, dans lequel les pauvres seraient admis, tant en santé que malades. C'est par la pratique de telles vertus qu'il trouvait le bonheur dans l'exil.

Cependant, le pape Alexandre IV mourut en 1261 ; Clément IV le remplaça sur la chaire de Saint-Pierre. L'Université regrettait l'absence du plus célèbre de ses professeurs ; elle ne cessait de réclamer contre l'injuste condamnation dont il avait été frappé ; sa voix persévérante fut entendue. Non-seulement Clément IV releva Guillaume de toutes les accusations portées contre lui, mais il lui permit de retourner à Paris. Il accepta même la dédicace d'un des principaux ouvrages du savant

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrivain : ***Collectiones scripturæ sacræ***. Il lui adressa à ce sujet une lettre pleine de bienveillance et d'affection que l'histoire nous a conservée (1).

Le retour de Guillaume à Paris fut un véritable triomphe ; il reçut de la population de la capitale cet accueil qui fait pâlir l'envie et que l'enthousiasme général peut seul accorder. Par cette ovation glorieuse, on rendait hommage à la fois au grand écrivain et au généreux défenseur des droits de l'Université.

Malgré ces honneurs, malgré les efforts de ses nombreux amis, et de ses admirateurs plus nombreux encore, Guillaume ne fit pas un long séjour à Paris, il s'empressa de revenir à Saint-Amour.

Quelques années s'écoulèrent encore pour lui, pendant lesquelles son existence fut partagée entre l'étude et les exercices de la religion. On voit encore au fond du jardin de l'ancien hôpital, une tour très bien conservée, que l'on nomme *la Tour de Guillaume*. Si l'on en croit la tradition, elle renfermait le cabinet de travail de l'ancien recteur de l'Université de Paris, et c'est là qu'il écrivit quelques-unes de ces pages qui eurent un si grand retentissement dans toute l'Europe chrétienne, et qui, aujourd'hui, sont à peine connues de quelques érudits de profession.

Le 13 septembre 1272, Guillaume mourut avec piété, comme il avait vécu, après avoir saintement rempli tous les devoirs de la religion.

(1) Voir cette lettre, *Œuvres de Guillaume*, page 65.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tombeau de Guillaume ne fut point placé dans l'église paroissiale de Saint-Amour, comme on le croit généralement; mais dans le cimetière, en dehors de cette église, du côté du vent, près de la porte principale. Il était placé, en partie, dans la muraille, sous une petite voûte, comme on en voyait beaucoup dans ce temps-là.

C'est auprès de cette tombe que les bourgeois s'assemblaient chaque année, pour nommer le nouveau recteur de l'hôpital; tous les dimanches, après la grand'messe de la familiarité, le clergé allait processionnellement y dire un *De Profundis*.

Cet usage montre combien était grande la vénération que les habitants de Saint-Amour conservaient pour la mémoire de Guillaume, regardé justement comme le bienfaiteur de leur ville.

Voici l'épitaphe qui était gravée sur la pierre tumulaire :

Dux et lux cleri, cor et sententia veri,
Vir pius et charus viduis, jacet hic tumulatus.
Omnibus, hunc, horis, plebs, Sancti, plangat, [amoris,
Tutorem villæ; tutor quia deficit ille.
OBIIT, 1272 (1).

Plus tard, à une époque que nous ne saurions

(1) Ici repose le chef et la lumière du clergé, un cœur rempli de l'amour de la vérité; un homme pieux et cher aux indigents. Qu'à toute heure, la ville de Saint-Amour pleure son protecteur, puisque ce protecteur lui a été enlevé.

Il est mort en 1272.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préciser, mais probablement en 1785, lors de la translation hors de la ville, du cimetière établi autour de l'église, le tombeau qui contenait les restes de Guillaume, fut transporté dans un caveau situé sous le maître-autel, du côté de l'Evangile. On plaça la pierre tumulaire qui contenait l'épitaphe, sur l'entrée de ce caveau ; c'est ce qui a fait croire que Guillaume avait été, dès sa mort, inhumé dans l'église même. En 1821, lorsque l'église fut restaurée et entièrement dallée à neuf, cette même pierre fut déplacée encore une fois, et employée à paver un corridor extérieur qui sert de passage pour entrer dans le chœur. Elle y est encore aujourd'hui ; mais on ne peut plus lire qu'une partie de l'épitaphe, presque entièrement effacée par les pas des fidèles.

M. Jules de Dananche possédait une statue en pierre de Guillaume, soustraite par son père au vandalisme de 93 ; elle était placée dans son parc, au pied d'une très belle croix gothique. En 1849, M. Corneille Saint-Marc, alors principal du collége de Saint-Amour, prononça à la distribution des prix l'éloge de Guillaume. A cette occasion, M. de Dananche voulut bien lui faire don de cette statue, qui orne aujourd'hui la chapelle du collége.

L'hôpital de Saint-Amour possède un ancien mais beau tableau de son fondateur.

Une partie des œuvres de Guillaume fut imprimée, pour la première fois, à Bâle en 1555. Une seconde édition, plus complète, fut faite à Constance, en 1637 ; elle forme un volume in-4°. Ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livre est très rare ; les moines mendiants n'ont rien négligé pour le détruire ; dans ce but, ils l'ont acheté partout où ils ont pu se le procurer. Il y en avait cependant un exemplaire à la bibliothèque des Capucins de Saint-Amour; il est probable qu'il se trouve en la possession de quelque personne de notre ville, qui en ignore la valeur.

CHAPITRE III.

Jean Vieux, premier Président au Parlement de Bretagne.

Un long temps s'écoula après Guillaume, pendant lequel on ne cite aucun personnage qui se soit fait un nom dans les lettres, jusque vers le seizième siècle. C'est, à cette époque, que Saint-Amour sortira de son obscurité, et qu'il sera la ville dont parle Cousin, de Nozeroy, où brillèrent des hommes célèbres par leurs talents, surtout par leurs connaissances des langues d'Homère et de Virgile.

Le premier qui se présente est Jean Vieux, probablement de la famille du célèbre bailli de Saint-Amour. Suivant l'usage du temps, il latinisa son nom, et se fit appeler *Joannes Vetus*. Il naquit à Saint-Amour, vers la moitié du seizième siècle; après y avoir fait ses études avec beaucoup de succès, il vint à Paris; il y régenta plusieurs années dans le collége d'Autun et dans celui du cardinal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Moine. Pendant ce temps, trouvant dans cet emploi une existence assurée, car il n'avait point de fortune, il put s'adonner sans inquiétude, pour les besoins de la vie, à l'étude du droit et de la médecine, et il prit ses degrés dans ces deux facultés.

Il était, en 1560, chez Gilles Bourdin, procureur général du parlement de Paris, en qualité de précepteur du fils de ce magistrat ; cette même année, il prononça plusieurs discours sur le droit et la médecine.

Ce fut le commencement de sa fortune : par le crédit de Gilles Bourdin, joint à son mérite personnel et à sa réputation, qui commençait à s'établir, il se procura une charge de secrétaire du roi.

Il s'attacha depuis au cardinal de Lorraine, qui, reconnaissant en Vetus le génie des affaires, l'employa dans plusieurs occasions importantes.

Le roi Charles IX, appréciant son mérite, lui donna une charge de conseiller au parlement de Dijon, dont il fut pourvu par lettres du 9 juillet 1569. Mais, avant qu'il en prit possession, le roi l'envoya en Allemagne, pour négocier différentes affaires.

Vetus, de retour, après s'être acquité avec honneur de la mission dont il était chargé, se fit recevoir conseiller le 10 janvier 1571. Mais cinq jours après, le 15 du même mois, il se démit de cet office, pour revenir exercer sa charge de secrétaire du roi, qu'il conserva jusqu'au 11 août 1573, ayant alors été reçu en celle de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi. Il en faisait encore

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fonctions en 1581, lorsque le roi Henri III, pour reconnaître ses longs services, lui accorda des lettres de noblesse, tant pour lui que pour sa femme Michelle Galinet et ses enfants, nés et à naître. Il était seigneur de Villefallier, près Orléans. Il passa de la charge de maître des requêtes à celle de premier président du parlement de Bretagne, qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Dans ces temps de troubles, où il était souvent si difficile aux esprits les plus justes, de discerner le côté du bon droit, l'attachement qu'il avait pour la maison de Lorraine, lui fit embrasser le parti de la Ligue; il fut un des quatorze que le duc de Mayenne ajouta le 19 février 1589, au conseil de la Sainte-Union. Il se conduisit dans ce dangereux emploi avec une sagesse et une modération qui lui concilièrent l'estime de tous les partis. On voit, dans le journal de Henri III, que, le 25 juin 1593, le duc de Mayenne l'envoya pour quelques affaires au Parlement. Depuis ce temps on ne sait plus rien de lui ; on ignore même la date de sa mort qui eut lieu vers 1600.

Tels sont les principaux évènements de la vie de cet homme d'Etat, célèbre en son temps par son habileté dans les négociations, par son grand savoir et par son éloquence. Il ne revint jamais dans sa patrie; mais Saint-Amour peut être fier d'avoir donné un premier président au parlement de Bretagne.

Il a composé plusieurs ouvrages ; le plus connu est sa défense première de la religion et du roi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre les pernicieuses factions et entreprises de Calvin, Bèze et autres, leurs complices, conjurés et rebelles. — Paris, 1562 (1).

CHAPITRE IV.

Ecrivains de Saint - Amour.

Le seizième siècle, auquel appartenait Jean Vetus, fut, sous tous les rapports, l'âge d'or de Saint-Amour. Il est à regretter que Cousin, de Nozeroy, qui nous l'apprend, ait négligé de nous faire connaître quels sont les personnages qui brillèrent alors dans notre ville. Essayons de suppléer à son silence.

Philibert de la Baume, dont le nom revient sous notre plume, dès qu'il s'agit d'émulation, non content de protéger le commerce et l'industrie, était aussi le Mécène des hommes qui cultivaient les sciences et les lettres : il se plaisait à réunir au-

(1) On peut consulter pour tout ce qui concerne Vetus :

1° Manuscrit de la bibliothèque impériale, n° 544, de M. Dupuis, qui a pour titre : *Négociations du sieur Vetus*, envoyé par Charles de Lorraine, évêque de Metz, archevêque de Reims, à la ville d'Augsbourg, depuis le 6 janvier jusqu'en mai 1566 ;

2° *Histoire du Parlement de Bourgogne*, de Pierre Palliot, p. 222. — Dijon, 1639 ;

3° Le Père Niceron. — *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de la république des lettres* : Paris, 1727, 43 volumes in 12, tome XXXIV, pages 394 et suivantes ;

4° Lacroix du Maine. — *Bibliothèque française*, Paris 1584, 6 volumes in-4°, tome I, page 604.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tour de lui, dans son château, les personnages distingués que renfermait alors Saint-Amour, entre lesquels on remarquait Jean Millet et Antoine Colombet. Philibert, avec une généreuse munificence, aidait à l'impression de leurs ouvrages.

Jean Millet, docteur en médecine, naquit à Saint-Amour, en 1513; il est plus connu comme écrivain que comme médecin. On a de lui : 1° la traduction des cinq livres d'Hégésippe, sur les guerres des Juifs et la ruine de Jérusalem (1); — 2° les conquêtes, origines et empire des Turcs; — 3° les chroniques de Jean Zonaras (2).

Il dédia ce dernier ouvrage à Monseigneur d'Achay; un exemplaire est à la bibliothèque de Besançon. Peu connu aujourd'hui, Millet jouissait dans son temps d'une juste réputation.

Antoine Colombet, de l'une des familles les plus anciennes de notre ville, fut une des gloires du bareau de Bourg. Il a publié, en 1551, divers ouvrages de droit fort estimés de son temps, entre autres : 1° *Conciliatores super codicem*, conseils sur le code ; — 2° *Colonia celtica lucrosa*, avantages d'une ferme gauloise.

Duvergier, dans son *Catalogue des auteurs qui*

(1) *De bello judaïco et exeideo urbis hierosolimæ.* — Hégésippe est le plus ancien des historiens ecclésiastiques; mais les cinq livres de la ruine de Jérusalem sont d'un autre Hégésippe, qui vivait avant la chute de l'empire d'Occident, mais après le règne de Constantin-le-Grand.

(2) Jean Zonaras, historien grec du douzième siècle, fut secrétaire d'Etat sous Jean et Manuel Commène; puis, il se fit moine dans l'ordre de Saint-Basile. Ses Annales vont de la création du monde jusqu'à la mort d'Alexis Commène.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont écrit en français, imprimé en 1585, fait un grand éloge de Colombet.

Dans le siècle suivant, le Père Louis, de Saint-Amour, religieux Capucin, se fit une grande réputation par ses sermons et ses panégyriques. Le magistrat de Saint-Amour le chargea de prononcer l'oraison funèbre de Philibert Collod, le restaurateur de l'hôpital, décédé en 1725. Ce discours eut un grand succès, et fut imprimé à Dole, aux frais de l'administration de la ville.

Dans les temps plus rapprochés de nous, M. Gaillard de Dananche, membre de la Société d'émulation du Jura, mort au mois de mai 1821, a écrit sur Saint-Amour un mémoire historique, parfaitement rédigé. Malheureusement il ne l'a point livré à l'impression. C'est un document précieux pour l'histoire de la ville ; on y trouve des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

M. Frédéric Don d'Hautecourt, d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Saint-Amour, a composé, pour l'éducation de son fils, un recueil de fables, estimés des connaisseurs, et qui le font compter parmi les bons écrivains moralistes du Jura.

Un écrivain de beaucoup de talent, M. Ad. Bouillet, de Saint-Amour, a publié, en 1865, une traduction des tragédies d'Eschyles. Pour apprécier le mérite de son œuvre, il faut en comprendre toute la difficulté. Aussi, dirons-nous seulement, que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, avec qui le jeune professeur avait causé de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travail, l'engagea vivement à le publier, et introduisit lui-même cet ouvrage chez M. Hachette, dans la collection duquel il figure aujourd'hui.

CHAPITRE V.

Sculpteurs, peintres et architectes.

Au moyen âge, le même homme était à la fois architecte, géomètre, sculpteur et peintre. L'étude approfondie et simultanée de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, loin d'affaiblir, par le développement des autres dispositions, la disposition dominante, la fortifiait au contraire; cette réunion de talents, dans le même artiste, a puissamment contribué au développement de la renaissance. *Architecte* était presque synonime de noble, tant celui qui portait ce nom était complet; on l'appelait encore souverain-maçon, tailleur-imagier, maître des pierres vives, parce qu'il savait animer la pierre et lui donner une forme vivante, tant il était habile à tisser cette dentelle de pierre qui résiste au travail des siècles.

Ce sont ces maîtres-maçons qui ont élevé ces vieilles cathédrales, aujourd'hui le juste objet de notre admiration. Tels furent, chez nous, au seizième siècle, Jean de Saint-Amour, religieux Augustin, et Benoît de Montagna. Ils étaient au nombre de ces artistes habiles que Marguerite d'Autriche appela de toute part à Bourg, pour contribuer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la construction de la belle église de Brou. C'est tout ce que nous savons de ces deux hommes célèbres : les architectes de ce temps étaient peu soucieux de transmettre leur nom à la postérité ; c'est à la glorification de Dieu qu'ils songeaient en construisant leurs chefs-d'œuvre.

On lit cette note laissée par messire Antoine de Saix, dans un livre publié à Lyon par Jean d'Ogerolles, en 1559.

« Faut entendre qu'en moins de dix-huit mois, « quatre souverains-maçons décédèrent quasi de « compagnie à Bourg, savoir : Maître Pierre Noi- « rel, *Jean de Saint-Amour,* Benoît, de Corène et « *Benoît de Montagna*, tous tailleurs de pierre, « pourtrayeurs géomètres et architectes. »

A cette même famille d'artistes appartient encore Joseph Cancalon, originaire de Bretagne, qui obtînt, en 1669, des lettres de bourgeoisie à Saint-Amour, où ses descendants occupèrent promptement un rang des plus honorables. Mais si sa famille est riche en beaux souvenirs, de lui-même nous ne savons absolument rien.

CHAPITRE VI.

Sculpteurs. — Prost. — Chambart.

Quittons les temps anciens et hâtons-nous d'arriver à l'époque contemporaine qui doit nous intéresser davantage.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre ville s'honore, à juste titre, d'avoir vu naître M. Prost, statuaire estimé, mort à Lyon il y a quelques années. Il se distinguait par un goût pur de l'antique, qui a reproduit, en quelque sorte, les tombeaux grecs et romains, sur le cimetière de Loyasse, à Lyon; un autel en marbre blanc, ouvrage de cet habile artiste et donné par sa sœur, décore aujourd'hui l'église de Saint-Amour. On peut lui reprocher, peut-être, d'être trop petit pour l'emplacement où il est placé.

Mais le plus bel ouvrage de M. Prost est, sans contredit, d'avoir formé M. Chambart aux principes de son art.

On aime à suivre les premiers pas d'un grand artiste et à voir, pour ainsi dire, son génie éclore, grandir, se développer sous nos yeux.

Voyons donc quels furent les débuts de Chambart; disons de quel point il est parti, et, en même temps où il est arrivé : ce sera faire son plus bel éloge.

Léopold Chambart est de Saint-Amour, d'une très ancienne famille bourgeoise du pays. Son grand père était maire de la ville, en 1779, et années suivantes; il était, en même temps, conseiller chauffe-cire, en la chancellerie du parlement de Besançon.

En remontant, nous trouvons des Chambart revêtus des titres de conseiller de la commune, d'échevin, de maire ou de notaire. L'honorabilité de la famille n'a point déchu, elle se continue dans le temps présent.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quoique fixé à Paris, M. Chambart n'a point perdu de vue Saint-Amour : il lui a fait hommage d'un exemplaire de la statue qui lui a valu le grand prix de Rome ; elle orne la grande salle de notre hôtel de ville ; dernièrement encore, il a envoyé à la chapelle du collége les statues de saint Grégoire-le-Grand et de Jérémie, pleurant sur les ruines de Jérusalem. Cette fidélité au pays est un des traits de sa nature.

Il fit de très bonnes études dans notre collége, où son goût et sa disposition pour les arts se faisaient déjà remarquer. On aime à constater que cet enfant artiste se plaisait déjà à modeler de petites statuettes en terre, et qu'il obtint le premier prix de dessin. Sa mère, voyant ses heureuses dispositions, l'envoya, à l'âge de dix-huit ans, à Lyon, auprès de M. Prost, son parent, qui lui donna ses premières leçons.

Sous cet habile et paternelle direction, dont il a toujours gardé un religieux souvenir, le jeune Chambart fit des progrès rapides qui, bientôt, lui permirent d'entrer à l'école des beaux-arts de Lyon. Il y fut un des meilleurs élèves de M. Legendre-Héral, et remporta les prix d'ornement et de figures.

Mais M. Chambard se sentait appelé sur un plus grand théâtre ; encouragé par ses premiers succès, il aspirait à la réputation, et ce n'est pas en province qu'on peut la conquérir ; il vint donc à Paris, à l'âge de vingt-cinq ans, et fut admis à l'école des beaux-arts. Pendant deux ans, il travailla avec ar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deur et reçut les leçons du célèbre David ; d'heureux résultats couronnèrent ses efforts ; il obtint plusieurs médailles dans les concours, et enfin ce grand prix de Rome, objet de son ambition. Alors, il lui fut donné d'aller en Italie étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la renaissance. Pendant cinq ans, élève de l'Académie de France, à Rome, il y compléta ses études artistiques, sous la direction de M. Ingres ; cinq ans d'exercices continuels, de préparations laborieuses, voilà ce qu'il y a au fond de ce talent si fort et si plein.

A ce moment il a trente ans ; il revient en France, mais non pour se reposer. Tout entier à l'art, il cherche continuellement à perfectionner son talent, il travaille, et chaque année il produit quelque œuvre remarquable qui brille aux expositions nationales.

Il a été honoré de nombreuses commandes par les différents gouvernements qui se sont succédés, surtout par le gouvernement impérial qui a mis à contribution le beau talent de cet artiste, pour orner les palais et les églises de la capitale.

Mais la plupart des habitants de Saint-Amour ne jugent M. Chambart que de confiance et sur parole. Il n'en est point de la sculpture comme des autres œuvres de l'intelligence : les produits de la littérature, par exemple, reproduits par l'impression, vont chercher l'admiration et rendent plus facilement populaires les noms de leurs auteurs. Mais combien peu de nos compatriotes iront dans les palais et les églises de Paris visiter les chefs-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'œuvre de leur grand artiste et rapporter chez eux l'admiration de son beau talent ? Laissons donc le temps accomplir son œuvre, et Saint-Amour, citant avec orgueil le nom de Chambart, dira : Il est un de mes enfants.

CHAPITRE VII.

Peintres. — La famille de Dananche.

Chez les Grecs, les artistes exposaient leurs ouvrages en public, pour connaître les jugements qu'on en portait. Cet usage n'a pas été suivi chez les modernes.

C'est à Mansard que l'on doit les premières expositions de peinture et de sculpture, faites au Louvre, en 1698. Elles ont précédé d'un siècle les expositions industrielles, dont la première eut lieu en 1799. Mais ce n'est que depuis 1737, que les expositions de peinture ont eu lieu régulièrement ; dans le principe, elles étaient exclusivement alimentées par les artistes de la capitale.

Diderot écrivait à Grimm : « Remarquez, mon « cher ami, qu'il y a quelques savants, quelques « érudits dans nos provinces, mais aucun peintre, « aucun sculpteur. Ils sont tous dans la grande « ville, le seul endroit où ils naissent et où ils « soient employés. »

Ainsi, à cette époque, il n'y avait, pour représenter l'art de toute la France, que les artistes de

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; depuis environ trente ans, il y a, dans toutes nos grandes villes des départements, de nombreuses écoles de dessin et de peinture, où se forment une foule de bons élèves, et des expositions de peinture et de sculpture, qui rendent à l'art de signalés services.

Elles permettent de se produire à beaucoup de jeunes artistes, qui n'oseraient affronter l'exposition de Paris, où, d'ailleurs, leurs ouvrages seraient probablement refusés. Car, on sait qu'ils sont soumis à l'examen sévère d'un jury, de sorte que, être admis au Salon, est déjà un grand honneur.

C'est dans les expositions de province qu'ont commencé à se faire connaître Mrs et Mme de Dananche ; tous les trois, d'une des premières familles aristocratiques de Saint-Amour, et qui consacrent noblement leurs loisirs au culte des arts.

Leurs toiles assez nombreuses ont figuré, avec succès, dans les différentes expositions qui ont eu lieu à Lyon, à Besançon et à Dijon, en 1858, 60 et 62, où ils ont dignement représenté le département du Jura.

Voici l'appréciation que faisait, de leurs travaux, la *Gazette des Beaux-Arts*, dans un numéro de 1862 :

« M. Louis de Dananche se plaît à reproduire
« les paysages du Jura, pendant que M. Xavier de
« Dananche, abandonnant la ville de Saint-Amour,
« préfère à ses sites austères les environs de Paris.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« On doit au pinceau de Mme Xavier de Dananche,
« plusieurs têtes de femme (étude vigoureuse),
« d'une certaine sauvagerie, qui ne déplaît pas et
« qui promet. »

Mais ce n'étaient là, pour M. Xavier de Dananche, que des essais. En allant de Saint-Amour à Condal, on trouve le château tout à fait moderne, de Saint-Sulpice ; dans cette demeure agréable, où le luxe le cède au bon goût, loin du bruit du monde, exempt des préoccupations de la vie matérielle, un homme aimable, descendant des anciens seigneurs du lieu, cultive les beaux-arts pour eux-mêmes, ne demandant aux travaux de l'intelligence que les douceurs qu'ils savent si bien procurer à leurs adeptes.

Un jour il s'est révélé aqua-fortiste hors ligne ; il avait trouvé sa voie ; il a pu se dire comme le *Guitto* : Et moi aussi je suis peintre ! A partir de ce moment, M. Xavier de Dananche a travaillé avec toute l'ardeur d'un génie à qui sa vocation s'est manifestée : ses productions se sont succédées rapidement. En 1864, 65, 66 et 67, il a exposé, à Paris, des eaux fortes dont toutes les revues artistiques ont parlé avec éloge, en constatant que la Franche-Comté, déjà si riche en grands peintres, comptait un artiste de plus.

Alors le journal l'*Artiste*, qui a une si grande autorité dans le monde des arts, et dont M. Arsène Houssaye est le rédacteur en chef, s'est empressé de l'admettre au nombre de ses collaborateurs ; il a publié dans ce recueil un grand nombre de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

planches originales, comme d'ailleurs le sont d'ordinaire les eaux fortes. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques-unes, en répétant ce qu'en dit une voix plus autorisée que la nôtre, celle de M. Arsène Houssaye, inspecteur général des musées de l'Empire :

Le Moulin. « Devant ce moulin pittoresque, de-« vant ces eaux transparentes, où les vaches entrent « jusqu'aux genoux, devant ces arbres vaporeux, « qui s'élancent si légèrement, Hobbema et Corot « applaudiraient. M. de Dananche n'a jamais été « mieux inspiré. »

Le Gué. « Cette eau forte est une vraie page de « nature dans toute sa mélancolie. »

L'Etang. « Ce qui attire surtout M. de Dananche, « ce sont les sujets mélancoliques. Cette femme, « qui lit au bord de l'étang, dans ce paysage d'au-« tomne, n'est-ce pas la muse de la chute des « feuilles ? »

Sur l'Eau. « Le paysage est ravissant : c'est le « berceau de l'amont entrevu par un poète : ces « arbres et ces branches sont d'un artiste qui s'est « préoccupé tout à la fois du style des maîtres et « du style de la nature. »

Les Amours antiques. « Les amateurs recher-« cheront les eaux fortes de M. de Dananche, parce « qu'elles sont originales et lumineuses, parce que « le sentiment de l'art n'y cache pas le sentiment « de la nature. »

En voilà assez pour faire voir que M. de Dananche a autant de naturel que de grâce dans ses eaux

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fortes, et que tout en lui révèle le génie d'un artiste véritable.

En 1864, il fut un des premiers fondateurs de la Société des aqua-fortiste. Cette société fait paraître chaque mois un recueil d'eaux fortes, dont plusieurs sont de M. de Dananche, et lui font le plus grand honneur ; une, entre autres, intitulée : ***Souvenir du Jura***, qui montre qu'il n'oublie point les lieux qui l'ont vu naître.

Ce n'est point assez de tant de travaux qui suffiraient à occuper toute l'activité d'un artiste ; M. de Dananche a publié, sous le titre de ***Çà et là***, un album de cinquante cuivres, qui expriment avec une grande poésie tous les aspects de la nature, et qui marquent la place de notre compatriote parmi les illustrations contemporaines.

CHAPITRE VIII.

Le chevalier de Chaignon.

La famille de Chaignon est originaire d'une très ancienne famille du Périgord, noble de nom et d'armes, ce qui résulte d'un jugement de l'intendant de la province de Guyenne, daté du 6 décembre 1667, qui ordonne, sur la production de titres remontant à 1522, lesquels prouvaient déjà, à cette époque, une noblesse immémoriale, que la famille de Chaignon soit maintenue et inscrite dans le catalogue des nobles de la Sénéchaussée de Périgueux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Pierre de Chaignon obtint, en 1746, la place de résident pour le roi de France, près de la République du Valais, en Suisse, poste qu'il occupa avec une grande distinction pendant quarante-quátre ans. C'est ce qui a pu faire croire qu'il était originaire de la Suisse. Vers 1759, il acheta de M. Tribillet, avocat à Saint-Amour, le château et la terre de Condal, que sa postérité possède encore aujourd'hui. Il mourut en 1787, laissant entre autres enfants M. le chevalier de Chaignon, qui fixa son séjour à Saint-Amour en 1794.

M. le chevalier de Chaignon a fait partie de toutes les administrations charitables et de bienfaisance de la ville, dans lesquelles il se consacra au pays avec un dévoûment qu'on ne saurait trop admirer. Il était membre de la commission administrative de l'hôpital ; il contribua plus qu'aucun autre à la translation de cette maison dans son local actuel. C'est lui surtout qui dirigea les travaux qui furent faits pour approprier les bâtiments à leur nouvelle destination, de sorte qu'il peut justement être regardé comme le dernier restaurateur de l'hôpital et l'émule de Jean Collod.

M. de Chaignon était en outre membre des administrations de l'hospice de charité, du collége et du conseil municipal ; il prit, en cette qualité, une part active à tout ce qui s'est fait de bien à Saint-Amour, jusqu'en 1830, qu'il s'est retiré de la vie publique.

Il ne renferma pas son zèle dans la ville qui était devenue sa patrie d'adoption. Il fut membre du

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conseil général du département; il présida, en 1828 le conseil électoral de Lons-le-Saunier ; sur la fin de sa carrière, il occupa la place de conseiller de préfecture. En 1814, il fut envoyé à Genève, près du comte de Budna, commandant général des troupes alliées dans le Jura, pour obtenir une décharge des réquisitions qui pesaient sur le département : il réussit dans sa mission et obtint une diminution notable. Au mois de mai de la même année, il fit partie de la députation envoyée à Paris par la ville de St-Amour, pour complimenter le roi Louis XVIII sur son retour en France, et ce fut lui qui porta la parole, comme président de la députation.

En octobre de la même année, il fut aussi nommé pour aller à Bourg, porter au comte d'Artois les vœux du département du Jura et de la ville de Saint-Amour que ce prince allait traverser. Lorsque le Conseil général fut présenté au prince, à Lons-le-Saunier, M. de Vaulchier, préfet du département, sollicita et obtint, pour M. de Chaignon, sans qu'il l'eut demandée, la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de tout le bien qu'il avait fait à son pays.

On peut dire que M. de Chaignon ne s'appartenait pas ; il donnait tout son temps aux diverses administrations dont il faisait partie. Les archives du Conseil général, dont il fut secrétaire, celles des hospices et de la ville de Saint-Amour, font preuve de son infatigable activité et de son étonnante facilité pour le travail : Des volumes ne contiendraient pas tout ce qu'il a écrit.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut le 22 octobre 1832, à l'âge de près de soixante-cinq ans, que se termina cette vie si bien remplie.

L'un de ses fils, M. Théobald de Chaignon, a marché sur ses traces, et a consacré toute son existence aux intérêts de son pays.

CHAPITRE IX.

Messieurs Bernard de Dompsure.

Cette famille, originaire d'Onoz, commune du canton d'Orgelet, est une des plus distinguées de notre ville. En 1628, le 28 octobre, Henri Bernard fut reçu bourgeois de Saint-Amour.

Depuis cette époque, nous voyons toujours les membres de cette famille occuper les charges publiques et figurer dans les conseils de la commune. Le peuple avait un grand respect pour ces magistrats qu'il élisait et qui le gouvernaient en bons pères; ils étaient revêtus d'une telle considération, que le maire était considéré comme noble, quand bien même il ne l'était ni de race, ni personnellement. Aussi, encore aujourd'hui, les descendants de ces dignes citoyens sont-ils entourés de l'amour et du respect de la population, en souvenir des services que leurs ancêtres ont rendu à la cité.

Le comte de Saint-Amour jouissait du privilége de nommer un échevin chargé de le représenter et de prendre part, en cette qualité, à la direction

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des affaires de la ville. On comprend qu'il choisissait, pour cette mission, un des hommes les plus honorables de la ville de Saint-Amour. M. Joseph Bernard occupa cette place depuis 1709 jusqu'en 1713 ; il fut maire en 1727 et 1729. Henri Bernard, son frère, fut échevin en 1720, et Jean-Baptiste Bernard, maire en 1721.

M. Pierre-Antoine-Amour Bernard, seigneur de Dompsure, fit, en 1744, l'acquisition de la charge de maire alternatif et triennal, qu'il exerça tous les trois ans, jusqu'en 1773.

M. Claude-Joseph Bernard, seigneur de Dompsure, était maire, en 1789, depuis deux années ; à cette époque, il refusa d'être continué dans ses fonctions. La ville de Saint-Amour faisait alors des démarches pour obtenir le district. On résolut d'envoyer à Paris un personnage considérable, qui put faire valoir les réclamations auprès des commissaires de l'Assemblée nationale, pour la formation des districts et des départements. Le choix de l'administration était dicté par l'opinion publique : on nomma M. de Dompsure en lui adjoignant M. Renaud, alors maire de la ville.

Mais c'était sur M. de Dompsure que l'on comptait, pour appuyer les droits de Saint-Amour et combattre les prétentions d'Orgelet au rang de chef de districts.

Le mémoire que M. de Dompsure présenta à cet effet aux commissaires, résume avec autant de force que de savoir les droits de Saint-Amour. Cependant nos délégués échouèrent dans leur mis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion, ce qu'il faut sans doute attribuer à l'avantage qu'avait Orgelet de compter un député dans les rangs de l'Assemblée nationale.

Les habitants de Saint-Amour n'en furent pas moins reconnaissants envers M. de Dompsure, des efforts qu'il avait faits en faveur de leur cause. Une justice de paix ayant été instituée à Saint-Amour, cet honorable citoyen fut élu pour occuper cette place, à la presque unanimité des suffrages.

Lorsque le gouvernement consulaire fit appel à tous les hommes de cœur et de talent, pour travailler, de concert avec lui, à reconstituer la société ébranlée jusque dans ses fondements, M. de Dompsure prit place parmi eux, et fut nommé maire de Saint-Amour, position qu'il conserva depuis 1800 jusqu'en 1809. En ces temps difficiles qui succédaient aux orages révolutionnaires, on sait quel esprit de conciliation il fallait à un maire pour remplir des fonctions quelquefois bien pénibles, et l'on n'a point oublié avec quel dévoûment et avec quelle fermeté M. de Dompsure sut s'en acquitter.

Cette famille a donné à notre église plusieurs ecclésiastiques qui ont brillé à la fois par leur piété et par leurs lumières. Elle a compté plusieurs chanoines ; cinq frères de M. Bernard, dont nous venons de parler, prêtres ou religieux, émigrèrent en 1792. Lors de la réouverture des églises, l'un d'entre eux fut nommé curé de Saint-Amour, en 1803, par M. l'archevêque de Besançon, dans le diocèse duquel était placé le département du

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jura. Il a conservé cette place jusqu'en 1832. La suppression du culte avait amené dans les esprits un grand affaiblissement des idées religieuses, et le nouveau curé eut besoin d'un grand zèle pour ranimer dans les cœurs de ses paroissiens l'amour de la religion. Saint-Amour eut cette bonne fortune de trouver dans la même famille un bon prêtre qui fit refleurir la piété dans l'église, et un digne maire qui ramena l'ordre dans la société.

CHAPITRE X.

Monsieur Alexandre Merle.

C'est un beau spectacle que celui d'un soldat mutilé sur les champs de bataille, qui consacre ce qui lui reste d'énergie à l'administration de sa ville natale.

Tel fut M. Alexandre Merle. Sorti d'une famille chère à Saint-Amour, par les échevins, les curés et les doyens qu'elle lui a donnés.

Entré jeune au service, il vit sa carrière interrompue par une blessure qui nécessita l'amputation du bras gauche. Il se retira à Saint-Amour avec le grade de chef de bataillon.

Les douceurs d'une existence paisible lui étaient à bon droit permises ; il les avait payées assez cher. Cependant il leur préféra le rude labeur d'une vie utile au pays ; il accepta, en 1830, dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un moment assez difficile, les fonctions de maire. Pendant quinze ans il fit preuve, dans cette place, d'une grande capacité administrative joint à beaucoup de fermeté. Il fut membre du Conseil général du département du Jura, et plusieurs fois il eut l'honneur de présider cette assemblée.

Un des principaux actes de son administration, comme maire, fut la translation du cimetière dans son emplacement actuel. M. Merle obtint des soins qu'il a donnés aux intérêts de la ville, la plus belle récompense qu'un citoyen puisse ambitionner. Il fut enterré le premier dans le cimetière fondé par ses soins, et le conseil municipal lui a élevé un monument, témoignage de l'estime et des regrets de ses concitoyens. On lit sur sur sa tombe cette simple épitaphe :

A la mémoire du commandant Merle,
officier de la Légion d'Honneur, chevalier de St-Louis,
Maire de Saint-Amour,
du 19 août 1830 au 7 septembre 1845,
jour de son décès.
Souvenir d'affection de ses concitoyens.
Décision du conseil municipal.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XI.

Monsieur de Lavernée. — Monsieur Bolcommier.

Grâce à Dieu, M. de Lavernée, dont nous allons esquisser la longue carrière administrative, est en pleine possession de la vie ; c'est un sujet de joie pour tous ses amis ; et par là nous entendons tous ceux qui le connaissent. Mais c'est en même temps une des difficultés de notre sujet, car rien n'est difficile comme de parler d'une personne vivante. Cependant M. de Lavernée tient une trop grande place dans notre histoire locale, pour que nous puissions le passer sous silence.

Nous ne parlerons point de sa naissance, aujourd'hui que la distinction d'origine n'a de valeur qu'autant qu'elle s'appuie sur une succession de vertus et de talents utiles à la patrie. Chacun sait, du reste, que ce précieux héritage n'a point manqué à M. de Lavernée. Sa famille est originaire de Faucigny, en Savoie.

Thomas de Lavernée fut reçu bourgeois de Saint-Amour en 1698. Depuis ce temps, ses descendants comptèrent plusieurs échevins de mérite, dont Saint-Amour a gardé la mémoire; des ecclésiastiques, des militaires et des chevaliers de Saint-Louis.

Le père de M. de Lavernée fut maire de la ville, de 1809 à 1815. Il était à la mairie, à l'époque si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malheureuse et si difficile de l'invasion étrangère. Depuis, 1818 à 1822, il fut conseiller de préfecture à Lyon, et ne se retira que lorsque M. de Marnézia quitta la préfecture.

M. Emile de Lavernée, lui-même, fut pendant ce temps attaché au cabinet du préfet. Il n'arriva donc point aux affaires de la mairie, étranger à la science administrative ; de plus, il avait pour lui les exemples de sa famille et surtout celui de son vertueux père, qui fut à la fois son guide et son modèle.

Il y a vingt-deux ans qu'il fut appelé aux fonctions de maire de Saint-Amour ; depuis lors, le conseil de la commune s'est renouvelé bien des fois et toujours, sauf pendant un intervalle assez court, il a été maintenu à son poste.

C'est qu'il possède ces qualités qui le rendent sympathiques à tous, et que pour ses administrés, sa retraite des affaires eut été regardée comme un malheur public.

Pendant son administration, il marcha toujours dans la voie du progrès; cependant ce n'est que dans une sage et prudente économie qu'il trouva les ressources nécessaires pour les améliorations nombreuses dont il a doté notre ville, améliorations qui ont contribué à agrandir et à développer l'industrie et le commerce à Saint-Amour, et à apporter l'aisance et le bien-être à ses habitants; mais, en même temps, il a su se garder des dépenses exagérées en travaux publics, qui sont la funeste monomanie de notre époque. Il avait trouvé la ville

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans dettes, il voulait la laisser sans dettes, et il y a réussi.

L'énumération serait longue des travaux importants qu'il a exécutés. Un hôtel de ville que les localités voisines nous envient; l'acquisition d'un beau presbytère; l'éclairage de nos rues sensiblement augmenté et amélioré; la fontaine du Soujet; l'installation d'un poids public; la création d'une fruitière; le champ de foire agrandi, planté et nivelé; la promenade de la Chevalerie restaurée et embellie; l'ouverture et la rectification de nombreux chemins, surtout ceux des Granges-Vitte, de Seillères, le chemin de Ronde, etc.; enfin, malgré toutes ces dépenses, l'augmentation sensible des revenus de la commune.

Ces améliorations suffiraient certes à faire bénir une administration active et intelligente; mais c'est le moindre titre de M. de Lavernée, à l'estime et à l'affection de ses concitoyens.

Ce qui étonne en lui, c'est cette promptitude d'esprit et de jugement, cette haute intelligence qui lui fait résoudre sur le champ les questions les plus difficiles; ce qui plaît, c'est sa conversation aimable et variée qui s'accommode si aisément à ses interlocuteurs : parlant affaires, avec les hommes d'administration; littérature, belles-lettres, avec les savants; nouvelles du jour, avec les gens du monde; avec les paysans, de leurs récoltes; avec les ouvriers, des travaux de leur état. Pour les malheureux, il a toujours quelques bonnes paroles, quelques mots affectueux, qu'il accompagne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au besoin d'un secours efficace; car, fidèle aux traditions de sa famille, M. de Lavernée est essentiellement charitable.

« Le pauvre va le voir et s'en revient heureux. »

M. de Lavernée aimait à parcourir les rues de Saint-Amour; les ouvriers, les marchands ne craignaient point de l'arrêter, de le consulter sur leurs affaires; il les écoutait avec bonté, leur donnait des conseils et prenait une telle part à leur position, qu'il les laissait toujours satisfaits et bénissant la Providence qui leur avait donné un si bon maire.

On conçoit que l'annonce de sa retraite ait causé une affliction générale. Déjà, depuis quelque temps, il songeait à se retirer; on assure que plus d'une fois, M. le préfet avait refusé sa démission, en le priant de lui conserver son concours.

C'est au mois de mai 1867 que M. de Lavernée a quitté la mairie qu'il avait si bien administrée. Il a donné en même temps sa démission de membre du conseil général, dont il faisait partie depuis longues années. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur.

La cause immédiate de la retraite de M. de Lavernée fut, croyons-nous, la mort de M. Bolommier, qui fut pendant vingt-deux ans plus que son adjoint, il était son ami. M. Bolommier, né à Saint-Amour, en 1786, est mort le 20 octobre 1866; il avait donc atteint sa quatre-vingtième année. Peu d'existences ont été mieux remplies et plus digne-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment occupées que la sienne. Notaire de 1812 à 1858, il a constamment cumulé avec les travaux de son étude les fonctions de conseiller municipal, de suppléant du juge de paix et de conseiller d'arrondissement.

Il ne fut point maire ; les soins qu'il devait à son étude s'y opposaient ; mais, pendant cinquante ans, il s'associa en qualité d'adjoint à tous les travaux de la mairie. Il joignait à une longue expérience, une érudition profonde, résultat de ses études sérieuses. Sa perte vivement sentie, a laissé dans le conseil de la ville un vide qui sera difficilement rempli.

M. de Lavernée a été remplacé à la mairie et au Conseil général, par M. Picquet, ancien officier de marine et chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Picquet promet d'être non-seulement le successeur, mais encore le digne continuateur de M. de Lavernée, et pour cela, il trouvera un excellent modèle dans sa famille : il est le neveu et le gendre de M. Bolommier.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARMORIAL DE SAINT-AMOUR

Nous avons vérifié toutes les armoiries que nous donnons. Le plus grand nombre est extrait de l'*Armorial général de France,* de d'Hozier, créé par édit de novembre 1696. Mais ce serait une grande erreur de croire que le port d'armoiries constitue une marque de noblesse. L'édit du roi de 1696, en prescrivant l'enregistrement et délivrance des brevets d'armoiries, ne laisse subsister aucun doute à cet égard, et spécifie formellement, au contraire, que ces brevets ou lettres ne pourront en aucun cas être tirés à conséquence pour preuve de noblesse. La pensée qui dicta la création du mémorial général fut donc exclusivement fiscale. Il en coûtait vingt livres pour l'enregistrement de son blason. Un sieur Adrien Vannier, bourgeois de Paris, traita des droits de finance, pour l'enregis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trement des armoiries, moyennant la somme de sept millions qu'il s'engagea à verser au trésor royal. Une amende de trois cents livres était prononcée contre ceux qui ne se conformeraient pas aux dispositions de l'édit.

On vit même des personnes, pour se soustraire à l'obligation de l'enregistrement, effacer leurs armoiries sur leurs maisons, leurs meubles, leurs vaisselles, leurs cachets, etc. Les familles, dont les noms composent notre Armorial, sont donc loin de se valoir au point de vue nobiliaire : pour quelques-unes, les armoiries ne sont qu'une marque d'honorabilité. Toutefois, nous avons cru devoir établir pour toutes les familles le même ordre alphabétique, craignant en adoptant des catégories d'échouer dans la pratique, les nuances n'étant pas toujours assez tranchées pour être distinguées. La rédaction de l'article d'une famille fait connaître ce qu'elle est, mieux que toutes les distinctions que nous aurions pu établir.

Ville de Saint-Amour.

Armes : D'argent, au lion de sable couronné d'or.

Ces armes ont été reconnues par lettres-patentes de Louis XVIII.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Etablissement religieux.

Eglise paroissiale et chapitre de Saint-Amour, mêmes armes que la ville.

Religieux Augustins de Saint-Amour.

Armes : D'or, à un cœur enflammé de gueules, percé d'une flèche, empennée d'argent.

Religieuses Annonciades de Saint-Amour.

D'or, à un cœur de gueules, percé de deux flèches de sable, ferrées et empennées d'argent, passées en sautoir à travers le cœur qui est chargé du nom de Jésus Marie, d'or, et sommé d'une croix pâllée, au pied fiché et de sable, et le tout enfoncé dans une couronne d'épines de sinople, les pointes ensanglantées de gueules (1). — D'Hozier, p. 1189.

Maisons seigneuriales de Saint-Amour.

Sires de Salins, de la maison d'Albéric de Narbonne.

(1) D'Hozier. — *Armorial général de France : Province de Bourgogne.* — Manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Armes : De gueules, à la bande d'or.

Sire de Salins, de la maison de Vienne.

Armes : De gueules, à l'aigle éployée d'or.

De Laubépin.

Armes : Arbrisseau de cinq branches fleuries, dont les émaux ne sont pas connus (1).

Laubépin, relevé par Mouchet-Battefort.

Barbe de Laubépin, mariée en 1588 à Lionel Mouchet, institua pour son héritier, à charge de relever le nom et les armes de sa maison, Mouchet-Battefort, Ferdinand, son fils. La terre de Laubépin fut érigée en comté en faveur de Charles-Achille Mouchet-Laubépin, en 1659. Cette terre porte aujourd'hui le titre de marquisat.

Armes : D'azur, au sautoir d'or cantonné de quatre billettes de même.

De Toulongeon.

Jehan de Toulongeon, capitaine-général, gouverneur et maréchal de Bourgogne, épousa en 1452 Claudine de Laubépin, dernière héritière de

(1) On peut voir cet écusson à la voûte de la chapelle de Balanod.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa maison, et devint ainsi seigneur de Saint-Amour (1).

Armes : De gueules, à trois fasces ondées d'or.

De Damas.

Illustre maison de Bourgogne, originaire de Champagne.

JEAN DE DAMAS épousa vers 1464 Claudine de Laubépin, veuve de Jehan de Toulongeon, et fut la tige de la quatrième maison seigneuriale de Saint-Amour.

Armes : D'or, à la croix ancrée de gueules. Tenants : Deux sauvages. — Devise : « *Et fortis et fideles.* »

De La Baume.

Cette maison, qu'il ne faut pas confondre avec celle de la Baume-Montrevel, tire son nom de la Balme-sur-Cerdon, en Bugey. En 1558, Philibert de la Baume, seigneur de Montfalconnet, acheta la baronnie de Saint-Amour de Jean de Damas, petit-fils de celui qui est nommé dans l'article précédent.

(1) Ce n'est point Jehan de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, mort en 1427, qui épousa Claudine de Laubépin, comme nous l'avons dit à tort, mais ce fut son fils, Jehan de Toulongeon, baron de Senecey, mort en 1462,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Armes : D'or, à la bande d'azur. — Devise : « Là ou ailleurs, Montfalconnet ! »

Choiseul de la Baume.

La maison de Choiseul, une des plus illustres de Champagne, est issue des comtes de Langres.

Philippe de la Baume, n'ayant point d'enfants, légua la terre de Saint-Amour à M. Claude-Antoine Clériadus de Choiseul, son parent, qui lui succéda le 3 mai 1770.

En 1793, sa tête tomba sous la hache révolutionnaire.

Armes : D'azur, à la croix d'or, cantonnée de vingt billettes, de même de cinq en cinq, sautoir en chaque canton.

FAMILLES.

Bernard de Dompsure. — Originaire d'Onoz, commune du canton d'Orgelet. En 1678, le 28 décembre, Henri Bernard fut reçu bourgeois de Saint-Amour. Depuis cette époque, nous voyons toujours les membres de cette famille occuper avec distinction les charges publiques communales.

Le 3 juillet 1707, Antoine Gagne, conseiller au parlement de Bourgogne, céda tous ses biens situés sur la commune de Dompsure, à Joseph Bernard,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saint-Amour, qui fut échevin à la nomination du comte de Saint-Amour, depuis 1711 jusqu'en 1731. Depuis ce temps, la famille Bernard prit le nom de Dompsure.

Une des branches de cette famille a pris le nom de Pélagey, d'un fief qu'elle possédait en Bresse, avec les droits seigneuriaux en dépendant.

L. N. (1). Du roi Louis XVIII, 27 janvier 1816.

Armes : D'azur, à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même ; l'écu tarré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins. Titre : *Ecuyer*.

Bocquet de Courbouzon. — Famille de Saint-Amour, anoblie dans les personnes de Louis et de Georges Bocquet, l'an 1607, enregistré le 6 janvier 1609. Elle a donné plusieurs présidents à Mortier, au parlement de Besançon.

Armes : D'azur, à quatre quintes feuilles d'or, 2 et 3.

Bolommier. — Très-ancienne famille bressanne, depuis longtemps établie à Saint-Amour. En dernier lieu, M. Bolommier, ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement, était adjoint au maire de Saint-Amour.

Armes : De gueules, au pal d'argent. (Le P. Menetrier, p. 230.)

Brange (De). — L'une des plus anciennes familles de Saint-Amour, qui fut toujours réputée noble. En 1679, M. François de Brange, bailli de

(1) L. N. — Lettres de noblesse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Amour, acheta le fief de Bourcia et celui de Civria, que sa postérité a conservé jusqu'en 1790, et dont elle prit le nom.

Armes : De gueules, à un sautoir d'or. (D'Hozier, p. 1185.)

Breul (Du) de Sacconey. — Famille originaire du Bugey, où elle jouissait d'une très grande illustration. Elle fut employée par les ducs de Savoie, dans les conseils, dans les armées et dans les ambassades. Nous trouvons plusieurs membres de cette noble maison revêtus des plus hautes dignités dans l'état ecclésiastique, et plusieurs demoiselles du Breul, chanoinesses dans les chapitres les plus sévères sur les preuves.

Cette famille s'est fixée à Saint-Amour, dans le courant de l'an 1788, après le mariage de M. le comte du Breul avec Mlle du Raquet de Montjay.

Armes : Ecartelé au premier et quatrième d'or, au griffon d'azur, qui est le Breul ; au deuxième et au troisième, fascé d'or et de gueules, de six pièces, à l'aigle d'azur sur le tout, qui est Chatard. Devise : *Celare divinum opus*.

(Guichenon, *Histoire de Bresse et du Bugey*.)

Broch d'Hotelans. — Famille originaire de Vesoul, établie à Dole, et en dernier lieu à Saint-Amour, où elle a formé plusieurs alliances.

Armes : De gueules, à l'arbre arraché d'or, soutenu par un croissant d'argent.

Cancalon. — Originaire de Bretagne, cette famille est établie à Saint-Amour depuis deux siècles. Joseph Cancalon, maître-tailleur de pier-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

res (architecte), fut reçu bourgeois en 1669. Cette famille a donné des maires, des avocats, des ecclésiastiques, et à l'armée, le major Cancalon, officier supérieur de cavalerie. Elle est comptée au nombre des bienfaiteurs de l'hospice et de la maison de charité.

Armes : D'azur, à la fasce d'or, avec deux étoiles d'or en chef et un croissant de même en pointe.

Supports : Deux levrettes blanches colletées d'argent, toutes deux regardant en arrière. Devise : *Æquitatem serva.*

CESSIA, voyez DEGLANS.

CHAIGNON (DE). — Famille originaire de Périgord et non de la Suisse, comme le dit M. Monnier ; d'une très-ancienne noblesse, n'habite à Saint-Amour que depuis la fin du dernier siècle ; mais déjà auparavant, en 1759, elle avait acquis dans le voisinage, la terre de Condal, département de Saône-et-Loire.

Armes : D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de sable, tenant de sa patte droite une épée d'argent, à la garde d'or.

Supports : Deux lévriers. — Couronne de marquis.

CHAMBART. — Très-ancienne famille, reçut des lettres de bourgeoisie en 1752, dans la personne de M. Claude-Denis Chambart, conseiller chauffecire en la chancellerie du parlement de Besançon, le même qui fut maire de la ville en 1781.

Armes : D'or, à la bande d'azur, chargée de trois losanges d'or et accompagnée de quatre roses de gueules.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chapuis. — Originaire d'Orgelet, médecin à Saint-Amour, qui s'est distingué pendant le siége de cette ville en 1637; il a fondé le chapitre et plusieurs établissements religieux de cette ville.

Armes : D'azur, à un moulin à vent d'argent. (D'Hozier, p. 962.)

Colombet. — Très-ancienne famille de Saint-Amour. Confirmation de noblesse par arrêt de 1739. (Bonvallet, *Armorial de la Franche-Comté.)*

Armes : De gueules, à trois colombes d'argent, 2 et 1. (D'Hozier, p. 272.)

Collot. — Très-ancienne famille; bourgeoise a donné des doyens et des curés à Saint-Amour; l'un d'eux a restauré l'hôpital en 1713.

Armes : D'azur, à un cygne d'argent, à côté d'une couronne d'or. (D'Hozier, p. 1291.)

Constant de Rebecque.— Très-ancienne maison d'Artois où, de temps immémorial, elle possédait la seigneurie de Rebecque, dans les environs d'Aire; fixée depuis longtemps à Saint-Amour. Le célèbre Benjamin Constant était de cette maison. M. de Constant était dernièrement juge de paix à Saint-Amour.

Armes : Coupé en chef d'argent à l'aigle éployée de sable, en pointe écartelé d'or et de sable. Devise : « Constant ne varie. »

Dananche, voyez Gaillard.

Déglans de Cessia. — Très-ancienne famille de Saint-Amour, possédait le fief de Cessia, commune de Saint-Jean-d'Etreux, près de Saint-Amour. Philibert Déglans, se qualifiant, en 1693, de seigneur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Cessia, a été reçu le 22 novembre 1705 en la charge de secrétaire du roi. Cette famille a donné un grand nombre de personnages distingués, des conseillers à la cour des comptes de Dole, des officiers supérieurs à l'armée, des échevins, des ecclésiastiques à la ville de Saint-Amour. Elle est alliée à M. de Lamartine. On voit ses armes, accompagnées de celles de Lamartine, sculptées sur un autel donné à l'église de Varennes-Saint-Sauveur, par Madame Déglans, née de Lamartine.

Armes : D'azur, à trois flèches d'argent posées en bandes, au chef cousu de gueules chargé de trois glands d'or, tigés et feuillés de même. (D'Hozier, p. 554.)

Don de Hautecourt ou de Valfin. — Très-ancienne famille de Saint-Amour. Lettres de secrétaire du roi, maison et couronne de France, délivrées le 25 juin 1713 au sieur Claude-François, seigneur de Hautecourt et de Valfin, enregistrées à Bourg par ordonnance des Etats, du mois d'octobre 1753. Cette même année 1713, M. Don acheta le château de Valfin, que ses héritiers ont conservé jusqu'en 1849.

Armes : D'azur, à trois fasces d'or.

Dompsure, voyez Bernard.

Dupré. — Bourgeois de Saint-Amour, a donné des échevins à la ville.

Armes : D'argent, à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de même, 2 et 1.

Duraquet de Montjay. — Cette maison, dont une branche habite Saint-Amour, est venue du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marquisat de Saluces, en Italie, s'établir dans le Jura. L'un des membres est devenu gentilhomme verrier à la Vieille-Loye, en 1630.

Favier. — Famille de Moirans et de Saint-Claude, anoblie par l'empereur Charles-Quint. Une branche était établie à Saint-Amour et a donné à la ville des échevins et des chanoines.

Armes : D'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois coquilles d'or. (D'Hozier, p. 1191.)

François (prononcez *Français*). — Originaire d'Arinthod. Jean François fut reçu en 1653 bourgeois de Saint-Amour. Cette famille a donné à la ville un bailli, un subdélégué et plusieurs échevins et maires.

Armes : D'azur, à une main dextre de carnation mouvante du haut d'une nuée du flanc senestre et tenant suspendue une balance d'or. (D'Hozier.)

Gaillard. — Famille noble de Saint-Amour. Thomas Gaillard de Montjoux en Faucigny, en Savoie, reçut des lettres de bourgeoisie en 1678. Cette famille fut anoblie le 14 avril 1745, dans la personne de Philibert Gaillard, secrétaire du roi, maison et couronne de France. Ses descendants ont possédé les seigneuries de Beaulieu, de Saint-Sulpice, de Villette, dont plusieurs membres ont pris les noms. Philibert fut la souche de deux maisons très-distinguées à Saint-Amour, les Dananche et les de Lavernée ; il avait acquis en 1760 la seigneurie et maison forte de Lavernée, au prix de cinquante-quatre mille livres, par contrat reçu de Pecquet l'aîné, notaire à Bourg.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette famille a produit un grand nombre de personnages remarquables : échevins, maires, ecclésiastiques, militaires, etc.

Armes : D'azur, à un agneau pascal d'argent, tenant dans sa patte droite une houlette de même, et passant sur un roc aussi de même.

Goux (De). — Commandant de la ville de Saint-Amour pendant le siége de 1637.

Armes : De sable, au lion d'or armé et lampassé de gueules.

Devise : Sans defaillir. (Bonvallet, *Armorial de Franche-Comté.)*

Goslier. — Bourgeois de Saint-Amour; cette famille a donné des échevins et des chanoines.

Armes : D'azur, à deux étoiles d'or en chef et un besant de même en pointes. (D'Hozier, p. 1190.)

Guyolot. — A donné des échevins et des chanoines.

Armes : D'argent, à un chêne de sinople englandé d'or. (D'Hozier, p. 1191.)

Martinet. — Famille originaire de Saint-Julien, établie à Saint-Amour. Le conseil municipal offrit des lettres de bourgeoisie à Pierre-Marie-Désiré Martinet, écuyer en 1785; ce sont les dernières qui aient été données.

Son fils fut juge de paix à Saint-Amour.

Armes : D'argent, à trois martinets de sable. (D'Hozier, p. 1188.)

Merle. — Très-ancienne famille, a donné un grand nombre d'échevins et d'ecclésiastiques de tous rangs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Alexandre Merle a été maire de Saint-Amour de 1830 à 1845.

Armes : D'or, à trois merlettes de sable, 2 et 1. (D'Hozier, p. 1272.)

Meunier (Claude-Marie). — Né à Saint-Amour le 4 août 1770, mort général de division le 14 avril 1835, grand officier de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire.

Armes : Ecartelé au premier d'azur à la levrette d'argent soutenant un N d'or; au deuxième, franc quartier à sénestre de gueules, l'épée haute en pal d'argent; au troisième, au lion grimpant d'or; au quatrième, d'azur à la pyramide d'argent, maçonnée de sable et terrassée de sinople.

Moissard (De). — Seigneur de Montportail, gentilhomme résidant à Saint-Amour, l'un des principaux bienfaiteurs de la maison de Charité. Le conseil de la ville lui offrit en 1760 des lettres de bourgeoisie.

Monnier de Savignat. — Famille noble, originaire de Franche-Comté, a donné des magistrats à la cour des comptes de Dole et des officiers distingués à l'armée.

Armes : D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux tourtereaux de même.

Montmorillon (De). — Famille noble fort ancienne du Lyonnais, dont une branche est depuis longtemps fixée à Saint-Amour.

Armes : D'or, à l'aigle éployée de gueules.

Pelapussins (De). — Très-noble et très-ancienne famille.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Armes : De gueules, à la fleur de lis d'or. (Bonvallet, *Armorial de la Franche-Comté.)*

Pellot, seigneurs d'Allonal.

Armes : D'azur, à une tierce d'or.

Publy (le chevalier de). — Ancien officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Saint-Amour. Le Conseil de la ville lui a donné des lettres de bourgeoisie, en 1765.

Rémond. — Bourgeois de Saint-Amour; cette famille a donné plusieurs échevins.

Armes : D'azur, à un croissant d'argent, parti de gueules et à un mouton paissant d'or. (D'Hozier.)

Robert d'Arinthod. — Avocat et bailli de Saint-Amour.

Armes : Echiqueté d'or et d'argent. (D'Hozier, p. 1183.)

Saint-Mauris-Augerans (De). — Branche de la famille Saint-Mauris de Montbarrey. Cette illustre famille possède le château du Bouchat, près de Saint-Amour; elle habite souvent dans cette dernière ville.

Armes : De gueules, à la croix fleuronnée d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une aigle impériale d'or.

Supports : Deux lions d'or, lampassés de gueules.

Seyturier. — Cette famille se rattache à l'histoire de notre ville par la fondation d'un de nos principaux établissements religieux. Jeanne de Seyturier, veuve de Philibert, seigneur de Dananche,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

résidait à Saint-Amour, où elle fonda le monastère de la Visitation.

Armes : D'azur, à deux faulx d'argent emmanchées d'or, posées en sautoir.

THOISSY. — Cette ancienne famille, qui tire son nom de la baronnie de Thoissy, en Auxois, fut annoblie en 1412. Elle a donné un Gruyer au duché de Bourgogne, des baillis à l'Auxois et à l'Autunois, et plusieurs conseillers aux ducs de Bourgogne.

Armes : D'azur, à trois glands d'or, 2 et 1.

TOUR (DE LA) DE CRESSIA. — Gentilhomme résidant à Saint-Amour. Le Conseil de ville lui offrit, en 1760, des lettres de bourgeoisie.

TOURNELLE (DE LA). — Originaire du Morvan; famille bienfaitrice de l'hôpital de la maison de Charité de Saint-Amour. Elle possède un château à Coligny; elle a contracté plusieurs alliances à Saint-Amour.

Armes : De gueules, à trois tours d'or.

TRIBILLET, famille bourgeoise, a donné à la ville plusieurs échevins et plusieurs chanoines. Gaspard Tribillet acheta, en 1693, la seigneurie de Condal des religieux de Gigny. Un de ses descendants la vendit en 1768 à Pierre de Chaignon. Melchior Tribillet de Condal était en 1737 un des quatre secrétaires du parlement des Dombes.

Armes : De sable à une tierce d'or.

VIEUX. — Désiré Vieux, bailli de Saint-Amour, conseiller au parlement de Dole, en 1500, obtint des lettres de noblesse de Philippe-le-Beau en récompense de sa fidélité à Marie de Bourgogne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette famille s'est éteinte par les femmes dans celle de M. de Guelle, ancien maire de Saint-Amour.

Armes : De gueules, à la bande d'or accompagnée de trois croix, 2 et 1.

VIEUX ou VETUS, de Saint-Amour, seigneur de Villefalier, près Orléans, premier président au parlement de Bretagne. Lettre de noblesse délivrée par Henri III, le 5 octobre 1581.

Armes : D'or, à la rose de gueules, soutenue et feuillée de sinople au chef d'azur chargé de trois pals d'argent.

VUILLEMENOT DE NANC, famille noble de Saint-Amour.

Armes : D'azur, aux chevrons d'or accompagnés de trois trèfles d'argent.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface 3

Introduction. 7

LIVRE PREMIER : *Vincennes la Jolie.* — Chapitre premier : Du nom de Vincennes 11

Chapitre II. — Comment était bâtie Vincennes la Jolie . . 14

— III. — Antiquités trouvées sur le territoire de Saint-Amour 16

Chapitre IV. — Constructions romaines. 19

— V. — Monnaies gauloises. — Monnaies romaines . 22

LIVRE II : *Origine de Saint-Amour.* — Chapitre premier : La Légion thébaine 31

Chapitre II. — Fondation du monastère d'Agaune. . . . 34

— III. — Le roi Gontran. — Saint-Amour 36

— IV. — Fondation de la ville de Saint-Amour. . . 39

LIVRE III : *Seigneuries de Saint-Amour.* — Chapitre premier. — Titres, droits féodaux — Revenus des seigneurs de Saint-Amour 41

Chapitre II. — Première maison seigneuriale de Saint-Amour. — Les sires de Salins, de 920 jusque vers la moitié du douzième siècle. 46

Chapitre III. — Deuxième maison seigneuriale de Saint-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages.

Amour. — Sire de Laubépin-Saint-Amour. — De la moitié du douzième siècle à 1452 50

Chapitre IV. — Troisième maison seigneuriale de Saint-Amour. — Maison de Toulongeon. — Environ de 1452 à 1462 56

Chapitre V. — Quatrième maison seigneuriale. — Maison de Damas. — 1464 à 1550 58

Chapitre VI. — Cinquième maison seigneuriale. — Maison de La Baume-Saint-Amour, de 1550 à 1770 61

Chapitre VII. — Sixième maison seigneuriale. — Maison de Choiseul La Baume. — 1770-1789. 68

LIVRE IV : *Commune et Ville de Saint-Amour*. — Chapitre premier : Constitution de la commune de Saint-Amour. . 71

Chapitre II. — Des bourgeois et des conditions auxquelles s'obtenaient les lettres de bourgeoisie 74

Chapitre III.— Liste chronologique des individus reçus bourgeois depuis 1650 78

Chapitre IV. — Droits, franchises et libertés de la commune. 81

— V.— Charte des franchises accordées aux bourgeois de Saint-Amour par Guillaume II, seigneur dudit lieu, en 1272. 85

Chapitre VI. — Organisation de la commune de Saint-Amour après la conquête de Louis XIV. 100

Chapitre VII. — Tableau des échevins de la ville de Saint-Amour, depuis l'année 1550 jusqu'à l'année 1790 . . . 102

Chapitre VIII. — Etat du nombre des officiers municipaux de la ville de Saint-Amour et des gages, émoluments, priviléges et exemptions qui leur étaient attribués depuis 1765 jusqu'en 1789 117

Chapitre IX. — Restauration de la ville, après sa ruine, en 1637. 118

Chapitre X. — Justice seigneuriale et justice des gabelles . 121

— XI. — Subdélégation 129

— XII. — Collége de Saint-Amour 130

— XIII. — Population 138

— XIV. — Agriculture 142

— XV. — Industrie 148

— XVI. — Commerce 156

— XVII. — Armoiries de la ville de Saint-Amour. . 159

LIVRE V : *Etablissements ecclésiastiques de piété*. — Chapitre premier : Eglise collégiale et paroissiale 163

Chapitre II. — Curés primitifs. — Vicaires amovibles. —

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages.

Curés perpétuels 171

Chapitre III. — Noms de Messieurs les curés de Saint-Amour, depuis 1677 jusqu'à nos jours 173

Chapitre IV. — Reliques de saint Amour et de saint Viator . 175

— V. — Dimes et revenus de l'église. 176

— VI. — La familiarité. 180

— VII. — Le Chapitre 181

— VIII. — Noms du doyen et des chanoines nommés par les fondateurs, lors de l'établissement du Chapitre, le 14 septembre 1632 186

Chapitre IX. — Noms des chanoines du Chapitre de Saint-Amour 188

Chapitre X. — Couvent des religieux Augustins 190

— XI. — Couvent des religieux Capucins 192

— XII. — Monastère des Annonciades 196

— XIII. — Monastère de la Visitation 198

— XIV. — L'Hermitage. 201

— XV. — Chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre. 203

— XVI. — Maladière. — Chapelle et cimetière des pestiférés 206

Chapitre XVII. — Cimetière 210

— XVIII. — Etablissement de la maison de Charité. — L'abbé Vetus 217

Chapitre XIX. — Liste des personnes qui ont fait des legs ou des dons manuels à la maison de Charité depuis sa fondation jusqu'à la Révolution 223

Chapitre XX. — Pose de la première pierre de la maison de Charité 226

Chapitre XXI. — Bureau de bienfaisance. — Ecoles des filles 231

— XXII. — Hôpital de Saint-Amour. 234

— XXIII. — Liste des bienfaiteurs de l'Hôpital depuis Guillaume de Saint-Amour jusqu'à la restauration de cette maison 239

Chapitre XXIV. — Guy Colombet. 243

— XXV. — Restauration de l'Hôpital. — Joseph-Philibert Collod 247

Chapitre XXVI. — Nouvel hôpital 249

LIVRE VI : *Évènements militaires.* — Chapitre premier : Remparts de Saint-Amour 255

Chapitre II. — Guerres de Louis XI 259

— III. — Charles-Quint. — Philippe II. — Henri IV. 264

— IV. — Siége de Saint-Amour en 1637. 271

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages.

Chapitre V. — Prise de la ville et du château 278
— VI. — Restitution de la ville au roi d'Espagne après la paix des Pyrénées 286
Chapitre VII. — Guerres de Louis XIV. — Occupation de Saint-Amour par M. de La Tournelle. — Restitution à l'Espagne. 292
Chapitre VIII. — Nouveau siége de Saint-Amour. — Réunion définitive de la Franche-Comté à la monarchie française 297
Chapitre IX. — Démolition du château 303
— X. — Notabilités militaires avant 1789 306
— XI. — Notabilités militaires depuis 1789. — Le général Meunier 310
Chapitre XII. — Suite des notabilités militaires depuis 1789. 314
LIVRE VII : *Personnages remarquables de Saint-Amour.* — Chapitre premier : Objet de ce Livre. 317
Chapitre II. — Guillaume de Saint-Amour 319
— III. — Jean Vieux, premier président au Parlement de Bretagne. 327
Chapitre IV. — Ecrivains de Saint-Amour 330
— V. — Sculpteurs, peintres et architectes 333
— VI. — Sculpteurs. — Prost. — Chambart . . . 334
— VII. — La famille de Danancbe 338
— VIII. — Le chevalier de Chaignon. 342
— IX. — Messieurs Bernard de Dompsure 345
— X. — Monsieur Alexandre Merle 348
— XI. Monsieur de Lavernée. — Monsieur Bolommier 350
Armorial de Saint-Amour. 355

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXTRAIT DES CADASTRES

DES

COMMUNES DU JURA

PAR

ED. TOUBIN.

24*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRÉFACE

Il y a quelques années déjà, j'annonçais à la Société d'Emulation que j'avais entrepris le dépouillement général des cadastres du département, et cherché à mettre au jour les renseignements historiques qui sont enfouis dans la multitude presque innombrable des appellations locales ; je viens aujourd'hui vous communiquer la suite de mon travail. J'ai donné à mon mémoire la forme d'un dictionnaire alphabétique : si c'est la plus commode pour les recherches, c'est la plus fatigante pour la lecture, je le sais et ne veux nullement vous imposer l'audition même partielle d'un tel catalogue : permettez-moi seulement de vous exposer les principales conséquences qui découlent des pages que j'ai l'honneur de vous présenter.

Tous nos enfants savent distinguer dans le Jura

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois régions physiques, la plaine, le vignoble et la montagne; de même l'œil le moins attentif saisit sur la carte de notre pays des zones qui diffèrent par la désinence des noms de localités. Ici domine la terminaison *ange* (Auxange, Malange, etc.), et plus loin la terminaison *a* (Meussia, Nogna), si bien que le sol semble avoir appartenu à des peuples parlant des idiômes divers.

Si cette première impression ne nous trompe point, ces idiômes n'ont pas dû périr complètement, et comme les mots qui vieillissent le plus sans disparaître, sont les noms de localités grandes ou petites, noms tellement vivaces que tel champ garde encore le même vocable qui le désignait au douzième siècle, il y a intérêt à consulter les dénominations des lieuxdits, que nous ont légués les âges précédents, et que les cadastres offrent à notre étude.

Nous y trouverons parfois un même objet tirant son nom de deux radicaux différents. Le bois qui se nomme en un point *coudre*, *coudrette*, devient sur un autre : la *nuzillière,* le *nuzillon*. La pierre qui sert à couvrir les habitations sera, suivant les contrées, lave ou loze, et le terrier du renard, renardière ici, sera plus loin la vulpillière.

Mais le plus souvent d'un même radical sortiront deux dérivés distincts: de *colonia* (métairie) nous ferons *coulonges* et *coulanges;* de sable, *sablière* et *sablonnière;* de loup, *louvière* et *louvatière;* de *mespilus* (l'arbre aux nèfles) *mélier* et *néplier;* de malade, *malatière* et *maladerie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De même, ***doye*** et ***douillon*** (source), ***rappe*** et ***rippe*** (broussailles) ***embossieux*** et ***emboussoux*** (entonnoir) auront chacun leur circonscription où ils règneront à l'exclusion de leur rival.

Un mot pourra même subir trois métamorphoses: les ***étrapeaux*** de Dole deviendront ***étarpois*** à Nozeroy et ***éterpeys*** dans le sud : l'arbre nommé saule dans la plaine, sera la ***sauge*** dans le sud et la ***sausse*** dans le nord.

L'arrondissement de Dole se distingue : 1° par sa manière de former les diminutifs: aux mots épinette, planchette, fontenette, reculet, prélet, muret, il substitue invariablement épenotte, planchotte, fontenotte, reculot, prélot, murot, imitant en cela le département de la Haute-Saône.

2° Par l'absence de mots très fréquents ailleurs : tels sont: millière, pannessière, ravière, favière, lentillière, verchères, dont la terminaison est habituelle à la langue d'oc.

3° par l'emploi répété des mots : glairon, faux, rang, routure, velle, meix, poiset, etc.

Saint-Claude a aussi son vocabulaire spécial: rasse (pour scierie), rafour (four à chaux), chatenage, frasse, laris, marèche, mouraines, dappes, molunes, parchy, etc.

Le sud-ouest, à son tour, remplace les mots : cotard, gerbaud, sappeau, effondreux, par les variantes : cotey, gerbey, sappey, effondrey ; il ignore le tartre, la motte, la vaivre, la mouille, la soiture, et prodigue longeailles, nièvre, ruty, golet et pie (partie de territoire). Ainsi chaque

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

appellation se cantonne, et comme il existe des bassins hydrographiques, il est des ***régions linguistiques***, si vous acceptez cette locution : chacune d'elles a ses frontières et sur l'une de celles-ci spécialement j'ose appeler votre attention.

Si, à quelques kilomètres au sud de Lons-le-Saunier, vous tracez une ligne allant de l'est à l'ouest, vous aurez divisé notre arrondissement en deux contrées bien différentes au point de vue de l'étude qui nous occupe maintenant ; au sud, dans les cantons d'Orgelet, d'Arinthod, de Beaufort, de Saint-Julien, de Clairvaux et de Saint-Amour abonde la terminaison *a* (Orbagna, Soucia, Bissia, etc.) ; au nord cette désinence est aussi inconnue que dans les arrondissements de Poligny et de Dole. Prolongez cette ligne à travers la circonscription de Saint-Claude et elle divisera cet arrondissement comme elle divise le nôtre. Moirans et Saint-Laurent vous offriront le même antagonisme qu'Orgelet et Voiteur.

Au nord de cette ligne vous traversez les mots : baume, chauffaux, pontot, renardière. Au sud leurs équivalents : balme, chaffois, pontet, vulpillière. Cette barrière semble arrêter le vocable tillette si commun dans le Nord, la ***buclaine***, la ***pause***, le ***tré*** (sens de ***tra*** italien ou ***trans*** latin) qui inondent le sud.

Voilà donc bien une frontière linguistique, une ***borne***, eh bien ! sur cette ligne, de Vincelles aux Petites-Chiettes vous trouverez une vingtaine de fois le mot caractéristique ***bornay*** et à côté de lui

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

six fois le mot *garenne* qui, d'après tous les archéologues, représente la zone inhabitée que deux peuples laissaient entre eux quand les populations n'avaient pas encore acquis cette densité qui les a amenées à se disputer les dernières parcelles de territoire, et à réduire l'espace qui les sépare à la ligne mathématique et fictive.

Mes pages sont sobres d'étymologies. Ce terrain est trop glissant et pour qui n'est pas plus *ferré* que moi, les faux pas y sont fréquents et dangereux. Cependant quand j'ai trouvé dans le vieux français ou dans les patois des contrées qui nous avoisinent un mot évidemment analogue à ceux que j'étudiais, je me suis hâté de l'inscrire à côté d'eux ; par ce rapprochement, je ne prétends pas établir une filiation, mais indiquer une parenté.

Dans cette dernière partie de mon travail, je me suis aidé des Glossaires des patois de Franche-Comté et du patois chalonnais, du dictionnaire de la langue d'oc, des topographies départementales déja publiées, de nos vieux dictionnaires tels que Trévoux, Ménage, etc., et surtout des travaux de ces deux illustres érudits qu'il est permis de mettre sur le même rang, Ducange et Littré.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXTRAIT DES CADASTRES

DES

COMMUNES DU JURA

PAR

ED. TOUBIN.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRÉFACE

Il y a quelques années déjà, j'annonçais à la Société d'Emulation que j'avais entrepris le dépouillement général des cadastres du département, et cherché à mettre au jour les renseignements historiques qui sont enfouis dans la multitude presque innombrable des appellations locales ; je viens aujourd'hui vous communiquer la suite de mon travail. J'ai donné à mon mémoire la forme d'un dictionnaire alphabétique: si c'est la plus commode pour les recherches, c'est la plus fatigante pour la lecture, je le sais et ne veux nullement vous imposer l'audition même partielle d'un tel catalogue : permettez-moi seulement de vous exposer les principales conséquences qui découlent des pages que j'ai l'honneur de vous présenter.

Tous nos enfants savent distinguer dans le Jura

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois régions physiques, la plaine, le vignoble et la montagne ; de même l'œil le moins attentif saisit sur la carte de notre pays des zones qui diffèrent par la désinence des noms de localités. Ici domine la terminaison *ange* (Auxange, Malange, etc.), et plus loin la terminaison *a* (Meussia, Nogna), si bien que le sol semble avoir appartenu à des peuples parlant des idiômes divers.

Si cette première impression ne nous trompe point, ces idiômes n'ont pas dû périr complètement, et comme les mots qui vieillissent le plus sans disparaître, sont les noms de localités grandes ou petites, noms tellement vivaces que tel champ garde encore le même vocable qui le désignait au douzième siècle, il y a intérêt à consulter les dénominations des lieuxdits, que nous ont légués les âges précédents, et que les cadastres offrent à notre étude.

Nous y trouverons parfois un même objet tirant son nom de deux radicaux différents. Le bois qui se nomme en un point *coudre*, *coudrette*, devient sur un autre : la *nuzillière,* le *nuzillon*. La pierre qui sert à couvrir les habitations sera, suivant les contrées, lave ou loze, et le terrier du renard, renardière ici, sera plus loin la vulpillière.

Mais le plus souvent d'un même radical sortiront deux dérivés distincts : de *colonia* (métairie) nous ferons *coulonges* et *coulanges ;* de sable, *sablière* et *sablonnière ;* de loup, *louvière* et *louvatière ;* de *mespilus* (l'arbre aux nèfles) *mélier* et *néplier ;* de malade, *malatière* et *maladerie*.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

De même, *doye* et *douillon* (source), *rappe* et *rippe* (broussailles) *embossieux* et *emboussoux* (entonnoir) auront chacun leur circonscription où ils règneront à l'exclusion de leur rival.

Un mot pourra même subir trois métamorphoses: les *étrapeaux* de Dole deviendront *étarpois* à Nozeroy et *éterpeys* dans le sud : l'arbre nommé saule dans la plaine, sera la *sauge* dans le sud et la *sausse* dans le nord.

L'arrondissement de Dole se distingue : 1° par sa manière de former les diminutifs: aux mots épinette, planchette, fontenette, reculet, prélet, muret, il substitue invariablement épenotte, planchotte, fontenotte, reculot, prélot, murot, imitant en cela le département de la Haute-Saône.

2° Par l'absence de mots très fréquents ailleurs : tels sont: millière, pannessière, ravière, favière, lentillière, verchères, dont la terminaison est habituelle à la langue d'oc.

3° par l'emploi répété des mots : glairon, faux, rang, routure, velle, meix, poiset, etc.

Saint-Claude a aussi son vocabulaire spécial: rasse (pour scierie), rafour (four à chaux), chatenage, frasse, laris, marèche, mouraines, dappes, molunes, parchy, etc.

Le sud-ouest, à son tour, remplace les mots : cotard, gerbaud, sappeau, effondreux, par les variantes : cotey, gerbey, sappey, effondrey ; il ignore le tartre, la motte, la vaivre, la mouille, la soiture, et prodigue longeailles, nièvre, ruty, golet et pie (partie de territoire). Ainsi chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appellation se cantonne, et comme il existe des bassins hydrographiques, il est des *régions linguistiques*, si vous acceptez cette locution : chacune d'elles a ses frontières et sur l'une de celles-ci spécialement j'ose appeler votre attention.

Si, à quelques kilomètres au sud de Lons-le-Saunier, vous tracez une ligne allant de l'est à l'ouest, vous aurez divisé notre arrondissement en deux contrées bien différentes au point de vue de l'étude qui nous occupe maintenant ; au sud, dans les cantons d'Orgelet, d'Arinthod, de Beaufort, de Saint-Julien, de Clairvaux et de Saint-Amour abonde la terminaison *a* (Orbagna, Soucia, Bissia, etc.) ; au nord cette désinence est aussi inconnue que dans les arrondissements de Poligny et de Dole. Prolongez cette ligne à travers la circonscription de Saint-Claude et elle divisera cet arrondissement comme elle divise le nôtre. Moirans et Saint-Laurent vous offriront le même antagonisme qu'Orgelet et Voiteur.

Au nord de cette ligne vous traversez les mots : baume, chauffaux, pontot, renardière. Au sud leurs équivalents : balme, chaffois, pontet, vulpillière. Cette barrière semble arrêter le vocable tillette si commun dans le Nord, la *buclaine*, la *pause*, le *tré* (sens de *tra* italien ou *trans* latin) qui inondent le sud.

Voilà donc bien une frontière linguistique, une *borne*, eh bien ! sur cette ligne, de Vincelles aux Petites-Chiettes vous trouverez une vingtaine de fois le mot caractéristique *bornay* et à côté de lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

six fois le mot *garenne* qui, d'après tous les archéologues, représente la zone inhabitée que deux peuples laissaient entre eux quand les populations n'avaient pas encore acquis cette densité qui les a amenées à se disputer les dernières parcelles de territoire, et à réduire l'espace qui les sépare à la ligne mathématique et fictive.

Mes pages sont sobres d'étymologies. Ce terrain est trop glissant et pour qui n'est pas plus *ferré* que moi, les faux pas y sont fréquents et dangereux. Cependant quand j'ai trouvé dans le vieux français ou dans les patois des contrées qui nous avoisinent un mot évidemment analogue à ceux que j'étudiais, je me suis hâté de l'inscrire à côté d'eux ; par ce rapprochement, je ne prétends pas établir une filiation, mais indiquer une parenté.

Dans cette dernière partie de mon travail, je me suis aidé des Glossaires des patois de Franche-Comté et du patois chalonnais, du dictionnaire de la langue d'oc, des topographies départementales déja publiées, de nos vieux dictionnaires tels que Trévoux, Ménage, etc., et surtout des travaux de ces deux illustres érudits qu'il est permis de mettre sur le même rang, Ducange et Littré.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXTRAIT DES CADASTRES

DES

COMMUNES DU JURA

PAR

ED. TOUBIN.

25

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CATALOGUE

DE QUELQUES MOTS

employés dans la désignation des lieux-dits,

TIRÉS DES CADASTRES DU JURA

avec indication des contrées où ces mots sont le plus fréquemment usités.

A

Les Accrues. Fréquent aux bords des rivières de la plaine. On lit quelquefois la *crue*. — Ce sont des terres délaissées par la rivière. On le trouve appliqué dans ce sens à Chissey, (1613).

L'Achat. Fréquent dans le sud du département; inconnu ailleurs.

L'Ados. Très-fréquent au sud, dans la région à l'ouest de l'Ain, inconnu au nord de Lons-le-Saunier.

Les Adrets, Les Adroits. Assez fréquents dans les montagnes de St-Claude. N'existe pas ailleurs.—En provençal ce mot désigne le versant oriental d'une montagne.

L'Age, Les Agettes. Vieux mot qui signifie *haie*. (Comte Jaubert. *Glossaire* du centre de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France). Il se trouve surtout dans le N. du département.

L'AIGE. Fréquent dans la plaine du nord, presque inconnu ailleurs.

L'AIGEOTTE. Spécial à l'arrondissement de Dole. Cette remarque doit s'appliquer à beaucoup d'autres diminutifs de même terminaison.

L'ALEU. Arrondissement de Dôle. Ce mot était employé aux temps féodaux pour désigner le domaine indépendant par opposition à celui tenu en fief.

L'ALLIER. Espèce d'arbre, (Ducange), (*Alisier*). Fréquent dans l'arrondissement de Poligny, nul dans la plaine.

AMU. Pour amont. Assez fréquent dans l'extrême sud.

AN. A Cransot et Baume. C'est à tort que certaines personnes ayant lu *lan*, ont comparé ce lieu à un sanctuaire antique.

LES ARBUES. Spécial à la plaine du nord, il y est très-fréquent. — Son diminutif est *Arbuottes*. — Chevalier dérive ce mot de *Albue* (terre blanche) par le changement de *l* en *r* comme dans *balme* devenu *barme*.

L'AUGE (masc.), AUGIA, (Ducange), pâturage près d'une rivière : très-fréquent dans la montagne, inconnu dans la plaine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B

Balme. Le diminutif est *Balmette*. Tous deux par altération sont devenus *barme* et *barmette ; bâme* et *bâmette*. Ils sont tous répandus dans le Sud mais ne s'avancent pas au-delà d'une ligne dont il sera parlé ci-dessous à l'article *Bornay*. — à Genève aussi on dit *balme*. — pour la signification voir le mot *Baume*.

Les Baraques. Fréquent dans la plaine, rare dans les montagnes. Inconnu dans l'arrondissement de St-Claude.

Barchères. V. *Verchère*.

Pré des Bardes. A Mont-sur-Monnet.

La Barta. La Barthe. La Berthe. — *Barta* veut dire forêt. (Ducange.) Dans les Basses-Pyrénées il a encore ce sens.

Le Bas. Très fréquent surtout dans la plaine. Accompagné souvent d'un nom d'homme.

Bataille. Pour ce mot et pour d'autres qui peuvent avoir une importance historique, je rapporterai la liste des communes où je les ai rencontrés.

Canton de Bletterans : à Chapelle-Voland, à Villevieux et à Desnes.

Canton de St-Amour : à Loisia, (ch. *Batailly*.)

Id. de Sellières : à Francheville.

Id. de Chaumergy : à Froideville.

Id. de Chaussin : à Sergenaux et à l'Abergement-Saint-Jean.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Chemin : à Chemin, St-Aubin, et Longwy.

Canton de Gendrey : à Saligney.

Id. de Montbarrey : à Vaudrey et Germigney.

Id. de Montmirey : à Brans.

Id. de Rochefort : à Amange.

Id. d'Arbois : à Arbois.

Id. de Champagnole : à Monnet-la-Ville.

Id. de Nozeroy : à Nozeroy, Censeau, Arsures, Bief du Fourg, Essavilly, Petit-Villard, Billecul, La Favière, Cuvier.

Canton de Poligny : à Aumont, Brainans, Plane, Barretaine, Oussières, Molain, Chemenot, Neuvilley.

Canton de Salins : à Pretin.

Id. de St-Claude : à Avignon.

Id. des Bouchoux : à Rognat.

Id. de St-Laurent : à St-Laurent.

La Bauche. Signifie mur en pisé, par suite hutte. Assez commun dans la plaine du nord.

Baume. Ce mot a formé les dérivés *Baumois*, *Baumette*, *Baumielle et Baumesse*, il s'est altéré jusqu'à devenir *Bônne et Bônnette*. Dans notre pays il rappelle quelquefois des terres ayant appartenu à la célèbre abbaye, mais nous devons rechercher plus haut. Ducange le traduit par tombeau, il cite à l'appui de cette opinion la Sainte-Baume, et la Baume de St-Honorat près de l'île de Lérins, mais je crois que le grand érudit s'est trompé ici, qu'il a pris le contenant pour le contenu, la grotte pour le tombeau. Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

billon donne à *Baume* la signification de rocher, et le comte Joubert repousse aussi ce mot comme synonime de grotte : ces témoignages ne peuvent guères prévaloir contre l'opinion générale de notre pays qui a toujours considéré la *Baume* ou la *Balme* comme une caverne et qui s'appuie sur de très-nombreux exemples. Tout le monde reconnaît l'origine gauloise de ce mot. Chez nous ce mot est très-commun, toutefois on ne le trouve point à l'ouest du chemin de fer, ce qui tient sans doute à la nature du sol. Il est rare au-dessous de la latitude de Beaufort, il est alors remplacé par la forme *balme*. (v. ce mot.)

LE BÉCHET. Seulement dans l'arr. de St-Claude, assez fréquent.

BÉGUIN. Dans le nord, assez commun.

BÉJON. Dans le nord.

BELIN, la BELINE, la BELINIÈRE. Se rattache sans doute au dieu gaulois Bel : commun surtout aux environs de Salins et de Nozeroy. Si on le trouve quelquefois en Bresse, je n'en ose rien conclure, car là existent des familles de ce nom.

LA BERGÈRE, v. *Verchère*.

AU BERRY. *Berrie* est dans Joinville, il désigne une plaine déserte.

EN BERSAILLIN. *Bersail* était le lieu où l'on s'assemblait pour tirer au blanc. Versailles, qui fut d'abord un rendez-vous de chasse, doit en avoir pris son nom, les italiens ont *Bersaglio* qui désigne le but, la cible, et ils en ont fait le nom de leurs tirailleurs. *(Bersaglieri.)*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Besse, aux Besses. Le premier de ces mots présente une difficulté : il faudrait peut-être lire *ch. de l'Abbesse* ; ces exemples d'articles qui se sont soudés ou détachés ne sont pas rares même dans les langues écrites : je puis citer en français lierre venu d'hédera, lendemain venu de l'endemain, la Natolie pour l'Anatolie, la pouille (latin *Apulia*), l'auréole pris pour la lauréole, la couronne de laurier qui entourait la tête des saints, l'Ognon, rivière, pour le *lougnon*, en latin *ligno ;* en espagnol *aduana* pour douane, *vanguardia* pour avant-garde, *botica*, pharmacie pour *apotéca*, etc. Mais de tous ces mots le plus curieux peut-être est celui d'apostille. Au moyen-âge quand un annotateur voulait ajouter quelques mots à un texte, il traçait un signe dans la ligne, écrivait en marge : *post illa* et mettait son commentaire. C'est de ce *postilla* que nous avons fait d'abord une postille que les Espagnols ont conservé, puis notre apostille avec ses dérivés.

Revenons à nos *besses* : on lit dans Carpentier : *besses*, lieu bas, marécageux.

Le Bièvre (ou les). Ce mot a signifié castor ; aux environs de Paris, le mot était féminin ; j'ai trouvé dans les registres d'un couvent de Dole que la *bièvre* existait encore dans nos pays au dix-septième siècle. M. Godron en a aussi démontré l'existence en Lorraine.

Le Biolet, la Biolée, le Bioulat. Commun dans la montagne, une seule fois dans la plaine : *biole* à Genève signifie bouleau, *bioule* dans le Jura

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même sens, vient de *betulus* par suppression du *t*, comme suer de Sudare, suppression du *d*.

BLANC, très-fréquent, important surtout quand il se lie au mot chemin; car il remonte alors à une haute antiquité et s'étend au loin. J'ai trouvé des voies *blanches* dans l'Yonne, et la vie *blanque* dans les Basses-Pyrénées. Voici le catalogue pour le Jura.

Canton de Clairvaux : à Clairvaux, Ménétru, Charézier : vie *blanche*.

Canton d'Orgelet : à Sarrogna, vie *blanche*, à Chavéria, chemin blanc.

Canton de Saint-Amour : à Nantey, vie *blanche*.
Id. de Saint-Julien : à Villechantria Id.
Id. de Chaumergy : à la Chassagne Id.
Id. de Rochefort : à Authume, chemin *blanc*.
Id. d'Arbois : à la Chatelaine, vie *blanche*.
Id. de Nozeroy : à Esserval-Combe, Id.
Id. des Planches : à Foncine, sentier *blanc*.

LE BLANDON, LA BLANDONNIÈRE. Tous deux dans le sud : la *blandonnée* est un mélange de froment et de seigle.

AU BLESSONIER, OU BLOSSENIER. Dans le nord du département.

LE BOICHAT, LE BOICHET, LA BOICHAILLE, tous ces mots et d'autres qui en dérivent ne se trouvent que dans le nord, *boichot* n'est que dans l'arr. de Dole; il signifie bocage (glossaire du comte Jaubert.) Beaucoup de titres traduisent *boichet* par *bosculum*.

LA BOISSIÈRE, le plus souvent dans le sud, vient de *buxeria* (forêt de buis.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Boiserette, n'est que dans le sud.

La Borde, les Bordettes, Bordattes, par altération *bode, bodette*, veut dire maison, vient d'un mot saxon, il se rencontre surtout sur une ligne qui irait de Saint-Aubin, où il est le plus fréquent, à Pont-du-Navoy; le nom propre *Bordy* signifie le fermier de la *borde*.

Le Bornay. Ce mot est rare dans le département en général, mais il offre cette particularité que sur une ligne de 30 kilomètres, allant de Vincelles aux Petites-Chiettes, il se présente dix fois. Sur une ligne distante de la première, de 5 kilomètres environ, allant de Beaufort à Château-des-Prés le même mot s'offre sept fois. Entre les lignes on trouve le *Bornay* à Mérona. Ne semble-t-il pas voir une double frontière bien marquée? Les peuplades antiques ne se séparaient pas par une simple ligne mathématique, elles laissaient entre elles de vastes espaces restés stériles, demeurant terrain de chasse, qu'on nommait Marches, Varennes, Garennes, Gastines, (v. ces mots) où chacun avait droit à la pâture de ses bêtes et au bois de son feu; puis, plus tard, quand la tribu s'accroissant en population demandait à s'élargir, chacun de son côté entamait ce sol indivis; la frontière rongée des deux parts s'amoindrissait, devenait enfin linéaire, mais que de sang souvent était versé sur la ligne en litige avant qu'une de ces trêves que nous honorons du beau nom de traité de paix vînt imposer au plus faible du moment la volonté du plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fort! Nos deux lignes de *Bornay* ne sont peut-être qu'un souvenir d'une semblable convention.

BOUCHARD, fréquent dans la montagne.

LE BOUCHAT, LE BOUCHET, LA BOUCHETTE. Analogues de *Boichet*, mais plus fréquent au sud qu'au nord.

LA BOUCHÈRE. *Bouchière*, altéré de *buxeria* a signifié lieu planté de buis, il se trouve surtout vers Saint-Claude.

LE BOUCHOT, LA BOUCHOTTE, LA BOUCOTTE, plus fréquent dans la plaine, surtout dans l'arr. de Dole.

LA OU LES BOURBES. Exclusivement dans le sud où il est très-fréquent.

LES BOURDETTES. Altération de *bordettes* (V. *borde*.)

LE BOURGEON, fréquent dans le nord, une seule fois dans le sud.

LE BOURBOUILLON. En espagnol *borbolone*, signifie source ; commun dans l'arr. de Lons-le-Saunier et de Saint-Claude, ce mot se trouve dans les montagnes de l'arr. de Poligny, et semble inconnu dans celui de Dole; il dégénère souvent en *barbouillon*.

LES BOURNEAUX ET LE BOURNEY. Le premier exclusivement dans le nord, le second dans le sud. Cette remarque s'applique à beaucoup de mots, dont la terminaison varie de *aux* à *ey*.

LA BOUSSIÈRE. Lieu planté de buis (v. Boissière).

LA BOUVERIE OU LA BOUVARIE, de *boveria* ou *bovaria*, ferme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Brai. Vieux mot signifiant *boue*, fréquent vers Nozeroy et Moirans, inconnu dans la plaine.

Bramefaim, Bramafan. Dans le sud, à l'ouest de l'Ain. Ce sont des fontaines qui ne coulent que dans les années très-pluvieuses, qui, par conséquent, semblent indiquer la famine.

La Brande. Synonime de Bruyère.

En Brenne, en espagnol *Bregna* est une terre stérile. Nous appelons *Bréhaigne* la jument qui ne peut produire et *Brenne* la partie du département de l'Indre qui est humide et peu fertile.

Les Bretaux ou Broteaux. Ce sont des gravières, des oseraies dans une rivière, ils ont donné leur nom à certaines îles du Rhône.

Le Breuil, le Breux, le Breuillet, le Breuilly. Ce sont surtout des mots de la plaine, ils se rattachent au latin *brolium* qui signifie bois, et à l'italien *broglio*, même sens. Du mot italien nous avons pris *imbroglio*, et nous avons fait *embrouiller*.

Le Brey ou le Bret. Presque spécial à la partie sud du département. (V. *brai*.)

Le Bri. Se prend pour terre argileuse aux environs de Bordeaux *(Revue des Deux-Mondes)*; dans la Provence, c'est le sablon à écurer.

La Briette. Semble un diminutif de la *brie*, et tire peut-être son origine, comme elle, de *bray*, limon.

En Brive. Mot gaulois pour dire pont. Nous l'avons à Cornod, à Lavans-les-Saint-Claude et à Chassal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Brochet. Ce mot est resserré dans les cantons d'Orgelet, Moirans et Arinthod, il se présente exceptionnellement à Lavans-les-Dole; mais le nom de ce village ne rappelle-t-il pas lui-même les environs de Saint-Claude où nous avons Lavans et Lavancia?

La Broissia, en Broisse, la Brosse, la Brossière, la Brossère. Dans le centre de la France *brosse* signifie un mauvais taillis (Jaubert), et dans le siècle dernier le *bel usage* disait *broissailles* pour *broussailles*, témoin l'usage constant que Buffon fait de ce mot. C'est l'origine de nos mots. J'ai trouvé la *brosse* plusieurs fois répété dans la Nièvre et dans le Haut-Rhin.

Le Brouillat, le Brouillot (v. *Breuil*). Dans Eure-et-Loir on dit *brouillet*.

Les Brulets. Localisé à peu près entre l'Ain et le vignoble, de Poligny à Clairvaux. Rappelle peut-être un souvenir d'écobuage.

Le Buclet, la Bucle, la Bucline, la Buclaine, la Buquelette, aux Buclières : appartiennent exclusivement à la partie sud, et s'arrêtent à la limite que j'ai tracée au mot Bornay ; une seule exception.

Le Bugnon. Signifie fontaine (Annuaire de 1854.) Cantons de Morez, Saint-Laurent et Orgelet, une seule exception.

Les Bulles, le Bulet, Bulois. Le *bulle* est un arbre croissant dans les lieux humides et qui a formé des noms de lieux. (Dict. de Trévoux.)

Les Burons, les Buronnets. En Auvergne, *buron*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

signifie chalet. (Chateaubriand.) Aux environs des Rousses, il signifie hameau.

C

La Caborde, Cabode, Caborne, Cabone. Partie sud, ne dépassant pas la ligne qui va de Voiteur à Bletterans. Exceptionnellement se trouve à Chevigny, mais j'ai reconnu que le cadastre de ce village contient beaucoup de dénominations semblables à celles de nos montagnes du sud. Je crois qu'il y a eu de celles-ci à Chevigny une émigration volontaire ou forcée. *Caborde* veut dire hutte, on le trouve à Alaise (Doubs). L'étymologie est *ca* préfixe péjorative (Littré) et *borde* maison.

Le Caire, le Cairon. Environs de Saint-Claude. Dans les Alpes, *le caire* signifie montagne à quatre faces.

Le Calice. Vigne du *calice*, c'est un souvenir d'une redevance à une église ; on trouve aussi *vigne des burettes*.

La Capenne, Capenne, ou Capelle ; ne se trouvent que dans le sud, à l'ouest de l'Ain.

Les Caravattes, les Caravottes. Environs de Beaufort.

Le Carouge, le Carou, Carruges, Carougeot. Très-répandu dans le vignoble et la plaine attenante entre Beaufort et Sellières ; très-rare ailleurs. L'étymologie en est douteuse. Dans les *Capitu-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laires de Charlemagne, ce mot veut dire charrue et Ducange traduit *Carrucaium* par terres labourées. — le comte Jaubert fait de *Carouge* un synonyme de carrefour : *Caruge*, dans le patois chalonnais, paturage communal.

Le Carteron. N'existe à peu près que dans les cantons de Saint-Laurent et des Planches : une exception.

Le Cartery. Extrême sud.

Le Caton, le Catonet. Montagnes du sud : deux exceptions.

Le Cernois. Un arrêt du parlement de 1586, défend de faire *essart, cernois et applatis* dans les bois de haute futée. Les dérivés de ce mot sont : *la cernée*, *le cernillat*, *le cergnissard* (rédublication *cerne-essard)*, *la cernaise*, *le cernon*, *les cernoisses*; à l'est d'une ligne allant de Nozeroy à Clairvaux et de là descendant le cours de l'Ain.

La Chaille, la Chaillette, le Chailly, en Challat, le Chaillot, le Chaillon, etc. *Chaille* veut dire *caillou*. Les géologues comtois ont appelé *argile à chailles*, une portion de l'étage oxfordien : à tort sans doute, M. Houzé y voit un synonyme de forêt.

Le Chalamont, le Chalaime, le Chalemont, le Chalamet, le Chalemet, Chalamu, etc. forment plusieurs petits groupes : les deux plus remarquables ont pour centres Nozeroy et Saint-Claude.

Le Champart, le Champa. Montagnes du sud. Le *champart* était une sorte de dîme payée au Sei-

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneur sur le terrain même (*Trévoux*). Terre donnée à cens (Jaubert).

CHAMPEAU. Premières montagnes de l'arr. de Poligny, *prés* (J.-J. Rousseau).

LE CHAMPOIS. Au nord de Poligny. *Champey* au sud de Beaufort, fort peu dans l'intervalle, pour beaucoup de mots à deux terminaisons, celle en *eau* se trouve ainsi dans le nord, celle en *ey* vers le sud.

LA CHANA. Dans le sud, à l'ouest de l'Ain. *Le chanet*, même région : tous deux se rattachent au radical *chêne*.

CHANTE-MERLE. Il est peut-être altéré *de champ du merle*. Les italiens ont *campo-merlino*, et les allemands *amelsfeld*. Le même mot est très-commun dans le centre de la France.

LE CHARIN. Plus fréquent dans le sud-ouest qu'ailleurs.

LE OU LA CHARME. Très-rare à l'est de la ligne allant de Nozeroy à Clairvaux, et descendant ensuite le cours de l'Ain, très-commun ailleurs. *Charme,* terre inculte (D. Monnier).

LA CHARNAY, LA CHARNE. Plus fréquent de beaucoup dans la partie occidentale au sud de Voiteur. M. Baudot, de Dijon, ayant trouvé de nombreuses sépultures dans un lieu de ce nom dérive ce mot de charnier (1).

(1) Peut-être de *carn* signifiant tas de pierres en gaélique (Littré). Il désigne souvent une pâture, et ces lieux sont ordinairement très-pierreux. On peut dire aussi que *Charnay* n'est qu'une altération de *Chânay ;* je le trouve écrit ainsi dans la Nièvre (1418), et se produisant par bizarre euphonie, comme au Moyen-Age on a dit arme pour âme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Charoupe, *Chareppe, Charoppe, Charupières,* de *carroperæ,* corvée de charrue (Ducange).

La Charpenne. De *carpinus* (charme, arbre), du même mot viennent :

La Charpine ou *Charpigne* (extrême sud-ouest).

La Charrière. Vieux mot pour chemin, très-commun dans la partie sud, inconnu au nord de Salins. Je ne puis tracer aucune direction de chemin en me fondant sur les indications qu'il fournit.

Le Chasal *ou Chezal.* Vieux mot pour maison. Chez nous, place d'une maison détruite.

La Chassagne. Fréquent, n'existe cependant que par exception dans la partie à l'est de la ligne qui remonte l'Ain jusqu'à Clairvaux, et de là se dirige sur Nozeroy ; *Cassagna,* nom de lieu très-répandu dans le midi, y signifie *chênaie* (Honnorat).

La Chataignère, *Chatenois, Chatenailles.* Surtout dans le sud-ouest.

Le Chatelet. Rare au nord de Salins ; le *châtelard,* surtout au sud-ouest ; le *chatelot,* seulement au nord de Lons-le-Saunier.

Le Chatenage. Hautes montagnes du sud, surtout aux environs de Morez ; c'est un terrain destiné au pâturage.

La Chatonnière. A l'ouest de l'Ain, au sud de Clairvaux.

Le Chaucheu, *le Chauchot, Chauchoux, Chauchy, Chaucheret,* etc. Au nord de la ligne qui va de Saint-Laurent à Chemin.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES CHAUFAUDS, *le Chaffoi*, *le Chaffy*. La première forme est au nord de la ligne des Bornays (V. ce mot), les deux autres sont au sud; la démarcation est tranchée ; le mot *chaufauds* est dans Joinville, synonyme d'échafauds. On l'a employé pour désigner un lieu élevé d'où l'on faisait le guet.

LE CHAUMIEUX. Exclusivement dans l'extrême sud-est. *Chaume* dans les Vosges est un plateau herbeux.

LE CHAUMOIS. Surtout entre Clairvaux, Poligny, Champagnole et Lons-le-S. Souvent maintenant on dit par corruption *chamois*.

LA CHAUMELLE, *Chamelle*. Très-fréquent dans la région nord-est de Clairvaux, à droite de l'Ain et de l'Angillon; souvent friche ou pré-bois.

LE CHAUSSET, *Chaussy*. Premières montagnes de l'arr. de Poligny. En provençal le *causset* est un lieu montagneux et sec.

LA CHAUX. Dans le dictionnaire des communes et hameaux de France, vingt localités portent le nom de *Chaux*, une est dans l'Orne, les dix-neuf autres dans la Franche-Comté ou la portion de Bourgogne qui nous avoisine. Chez nous ce mot est partout, on a voulu y avoir un synonyme de chemin, à cause de la ressemblance avec le mot *chaussée ;* on l'a expliqué aussi par sol calcaire ; je n'admets pas ces interprétations.

LE CHAVON, *la Chavonne*. Surtout dans les montagnes au sud de Lons-le-S.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE CHEMENOT. Partie nord.

LES CHEMINÉES. La forme : Sept-Cheminées se trouve dans les cantons de Morez et de Saint-Laurent.

LA CHENALETTE. Dans les montagnes de Nozeroy à Saint-Claude.

LA CHEVANNE. Et ses diminutifs, partie nord.

LA CHINTRE. Très-répandu partout. Vers St-Claude, il devient la *chantre*. Dans la plaine, à Chapelle-Voland par exemple, il est employé encore comme nom commun. C'est un fossé d'assainissement et par suite la pièce enclose par ce fossé. Dans le centre de la France c'est un petit chemin autour d'une terre. C'est peut-être un souvenir du sillon qui entourait l'héritage en le consacrant, et que condamne le concile de Leptines (743).

LA CLAIE, *la Clef, la Claive*. C'est souvent une mare, très-commun dans le nord, très-rare dans le midi. *Clay* en anglais, signifie argile.

LA CLAVAILLÈRE, *la Clavannière*. Seulement dans l'extrême sud, deux exceptions.

LES CLEUX. Mot de la plaine du nord, altération de *clos*.

LA CLIE. *V. Claie*.

LE CLOSEAU, *le Closey*. La deuxième forme très-commune au sud de Beaufort, plus rare au nord de Poligny, est inconnue entre Beaufort, Clairvaux, Champagnole et Poligny, espace qui est occupé par la première forme. *Closeau* est petit jardin clos à la campagne (Diction. de Trévoux).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE CLOU. Partie méridionale surtout.

LE CLUSEL. Partie méridionale surtout. En provençal, *clusel* signifie petit enclos.

LA CODRE. Appartient à la partie nord. C'est ainsi que l'habitant des campagnes, plus logique que nous, prononce le nom de *Saint-Etienne-de-Coldre* qui signifie seulement Saint-Etienne-des-Noisetiers, et ne rappelle le nom d'aucun général romain.

LA COINCHE, *aux coinchières*. Dans les montagnes. *V. Conche.*

COIRON. Partie méridionale. *Coire*, dans l'argot des voleurs, signifie métairie. (Delvau.)

LE COITARD. Aux environs de Nozeroy et Champagnole. Aussi à Villars-Saint-Sauveur. Signifie sans doute coteau.

LA COLANGE, *Colonge, la Colanche*. V. Coulange.

LA COLASSE, *la Colesse*. Exclusivement vers Saint-Amour.

LA COLONNE. Nom sept fois répété sur la ligne de Lavancia à Grande-Rivière.

PRÉ DU COMBAT. A Belmont.

COMBE. C'est un vieux mot bien français que le dictionnaire de l'Académie avait omis et que Nodier vint heureusement protéger. Je ne puis admettre l'étymologie de Ducange, qui le fait venir d'un nom de navire ou de partie de navire; le mot est répandu dans tout le département : les dérivés sont nombreux : *combottes* dans l'arr. de Dole; *combeau* dans les montagnes de celui de Poligny; *combey* et *combette* dans la

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie sud, à l'ouest de l'Ain; *combelle* et *combale* dans tout le pays au sud de Lons-le-S.; *combelle* très-répandu. Je note ici que les bohémiens espagnols appellent un tombeau *comba*, vieux souvenir peut-être des sépultures faites dans les combes sacrées.

La Concize. Exclusivement dans le sud. On trouve dans Ducange *conciza*, dans le sens de haie.

La Conche, *la Conge*, *la Conque*. Vient du latin *concha*. C'est toujours un amas d'eau : il est connu dans le vieux français; dans le centre de la France, c'est un réservoir, à Genève le bassin d'une fontaine, en Provence l'endroit profond où l'eau reste immobile.

Condamine. Ensemble des terres appartenant à un Seigneur. *Condamina* (provençal), champ seigneurial. Très-fréquent au sud de Voiteur, à l'ouest de l'Ain. Très-rare ailleurs où il s'altère souvent et devient *combebine*, *condebine*, *combemine*, *condabine*, *condemine*, *combe-d'amine*, et même *quèdemène* comme semble le croire la topographie du Haut-Rhin.

La Condette. Diminutif de *conde*, vieux mot gaulois pour confluent.

La Confise, *la Confisette*. Exclusivement dans le sud, surtout à l'ouest de l'Ain.

Conflans. Venu du latin où il signifie confluent; ce mot est deux fois dans le Jura.

Les Corbes, *la Corbette*, *la Corbière*. Partie sud. En *corbot* partie nord.

La Corvée. Très-commun dans toute la partie nord,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'existe pas dans le sud : une exception. Ducange traduit *corva* par propriété, il n'y aurait donc ici aucune idée de servitude.

Le Cotard, *le cota*. Inconnu dans la plaine. Se trouve surtout à l'est de l'Ain.

La Coudre, *la coudrette, la coudrière, le coudrat*. N'existent que dans le nord. La *coudrette*, c'est le lieu planté de coudriers, on peut donc danser sur la coudrette, n'en déplaise à M. Alphonse Karr.

La Coulange, *la Coulinge, la Coulonge* : les deux premières formes au nord de Lons; la dernière au sud (V. Colange); ces mots viennent de *colonia*, dans le sens non pas de colonie, mais d'habitation d'un fermier, d'un colon.

La Coulasse, *la Coulesse* (V. Colasse).

La Couline. Prairie formant le fond d'une vallée. M. Reclus lisant à tort *colline*, en a conclu que dans les Alpes colline signifie vallon.

Le Couloir. Au sud de Lons-le-S. seulement : une exception, plan incliné conduisant le bois au bas d'une montagne (Littré).

La Couronne. Surtout dans le sud. Peu d'exceptions.

La Coursière. Signifie chemin de traverse; en provençal, *coursiera* est un vieux synonyme de chemin.

Le Courti. Synonyme de jardin, est partout.

La Courviotte, *la Courvoyotte, les Courvoyettes*. Plaine du nord.

Le Cousançard, *Cousançon*. Le sud.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Coutance. Plaine du nord.

La Couture. Exclusivement dans le sud, il a été français et vient du latin *cultura*, comme *coutre* vient de culter.

La Craie. Ne se trouve pas à l'est d'une ligne qui remonterait l'Ain jusqu'à Clairvaux, et de là se dirigerait sur Salins, il est très répandu ailleurs. Il ne peut venir du calcaire si connu, car ce calcaire n'a été que récemment découvert dans notre pays, c'est encore une curiosité géologique, mais les Italiens ont autrefois employé ce mot *creta* pour signifier argile, et peut-être ici avons-nous suivi un tel exemple.

Le Cré, le Créa. Partie sud.

La Crèche, la Crechotte. Plaine du nord.

La Cressonnière. Les montagnes surtout à l'est de l'Ain.

La Crevasse, les Crevassettes. Au sud de Lons-le-Saunier.

Le ou la Cria. Très-répandu, exclusivement dans la partie sud. Il est pris pour craie (Jaubert).

Le Cris. Presque exclusivement dans le sud.

La Crochère. Ne se trouve pas dans la plaine, sinon à Chevigny (v. *Caborde)*.

Les Cros, les Crosey, la Crosette. Tous dans le sud. *Cros*, trou (Jaubert).

Le Crozat. Très commun dans le sud, surtout à l'est de l'Ain.

Les Crousots. Dans le nord.

La Crusille, de *Cruciliæ*, croix élevée sur un chemin (Ducange).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Cude, de *cuda*, fossé (Ducange). Plaine du nord.

La Cueille. Très fréquent dans le sud. Signifie chemin rapide : on trouve *cueillette*, puis par altération *queue* (voir *queue).*

Le Cueuta. Aux environs de Saint-Claude.

La Cugne, le Cugnot. Surtout vers l'extrême nord.

La Cula. Surtout à l'extrême sud.

D

Ch. de la Dame, des Dames. Se rattache quelquefois au souvenir d'un ordre religieux comme à Ounans, à Menétrux-le-Vignoble, mais le plus souvent doit rappeler la croyance à quelque fée.

La Dappe. Environs de Morez. *Daves* est pâturage communal (Honnorat, langue provençale).

En Darassin. Exclusivement dans l'extrême sud-est.

Le Darbon, les Darbonnières. *Darbon* est un vieux mot pour taupe. Il est encore usité dans nos montagnes et dans la Provence.

Le Dard. Presque exclusivement dans la partie sud ; il y est fréquent.

Le Dèfois. *Defoix*, lieu défendu : une garenne, un étang, qui appartiennent à un seigneur, sont des *défois (Dict.* de Trévoux), chez nous c'est le plus souvent un bois. Ce mot commun au nord de Salins, est inconnu au sud.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA DELAISE. Exclusivement au sud de Lons-le-S.

CH. DU DE PROFUNDIS. Probablement a été donné à quelque église à charge de prières.

LE DÉLÉVRET, DÉLIVRET. Fréquent, ne se trouve qu'à l'est de l'Ain.

LES DERRUBES, LA DERRUBLE. Particulier aux environs de Moirans. En espagnol *derrubio,* éboulement ; le provençal dit *derruban.*

LE DERSIN. Surtout les environs de Nozeroy.

LA DEVEZE, *Deveza.* Pâturage communal (provençal).

LE DIÉVENT, LA DIÈVE. Région sud ; dans le nord de la France, une *dième* est un dépôt argileux portant souvent une masse d'eau (Littré).

EN DOLANT. Vallée humide (Pratbernon).

LA DONCHÈRE, AU DONCHAUD. Région sud.

LE DOUBLON, LA DOUBLE. Extrême sud.

LE DOUILLON. Presque exclusivement dans les cantons de Clairvaux et de Saint-Laurent, y est très répété ; il signifie une source et par suite un pré marécageux.

LA DOYE. Source. Très souvent répété, inconnu dans la région des *Douillons*, presque nul à l'ouest du chemin de fer du pied du Jura. En Normandie, *ladoie* est un petit cours d'eau (Littré) mais un exemple tiré du *roman de la Rose* est plus favorable au sens que donne à ce mot la Franche-Comté.

LA DUSILLE. Spécial à la région nord. Vient de *duciculus*, diminutif de *ductus*, conduit, qui a fait aussi *dousil*, et en passant par l'italien le mot *douche*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

E

L'Eschaud. Rigole de forêt, presque exclusivement dans le sud, à l'ouest de l'Ain.

Aux Échamels. Dans nos vieux titres ce mot désigne une petite pièce de vigne.

Les Échampeaux, les Échaseaux, etc. Tous ces mots sont altérés par la soudure du vieil article *ès*.

Les Écouvettes. Surtout aux environs de Voiteur.

Les Effondrey, les Effondreux. La première forme se trouve dans le sud, la seconde est cantonnée exclusivement au nord de la forêt de Chaux.

L'Eige, l'Éjeotte. Voir *Aige, Aigeotte.*

L'Enfinge. Spécial à la partie sud.

Les Envers, les Enversys. Surtout dans la partie sud.

Les Éparayers. Spécial au nord.

L'Épinette. Surtout dans le sud; les *Épenottes*, les *Épenois.* (Arrondissement de Dole.)

Aux Époisses, aux Épaisses, aux Époiches. Spécial à la plaine.

Essarts. Très-commun partout, le mot est déjà dans les capitulaires de Charlemagne; les formes *essartons*, *essertons*, *essartots*, etc., sont particulières au nord. Celles *d'essertis et d'esserteys* le sont au midi.

Aux Estabelles, aux Estavelets. *Estavel*, désigne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une sorte de source dans le Languedoc (Fournet).

Les Étarpois, Extarpois, Étrepois, Étrapois. Environs de Nozeroy; les *étrapeux*, arr. de Dole, les *étarpeys*, forme employée dans le midi. Toutes ces formes se rattachent à un même radical. Serait-ce *estraper* qui signifie *scier* le chaume qui reste après le sciage des blés? mais cette opération ne se fait pas communément chez nous. Serait-ce *étreper* qui, dans Ducange, veut dire détruire et arracher? ou plutôt *esterpar*, qui en provençal, signifie défricher.

Étival. Vient d'*æstivalia*.

L'Étra, les Étraux, les Étraits. Tous spécialement dans le midi.

Les Étroubles. Ce mot est synonyme de chaume en place, il est connu dans le centre de la France. En anglais *struble*.

L'Eutau. Spécial au nord, l'*eutat* au midi; je crois que ce sont des altérations profondes du mot *hospitium*.

F

La Fa. Région sud. Ce sont des bois. Se rattache à *fagus*. Pour *faie*, *faiette*. (V. par *y*.)

La Fage. Même radical.

La Faisse. Région du sud. Aussi les *fesses*, *les fessettes*, de *faisia*, *ager*, ou de *faxa*, langue de terre (Ducange).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Famine. Assez commun dans le nord.

Les Fares, la Faret. *Fara*, latin, signifie habitation de famille. Il est d'origine germanique (Dict. de Trévoux). Il a fait la *fère*, si commun dans certaines parties de la France.

La Fatte. Dans la montagne.

La Faulx. Pré, surtout dans l'arr. de Dole ; c'est une mesure de pré dans le département de l'Aisne.

La Fausse. Voir *fosse*.

La Fauverge. Presque exclusivement près de Nozeroy. La *Faverge* dans le sud.

La Favière. Champ de fèves. Inconnu dans la plaine.

Le Fayard, Le Fayin. Mots venus de *fagus* ; il en est de même de *la Faye* (inconnu dans l'arr. de Dole) *le fay, le fays, fayot, fayoland, fayole*, ce dernier spécial au sud.

La Fenette. Surtout dans les montagnes de l'arr. de Poligny. *La Fenotte* spécial au nord.

La Ferté. Spécial au nord ; il y est commun. On sait que ce mot veut dire château.

Le Feu. Rare dans la plaine. Très commun ailleurs.

La Feuillat. Presque exclusivement dans le sud à l'est de l'Ain. *La Feuillée* est partout, mais surtout au sud sur l'autre rive de l'Ain. *La Feuille* se trouve presque exclusivement à l'est du chemin de fer de Lyon. En Bresse, *feuille* veut dire petite carpe de trois mois environ, parce qu'on trouve sa forme analogue à la feuille de saule. Souvent d'ailleurs *feuillée* doit signifier bois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Fiuve, la Fiouve. Canton de Nozeroy, c'est le *picea*.

La Flogère, Flougère, Flogerette. Dérivés de fougère. Dans la montagne.

La Folatière. Extrême sud.

La Folie. Sauf une exception, il est toujours dans la Bresse, et représente souvent un étang. C'est une altération de *feuille* (V. ce mot).

Le Fond. Presque exclusivement dans la région sud, à l'ouest de l'Ain ; il y est commun.

La Fontaine. Les qualificatifs les plus remarquables appliqués à ce mot sont : *noire* (fréquent), *rouge*, *d'alun*, *fontaine déa* (à Chevigny), *sept-fontaines* (fréquent). Les diminutifs sont : au sud *fontanettes*, *fontanelles*, *fontainettes*. Au nord *fontenelles*, *fontenettes*, *fontenotte*.

Le Fonteny, Fonteny. Marais, en patois chalonnais.

La Fosse, la Fausse. Je rapporte ici par ordre de canton les communes où j'ai trouvé ce mot important, indice des voies les plus anciennes.

Canton d'Arinthod : à Vescles, Aromas, Savigna, Cornod, St-Hymetière : *aux fosses* ; à Fétigny et à Légna : *fosse vernier* ; à Arinthod : *au fossa*, *au fossard* ; à Lavans : *foussard*.

Canton de Beaufort : à Cesancey : *fossard*.

Id. de Clairvaux : Barésia : *la fosse* ; à Mesnois : *fossot*.

Canton de Conliége : à Châtillon : *fossard*.

Canton de Lons : à Montmorot, l'Étoile et Bornay : *la fosse*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton d'Orgelet : à Cressia, Chavéria, Écrilles, Moutonne : *les fosses* ; à Plaisia : *les fossards* ; à Présilly : *les fossillons* ; à Chavéria : *les Fosses Magnin.*

Canton de Saint-Amour : à Saint-Amour, Véria, et Nantey : *aux fosses* ; à Véria : *fosse à ligne.*

Canton de Saint-Julien : à Lains : *les fosses.*

Id. de Voiteur : à Nevy, Lamare et Blois : *la fosse au mercier.*

Canton de Chaumergy : à Foulenay : *la fosse.*

Id. de Chaussin : à Nevy : *ch. fossillon.*

Id. de Chemin : à Rahon : *fosse aux morts* : à Villers-Robert *fosse au loup* ; à Tavaux : *fausse Vaudrey.*

Canton de Dole : à Parcey : *aux fosses.*

Id. de Gendrey : à Vitreux : *la fosse* ; à Serre-les-M. : *grandes fosses* ; à Sermange : *fosserat* ; à Romain : *fossyot.*

Canton de Montmirey : à Montmirey, Frasne et Moissey : *la fosse.*

Canton d'Arbois : à Arbois et Montmalin : *la fosse.*

Canton de Champagnole : à Montigny : *fosse d'haier.*

Canton de Nozeroy : à Cuvier : *la fosse* ; à Fraroz : *la fossille.*

Canton de Poligny : à Poligny : *fosse aux allemands* ; à Besain : *la fosse* ; à Montholier : *fosse à perry.*

Canton de Salins : à Bracon : *fosse.*

Id. de St-Claude : à Cuttura, Lavans, Lavan-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cia : *la fosse* ; à Lavans : *fosset* ; à la Rixouse : *foussou*.

Canton de Moirans : à Crenans et Charchilla : *la fosse*.

Canton de Morez : à Tancua : *les fosses*.

Id. de St-Laurent : aux Chiettes : *la fosse*; à Prénovel et aux Piards : *fosse au guiod*. Toutes ces indications, sans doute, n'ont pas la même valeur ; le choix m'était difficile, j'ai tout rapporté.

Les Fougerets, Fougerots, Fougery. Presque exclusivement dans l'arr. de Dole ; dérivent de *fougère*.

La Fouillat. Très commun dans la partie sud, se hasarde sur le plateau entre Lons et Poligny et est inconnu au nord de cette dernière ville.

Les Fouilles. La plaine de Chaumergy à Grozon.

La Foule. Usine à fouler.

Les Fourches. Souvenir de justice féodale : très commun partout, sauf les cantons des Planches, de St-Laurent, de Morez et de St-Claude. — Comparer avec *potence*.

La Fournache. Four d'écobuage.

Les Fourvières. Partie sud.

Le Foux, le Foz. Dérive de *fagus* (Dictionnaire de Trévoux).

Les Foyards. Dérive de *fagus* : ne se trouve pas dans la plaine.

La Frache, la Fraiche. Environs de Sellières ; *le frèche*, nom vulgaire du frêne (Littré).

Au Fragnot, la Fragnosse (Bresse) : *fragne* est la forme berrichonne de frêne (Littré).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Fraisses. Vient de *fraxinetum* (Topographie de l'Hérault).

La Fraite, la Frette. Dans la montagne, surtout vers Nozeroy et St-Claude.

Ch. de France. Se trouve répété sur les confins de la Comté et de la Bourgogne ou de la Bresse ; cependant à Verges il y a aussi une *Combe de France.*

Le Frasnois, la Frasnée, viennent du mot *fraxinus.*

La Frasse, la Frassette. Spécial à la montagne du sud où il est très répété.

Les Frenays. Presque exclusivement dans le sud.

La Fretille. Dans la plaine au pied du vignoble, d'Arbois à Lons-le-Saunier.

La Fruitière. A indiqué un pâturage avant d'indiquer une fromagerie.

G

La Gaine. Spécial au sud.

Au Galetas, Galata. Presque exclusivement dans le sud.

La Garde, la Grand Garde. Le premier surtout dans le sud ; le second, exclusivement dans le nord.

Garenne. Dans le voisinage de la ligne des Bornay (V. ce mot), je trouve six fois le mot *garenne* ; à Arthena, Alièze, Nogna, Bissia, Cuisia, Rothonay. Dans tout le reste du département ce mot

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est aussi que six fois, en des points épars. *Garenne* est un vieux mot : on disait *garenne d'eau, garenne de bois* pour lieu réservé par le seigneur ; plus anciennement encore on disait *Varenne*.

LA GAUDINE. D'après Ducange, ce mot veut dire clairière : *Ager Sylvestris* ; il est mis pour *lande* dans le *Roman de la Rose*.

LE GAY. Est pris sans doute quelquefois pour *gué*; mais il est trop fréquent aux environs de Lons, surtout, pour représenter un passage de rivière.

CH. GERBAUD, EN GERBEY. Le premier spécial au nord, le second au sud ; règle assez générale. (V. *les Bournaux.*)

AU GEY. Partie nord. *Gey*, dans le patois du Doubs, signifie colline (D. Monnier).

AU GILOY. Fréquent dans le canton de Nozeroy.

LA GIRE. Exclusivement dans les montagnes du sud-est.

LE GIT. Couloir dans une montagne (Monnier). Très commun dans les montagnes, surtout dans les cantons de Nozeroy et de Saint-Claude, ce mot est inconnu à l'ouest du chemin de fer ; il est ancien puisqu'il se trouve déjà dans une description de forêt de 1440, et n'a aucun rapport avec le plâtre.

LE GLAIRON, LE GLAIRENOT. Fréquent dans l'arr. de Dole sur les bords immédiats de la Loue ou du Doubs. Ne se trouve que là et semble représenter une mare. *Glarea*, banc de sable (Littré). *Glaires* est encore provençal pour gravier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Goaillle. Abbaye près de Salins. Ses propriétés ont souvent gardé son nom, ainsi de Baume, de Balerne, de Bonlieu, etc. Le nom de *Goailles* lui-même semble venir d'un mot latin qui veut dire précipice.

Le Golet. Fréquent dans le sud, inconnu dans le nord, id. pour *goulet*.

La Gouille. Pour petite mare. Très commun dans le sud, bien plus rare ailleurs ; presque inconnu dans les montagnes de Nozeroy et l'arr. de Dole; il a formé le dérivé *gouillat*. Ce mot est usité à Genève.

Le Goulairon. Sud. A Genève *goléron* signifie trou.

La Goulasse ou Goulesse. Dans le sud.

Le Gour. Très rare dans l'arr. de Dole, très-commun ailleurs. Profondeur en rivière. Dans Ducange on trouve *gordus*, même signification.

La Goute. Très rare dans la plaine et dans les montagnes de St-Claude, commun ailleurs. Mare, d'après le comte Jaubert ; dans le Haut-Rhin, c'est un nom commun signifiant ruisseau.

Le Grapillon. Petite rampe sur un chemin. Dans l'arr. de Dole on dit *grapillot* ou *grapillotte*.

La Grate. Région nord. Ce mot indique une rampe rapide sur un très-vieux chemin. (V. les Mémoires de M. Bial.)

Les Graviers. Commun dans le nord, inconnu au midi.

La Grèbe. Spécial à la Bresse. Le *grèbillon*, le *grebot*, etc., ne se trouve que dans le nord.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Gremons. A Genève et en Provence on dit *gramons :* vient de *gramen,* chiendent. Particulier au nord.

La Greube. Pierre blanche, friable, servant à écurer. Le mot est spécial à la plaine du nord, il y est fréquent. A Montbéliard, le *grebot* est une terre argileuse, jaunâtre.

La Grillère. Se trouve sur tout le parcours de l'Ain en remontant de Conde à Pont-du-Navoy, et semble dessiner une ligne analogue à celles que j'ai déjà signalées pour les *fosses.*

Les Grillatières, la Grillette, etc., n'existent pas dans l'arr. de Dole. On appelle *grillote* des terres légères où le blé grille (Jaubert).

Le Gru. Vieux mot qui désigne tous les fruits de forêts (Dict. de Trévoux).

La Guenne, les Guenettes. Mot bressand pour marais (Monnier).

La Guerre. Enumération par cantons des communes où j'ai rencontré ce mot :

Canton d'Arinthod : à Cernon : la *guerre* ; à Vosble : *côte de la guerre* ; à Vescle : *pré guerrier.*

Canton de Beaufort : à Saint-Laurent et Cuisia : *la guerre* ; à Saint-Laurent : *combe guerrière.*

Canton de Bletterans : à Nance et Relans : *ch. guerrier.*

Canton de Conliége : à Châtillon : la *guerre.*

Canton de Saint-Amour : à Chevreaux : *ch. de la guerre.*

Canton de Sellières : à Francheville : *Etang de la guerre.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Chaumergy : à Rye et Vincent : *ch. ou étang de la guerre.*

Canton de Chaussin : à Chaussin : *pré de la guerre.*

Canton de Chemin : à Champdivers : *pièce de la guerre.*

Canton de Dampierre : à Ranchot : *aux guerres d'Aubois.*

Canton de Champagnole : à Vannoz, Châtel-Neuf et Mont-sur-Monnet : *ch. de la guerre.*

Canton de Salins : à Ivory : *ch. de la guerre.*

Id. Canton de Villers-Farlay : à Ounans et Chamblay : *la guerrière.*

LE GUIDON. On appelait de ce nom un repère pour arpentage.

LA GULLE. Spécial aux montagnes de Nozeroy, il y est fréquent.

H

LES HAIGES, LES HAIGEOTTES. (Voir ces mots sans *h.*)

LA HAIE. Bien plus fréquent dans le nord que dans le sud, n'existe pas dans les montagnes de St-Claude. Dans la Moselle, la *haie* est souvent un nom de forêt.

LES HERBUES. Terres argileuses. Fréquent dans la plaine du nord, inconnu ailleurs.

AUX HERNIES, AUX HERSIES. Presque exclusivement dans les environs de Nozeroy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'HOUGE. Dans Ducange, ***Hoga***, colline, d'où ***cap de la Hogue.***

CHAMP DE L'HUILE. Dans la topographie de la Moselle, on nomme ***champ de l'huile***, des terres payant certaine redevance aux églises.

HUSSERIE DE LA BRESSE. Remarquable parce qu'il se trouve à St-Laurent-Grandvaux.

I

AUX ISÉRABLES. Pour ***érable ;*** on trouve aussi l'***usérable***, l'***osérable***, l'***égerable.***

LE JOURA. Montagne vers Nozeroy.

LES JOURNAUX. Seulement au nord de Lons-le-S.

LA JOUX. Forme une ligne des montagnes de Salins à la limite sud du département, se trouve aussi en trois points épars de l'arr. de Dole ; dans l'extrême sud le mot est masculin ; partout il désigne habituellement des forêts.

LE JURA. Montagnes de Nozeroy et de Clairvaux ; se trouve à Lavans-les-Dole (V. ***Brochet***).

LA JUSTICE. Elévation où se trouvaient les fourches patibulaires (Jaubert) : ne se trouve pas à l'est de la ligne qui remonte l'Ain jusqu'à Clairvaux et de là se dirige vers Salins ; assez commun ailleurs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L

Croix au Ladre. Souvenir de léproserie.

Lagrefut. Il faudrait lire en détachant l'article : l'*agrefut*. *Agrifolium* a été un des noms du houx, il a formé *aigrefeux* que l'on rencontre aussi bien que *lagrefut*.

La Laine. Particulier au nord, surtout vers Nozeroy.

La Laite. Ecrit aussi les *lettes*, très répété sur le premier plateau entre Orgelet et Champagnole ; *laithe* en gaulois, signifie humide (Borel), mais ne peut guère s'appliquer ici. Dans les Landes, *lète* signifie vallon étroit entre les dunes. De son côté, M. Fournet, désigne sous ce même nom une argile plastique colorée. Où est l'origine de notre mot?

Au Lambruchet, aux Lambruches. Sans doute du provençal : *lambrusca*, vigne sauvage.

Ch. de la Lampe. Se rattache, sans doute, à quelque redevance envers une église. (V. *Calice*.)

Landon. Vieux mot pour pâturage (Trévoux). On trouve *landinet*.

Le Lary, la Larisse. Spécial à l'extrême sud, à l'est de l'Ain ; *larris*, vieux mot pour terre inculte. (Dictionn. de Trévoux.)

Le Latet, la Latte. Très fréquent dans le sud, épars sur le plateau entre Clairvaux et Arbois, peu connu au nord de cette ville. — *Lata*, pierre plate au niveau du sol (Monnier).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA LAVIÈRE. La lave est un calcaire mince servant aux toitures ; le mot, commun dans le nord, ayant pour diminutif dans l'arr. de Dole *lavotte*, est presque inconnu dans le midi. Trois cas seulement dont l'un donne le diminutif *lavette*, d'après une loi générale, *lave* est usité dans le Montbéliard, et *lavière* fréquent dans la Haute-Saône.

LA LAYE. Extrême sud. *Laya*, forêt dans Ducange. On a dit aussi *laie* pour chemin de forêt. — *Leidequeue* que l'on rencontre aussi, ne serait-il pas un pléonasme, *leda* (*laie*, chemin) et *queue* (pour *cueille*, chemin rapide)?

LA LENTILLIÈRE. Presque exclusivement dans le sud ; point dans l'arr. de Dole.

LA LÉSINE, LÉSINOIS, LESINETTE, LASINES, LAISENA, etc. Très commun, n'est cependant ni dans le vignoble, ni dans la plaine, ni dans les montagnes qui sont à l'est de la ligne St-Claude-St-Laurent. Il veut dire brisure de rocher ; je crois qu'il vient du latin *lacinia*.

LE LEYA. Spécial au sud. Tout latin : *leia*, dans Ducange, signifiant *laie*, chemin de forêt ; de même *lia* que nous avons aussi.

AU LIBERA ME. (Voir *De profundis*.)

LA LIÉGE, LA LIÉGETTE. Spécial à une partie des environs de Champagnole où il désigne une forêt de sapins.

LES LONGEAILLES. Partie sud ; seulement à l'ouest de l'Ain, il y est fréquent.

LES LOUETTES. Région sud.

Digitized by Google   Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Louvatière. N'existe pas dans les montagnes de St-Claude, à peine connu dans l'arr. de Dole, très fréquent ailleurs. Dans le midi de la France, ce mot désigne un repaire de loups.

La Louvière. forme une sorte de ceinture au nord, à l'ouest et au sud du département ; les pays de *louvières* paraissant bien séparés de ceux de *louvatières ;* d'ailleurs *louvière* signifie fosse à loup ou tannière à loup : le Haut-Rhin dit *louvière.*

La Lozière. Ce mot est l'équivalent de *lavière*, mais il ne se trouve qu'au sud de Lons: c'est un mot entièrement méridional. En espagnol, *loza* signifie dalle ; en Provence, une roche se nomme la *loza de la fada* (pierre de la fée) ; la chaîne de la Lozère tire son nom des pierres plates qu'on en extrait, et la Savoie, par *louza*, désigne l'ardoise.

Le Luminaire. Vient sans doute d'une redevance à quelque église.

M

Ch. Magnin, ch. du Magnin. Trop commun, il me semble, pour dériver d'un nom propre. En Suisse on a traduit *Chemin magnin* par *via magna* et on y a trouvé un chemin romain, je n'ai pu, chez nous, trouver des lignes formées de ce mot; je rappellerai, cependant, *fosse magnin* (V. *fosse*) ; à Clairvaux, à la *motte aux magnins*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on a trouvé des instruments de sacrifices (Monnier).

La Maisière. Partie nord : *maccriæ* masure.

La Main morte. Spécial aux montagnes de Saint-Claude qui souffrirent si longtemps de l'odieux régime qui porte ce nom.

La Malatière. Souvenir de léproserie. Mot très fréquent dans la région sud. Dans le nord on dit presque exclusivement *maladière* ou *maladerie*. Chevalier a cru remarquer que les maladreries étaient beaucoup plus rares dans nos montagnes que dans les cantons situés plus bas ; le fait est faux, car les deux cantons d'Orgelet et d'Arinthod offrent cette appellation plus fréquemment que tous les autres.

Maragne. En Espagnol, *maragna*, bruyère.

La Marche, la Marchette. Le mot *marche* forme divers petits groupes, je n'ose en conclure le tracé d'une frontière. A Orchamps, il y a *le noyer des quatre marches*.

La Marèche. Inconnu à l'ouest du chemin de fer, existe surtout dans les montagnes à l'est de l'Ain.

La Margantière. *Le chemin des margandiers*. — Comparer avec *marcantier*, signifiant marchand dans l'argot parisien (Delvau).

Margouilla. Pline a appelé la marne, *marga*, nous avons ici un dérivé exprimant le mépris. *Margouillis* a été français.

Marléa, Marleia. Région sud. *Marle* a été dit aussi pour marne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marne, Marnière, Manière, la Manère. Toutes ces formes ne se trouvent qu'au nord de Lons.

Le Mas. Surtout dans le nord du département, c'est cependant un mot entièrement méridional et qui a formé tous les noms propres *Dumas, Delmas*, *Daumas*, etc.; *mas* signifie *mansio*, demeure.

Le Meix. C'est un synonyme de *mas*. Il est très commun dans toute la plaine du nord, mais est à peine connu à l'est du chemin de fer de Lyon.

Au Mélier. Région sud. Vient de *mespilus*, néflier, dont il est un nom vulgaire (d'Orbigny).

Mercier, Mercière. Ce mot peut se rattacher à un nom d'homme, mais parfois il peut désigner une vieille voie de communication; je remarque surtout: *au pont mercier* (Ponthoux), *pré aux merciers* (Latette), *les coitards au mercier* (Foncine-le-Haut), *la queue aux renards ou mercier* (Saint-Lothain), *rue Mercière* (Mesnay), *la Mercière* (Perrigny, Gisia, Rosay, Nilly); *en Mercière* (Passenans), *la vie mercière* (Arinthod) et par altération *vie messière* (Nancuise, Grande-Rivière et St-Pierre). (Voir *queue*.)

Le Meurtre. Vers Sellières. Dans le patois chalonais, *meutro*, signifie tumulus.

La Meule. Assez fréquent.

La Millière. Rare dans l'arr. de Dole, commun ailleurs, je ne veux y voir que le champ cultivé en mil et non des colonnes milliaires qui seraient alors par trop entassées.

Le Mitan. Mot provençal et comtois pour milieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Molard, le Molé, le Moulard. Mots indiquant la surélévation d'un terrain sur le champ inférieur, ils sont fort communs dans la partie montagneuse et inconnus dans la plaine.

Les Molunes. Le diminutif est *molinette*; extrême sud-est.

Les Monceaux. Plus fréquent aux environs de Lons. et de Nozeroy; le *moncé* est presque spécial à la partie sud. *(V. Bournaud.)*

Le Mont. Employé sans qualificatif, il désigne souvent une rampe de route plutôt qu'une montagne.

La Montaine. Spécial au sud où il est fréquent.

Ch. de la Mort. Mot important au point de vue historique. Suit le catalogue par ordre de canton des communes où il se trouve. On y remarquera la fréquence de *chemin des morts*; de même dans le Haut-Rhin on trouve souvent *todten weg* qui a le même sens.

Canton d'Arinthod : à Césia, Légna, Fétigny, St-Hymetière : *croix aux morts;* à Cornod : *aux morts.*

Canton de Beaufort : *fosse aux morts* (Gisia).

Id. de Bletterans : à Chapelle-Voland, *chaintre des morts*, *champ des morts.*

Canton de Clairvaux : à Charésier, *vie aux morts.*

Id. de Conliége : à Publy, *ch. des morts.*

Id. de Lons : à Chilly, *côte au mort.*

Id. d'Orgelet : à Sarrogna, *les morts ;* à Essia, *la vie aux morts.*

Canton de St-Julien : à Gigny, *tèpe aux morts.*

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Voiteur : au Vernois et au Louverot, *champ des morts.*

Canton de Chaussin : au Deschaux, *gué des morts* ; à Asnans, *ch. des morts.*

Canton de Chemin : à Rahon, *fosse aux morts.*

Id. de Montmirey : à Moissey, *croix de la mort.*

Canton de Dampierre : à Orchamps, *chemin des morts, creux des morts.*

Canton de Dole : à Goux, *buisson de la mort.*

Id. de Champagnole : au Pasquier, *ch. des morts, combe aux morts* ; à Montrond, *ch. de la mort.*

Canton de Nozeroy : à Froide-Fontaine, *ch. des morts* ; à Bief-du-Fourg, *ch. aux morts.*

Canton de Poligny : à Chamole, *creux aux morts.*

Id. de St-Claude : à Molinges, *croix des morts* ; à Marigna, *aux morts.*

Canton des Bouchoux : *la vie aux morts, la vie mort*, aux Bouchoux ; à Viry, *fontaine aux morts.*

Canton de Moirans : à Maisod, *ch. la mort, ch. aux morts.*

Canton de St-Laurent : à St-Maurice, *corne aux morts* ; à Château-des-Prés, *aux morts.*

La Morte. Signifie une mare, commun, surtout dans la plaine.

La Motte. Très commun au nord d'Orgelet, inconnu au sud.

La Mouille, les Mouillères. A Genève la *mouille* est une source dans les prés, dans le Berry,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est un champ marécageux, même sens. *La mouille* est inconnu dans le sud, à l'ouest de l'Ain. Très commun ailleurs.

LA MOURA. Ce mot désigne des bois dans les Basses-Pyrénées.

LA MOURAINE OU MORAINE. Ce mot qui, en Savoie se lie à la descente des glaciers, ne rappelle ici qu'un talus dans les champs; il est très fréquent dans la montagne surtout entre Clairvaux et St-Claude. Très rare ailleurs.

LE MOUT. Le marais de Pleure est aussi appelé *mou de Plure*. Cette phrase tirée d'une enquête officielle fixe le sens du mot *mou* ; je regarde comme dérivés de ce mot : la *moutaine, le moutoux*, assez commun aux environs de Champagnole et épars dans le sud; *champ moutard, les moutières* (environs de Montrond); *les mouterets* (environs de Nozeroy); *la moute, le moutioux.*

LE MOUTHIER. Vient certainement quelquefois de monastère, mais cette origine ne peut expliquer sa fréquence. Il se rattache peut-être au mot précédent. Les altérations en ont fait : *le motier, le mortier, le moitié, le mattier.*

LA MUIRE. Indice de source salée.

LE MURET, LE MUROT. Le second exclusivement dans le nord, le premier presque exclusivement dans le sud.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N

Le Naisoux, Naisieux. Lieux à rouir le chanvre.

Le Nans. Particulier au sud, au moins dans les cadastres eux-mêmes, car nous avons près de Nozeroy, la commune des Nans, et en dehors de notre département, près de Salins, Nans-sous-Sainte-Asne. Dans les Alpes ce mot employé comme nom commun signifie ruisseau.

Les Nantillières, pour *lentillières. Nentille* était la prononciation parisienne du mot lentilles au siècle dernier. (V. *Dict. de Ménage.)*

Ch. du Navois. Sur les bords du Doubs, et surtout de l'Ain. *Nava* a signifié cours d'eau, *la Nahe* affluent du Rhin en tire son nom.

Le Néplier, Népleret, Néplerot, pour néflier. (Nord.)

En Néron. *Mons nero, id est mons aquosus.* (Ducange.) L'étymologie serait grecque.

Les Nez, la Nez. Bords de l'Ain et du lac de Châlin. Se rattache à *Navois.*

La Nièvre. Presque exclusivement dans le sud-ouest, où il est fréquent. Deux seules exceptions, qui s'écartent peu.

La Noirette, la Noirotte. Le premier fréquent vers le sud, le second vers le nord, suivant aussi une règle générale.

La Noue. Mot gaulois pour dire pré humide (Dict. de Trévoux) ; *rigole,* pré dans un vallon étroit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Cte Jaubert). Très fréquent dans l'arr. de Dole. Il n'est pas ailleurs sauf deux exceptions. Les diminutifs sont *nouette* et *nouotte*.

LE NOUVELLY. Environs de Morez, le *nouvella*, très commun dans le canton de Nozeroy, il n'y est pas ailleurs, le *novalet*, le *novailly*, viennent tous de *novale*, qui se trouve dans le dict. de Trévoux, et veut dire défrichement.

LE NOZEROY. Mot gaélique qui signifie *chemin blanc*. — Énumération par cantons des communes où il se trouve :

Canton d'Arinthod : à Viremont : *au noizeray*.

Id. de Bletterans : à Ruffey : *le nozeret*.

Id. de Clairvaux : à Doucier et au Franois : *les nozeroy*.

Canton de Conliége : à Binans : *le nozeret*.

Id. de Selllières : à Monay : *au nozeroy* ; à Villers-Serine : *aux nocerets*.

Canton de Voiteur : à Plainoiseau : *la noizerette*.

Id. de Montmirey : à Mutigney : *la nozeroye*.

Id. de Champagnole : à Crotenay : *pré de nozeroy ;* à Mont-sur-Monnet : *sous Nozeroy*.

Canton de Salins : à Lemuy : *le nozeroy ;* j'omets volontairement à Chilly, *chemin de Nozeroy*.

Canton de Saint-Claude : à Ponthoux : *au nozeroy*.

LA NUE. Fréquent dans la plaine au sud de la Loue, quelques-uns autour de Salins, deux dans les montagnes du sud, inconnu ailleurs. *Nuée*, plus rare, mêmes régions ; *nuette*, surtout vers Salins. On trouve par altération *nuit*. *Nue* a même sens que *noue*.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Nuisière, le Nuzeret, la Nusillière. Tous mots du sud, se rattachant à *nousillière*, lieu planté de noisetiers (C[te] Jaubert). Comparer avec *coudre* qui rendant la même idée ne se trouve que dans le nord.

O

Ch. d'Oche, ch. Ouchat. En latin *osca*, en français *ouche*, ont signifié terre labourable, le mot est encore employé dans le Nivernais.

Pré du Oui. On a aussi *pré du non* et *ch. du si.*

Les Oussières. Du houx.

P

La Pale. Ne se trouve pas à l'ouest du chemin de fer. Dans la région orientale, il est très fréquent dans le sud, très-rare dans le nord. Le *palat* ou la *pala*, même région. Plusieurs forêts du Haut-Rhin portent le nom de *pale* ou *pelle*. Ducange cite une contrée du nom de *Palas* à la limite des Burgondes et des Allemands.

La Palette. Se trouve aussi dans le sud, à l'ouest de l'Ain.

Les Pannessières, Panissières ou Panussières, n'existe guère au nord de Lons. Ce sont les lieux jadis plantés de panis. *Panicium* est déjà dans les Capitulaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Paquier. Très répandu. A peu près inconnu dans l'arr. de St-Claude et les environs de Clairvaux.

Le Parc. Ne signifiait primitivement qu'un pâturage clos (Dict. de Trévoux); est abondant partout.

Le Parchet, le Parchy. Surtout vers Saint-Claude.

Le Paret. Fréquent dans le nord.

Le Parou, le Parut, Parouset, la Parouse. Dans le nord. Au contraire, le *pérou,* le *pérouset*, sont exclusivement dans le sud où ils sont fréquents.

Passage des Alliés. Aux Rousses.

Le Patare. D'après Ausone, les prêtres de Belin se nommaient *paleræ*, et au moyen-âge des hérétiques étaient nommés *paterini*. Il est donc naturel de rattacher à ce mot des souvenirs religieux, et d'en rechercher les traces en notre pays.

Enumération par cantons des communes où se trouve ce mot.

Canton d'Arinthod : à Nancuise : *au patard*; à Fétigny : *aux pastards*; à Monnetay : *au patet*; à Cornod, Chatonnay, Vescles, Lavans et Condes, *au patet.*

Canton de Clairvaux : à Menétru, Songeson et Fontenu : *le patard;* à Charésier : *au potard.*

Canton de Conliége : à Verges : *le patard;* à Publy : *le potard*; à Perrigny : *au pater.*

Canton de Lons : à Macornay : *le pata ;* à Gevingey : *au pater.*

Canton d'Orgelet: au Bourget : *au patard.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Saint-Julien : à Montfleur et Montagna : *le patey*.

Canton de Beaufort : à Cousance : *aux patets*.

Id. de Voiteur : à Baume : *combe-patard ;* à Domblans : *pré paté*.

Canton de Chaumergy : à Sergenon : *ch. potard* ; à Vincent : *la potarde*.

Canton de Chemin : à Longwy : *le patey*.

Id. de Dole : à Dole : *au pater*.

Id. de Gendrey : à Louvatange : *au patey*.

Id. de Rochefort : à Falletans : *chez le patet*.

Id. de Champagnole : à Valempoulières : *le pater* ; à Cise : *le patet* ; au Vaudioux : *ch. potard*.

Canton de Nozeroy : à Essavilly, la Favière et Longcochon : *ch. patet*.

Canton d'Arbois : à Villette : *pater*.

Id. des Planches : à la Chaux-des-Crotenay : *patard*.

Canton de Salins : à Ivrey : *au pater* et *le potat* ; à Ivory et à Saint-Thiébaud : *le potard*.

Canton de Saint-Claude : à Saint-Lupicin et Coiserette : *le patay*.

Canton des Bouchoux : à Rogna : *patet*.

Id. de Moirans : à Maisod : *au patard* ; à Lect, Charchilla, Crenans et les Crozets : *le patet*.

Canton de Saint-Laurent : à Crillat, Saint-Maurice et Uxelles, *le patard* : à Saint-Laurent et aux Rouges-Truites : *les pattets*.

LA PAULE OU PÔLE. Commun dans la plaine du

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nord, rare dans l'arr. de Poligny, très rare dans le sud où on ne le trouve qu'une fois, à Etival où il est devenu l'*épaule*, forme qu'il prend parfois aussi dans le nord. En espagnol, *paul* signifie endroit humide, mais je ne sais si nous devons l'appliquer ici. *Pola*, mesure de champ (Duc).

La Pelaise. Fréquent dans les montagnes du sud.

Le Peloux, la Pelouse. *La pelousa*, terre inculte, couverte d'herbe menue (provençal).

Le Peloussier, les Pelosses. Prunellier et ses fruits. Montagnes du sud.

La Pendaine. Seulement au sud de Lons-le-S. Le nord dit la *pentaine*.

La Peraille. Fréquent dans le sud, nul ailleurs.

La Perche. Abondant dans la plaine; bien plus rare ailleurs.

La Perouse. Ce mot est regardé comme indice de vieux chemin. Il semble en effet tracer sur la carte certaines lignes que je ne trouve cependant pas bien nettes, et je ne fais qu'énumérer les lieux où je l'ai trouvé.

Canton d'Arinthod: à Thoirette, Valfin et Nancuise.

Canton de Beaufort: à Augisey.

Id. de Clairvaux: à Soucia, Barésia et Doucier.

Canton de Conliége: à Vevy, Crançot, Panessières et Poids-de-Fiole. A Vevy de plus, la *pérousette*.

Canton de Lons: à Condamine.

Id. d'Orgelet: à Présilly, Sarrogna, Dompierre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Saint-Amour : à Saint-Jean-d'Étreux.

Id. de Voiteur : à Baume.

Id. de Chaussin : à Chaussin.

Id. de Gendrey : à Malange, et les *pérousettes* à Vitreux.

Canton de Montbarrey : à Belmont.

Id. de Rochefort : à Vriange et Lavans.

Id. d'Arbois : à Villette.

Id. de Champagnole : à Montigny et à Mont-sur-Monnet.

Canton de Nozeroy : à Communailles et Mournans.

Canton de Salins : à Thésy, Clucy et la Chapelle.

Canton de Villers-Farlay : à Mouchard.

Id. de Saint-Claude : à Cuttura et Lavancia.

Id. de Moirans : à Meussia, Crenans et Charchilla, et les *perrousets* à Montcusel.

La Perrière. Carrière. Très multiplié dans le département, inconnu dans la Bresse ; ce mot dessine un trait saillant de cette contrée : l'absence de pierres.

Personneries. Il est clair maintenant que *persona* est un nom antique du prêtre, les Anglais l'ont conservé ; en Aquitaine surtout *personnat* a été une dignité ecclésiastique. Ducange, sans énoncer cette assimilation, cite de nombreux exemples qui l'établissent. Il est donc utile de noter où se trouve ce mot. J'ai trouvé :

La personnerie, à Chalême, Bief-des-Maisons, Leschères, Conte, Larrivoire et Château-des-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prés. *La personnière*, aux Rouges-Truites. *Les personniers*, à Montrond, la Chassagne et Orchamps. *Les personnailles*, à Lézat et Valfin-les-Saint-Claude. *La combe au pessonnier*, aux Petites-Chiettes. *La parsonnier*, à Bellefontaine et à la Rixouse. *Le ch. personnel*, à Pratz.

Le Perti. Altéré sans doute de *pertuis*; exclusivement dans la partie sud, il y est fréquent.

La Pesse. C'est le *picea, fuve*. Ce mot forme un groupe des Planches à Clairvaux, et un autre près de Saint-Claude.

La Peuge ou Puge. Assez fréquent au sud. Rare dans le nord. En provençal, le *puget*, monticule.

La Pidence. De *pictancia*, ration du moine. Souvenir de couvent. A Perrigny et Château-Chalon.

La Pie. Portion de territoire d'après un acte du parlement de 1648. Très-fréquent dans le sud, à l'Ouest de l'Ain, moins à l'est, ne se trouve que deux fois dans tout le reste du département.

La Pierre. Je ne veux citer que les qualificatifs les plus remarquables.

La pierre qui vire (Saint-Claude, la Grande-Loye). *p. au magnin*, *p. St-Jean*, *pierre blanche*, *rouge*, *morte*, *taillée*, *partie*. *Pierre levée* (Saint-Laurent-la-Roche, Ruffey, Vincent, Lombard). *Pierre levant* (Gendrey). *Pierre à feu*; *fausse pierre* (Saint-Laurent-la-Roche). *Les trois pierres* (Jeurre). *Sept pier-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

res (Saint-Lupicin). *Pierre à cinq clous* (Songeson). *Pierre au saint*, etc.

LE PIGNON. Assez commun dans le sud-ouest, inconnu ailleurs.

AU PIOCHET, LES PIOCHIS. Exclusivement dans la Bresse.

PISSE VIEILLE. Spécial au sud. Dans le Berry, c'est aussi un nom de localités (C^te^ Jaubert).

LES PISIÈRES. Environs de Clairvaux. De *pisaria*, lieu semé de pois. (Ducange).

LA PLAGNE OU PLAIGNE. Exclusivement dans le sud-ouest. C'est une vieille forme du mot *plaine*.

LA PLANCHE. Je ne crois pas que nous puissions expliquer ce mot si fréquent partout, sauf dans les montagnes de Morez, par l'existence d'une passerelle, explication adoptée par le C^te^ Jaubert dans son Glossaire du centre de la France.

LE PLANE. Fréquent dans la haute montagne, inconnu dans la plaine.

LE PLANET, LES PLANETTES. N'est que dans le sud, il y est fréquent.

LA PLATIÈRE. Dans la forêt de Fontainebleau, ce mot désigne un plateau élevé, chez nous seulement une surface plane.

CH. DU POIRIER. Rare dans l'arr. de Saint-Claude, très-commun ailleurs. On trouve *poirier blanc, rouge, bénit, etc.*

LA POIRE. Accumulé dans quelques communes des environs de Champagnole, nul ailleurs. On trouve *vi poire* à Lavancia.

LE POIS, LE POISET, LES POISIÈRES. Se trouvent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le nord. *Le poizia*, *le poisieux* dans le sud où ils sont fréquents.

LE PONTET. Très-fréquent dans le sud, *le pontot* aussi fréquent dans le nord et s'arrêtant à la ligne que j'ai tracée au mot *Bornay*.

LA POSE. Assez fréquent dans le sud, s'arrêtant à la ligne des Bornay. *La pose* est une mesure agraire dans la Suisse française.

LA POTENCE. Environs de Saint-Claude. Comparer avec *fourche*.

LA POUILLAT, POUYA OU POYAT, LE POUYERET. Dans le sud, fréquents; de *poy* en latin *podium*, colline. Les *poys* se trouvent aussi.

POURATIÈRE. A Vaudrey et *pourrières* à Thoiria. Je note ces mots parce qu'ils ont souvent été donnés comme noms de champs de bataille.

LA PRAT. Presque exclusivement dans le sud; le provençal prend ce mot au masculin pour pré.

LA PRAILLE. A Genève ce mot signifie pré, il vient de *pradela* qui a le même sens.

LE PRÉLET ET LE PRÉLOT. La première forme est spéciale au sud et aux montagnes de l'arr. de Poligny, la seconde à la plaine au nord de cette ville (V. *pontet et pontot*).

LE PRÉLION. Très-fréquent dans le sud, rare au nord où il devient parfois *pralion*.

PRÊTRE. Enumération par ordre de cantons des lieux où j'ai rencontré ce mot.

Canton d'Arinthod : à Arinthod, *grange des prêtres*; à Savigna, *chez le prêtre*.

Canton de Clairvaux : à Poitte, *corne aux p.*; à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Frasnée, *soiture aux p.*; à Cogna, *pré aux p.*; à Thoiria, *la fouille aux prêtres.*

Canton de Conliége: *ch. au prêtre* à Briod et Mirebel.

Canton de Lons: à Macornay, *pré des prêtres;* à Courlans, *pièce aux prêtres.*

Canton d'Orgelet: à Onoz, *pré au prêtre*; à Chavéria, *ch. aux prêtres*; à Orgelet, *aux prêtres.*

Canton de Sellières: à Toulouse, *pré prêtre*; à Vers, *ch. au prêtre.*

Canton de Voiteur: à Lamarre, *ch. aux prêtres*; à Voiteur, *vigne au prêtre*; à Grange-sur-Baume, *ch. au prêtre.*

Canton de Chaumergy: à Vincent, *étang au prêtre.*

Canton de Chemin: à St-Aubin, *corvée aux prêtres*; à Annoire, *id;* à Champdivers, *sentier aux prêtres.*

Canton de Dampierre: à Salans, *ch. aux prêtres;* à Our, *buisson prêtre.*

Canton de Dole: à Damparis, *planche aux prêtres.*

Canton de Gendrey: à Romain, *cerisier au prêtre*; à Malange, *montée au prêtre.*

Canton de Montbarrey: à Chissey, *corne aux prêtres;* à Vaudrey, *essart aux prêtres.*

Canton d'Arbois: à Villette, *pré prêtre.*

Id. de Champagnole: à Sapois, *ch. aux prêtres;* à Chatelneuf, *sauge aux prêtres.*

Canton de Nozeroy: à Fraroz et à la Latette, *pré aux prêtres.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton des Planches : à Chalème, *croix à prêtre ;* à la Chaux-des-Crotenay, *buisson au prêtre.*

Canton de Salins : à Pont-d'Héry, *combe aux prêtres.*

Canton de Villers-Farlay : à Ecleux, *sentier au prêtre.*

Canton de Saint-Claude : à Saint-Lupicin et à Villars-Saint-Sauveur, *pièce aux prêtres.*

Canton de Moirans : à Etival, *ch. aux prêtres ;* à Crenans, *pré prêtre ;* aux Crozets, *gorge aux prêtres.*

Canton de Morez : à Longchaumois, *raisse au prêtre.*

Canton de Saint-Laurent : à Saint-Maurice, *côte au prêtre.*

LA PROVENCHÈRE. Dans la statistique d'Eure-et-Loir, ce mot est donné comme synonyme de *pervenchère.*

Q.

(Voir les mêmes mots par Cu.)

LA QUEUE. Je regarde fréquemment ce mot comme altéré de *cueuille* (v. ce mot) et par là j'explique *queue* au mercier (Plane) ; plusieurs longues queues et peut-être la *queue d'argent* (Amange).

LE QUEUTA, LE QUEUTARD. Extrême sud.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

R

Le Rachet. Assez fréquent, surtout dans le midi.

Le Rafour. Très-commun à l'est du chemin de fer de Lyon; à peine une ou deux fois à l'ouest vers Poligny, inconnu dans la plaine. Signifie four à chaux.

Le Ramelet, la Ramelette, le Ramalette. Veut dire terre inculte. Très-fréquent au sud, presque inconnu au nord de Lons.

Le Rang. Très-commun dans l'arr. de Dole et quelques communes de l'arr. de Poligny qui en sont voisines, du côté de Villers-Farlay. Inconnu ailleurs.

La Rappe, Rappette, Rappote et quelquefois *reppe*, est très-fréquente dans la plaine, rare déjà dans le sud, à l'ouest de l'Ain, presque inconnu dans les montagnes de l'arr. de Poligny et n'existe nullement dans l'arr. de Saint-Claude. Le mot est dans Ducange ; Ménage explique *rapailles* par forêts à faire fagots.

Raty. Du vieux mot *ratis*, *fougère*. (Dict. de Trévoux.)

Aux Ravarys. Assez fréquent, exclusivement dans le sud.

Au Ravet. Aussi exclusivement dans le sud.

La Ravière. *Ch. de raves*. A peine connu dans l'arr. de Dole. Très commun ailleurs.

Le Raveret. Montagnes de St-Claude.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA REBATTE, LE REBATOUX. A Genève, la *rebatte* est le pressoir à huile.

LE RECORD. Assez fréquent dans la montagne, nul ailleurs.

LA RECORNE, RICORNE OU RACORNE. Assez fréquent.

LE RECULET. Spécial au midi ; le *reculot*, surtout au nord.

CH. DES REMASSES. Exclusivement dans la plaine. *Remasse* veut dire *balai*, par suite ce champ doit être planté de genêts.

LA REMISE. Fréquent dans l'extrême nord ; nul ailleurs (une exception).

LA RENARDIÈRE. N'existe guère qu'au nord des Bornay (V. ce mot) ; il est commun dans la partie nord.

LE RENON. Ruisseau d'irrigation (Monnier). Fréquent dans les montagnes du sud, ne dépasse que peu la latitude de Clairvaux ; à Menétru-en-Joux, qui en est l'exemple le plus septentrional, on a le *renon blanc*.

LA RENOUILLÈRE. On a dit *renouille* pour *grenouille*. Le mot ainsi prononcé était plus rapproché du latin *rana*. Fréquent dans la plaine à l'ouest du chemin de fer, le mot n'existe pas à l'est.

LA RESSE OU RAISSE. Scierie (Monnier), et Glossaire de Genève. Dans un testament d'Aimon de Savoie (1398), il est dit : *Unam ressiam quam fecit construi*. Dans le Montbéliard on dit *rasse*. Le mot *resse* n'est plus qu'aux environs de St-Claude, il y est fréquent.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHEMIN DE RETTE. On devrait lire *chemin des rhèdes*. *Rhèda* est le mot gaulois pour voiture.

LA RIPPE. Très commun dans le sud, à l'ouest de l'Ain surtout. Nul doute qu'il ne signifie bois ou broussailles ; à Genève c'est un lieu sauvage. On trouve chez nous la *ripette*, la *ripaille*. Le mot latin *ribes* (groseiller) se rattache peut-être à *rippe*.

LE RION, LE RIONDET. Particuliers au midi, assez fréquents. Les Italiens ont dit *rione* pour *regione*.

ROCHE. On trouve *roche chaude*, *roche brûlée*, *roche de bois*, *roche qui braye*, *roche marine*, etc.

LA ROCHÈRE, LA ROCHIÈRE. Entre les latitudes d'Arbois et de Lons, surtout sur le plateau et dans la plaine attenante.

LE RODIER, LES RODIÈRES. De *rodum*, *novale*, défrichement (Ducange).

AUX ROMPOIS. La coutume du Nivernais l'explique par terre nouvellement défrichée. On trouve *rompet*, les *rompos*, la *rompure*. Dans le sud, à l'ouest de l'Ain.

LA RONCE, RONCEVAUX, RONCENET et autres dérivés. Sont tous dans le nord.

LE RONDEAU OU RONDOT, LE RONDET, LA RONDOTTE. Très-fréquents, sont tous dans le nord.

ROSIÈRE. Abbaye sur le territoire de La Ferté, a laissé son nom à quelques-unes de ses propriétés même éloignées. *Rosière* vient de *roz* pour *roseau* (Jaubert).

LE ROSSET. Fréquent dans le sud, bien plus rare ailleurs.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROUGEMONT. Fréquent dans le nord, une seule fois dans le sud.

MAISON ROUGE. Fréquent ; probablement de la couleur de la toiture, à une époque où la tuile était rare, et la plupart des couvertures en bois, en chaume ou en laves selon la région du département.

LES ROUSSES. Fréquent dans le sud, une seule fois dans le nord.

LA ROUTIÈRE, de *Rotière*, lieu où l'on rouit le chanvre (Diction. de Trévoux).

LA ROUTURE OU ROTURE. De *ruptura*, culture (Dictionn. de Trévoux), est fréquent dans l'arr. de Dole, se trouve une fois à Colonne, nulle part ailleurs.

LE ROY. Mot difficile à interpréter; il se rattache parfois à souverain : ainsi à Falletans, *corne du roi*, appartient à l'Etat, et les *prés du roi*, à Bracon, ont appartenu au domaine ; à Villette-les-Dole on trouve *roy catholique*; à Jouhe, *aux trois rois*, souvenir évidemment religieux ; mais d'autre part en anglais *road* signifie route; dans le département d'Eure-et-Loir, un lieu nommé maintenant *long-roi*, se nommait en 1200 *loon rai*, mots qui ne se rattachent plus à l'idée de souveraineté. Dans le doute, je vais rapporter ici par canton les désignations relatives à ce mot que j'ai trouvées dans notre département.

Canton d'Arinthod : à Vosbles, *bois du roy ;* à Dramelay, *vie du roy;* à Cornod, *longe rois.*

Canton de Beaufort : à Orbagna, *bois du roy;*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Rosay, *ch. au roy, combe au roy, roche roy.*

Canton de Bletterans : à Chappelle-Voland, la *roye.*

Canton de Clairvaux : à Doucier, *combe au roy.*

Id. de Conliége : à Nogna, Vevy, Mirebel, *pré au roi ;* à Briod, *bois du roi, combe au roy ;* à Publy et à Crançot, *longue roie.*

Canton d'Orgelet : à Dompierre et Mérona, *longue rois ;* à Orgelet, *pré du roy.*

Canton de Sellières : à Bréry : *aux rois ;* à Darbonnay, *teppe au roi.*

Canton de Voiteur : à Lavigny, *bois du roi.*

Id. de Chaumergy : à la Chassagne, *longue roie.*

Canton de Chaussin : à Villers-Robert, *pré au roi.*

Canton de Chemin : à Annoire, *la longue roye* et la *roi des illets* ; à Saint-Loup, *ch. roy* ; à St-Aubin, *pré au roy.*

Canton de Dampierre : à Courtefontaine, *aux grandes roies* ; à Orchamps, *pré du roy.*

Canton de Dole : à Dole, *la roye du sac* ; à Parcey, *ch. au roy.*

Canton de Gendrey : à Auxange, *longues roies* ; à Ougney, *neuf roies* ; à Taxenne, *ch. du roy*, et *roie de Frasne* ; à Vitreux, *ch. de roye.*

Canton de Montbarrey : à la Grande-Loye, *longues royes.*

Canton de Rochefort : à Rochefort, *corvée au roy* ; à Châtenois, *Combe au roy.*

Canton d'Arbois : à Mesnay et à la Ferté, *grandes royes* ; à St-Cyr, *le roi Bastien.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Canton de Champagnole : à Crotenay et au Pasquier, *pré au roy* ; à Mont-sur-Monnet, *pré roy* et *longue roy* ; à Valempoulières, *tartre au roi*.

Canton de Nozeroy : *ch. du roy* à Nozeroy ; à Mièges, *la roye* ; à Plénisette, *longe roy*.

Canton des Planches : *pré au roi*, à Chalême.

Id. de Poligny : *plantées du roi*, à Poligny ; à Buvilly, *canton du roi* ; à Tourmont, *pré du roy* ; à Villers-les-Bois, *pré au ret* ; à Champrougier, *courbe roy* ; à Viseney, *bief au roi*.

Canton de Villers-Farlay : *pré des rois*, à Pagnoz.

Id. de Saint-Claude : à Saint-Claude, *ch. roy* ; à Cuttura, *longe roy*.

Canton des Bouchoux : à Choux, *ch. au roy* ; à Larrivoire, *moulin au roy*.

Canton de Moirans : à Montcusel et Martignat, *bois du roy* ; à Crenans, *curtil au roy* ; à Etival, *essart au roi* ; à Crozets, *la cuisette au roi* ; à Chancia *longe roy*.

Canton de Morez : à Bellefontaine, *crêt au roi*.

Id. de Saint-Laurent : à Saint-Maurice, *longe roy*.

Mont Royal. Passenans.

La Ruchotte. Fréquent.

Les Ruottes. Fréquent, spécial à l'arr. de Dole.

La Rupe. Fréquent dans le nord, inconnu ailleurs.

Le Ruty. Fréquent dans le sud, rare dans le nord. *Rupticum* est le latin de *rompois*, défrichement. On trouve aussi *routy*.

Digitized by Google		Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pré Ruy. Exclusivement dans les montagnes de Saint-Claude. Il y est fréquent.

S

La Sablière, la Sablonnière. Le premier est presque exclusivement employé dans le sud, le second dans le nord, chacun est très-fréquent dans sa région.

Le Saboulot, le Saboulard. Dans le nord ; de *sabulo*, sable (Ducange). D'où *sabouler* : battre avec des sacs de sable.

La Safranière, aussi la *chafronière*, *safronière*, *les saffreniers*. Presque exclusivement dans les montagnes de Saint-Claude. Vient-il de la culture du safran ? Cette plante craint le froid, il serait étrange qu'on eût choisi spécialement les montagnes pour la cultiver. Notre safran serait-il le colchique que la France méridionale appelle *safran bâtard*. Ajoutons qu'en Provence le *safre* est une terre argileuse, et le *safranier* le lieu où cette terre abonde. Remarquons que *safreniers* a été employé comme injure (Dict. de Trévoux).

Le Saget, la Sagette. Ce dernier désigne des landes dans les Basses-Pyrénées.

La Saigne, la Saignette, la Saine, la Saignée. Très-commun dans les cantons de Nozeroy et des Planches, à peine on le rençontre ailleurs. Il signifie marais ou tourbière, est employé fréquemment dans ce sens autour de Montbéliard. Se trouve aussi dans le provençal.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SAINT. Beaucoup de lieux dits prennent le nom d'un saint. Saint-Martin est le plus fréquent ; plus rare dans la montagne que dans la plaine. Saint-Pierre est rare dans la Bresse ; remarque à rapprocher de celle-ci, que dans la même région la pierre est rare. Nous trouvons encore Saint-Germain, Saint-Georges, Saint-Laurent, etc. Parmi les saints du pays, je trouve dans les cadastres Saint-Oyan, Saint-Romain, Saint-Claude, Saint-Désiré, Saint-Ferréol, Saint-Aldegrin, puis des noms singuliers : *Sainte-Bouche* (Vriange), *Sainte-Rousse* (Moissey), *St-Gouland* (Taxenne), *le Saint-Vit* (Saint-Julien), *Saint-Crétant* (Marigny-Chassal.

A Saint-Jean-d'Etreux : *Sain Sain Jean* ou *cinq cents ans*. A peine parmi les saintes trouve-t-on deux noms Sainte-Marie et Sainte-Catherine.

La combe sainte (Saint-Lupicin), *la sainte fontaine* (Nozeroy), *mont saint* (Nevy-les-Dole), *la combe du saint* (Lect), *la faux sainte* (Mutigney), *la toupe au saint* (Parcey), *le bois du saint* (Présilly), *les saintes* (Chaumusse) sont peut-être antérieurs au christianisme.

LES SÈVES OU LA SAIVE. Assez commun : *Sève* est une altération de *selve*, mis pour le latin *silva*. On trouve dans le dictionnaire de Trévoux *plana sylva* rendu par *plaine sève*.

LE SAPET, LE SAPEY. Dans le sud ; *le sapeau* dans les environs de Nozeroy : *Sapoy :* je regarde ces mots comme dérivés de *sappus, sapin*. Cependant Ménage donne *sap* comme signifiant en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celtique *pied des montagnes*, et en tire les noms des villages appelés *Sapey*, *Sapois* ou même *Chappois*, ajouterais-je.

Les Sarrasins. Ce mot est bien plus fréquent au nord qu'au midi ; il ne se trouve pas dans le sud, à l'ouest de l'Ain. Les trois points qui portent ce nom et qui ont plus particulièrement d'intérêt sont : la *Cave des Sarrasins* à Saffloz, la *Borne aux Sarrasins* à Longchaumois, et *Chateau Sarrasin* à Meussia. Avant de conclure de ces mots que les Arabes ont envahi ce pays, il est bon de se rappeler cette phrase de Ménage : « Nos ancêtres, sous le nom de Sarrasins, enveloppaient les Romains aussi bien que les autres nations. » L'an dernier encore, on a reconnu dans l'Ardèche que le nom de *Sarrasinière* cachait une construction romaine. M. Comtejean a découvert en Auvergne une bourgade gauloise sous une ruine qui portait le nom de *Camp des Sarrasins* et dans tout le midi on appelle *tuiles sarrasines* les tuiles à rebords évidemment romaines. Aussi Sarrasins ne doit être regardé que comme un synonyme d'ancien.

La Sarre. Sans aucun doute *scierie*, c'est un vieux mot français. Nous disons encore *sarron* pour sciure de bois.

Le Sarron. Viendrait-il du mot *sarôn* employé par Pausanias pour désigner le *chêne des Gaulois*, et d'où les juges ont pris le nom de *sarronides*.

Sartons, Sartines, Sartet. Se rattachent au même radical qu'*essart*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Sauge ou le Sauge. Très répandu, plus au sud qu'au nord. *Sauge* pour *saule* (Monnier).

Le Sauget. Très commun à l'est du chemin de fer, presque inconnu à l'ouest.

Le Saugeois. A l'est du chemin de fer.

Le Saulçois. Vient de *salix*. Arr. de Dole.

Le Sausse. Quelquefois féminin. Exclusivement dans le nord, il est fréquent. Le *sausset*, la *saussaye*, même observation.

Le Saut. Commun dans la montagne en allant de St-Claude à Nozeroy, rare ailleurs. Vient quelquefois d'une cascade, d'autres fois de *saltus* bois; dans certains titres de l'Yonne il est traduit par *de salice*.

Au Sauve. De *Sylva*. Ainsi près de Bordeaux, une forêt nommée *Sauve majour* est désignée en latin par *Sylva major* (Dict. de Trévoux).

Le Sècheron. Arr. de Dole, assez fréquent. *Sècheron*, pré sec (Cte Jaubert).

Le Sèchet. Fréquent aux environs de St-Laurent; n'existe pas dans le sud, à l'ouest de l'Ain, ni dans l'arr. de Dole.

La Seillière. Assez commun dans le sud, rare dans le nord. Désigne peut-être le lieu planté de seigle.

Les Semards. Signifie jachères. On écrit le plus souvent *sommards*.

La Serra. Extrême sud. En italien, ce mot veut dire *défilé de montagnes*.

La Serre. Dans les Basses-Pyrénées, c'est un nom générique de montagnes. *Serra* est écrit pour

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mont dans la *Vie de St-Romain*. Il est encore provençal dans le même sens.

La Serve. Fréquent au sud de Champagnole, inconnu au nord. *Serve* est un vieux mot pour dire vivier. On appelle aussi de ce nom un lieu à garder du bétail. On trouve les diminutifs *servettes* et *servottes*.

Servin. Désigne spécialement un chemin de la forêt des *Moidons*. On y a vu des souvenirs de cerf et de biche. Je n'y vois qu'une altération du mol *selve* venu de *sylva*; *selve* a fait *servin*, comme *balme* a fait *barme*; l'*r* a souvent remplacé ainsi l'*l* par une sorte de bizarre euphonie.

Le Sery. *Cerritum*, forêt de hêtre (Ducange).

La Signe. De *signum*, borne (Ducange).

Les Sillons. Commun dans la plaine, très rare à l'est de la ligne qui tire de Salins à Clairvaux et descend ensuite l'Ain.

La Sise. Haie taillée, vient de *cæsa* (Ducange). Fréquent dans le sud de l'arr. de St-Claude, inconnu ailleurs.

Les Sixtes. Ce sont des vignes de Salins qui devaient à l'église le sixième de la récolte.

La Soiture. Très rarement dans les montagnes de St-Claude, inconnu au sud, à l'ouest de l'Ain, commun ailleurs.

Ch. du Son. Vieux pour sommet. Auprès de la Grande-Chartreuse existe le *grand som*.

Le Souillot, Souillat. Inconnu dans l'arr. de Dole et la Bresse attenante. Signifie petite mare (Monnier).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Suche. Je trouve en Auvergne comme chez nous une montagne appelée le *Suchet*, et en Languedoc *suquet* signifie monticule.

Les Sues. pour *Sureau* (Cte Jaubert).

Le Supt. Un groupe de ce nom vers Nozeroy, un autre vers St-Amour.

T

La Tape, le Tapois. Très commun. Autres formes *teppe, tappette*. Lieu inculte.

Le Tartre. Très commun dans tout le nord, inconnu au sud de la ligne, Orbagna, Sézéria, Clairvaux, etc.

La Tassenière. Assez fréquent dans le nord, inconnu au sud de Maynal.

Les Tassonnières, les Tessonnières. Ces mots viennent du blaireau que l'on nomme en latin *taxus* et en vieux français *tesson*.

Le Tate. Altéré probablement de *tertre*. Dans le nord.

Le Taureau ou mieux Toreau. De *torus* colline. Fréquent entre Nozeroy et Clairvaux, plus rare ailleurs, inconnu dans l'arr. de Dole. Dans le patois des Fourgs (Doubs), *touriau* signifie colline, et dans l'Yonne on nomme *theuriaux* ce que nous nommons murgers.

Le Terrailla. Surtout vers St-Laurent.

Le Terreau. Partout. Signifie fossé. Ainsi la *place des Terreaux* à Lyon est un fossé comblé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le thu, le Thou, le Thioux. Montagnes de l'arr. de Poligny. *Thou* pour trou. (C^te Jaubert.)

La Tille, le Tilleul. Presque inconnus dans l'arr. de Dole et la Bresse.

La Tillette. Très-commun de St-Laurent à Arbois, nul dans le vignoble ou la plaine, nul autour de Nozeroy, enfin au sud, ne dépasse pas la ligne des *bornay* (v. ce mot).

La Tine. Spécial au sud, où il est fréquent. *Tine*, mare d'eau artificielle (Monnier).

La Toppe. Commun dans l'arr. de Dole. Quelques exemples dans le midi, pas dans l'arr. de Poligny.

Aux Torches. Peut-être pour *torcies* (digues). Arr. de Dole.

Ch. Torreillon, *de toralus*, colline (Ducange.) Voir *torreau*).

Le Touillon. Très-fréquent dans les montagnes de l'arr. de Poligny, rare dans celui de Dole, nul dans la plaine et le sud (v. *douillon)*.

La Toupe. C'est une des formes de *tappe*, *teppe*, *toppe*, très-fréquent entre Poligny et Lons, rare dans la plaine et la montagne.

La Touvrelle, la Touvre. Butte inculte (Jaubert).

La Touvière. Assez fréquent dans les montagnes de l'arr. de Poligny. *Touvère* en provençal est la partie du bord d'un champ qu'on ne peut labourer.

La Tranche. Bois en coupe réglée (Jaubert).

Tré, de l'italien *tra*, au-delà. Très-fréquent dans le sud sur les deux rives de l'Ain, mais ne semble

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas dépasser la ligne des *bornay*. Le père Romain Joly, qui était de Saint-Claude, écrit *trévaser* pour transvaser.

La Trèche. On entend par ce mot une friche servant de pâture. Ce mot forme de petits groupes dont le plus remarquable est à Publy.

Le Tronc. Principalement dans les montagnes du sud. Les *tronches*, surtout dans le sud.

Le Tru, pour *trou* (Dict. de Trévoux). Fréquent dans le sud, ne s'élève pas vers le nord plus haut que Lons.

Le Truchet. Assez fréquent dans la montagne, inconnu ailleurs.

Le Treuil, le Treux. Ne paraît être que dans le vignoble.

La Tuffière. Carrière de tuf. Fréquent à l'est du chemin de fer de Lyon, inconnu à l'ouest. Fait qui est dû à ce que les sources déposant le calcaire sont surtout dans le vignoble.

Le Ture, le Turey. Fréquent dans le sud. Dans les Basses-Pyrénées, *turon* signifie lande.

V

La Vachère. Voir *Verchère*.

La Vachière. Vers Clairvaux. *Vaccariæ* est un nom latin des jachères, dans d'autres départements il a fait *vaquerie*.

Au Vacon, Vacon, Vaco seu insula (Ducange).

La Vaise. Voir *vèze*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Vaire, la Verre. Multiplié autour de Beaufort, n'est que là. *Vair* (celtique) passage. (Dict. de Trévoux.)

La Vaivre ou Vèvre. De *Wévra*, forêt. Très-commun dans la Bresse, rare dans la montagne, inconnu dans la région sud à l'ouest de l'Ain. — On trouve la *vavre.*

La Varache, de *varractum*, guérets.

La Varenne. Inconnu dans la montagne, assez fréquent ailleurs. De *Warrenna*, plaines stériles réservées à la chasse. Les Anglais disent encore *warenn* pour garenne. La transformation du *v* en *g* est fréquent. De *warant* nous avons fait garant. De *werpiri*, guerpir, dont nous n'avons plus que le composé *déguerpir*. De *vadum*, gué, etc.

Vauxelle. La *vauzelle* dans le centre de la France est le nom de la *viorne*, elle a formé des noms de lieux (Jaubert).

Le Vé, le Vet. Un gué, suivant Trévoux : peut-être aussi une forêt en défens *(Vetata Sylva).*

Le Vêchère, la Vêcherette (Voir *verchère*).

La Velle. Fréquent dans l'arr. de Dole, inconnu ailleurs. Vient de *villa*, quoiqu'on ait traduit *grandvelle* par *grandis vallis.*

Veley. Dans le nord seulement. A Salins, il n'est qu'une altération de *villers*, comme le montrent les titres de Goailles. Ailleurs, il a sans doute la même origine.

La Vendée. Dans la Moselle des huttes se nomment aussi *vendée.*

A ou aux Venises. Aux *venisières.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Es Vennes. Friches, terre vaine (Monnier). La vaine pâture n'était sans doute d'abord que la pâture des *Vennes*. Dans la Haute-Saône, *venne* est un pâturage marécageux, se rapprochant du hollandais *venne*, tourbière.

La Verchère, la Vercherette. Très-communs dans le midi, inconnus ailleurs. Se rattachent à *bercariæ*, jachères. Le Dictionnaire de Trévoux dit : « La *verchère* était une terre donnée en dot ; le mot venu de Savoie, se dit en Auvergne. » Je préfère la première origine.

La Verne, le Vernois, le Vernaud, les Vernettes, etc. Viennent de l'arbre nommé *aulne*.

Très-communs dans la plaine, ces mots sont rares dans les montagnes, inconnus autour de Morez et de Nozeroy.

Les Verpillières. Assez commun dans le sud, rare dans l'arr. de Dole, De *verpie*, vipère (Jaubert). Cependant remarquons que dans le Haut-Rhin des localités nommées maintenant *Verpilière* s'appelaient jadis *vulpilière* ou *vourpillière*.

La Vessière. Surtout dans le sud.

La Vèze. Spécial à l'extrême nord, où il est fréquent. C'est un vieux mot signifiant rivière, plusieurs cours d'eau portent encore ce nom. Je crois qu'un ruisseau de notre département appelé la *Vache*, ne doit ce nom qu'à une corruption du mot *vèze*.

Vie. Ce mot, quand il n'a aucun qualificatif, est très-embarrassant ; que veut-il dire alors ? Est-ce la *vie* par excellence ? Est-ce au contraire un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chemin sans importance? Employé ainsi, ce mot est bien plus commun dans la montagne que dans la plaine.

Les déterminatifs n'ont souvent aucun intérêt, c'est la *vie du Moulin*, *la vie de V.* (village voisin). Je ne dois rapporter que celles de ces qualifications qui peuvent servir au lecteur, les voici.

Grande Vie. Canton d'Arinthod : à Lavans, Vosbles et Valfin. Canton de Beaufort, à Rosay. Canton de Clairvaux, à Menétru. Canton d'Orgelet, à Chavéria et Présilly. Canton de Saint-Julien, à Louvenne et la Balme. Canton de Chaumergy, à Deux-Fays et Sergenon. Canton de Dampierre, à Rans. Canton de Champagnole, à Montrond *(grande vie de Vers)*. Canton de Poligny, à Fay. Canton de Saint-Claude, à Ranchette. Canton de Moirans, à Chancia, Maisod, Martignat et Jeurre. Canton de Saint-Laurent, à Crillat, la Chaux-du-Dombief et Chaux-des-Prés.

Vie Blanche. Voir le mot *blanc*.

Vie Neuve. Ne se trouve que dans la montagne, surtout vers Clairvaux, où il semble tracer une ligne de Meussia à Mont-sur-Monnet.

Vie aux Charrettes. Marigny. *Vie charesse.* (Sièges.)

Vie Rouge. Larrivoire et Chevry.

La Vie fourche. Bouchoux, Menétru-en-Joux, Lézat. *Vie fourchat* à Lect, *Jambes de vie* à Chalême.

Vie Plaine. Lavans, Valouse. *En quatre vies* (Cesancey). *Vie aux ânes*, *vie aux mules*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIE AU COMTE. *Vie du feu* (Mérona). *La vie aux frères* (St-Pierre). *Vy du marché* (Cézia). *Vie de Salins* (Uxelles et Denezières). *La vipère* pour *vi-poire* (Blois). *Vie Saunière* (Mesnois et Fay), etc., etc.

LA VIGNE. Très-commun dans la montagne, où la culture de l'arbuste est bien peu probable, il y a là une altération de mot qui peut-être cache encore des *vies*.

LE VIOLET. Diminutif de *vie*. A Genève, ce mot signifie sentier. Dans le Languedoc, *viol* a le même sens.

CH. VISEMAL, de *visumarus*. Mot gaulois, trèfle (Ducange).

LE VISENEY. A Mirebel, Saint-Germain-les-Arlay et Frontenay. A Menotey et Baverans. A Mesnay, Monrond et Communailles. Dérive de *vicinetum*, espèce de tribunal formé par les voisins. (Ducange.)

VOIE. Employé quelquefois dans la montagne. On trouve *belle voie* à Parcey, Ranchot et Châtenois. *Voie étroite* à Lamare.

LA VOUAILLE. Surtout dans le midi. C'est le nom vulgaire de la clématite.

LE VOUÉ, LE VOUELET, Dans le sud.

LA ·VOURPILLE. Altéré de *vulpille* ; *r* mis euphoniquement pour *l*, comme *barme* pour *balme*.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAHIERS DE DOLÉANCES

DU

BAILLIAGE DE SALINS

Dans la dernière réunion des sociétés savantes, M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, appela l'attention sur les cahiers de doléances, rédigés en 1789 par les simples paroisses: dans ces cahiers primitifs, a-t-il dit, on trouvera, mieux que dans les résumés faits plus tard par les bailliages, l'expression des vœux de la nation, et le tableau des abus dont elle demandait la destruction. (*Moniteur universel*, 17 avril 1868.)

C'est pour répondre à cet appel dans la mesure de mes forces que j'ai écrit les pages suivantes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAHIERS DE DOLÉANCES

DU

BAILLIAGE DE SALINS

Une lettre du roi en date du 24 janvier 1789, avait invité les communautés à rédiger de leurs vœux, remontrances et doléances des cahiers qui devaient au chef-lieu du bailliage être résumés en un seul, et avait fixé au 23 mars la réunion des commissaires chargés de ce travail de récapitulation. Ce jour donc, 95 députations se réunirent à Salins ; elles étaient venues des divers villages composant 1° le canton actuel de Salins, sauf Pretin qui ne figure pas sur la liste ; 2° le canton de Nozeroy, sauf Gillois et Conte ; 3° la partie orientale du canton de Villers-Farlay ; 4° la portion nord du canton de Champagnole, enfin une partie du département du Doubs : Alaise, Sarras, Nans, Gevresin, Levier, Boujaille, Renne, Paroi, etc.

Le dépouillement, fait surtout par des hommes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de loi, sous la présidence du lieutenant général au bailliage, altéra assez la physionomie des pages primitives pour qu'il soit peut-être curieux d'en rétablir les traits d'après les textes eux-mêmes que j'ai eus sous les yeux.

Il existe entre toutes ces rédactions une certaine ressemblance : pour la partie concernant les intérêts généraux, il y a eu évidemment une sorte de modèle dont les paroisses se sont aidées, mais les détails diffèrent souvent, quelquefois se contredisent, et j'indiquerai scrupuleusement ces divergences d'opinions.

Article premier. Aux états généraux, les curés auront autant de suffrages que le haut clergé, le tiers état autant que les deux autres ordres réunis, et le vote aura lieu par tête. A défaut de quoi, les représentants du tiers se retireront sans délibérer sur aucun objet.

Art. 2. A cette assemblée seule appartiendra le pouvoir législatif, sans que les tribunaux aient aucun droit de remontrance.

Art. 3. Elle sera convoquée au moins tous les cinq ans, ne votera les subsides que pour ce temps au plus, et pourra seule accorder des pensions aux ministres, toujours responsables devant elle, qui auront rendu au pays de signalés services.

Art. 4. Pour amoindrir la dette, les états diminueront les dépenses de cour, supprimeront les pensions sans cause, feront vendre les domaines royaux et les biens des anciens jésuites, interdiront le cumul et laisseront sans titulaires pendant trois

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans tous les bénéfices vacants, et jusqu'à nouvel ordre ceux dont le revenu dépasse dix mille francs.

Art. 5. L'impôt pèsera un tiers sur le commerce et l'industrie, deux tiers sur les propriétés foncières; il sera réparti sans distinction de personne (pas même les maîtres de poste), d'après un arpentement nouveau et une démarcation exacte des territoires et seigneuries.

Art. 6. Le centième denier sera supprimé et les frais de perception diminués.

Art. 7. La presse sera libre, et le secret des lettres inviolable.

Art. 8. Chaque province sera pourvue d'états modelés sur les états généraux : les intendants seront supprimés, et les parlements ne s'occuperont plus que de la justice sans s'immiscer dans les questions d'impôts, de sels, de milices, etc.

Art. 9. Dans toute communauté comptant plus de cent feux, il sera établi un conseil de quinze habitants, outre les échevins, pour gouverner les affaires et arrêter les comptes.

Art. 10. Supprimer la dîme ecclésiastique qui monte à peu près aux deux tiers de toutes impositions. Elle est un découragement pour l'agriculture par les vexations qu'éprouvent les cultivateurs de la part des propriétaires ou des fermiers de cette dîme, qui étendent arbitrairement leur perception, et contre lesquels on ne peut se défendre que par des procès ruineux. Elle n'est d'ailleurs fondée ordinairement sur aucun titre, et provient originairement de la crainte ou de la libéralité des décimables.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Art. 11. Toutes les dispenses pour mariages ou autres seront gratuites, et le casuel sera supprimé, au moins dans les campagnes ; il en sera de même de la gerbe pour la récitation de la passion, redevance trop forte et surtout trop onéreuse à la classe indigente du peuple.

Art. 12. Les abbayes, ordres monastiques et couvents (ou tout au moins ceux qui ne sont point dans les villes bailliagères) seront supprimés ; les maisons religieuses conservées ne garderont que mille livres de revenu par moine, plus deux mille francs d'excédant pour l'entretien des églises et bâtiments. Le surplus de leurs biens sera consacré à éteindre la dette nationale, à établir des écoles gratuites pour les personnes destinées à l'enseignement des deux sexes, des hôpitaux recevant les malades indigents qui dans les campagnes périssent faute de secours, ou des cures dans les pays de montagnes où leur création a été souvent gênée par des curés oubliant l'importance du secours spirituel.

Art. 13. Rome n'a plus besoin de tant d'argent. Qu'on donne donc toutes les cures au mérite par le concours, sans exception et en tout temps, sans recourir à des bulles qui enlèvent du royaume un argent immense.

Art. 14. Le code criminel sera réformé en se modelant sur celui d'Angleterre : la question sera supprimée ; la défense, libre ; un avocat nommé pour défendre les indigents ; la peine de mort, infligée de la même manière (tête tranchée) à tous

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les condamnés, nobles ou roturiers, et, sur la famille du coupable, déjà assez malheureuse d'être liée à lui par le sang, ne rejaillira ni infamie, ni incapacité d'emplois.

Art. 15. Pour assurer la liberté des suffrages dans les assemblées de la nation, on demande l'abolition des lettres de cachet. Tout français arrêté sera dans les vingt-quatre heures remis entre les mains de ses juges naturels, et, si son innocence plus tard est reconnue, il lui sera accordé des dommages-intérêts proportionnés au préjudice qu'il aura ressenti de sa détention.

Art. 16. Un nouveau code civil délivrera le peuple d'une foule de sangsues qui, dans les procès, s'abreuvent impitoyablement de son sang, et abrégera les procédures tellement que tout procès civil soit jugé en dernier ressort dans l'espace d'une année.

Art. 17. Les tribunaux exceptionnels seront supprimés; les seigneurs ne pourront amodier les amendes de leurs justices, car un fermier avide de gain ne manque pas par l'activité et les manœuvres de ses gardes de les accumuler et de grossir son revenu au préjudice des sujets qui en sont accablés.

Art. 18. Les communes ne seront plus responsables des délits forestiers commis dans leur voisinage, car il est injuste qu'elles répondent du fait d'un particulier et souvent de la prévarication d'un garde.

Art. 19 La vénalité des charges de magistrature

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sera abolie sauf remboursement, et à l'avenir, elles seront données au concours comme celles des professeurs de l'Université, Sa Majesté choisissant sur une liste de trois candidats.

Art. 20. Le Parlement sera composé de quatre Chambres: deux de noblesse jugeant les procès civils ou criminels entre nobles; deux du tiers état jugeant les plébéiens, et dans les procès entre nobles et roturiers, les juges seront choisis, moitié dans les Chambres de la noblesse, moitié dans celles du tiers.

Art. 21. Les notaires ne seront choisis que parmi les personnes qui se seront distinguées au moins pendant dix ans dans la profession d'avocat.

Art. 22. On réformera les abus de l'Université, en défendant aux professeurs de travailler dans les procès afin qu'ils aient plus de temps à donner à leurs élèves. Ces professeurs auront deux heures de classe au moins par jour, et on demeurera trois ans pour enseigner les éléments du droit.

Art. 23. Personne ne sera gradué, s'il n'a soutenu thèse publique.

Art. 24. Les colléges royaux et autres seront maintenus, particulièrement en Franche-Comté, de préférence aux ecclésiastiques séculiers et à l'exclusion de tous autres comme étant un moyen plus assuré de perpétuer la saine doctrine, l'étude des bonnes sciences et de pourvoir à la conservation des bonnes mœurs. (1)

(1) D'autres Cahiers veulent que les professeurs des colléges soient ecclésiastiques séculiers.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Art. 25. Les droits et priviléges attribués au premier chirurgien du roi, à ses lieutenants et commis, entraînent à des abus intéressant la santé et la vie du peuple ; la facilité à admettre à la maîtrise des chirurgiens a *infesté* les campagnes d'un grand nombre d'ignorants, fléaux du public, et une des principales causes de la dépopulation des provinces.

Art. 26. L'odieuse main-morte personnelle sera abolie : la nature a rendu la liberté inaliénable; dans le royaume des Francs, la réalité doit répondre au nom, et si le père l'a perdue, le fils peut la réclamer.

Art. 27. La main-morte réelle, les banalités et autres droits féodaux seront abolis à charge d'indemnité, comme il a été fait dans le royaume de Sardaigne à l'égard des cens. Toutefois les droits du propriétaire devront conster de titres authentiques à la date du seizième siècle attendu que, depuis cette époque, il n'y a eu qu'usurpation.

Art. 28. Le tirage à la milice, moyen coûteux, qui ne donne que de mauvais soldats, sera supprimé, ou, s'il est maintenu étendu à tous, nobles ou roturiers, sauf les fils uniques.

Art. 29. Diminuer le nombre des troupes, contraire à l'agriculture, aux arts et aux bonnes mœurs, serait d'ailleurs une économie bien convenable, pour ne pas dire nécessaire, dans les circonstances présentes où l'État est obéré de dettes.

Art. 30. Abroger l'ordonnance qui exclut le Tiers des grades militaires supérieurs.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Art. 31. Le logement des troupes sera supporté par tous sans distinction ni privilége.

Art. 32. La commission de faire des recrues ne sera donnée qu'à des officiers d'une prudence et d'une probité reconnues, et non à des militaires sans caractère, le plus souvent sans délicatesse et sans honneur, qui surprennent par la débauche les enfants de familles, escroquent l'argent des parents, ou leur enlèvent leurs fils, et débauchent le reste des jeunes gens.

Art. 33. On multipliera les brigades de maréchaussée pour pourvoir à l'exécution des réglements de police dans les campagnes où la licence et l'impunité autorisent les plus grands désordres, surtout parmi la jeunesse.

Art. 34. Des chemins sont créés de village en village.

Art. 35. Les corvées pour construction ou réparation des chemins, ou pour tout autre objet seront abolies, et nul terrain ne pourra être pris sans indemnité pour tracer une route.

Art. 36. La noblesse acquise par l'exercice d'une charge sera personnelle et ne deviendra transmissible que si la charge est exercée en ligne directe par quatre générations, au moins, de la même famille.

Art. 37. La liberté de commerce existera dans tout le royaume; les douanes intérieures seront supprimées, ainsi que les droits sur tout objet fabriqué en France.

Art. 38. Le commerce sera favorisé par un sys-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tème uniforme de poids et mesures, par une loi contre les banqueroutes frauduleuses, et par la permission d'établir sur les rivières des bacs et des barques.

Art. 39. L'argent pourra, par obligation ou billet, être prêté au taux de cinq pour cent, comme ça se fait pour les rentes perpétuelles.

Art. 40. Seront abolis les loteries, les droits d'éminage, le cens seigneurial sur les ventes, les droits de ban-vin, de circulation sur le blé, le vin, les eaux-de-vie, les fromages, etc., le droit de terrage qui est par journal d'une mesure de la graine ensemencée, ainsi que les droits sur les cuirs qui, en augmentant comme ils font chaque année, feront enfin marcher nu-pieds le pauvre peuple.

Art. 41. Les colombiers seront imposés et fermés. Non-seulement les pigeons dévastent les champs aux moments des semailles et des moissons, mais de plus leur fiente déposée sur les toits empoisonne les eaux qui de là coulent dans les citernes.

Art. 42. La culture du tabac sera libre en toute province.

Art. 43. Une communauté ne pourra plus avoir droit de parcours sur les terres de ses voisines ; un propriétaire ne pourra amodier ses terres qu'à un cultivateur : le fait contraire amène beaucoup d'abus.

Art. 44. Défense d'enclore son terrain, il en résulte que le propriétaire mange seul le produit de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

son enclos et fait, sans réciprocité, pâturer le fond de ses voisins (1).

Art. 45. Des diminutions d'impôts seront accordées aux meilleurs cultivateurs et chefs d'ateliers.

Art. 46. Un impôt sera établi sur les communaux ; un autre sur les objets de luxe, tels que soie, sucre, café, vins étrangers et liqueurs, laquais, chiens de chasse, chevaux de selle ou de carrosse, poudre à poudrer, poudre à tirer, etc.

Art. 47. L'administration des haras, dispendieuse et peu utile, sera supprimée : les primes qu'elle distribue ne sont pas données ordinairement à qui les mérite et n'excitent par conséquent aucune émulation.

Art. 48. Tous les hauts-fourneaux, forges, martinets, de nouvelle création, seront supprimés comme causes de la disette et cherté des bois, vu surtout la grande consommation nécessaire à la fabrication des fromages.

Par la même raison, quelques communautés demandent la suppression des Salines : toutes s'accordant à déplorer la tyrannie exercée par ces établissements sur les forêts, demandent que la police en soit retirée de leurs mains, que le prix du sel qui a été élevé pour payer la construction du palais de l'intendance et du théâtre de Besançon, soit diminué, et que semblable augmenta-

(1) D'autres Cahiers demandent que l'enclos soit imposé à un tiers en sus, d'autres veulent pour tous le droit de clôture.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion ne puisse plus se reproduire ; que le sel soit livré en grains, et non en pains; enfin, que la quantité qui en est livrée aux consommateurs soit augmentée, vu l'accroissement des fruitières.

Art. 49. Le roi sera supplié de se montrer à ses bons et fidèles sujets, de visiter quelquefois les provinces, de venir recevoir les bénédictions de ses peuples, et de leur apporter par sa présence, la consolation, le bonheur, l'ordre et la paix.

Art. 50. Il sera permis à tout français d'adresser directement sa plainte au roi, et le fonctionnaire convaincu de l'avoir célée, sera puni de mort.

Les autres vœux ne concernent que des intérêts locaux : droit d'ouvrir des marnières dans les clairières des forêts, demande en restitution de bois réunis au domaine par Macloz ; achèvement de la route de Boisset à Pont-d'Héry, canalisation du Doubs, construction d'un pont à Chay et réparation de celui du Port, règlement sur les accrues de la Loue, suppression d'*écluses*, qui causent des inondations, d'une usine à fer dont le minerai altère les eaux, plaintes sur la misère, suite des incendies, des grêles et de la stérilité du sol qui ne produit que *turquie*, seigle, orge et avoine, etc.

Peut-être, dans ces projets d'une réforme qui embrassait toute l'organisation de l'Etat, un économiste trouverait-il à relever quelques erreurs de théorie. Mais comment ne pas admirer le ferme bon sens et la modération de ces paysans qui, relevant la tête après tant d'années de malheurs et de servitude, professent sans passion haineuse, le respect de la loi et l'amour de l'humanité ?

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leurs vœux, exprimés avec tant de calme, méritaient d'être exaucés? l'ont-ils été? et leurs petits-fils n'ont-ils plus rien à désirer, plus rien à faire? Ces questions naissent naturellement de cette étude, mais permettez-moi de ne pas m'aventurer sur un terrain qui ne serait plus celui de l'histoire.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTUDE SUR UN CRANE

Trouvé à Voiteur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTUDE SUR UN CRANE

Trouvé à Voiteur.

La Société d'Anthropologie de Paris a reçu, dans sa séance du 21 avril 1864, un crâne extraordinairement déformé, trouvé à Voiteur, et l'a renvoyé à l'examen de M. Broca, son secrétaire-général.

Il semble utile de reproduire dans les annales de la Société d'Émulation du Jura, le rapport du savant professeur de la faculté de médecine sur ce curieux reste d'une des races qui jadis habitèrent notre contrée :

M. le docteur Moretin présente un crâne étrangement déformé qui lui a été envoyé par M. le docteur Gindre, de Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura).

Au printemps de 1863, M. Gindre fit bâtir une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maison à l'entrée de la commune de Voiteur, au lieu dit *en Aiche*. En creusant les fondations, on vint à découvrir un grand nombre de tombeaux anciens. Dans une note écrite par M. Gindre, on lit ce qui suit :

« La couche végétale du terrain dans lequel a été trouvé le crâne que j'ai remis au docteur Moretin a environ 70 centimètres d'épaisseur. Le sous-sol se compose de sable, de gravier et de galets. En creusant, en trois endroits différents, à la profondeur de 2, de 4 et de 7 mètres, on a toujours trouvé la même nature de terrain.

« On a découvert environ vingt squelettes dans ces fouilles. Tous étaient placés à 1 mètre environ de la surface du sol. Ils avaient les pieds à l'est ; ils étaient enfermés dans des cercueils formés de dalles. Chaque squelette avait le sien. Parmi ces cercueils, deux étaient faits avec plus de soin que les autres ; les dalles étaient plus régulières et assemblées plus exactement ; ils ne formaient extérieurement qu'un seul cercueil divisé intérieurement en deux par une dalle transversale. La terre qu'ils renfermaient ressemblait à de la cendre légère de couleur noirâtre. C'est dans l'un de ces deux cercueils qu'a été trouvée la plaque de ceinturon damasquinée que M. Zéphirin Robert a déposée au musée de Lons-le-Saulnier. Elle est, disent les connaisseurs, du quatrième siècle de l'ère chrétienne.

« Deux plaques de ceinturons en fer presque détruites par la rouille ont été trouvées dans d'au-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres cercueils. Quant au cercueil dans lequel était renfermé le crâne qui fait l'objet de cette note, il ne contenait rien de remarquable que le crâne lui-même.

« Les crânes des squelettes que j'ai pu examiner n'offraient rien d'extraordinaire. Ils étaient parfaitement réguliers et ne différaient pas des crânes des hommes de notre époque. Leur volume, la longueur et la grosseur des os qui les accompagnaient, tout indiquait qu'ils avaient appartenu à des adultes. »

Le crâne que M. Moretin met sous les yeux de la Société présente une forme qui rappelle les déformations les plus extravagantes des crânes des anciens habitants de l'Amérique.

La pièce est malheureusement très-incomplète. La face manque en totalité. La plus grande partie du frontal a été détachée par une fracture qui, partant du milieu de la suture coronale (bregma) a suivi d'une part toute la moitié droite de cette suture, et qui d'une autre part, partant du même point, va aboutir par un trait oblique et irrégulier sur la moitié externe de l'arcade sourcilière gauche. Le grand fragment anguleux intercepté entre les deux bords de cette fracture, comprenant à la fois plus des deux tiers de l'écaille du frontal, et les deux voûtes orbitaires, n'a pu être retrouvé. Il en résulte que la cavité crânienne est très-largement ouverte en avant et que la ligne de démarcation entre le crâne et la face est fort incertaine. Toutefois, la situation des deux orbites peut être

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

déterminée approximativement, la moitié externe de l'arcade sourcilière gauche étant conservée, ainsi que l'apophyse orbitaire externe du même côté; en outre, les deux grandes ailes du sphénoïde sont intactes, de telle sorte que la partie externe des deux orbites est conservée en grande partie.

La base du crâne présente en avant une grande échancrure, par suite de l'absence des voûtes orbitaires, de l'ethmoïde et des petites ailes du sphénoïde. En arrière, une autre perte de substance a fait disparaître la bosse cérébelleuse droite de l'occipital et la partie correspondante du bord du trou occipital. Toutefois, le bord gauche du même trou est intact, les deux condyles sont en place, et cela permet d'apprécier exactement la forme, la situation et les dimensions de ce trou.

Les autres os du crâne sont au complet ou ne présentent que des pertes de substance insignifiantes.

Lorsque ce crâne repose sur sa base, il présente assez exactement la forme d'un pain de sucre dont le sommet serait émoussé, et il est évident au premier coup d'œil qu'il a été déformé d'abord par une compression circulaire exercée au moyen de bandes ou de courroies sur la base du front et de l'écaille occipitale ; le premier résultat de cette compression a été de faire développer le crâne dans le sens de la hauteur ; mais cela n'aurait pas suffi pour lui donner sa forme actuelle, et il est à peu près certain qu'à mesure qu'il se développait en hauteur et qu'il offrait plus de prise

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux bandes, de nouveaux liens circulaires ont été appliqués au-dessus des premiers. L'étude de la courbe du profil vient à l'appui de cette interprétation. On y voit en effet, en arrière, deux dépressions, deux concavités situées l'une sur le milieu de l'écaille occipitale, l'autre sur la partie postérieure de la suture sagittale, immédiatement au-dessus de cette écaille. A cette seconde dépression correspond une dépression tout à fait semblable sur l'extrémité antérieure de la même suture sagittale et sur la partie latérale du pariétal droit. Il est fort probable que la partie inférieure du frontal présentait une dépression correspondant à celle de l'écaille occipitale. En tous cas, l'étude des parties conservées suffit pour démontrer l'existence de deux étranglements superposés et circulaires, l'un sur la partie moyenne de l'écaille occipitale, l'autre sur la partie supérieure des pariétaux, immédiatement au-dessus du bregma et du sommet du lambda. Les deux extrémités de la suture sagittale se trouvent ainsi considérablement rapprochées, et cette suture, au lieu de décrire une courbe longue et peu élevée, comme celle d'une voûte surbaissée, décrit un arc très-courbe, qui forme à peu près la demi-circonférence d'un cercle. Pour donner une idée du degré de convexité de cette courbe, il suffira de dire que les deux extrémités de l'arc, savoir le lambda et le bregma, ne sont éloignés l'un de l'autre que de 97 millimètres, et que la longueur de la suture sagittale est de 146 millimètres. La

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

corde de l'arc étant représentée par 1, l'arc lui-lui-même serait représenté par 1.5. C'est presque le rapport de la demi-circonférence au diamètre. Enfin, si l'on faisait passer par le bregma et par le lambda un trait de scie circulaire, on détacherait du reste du crâne une calotte à peu près hémisphérique comprenant la suture sagittale et la partie supérieure des pariétaux. La base de cette calotte aurait 321 millimètres de circonférence et 97 millimètres de diamètre. Son centre, ou plutôt son sommet, correspond au milieu de la suture sagittale et constitue le point le plus élevé du crâne, c'est-à-dire *le vertex*.

Après avoir décrit la forme générale du crâne, il est nécessaire de déterminer les dimensions des principaux diamètres et des principales courbes.

Le diamètre antéro-postérieur ne peut être mesuré directement avec le compas, parce que la partie moyenne du frontal fait défaut. Mais en appliquant la face postérieure du crâne contre un plan vertical, et en faisant passer un autre plan vertical par le bord antérieur de l'arcade orbitaire gauche, qui est conservée, on trouve que la distance de ces deux plans est de 137 millimètres seulement. Par conséquent, le diamètre antéro-postérieur maximum ne dépassait pas sensiblement 137 millimètres.

Le plus grand diamètre transversal correspond à la partie moyenne du bord supérieur des deux écailles temporales et mesure 131 millimètres. Le diamètre bimastoïdien maximum est de 123, et la

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

distance des deux conduits auditifs externes (mesurée sur leurs bords supérieurs) est de 119 millimètres en ligne droite.

Le rapport des deux plus grands diamètres horizontaux est donc de 131 à 137, ce qui donne un indice céphalique de 95.62 pour 100.

Le diamètre basilo-bregmatique (du bregma au bord antérieur du trou occipital), au lieu d'être à peu près vertical, comme d'ordinaire, est très-oblique de haut en bas et d'avant en arrière, et mesure 140 millimètres. Pour avoir le plus grand diamètre vertical, il faut mesurer du bord antérieur du trou occipital au vertex, qui correspond au milieu de la suture sagittale, et on trouve que ce diamètre vertical s'élève à 169 millimètres.

Ainsi, le diamètre vertical est au diamètre antéro-postérieur comme 169 est à 137, ce qui donne un rapport de 123.36 à 100.

Pour donner une idée de l'étendue de la déformation d'après la comparaison des trois diamètres du crâne, nous ajouterons que, sur les crânes français de notre musée, l'indice céphalique moyen n'atteint dans aucune de nos séries le chiffre de 80, et que le rapport moyen du diamètre vertical au diamètre antéro-postérieur se rapproche toujours beaucoup du chiffre de 70 pour 100. Le rapport du diamètre transversal au diamètre antéro-postérieur (ou l'indice céphalique) est donc supérieur à la moyenne de plus de 15 pour 100, et le rapport du diamètre vertical au diamètre antéro-postérieur (ou l'*indice vertical du*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crâne) est supérieur à la moyenne de 43 pour 100.

Parlons maintenant des courbes. La circonférence horizontale ne peut être exactement mesurée à cause de l'absence de la partie moyenne du frontal; mais on peut rétablir approximativement la base du front en se guidant sur l'arcade orbitaire gauche, et on trouve ainsi une circonférence horizontale de 450 millimètres environ. Celle-ci est donc très-petite.

La courbe transversale biauriculaire, au contraire, est énorme; malgré le peu de largeur de la tête, elle s'élève à 400 millimètres; c'est environ 100 millimètres au-dessus de la moyenne. Cette courbe est celle qui, partant des deux conduits auditifs, va passer par le vertex. La courbe biauriculaire bregmatique, qui est ordinairement égale en longueur à la précédente, est ici de 320 millimètres seulement; cette différence considérable est due à l'énorme saillie que fait le vertex audessus du bregma.

La circonférence transversale totale, passant par le milieu de la base du crâne, par les deux conduits auditifs et par le vertex, s'élève à 520 millimètres.

En résumé, le crâne de Voiteur a subi une compression circulaire qui a réduit les deux diamètres horizontaux, surtout le diamètre antéro-postérieur, et qui a eu pour conséquence de produire un développement tout à fait extraordinaire dans le sens vertical.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La face inférieure du crâne présente une forme à peu près circulaire ; elle est presque aplatie ; l'apophyse basilaire de l'occipital et le corps du sphénoïde sont très-développés ; les rochers sont assez petits mais ne sont pas déformés, et si l'on ne considérait que les parties situées en avant du trou occipital, on n'aurait à signaler que des modifications relativement assez peu importantes. Le trou occipital lui-même, considéré isolément, pourrait presque passer pour normal ; il a 35 millimètres de long sur 31 de large ; mais immédiatement en arrière de ce trou, l'occipital se relève rapidement, de sorte que la base du crâne s'étend à peine d'un centimètre en arrière. Il en résulte que la saillie de la nuque est effacée, et que le bord antérieur du trou occipital, au lieu d'occuper à peu près le centre de la base du crâne, est deux fois plus éloigné de l'extrémité antérieure que de l'extrémité postérieure de cette base.

Le conduit auditif a conservé des rapports à peu près normaux avec le trou occipital ; comme lui, il se trouve par conséquent reculé en arrière, et les apophyses mastoïdes, reculées plus en arrière encore, sont placées directement au-dessous du sommet du lambda. Un trait de scie vertical qui passerait par ces deux apophyses, suivrait assez exactement la suture lambdoïde, et aboutirait au sommet du lambda sans entamer le pariétal de plus de deux ou trois millimètres.

Les écailles temporales et les grandes ailes des sphénoïdes sont quelque peu déformées, mais la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déformation principale porte sur l'écaille du frontal, sur l'écaille occipitale, et sur les deux pariétaux. Ces os, littéralement, n'ont plus la forme humaine; ils semblent empruntés à quelque animal fantastique, et il n'est pas de description qui puisse en donner une idée. Tous les quatre, mais surtout les deux pariétaux, sont développés en hauteur d'une manière extraordinaire, tandis qu'au contraire ils sont moins larges que de coutume. Quoique l'écaille de l'os frontal fasse défaut en grande partie, on peut très-exactement, d'après le fragment long et étroit qui est resté adhérent au pariétal gauche, et d'après la disposition du bord antérieur du pariétal droit, connaître la direction et la forme de cette écaille qui, à peine convexe dans le sens transversal, était presque droite dans le sens vertical, et qui avait la forme d'un long triangle isoscèle dont le sommet aigu correspondait au bregma. L'écaille de l'occipital, qui est complète, présente tout à fait la même forme et les mêmes dimensions; c'est encore un long triangle isoscèle, dont les ommet correspond au lambda. Elle est aplatie d'arrière en avant; on n'aperçoit aucune trace de la protubérance occipitale externe; du bord postérieur du trou occipital au lambda, la distance en ligne droite est de 113 millimètres, et cette même distance, mesurée avec un ruban métrique appliqué sur la ligne médiane de l'os, est de 129 millimètres. La comparaison de ces deux mesures, dont l'une représente la corde et l'autre l'arc de l'écaille occipitale, prouve que celle-ci est presque plane.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La suture lambdoïde et la suture coronale sont tellement semblables l'une à l'autre, et disposées, l'une en avant, l'autre en arrière, avec tant de symétrie, que, si on ne se guidait sur la forme des os de la base du crâne, il serait difficile de distinguer la face postérieure du crâne de sa face antérieure. Lorsqu'on examine le crâne de profil, on voit que les deux bords respectifs de la suture coronale et de la suture lambdoïde descendent parallèlement l'un à l'autre, suivant une direction à peu près verticale, interceptant entre eux une longue bande dont la plus grande largeur ne dépasse pas 97 millimètres, et qui est occupée par le pariétal. Celui-ci présente en hauteur un développement extraordinaire. Un ruban, partant de chaque côté du bord supérieur de l'écaille temporale, et passant par le vertex, mesure 302 millimètres, ce qui donne 151 millimètres pour chacun des pariétaux.

Parmi les déformations artificielles que l'on connaissait jusqu'ici, celle qui se rapproche le plus du cas actuel est la déformation cunéiforme relevée, qui a été si bien décrite par M. Gosse père, et qui est la conséquence de deux pressions opposées exercées par des planchettes sur le front et sur l'occiput : les deux surfaces aplaties du frontal et de l'occipital, convergeant à angle aigu vers le vertex, donnent au crâne la forme d'un coin. Mais le crâne de Voiteur n'est pas cunéiforme ; il est conique, ce qui est dû sans doute à l'emploi d'une constriction circulaire exercée avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des bandes ou des courroies, sans l'intermédiaire des coussins ou des planchettes, qui agissent spécialement sur les deux faces antérieure et postérieure, et qui permettent au crâne de se développer en longueur et en hauteur. Le crâne de Voiteur, n'ayant pu se développer en largeur, s'est développé seulement dans le sens de la hauteur. Aussi est-il beaucoup plus haut que les crânes cunéiformes.

Le 4 mai suivant, M. Lagneau, appela sur le même point l'attention publique par un mémoire dont voici la conclusion :

« De l'ensemble des documents précédents il semblerait résulter que quelques peuplades se déformant artificiellement le crâne dès le cinquième siècle avant J.-C. et longtemps après, au moins jusqu'au milieu du premier siècle apr. J.-C., habitaient entre le Caucase et le Taurus, au sud du Phase, sur les bords du Pont-Euxin ; — que plus tard ces peuplades, ou d'autres analogues, occupaient les plaines de la Scythie, sur les bords du Tanaïs ; — que les crânes macrocéphales de Crimée pourraient bien avoir appartenu à quelques individus de ces hordes vagabondes ; — que vers le cinquième siècle av. J.-C., ces peuplades, participant à la migration générale qui entraînait d'Orient en Occident tant de nations diverses, vinrent des bords du Tanaïs sur ceux de l'Ister (Danube) ; — enfin, que les crânes déformés trouvés soit en Au-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

triche dans les *rings* des Awares, soit en Suisse, soit dans le Faucigny et dans le Jura, pourraient également provenir de quelques guerriers de ces mêmes peuplades macrocéphales qui, soumises aux dominations successives des Huns, des Awares, et plus tard des Ouigours ou Hongrois, durent faire partie de leurs armées, dont les incursions portèrent la dévastation sur notre territoire, particulièrement dans le Jura, la Bourgogne et l'Alsace, jusqu'en 954, ainsi que M. L. Dussieux l'a relaté dans son ***Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*** (mémoire couronné par l'Institut, 1839, et publié par la Société bibliophile historique).

Peut-être la description des objets trouvés avec ces divers crânes déformés permettra-t-elle un jour de préciser davantage l'ethnologie des individus dont ils proviennent.

En effet les peuples helvéto-burgondes portaient fréquemment des ornements représentant des sujets chrétiens ; il ne devait pas en être ainsi pour les guerriers composant les armées des Huns, des Awares ou même des Hongrois, qui n'adoptèrent guère le christianisme qu'à partir du commencement du onzième siècle, sous le règne d'Étienne Ier, le saint.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUVENIRS

D'UN

OCTOGÉNAIRE DE PROVINCE

PAR

DÉSIRÉ MONNIER (1).

(1) Voir les *Mémoires* de la Société d'Emulation, année 1867.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUVENIRS

D'UN

OCTOGÉNAIRE DE PROVINCE

CHAPITRE XXXVII.

Un cœur indéchiffrable.

1794

Le printemps de cette année fut tout de souffrance et de réclusion pour moi; mais il fut aussi tout d'étude psychologique sur un cœur inextricable.

En descendant d'un peuplier où j'étais allé voir un nid d'oiseaux, je m'étais blessé à la jambe et je m'en rétablissais difficilement. Or, dès qu'il me fut possible de m'éloigner momentanément de ma couche, je me fis porter auprès d'une fenêtre, tant pour respirer le bon air que pour me distraire d'un reste de douleur.

Mais la rue du Palais était une rue en quelque sorte déserte, et ma vue n'y rencontrait que des hirondelles rasant le pavé de leurs aîles noires, ou des chattes marchant à pas comptés sur les tuiles pour monter au rendez-vous.

Presqu'en face de notre habitation, il y avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une maison à un seul étage. Elle était aussi tranquille que la nôtre. C'était littéralement le séjour du silence; j'y apercevais un vieux calculateur de rôles de contributions, se morfondant sur ses chiffres.

Sa femme, dans une autre pièce, raccommodait patiemment le linge de son ménage.

Et leur fille, dans une troisième chambre, portait toute son attention sur son ouvrage de broderie à la mode la plus récente.

Eugénie R. était une des amies de ma sœur Marianne, mais elle venait très-rarement la voir. Encore lui faisait-elle de courtes visites, et c'est à peine si j'avais remarqué que la jouvencelle avait des yeux bleus magnifiques, ombragés de longs cils bruns, ce que l'on disait être une beauté rare.

La petite solitaire, tous les jours assidue à son élégant travail, était assez près de sa croisée pour avoir l'aspect de ce qui était au-delà; mais elle n'y voyait de l'espèce humaine que moi seul et ne connaissait pas d'autre société au monde : société muette et à distance qui ne semblait pas devoir devenir dangereuse, mais qui suffisait toutefois à combler une grande lacune de notre vie, encore dans les limbes.

Tous nos entretiens consistaient en regards qui se rencontraient comme par hasard et qui ne s'arrêtaient point; les observateurs les plus sévères n'auraient pu y saisir la moindre expression d'un sentiment tendre.

Digitized by Google	Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il ne pouvait guère en être autrement, faute à moi d'inspirer de l'amour, car je ne devais inspirer tout au plus que de la pitié. Quel sentiment pouvait en effet m'attirer cette figure pâle et maigre que m'avaient faite plusieurs mois de souffrances aigües sans compter le sceau de tristesse imprimé sur mon front par l'ennui d'une solitude complète si contraire aux habitudes de l'enfance !

Un beau jour, cependant, — je ne sais en vérité comment cela put se faire — et je ne puis encore me rendre compte de cette première bonne fortune — la jeune demoiselle, que je regardais comme une enfant simple et candide comme moi, pressée par un sentiment sans doute irrésistible et très-certainement nouveau chez elle, car, à l'âge de dix à douze ans, elle ne devait pas en avoir senti l'aiguillon, se mit plus en évidence devant sa fenêtre, puis me regardant fixement et d'un air sérieux, elle ose me jeter un baiser auquel une fille expérimentée n'aurait peut-être pas mis plus d'expression.

Mais, au même instant, honteuse de cette spontanéité de sentiment, que j'aurais pu prendre pour une déclaration positive, Eugénie me dérobe la rougeur de son front virginal, en s'enveloppant toute entière du rideau blanc de sa couche voisine de la croisée.

Pour moi bouleversé jusqu'au fond des entrailles, je demeurai stupéfait de ce coup inattendu; car, il ne me revient nullement à la mémoire de quelle manière je répondis, ce jour-là, à l'aimable provocation.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, le lendemain, à la même heure revenu à mon poste, je retrouvai ma conquête au sien.

Dans l'intervalle, j'avais fabriqué un arc et une flèche.

Sur l'aile de mon trait faite avec une carte à jouer, et découpée en cœur, j'avais écrit : *mon âme tout entière vole à toi.*

Alors, d'un signe de la main, je fais entendre à ma divine correspondante qu'elle se mette à l'écart. Je confie à l'arc de l'amour mon secret message. Le trait vole, traverse obliquement la rue, et s'implante dans le rideau qui, la veille, avait servi de refuge à la pudeur d'Eugénie.

La tremblante jouvencelle vient alors recueillir la dépêche ailée, et fuyant avec elle, disparaît pour ne plus revenir.

O femmes, si souvent incompréhensibles ! ne m'expliquerez-vous pas pourquoi cette charmante créature qui avait pris en amour l'initiative, cessa tout à coup d'être elle-même ?

Quand ma guérison fut complète, la première promenade que je dirigeai dans la campagne, m'amena précisément en un lieu qu'Eugénie avait choisi pour le but de la sienne. C'était à une source d'eau vive, communément appelée *la fontaine du Cerf.*

Cette source était ombragée d'églantiers fleuris, dont les tiges arrondies et pittoresques se balançaient gracieusement au-dessus de l'eau.

Là, je reconnais ma gentille voisine de la rue du Palais, se hissant sur la pointe des pieds, pour saisir un de ces rameaux tentateurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'accours à son aide sans être entendu, sans être vu, et j'abaisse à la portée de la main une branche chargée de roses sauvages où déjà je trouvais un emblême de ma conquête déjà perdue pour le vainqueur dès le lendemain de la victoire.

Eugénie jette un cri d'effroi et s'envole comme un oiseau surpris dans son nid, ou comme une nymphe de la fable à l'approche d'un sylvain. J'ai beau lui crier : Pourquoi me fuyez-vous? Restez, restez : je me retire. Point de réponse, si ce n'est un regard coquet dont la signification n'est pas moins équivoque que le motif de sa fuite.

La famille *R.* quitta sa résidence de L. et se fixa dans la petite ville de S. où, quelques années plus tard, Eugénie se laissa donner un époux.

Plus tard encore, mais beaucoup plus tard, car c'était, je crois, vers 1835, un pur hasard me remit en présence de madame Eugénie chez un de mes anciens condisciples où je ne m'attendais pas le moins du monde à la trouver. Nous nous adressions des regards comme si nous eussions été étrangers l'un à l'autre. Seulement j'épiais le moment où je verrais dans ses yeux une lueur de reconnaissance. A la fin, las d'attendre qu'un souvenir de moi éclairât cette impassible physionomie, je me hasardai à demander à la dame si elle se rappelait d'avoir habité L... Sa réponse ayant été négative je me gardai bien de lui adresser des questions moins vagues en lui parlant de ses voisins, de son amie Marianne et de la fontaine du Cerf. C'eût été peine perdue, et des humiliations de plus pour le questionneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

O caractère indéchiffrable du cœur féminin ! Quelle déception pour moi ! pour moi qui avais conservé le souvenir des moindres circonstances de notre affection muette et mystérieuse !

CHAPITRE XXXVIII.

Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti.

1794

On naît impressionnable, on devient sensible. Les objets extérieurs, en agissant sur nos sens, y laissent une impression plus ou moins profonde, selon la force ou la faiblesse de notre organisation. La culture du cœur et les blessures de l'âme nous amènent à la sensibilité. Ainsi nous ne serions pas très-sensibles aux maux du prochain, si l'on ne nous avait jamais expliqué et si nous n'avions jamais expérimenté la douleur. Virgile le savait bien, quand il mettait dans la bouche de la reine de Carthage, ces paroles d'un cœur sensible et compatissant :

Non ignara mali, miseris sucurrere disco.

Me croirez-vous, mes amis, si je vous dis les impressions que faisaient sur mon cœur à l'âge de cinq à six ans, certains récits, certains objets qui étaient de nature à ébranler doucement les cordes de la lyre qui déjà résonnait en moi ?

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, par exemple, il me souvient encore d'avoir vu ma mère attacher dans la chambre de Marianne, ma sœur, (chambre dans laquelle on ne recevait personne) une gravure anglaise, représentant une jeune demoiselle vêtue d'une robe blanche, à genoux, les mains jointes, et sous un rayon de lumière qui traversait obliquement un sombre cachot. Ma mère nous expliquait le sujet de cette intéressante image, et elle nous lisait dans un livre le récit des malheurs de la jeune prisonnière du Temple. Mon frère, ma sœur et moi nous étions tout yeux pour contempler cette pauvre captive, fille d'un roi ; et tout oreilles pour écouter l'histoire de ses malheurs et de ses privations.

Le même jour, il nous arriva pour dîner une dame qui se soutenait sur deux béquilles pour marcher. C'est moi qui, lorsqu'elle eut pris place à table, la débarrassai de ses béquilles et les portai dans un coin.

Cette dame impotente, c'était *Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti*, qui, pour répondre aux sympathies qu'elle avait inspirées à mes parents, avait bien voulu venir, une fois, manger avec eux, bien persuadée que proscrite, elle passerait chez nous quelques heures de sécurité, car, à cette époque, la Convention ayant donné des ordres pour arrêter tous les membres de la famille des Bourbons, Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti se voyait réduite à se cacher.

Vers le milieu du dîner, elle vient à parler de

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce nouvel incident de sa déplorable existence; et moi, comme un enfant terrible de Gavarni, je prends tout à coup la parole pour dire: maman, cette dame, est-ce la belle dame que tu dis malheureuse? est-ce celle de notre cadre doré?

— Non, Désiré, madame n'est pas la fille du roi que nous avons perdu, mais c'est sa nièce, c'est la cousine de la prisonnière qui est représentée dans le tableau.

— Mais, mon ami, ajoute mon père, pas tant de questions! il n'appartient pas à petit garçon comme tu es de te mêler à la conversation des grandes personnes.

— O madame, lui dis-je, en me tournant du côté de cette princesse, je voudrais bien voir votre petit hussard.

— Hélas! mon ami, le petit hussard que j'avais amené de Paris, il m'a été enlevé je ne sais comment, dès les premiers jours de son arrivée dans cette ville, et j'ai lieu de craindre qu'on ne l'ait fait mourir, afin qu'il ne révélât pas ma naissance, ni les odieux mystères dont je suis environnée depuis que l'on m'a mise entre les mains d'une scélérate qui se nomme madame *Delorme*: Il y a, dit-on, dans les environs de cette ville, sur la route de Paris, un gouffre sans fond et plein d'eau, on aura peut-être précipité dans cet abîme le corps de ce petit malheureux, assassiné.

Madame Stéphanie-Louise, en parlant ainsi, regardait mon père.

— Oh! qu'elle est méchante cette dame De-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lorme, m'écriai-je ! Est-ce madame Delorme qui a douze enfants et qui demeure dans telle rue, dis-je à mon père ?

— Garde-toi bien de le croire, mon ami, la dame Delorme de cette ville, qui a douze enfants, est une honnête femme. On croit que l'autre est du village de Saint-Maurice-en-Montagne, c'est celle qui demeure à Paris.

Mais, je te le répète, Désiré, tu fais trop de questions pour un bambin de ton âge, il faut laisser prendre ces informations aux personnes qui écriront l'histoire de madame. Ces paroles allaient à l'adresse de Stéphanie, qui répondit à mon père : ce sera moi, monsieur, car je me propose d'écrire mes *Mémoires,* où je signalerai toutes les intrigues, tous les crimes secrets dont vous me voyez la victime infortunée.

Je ne pensais guère alors moi, que je serais un jour l'écho de ces mémoires promis par cette princesse, et qu'on les regarderait comme un mythe dans les lieux mêmes où la scène se serait passée.

Stéphanie-Louise a prévu l'incrédulité avec laquelle son ouvrage serait accueilli dans le monde littéraire : aussi l'a-t-elle pourvu de cette épigraphe :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

BOILEAU.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XXXIX.

Aza, Aza, ô mon cher Aza!

1794-1795

Je m'éloigne trop de mon sujet; il faut bien que j'y revienne car les impressions et la sensibilité expliquent la moitié de ma vie.

J'en étais aux impressions trop vives que faisaient sur mon esprit et sur mon cœur les tableaux et les récits. Quand je me rappelle les premiers temps où je commençais à réfléchir, j'ai honte, en vérité, d'avoir pris si vivement à cœur ce que nos bonnes nous racontaient de *Geneviève de Brabant*; de *Gabrielle de Vergy*; de *Joseph vendu par ses frères;* de *saint Alexis*; de *Lolotte et Fanfan*; de *Robinson Crusoé;* de *Paul et Virginie.* Je crois que les légendes chantées par une voix tendre et vibrante m'allaient plus droit au cœur que les narrations en prose, tant j'aimais déjà les moyens d'harmonie unis aux idées naturellement poétiques. Ces mots cadencés, soutenus par une vocalisation à demi-barbare m'enchantaient comme la musique même la plus mauvaise, enchante les sauvages. Une telle disposition annonçait-elle en moi le goût que j'aurais, par la suite des temps, pour la poésie? Les plus belles choses ont parfois des commencements bien chétifs. Ce

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il y a de certain, c'est que, quant à la sensibilité du cœur, elle ne m'a pas fait défaut jusqu'à l'âge avancé auquel je suis parvenu, bien que d'ordinaire, l'âge émousse les sens et les facultés de l'esprit et du cœur, car encore aujourd'hui, ce que je fais de moins mal ce sont les choses que me dicte le sentiment.

Dès que je pus comprendre ce que je lisais, je trouvai une jouissance infinie à dévorer des ouvrages où je rencontrais quelque chose de tendre qui me ressemblait. Je me cachais pour lire de peur que l'on ne vînt m'arracher des mains un livre dangereux.

Or, un jour, il me tomba sous la main un fragment de brochure, c'étaient les *Lettres Péruviennes* de madame de Graffigny.

J'entâmai sur le champ cette lecture dont je savourais avec délices les pages les plus chaleureuses, puis, je posais sur ma table le livre ouvert, et je m'arrêtais un bon moment, pour les bien sentir ; puis, je reprenais le livre, puis, je rêvais de nouveau ; ensuite, afin de n'être pas surpris par un œil trop vigilant, je me levais pénétré d'un sentiment tout nouveau pour moi, et répétant à chaque pas la finale des lettres qu'adressait la prêtresse du soleil à son bien aimé : « *Aza, Aza, ô mon cher Aza !* »

Je ne parviendrais certainement pas à me faire comprendre, si j'essayais de rendre compte de ce qui se passait en moi dans ces moments étranges. Certes, je ne comparais pas l'amour fugitif d'Eugénie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec la constante passion de ma chère Péruvienne. La tendresse de la fille des Incas m'apparaissait au milieu d'une nature si différente de celui où j'avais connu Mademoiselle R., qu'il eût fallu faire des efforts surnaturels pour assimiler nos rapports ; je ne le tentais seulement pas et je me concentrais dans cet amour d'invention, plus doux, plus glorieux que le mien, à supposer que la belle Eugénie n'en eût inspiré un quelconque. Eugénie ne s'était pas laissé aimer deux jours de suite, et je comprenais au contraire que si j'avais eu l'amour d'une Péruvienne, je l'aurais payé d'un retour de toute la vie.

C'est ainsi qu'avec ses *Aza, Aza, ô mon cher Aza*, l'amour platonique commençait à faire connaissance avec mon cœur. C'est cet amour platonique absolument dégagé de l'ivresse des sens, qui a toujours dominé mes affections. S'il m'arrive quelque fois d'avancer des choses invraisemblables, cette dernière déclaration peut compter pour une.

Hé bien, mes amis, ne la prenez pas encore à la lettre, jusqu'à ce j'aie passé par les jours les plus orageux de la jeunesse.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XL.

La Choulette prisonnière.

1795

L'enfance ne possédant rien, ne peut, en conséquence disposer de rien, mais elle sait encore, dans la mesure de ses faibles moyens, satisfaire quelque fois sa bonté compâtissante.

En 1795, il existait dans une des prisons de Lons-le-Saunier, une pauvre fille du peuple, nommée *la Choulette*. Vous dire par quel délit elle s'était attiré une condamnation à cinq ans d'emprisonnement, me serait impossible. Je ne me rappelle de son jugement qu'une seule chose, c'en était la circonstance agravante et la voici : Dans le temps où le gouvernement de la Montagne insistait sur le port de la Cocarde par les personnes de tout sexe et de tout âge, cette pauvre ouvrière (elle était cardeuse et fileuse) eut la malencontreuse idée de se montrer en public avec une cocarde tricolore, placée au bas du dos sur son jupon ; une telle aggravation de faute parut digne d'une aggravation de peine.

Mais dans une ville aussi peu révolutionnaire que Lons-le-Saunier, un délit politique de cette espèce de la part d'une jeune fille aussi énergique n'était pas de nature à lui aliéner l'estime et

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'intérêt que lui avait attirés son malheur. Au contraire; cette condamnation avait accru la compassion en sa faveur.

Aussi les femmes de sa classe désirant lui rendre la captivité plus supportable, allaient-elles, tous les jours s'asseoir sous la fenêtre de la chambre de la Choulette afin de la distraire par leur babil et leurs nouvelles.

En échange de leurs causeries, la pauvre recluse entonnait des chansons de circonstance que lui apprenaient sans doute les aristocrates détenues comme elle. Elle avait dans son répertoire des chants pour tous les goûts : ainsi par exemple si elle devinait qu'il y eût dans son auditoire extérieur quelques mères, elle trouvait à les intéresser par les douces plaintes d'un fils absent, et elle tirait des larmes par ce refrain sanglottant qui retentit encore dans mon cœur :

« Robert, Robert, on n'est heureux
Qu'au sein de sa patrie !... »

Et combien n'avait-elle pas de romances d'amour pour enchanter les jeunes filles qui avaient leurs amants ou sous les drapeaux ou dans les prisons.

Plus d'une fois je l'ai entendue chanter les infortunes de la famille royale où le nom de Louis XVI était remplacé par un pseudonyme, surtout l'ariette si célèbre :

O Richard, ô mon roi !
L'univers t'abandonne,

Sur la terre, il n'est que moi
Sur la terre, il n'est donc que moi
Qui s'intéresse à ta personne!
Moi seul dans l'univers,
Voudrais briser tes fers,
Et tout le reste t'abandonne! »
O Richard! ô mon roi!

Au moment où je transporte le lecteur sous la fenêtre de la prison de la Choulette, cette fille entonnait des strophes qu'elle appelait la *Chanson des prisonniers de Besançon.* Ces strophes de M. Roux de Rochelle, de Lons-le-Saunier, étaient d'une extrême hardiesse, mais que faire pour empêcher des prisonniers de chanter? Surtout pour en empêcher une malheureuse fille que l'on regardait comme privée de sa raison dans ses moments d'exaltation fébrile?

Non-seulement les femmes et les filles venaient tenir leurs assises sous cette fenêtre, mais les hommes et surtout les garçons s'y arrêtaient volontiers pour entendre des airs si bien chantés!

Les gamins ne laissaient pas tranquille cet instrument sonore. Passaient-ils dans un moment de repos? ils prêtaient l'oreille pour savoir si la Choulette était là, et ils criaient: Choulette! Choulette! chante donc! A cet ordre inconvenant, la détenue déposant sa mansuétude et sa patience, répondait quelquefois: chante, chante! oui la Choulette va chanter pour te plaire, gamin! Chanterais-tu bien, toi, si tu étais en prison depuis un an, et si tu devais passer quatre ans encore en ce lieu? Passe ton chemin, petit malhonnête, et laisse tranquille les pauvres prisonniers!

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les jeunes garçons de mon âge y venaient à leur tour et s'y livraient à leurs jeux bruyants.

Nous y avons joué maintes fois au cheval fort. Il m'arrivait souvent lorsque mon ami Bob, aîné, était le cheval, et moi l'écuyer, de lui sauter sur le dos et de m'y tenir debout, afin d'atteindre plus aisément les barreaux de fer qui grillaient en partie la fenêtre, et de là, je regardais, tout à mon aise, La Choulette, travaillant avec courage dans son cachot. Car elle avait obtenu la permission de filer de la laine afin de gagner peu à peu quelques francs et d'acquitter du moins les intérêts d'une somme qu'on lui avait prêtée avant sa condamnation. Le souci de cette dette était une marque de vertu fort touchante dans cette fille du peuple. Comment n'aurait-on pas été ému au bruit de son grand rouet, quand on l'entendait gronder, en passant près de la prison ?

Le cachot de la Choulette était précisément à l'angle nord-est de l'hôtel-de-ville actuel, à la place qu'occupe aujourd'hui l'escalier qui monte à la salle du musée départemental.

J'étais si bien à ce poste pour contempler mon héroïne dans son cachot, que je pourrais encore aujourd'hui dessiner sa personne.

La Choulette était d'une taille au-dessus de la moyenne. La maturité de ses traits accusait une trentaine d'années et une beauté mâle.

Elle ne parlait point comme une simple fille du commun qu'elle était : il y avait de l'assurance dans son langage, de la fermeté dans ses idées,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la fierté dans son regard, et de l'audace dans son front. Enfin vous auriez cru voir en elle une créature digne de figurer sur une plus grande scène et faite pour devenir célèbre même dans la capitale d'un pays en révolution. Ceci me remet un peu sur la voie, voici peut-être le sujet de sa disgrâce. Républicaine à la façon de Charlotte Corday, la Choulette avait manifesté trop énergiquement son admiration pour cette virago du Calvados, lorsqu'elle apprit parmi nous la nouvelle de l'assassinat de Marat surnommé l'*Ami du peuple*, par les sans-culottes. Ajoutez pour achever le tableau que la Choulette croyait avoir beaucoup de ressemblance avec Charlotte Corday. Il fallait la voir marcher avec son air de dignité dans sa chambre, d'un pas ferme et régulier, la tête levée et le bras quelquefois étendu comme celui d'un orateur, pour avoir de cette femme l'idée la plus avantageuse. Alors il lui échappait de ces mots remarquables qui feraient la fortune d'un tribun. Et lorsqu'elle passait sans transition de la prose éloquente à ses chants favoris, elle vous aurait fait venir le frisson. Je me rappelle encore et me rappellerai toujours ces strophes composées et chantées par un prisonnier politique de Besançon, après la chute du grand dictateur au 9 thermidor :

A bas les dictateurs, les triumvirs, les rois!
Périssent les tyrans sous le glaive des lois!
Jusque dans les cachots, l'espérance enfin brille :
Les Français ne font plus qu'une seule famille.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux lieux même où l'on vit flétrir l'humanité.
On adore la Liberté. (bis.)
A bas les dictateurs! etc. etc.

Ordinairement, quand j'allais voir la prisonnière je lui portais une portion de mon dîner, afin qu'elle mangeât quelque fois de la viande *cuite*.

La première fois que cela m'arriva, je lui dis : Tenez, *Mademoiselle Choulette.*

— Oh ! Oh ! s'écria-t-elle, c'est du nouveau, cela ; *Mademoiselle* ! Il y a déjà bien longtemps qu'on ne me dit plus *Mademoiselle.* Ce n'est pas un polisson qui me parle, cette fois, ce n'est pas un de ces petits sans-culottes qui me crie si grossièrement : *Chante donc, Choulette, allons, chante !* On ne m'insulte pas aujourd'hui.

Une autre fois, elle me dit : Oh ! ne vous privez donc pas de votre dîner pour moi, mon petit ami, mon petit monsieur : Je suis nourrie aux frais de l'Etat. Voyez mon morceau de pain sur cette table. Et l'on me donne également à boire : Voyez ma cruche d'eau par terre.

A présent je sais bien à qui j'ai l'honneur de parler ; vous êtes le fils de M. Monnier, président du district, et, au lieu de m'apporter à manger et à boire, vous pourriez m'être bien utile, mon bon petit monsieur.

— Et de quelle manière, Mademoiselle Choulette ?

— Ce serait de souhaiter à votre papa, le bonjour de ma part.

— C'est bien facile ; mais ne demandez-vous que cela ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Non, rien que cela, M. votre père devinera le reste.

C'est que nous sommes grands amis, les deux, ajoute la prisonnière avec un air de fierté et de confiance.

Cependant, si votre papa, vous demande ce que je fais, dites-lui : elle chante la *chanson des prisonniers de Besançon :*

Jusque dans les cachots l'espérance enfin brille.

Vous vous rappelez bien de ce que je vous dis, n'est-ce pas monsieur ?

— Oh oui, Mademoiselle. Et j'y cours tout de suite.

En rentrant à la maison, je n'eus rien plus à cœur que de remplir fidèlement ma promesse, sans oublier le :

Jusque dans les cachots l'espérance enfin brille.

Mon père se levant aussitôt de sa table de travail, va prendre au trumeau de la cheminée quelques papiers déjà préparés. Puis, il passe à son col le cordon tricolore qui distingue ses fonctions publiques, et il me dit avec son air de bonté : veux-tu venir avec moi, petit ?

— Oui, oui, lui répondis-je avec joie.

— Hé bien, partons !

Quand nous fumes arrivés je vis aussitôt, comme par enchantement, toutes les portes s'ouvrir sous la main du géolier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Choulette fut appelée hors de son cachot, et ne se fit pas tirer l'oreille pour gagner le large.

Seulement, revenant d'elle-même sur ses pas, elle nous dit :

A propos de liberté, mes bons messieurs, n'oublions pas l'oiseau que vous m'avez donné pour me distraire dans ma captivité.

Ce pauvre *Biribi !* Le laisser en prison ce ne serait pas juste, il n'a pas fait de mal, lui ; il n'a pas parlé de la mort de Marat ; il n'a pas porté de cocarde tricolore trop bas.

Attendez mon petit monsieur, que je rattrappe votre *Biribi*. Ah ! le voici qui me revient tout seul. Tenez monsieur, prenez-le, ou bien si vous me le permettez, j'aurai aussi le honheur, comme vous, de rendre la liberté à un pauvre prisonnier.

— Oui, Mademoiselle Choulette, donnez-lui bien vite la clé des champs.

Alors la Choulette atteignant la fenêtre, à l'aide d'une chaise, présenta l'oiseau devant une vitre cassée et *Biribi* prit sa volée vers les premiers arbres qu'il vit, bien que la nuit fût déjà venue. C'était dans le clos de M. Chevillard, l'un des plus honorables bourgeois de notre ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XLI.

La Choulette soldat.

1795-1796

A peine étions-nous rentrés à la maison que nous entendîmes retentir la voix de la Choulette dans la grande salle qui précédait la chambre où nous étions.

Il tardait à cette pauvre fille de remercier mon père plus à son aise que dans une prison. Elle était, la reconnaissante créature, dans un tel état d'exaltation, qu'elle chantait à pleine gorge :

A bas les dictateurs, les triumvirs, les rois !
Périssent les tyrans sous le glaive des lois !

— Chut ! chut ! lui crie mon père, en accompagnant ces mots d'un geste impératif :

— Hé ! fit-elle, consternée, est-ce que le tyran Robespierre n'est pas guillotiné !

— Si, si ; mais qui sait ce que tout cela deviendra ? Et la *queue de Robespierre,* la comptez-vous pour rien ? Soyez plus prudente, ma fille. Le plus sûr est d'être circonspecte jusqu'à la fin.

La Choulette se conforma, depuis, au conseil de son libérateur et elle se fit oublier une couple d'années.

Un beau jour, étant à une fenêtre qui s'ouvrait

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la cour de l'hôtel de Pymont, je vois une femme coiffée d'un mouchoir de couleur, et marchant avec effort pour cause de fatigue, elle portait sur ses épaules un petit soldat d'un an et demi, juché sur un havre-sac. Elle s'était assise au bas de la première rampe d'un grand escalier de pierre de taille.

A la première personne qui se présente, cette humble voyageuse demande si M. Jean-Joseph Monnier demeure toujours dans ce quartier.

Sur la réponse affirmative, l'inconnue reprend avec courage son ascension et elle arrive enfin en présence de ceux qu'elle cherche. Le petit fantassin tend ses bras à tout le monde.....

« Après bien des mois d'absence, dit-elle à mon père, dès qu'elle fut assise, vous voyez, monsieur, que je n'ai pas oublié l'honnête citoyen auquel je dois ma délivrance. Sans vous, monsieur, que sais-je si je serais libre aujourd'hui ? Vous pouvez dire maintenant que je me suis franchement ralliée aux vrais patriotes ; mais aux vrais, entendez-vous ?

« Le lendemain de ma délivrance, je me suis attachée à un volontaire, en passage dans cette ville; j'ai fait avec lui les campagnes des bords du Rhin sous les ordres du général Pichegru, puis on nous a fait partir de là pour la Vendée, sous les ordres de notre digne général Travot qui s'est fait estimer et chérir des habitants de ce malheureux pays de Chouans. Il a été assez content de mon service militaire, pour me donner un témoignage

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de satisfaction : c'est le sabre d'honneur que vous voyez suspendu à mon côté.

« Vive Travot! vive le général Travot!... Hélas! pourquoi faut-il qu'une de nos gloires s'éteigne comme une lampe sous le souffle du malheur? »

— Que lui est-il donc arrivé à ce brave général? dites-moi, Choulette. — Hélas! mon cher monsieur, il a perdu la boule. Quel dommage! quel malheur! le cher homme est devenu fou. »

CHAPITRE XLII.

Sous le Directoire. — Les victimes au bal.

Mai 1795.

J'ai lu quelque part, dans une *histoire populaire de la Révolution*, qu'à la faveur du relâchement du nœud révolutionnaire au sein de la Convention nationale, une foule d'émigrés et de déportés repassaient la frontière; que la jeunesse dorée, se couvrant du manteau républicain, se montra bientôt sous un costume particulier qui les révélait. On s'habillait *à la victime*, que l'on croit avoir été la mode des Chouans. Les cheveux tressés en cadenettes par derrière et tombant en oreilles de chien sur les épaules, les bottes molles à retroussis fauves; une espèce de massue à la main; tels étaient les signes auxquels on reconnaissait les hommes de la contre-révolution, qui avaient des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

représailles personnelles à exercer, ou qui, sans en avoir, étaient d'humeur à se faire les vengeurs des querelles d'autrui.

Je sais de science certaine que si, dans les groupes qui se formèrent en France sur plusieurs points, mais surtout dans le Midi, soit sous le nom de *Compagnie de Jésus* ou de *Jéhu* (comme dit Ch. Nodier), toutes assez connues du peuple sous le nom de *Compagnie du Soleil* ou de bande d'*assommeurs*, il se trouvait réellement des victimes de la révolution, qui avaient à venger leurs pères ou leurs familles, il y avait aussi des gens qui n'avaient aucun motif personnel de récriminer, et qui ne suivaient, en se jetant dans ces bandes sanguinaires, qu'un instinct sauvage de férocité. Quelquefois, sans avoir jamais trempé leurs mains dans le sang, certains de ces matamores se glorifiaient d'appartenir à cette association de vengeurs de la société; et, de gaîté de cœur, aimaient à laisser croire qu'ils avaient mis souvent la main à l'œuvre. L'un d'eux, celui à la vérité, qui s'était permis le plus de ces prétendues représailles, se targuait de 200 meurtres pour sa part, ce que l'on a toujours regardé comme une rodomontade.

Si nous nous transportons d'ici dans un bal de cette malheureuse époque, nous y verrons venir les muscadins de la ville et de la banlieue.

Les bals du beau monde se donnèrent longtemps à l'hôtel de Pimont, dans les salons de l'ingénieur en chef du département, qui se trouvaient précisément sous l'appartement que nous occupions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors. Il n'était pas permis à tout le monde d'y entrer; mais j'avais une jeune parente qui venait de la campagne à ces bals élégants, et sous les auspices de laquelle j'y étais introduit. Une fois entré dans la salle, je me tenais en quelque sorte caché dans une haute niche, à côté d'un grand poële de fayence, et de là je faisais mes observations sur tous les personnages qui défilaient tour à tour devant moi. Que je me trouvais heureux dans ces lieux d'enchantement, éclairés par des lustres tout resplendissants des sept couleurs primitives et d'ornements dorés, et dans lesquels circulait un air embaumé des senteurs les plus recherchées!

Qu'il était doux de se rencontrer sur le passage de tant de beautés réunies, dont les formes ravissantes égalaient au moins les grâces et la désinvolture.

Enfant novice, je n'y remarquais pas encore le trop libre étalage des trésors que la femme modeste dérobe sagement aux regards. A l'époque dont nous parlons, la gaze transparente à laquelle les femmes confiaient le soin de couvrir leur buste, ne remplissait qu'à demi sa destination; et ma belle cousine qui s'habillait toujours chez nous, un moment avant de descendre à la salle du bal, se parait de manière à n'être pas taxée de pruderie. Elle se présentait à mes parents avant de partir; et mon père en la voyant si légèrement vêtue, ne pouvait s'empêcher de sourire pour lui faire comprendre qu'elle était dangereuse pour ses danseurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant aux hommes, leur mode était d'une indécence indescriptible : ils portaient ce qu'on appelait des *pantalons collants*, soit de tricot soit de peau.

Mais voici venir les vengeurs, ils ont laissé leurs massues dans une antichambre. Écoutons et voyons.

Ce sont de beaux hommes, d'une taille très-élevée, ayant la barbe longue et des cheveux tombant en oreilles de chien de chaque côté de la face. La moitié de leur visage s'enfonce dans une haute cravate. Ils abordent avec assurance les plus belles dames des deux salons, sachant qu'ils seront reçus avec faveur et encouragement, il y en a dans le nombre qui sont bien aise de laisser remarquer sur leurs ongles des taches de sang : « mon Dieu, monsieur un tel, que vous est-il donc arrivé ? »

— Rien, madame.

— Quoi rien ? vous saignez ?

— Non, ce n'est rien. Nous arrivons d'une petite expédition qui a été un peu chaude.

— Ah oui, je comprends.......

Le danseur se retire en baissant modestement les yeux.....

— Pauvre jeune homme ! lui dit la belle dame, et elle le suit d'un regard attendri à travers la foule ; se proposant de l'accueillir une autre fois avec des marques plus vives de sympathie.

Il y a d'autres victimes qui s'entretiennent dans une espèce d'intimité avec d'autres danseuses. Elles sont fières d'avoir fait la conquête d'un de ces

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

braves, ils ne parlent que vertu, honneur et délicatesse, car c'est par là que les *vengeurs* se font mieux reconnaître. On apprendra demain que ces couples amoureux sont partis pour l'Italie où d'autres couples les ont déjà précédés. En voilà des *victimes* bien à plaindre! il faut en convenir.

CHAPITRE XLIII.

Les vengeurs en promenade.

1795

Les vengeurs les plus sérieux marchaient par détachements, faisant halte chez les personnes de la campagne où ils pouvaient espérer un bon dîner ou un bon lit.

C'est dans une de ces maisons que j'ai recueilli le plus de renseignements certains sur le compte de ces messieurs.

C'étaient de joyeux convives, quand ils ne racontaient pas les malheurs de leurs proches sous le règne de la Terreur. Ils égayaient la fin du repas par des chansons de circonstance et par les épigrammes du jour.

Ensuite leur petit joueur de flageolet, si petit, si petit, qu'il passait entre les jambes de tout le monde sans toucher personne, montait sur la table et jouait un air de valse, d'anglaise ou de contredanse pour faire danser les demoiselles de la maison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La nuit ou le lendemain matin, si vous entriez dans la chambre, vous voyiez sur la table de nuit des pistolets, des poudrières, des balles attachées par des ficelles pour servir d'assommoir, quelquefois une tabatière ornée du portrait de Louis XVIII, des étrennes mignonnes ou calendriers royalistes, des émigrettes, des stilets et des poignards.

Une personne amie qui, plus d'une fois, avait vu ces *bravi* chez elle, m'a donné quelques détails sur MM. *du Breuil*, *Renard*, *de Boze*.

Du Breuil faisait voir par ses manières tout à fait aristocratiques et par son exquise politesse, qu'il était de bonne noblesse parisienne. Il était d'une taille gigantesque et d'une force herculéenne, bien qu'il eût un bras coupé. Homme d'un esprit cultivé, il parlait admirablement de la révolution ; il faisait, à son gré, passer ses auditeurs par toutes les passions qu'il éprouvait, et il vous arrachait des larmes au récit des malheurs de sa famille. Son père, sa mère, ses sœurs avaient tous péri sur l'échafaud.

M. Renard, son compatriote et son ami, n'avait pas autant de motifs que lui pour récriminer ; mais il avait généreusement embrassé sa cause pour le venger de tant de meurtres successifs ! Sa taille et sa force, secondées par une énergie redoutable, l'avaient rendu digne de figurer dans des rangs où il semblait en vérité que les sujets se recrutassent sous la toise.

Je tiens d'un homme de qualité, contemporain des évènements, l'histoire du fameux *de Boze*,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

celui des vengeurs qui a le plus marqué dans la réaction thermidorienne. Cette histoire va faire le sujet des trois chapitres suivants.

CHAPITRE XLIV.

De Boze à Poleymieux.

M. Max de L... me fit un jour la narration suivante dont je n'ai pas la moindre raison de suspecter la véracité.

« Un jour de 1795, dînant chez le baron de Saint-Germain, au château de Courlans, j'avais pour vis-à-vis un jeune Lyonnais qui m'était absolument inconnu. Après le repas, ce jeune homme, qui avait remarqué en moi le désir de le connaître, m'attira dans l'embrasure d'une fenêtre pour s'ouvrir confidentiellement à moi.

« Je sais, me dit-il aussitôt, que je n'ai rien à craindre d'un homme tel que vous : je vous dirai donc franchement, comme je l'ai déjà dit à M. le baron de Saint-Germain, que je suis proscrit, fugitif et obligé, pour me soustraire à quelque mauvaise condamnation, qui ne peut manquer de m'atteindre, je suis, dis-je, obligé de changer de nom et de me cacher.

« Vous saurez que je suis le neveu de M. Guy-Lin du Montet, ancien seigneur de Poleymieux, dont la catastrophe a retenti dans toute l'Europe en 1789, au temps de la guerre aux châteaux. Mon

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

oncle avait donné un grand dîner à ses parents et à ses amis.

« Après le banquet, je fais la reconduite à quelques convives, puis je reviens, sur le soir, au village. La première paysanne qui me voit, m'arrête par ces mots :

« Où allez-vous comme cela, monsieur ?

— Comment, où je vais ? Mais.... Je rentre chez mon oncle, je vais au château.

— Au château fait-elle ? il n'y a plus de château. Chez votre oncle ? vous n'avez plus d'oncle, votre oncle est mort, le château est rasé.

Je cours et je vois de mes propre yeux la vérité de cette affreuse nouvelle.

Des patriotes furieux sortis de Lyon, sur le simple soupçon que mon oncle cachait des armes et des munitions pour s'en servir contre le peuple, étaient venus se ruer sur lui. Ils s'étaient emparés de sa personne, après quelqu'essai de résistance de sa part. C'est en vain que ma tante s'était jetée à genoux devant ces monstres, mon pauvre malheureux oncle avait été sabré, et il était tombé sous leurs coups. Que dis-je ? ces cannibales s'étaient acharnés sur son cadavre, l'avaient mutilé, et en avaient porté les lambeaux en triomphe sur la grande route et par les rues du village. Ensuite ils s'en étaient retournés après avoir fait de ses oreilles des cocardes pour leurs chapeaux.

Je n'ai pas besoin, monsieur, de vous exprimer la fureur qui s'empara de moi à la vue de tant

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'atrocités! C'est maintenant une soif ardente d'assouvir ma juste vengeance dans le sang de tous les scélérats qui ont embrassé cette cause infâme de la révolution. Cette soif, voyez-vous, monsieur, ne s'éteindra que quand le dernier patriote aura cessé de vivre. Aussi, je n'ai pas besoin de vous dire que, lorsque nous avons forcé les portes des prisons de Lyon — vous avez dû apprendre par la voix publique le massacre des prisonniers dans cette ville — je vous assure que je n'y suis pas allé de main morte et que j'y ai fait ma partie d'une manière assez distinguée ; je ne sais plus combien j'en ai mis à l'ombre pour ma part. Voilà pourquoi je m'exile de mon pays, pourquoi je me cache, pourquoi j'ai changé mon nom de naissance contre celui de *Boze* que je porte en ce pays-ci. »

Claude de Boze parut se fixer à Lons-le-Saunier, où, pour mieux dissimuler son origine, il fréquenta des tanneurs et des chapeliers, et où il finit par épouser la fille d'un cordonnier nommé Molain.

Mais toujours en but aux soupçons des clubistes, de Boze prit le parti de faire de fréquentes absences : il passait quelquefois en Alsace et en Suisse; puis il reparaissait tout à coup ; puis enfin il pensa qu'il serait plus en sûreté dans Paris où tant de criminels vont cacher leur existence comme des brigands dans la forêt de Bondy, et il s'y cacha bien quelques mois; mais il fut enfin découvert et saisi.

Non seulement il était recherché par la police de l'Etat pour les meurtres qu'il avait commis, mais plus encore pour le vol des caisses publiques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur les grands chemins, comme un des chefs de la *Compagnie du Soleil.*

De Boze envoyé dans un autre département pour y être jugé, subit longtemps une réclusion préventive, pendant l'instruction de son procès. Sa prison était un édifice fort élevé et solitaire qui avait été un château-fort au moyen-âge et qui avait quelque fois servi de prison d'état pour les crimes politiques.

CHAPITRE XLV.

De Boze prisonnier.

1796

De Boze a bien du temps désormais à donner à la réflexion. Dieu veuille qu'il en fasse de salutaires, puisque le repentir et la souffrance font trouver grâce devant le souverain juge, et devant la société humaine tant de fois outragée! Ce malheureux ne s'était-il pas vanté d'avoir ôté la vie à trois cents personnes? Et maintenant qu'il se voyait face à face avec la mort, il la redoutait, n'osant s'y exposer en s'évadant par une fenêtre.

A la fin cependant, s'étant un peu familiarisé avec la profondeur du saut qu'il aurait à faire, il se risque courageusement et tomba si malheureusement au fond du fossé, qu'il s'y cassa la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cuisse. Il y resta presque sans vie jusqu'à l'aube du jour.

D'atroces douleurs le ranimèrent alors; et, avec la souffrance, revint la crainte de rester sans secours. Il se traîna donc comme il put jusqu'au haut de la berge extérieure du fossé à la lisière d'un champ cultivé. Il y poussa en vain de longs gémissements, perdus dans l'espace, sans se décourager encore, car, ayant l'oreille appliquée contre terre, il entendait assez distinctement des coups de pioche. Boze lève la tête et voit, à une certaine distance, une femme qui travaille.... « Les femmes, se dit-il à lui-même, sont naturellement compatissantes, essayons d'appeler celle-ci. »

Il pousse un cri de détresse, et la femme vient à lui.

Vous pouvez me sauver ou me perdre, lui dit-il ; mon sort est entre vos mains. C'est en vous que j'espère, madame, ayez la bonté de me dire si je puis compter sur votre charité.

— Que pourrais-je faire, monsieur, pour vous obliger?

— Je suis un pauvre prisonnier qui, en cherchant à fuir un malheureux sort, s'est presque tué en tombant du haut de cette fenêtre là-haut. Je me suis brisé la cuisse. Il s'agirait de me faire transporter chez vous secrètement et de m'y faire traiter par un chirurgien qui serait aussi humain, aussi discret que vous. Je suis à même de vous récompenser de pareils services: voilà, continue

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le blessé, en mettant une poignée de louis dans la main de la paysanne, voilà un à-compte sur le paiement de ma dépense.

— Permettez-moi, monsieur, avant tout engagement, de prendre le consentement de mon mari.

— C'est juste, madame, allez bien vite, s'il vous plaît, le chercher, car, vous le voyez, ma position réclame célérité.

— Précisément, mon homme est ici qui travaille. Il s'avance de notre côté, le voilà. Parlez-lui avec confiance, c'est un bon enfant.

Cet homme consentit à recevoir le transfuge. Par bonheur pour Boze, ce villageois aisé était revêtu de l'autorité municipale dans sa commune et son habitation était un peu éloignée du village.

Sa femme lui passa les pièces d'or qui ne firent pas un mauvais effet. Aussitôt il alla chercher une voiture à bœufs garnie d'une forte couche de paille et de feuilles de maïs ; il y plaça très-soigneusement le malade. Bientôt après, Boze, arrivé sans encombre sous le toit hospitalier, dormait dans un bon lit, ayant à côté de lui un chirurgien capable de le guérir.

Par bonheur encore pour le transfuge, ce chirurgien était le frère de la bonne femme.

Tout allait donc au gré du fugitif. Dieu lui envoyait coup sur coup sa Providence comme à un coupable gràcié.

La guérison arrivait d'un pas rapide, si bien que Boze se sentant assez fort, songea à quitter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la maison, ne voulant pas, par un séjour trop prolongé qui serait imprudent, exposer ses bienfaiteurs à une punition sévère pour avoir donné un asile à un individu sous le poids de la loi.

Mais la bonne ménagère ne voulut pas laisser partir son hôte sans blanchir son linge et toute la destinée du proscrit changea de face. L'excellente femme ayant distribué le linge de sa lessive à cinq ou six commères du village au bord du lavoir public, il s'en trouva une qui, plus fine et mieux avisée qu'elle, se prit à dire : hé ! dame Nicole, voilà du linge bien fin... Il y a peut-être chez toi quelque riche monsieur, à qui ces chemises appartiennent. On n'ignore pas, va, que vous avez ton mari et toi, caché un monsieur qui a des raisons pour ne se pas montrer.

Funeste observation, qui passa de ces bavardes à tous les gens de la commune, et qui finit par aboutir à l'oreille de l'autorité judiciaire.

CHAPITRE XLVI.

Fin de l'histoire de Boze.

« Quinze ans après cet événement, me dit encore M. Max de L. en terminant sa curieuse narration, je me trouvais à Paris ; et, par désœuvrement j'y visitais le cabinet d'histoire naturelle au jardin des Plantes. On y conservait une tête humaine, et l'on faisait remarquer aux amateurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'anthropologie l'épaisseur extraordinaire de la boîte du crâne. Les phrénologistes y trouvaient en particulier prodigieusement développée la protubérance du meurtre ; et l'un des gardiens de l'établissement nous disait : « C'est la tête du fameux Boze qui avait été un des chefs de la Compagnie du Soleil dans le midi de la France et qui a été décapité à Paris comme coupable d'avoir commis tant d'homicides par esprit de parti. »

CHAPITRE XLVII.

Rencontre de M. Weiss avec un vengeur.

1796

Je tiens de M. Charles Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, une petite anecdote de sa jeunesse : elle est assez curieuse pour être recueillie dans ces mémoires, à l'occasion des vengeurs.

Le jeune bisontin était venu dans le Jura. Un jour qu'il reprenait le chemin de Besançon par la route de Lons-le-Saunier à Poligny, il fut abordé, entre Lavigny et Voiteur, par un homme d'assez mauvaise mine qui, après avoir échangé quelques mots d'usage, se mit à sonder ses opinions politiques.

L'individu, satisfait de la manière de penser de M. Weiss, lui aurait dit alors : A la bonne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heure! car si vous étiez de la faction des Terroristes, vous passeriez ici un mauvais quart-d'heure. Vous voyez à notre gauche une forêt, où vous seriez allé rejoindre les vôtres que j'y ai déjà mis à l'ombre.

En même temps, l'inconnu qui n'était autre qu'un vengeur, tirait de la poche de son gilet une balle d'assommeur avec laquelle il faisait le moulinet et le geste d'assommer quelqu'un.

Ce vengeur me paraissant à moi, avoir une connaissance particulière des localités, je me persuadais qu'il était habitant du canton où il se trouvait et qu'il était connu de moi; mais il n'en était rien d'après une explication survenue depuis le premier récit de cette anecdote.

Je prie M. Weiss, mon vénérable ami de me permettre de transcrire ici, une partie de la lettre qu'il m'a récemment écrite à ce sujet (le 18 juillet 1864).

« L'individu dont j'ai fait la rencontre sur la « route de Poligny, n'était pas celui que vous « soupçonnez: c'était un assommeur envoyé de « Lyon pour expédier les Jacobins alors détenus « dans les prisons de Besançon.

« Ma franchise lui plut, ma naïveté l'amusait.

« Arrivés à Poligny, il fut question de déjeuner, « mais je dis que je n'avais pas faim.

« A Arbois, nous entrâmes dans une auberge « où l'on nous servit je ne sais quoi, pas grand « chose. Le repas fini, je demandai ce que nous « devions, — 500 francs. — Mon compagnon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« prit alors la parole : — et en argent ? dit-il, —
« 15 sols. — Il paya ; et je lui dois encore ce
« déjeuner.

« Ce ne fut qu'à Mouchard que je parvins enfin
« à me débarrasser de ce dangereux compagnon
« qui poursuivit son chemin d'un autre côté.

« L'autorité avait eu vent de ce complot : des
« mesures furent prises et les assommeurs s'éva-
« dèrent. »

CHAPITRE XLVIII.

Laurent Piard.

1795-1796

Mais comment parler si longtemps des Vengeurs thermidoriens, sans parler de celui dont Charles Nodier a presque fait un grand homme, sous le nom de *Laurent*. L'aimable écrivain, qui avait été le contemporain de ce vengeur, ne l'a désigné que par son prénom de *Laurent :* nous suivrions son exemple, si nous avions comme lui à ménager des susceptibilités de famille ; mais nous savons que la famille de Laurent P... est éteinte ; et d'ailleurs nous tenons de notre excellent ami, Nicolas Piard, cousin de Laurent, les renseignements biographiques dont nous allons faire usage ici. Il ne me les a livrés qu'avec la certitude qu'ils subiraient le jour de la publicité. Par conséquent, je ne blesse

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

personne en fournissant à l'histoire du département du Jura un épisode assez essentiel de notre révolution.

Nodier a tracé de son *Laurent* le portrait le plus magnifique. Je crois me rappeler qu'il a dit de lui :

La nature avait doué Laurent d'un extérieur éblouissant, de qualités supérieures, etc. Il y a quelque chose d'exagéré dans un pareil éloge. En le réduisant à la stricte vérité, il en reste encore assez pour caractériser un homme en effet très-remarquable par sa taille avantageuse, par le noble style de sa tête et par ses manières affables dans la société ; ce qui faisait voler à lui tous les cœurs.

Les femmes ne résistaient guère, dit-on, à la douce attraction qu'il leur inspirait; et les bals étaient pour lui autant d'occasions de triomphe, où il ressemblait à un héros de la république romaine avec sa barbe noire, coquettement soignée.

Il avait des frères qui se distinguaient : l'un d'eux, l'aîné, nommé *Etienne*, était colonel de dragons. Il mourut à la bataille de Lodi; l'autre, Pierre Piard était chirurgien-major de la marine; il est mort en 1853.

Un troisième frère avait été religieux de l'ordre de saint Bernard à Citeaux.

Le père de ces messieurs, Pierre-François, a été d'abord juge de paix du canton de Chilly, ensuite maire de la ville de Lons-le-Saunier. Laurent Piard, à l'époque dont nous nous occupons ici, sortait du service militaire : il était parti comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

volontaire avec les bataillons du Jura de 1792, et il y était devenu officier d'artillerie.

Rentré dans ses foyers, il y avait été recruté par M. de Boze pour la compagnie de Jéhu, où il se distingua par le nombre de ses exploits. Les patriotes de l'an VII assuraient que ce Piard s'était flatté d'avoir assassiné deux cents personnes, et de ce nombre une femme de la campagne qui tenait un enfant sur ses bras ; il avait également égorgé l'enfant parce que, pensait-il, avec du sang de terroriste dans les veines, il ne manquerait pas de devenir, à son tour, un terroriste quand il serait grand.

Il me tarde d'en finir avec ces détails révoltants et d'arriver au terme de la carrière de ces Vengeurs.

Des mandats d'arrêt furent lancés à la fin contre Laurent Piard, qui fut arrêté et envoyé avec plusieurs autres membres des compagnies de Jéhu ou du Soleil dans le département de la Haute-Loire, pour y être jugé par le tribunal d'Yssingeaux.

Condamné à la peine de mort comme plusieurs de ses camarades, Laurent Piard ne fit pas beaucoup d'efforts pour intéresser la fille du concierge de sa prison, elle se prêta volontiers à son évasion le jour même qui devait être celui de son exécution. Un cheval fut tenu sellé et bridé hors de la clôture de la conciergerie, et, avant l'heure fixée pour le supplice, la jeune fille, après avoir ouvert toutes les portes, attendait déjà son amant au lieu de ce rendez-vous sauveur.

Pendant que les autres condamnés marchaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'échafaud, escortés de la gendarmerie, Laurent enfourchait un cheval et faisait monter en croupe sa généreuse amie. Il partit au galop pour Lyon. Là, des amis politiques, avertis de sa délivrance, lui préparaient une ovation : des Lyonnais, à son arrivée, s'emparèrent de sa personne et la portèrent en triomphe par les rues de cette ville, ruinée par les démolitions et l'incendie, et vide de ses anciens habitants par suite des fusillades et des mitraillades des Broteaux.

Après ce triomphe, Laurent Piard et sa libératrice, se remettent en route pour le Jura.

Il arrive dans son domaine de Frébuans où, ignoré de tout le monde, il pourra vivre sans être inquiété et dans une sorte d'aisance qui lui permettra de recevoir, de temps en temps, quelques amis intimes, échappés comme lui aux poursuites des factions victorieuses.

Mais le temps de la réflexion et des souvenirs, c'est-à-dire le temps des regrets, devait avoir son tour. Cette vie désormais paisible succédant à une existence agitée comme les flots de l'abîme, cette solitude profonde où l'abandonnait la fausse amitié des grands qui l'avaient lancé dans la voie des vengeances et du crime ; tout l'entourait maintenant d'images funèbres et faisait revenir à ses oreilles les imprécations de ses victimes. « Que « sont-ils devenus, se disait-il à lui-même, ces « hommes qui n'avaient pour moi que des encou« ragements à me donner, quand il s'agissait de « leur propre cause, quand mon bras armé pou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« vait encore les débarrasser de leurs ennemis ?
« Je ne les revois plus ; je ne suis pour eux qu'un
« instrument usé ; s'il m'en revient encore, c'est
« pour me jeter le blâme et le mépris au lieu de
« me consoler des maux que m'ont causés leurs
« passions et leurs rancunes. Hé bien ! adieu mes
« seigneurs ! tirez-vous d'affaire à présent, avec
« d'autres dupes de leur bonne foi ! adieu. »

Le spleen qui avait gagné ce malheureux devenait chaque jour d'une intensité alarmante, son hypocondrie s'était également accrue depuis que la fille d'Yssingeaux qu'il avait amenée dans le Jura, pour être sa compagne jusqu'à la mort, l'avait aussi quitté le voyant maintenant ruiné et hors d'état de soutenir son rang ; la fuite de cette fille avait mis le comble à ses chagrins.

Laurent cherchait encore à réagir contre le spleen en donnant des dîners et des soupers à ses amis les moins infidèles.

Il en réunit un certain nombre en dernier lieu, et ce banquet fut même animé par une gaieté qui sembla peu ordinaire de sa part, et à l'issue de ce repas, à une heure avancée de la nuit, l'amphitryon se retira dans sa chambre et se coucha, mettant entre ses jambes un fusil chargé.

Entre onze heures et minuit, une forte détonation d'arme à feu s'étant fait entendre, on courut au lit de Laurent, mais ce lit était tout en flamme et Laurent n'était plus.

Nodier disait à cette occasion : « Quand ces gens-là ne savaient plus qui tuer, ils se tuaient eux-mêmes. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XLIX.

Pierre Piard.

1795 - 1796

Je verrai toute ma vie *Pierre Piard*, frère aîné de *Laurent*. C'était, je crois, le plus bel homme de son époque, car on disait qu'il était au physique, la vivante image de son frère. Toutes les fois que je rencontrais cette mâle figure qui passait silencieusement à travers la ville comme l'ombre de quelque héros de l'antiquité à travers les Champs-Elysées, je lui adressais un respectueux salut, ce dont je me serais bien abstenu, si je n'avais pas su qu'il fallait bien le distinguer de Laurent. Il avait un air sombre comme s'il eût senti peser sur lui une injuste solidarité; c'est pourquoi je faisais en sorte qu'il lût sur nos traits la considération dont je le croyais digne, et je suis persuadé que mes témoignages d'estime ne lui étaient pas indifférents.

Chirurgien-major de la marine et revenu dans son pays, il y trouva son frère au milieu d'une compagnie de vengeurs ; et par attachement pour lui, il s'y jeta sans avoir mûri cette détermination. Il chérissait son frère, il ne se séparait point de lui, partout on voyait ensemble ces deux beaux hommes ; mais dès que Pierre vit du sang sur les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mains de Laurent, et qu'il en connut la source, il quitta cette association de meurtriers, et il vécut isolé dans sa campagne, où il aima mieux s'ensevelir dans la nullité la plus complète que de briguer une odieuse réputation. *Pierre Piard* ne revint pas souvent dans la société, où il obtenait pourtant les mêmes succès que son frère, car il m'a été dit qu'il n'était pas moins aimé des dames ni moins estimé des hommes.

Il était servi à la campagne par une domestique dont il fit plus tard son épouse, mais qui abreuva d'amertume le reste de son existence oubliée. *Pierre* mourut en 1853 aussi tranquillement qu'un homme sans remords. Il n'avait partagé aucune des erreurs d'un frère trop fameux.

Pierre! repose en paix sous la terre de Frébuans, jusqu'au jour où le Souverain juge t'appellera pour rendre compte d'une vie qui ne sera pas souillée du sang de tes semblables! Repose en paix!

CHAPITRE L.

Les prisonniers de Bourg.

19 Avril 1795.

On se porte en foule à la rencontre des prisonniers de Bourg. Allons à la rencontre des prisonniers de Bourg! Ces mots n'ont pas encore cessé

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de résonner dans mes souvenirs les plus affligeants. Pour être compris de mes lecteurs, j'ai besoin d'un préambule, il sera court. Je l'emprunterai pourtant à des plaidoyers d'avocats du 5 mars 1799, faits en faveur des jeunes aristocrates que la justice avait déférés aux tribunaux comme prévenus d'excès commis sur les Terroristes des départements du Jura et de l'Ain. « Les départements de l'Ain et du Jura ont été singulièrement « ravagés par les Buveurs de sang, disait le ré- « dacteur du *factum*.

« Après avoir détruit dans le département de « l'Ain, tous les bâtiments dont la hauteur ex- « cédait celle d'une chaumière, les hideux sic- « caires du tyran jetèrent dans les cachots la « presque totalité des propriétaires, dont ils osè- « rent prononcer le supplice. Déjà seize citoyens, « choisis parmi les amis les plus sincères de la « Révolution, avaient été égorgés, déjà le mas- « sacre des autres était préparé, lorsqu'un décret « salutaire vint commander aux bourreaux de « suspendre le carnage. Ils osèrent délibérer s'ils « obéiraient à la loi ; et bientôt ils la méprisèrent.

« Le 9 thermidor était arrivé, et cependant les « monstres décidèrent et résolurent d'assassiner « en masse, pendant la nuit, tous les détenus.

« L'exécuteur ayant obstinément refusé de de- « venir leur complice, ils font venir de vingt « lieues à marche forcée, 300 satellites qu'ils ar- « ment à leur gré ; l'heure de minuit est choisie « pour cette horrible exécution.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Déjà le voile funèbre voltigeait sur les maisons « de détention. Le citoyen libre, retiré dans le « plus sombre de ses appartements, n'osait exhaler « sa douleur dans la crainte d'être aussitôt com- « pris dans la proscription.

« Onze heures sonnent, l'air n'est plus frappé « que par les hurlements féroces des Cannibales « et par le gémissement sourd des victimes.

« Le bruit d'une voiture vient interrompre cette « angoisse pénible ; c'est celle du représentant du « peuple Boisset. Il arrive et le complot est dé- « joué. Les 300 satellites *ou bons bougres*, sui- « vant l'expression du patriote qui les avait fait « venir, sont renvoyés. Les amis des lois et de la « révolution sont rendus à la liberté, et les agens « du crime, incarcérés.

« La procédure contre ces tyrans subalternes « est commencée. Le peuple demandait qu'on les « mît en jugement ; mais la presque totalité des « citoyens de ce département (de l'Ain) avaient es- « suyé des vexations ; aucun d'eux ne pouvait « conséquemment être juge ni juré. Trois repré- « sentants sur les lieux, par arrêté du 26 germinal « an III (15 avril 1795), renvoient l'instruction « au tribunal criminel voisin, dans le Jura.

« La translation est opérée le 30. »

Je note ici une erreur de date :

L'arrivée des prisonniers de Bourg à Lons-le-Saunier, est bien constatée le dix-neuf avril 1795, ou le 21 du même mois, car une délibération du conseil municipal de Lons-le-Saunier du 2 floréal

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

an III (21 avril 1795) porte ces mots très-remarquables :

« Le citoyen Mathieu Bailly, commandant le
« détachement chargé d'accompagner les Terro-
« ristes de la commune de Bourg à Lons-le-Sau-
« nier pour y être mis en jugement, a représenté
« au conseil qu'à raison de l'horreur générale ins-
« pirée à tous les bons citoyens par la conduite
« atroce et inhumaine des Terroristes de la com-
« mune, il craignait que le peuple ne cherchât à
« venger lui-même les injustes vexations commises
« envers leurs frères de Bourg. »

(La rédaction de l'acte n'est pas plus claire.)

« Il demande une escorte de gardes nationaux et gendarmes pour protéger l'arrivée des Terroristes dans les conciergeries de Lons-le-Saunier. Ce qui lui est accordé. Un piquet de cinquante hommes de la garde nationale et un piquet de gendarmerie vont hors de la ville, attendre le convoi pour l'escorter depuis l'entrée du territoire jusqu'à la conciergerie. »

Je reprends ici ma propre narration :

Une foule innombrable de curieux couvraient la route de Lyon, jusqu'à la traversée du territoire de Montmorot : les vengeurs étaient en avant.

La bonne qui me conduisait n'était pas la moins avide du spectacle auquel plusieurs milliers de personnes couraient avec tant d'empressement. L'imprudente me faisait ainsi courir le risque d'être écrasé et broyé sous les pieds ; mais elle eut le bon esprit de monter sur le bord extérieur du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fossé, en face de la première aile des bâtiments de la Saline qui étaient sans fenêtres sur la grande route. Nous serons bien ici pour tout voir, me dit-elle.

— Que verrons-nous, lui demandai-je ?

— Les prisonniers qu'on amène de Bourg et que les assommeurs attendent pour les tuer ....

— Allons-nous-en, Denise, je ne veux pas voir.

En ce moment, à un murmure général, à un mouvement de curiosité qui ébranle les masses, nous sommes avertis de l'arrivée des prisonniers. Nous commençons à découvrir les premières voitures du convoi ; c'étaient des chars rustiques, à ridelles , chargés d'hommes se tenant debout pour se défendre à la manière des Cimbres et des Teutons contre les soldats romains. Ces hommes qui avaient les pieds et les poings liés, se défendaient mal et perdaient souvent leur aplomb, bien qu'ils fussent protégés par une escorte de soldats à cheval qui cherchaient à parer les coups portés de toutes parts à ces malheureux. Les sabres de la garde croisaient en l'air les bâtons des assommeurs, mais le nombre des protecteurs ne suffisait pas à repousser le nombre des assaillants. Dans cette horrible conflit, la mort menaçait également la force et la faiblesse.

Il me souvient qu'il y avait sur la route beaucoup de boue dégelée, et que la populace, à l'imitation de quelques messieurs, la ramassait par pelottes pour la lancer au visage des Terroristes qui, souillés de fange et de sang, de la tête aux pieds

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et chancelant comme des gens ivres, ne présentaient plus que des figures hideuses et repoussantes.

Quantité de ces mottes de boue qui avaient manqué le but, sont restées fixées contre les murs des bâtiments du directeur, comme des monuments de cette journée.

Nous n'avons pas suivi ce triste convoi jusqu'à la maison de justice, ancien couvent des Cordeliers; mais j'ai lu des lettres écrites par plusieurs de ces détenus à leurs femmes et à leurs familles pour leur donner des nouvelles de leur voyage.

Tous rendent hommage au détachement des canonniers de Bourg, à ceux de la gendarmerie et de la garde nationale de Lons-le-Saunier qui leur ont sauvé la vie. Voici textuellement la lettre du nommé Chevalier, adressée à son père : « Dieu merci et à « la compagnie des canonniers de Bourg, je suis « arrivé à Lons-le-Saunier en bon portement.

« Je présume que le bruit vous est parvenu à « Belley que nous étions tous morts. La compa- « gnie de canonniers nous a fait un rempart de « leurs corps, et nous a préservés; et tous ceux « de Belley : nous pouvons dire à la vérité que « nous tenons la vie d'eux ; car j'ai resté seul sur « une voiture sans être blessé. Tous les autres « qui étaient sur cette voiture ont été tués. »

Nous n'avons trouvé nulle part la preuve qu'il y ait eu de ces malheureux assommés sur la route; mais quelques-uns d'entr'eux ont pu le croire.

Six de ces Terroristes avaient été assommés en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sortant de Bourg et trente avaient échappé à la vengeance des victimes de leur cruauté, rassemblées au nombre de plus de 5,000 personnes.

Je ne sais plus que sur ouï-dire et sur des relations déjà publiées, les scènes atroces qui se sont passées dans la prison des Cordeliers de Lons-le-Saunier pendant plusieurs nuits du mois de mai 1795.

Nodier en a conservé le souvenir, et j'aime à répéter d'après lui ce qu'il tenait lui-même d'autres sources, le mot et l'action de *Tabey* l'un des détenus.

Les vengeurs qui l'avaient particulièrement à l'œil et qui le cherchaient dans tous les coins et recoins de la prison, avaient déjà passé deux fois près de lui, sans le voir ; ils crient comme des furieux : *Tabey ! Tabey ! où est donc Tabey ?*

Tabey, qui était malade et étendu sur son grabat, se met sur son séant et répond : *Le voici, c'est moi qui suis Tabey.*

Aussitôt, un des égorgeurs lui tire un coup de pistolet et ne lui casse que le bras.

Alors cet homme énergique se découvrant la poitrine, ajoute : Ce n'est pas là, c'est ici qu'il faut frapper.

Et l'assassin tirant, à bout portant, un nouveau coup, étend son homme roide mort.

Il me semble que ce trait de courage, qui fait honneur aux hommes de notre première révolution, mérite d'être reproduit dans un livre où nulle espèce de gloire n'est répudiée, de quelle part qu'elle vienne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE LI.

La confession entre deux sacs.

1797

En présence d'une réaction civile contre l'anarchie, s'opérait déjà une réaction religieuse contre l'athéisme et l'idolâtrie.

Des ministres de l'ancien culte, revenus sur le champ de bataille, s'exposaient à la mort pour le salut des âmes dont ils étaient bien aises de ressaisir la direction.

Ils rallumaient le feu qui s'éteignait sous le boisseau pour le replacer dans les phares de salut en faveur des navigateurs menacés de sombrer au port de la déesse Raison.

Il y avait, en face de notre habitation, une maison toujours pourvue de ces apôtres dévoués au martyre.

Ma mère, après y avoir fait ses devoirs de bonne catholique, vint un jour nous entretenir, mon frère et moi, de l'obligation de nous confesser.

Nés trop tard dans le XVIII[e] siècle pour avoir vu fonctionner le sacerdoce, nous n'avions pas même l'idée d'un prêtre. La persécution de l'Eglise avait fermé devant nous les portes du Temple. De tout l'exercice pratique de notre grave religion, nous ne savions qu'une chose, prier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On faisait en famille la prière du matin et la prière du soir, devant un crucifix, placé sur le manteau de la cheminée de la cuisine.

Le dimanche, à genoux autour du feu, nous entendions ma mère lire très-distinctement les prières composées par Fénelon et qui commencent par ces mots : *C'est en votre nom, adorable Trinité*, etc., etc.

Il est bien entendu que tout cela se passait à huis-clos et à voix basse, afin qu'on ne vînt pas nous surprendre en flagrant délit de catholicisme.

Cet ordre inattendu d'aller nous accuser devant un juge, nous bouleversa de fond en comble; mais il fallut obéir.

La mort dans l'âme et le front pâlissant de terreur, nous fûmes conduits clandestinement au lieu redouté.

C'était un cabinet borgne, étroit, mais long comme une espèce d'allée, très-bas de plafond, encombré de meubles disproportionnés, de sacs de farine, de linges sales. La fenêtre exiguë à laquelle ce genre de tuyau se terminait, prenait jour sur une fabrique de chandelles de suif dont l'odeur infâme et délétère infectait tout le quartier.

Dans ce ténébreux séjour, c'est à peine si je pus entrevoir mon Rhadamante, déguisé sous des habits du dernier commun et assis en silence dans un vieux fauteuil tout délabré, entre deux sacs de farine de maïs.

Ce monsieur m'invita à m'agenouiller près de lui ; et, faisant ensuite tous les frais de la con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fession, il m'aida charitablement dans l'émission de mes aveux.

Je regrette de n'avoir pas retenu son nom d'une manière certaine ; je crois pourtant que c'était monsieur *de Vilers* qui prenait, dans ses courses mystérieuses, le titre de *marchand catholique ;* il est devenu depuis curé de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris.

Dans ce misérable taudis d'une marchande de chandelles, je lui ai connu plus d'un successeur. J'y ai souvent ouï la messe. Il me souvient surtout d'y avoir vu un officiant d'une taille au-dessus de la moyenne, qui était obligé de se tenir plié comme une équerre pendant la célébration des mystères sacrés.

Il n'y avait là que les assistants qui fussent à leur aise, parce qu'ils pouvaient rester assis ou à genoux, à l'Evangile où à la Préface.

Certes, ce n'est pas sans tristesse que je me retrace aujourd'hui ces premiers actes de ma religion.

Que de précautions méticuleuses pour arriver à cet obscur sanctuaire ! Que de transes mortelles pour en sortir ! A l'âge des étourderies et des indiscrétions, n'avoir jamais rien révélé aux profânes ! C'est la providence qui posait ainsi une sentinelle sur mes lèvres pour ne rien laisser passer de compromettant pour les personnes dévouées à la sainte religion dont nous avions un si grand besoin !

Si ces cérémonies occultes manquaient de cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dignité resplendissante qui relève un culte public, elles avaient un autre prestige qui n'était pas moins imposant, celui qui se combinait d'ombre, de mystère et de terreur ; comme devaient en avoir eu les assemblées chrétiennes dans les catacombes de Rome, lorsque l'Empereur Dioclétien tenait sous sa main le nouveau monde évangélisé et saignant sous la verge de fer de ses proconsuls.

CHAPITRE LII.

Le jour de la première communion.

1798

Quel est l'homme qui tout mécréant qu'il fût devenu, depuis qu'il a commencé à raisonner et à déraisonner, n'aurait pas conservé le souvenir du jour de sa pemière communion comme du plus heureux de sa vie ?

Ma première communion, à moi, eut lieu dans une chambre, à une époque où l'on faisait monter sur l'échafaud des hommes qui se hasardaient à monter à l'autel des chrétiens, même dans le silence et le secret d'une maison particulière. C'était chez une vénérable dame (Madame de Maisod), et dans une des rues les plus obscures et les plus pauvres de la ville.

Cette noble dame avait donné sa table de toilette pour en faire un autel, l'étui de son manchon, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en faire un tabernacle, et des flacons d'eau de senteur pour servir de burettes.

Debout sur un marche-pied, formé d'une descente de lit, le célébrant adressa à l'assistance, tristement recueillie, une allocution dont je crois avoir retenu la substance d'une manière assez fidèle :

« Dignes pères, dignes mères de ces aimables
« enfants, dit-il, vous aurez soin d'entretenir dans
« leurs âmes le souvenir de ce beau jour. Vous
« leur rappellerez que des apôtres étaient venus
« de loin, en bravant la mort, tout exprès pour leur
« enseigner les vérités du christianisme et pour les
« mettre en communication avec le Dieu rédemp-
« teur de l'humanité. Ils n'aimeront que mieux
« cette religion, quand ils apprendront tout ce
« que nous avons tous souffert pour elle. »

Ce jour-là, dans l'après-dînée, je me sentis d'une manière intuitive, appelé hors de la maison paternelle.

Je pris, pour lire pendant ma promenade, mon livre favori.

C'était le *Pia Désideria* d'un poète du moyen-âge, le Gerson du Comté de Bourgogne dont le nom était Hugo. Bien que ses pensées fussent rendues dans la langue latine qui m'était parfaitement inconnue, je trouvais le petit ouvrage délicieux parce qu'il était orné à chaque page, de planches allégoriques tout à fait de mon goût. Là, je voyais sous des traits enfantins et pourvus d'ailes, des esprits glorieux en rapport avec l'âme humaine aussi représentée comme un enfant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans une de ses planches délicieuses j'aimais surtout à contempler une petite fille qui regardait le ciel et qui lui ouvrait ses bras, en croyant s'enlever en l'air avec des ailes. On lisait au bas de la gravure, ces mots que la petite figure était censée prononcer dans ses élans vers son créateur :

Quis mihi dabit pennas sicut colombæ? Et volabo, et requiescam!

Cette représentation m'intéressait trop, pour ne pas demander à mon père, qui parlait le latin avec autant d'aisance que le français, le sens de ces paroles.

Mon père me répondit :

« *Qui me donnera des ailes comme il en a été donné à la colombe!*

« *Et je m'envolerai au ciel, et j'irai me délasser aux pieds de mon Dieu.* »

J'appris bien vite par cœur ces paroles d'amour en latin et en français, et j'allais les répétant partout avec des soupirs enflammés et avec le sourire de la béatitude sur la face.

Mon père m'expliqua, en même temps, une autre planche où l'on voyait l'être divin couronné de gloire, et prenant par la main la même petite créature, pour la mener dans la campagne, en lui disant :

Veni, dilecte mi, egrediamur in agrum. Commoremur in villis.

Viens, mon bien-aimé (on dirait presque : Viens *mon chéri*, si cela se traduisait aujourd'hui) *sortons, allons dans la campagne, allons habiter les hameaux.*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce jour-là, dis-je, je me sentis, d'une manière intuitive, appelé hors de la maison, et j'allai me promener sur la jolie grande route de Nevers à Saint-Laurent.

Je répétai tout le long des rues, « *veni, dilecte* « *mi*, viens mon bien-aimé, *allons dans la cam-* « *pagne.* »

Et, quand je me vis seul sur le grand chemin, je me mis à répéter « *Quis mihi dabit pennas sicut* « *colombæ* » en regardant le ciel et en lui tendant « les bras : « *Et volabo, et requiescam !* »

Voyez-vous, mes amis, ce petit garçon de dix ans, qui se croit déjà fatigué de l'existence, ou qui prévoit déjà ce qu'elle aura d'amer pour lui ?

Oui, mon Dieu, disais-je à haute voix, oui, enlevez-moi de cette terre, tandis que je suis sans tache. N'attendez pas que la colombe ait souillé ses pieds roses, dans cette vase impure qu'on dit être la vie. Ne l'obligez pas à se désaltérer à la source toujours troublée qu'on appelle le plaisir. Il n'y a de vie, il n'y a de bonheur qu'en vous.

Oui, donnez-moi des ailes pour m'envoler au ciel !

Les passants qui me voyaient dans cet état d'exaltation fébrile se disaient : c'est un petit insensé, et ils me plaignaient de ce malheur, moi qui me trouvais si heureux ce jour-là d'être l'ami de Dieu ! *dilecte mi.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE LIII.

Le diable à mes trousses.

1799

Jusqu'ici, créature naïve et sans malice, j'avais vécu dans la société des anges de lumière pleins de bienveillance pour les hommes, surtout avec le maître du monde qui me les envoyait dans sa bonté. Mais, par malheur pour moi, ne tombai-je pas entre les mains d'un confesseur peu judicieux qui avait du moins l'intention de m'inspirer une forte crainte de tomber dans le péché, et qui crut bien faire de me conseiller la lecture d'un livre de dévotion intitulé : *Pensez-y bien!* où je ne voyais plus mon Dieu que sous les traits d'un homme courroucé, s'offensant des moindres choses et toujours armé de la foudre...

Dès ce moment, me croyant environné d'anges de ténèbres, j'en rencontrais partout sur mon chemin, j'en découvrais dans tous les coins obscurs, qui s'y tenaient à l'affût pour me frapper au passage, comme de viles araignées guettant les moucherons.

Mes camarades, qui connaissaient mon faible, s'amusaient à me sauter dessus à l'improviste; j'en éprouvais des horripilations mortelles.

Ces brusques reflux du sang vers le cœur appor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tèrent bientôt une perturbation fâcheuse dans toute l'économie animale ; mon père s'en aperçut à ma pâleur et voulut d'abord s'en expliquer avec moi :

— Qu'as-tu donc, mon ami, me dit-il ; depuis quelques jours, je te vois un air souffrant, ahuri, et l'œil effaré comme si tu avais peur de tout.

— Oh ! je n'ai rien papa.

— Si, si, Désiré, tu n'es pas dans ton état naturel. Allons, parle-moi franchement ; qu'as-tu ?

— Hé bien, je vais t'avouer ma bêtise. Papa, tiens, voilà ce que j'ai.

Et je remis à mon père le fameux livre, que je portais sans cesse avec moi.

Mon père l'ayant entre les mains, le posa sur le bord de la cheminée.

Ah ! s'écrie-t-il, je ne suis pas étonné du triste effet qu'une pareille lecture produit sur ton esprit, elle finirait en vérité par l'abrutir et par le tuer.

Dis-moi maintenant, qu'avais-tu donc hier soir, quand tu rentras en criant comme un homme qu'on égorge ?

— Je n'ose pas te le dire, papa ; je venais de voir le diable qui m'avait suivi tout le long de la cour et qui avait monté l'escalier, côte à côte avec moi.

— Mais, mon garçon, me fit observer mon père, on ne peut pas voir le diable. Ne sais-tu pas que les démons sont des esprits invisibles, impalpables, auxquels Dieu ne permet pas de se montrer aux hommes, ni de les toucher?

Mais puisque tu prétends avoir vu un être invi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible comme Satan, dis-moi du moins quelle forme il a.

— Il ressemble à un grand homme noir et sec. Au reste, papa, tu dois savoir aussi bien que moi, comme est fait Satan, puisque tu l'as vu aussi. Il a voulu absolument venir te trouver dans cette chambre. Et moi j'essayais de l'en empêcher, parce qu'il avait l'air de vouloir te prendre, et c'est pourquoi j'ai tant crié hier soir.

— Hier soir, mon garçon, il n'entra dans ma chambre que notre bon abbé Noël.

A ces mots, du fond de la chambre où nous causions ainsi, il part un long éclat de rire, et je vois mon grand homme noir et sec venir s'asseoir entre mon père et moi, en m'adressant la parole :

Vous le voyez, mon petit ami, ce n'est pas le diable que l'abbé Noël ; il n'est pas aussi malin qu'il est noir. Comme vous voyez, il ne vient ici, le pauvre diable, que pour demander quelque service à M. votre père. Que ne puis-je lui rendre un service à mon tour en vous disant ce que je pense de ce mauvais livre dont il était question tout à l'heure ; montrez-moi donc ce livre, mon cher enfant.

—Je repris le volume sur le bord de la cheminée. Le voilà, Monsieur.

— Si M. votre père veut bien vous y autoriser, donnez-le moi et je vous en offrirai un meilleur à la place. Sur les signes approbatifs qu'il attendait, l'abbé Noël jette le livre sur les tisons enflammés. Avec quelle manifestation de contentement, nous

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

assistâmes à cet autodafé d'un nouveau genre ! Il me semblait, particulièrement à moi, que tous mes diables noirs grillaient ensemble sous les couvertures de cuir bouilli du *Pensez-y bien.*

Bonsoir, bonsoir, Messieurs, leur criais-je. Adieu pour toujours, je ne vous reverrai plus.

Le bon sens public n'a pas tardé de faire justice de cette œuvre fanatique ; depuis longtemps, on ne la trouve plus dans le commerce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MOSAÏQUE

PAR

FERRÉOL SAVIANGE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MOSAÏQUE

I

ÈVE.

Au dernier jour d'Eden, quand pour satisfaire Ève,
Du savoir infini poursuivant le vain rêve,
Adam, le beau jeune homme, en riant, eut mordu,
Comme un espiègle enfant, dans le fruit défendu,
Le châtiment promis ne se fit pas attendre.
Dieu jeta loin de lui son affection tendre,
Et sur les criminels il lâcha furieux,
La foudre, chien grondeur du seuil mystérieux.

Un esprit gigantesque apparut dans la nue,
Brandissant un éclair, comme une lame nue,
Et, du bout de ce glaive au sinistre reflet,
Chassa les malheureux, dont le cœur se gonflait.

Sombres, silencieux, désespérés, livides,
Ne pouvant plus tirer de pleurs de leurs yeux vides,
Parmi l'Eden splendide ils s'en allaient tous deux,
Vers l'exil, plein de sable et d'horizons hideux,
Pour la première fois marchant la main disjointe,
N'osant se reposer, car ils sentaient la pointe

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du glaive dans leurs reins, et, de se voir tout nus
Honteux, et rougissant, eux, naguère ingénus.

Leurs pieds allaient franchir la dernière barrière,
Lorsque Adam s'entendit appeler par derrière.
Il retourna la tête, et vit sous un dattier,
Un ange aux cheveux d'or, un chérubin altier.
L'ange lui faisait signe. Adam dit à la femme :
« Peut-être le Seigneur vient d'attendrir son âme,
Et veut sur notre front déjà bien châtié,
Répandre le divin baume de sa pitié.
Je vais et je reviens. » Il alla droit à l'arbre,
Laissant Ève immobile en sa pâleur de marbre :
Car elle n'osait pas suivre son doux amant,
Elle avait peur de l'ange et de son flamboiement.

L'ange appuya sa main sur l'épaule de l'homme,
Et lui dit · « Pauvre enfant, victime de la pomme,
Chef-d'œuvre, après lequel le créateur jugea
Que tout était parfait.... Quoi ! si jeune, et déjà,
Dans les ronces du mal ton destin s'embarrasse !
Et dire qu'avec toi tu perds toute une race !
Quoi ! le Seigneur t'avait, dans un excès d'amour,
Formé d'un peu de nuit, pétrie avec du jour.
Il t'avait sacré roi de tout ce qui respire,
Et, pour que nul ne vînt contester ton empire,
Pour marque sur ton front il avait déposé
La raison, diadème aux bêtes refusé.
Dieu dans ce paradis permet que tu perçoives
Le tribut savoureux de tous les fruits suaves,
Hors un seul, fruit terrible et qui donne la mort,
Et juste à celui-là ta dent coupable mord.
Aussitôt le Seigneur a dit à sa vengeance :
« Jette ces criminels hors de mon indulgence !
« Qu'ils meurent ! c'est le prix de leur rébellion ! »
Mais Dieu n'est pas un tigre, enfant,.... c'est un lion.
Et souvent son amour, impatient d'absoudre,
Quand il veut frapper vient et souffle sur sa foudre.
Toi, tu n'es qu'à demi coupable en ce forfait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La femme t'a crevé les yeux, Ève a tout fait.
Aussi Dieu ne veut pas te punir avec elle,
Il t'offre pour rentrer une porte. » — « Laquelle,
Dit Adam curieux ? » — « Il suffit d'oublier.
Sous l'arrêt du Seigneur laisse Ève se plier.
Que, puisqu'elle a voulu, son destin s'accomplisse.
Mais toi, qui de ce crime es le faible complice,
Reviens, et, pour amour n'ayant plus que Dieu seul,
Roule Ève dans l'oubli, comme dans un linceul.
Le pardon du Grand Juste exige ce divorce. »
— « Perdre Ève, dit Adam ! mais c'est toute ma force,
Mais c'est toute ma vie, et c'est tout mon bonheur !
Ne puis-je, en gardant Ève, apaiser le Seigneur ? »
— Garder Ève coupable avec Dieu, reprit l'ange,
Dans ton cœur ! Dieu ne peut accepter ce mélange.
Ton discours me fait mal. Quel sombre aveuglement,
Entre Ève et Dieu te fait balancer un moment ?
Peux-tu donc comparer Dieu, source d'où ruisselle,
Comme d'un Océan, la joie universelle ;
Peux-tu comparer Dieu, l'éternellement beau,
Avec la femme, chair. destinée au tombeau ?
Tu vois ce que tu perds.... Sais-tu ce que tu gagnes ?
Mais je veux de tes yeux enlever deux montagnes.
Pauvre aveugle, je veux un instant te grandir
Jusqu'au zénith, toi, ver de terre du nadir.
Je veux te découvrir les mers illimitées,
Bouillonnant de soleils et d'écumes lactées ;
Je veux guider tes yeux à travers l'infini
Jusqu'au sommet du mont, où Dieu suspend son nid ;
Je veux te le montrer lui-même en son mystère ;
Et, pour laver ton corps du limon de la terre,
Je veux te plonger nu dans le céleste bain
De son lac, d'où l'on sort soleil ou chérubin.
Et tout cela, mon fils, gloire, éternité, flamme,
Tout peut t'appartenir en place d'une femme. »

Alors l'ange tira, comme on tire un rideau,
Un grand nuage noir, plein de tonnerre et d'eau,
Et l'homme vit rouler, tournoiement formidable,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les cieux échelonnés dans l'abîme insondable.
Vaste éblouissement ! Splendide vision !
La poudre des soleils faisant explosion !
Les constellations, les planètes, les lunes,
Tournant. sans s'accrocher, les unes dans les unes !

Et de ces tourbillons d'astres incandescents,
Sortait une harmonie aux sonores accents ;
Tous les cieux bourdonnaient, comme un essaim de mouches,
Et tous ces yeux soleils étaient autant de bouches.
Et cette légion d'astres, chantant, priant,
Semblait un vol d'oiseaux, venu de l'Orient.

Et le mot, qui perçait dans cette hymne éclatante,
Le grand refrain final, la grande résultante
De ce concert d'amour, mis en notes de feu....
C'était le nom de Dieu ! c'était le nom de Dieu !
Dieu ! ce nom rayonnait sur les pages brûlantes,
Tout paraphé d'éclairs et d'étoiles filantes.

L'ange alors dit à l'homme : « Ecoute-moi. Je peux
Faire marcher tes pieds sur ce velours pompeux.
Je puis dans ce palais, comme un roi, t'introduire,
Et donner pour sujets, à ton brillant empire
Un peuple de soleils, qui, dans l'éternité,
Après celle de Dieu, chantera ta beauté.

« Mais c'est trop peu peut-être, et tu veux davantage.
Eh bien ! suis-moi ! montons jusqu'au suprême étage.
Il faut que ton regard parvienne jusqu'à Dieu,
Mais nous sommes encore loin, ces globes de feu
N'en sont que les lointains et sombres vestibules.
Qu'ai-je dit ! ils ne sont que les éparses bulles,
Qui s'échappent, durant la distillation,
Du creuset éternel, où bout son action.
Tout rayonnants qu'ils soient, il faut que tu le saches,
Sur la robe de Dieu ces soleils sont des taches.
Lui seul rayonne. Seul il est le grand soleil,
Sans éclipse, sans nuit, sans brume, sans sommeil. »

L'ange, ayant dit, souffla de sa puissante haleine,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et les astres pareils à des flocons de laine,
Disparurent, roulés dans l'infini profond,
Hors un seul, qui resta scintillant au plafond.

L'astre emplissait les cieux, qui semblaient, chose étrange,
Transfigurés soudain de l'azur à l'orange,
Ce n'était plus un astre. O ravissant tableau !
C'était un Océan, dont la flamme était l'eau,
Et dans lequel nageaient, sans y tomber en cendres,
Légers poissons du feu, les esprits salamandres.

Ces esprits n'étaient pas oisifs, anéantis
Dans l'extase béate ; ils étaient les outils
De l'être infatigable. A l'œuvre universelle
Chacun, selon sa force, apportait sa parcelle.
Sans jamais abaisser le niveau du grand puits,
Ils emplissaient leurs mains de l'onde ardente, et puis
Lançaient de tous côtés dans le néant immense
Cette onde, lumineuse et féconde semence.
Dans la gueule du vide ils émiettaient sans fin
La création : car le vide a toujours faim,
Car Dieu nourrit l'abîme, et sa main charitable
Lui jette les soleils, miettes d'or de sa table.

« Fils de la terre, dit l'ange, nous y voilà !
Nous sommes arrivés au terme : l'Être est là !
Je vais te dévoiler l'inabordable centre,
Du lion éternel le mystérieux antre,
La mer profonde, qui, sans interruption,
Déverse son trop plein dans la création.
Mais regarde à travers le réseau de mon aile :
Car je crains pour tes yeux la lumière éternelle. »

Puis étendant sa main flamboyante, il parla
D'un ton impérieux aux esprits. Et ceux-là,
Soufflant sur l'Océan, replièrent ses vagues,
Et le centre apparut en des profondeurs vagues.

L'homme ne vit d'abord en cette vision,
Qu'un chaos de splendeurs, une confusion.
Formé pour le soleil de la pâle Genèse,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son œil terne souffrait devant cette fournaise,
Et ne distinguait rien en ce fouillis ardent
Qu'une ébullition montant et descendant.
Cependant, par degrés, sa prunelle myope,
Parvint à débrouiller ce kaléïdoscope.
L'astre se dégagea de l'éblouissement,
Et l'être final vit l'être commencement.

Le buste seul brillait. Le reste de la forme
Plongeait obscur et vague au fond du vide énorme.
Travailleur immobile, immuable, il faisait
Tout avec sa pensée, et cela suffisait.
Son sein était percé, mystérieux problème,
D'une large blessure ouverte par lui-même,
Et de cette blessure incurable coulait,
Torrent générateur, ou son sang ou son lait;
Et, drame éternel sans premier ni dernier acte,
Les univers naissaient de cette cataracte.

Et ces mondes, vaisseaux de l'infini, tournant
Autour de l'Être, comme autour d'un continent,
Revenaient, plus ou moins fatigués des tempêtes,
Reposer dans sa main leurs voiles centripètes,
Et rendre de leur route un compte universel
A ce grand armateur des navires du ciel.

Et ceux dont le voyage avait été sans fautes,
Etaient les bien-aimés du Seigneur et ses hôtes.
Et ces soleils d'hier, endormis dans sa main,
Tout surpris, s'éveillaient anges le lendemain,
Et dans son front divin admis pour récompense,
Travaillaient et pensaient avec celui qui pense,
Devenaient son regard, sa parole, son sang,
Et le rajeunissaient en se rajeunissant.

Mais les navigateurs, qui, faibles dans l'orage,
De la loi du Seigneur avaient fait le naufrage,
Etaient renvoyés pour d'autres millions d'ans,
Sur des océans, pleins de tonnerres grondants.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et, quoique sur la terre, Adam voyait la terre
Approcher à son tour du tribunal austère.

L'ange alors, devant Dieu s'agenouillant, lui dit :
« Grand Juste, voici l'homme et son globe maudit.
Pour la femme, instrument du crime irréparable,
Je ne demande rien : sa plaie est incurable.
Déjà, quoique d'hier, Ève appartient aux morts ;
Mais j'amène à vos pieds, tout pâle de remords,
Et tout désabusé du songe de la terre,
Adam, qui, du forfait complice involontaire,
Demande à votre cœur miséricordieux
Pardon d'avoir voulu monter au rang des Dieux,
Et renonce pour vous à son indigne rêve,
Aux regards, aux baisers, aux embrassements d'Ève. »

« Qu'il soit le bienvenu, répondit l'Infini !
Qu'il rentre, pardonné, dans mon cœur, ce grand nid !
Qu'il ait sa part d'ivresse aux sources éternelles !
Qu'il renaisse en moi-même ! Ange, mets-lui des ailes. »

A cette voix, torrent de bénédiction,
Sentant Dieu devenir toute sa passion,
Dépouillant son péché mortel, comme un vieux lange,
Transfiguré, béni, presque aussi beau que l'ange,
De la soif du Seigneur subitement brûlé,
L'homme tendit les bras vers l'Être immaculé.

En ce moment un cri lugubre, lamentable,
Déchire les échos du jardin délectable.
A ce poignant appel d'un immense tourment,
Adam tourne la tête involontairement,
Et voit, derrière lui, bien loin, une statue
De pâleur, qui se tord. C'est Ève ! Ève qu'il tue !
Eve, à genoux, le front échevelé, lançant
Vers lui son désespoir dans ce suprême accent.

Il la voit ! Aussitôt, comme éveillé d'un rêve,
Adam tressaille, et court, les bras tendus vers Ève.
De la poussière, où, comme une morte, elle gît,
La relève, l'étreint sur son cœur qui rugit,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et, lui brûlant le front de son baiser torride,
Il lui dit : « Viens ! sans toi, le ciel même est aride.
Marchons vers la douleur ! Marchons vers le trépas !
Qu'est-ce qu'un paradis où tu ne serais pas ?
Accepter une gloire, où sans toi l'on m'invite !
Non !!!... Plutôt toi sans Dieu, que Dieu sans toi ! Viens vite ! »

II

AMANDA.

Amanda se mourait d'une fièvre inconnue.
C'était la nuit ! Près d'elle, éperdu, j'étais seul.
Ses cheveux noirs, pleuvant sur son épaule nue,
Semblaient l'envelopper déjà comme un linceul.

Lent, épuisé, son cœur avait des maux à battre,
Sa joue avait déteint ; ses pieds blancs étaient froids.
Immobile, on eût dit une sainte d'albâtre :
Car ses mains sur son cœur étreignaient une croix.

Debout à son chevet, la mort, sinistre garde,
Dans ses grands yeux pourtant n'avait rien obscurci.
Elle me regardait, comme un ange regarde
Un ange s'il mourait, devrait mourir ainsi.

Elle ne parlait plus ; mais de son regard tendre
Sortait cette parole : Amour ! courage ! Adieu !
Le regard parle au cœur, et le cœur peut l'entendre.
Le regard est la voix de ceux qui vont voir Dieu.

Amanda se mourait, elle, mon adorée !
Elle, soleil d'amour de mon jeune printemps.
Quoi ! si fraiche, peut-on mourir décolorée !
Peut-on mourir si jeune !.... Elle entrait dans vingt ans.

Lentement, lentement je la voyais s'éteindre,
Comme une flamme d'or, qui, faute d'air pâlit.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La mort prenait son temps, trop sûre de l'atteindre.
Mon désespoir veillait au chevet de son lit.

Larges gouttes d'azur, où se débattait l'âme,
Ses yeux me regardaient, noyés, agonisants;
Et ce regard perçait mon cœur, comme une lame,
Je souffris dans une heure autant que dans dix ans.

Je pleurais, je priais. Prières, larmes vaines !
Et je n'y pouvais rien, moi, savant, jeune, fort.
Comme j'eusse enfoncé le poignard dans mes veines,
Si le sang pouvait faire un remède à la mort !

En vain pour rattacher à mon âme, à la terre,
Cet ange voyageur, que le ciel rappelait,
J'avais à son cou faible, où languissait l'artère,
Ainsi qu'un talisman, pendu son chapelet.

Elle mourait ! Déjà ses mains étaient glacées.
Mes doigts, en le cherchant, ne trouvaient plus le pouls.
...... La torture agitait la mer de mes pensées :
Car j'étais son amant, quoique étant son époux.

Et, sentant ma douleur devenir infinie,
Sentant mon cœur se perdre et pâlir ma raison,
Je me mis à genoux près de cette agonie,
Et lançai vers le ciel ma suprême oraison.

« O Père universel, Dieu consolateur, dis-je,
« O toi, surnommé Bon par tout le genre humain,
« Grâce ! pour la sauver, il ne faut qu'un prodige.
« Un prodige est un jeu pour ta puissante main.

« Ne la prends pas, mon Dieu ! Pitié pour sa jeunesse !
« Pitié pour sa vertu ! Pour mon amour pitié !
« Ne la prends pas encore ; et, pour qu'elle renaisse,
« De ma vie à venir donne-lui la moitié.

« Prends cinq ans, prends dix ans, prends vingt ans, prends en [trente !]
« Par ce don de l'amour garde et rajeunis-la.
« Fais-moi vieillir soudain ; mais sauve ma mourante.
« Sans plainte, sans regret, j'accepte à ce prix-là. »

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Alors il me sembla que du fond de l'alcôve
Une voix invisible, à l'accent grave et doux,
Me répondait : « Enfant, lève-toi ! Dieu la sauve,
« Dieu ne refuse rien à l'amour à genoux. »

Je me lève, tremblant d'espérance, ô merveille !
Le miracle a vraiment refermé le tombeau.
Comme d'un songe lourd, Amanda se réveille,
Et dit : « Allons cueillir les roses, il fait beau. »

Elle n'a plus vingt ans, elle en a quinze à peine,
Elle est plus belle encor qu'avant son triste mal.
Et, sortant de son lit, blanche catéchumène,
Elle semble sortir du fleuve baptismal.

Moi, je lui tends les bras et lui dis : « Viens ! La vie
« Est à nous maintenant. Entrons-y sans retard.
« A cette table exquise, où l'espoir nous convie,
« Asseyons-nous. L'amour en sera le nectar.

» Le passé n'est rien, et l'avenir lui ressemble.
« Sans rien regretter d'eux, sans leur rien envier,
« A l'ombre du présent, endormons-nous ensemble,
« Comme deux pigeons bleus, le soir sous l'olivier.

« Sur les flots de l'amour, onde, où le cœur s'abreuve,
« Cueillant les fleurs du bord, et, sans nul autre soin,
« Voguons vers le tombeau, comme sur un beau fleuve,
« Heureux, tranquilles : car la cataracte est loin. »

Et vers son front charmant je tends ma bouche avide.
Tout-à-coup, vision qui me fait tressaillir !
Je me vois dans la glace, et je reste livide.
Dieu m'avait exaucé, je venais de vieillir.

Déclin précipité, je n'étais plus jeune homme.
Amanda dit : « Hélas tes cheveux sont tout blancs,
« Ton front est ravagé par les rides, et, comme
« Ceux d'un vieillard cassé, tes genoux sont tremblants.

« Ce changement est-il véritable ? Ou bien n'est-ce
« Qu'un rêve ? » Je lui dis : « Non, tu ne rêves pas.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Entre la mort et toi, j'ai jeté ma jeunesse,
« Je t'ai fait de ma vie un pont sur le trépas.

« Il me fallait choisir en cet affreux dilemme :
« Rester jeune et te perdre.... ou, pour te rajeunir,
« Avancer vers la mort !... J'ai dit à Dieu : Je l'aime !
« Complète son présent avec mon avenir.

« Et Dieu l'a fait. Merci pour sa bonté suprême !
« Ma colombe fuyante, il t'a rendue au nid.
« De ma propre existence, ainsi que d'un baptême,
« Tu sors régénérée. Oh ! que Dieu soit béni !

« Tu m'aimais bien déjà, d'une immense tendresse,
« Que va faire à présent ton amour exalté ?
« Jeune rosier courbé, que ma chûte redresse,
« Aime-moi donc ? L'amour, c'est la félicité ! »

Et je veux dans mes bras l'envelopper.... Mais elle,
Le front soudain couvert d'un orageux brouillard,
S'échappe de mes mains, ainsi qu'une gazelle,
Et dit : « N'approche pas de moi. Va-t-en vieillard !.. »

Athènes, 1862.

III

AMOUR.

Aimons-nous, aimons-nous ! Voici le temps des roses.
Il est bien malheureux, celui qui n'aime pas.
Vite, aimons-nous, pendant que les fleurs sont écloses,
Avant l'hiver et le trépas.

Et qu'est-ce que l'amour ? L'amour, c'est l'air de l'âme,
Comme le vent qui souffle est celui des poumons.
Notre âme sans l'amour est un flambeau sans flamme :
En aimant, nous le rallumons.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'amour ! c'est l'opium, dont la vapeur divine
De rêves enchantés peuple notre sommeil.
L'amour est près du ciel, qui par lui se devine,
Ce que l'aurore est au soleil.

Notre cœur sans l'amour ne serait qu'une toile ;
Par l'amour il devient un merveilleux tableau.
L'amour ! c'est le rayon sur le front de l'étoile !
L'amour ! c'est la perle dans l'eau.

C'est le chant dans la voix, c'est l'orgue dans l'église,
C'est la rose, au milieu d'un superbe jardin.
Dans le désert brûlant c'est la terre promise,
C'est la lampe d'or d'Aladin !

Aimons-nous, aimons-nous, ma Vierge d'Albanie.
Le soleil d'avril est moins ardent que nos cœurs.
Avant que la saison des fleurs ne soit finie,
Cueillons les fleurs, cueillons les fleurs.

Que chante ce berger au bord de l'eau fleurie ?
Que chante cet oiseau dans la nuit du printemps ?
Que murmure l'insecte en courant la prairie ?
Eh ! l'éternel refrain des temps.

Le berger, sur le bord du ruisseau monotone,
Chante un hymne d'amour à l'ange de son cœur.
L'oiseau chante l'amour, l'insecte le bourdonne.
O ma vierge, c'est le grand chœur.

Et nous, que ferons-nous ? Dis, que ta voix ordonne.
Laisserons-nous l'amour au berger, près des eaux !
N'as-tu rien dans ton cœur qui chante et qui bourdonne,
Comme l'insecte et les oiseaux ?

Aimons-nous, aimons-nous. Profitons des années.
Les cœurs n'ont pas toujours leur soleil de vingt ans.
Vite, avant que les fleurs ne retombent fanées
Le long des rosiers du printemps.

Aimons-nous, aimons-nous. Le reste n'est qu'un mythe.
On ne trouve parmi les buissons du chemin

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'une fleur à cueillir, l'amour..... Cueillons-la vite.
Si nous allions mourir demain !!!

Patras, 1862.

IV

LA PRIÈRE UNIVERSELLE.

De mon travail du jour ayant rompu la chaîne,
A côté d'un vieillard octogénaire, un chêne,
Seul, promeneur pensif, j'étais venu m'asseoir,
A l'heure où les troupeaux s'en reviennent, le soir.

Le soleil s'en allait. Je pensais : Qu'il s'en aille !
Tous mes regards étaient pour la grande médaille
Du manteau bleu des nuits, pour l'astre familier,
Qui se montre à nos yeux, sans les humilier.
La lune en ce moment se levait douce et pleine
Sur un noir monticule, accident de la plaine,
Et, splendide, au sommet de ce sombre coteau,
Semblait la boule d'or d'un immense château.
Quelques nuages gris, à la bordure orange,
Mantilles de velours, moins riches que leur frange,
Coiffaient de leurs flocons lents et capricieux
La blanche reine, assise à son balcon des cieux,
Et semblaient par amour voltiger autour d'elle,
Comme des papillons autour d'une chandelle.

C'était dans la nature un merveilleux moment.
La lune se doublait dans le fleuve fumant.
Les lucanes cornus, les fauves chéiroptères
Croisaient leur vol, ami des nocturnes mystères.
Mille parfums montaient de l'encensoir des champs,
Tous les arbres étaient pleins d'oiseaux et de chants.
On distinguait, parmi le tremblement des branches,
Errer confusément de vagues robes blanches :

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beaux oiseaux, s'en allant, ainsi qu'aux merisiers,
Sur l'arbre de l'amour becqueter les baisers.

Les mariniers chantaient, en descendant la Loire,
Je ne sais quel refrain des fanfares de gloire.
On sonnait l'angelus au clocher de Bourbon.
Les bergers et leurs bœufs avaient un air si bon,
Et la forêt, avec sa colonnade grise,
Ressemblait à la nef confuse d'une église.

Et ces bruits, ces parfums, ces lueurs, tout cela
Formait une harmonie, où mon cœur se mêla.
Et je cherchai des mots, une strophe choisie,
Pour unir au concert de cette poésie.

Insecte, je voulus bourdonner dans ce chœur ;
Et, pour qu'il m'inspirât, j'interrogeai mon cœur.

« Ce que tu sens, dit-il, ce que ton œil contemple,
Tout cela, c'est un hymne à Dieu, dans son grand temple.
La lune, perle blanche au front du mont obscur,
Le ciel bleu, ce lacet, tissé de fil d'azur,
Où, comme des oiseaux, les étoiles sont prises,
L'hymen mystérieux des parfums et des brises,
Les murmures de l'eau, la voix des nautonniers,
Le bégaiement des nids dans les avelinlers,
Le chant religieux de la forêt émue,
Lorsque à grands coups d'archet l'aquilon la remue,
L'affinité des cœurs, tendant à composer
Cette cohésion des lèvres, le baiser,
Le langage paisible ou chargé de tempêtes
Des rochers, des ravins, des hommes et des bêtes,
L'obscurité des nuits et les splendeurs du feu
Sur cent tons différents chantent le nom de Dieu.

« L'homme s'y perd ; mais Dieu, lui, ce grand polyglotte,
Dans tout ce qui chante, et dans tout ce qui sanglote,
Dans tout ce qui descend, monte, ou suit l'horizon,
Dans tout ce qui se dit dans le petit gazon,
Et dans le grand gazon, la forêt centenaire,
Dans les sonorités immenses du tonnerre,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le rayonnement des célestes écrins,
Dans le parler hautain des lions aux longs crins,
Et dans la voix rampante, imperceptible et douce
De ces fourmillements d'insectes, sous la mousse,
Dans l'amour des amants, ce bouton velouté,
De qui l'éclosion s'appelle volupté,
Chez les monts, ces géants, chez ces nains, les atômes,
Et dans le désaccord des cent mille idiômes,
Dans ce livre obscur, Dieu, l'être expérimenté,
Lit la grande prière à sa grande bonté.

« Car tous ces grains, épars dans le champ de l'espace,
Problèmes, que la vie incessamment repasse
A la mort, et la mort à la vie, et toujours,
Existences, que vous calculez par des jours,
Vous, savants ténébreux, mais qui, pour mesurage,
Font de l'éternité la toise de leur âge,
Tous ces êtres, quand même ils seraient noirs, affreux,
Les obscurs bois de pins, les cratères soufreux,
Le grand peuple animal de vos deux hémisphères,
Insectes et poissons, oiseaux et mammifères,
Jusqu'aux serpents, traînant leur corps estropié,
Populace, sur qui la royauté du pié
Marche orgueilleusement, jusqu'au scorpion, jusque
A ce monde gluant, où rampe le mollusque,
Jusqu'au dernier degré de l'escalier vital,
De la statue immense informe piédéstal,
Où gît confusément, mystérieuse borne,
L'étrange trinité du zoophyte morne,
Tout cela porte en soi, quoique invisiblement,
Le flambeau de l'idée et du discernement.
Tout cela connaît Dieu, tout cela le proclame,
Avec la voix, avec le regard, avec l'âme.
Chacun dit ce qu'il peut, chacun dit ce qu'il faut.
La mouche parle bas, le tigre parle haut.
L'agneau bêle, c'est là son cantique. La chouette
Offre au Seigneur un chant tout comme l'alouette.
Le daim brame vers lui religieusement,
Et le taureau lui parle avec son beuglement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Et même, quand les loups hurlent dans les clairières,
Leurs cris vont jusqu'à Dieu, tout comme les prières.
Il s'en émeut, et dit dans son tendre intérêt :
« Qu'est-ce donc qui les fait crier » ? Et la forêt
Répond : « Les loups ont faim, donnez-leur la pâture. »
Ou bien : « Les loups, Seigneur, ont pris leur nourriture
Sous la tranquillité de mon dôme profond,
Et c'est leur action de grâces, qu'ils vous font. »

« Et par dessous ce monde animé, qui s'agite,
Pour trouver une proie, une femelle, un gîte,
Le second règne, qui, du baobab géant
Tombe jusqu'aux fucus, limon de l'océan,
Fait, avec ses amours publics ou cryptogames,
Monter aussi vers Dieu d'harmonieuses gammes.
Lorsque aux arbres l'oiseau vient confier ses œufs,
Il sait qu'il trouvera la piété chez eux,
Que le chêne est dévot, que l'orme centenaire
Croit en Dieu, que le cèdre éternel le vénère,
Que le platane est pris d'un tremblement nerveux,
Quand le souffle divin passe dans ses cheveux,
Que les sapins, debout sous leurs mitres altières,
Sont les grands célébrants des messes forestières,
Que les épis, rangés comme une légion,
Servent de cierges d'or à sa religion,
Et que jusqu'aux rameaux de l'infime broussaille,
Pour peu que Dieu s'amuse à souffler, tout tressaille.

« Et par dessous encore le règne végétal,
Dans les cachots profonds, où languit le métal,
Où les corps, sous le poids fatal de l'inertie,
Sont frappés de mutisme et de catalepsie,
Les éléments épars, vagues, informes, bruts,
Ont aussi des instincts, des passions, des ruts.
Le vent n'ignore pas qu'un autre vent le pousse ;
Le rocher sait d'où vient sa fourrure de mousse ;
Le mont n'est pas athée, et le torrent non plus ;
L'océan offre à Dieu son flux et son reflux ;
Et l'être dur, pesant, insipide, inodore,
Le caillou sourd-muet le connaît et l'adore.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Toi donc, homme, à l'esprit orgueilleux et rieur,
Garde-toi d'insulter le monde inférieur :
Car Dieu bénit ce monde, et son oreille écoute
Jusqu'au soupir de l'eau, qui se plaint goutte-à-goutte,
Ce que dit la fauvette et ce que dit César,
Sans perdre une syllabe, arrivent à lui : car
Le chant d'un oiseau vaut la parole d'un homme,
Et l'âne est un penseur, tout comme l'astronome.

« Si donc tu veux prier avec tous ces croyants,
Ne cherche pas de mots superbes et bruyants,
Et, sans rien demander à ta raison frivole,
Rampe avec les rampants, vole avec ce qui vole.
Rappelle-toi, que Dieu, pasteur des infinis,
Se promène dans l'herbe et visite les nids.
Prie avec les forêts, ces cathédrales grises,
Prie avec l'aquilon, orgue de ces églises,
Avec l'océan vert, avec les torrents blancs,
Prie avec les échos mystiques et tremblants,
Avec les hauts volcans, encensoirs immobiles,
Avec l'accouplement des atômes nubiles,
Prie avec le désir, terrible soif du cœur,
Prie avec le baiser, qui verse la liqueur.
Et ne dédaigne pas de mêler tes prières
A celle des buissons, des mousses, des bruyères.
Car songe, ô vaniteux, que les êtres d'en bas,
Ces êtres que tu tiens aux chaînes, que tu bats,
Les oiseaux, dont tu fais d'effroyables carnages,
Et dans le sang desquels, impassible, tu nages,
Les daims, les papillons aux manteaux irisés,
Tous ces saints innocents par toi martyrisés,
Les colibris moqueurs, les dromadaires graves,
Sont tes frères puînés, et non pas tes esclaves.

« Aime-les. Cesse enfin d'être leur meurtrier.
Insecte humain, voilà comment il faut prier. »

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

LE RÊVE.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Je les ai vus passer souriants devant moi.
Mais le plus beau d'entre eux, ma belle Geneviève,
Etait moins beau que toi.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Leur voix se déployait en mélodieux sons,
Mais je préfère encor, ma belle Geneviève,
Ta voix et tes chansons.

J'ai vu les anges dans mon rêve,
Essaim de beaux esprits, conduits par Gabriel.
Mais les anges, crois-moi, ma belle Geneviève,
Ne sont pas tous au ciel.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Célestes immortels, ils semblent bien heureux.
Mais le plus grand bonheur, ma belle Geneviève,
N'est pas d'être vers eux.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Ils me tendaient les bras et disaient : « Viens ! » mais, moi,
Je me suis envolé, ma belle Geneviève,
Pour revenir à toi.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Une fois par hasard, seulement une fois.
Mais toi, dans mon sommeil, ma belle Geneviève,
Chaque nuit je te vois.

J'ai vu les anges dans mon rêve.
Mais quand du ciel sur toi je reporte les yeux,
J'oublie en te voyant, ma belle Geneviève,
Les anges et les cieux.

Athènes, 1863.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

A THÉRÈSE.

I

Petite fille, fleur encor mystérieuse,
Je vous vois tous les jours et jamais sérieuse.
Par votre caractère, enfant, vous ressemblez
A cet oiseau joyeux, qui niche dans les blés.
Comme lui, vous chantez, dès que le jour commence.
C'est couplet sur couplet, romance sur romance.
Quand votre voix s'épuise à chanter, vous dansez;
Vos pieds toujours en l'air ne sont jamais lassés.
Le zéphyr, votre frère, a des maux à vous suivre.
Malheur au papillon, qu'il vous plait de poursuivre.
On dit que les oiseaux, méfiants de vos pas,
Avant de s'envoler, ne vous attendent pas.

Chaque jour on vous voit, lutin de la prairie,
Donner à vos pieds blancs un bain d'herbe fleurie.
Vous mettez le désordre au milieu des troupeaux :
Car nul, où vous passez, ne peut vivre en repos.
Les grands taureaux, couchés parmi les primevères,
Scandalisés, sur vous lèvent des yeux sévères,
Et semblent l'un à l'autre avec un air penseur,
Dire : C'est bien heureux qu'elle n'ait pas de sœur.

Pour passer les ruisseaux, quand ils n'ont pas de planche,
Vous retroussez le bas de votre robe blanche.
Traverser un ruisseau ! bah ! vous, vous en riez,
Vous trouveriez du feu, que vous y passeriez.
Vous nous faites frémir et songer aux gazelles.
Quel malheur ce serait, si vous aviez des ailes !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Leste enfant, blonde enfant, infatigable enfant,
Chantez bien, riez bien, rien ne vous le défend.
N'écoutez pas la voix de ce poète austère,
Qui n'aime qu'à rêver ainsi qu'un solitaire.
Quand il se plaint du bruit dont vous l'assassinez,
Chantez plus fort encore, et lui riez au nez.
Vous aurez bien raison, ma charmante Thérèse :
Car il a vingt-cinq ans, et vous en avez treize.
Treize ans! suave aurore, âge délicieux,
Où l'on prend sans souci la terre pour les cieux.
Oh ! quand j'avais votre âge, enfant, soyez en sûre,
J'aimais ces jeux bruyants, qu'aujourd'hui je censure.
Et, si j'avais treize ans, peut-être on me verrait
Courir à vos côtés les champs et la forêt.

Folâtrez donc! Il faut que jeunesse se passe.
De bruit, de mouvement remplissez bien l'espace.
Assez tôt le chagrin, cette amère liqueur,
Ainsi que votre front, vieillira votre cœur.
Car on n'est pas toujours, jeune, rieuse et vive ;
Mais souvent à sa joie il faut que l'on survive.
Et peut-être plus tard, indifférente aux fleurs,
Rêveuse comme tant, vous verserez des pleurs.
Vous aurez vu tomber sous un précoce orage
Vos songes, votre espoir, vos chants, votre courage.
Le froid dégoût suivra tous vos jeunes transports ;
Et vous serez vivante au milieu de ces morts,
Comme l'arbre debout, qui dans l'automne brune,
Voit ses feuilles d'avril tomber une par une.

Athènes, 1863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII

LA BIEN-AIMÉE AU POÈTE MOURANT.

« Ne meurs pas, ne meurs pas, disait la pauvre femme,
Au poète, épuisé, pâle, près du trépas !
« Souviens-toi que ta main tient le fil de mon âme.
« Toi par qui je vis ne meurs pas.

« Reste, ô mon doux seigneur, si tu veux que je vive ;
« De l'hymen de nos cœurs respecte le lien.
« Ne mets pas en lambeaux le mien, pauvre chair vive,
« En l'arrachant ainsi du tien.

« Des chants de ta jeunesse, ô jeune homme, ô poète,
« Sur ta lyre sonore as-tu dit le dernier ?
« Sans remplir de tes vers la mesure incomplète,
« Vas-tu mourir, comme Chénier ?

« Oh ! pour rendre à ton front sa couleur effacée,
« Pour ranimer ton sang qui languit sans chaleur,
« Quel talisman faut-il ? Je sonde ma pensée,
« Et n'y trouve que la douleur.

« Parle, rassure un peu ma pauvre âme inquiète.
« Ah ! si l'amour pouvait refaire une santé !
« Mais Dieu permettra-t-il que la voix du poète
« Expire avant d'avoir chanté ?

« Ne meurs pas, ne meurs pas ! O pauvre ami, demeure
« Dans le collier d'amour, que mes bras t'ont formé ;
« L'amour n'est-il donc rien ? Se peut-il que l'on meure,
« Quand on aime et qu'on est aimé ?

» Oh ! ne t'éclipse pas, doux soleil de mon âme !
« Sans toi je ne suis plus qu'une pâle vapeur.
« Que veux-tu que je fasse, après toi, pauvre femme ?
« Seule, hélas ! je vais avoir peur !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Quand le rosier périt, la rose est bientôt morte.
« Crois-tu sur tes débris que je vais refleurir ?
« Non, car je suis ton ombre, et ton destin m'emporte.
« Oh ! vis car je crains de mourir. »

. . . .

Elle parlait en vain, la chère bien-aimée ;
Le poète au cercueil descendit vite, hélas !
— Mais tu n'as pas rouvert cette tombe fermée ;
Mais tu l'as laissé seul dans sa couche envermée,
Menteuse, tu vécus et tu te consolas !

Patras, 1863.

VIII

L'AME ET LE CORPS.

L'âme va s'en aller, suivant l'antique usage,
Que les âmes ont pris assez mal à-propos.
Le corps s'en désespère, il l'arrête au passage,
Il joint les mains, il pleure, et lui tient ce propos :

« O mon âme, ô mon âme, (et dans sa voix touchante
Eclatent les sanglots,) est-il vrai ? réponds-moi :
Tu veux partir, tu pars ! ô méchante, méchante,
Peux-tu m'abandonner ? Ne suis-je rien pour toi ?

Dis. N'as-tu pas pitié de ta bonne fourrure ?
Je t'abritais du chaud, je t'abritais du froid.
J'étais ton vêtement et j'étais ta parure :
Car je suis jeune, beau, gracieux, svelte, droit.

O ma Reine, sitôt fallait-il que tu prisses
Le chemin sans retour des pays étrangers ?
Je songeais sous mes pieds pour charmer tes caprices ;
Je craignais tant pour toi les maux les plus légers.

Avais-tu seulement un accès d'humeur noire ;

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vite par sympathie, un frisson me prenait ;
Je faisais dans le lit passer la bassinoire,
Et m'y fourrais tout nu, coiffé d'un grand bonnet.

Allez, disais-je, allez chercher le plus habile
Des docteurs, ou plutôt qu'on m'en amène un cent :
Mon âme n'est pas bien, mon âme a de la bile,
Ma pauvre âme s'est mis du chagrin dans le sang.

Puis il fallait jeûner, ou vivre de tisane,
Boire chaud, avaler de liquides horreurs.
Et pour servir à quoi, Mon Dieu. que j'étais âne
De me créer ainsi tant de folles terreurs !

Puisque, malgré cela, malgré mes soins fidèles,
Tu prends congé de moi, vieux taudis délabré ;
Et, déjà sur le seuil, tu vas ouvrir tes ailes :
Car l'âme en a, tout comme un papillon marbré.

Le corps, lui, n'en a pas, il faut qu'il rampe à terre,
Comme un ver, un cloporte, une bête à cent pieds.
Et, de ce triste sort raffinement austère,
Les trois quarts sont mal faits, vilains, estropiés.

Aveugles, sourds-muets, boiteux, paralytiques,
Lépreux, goitreux, chancreux, scrofuleux, virulents,
Crétins, bègues, pieds-bots, manchots, nains, rachitiques,
Culs-de-jatte, trainant leurs tronçons ambulants.

Et je ne parle pas de mille autres souillures,
Plus petites, semant la misère du corps,
Les dartres, les abcès, les clous, les engelures,
Les taches de rousseur, les pustules, les cors.

On a beau posséder la gloire, l'opulence,
La science, l'esprit, l'empire illimité ;
Le mal nous trouve tous égaux dans sa balance,
Les rois sont des sujets devant l'infirmité.

Grands et petits, la peine aveugle nous condamne.
Vulcain boite, Vulcain, de Jupiter issu ;
Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ;
Et le duc de Bourgogne est quelque peu bossu.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vitellius possède une panse bouffie,
Sylla, vif, est rongé par le cancer ardent ;
Esope sur le dos porte une hypertrophie ;
César est chauve, Louis Quatorze est brèche-dent.

Puis il faut se traîner, ainsi que la chenille,
A travers les buissons d'épines, les cailloux ;
Le mieux vêtu finit par devenir guenille,
A force de frotter son cuir à tous les clous.

Ah ! pauvre corps ! mais toi, mon âme heureuse et chère,
Tu vas t'envoler droit au céleste séjour.
Tu n'auras qu'à frapper à la porte cochère ;
Tous les anges viendront te chanter le bonjour.

« Bonjour, âme, bonjour, petite sœur coureuse,
« Te voilà donc enfin revenue au grand nid !
« As-tu bien secoué ta guenille terreuse ?
« Que cela t'allait mal, mon pauvre ange banni !

« Hélas ! tu reviens nue et toute grelottante !
« Dans l'étoffe du ciel, soie au reflet changeant,
» Nous allons te tailler une robe flottante,
« Qui se boutonne avec des étoiles d'argent. »

Puis, quand ils auront fait ta toilette éternelle,
Tu deviendras l'oiseau des célestes forêts.
Saint Edgar, ton patron, dirigera ton aile :
Car le ciel est si grand que tu t'égarerais.

Tu seras invitée aux concerts des archanges,
Aux bals des séraphins, aux fêtes du Bon Dieu.
Ah ! je vois trop pourquoi de logement tu changes,
Et pourquoi, sans pleurer, tu vas me dire adieu.

Pour moi, vilain fourreau d'une si noble lame,
Mon avenir au tien n'est guère ressemblant.
A peine, et c'est bien proche, aurais-je rendu l'âme,
Qu'on me va sur le nez jeter un grand drap blanc.

Vite on me construira, comme au dernier des nègres,
Un étui de sapin, car le chêne est trop cher.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On me clouera dedans avec des grands clous maigres,
Dont les dents sans pitié me perceront la chair.

Quatre hommes sur le dos prendront cette litière,
Et, précédés du prêtre ainsi que du bedeau,
Me porteront gaîment au fond du cimetière,
Dans un trou de six pieds, à moitié rempli d'eau.

Il me faudra pourrir, oh ! c'est ce qui me navre !
Pourrir ! c'est le destin du corps, ce paria.
Les vers en me voyant, diront : « Quel beau cadavre !
« Nous avons du pain sur la planche, alleluia ! »

Oh ! la tombe, cloaque infect, obscur, immonde !
Gueule de l'inconnu, précipice effrayant !
Non ! non ! je ne veux pas quitter encor le monde ;
J'ai peur des vers, j'ai peu de trouver le néant.

Ma bonne âme, prends donc pitié de ta cellule.
Sauve-moi de la mort et de l'affreux tombeau,
Où dans la puanteur la vermine pullule !
Reste dans ton corps jeune, ambitieux et beau

Pitié ! ne t'en va pas ! Oh demeure, de grâce.
Demeure en moi qui t'aime, oh ! pour l'amour de Dieu !
O ma reine, ô ma sœur, ô perle, que j'enchâsse,
Reste dans ta coquille encore un petit peu. »

L'âme, prête à poser sa défroque charnelle,
Voyant ce grand chagrin, ces pleurs, ce désespoir,
S'arrêta sur le seuil, et, retenant son aile,
Dit au malheureux corps qui faisait peine à voir

« Fidèle compagnon, reprend courage, et laisse
La nature achever la séparation.
Oui, laisse-moi partir, accepte sans faiblesse :
De l'immortalité c'est la condition.

Pour renaître à la vie il faut que tu pourrisses.
Ne dis pas que tu meurs ! Songe que tu t'endors.
La mort et le tombeau sont deux grandes nourrices,
Qui par un lait amer rajeunissent le corps.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si sous la dent des vers ta chair en lambeaux tombe,
Ne t'en afflige pas ! Après un court sommeil,
Oiseau, tu briseras cet œuf, appelé tombe,
Et tu prendras ton vol dans l'infini vermeil.

Au fond d'un trou fangeux on va, pauvre invalide,
Te jeter ! c'est le sort du grain dans le sillon.
Apprends que le cercueil n'est qu'une chrysalide,
D'où la chenille humaine un jour sort papillon.

Tu descends au trépas, muet, transi, livide ;
Mais de cet alambic, où passent les défunts,
Tu sortiras rayon, tu sortiras fluide,
Et de ta pourriture il naitra des parfums.

Sache que rien ne meurt, sache que rien ne cesse
D'être éternellement dans l'immense univers.
Tu n'étais qu'un palais, moi, j'étais la princesse :
Peut-être que demain ce sera le revers.

Principe de granit immuable, suprême !
Le grand tout, sans changer aime à se travestir.
Il n'est jamais pareil, il est toujours le même.
Il démolit sans fin, mais c'est pour rebâtir,

L'avenir est à toi, comme à moi. Qui donc ose
Dire que tu descends dans le néant profond ?
Qui donc peut dire : Non ! à la métempsychose ?
Du détritus des morts les vivants se refont.

Adieu donc, tendre ami, mon époux éphémère !
Couche-toi sans murmure au bout de ton chemin.
Entre au sein de la mort, comme au sein d'une mère,
Fœtus mystérieux d'un soleil de demain.

Peut-être dans le cours de notre apothéose,
Nous nous retrouverons un jour dans l'infini.
Peut-être tu seras le rosier, moi, la rose,
Moi, la colombe blanche et tendre, et toi, le nid.

Peut-être, au fond des cieux, prompts à nous reconnaître,
Par le grand souvenir que rien ne peut briser,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous nous réunirons éperdûment.... Peut-être
Tu seras la bouche, et je serai le baiser. »

Patras, 1863.

IX

LE POÈTE A LA MOURANTE.

La fièvre a moissonné les roses sur ta face ;
Tu vois tes yeux s'éteindre et tes bras s'amaigrir.
Tu regardes ton front, dont la couleur s'efface.....
Et tu crois que tu vas mourir !

Non, tu n'es pas encore arrivée à la porte
De ce sombre escalier, qui conduit au trépas.
Tu ne tomberas pas, comme la feuille morte ;
Non, tu ne t'envoleras pas.

Remets en liberté ta chanson prisonnière ;
Fais encore nager des fleurs dans tes cheveux.
Cette aurore n'est pas ton aurore dernière ;
Mais tu vivras, car je le veux.

Je le veux ! Entends-tu ? Ce mot te semble étrange.
Sache donc que l'amour a le parler hautain,
Et que, lorsqu'il lui plait, la passion dérange
L'aiguille noire du destin.

Non, tu ne mourras pas : car il faut que j'achève
Ma croissance, moi, l'arbre aux poétiques fleurs.
Et, si l'on te prenait, l'on me prendrait ma sève.
— Cesse donc de verser des pleurs.

Tu vivras ! Et dussé-je, audacieux rebelle,
Te disputer à Dieu, ce géant cuirassé,
Enfant, j'arracherai ta tête jeune et belle
A son couperet insensé,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'irai, puisque mon pied gravit bien le Parnasse,
Jusqu'à l'Olympe, et là, me plaçant au milieu,
Sur cet indigne arrêt de mort, qui te menace,
J'interpellerai ce Grand Dieu.

Ainsi que le Titan, créateur d'une femme,
Avec lui, s'il le faut, combattant corps à corps,
Je lui déroberai par force assez de flamme,
Pour te ressusciter des morts.

Rassure-toi donc bien ! Ne crains pas qu'on t'enferme
Dans ce noir souterrain, d'où l'on ne revient pas.
Armé de mon amour, j'attendrai de pied ferme
Tous les sicaires du trépas.

Tu ne t'en iras pas dormir au pied du saule,
Dans le linceul, chemise inflexible des morts :
Je suis la main, qui garde, et la voix qui console. . . .
Reprends donc l'espérance, et dors.

Dors, le front sur mon cœur, ô mon Athénienne ;
Ses palpitations berceront ton sommeil.
Et, quand il seratemps, ma bouche sur la tienne
Sonnera l'heure du réveil.

Car, au désert brûlant de ton marasme sombre,
La guérison succède, ainsi qu'une oasis ;
Et, nous irons encore rêver dans la douce ombre
Des figuiers sacrés d'Eleusis.

Et nous irons encor, près de la mer sereine,
Nous promener parmi les souvenirs brisés ;
Et je déposerai sur ton front, ô ma reine,
Mille couronnes de baisers.

Et tu redeviendras la rose fraîche et pure,
Dont je suis le rosier ; et tu redeviendras
Le jasmin, qui suspend sa flexible nature
Au robuste appui de mon bras.

Non, tu ne peux mourir, c'est moi qui te le jure !
En vain le sort promet, ô fleur, de t'arracher.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A son serment cruel, le sort sera parjure :
Je lui défends de te toucher.

. . . .

A la pauvre mourante ainsi, pauvre poète,
Je parlais ; mais, voyant son regard s'égarer,
Un sanglot m'étouffa, ma voix resta muette ;
Et sur elle et sur moi je me mis à pleurer.

Athènes, 1863.

X

LA FILLE DE PRAXITÈLE.

Elle était belle, à rendre amoureux un archange !
Les plus vieux, les plus froids des brahmanes du Gange
Pour elle eussent rimé des madrigaux sanscrits.
Et sur le mont Ida, cette simple mortelle
Eût vu Pâris tomber à genoux devant elle :
Dût Vénus pousser les hauts cris !

Elle était belle, oh ! belle, à convertir Sodome,
A rendre fous d'amour ces contrefaçons d'homme,
Qui gardent sans amour le lit de la beauté.
L'austère Charles XII eût filé pour lui plaire ;
Entre ses mains, Joseph, la sagesse exemplaire,
Avec le manteau fût resté.

Tout en elle était charme, extase, poésie.
En place de Phryné Zeuxis l'aurait choisie.
Elle eût fait un agneau du chat-tigre Néron.
Grande et majestueuse, avec des bras d'albâtre,
Antoine, en la voyant, eût dit à Cléopâtre :
« Veux-tu te cacher, laideron ! »

Je la rencontrai seule au pied d'un noir platane ;
Je me mis à genoux, et je lui dis : Sultane !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et dans le gazon vert je baisai son pied blanc.
Je n'osais élever mes lèvres à ses lèvres.
Chose étrange ! mon cœur, plein d'orageuses fièvres,
Se sentait peureux et tremblant.

Le jour à son déclin baignait mon inconnue.
Elle était à demi couchée, à demi nue.
Rêveuse, elle mirait son front dans le bassin.
Un papillon, vêtu de rubis et de moire,
Sur sa gorge s'était posé, comme pour boire
Les gouttes de lait de son sein.

Cependant j'approchai ma voix de son oreille,
Et je lui dis : « Beauté, qui n'as point de pareille,
« Sous le ciel d'Orient blanche fille du Nord,
« Veux-tu m'aimer ? » La femme à la pose lascive,
Resta silencieuse, immobile et pensive.
Je songeai : Peut-être elle dort.

— Le Roi Phébus allait remettre son opale
Dans l'écrin bleu des flots. — Je lui dis : « Ange pâle,
« Aime-moi ! De mon cœur ne fais pas un martyr.
« Vite, la vie est plus fragile qu'une bulle.
« De la religion d'amour belle incrédule,
« Par moi laisse-toi convertir.

« Laisse-moi reposer cette nuit sous ton arbre.
« ..... Mais serais-tu pareille à ces femmes de marbre,
« Qui vendent leur amour contre de l'or ! Eh bien,
« Parle, combien faut-il à ton âme avilie ?
« O Danaé, je vais t'envoyer cette pluie. »
La femme ne répondit rien.

Je poursuivis, voyant qu'elle restait muette :
« Aime-moi : car je suis l'homme ardent, le poète :
« Aux pays immortels tu viendras avec moi.
« Sache que mon amour paye avec de la gloire
» Les coupes de baisers, que lui présente à boire
« La main des anges comme toi. »

Puis je lui dis encor : « La mer n'est pas méchante

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Ce soir : la vague joue et le gondolier chante.
« Veux-tu qu'en mon pays nous allions aborder ?
« La femme y peut ouvrir son voile et ses persiennes ;
« Et nous ne donnons pas à nos Circassiennes
« Des eunuques pour les garder. »

Vaines instances ! cris et larmes inutiles !
Pendant que mes deux bras, ainsi que deux reptiles,
L'étreignaient sur mon cœur en ébulition,
Sa lèvre à mes baisers demeurait insensible.
Désespoir ! Elle était la Junon impassible,
Dont j'étais le fol Ixion.

Etait-ce aversion ? N'était-ce que caprice ?......
...... En ce moment la mer, ainsi qu'une nourrice,
Sur le soleil couché referma son rideau.
Le pâle crépuscule éclaira mon idole,
Je vis et je compris : ma tête devint folle,
Et mes yeux se remplirent d'eau.

Coup de tonnerre au cœur, plus fort que mon courage !
Cette femme, de qui l'amour était ma rage,
Cette Vénus, ou mieux cette froide Pallas,
Ne pouvait rien guérir de ma douleur mortelle.
.. .. Corps de marbre, elle était fille de Praxitèle.
..... C'était une statue, hélas !

Smyrne, 1863.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI

MIRAMAR.

I

Le Château.

Au fond de la rive échancrée,
Il est posé coquettement,
Comme une coquille nacrée,
Au bord du liquide élément.

Autour de lui fraîche et riante,
La terre est une volupté ;
Le pilote au loin s'oriente
Sur son beau fronton blanc sculpté.

Pas un nuage qui noircisse
Le firmament des étés bleus !
Il se mire, comme Narcisse,
Dans l'eau, le château fabuleux.

La mer, par qui tant de navires
Innocents sont estropiés,
Fait sa toilette de zéphyres,
Pour lui venir baiser les pieds.

Dans ses vastes jardins les marbres,
Les rocailles et les jets d'eau
Egayent l'exil de grands arbres,
Dont l'équateur a fait cadeau.

De voluptueuses lianes
Pressent éperdûment le sein
Des Lédas, des Vénus, des Dianes,
Sortant sans robe du bassin.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les bois y sont pleins de mystères,
Et fourmillent de rossignols ;
Les clairs de lune solitaires
Ont des sourires espagnols.

Sur sa tête carrée et plane
Le château pour diadème a
Son belvédère, d'où l'œil plane
Sur un vaste panorama.

A vos pieds turquoise, émeraude,
Selon le vent et la saison,
L'Adriatique, où toujours rôde
Quelque navire à l'horizon.

Ici, là, sur l'onde changeante
Du vert au bleu, vous découvrez
Des points noirs, que l'écume argente :
Ce sont les marsouins désœuvrés.

Il fait beau temps ; la mer déplisse
Son front rogue, on dirait un lac.
Les matelots dans leur pelisse
Font la sieste sur le tillac.

La vague joue ; elle chuchotte,
Comme un enfant, sur tous les tons ;
Et le cheval de Dom Quichotte
Est moins doux que ceux des Tritons.

Le pêcheur dans cette eau dormante
En chantant traîne son filet.
Dieu ! que la mer est donc charmante !
Qu'elle est bonne quand il lui plaît !

Mais lorsque l'ouragan soufflette
Le visage de ce lion,
Il s'indigne, il gronde, il reflète
L'ouragan : c'est le talion.

Le flot écume, il grince, il beugle,
Poursuit les passants et les mord ;

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et son hydrophobie aveugle
Inocule à plus d'un la mort.

Les vapeurs à la rude écorce,
Ceux du *Lloyd Autrichien*,
Souvent échappent par leur force
Aux morsures de ce grand chien.

Mais malheur aux fragiles quilles,
A tous les esquifs hasardeux,
Qui marchent avec des béquilles !
Malheur à ces coquilles d'œufs !

Quand la grande chasse commence,
Les malheureux n'attendent pas ;
Mais bientôt les flots, meute immense,
Se précipitent sur leurs pas.

Ces bacchantes échevelées,
Les vagues viennent en grondant,
Donner aux barques ébranlées
Leur implacable coup de dent.

Les poissons ont faim, point de grâce !
A l'eau les gondoliers légers !
(Gourmands, si la marée est grasse,
Remercions les naufragés.)

Maintenant déchirez le voile
Du grand horizon nébuleux ;
Allez plus loin que cette voile,
Tache blanche entre les deux bleus.

Vous ne découvrez rien du reste ;
Mais l'esprit, œil qu'on ne voit point,
Là-bas vous montrera Trieste,
Trieste, Liverpool qui poind.

Puis Venise aux sombres légendes,
Reine en habit républicain,
Qui sur ses têtes les plus grandes
Levait la canne de Tarquin.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Venise, qui tous les jours baisse
Vers les lagunes du passé,
Jetée à son tour, vieille abbesse,
Dans les ombres de l'*in pace*.

Si votre œil à présent se guide
Dans le dédale des nimbus,
Vers l'occident, pays splendide,
Sépulcre d'or du roi Phébus,

Vous devinez, ensevelie
Dans les feux du soleil couchant,
La grande déesse Italie,
Erato, qui n'a plus de chant.

L'Italie, où l'on trouve Ancône,
Rome, ossuaire des grandeurs,
Naple et son formidable cône,
Le Vésuve, aux boyaux grondeurs.

Le Vésuve, mamelle impure,
Abcès du monde scrofuleux,
Tumeur, d'où la lave suppure,
Malgré le sang miraculeux ;

Le Vésuve, vieillard obscène,
Que l'âge ne peut apaiser,
Et de qui la bave malsaine
Tuera Naples dans un baiser.

En attendant Naples la folle,
Livre à la danse ses pieds nus,
Et, capricieuse, elle vole
De la Sainte Vierge à Vénus.

Ainsi du haut du belvédère
Tout cela se déroule, soit
Que sur la vague profonde erre
L'œil qui pense, ou l'œil qui perçoit.

Mais qui donc nous fera connaître
L'homme, l'enfant gâté du ciel,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui possède et parcourt en maître
Cet Eden artificiel ?

Est-ce un Dieu ! Vous le diriez presque.
Certes, Jupiter voudrait bien,
Contre ce bijou pittoresque,
Changer son roc olympien.

Mais ce château qui nous étale
Sa nudité blanche au grand air,
Ces jardins, perle orientale,
Se moquent bien de Jupiter.

Ce château blanc, paisible et riche,
Ces beaux jardins sont la villa
De Maximilien d'Autriche.
Vous cherchez Miramar ! C'est là.

II

Les Châtelains.

Le doux printemps couvre la terre,
Les lilas vont bientôt fleurir ;
La campagne est un grand parterre,
Où tout le monde peut courir.

Avril, le fiancé des roses,
A fait fuir, pâles et tremblants,
Les derniers froids, vieillards moroses,
Asthmatiques aux cheveux blancs.

La jeune nature est coiffée
De fleurs, les fleurs baignent ses pas,
Grâce à toi, Providence, fée
Généreuse, qu'on ne voit pas.

Que la terre est donc fortunée,
Quand vient le printemps gracieux !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelle éblouissante journée !
La terre vaut mieux que les cieux.

Mais les heures du soir sont proches,
Et les oiseaux font au soleil
De son départ mille reproches.
Pour lui, qui tombe de sommeil,

Sans pudeur il se déshabille,
Au lieu de rougir, il pâlit.
Ce n'est plus lui, c'est une bille ;
C'est Louis XIV entrant au lit.

Voici l'heure où le crépuscule
Fait onduler autour de nous,
Son vaporeux voile de tulle,
Dont les étoiles sont les trous.

En ce moment le castel ouvre
Ses portes au panneau sculpté,
Et le prince quitte son Louvre :
Une femme est à son côté.

Ils sont beaux tous deux. Leur visage
Semble ignorer encor les pleurs :
Car ils sont à cet heureux âge,
Où l'hiver même est plein de fleurs.

A cet âge, où toute la vie
Tient dans la coupe d'un seul jour,
Lorsque cette coupe est servie
Par ce Ganymède, l'amour.

Qelles ravissantes pensées
Doivent avoir ces beaux amants !
Ils vont, les mains entrelacées,
Ils ont des sourires charmants.

Où vont-ils ? Ils vont où les mène
Le caprice des amoureux.
Ce paradis est leur domaine,
Ces rossignols chantent pour eux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils vont, guidés par un génie,
Devant eux, soucieux de rien.
Ils sont les *Paul et Virginie*
De ce cottage illyrien.

Le passé pour eux n'est qu'un songe,
Dont ils se souviennent, voilà !
Quant à l'avenir, ce mensonge,
Leurs yeux ne vont pas jusque là.

Ils ont le présent, fruit suave,
Qui sous la dent renaît toujours.
Il n'est pas un d'eux, qui conçoive
L'existence sans les beaux jours.

Ils vont ; leur rêve inépuisable
N'a jamais fini de causer.
Aux brins de mousse, aux grains de sable
Ils donnent leurs pieds à baiser.

Ils se figurent, folle idée,
Que leur essence est d'être heureux,
Et que la vieillesse ridée
Ne tombera jamais sur eux.

Ils croient que la nature est faite
Pour les servir et les aimer,
Et que, si la terre est en fête,
Ce n'est rien que pour les charmer ;

Que la lumière est une manne,
Qui du ciel tombe à cause d'eux ;
Que le bonheur du monde émane
De leur bonheur à tous les deux.

Ils croient que le concert immense
Que nous donne le clavecin
De la terre, est une romance,
Improvisée à leur dessein ;

Que sans eux l'espiègle zéphyre
S'ennuierait vite et dormirait,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que leur visite doit suffire,
Pour faire chanter la forêt.

Il faut que tout cède bien vite
A leurs désirs capricieux.
Voilà que le soleil les quitte ;
Etoiles d'or, ouvrez les yeux.

Ouvrez-vous, rideaux, de l'alcôve,
Nos deux beaux amoureux sont las.
Va-t-en, vieil hiver triste et chauve !
Ma princesse veut des lilas.

Allons ! que le printemps revête
Ses insignes éblouissants !
Chantez, rossignol et fauvette :
Ma princesse aime vos accents.

Parfois sur la vague docile,
Fuyant le rivage importun,
Ils vont, et, quand la barque oscille,
Peureuse, elle embrasse quelqu'un.

Ce quelqu'un, c'est lui, beau pilote.
Son bras rend lien pour lien.
Il se penche et lui dit : Charlotte !
Elle dit : Maximilien !

Ils naviguent au clair de lune,
Dans un seul nid deux alcyons,
Se racontant l'une après l'une
Leurs deux imaginations.

La mer connait leur doux passage,
Nourrice, elle aime à les bercer.
Elle dit à l'Autan : « Sois sage !
« Mes deux beaux cygnes vont passer. »

Sœur brune de l'aurore blonde,
La nuit, qui gâte ces oiseaux,
Déroule sur la paisible onde
Son tapis d'étoiles sous eux.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis la barque regagne l'anse
Dans les bras des flots apaisés ;
Et la mer garde le silence
Sur le nombre de leurs baisers.

Ainsi coule leur existence.
Leurs cœurs, le long de ce chemin,
Entre eux n'ont jamais de distance :
Amour, ce soir ! amour, demain !

Maintenant ils ont en partage,
La nuit plus douce que le jour,
Ces deux ramiers de l'ermitage,
Ces solitaires de l'amour.

Dormez ! Que Dieu soutienne et garde
Vos jours, ces liserons grimpants !
Mais prenez-garde, prenez-garde
A l'avenir, ce guet-à-pens !

(*A Suivre*),

XII

LE JUGEMENT DE DIEU.

Quand Charlemagne eut fait tout ce qu'il voulait faire,
Et moulé dans sa main un côté de la sphère,
Se sentant faible, vieux et satisfait, il mit
Son front sur l'oreiller funèbre, et s'endormit.
Puis on l'embauma, comme un Pharaon d'Egypte.
Ensuite on descendit le grand mort dans la crypte ;
On referma la tombe, et l'on marqua d'un scel
La pierre, qui couvrait le maître universel.

Le corps était là, morne, abandonné, livide,
Seul, comme un prisonnier, dans le sépulcre vide,
Prince, ayant le tombeau pour éternel manoir.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais l'âme, cet oiseau, dont le corps est l'œuf noir,
Ainsi qu'un aigle, ayant brisé sa coque immonde,
Volait à grands coups d'aile aux pays d'outre-monde.

De soleils en soleils bientôt elle arriva
Au pied de la montagne, où s'assied Jéhovah.
L'homme et l'être divin étaient là, face-à-face,
Et l'Empereur pensait : Que faut-il que je fasse ?
Une voix lui cria tout bas : « Explique-toi. »
Alors il releva la tête, et sans effroi,
Il dit : « Je suis celui, dont tout l'univers parle,
Et qu'on pleure aujourd'hui, le grand empereur Charle.
J'ai conduit, j'ai réglé, j'ai porté dans ma main,
Ainsi qu'un nid d'oiseaux, le quart du genre humain.
Mon père s'appelait Peppin. C'était un homme
De courte taille, mais de ceux que l'on renomme,
Et pour aïeul, Seigneur, j'eus ce Charles-Martel,
Dont le front des païens sentit le poing mortel.
Moi, je n'ai pas été différent de mes pères.
J'ai mis le pied comme eux sur toutes les vipères.
L'Allemagne adorait dans un temple odieux
Son Irmensul, autel du dernier des faux-dieux.
J'ai fait dans Eresbourg, forteresse saxonne,
Entrer mes Francs, soldats, qui ne craignaient personne.
Ils ont rasé le temple, ils ont du bois sacré
Fait un bûcher splendide à l'Irmen exécré.
Aujourd'hui l'herbe verte a mis sa moisissure
Sur ce cadavre-dieu, percé de ma blessure.

« Mais l'idole tombée et réduite en tronçons
Restait debout encor dans l'âme des Saxons.
Il fallut l'écraser en ce dernier repaire
Par des combats plus durs que ceux de mon grand-père.
A frapper ce serpent mon glaive s'émoussait ;
Une tête coupée aussitôt repoussait.
La moitié de mon règne a sué dans cette œuvre
De la Saxe, rebelle et vivace couleuvre.
Les prêtres vainement baignaient de leurs sermons
Cet âpre sol pierreux, hanté par les démons.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

De l'eau du saint baptême hydrophobe incurable,
La Saxe à l'évangile était impénétrable.

« Sombre lutte ! combats formidables ! Je dus,
Pour guérir ces esprits, par l'ange noir mordus,
Les passer par le sang, et dans cette onde horrible
Laver de ces païens l'entêtement terrible,
Et, pour premier emblème orthodoxe, imposer
Mon glaive, croix de fer, dangereuse à baiser.
Enfin la grâce vint me prêter assistance.
Le baptême noya la longue résistance ;
Et la Saxe d'Odin, chrétienne jusqu'au cœur,
Vit en moi son apôtre, et non plus son vainqueur.

« Ce n'est pas tout. Jalóux de l'honneur de l'église,
Et dans la vérité voulant que chacun lise,
J'ai fait, pour éclaircir les brumes de l'erreur,
Tout ce qu'un chrétien peut faire, étant empereur.
Et j'ai plusieurs fois même assemblé des conciles,
Chargés de dénouer les dogmes difficiles.

« J'ai, contre les vautours, qui venaient l'assiéger,
Défendu le bercail de Rome et son berger.
J'ai bâti cent couvents de moines et de nonnes,
Où j'ai fait aboutir des rivières d'aumônes.

« Je n'ai pas été dur au peuple, qui rampait
Devant mon trône, dans l'ornière du respect.
Sur cette populace, indigente, éblouie,
J'ai de mes charités versé la grande pluie.
Pouvant beaucoup punir, j'ai beaucoup pardonné ;
Et, riche, j'ai toujours aveuglement donné.

« Mon empire fut grand ; mon renom fut immense.
Aux pays lumineux, où le soleil commence,
Ma gloire eut des échos. L'invincible sultan
De Bagdad, Aaroun, prince mahométan,
Me tendit, par dessus les montagnes d'Asie,
Sa main, pleine de paix, d'or et de courtoisie.

« J'eus pour limites l'Ebre au sud, au nord l'Oder.
Un grand Roi veut du large et n'a jamais trop d'air.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toute l'Europe, sauf la Grèce byzantine,
Mit ses baisers au bas de ma pourpre latine.

« Enfin, chargé de gloire, aimé, craint et béni,
N'ayant rien commencé qui n'ait été fini,
Paisible possesseur de l'occident rebelle,
Corps, auquel j'ai donné pour tête Aix-la-Chapelle,
Patrice des Romains, empereur, roi des Francs,
Grand médecin du pape et de tous les souffrants,
Ayant, de mon vivant, reçu pour épithète
Le nom de Grand, soudain j'ai senti sur ma tête
Le poids de l'âge. Alors, m'inclinant devant Dieu,
Sans murmurer, j'ai dit à l'univers adieu.
Et maintenant, Seigneur, vous venez de m'entendre,
Et me voilà ! »

Le père éternellement tendre
Regarda Charlemagne, et lui dit : Empereur,
Du grand champ des humains glorieux laboureur,
O mon fils, assieds-toi, là, sur une des marches
De mon trône, à mes pieds, parmi les patriarches. »
Charlemagne obéit, et s'assit radieux,
Aux pieds de l'Eternel, entre les demi-dieux.

En ce moment on vit arriver de la terre
Une autre âme : c'était celle d'un prolétaire.
— Ton nom, demanda l'Être ? » Et l'âme répondit :
« Hélas ! je ne suis rien qu'un abject, un maudit.
Dans le monde, chemin, pavé de pierre dure,
Je n'ai jamais été que poussière et qu'ordure.
Mon nom ! je n'en sais rien : car je n'ai pas connu
De parents ; dans la boue on m'a ramassé nu,
Le long d'un grand chemin, parmi les vers de terre,
Tout petit : à cet âge on est dans le mystère.
J'ai grandi sous la main, ou plutôt sous les pieds
D'un maître. Qu'est-ce donc, Seigneur, que j'expiais ?
Car cet homme était dur, implacable, et sa rage
Faisait contagion dans tout son entourage.
L'un me frappait du poing ; l'autre me bafouait ;
L'autre essayait sur moi la mèche de son fouet.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ses chiens mêmes, voyant rire de mes blessures,
A mon fardeau de coups ajoutaient leurs morsures.

« Puis il fallait suer du matin jusqu'au soir,
Dans les champs, dans les bois, à l'étable, au pressoir,
Battre le grain, et puis tourner le lourd cylindre
Pour l'écraser, et puis défense de me plaindre.
Et, quand j'avais tourné la meule du moulin,
Moissonné, vendangé, fauché l'herbe ou le lin,
Coupé d'énormes troncs à grands coups de cognée,
Répandu ma sueur, ainsi qu'une saignée,
Rempli le ratelier des chevaux et des bœufs,
Arraché les pourceaux à leurs plaisirs bourbeux,
Quand tout le monde avait mangé, même l'étable,
A moi, qui n'osais pas m'approcher de la table,
Le maître sans pitié jetait insolemment
Un pain d'orge : .... ses chiens en avaient de froment.

« Je n'avais rien, pas même un grabat pour m'étendre,
Pas même à l'écurie un peu de paille tendre
Je dormais sur le seuil, au hasard de la nuit,
Moi, le neuvième chien : car on en comptait huit.

« O supplice éternel ! abjection profonde !
J'étais le marche-pied vivant de tout le monde.

« Et tout ce que la terre appelle volupté,
Contentement, loisir, bien-être, amour, gaîté,
Tous ces fruits, si vantés de l'arbre de la vie,
Hélas ! faisaient en vain bouillonner mon envie.
Aux portes du festin misérable étranger,
Je n'en ai jamais eu même un os à ronger.
Les fiancés, les époux, les heureux de la terre
Se promenaient devant mon chenil solitaire.
J'entendais leurs chansons ; et leur rire moqueur,
Ainsi qu'un coup de lance, arrivait à mon cœur.
Et leurs lèvres, charbons que le désir attise,
Faisaient en se touchant flamber ma convoitise.
Ils savouraient, avec de doux frémissements,
Les baisers, ces primeurs du jardin des amants.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je les voyais s'aimer ! O rage ! ô rage ! ô rage !
Et mon cœur s'emplissait d'un écumeux orage :
Car tous, excepté moi, cueillaient un peu d'amour.
.... J'étais le vil chapon de cette basse-cour.

« Si j'implorais parfois la pitié d'une femme,
Son mépris m'écrasait, comme un crapaud infâme ;
Ou bien, avec horreur, pâle, elle reculait :
Car c'est peu d'être abject et pauvre...... J'étais laid.

« J'ai passé soixante ans dans cette fosse immonde,
De la misère, nu, déshérité du monde,
Brisé de lassitude, et de froid, et de chaud,
Enchaîné dans la vie, ainsi qu'en un cachot,
Sentant toutes les dents de toutes les mâchoires
Me déchirer, nourri de miettes dérisoires,
Me voyant mesurer tout, même le sommeil,
Vêtu de coups de fouet et de coups de soleil.

« Un jour mon maître vit que je n'étais plus jeune,
(On vieillit vite avec la torture et le jeûne,)
Que mes jambes tremblaient en marchant, que mon dos,
Si robuste, pliait sous les moindres fardeaux,
Que les prés et les champs n'étaient plus soignés, comme
Aux jours, où j'étais fort et vif Alors cet homme,
Me trouvant inutile et trop cher à nourrir,
Me jeta dans la rue, en disant : « Va périr. »

« Il fallut me glisser, comme une larve impure,
A travers les humeurs, que la terre suppure,
Traînant de porte en porte et d'égoûts en égoûts
Mon corps, excorié d'ulcères et de coups,
Ayant à me défendre en ce rude calvaire,
Contre les durs cailloux et les éclats de verre,
Contre les ronces, coups de griffe des chemins,
Les chiens, les moucherons et surtout les humains.
J'étais la bête immonde et sâle, la chenille ;
Ma chair trouée avait un aspect de guenille.
Les mères empêchaient que l'enfant m'approchât.
« Du pain, disais-je ! » et l'on m'envoyait un crachat.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et les moins insolents essuyaient leurs sandales
Sur mes reins, devenus aussi durs que les dalles.
Le soir on me chassait des seuils : on avait peur
Que mon corps gangrené laissât une vapeur.
Je m'en allais dormir, comme une bête fauve,
Sur les routes : j'avais le fossé pour alcôve.
Quelquefois dans la nuit les insectes, les vers,
Et les crapauds venaient fourmiller au travers
De mon corps, et chercher dans le creux de mes plaies
Un peu de chaleur : car il fait froid dans les haies,
Moi, je les laissais faire ; et, presque aussi nu qu'eux,
Mendiant, j'abritais ces mendiants visqueux.
N'étais-je pas le frère aîné de la vermine ?
Et puis, je songeais : Dieu peut-être m'examine.

« Enfin (et je bénis mon meurtrier), hier
Un cavalier rapide, insouciant et fier,
Me trouvant sur la route, ainsi que j'ai coutume,
Me prit pour un monceau de fanges et d'écume;
Et son cheval me mit au front ses quatre fers.
Ce sont les derniers maux, Seigneur, que j'ai soufferts.
Car la mort, si longtemps de mes cris appelée,
Est entrée enfin par cette dernière plaie.

« Maintenant me voilà, mon Dieu ! J'ai bien souvent,
Dans le temps, où j'étais misérable et vivant,
Entendu raconter par la bouche du prêtre
Que vous êtes plus franc, vous, que l'homme n'est traître,
Meilleur qu'il n'est mauvais, plus tendre qu'il n'est dur :
Et, brisé, j'espérais en ce Bon Dieu futur.
Je ne demande rien cependant, ô mon juge,
Qu'un petit coin de grâce en votre grand refuge,
Vers la porte du ciel, entre les moins bénis,
Même parmi les chiens des célestes chenils,
Un angle ténébreux, où ma laideur s'efface,
D'où je puisse entrevoir un peu de votre face.
C'est assez : car, le long de mes terrestres pas,
Je n'ai fait aucun bien, Seigneur, ne pouvant pas.
Je n'ai, pour émouvoir votre miséricorde,
Qe mes flancs, entamés par soixante ans de corde. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'être resplendissant regarda l'être obscur.
Déjà les saints, vêtus d'étoiles et d'azur,
Croyant que le Grand Juge allait crier : « Recule ! »,
S'apprêtaient à cracher sur cet animalcule

Mais le Bon Dieu, tendant sa lumineuse main,
Saisit tout doucement ce ver-de-terre humain.
Puis, attirant à lui la pauvre âme indécise,
Lui fit gravir le trône, où sa gloire est assise,
La baisa sur le front, et, lui montrant du doigt
Un siége, près du sien, il lui dit : « Assieds-toi.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TROISIÈME RAPPORT

SUR LES

FOUILLES SCIENTIFIQUES

DE LA VALLÉE DE BAUME

(Voir ceux des années 1865 et 1867.)

PAR

LOUIS CLOZ

Peintre, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TROISIÈME RAPPORT

SUR LES

FOUILLES SCIENTIFIQUES

DE LA VALLÉE DE BAUME

(Voir ceux des années 1865 et 1867.)

MESSIEURS,

Après deux années de silence, je viens vous entretenir de nouveau des fouilles que vous m'avez chargé de diriger dans la vallée de Baume; mais avant de vous faire connaître leur état actuel et les objets qu'on y a trouvés récemment, vous me permettrez de vous exprimer ma satisfaction de les voir appréciés par l'élite des savants de notre époque, et mon regret que notre Société n'ait pas assez d'argent pour les terminer promptement afin d'arriver plus tôt à l'explication des faits qu'elles nous révèlent. Ces fouilles, vous le savez, intéressent plusieurs sciences : dans la grotte supérieure (ou des roches), la géologie par le magnifique dépôt d'alluvions qu'elle contient et la paléontologie par les dents qu'elle recèle; auprès de la source, l'archéologie par les nombreux débris de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poterie enfouis dans le terrain environnant ; et l'anthropologie, puisque les dernières fouilles nous ont donné deux têtes de fémurs et quelques fragments de crâne humain enfouis sous 4 mètres de tufs. Avec la somme minime que je vous ai demandée l'année dernière, j'ai pu faire terminer complètement la petite tranchée et presque achever la grande ; le peu qui en reste au fond étant formé principalement d'argile plastique ne contenant aucun débris organique, j'ai jugé plus utile pour notre Société de diriger les recherches auprès de la source et sur les bords du torrent.

Voici maintenant le rapide exposé des faits reconnus et des objets trouvés dans chacun de ces gisements.

GÉOLOGIE.

En achevant la petite tranchée (voir le plan), les ouvriers n'ont trouvé qu'une couche d'argile jaune, desséchée, en pente d'Est à Ouest comme le roc vif sur lequel elle repose ; cette couche a de 0 m. 60 à 0 m. 80 cent. d'épaisseur et parait exister sans interruption de l'entrée au fond en occupant tout le côté Est de la grotte. Juqu'à ce jour elle n'a restitué aucun débris organique et s'est montrée constamment recouverte par les dépôts de sables et de graviers roulés.

La grande tranchée, suffisamment achevée pour son étude géologique, a maintenant 26 mètres de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

longueur, 2 m. 30 de largeur et autant de profondeur; les terrains qu'on en a extraits ont été trouvés dans le même ordre de superposition que les années précédentes, ainsi qu'on peut encore le vérifier contre les deux parois, mais avec des proportions bien différentes. La couche d'argile jaunâtre qui existe supérieurement est analogue à celle que déposent la plupart de nos rivières pendant leurs débordements; elle n'a que quelques centimètres à l'entrée de la grotte, puis s'élève et augmente progressivement jusqu'au fond où elle a plus de 2 mètres 50 d'épaisseur; elle n'a donné jusqu'à ce jour ni débris organique, ni vestiges de l'industrie humaine. On rencontre au-dessous le conglomérat très dur, épais de 3 ou 4 c. recouvrant uniformément et de niveau les sables et graviers roulés. Le troisième dépôt, formé de couches ondulées, est épais de 2 mètres au milieu, et diminue graduellement jusqu'au fond de la grotte où il n'a plus que 0 m. 50 cent. d'épaisseur à 26 mètres de l'entrée. Un nouveau conglomérat, aussi dur et plus épais que le premier, termine nettement ce dépôt et repose sur la couche d'argile inférieure occupant le côté Est et le fond de la grotte; elle est de même nature que la supérieure et possède la même pente. Cette argile n'ayant encore restitué aucun débris organique, j'ai jugé inutile de la faire enlever jusqu'au roc vif situé au-dessous. Elle est en pente du fond de la grotte à l'entrée et transversalement d'Est à Ouest.

La stratification différente de ces divers dépôts me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraît extrêment remarquable et me confirme dans l'opinion que j'ai déjà émise que leur formation ne peut s'expliquer par les phénomènes géologiques de l'époque actuelle et qu'il faut l'attribuer à ces grands cataclysmes qui ont changé jadis l'aspect de nos contrées. Je n'émets là que mon opinion personnelle et je désire vivement, dans l'intérêt de la science, que des géologues expérimentés viennent étudier sur place cet unique et magnifique dépôt situé à 130 mètres au-dessus de la vallée. Le facile accès de la grotte et l'abondante lumière qui, par sa vaste entrée, pénètre jusqu'au fond, permettent d'en observer les moindres détails ; aussi, suis-je convaincu que cette visite est le seul moyen de déterminer d'une manière certaine l'époque et les causes de sa formation, ce qui ferait faire un grand pas à la solution de la question encore si controversée des époques glaciaires et diluviennes.

PALÉONTOLOGIE.

J'ai fait déterminer à Paris par MM. Ed. Lartet et Paul Gervais, quelques-unes des dents trouvées cette année en continuant les tranchées. Ces savants les ont classées dans les mêmes genres que celles que nous leur avions déjà soumises il y a plus de deux ans, mais ils n'ont pu en préciser les espèces vu leur isolement et l'état incomplet de quelques-unes Voici leur énumération :

12 molaires de bœuf.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

8 molaires de cheval.
2 — de cerf.
1 — d'hyène.

1 fragment de molaire de rhinocéros, d'une autre espèce que le tichorrinus.

1 molaire d'un grand sanglier.

4 molaires d'ours, dont 3 sont encore adhérentes à un fragment de maxillaire supérieur.

3 canines de carnassiers de moyenne taille.

1 belle canine de grand félis, à laquelle 2 fortes arètes latérales donnent un aspect triangulaire (longueur de l'émail, 0 m. 045 millim.)

4 canines d'ours avec leur racine osseuse, (longueur de l'émail, 0 m. 035 millim., longueur totale des dents 0 m. 090 millim.)

Ces 4 canines et les six dernières molaires reposaient directement sur l'argile inférieure et adhéraient fortement au conglomérat qui la sépare des cailloux roulés aux dépens desquels il s'est formé ; les autres dents gisaient au-dessus, à peu de distance des premières, mêlées à de nombreux débris d'ossements très-détériorés par le roulis et l'humidité constante du sol ; plusieurs m'ont paru plus gros que ceux de nos grands quadrupèdes européens, mais un seul a pu être conservé, c'est une phalange digitale de ruminant. En résumé, j'ai pu recueillir, cette année, 37 dents appartenant à 9 genres différents et où se trouvent probablement quelques espèces que nous n'avions pas encore, plus d'autres dents incomplètes et des débris d'émail.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces débris d'animaux si différents, réunis dans un même lieu, appartiennent-ils à la faune *tertiaire* ou *quaternaire*? ou seraient-ils le mélange des deux faunes et la transition des deux époques par suite de quelques grands cataclysmes? C'est une question qu'on ne résoudra pas d'une manière satisfaisante, sans venir étudier sur place la composition du dépôt qui renferme ces débris et sa situation par rapport aux localités environnantes.

ARCHÉOLOGIE.

C'est toujours avec un nouveau plaisir que je fais rechercher dans la bande de terreau située sous 4 mètres de tufs; car, indépendamment des objets historiques que nous pourrons y découvrir, l'ancienneté de cet humus est elle-même un problème très-important à résoudre, tant pour en fixer l'âge que pour préciser les causes diverses qui l'ont successivement formé et interrompu, ce qui nécessitera probablement des fouilles très-étendues et une observation très-minutieuse des moindres vestiges qu'elles mettront au jour. En attendant cette solution, voici ce qu'on y a trouvé l'été dernier : Un onyx translucide (quelques fois nommé silex), taillée par éclat pour former une pointe de flèche en forme de feuille (*Planche 1re figure 4*). Cette pierre est mince, arrondie d'un côté, en pointe de l'autre et tranchante sur tout son pourtour; elle n'a que 0 m. 006 millim. d'épaisseur, 0 m. 023

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

millim. de largeur et 0 m. 037 millim. de longueur en y comprenant la pointe cassée depuis longtemps ; son aspect est blanc laiteux, presque opaque, avec des bandes sinueuses plus foncées, diaphanes, d'un ton gris-violacé pâle, se reproduisant à l'inverse par transparence. Elle devait probablement se fixer à l'extrémité d'un roseau fendu, et peut-être rester dans la plaie lorsqu'on en retirait le roseau. Dans l'espoir d'en trouver d'autres j'ai fait continuer les recherches au même endroit, mais elles n'ont plus produit que de rares débris de poterie grossière et quelques fragments de charbon et d'ossements ; puis le 5 novembre, 2 molaires de bœufs, 1 tête de fémur et des fragments de crâne humain, comme pour exciter ma curiosité et mes regrets lorsque la rigueur de la saison et mes occupations me forçaient d'interrompre les travaux. Ces fragments sont noirâtres, d'une épaisseur moyenne, légers et très-durs ; ils sont trop petits pour qu'on puisse reconnaître si la forme du crâne était différente de celle de nos jours.

Plusieurs personnes, se basant sur ce que les tufs de la vallée de Baume diffèrent des stalagmites, brèches et autres concrétions modernes, pensent que ces débris sont antédiluviens : je ne déciderai pas cette question, mais j'affirme 1° que depuis un temps immémorial les tufs ne se forment plus ; 2° que depuis des siècles le torrent n'a pas exhaussé son lit, ni déposé de sédiment calcaire sur ses rives ; 3° que les dents de bœuf et de cerf trouvées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec les débris de poteries sous les tufs sont identiquement semblables de forme et de grosseur à celles qu'on a trouvées parmi les cailloux roulés dans la grotte des roches. En présence de pareils faits, il me parait de la plus haute importance que les princes de la science viennent assigner un âge à ce curieux dépôt.

Les bords de la source ont produit plus que je n'en attendais d'après les trouvailles antérieures. Ce sont toujours d'abondants débris de poteries, de charbons et d'ossements d'animaux, mais en plus : 1° Une belle lame de couteau en bronze (*Planche 1*, *fig. 1*), trouvée à 0,60 cent. de profondeur; elle est longue de 0,086 millim., large de 0,023 près du talon, et seulement de 0,008 à l'extrémité qui est arrondie ; son épaisseur maximum est de 0,003 millim., et la convexité du dos assez forte ; deux sillons peu profonds sont tracés sur la largeur de la lame et l'un deux en suit la courbure sur toute la longueur. Le prolongement qui servait à la fixer au manche n'a que 0,012 millim de largeur et 0,025 de longueur ; il est percé dans son milieu d'un trou rond de 0,005 mill. de diamètre. La couleur de ce bronze est d'un beau jaune recouvert uniformément d'une patine brun foncé cachée sous une forte couche d'oxyde vert bleuâtre. Cette lame est analogue pour la forme et les dimensions à celles qu'on a trouvées fréquemment dans les stations lacustres des lacs suisses.

2° Une épingle également en bronze (*Planche 1re fig. 2*) fortement oxidée, trouvée à 0,80 cent. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

profondeur ; cylindrique, longue de 0,073 millim., et épaisse de 0,002, cette épingle est munie d'une tête ronde de 0,003 millim de diamètre surmontée d'un petit cylindre de 1 millim. 1/2 de diamètre sur autant de longueur.

3° Une pierre noire et polie, un peu elliptique, aplatie sur une face et arrondie sur ses bords, longue de 0,096 millim., large de 0,075 et épaisse de 0,033. Cette pierre, sorte de serpentine des Alpes, très-lourde par rapport à son volume, trouvée également à 0,80 c. de profondeur parmi les débris de poteries, a-t-elle été apportée en ce lieu par les hommes pour leur servir d'arme ? ou bien serait-ce un erratique ?

Je ne puis le dire, mais j'ajouterai qu'une pierre de même nature, de même grosseur et de forme presque semblable, a été trouvée profondément dans les cendres du Puits-salé de Lons-le-Saunier.

En outre de ces objets qui ont accru la collection d'antiques de notre musée, les fouilles en ont encore produit d'autres qui, quoique sans valeur intrinsèque et méprisés du vulgaire, ont pourtant une grande valeur scientifique, car ils nous initient au genre de vie des premiers habitants de cette vallée. Ce sont : 1 défense de sanglier, un fragment de mâchoire et 7 ou 8 dents du même animal ou de cochon domestique ; 1 canine et 5 dents de chien adhérentes à un fragment de maxillaire supérieur ; un fragment de maxillaire inférieur et 3 dents de solipède de petite taille ; 8 molaires de bœuf, 16 molaires de mouton, 1 de cheval, plusieurs dents

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

indéterminées, et quantité d'os brisés. Les peuples qui se nourrissaient de ces animaux étaient-ils chasseurs, pasteurs ou agriculteurs ? On ne peut encore rien affirmer ; mais j'ai l'espoir qu'avec de nouvelles fouilles, et par la nature, la forme et le nombre des objets trouvés, nous pourrons plus tard résoudre ces questions.

Je trouve une pensée analogue dans le savant ouvrage de sir John Lubbock *(L'Homme avant l'Histoire)*, et je crois utile d'en extraire les lignes suivantes :

Dans l'article *Tumulis*, page 118 : « ... Il serait bien intéressant de savoir quels étaient les animaux domestiques de l'Europe septentrionale pendant l'âge de pierre. Quelques archéologues croient que le chien était à cette époque le seul animal réduit à l'état de domesticité ; d'autres, au contraire, pensent que la vache, le mouton, le cochon et la chèvre, peut-être même le cheval, ont été réduits à l'état domestique dans le nord depuis une époque fort reculée..... » — Pourquoi dans le nord seulement? — Et dans les habitations lacustres de la Suisse, page 145 : « ... Il y a, toutefois, un fait intéressant à noter, c'est que dans les plus vieilles stations, le cerf surpasse le bœuf par le nombre des spécimens, tandis que c'est le contraire dans les stations plus modernes des lacs occidentaux... le mouton est très-abondant dans les stations récentes... » — Et page 157 : « Les animaux domestiques comparativement rares pendant l'âge de pierre, devinrent plus nombreux après la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

découverte du bronze... On ne peut conserver ces animaux pendant l'hiver qu'en mettant de côté des provisions et en leur procurant un abri. Un peuple pasteur doit forcément atteindre à une civilisation plus avancée qu'une nation de chasseurs, etc... »

J'ajouterai que, d'après le même auteur, les ossements de chien et de cheval ne sont communs que dans les stations les moins anciennes, et que ceux de poule n'ont été trouvés qu'une seule fois dans une station de l'âge de bronze.

Il est très-curieux de voir les mêmes faits se reproduire dans les fouilles de la vallée de Baume, à la source du Dard. Ils semblent prouver que plusieurs milliers d'années avant l'arrivée des Romains, les habitants de cette partie du Jura, comme ceux de la Suisse, jouissaient d'une civilisation assez avancée, et peut-être avaient la même origine. Espérons que d'autres matériaux, tout aussi insignifiants par eux-mêmes, nous révèleront de nouveaux faits concernant cette époque antéhistorique.

Les nombreux débris de poteries qui gisaient auprès de ces objets *(voir les planches 2, 3 et 4)* sont analogues comme matière à ceux qu'on a trouvés dans les recherches précédentes et reproduisent à peu près les mêmes profils de rebords et les mêmes motifs d'ornements, mais avec des différences si sensibles qu'on ne peut nier, en les voyant, que ces vases ont été fabriqués isolément, sans autre instrument que l'adresse manuelle du potier et le souvenir de ceux qu'il avait déjà vus.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les fouilles bien restreintes opérées l'année dernière, j'ai pu recueillir plus de 100 fragments nouveaux, dont 3 sont des fragments d'anses, 15 font partie de fonds de vases, 25 portent des ornements nouveaux, et 50 sont des débris de rebords avec ou sans ornements, ce qui porte à plus de 250 les divers spécimens que nous pourrions montrer actuellement; je n'ai pas conservé ceux qui n'offraient rien de caractéristique. En suivant attentivement ces recherches et parfois les faisant moi-même, j'ai pu me convaincre, non-seulement que ces restes provenaient du brisement volontaire des poteries, mais encore qu'ils avaient été disséminés intentionnellement par l'homme, même après une rupture accidentelle, car je n'ai pas encore pu trouver, sur plusieurs centaines, un seul fragment de deux décimètres carrés de surface et, sauf un seul cas, j'ai vainement essayé de faire concorder les cassures de plusieurs morceaux trouvés ensemble ou à peu de distance l'un de l'autre.

A ce propos, on ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant de Lubbock, page 118 :

« Quelques nombreuses que soient les variétés de poteries trouvées dans les *tumulis* antéromains, elles semblent avoir été toutes faites à la main, sans se servir du tour à potier; elles sont composées d'argile mélangée de sable et souvent de cailloux, très-rarement on rencontre des anses, les goulots semblent avoir été inconnus... » — Et plus loin, page 169 : « ...Pendant l'âge de pierre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ornementation des poteries consiste en impressions faites avec l'ongle ou avec le doigt, ou quelquefois avec une corde attachée autour de l'argile molle. Les lignes sont toutes droites ou, si elles sont courbes, elles sont irrégulières. Pendant l'âge de bronze, les matériaux sont préparés avec plus de soin, nous retrouvons les dessins de l'âge de pierre, mais en outre des cercles et des spirales ; l'imitation des animaux et des plantes caractérise l'âge de fer... »

D'après ces descriptions, les débris de poteries trouvés sous les tufs remonteraient à une antiquité très-reculée, et ceux de la source à l'époque de transition des deux âges de pierre ou de bronze, ou plutôt à ces deux périodes successives, car on y trouve superposées les argiles très-grossières de la première période avec d'autres d'un grain plus fin, d'une argile plus pure et d'une cuisson plus parfaite quoique reproduisant les mêmes rebords et ornements; et si, d'une part, on n'a trouvé que 4 fragments d'anses et un seul goulot dans les débris de près de 300 vases, d'autre part, les nombreux débris d'animaux domestiques et les 3 objets de bronze trouvés dans ce dépôt le classent définitivement dans cette dernière époque. Quant aux débris trouvés dans la grotte supérieure *(voir les figures 5 à 13 planche 1re)*, la finesse de leur pâte et la perfection de leur cuisson les font attribuer sans hésiter à l'époque gallo-romaine, bien qu'ils n'aient aucun ornement caractéristique.

En rapprochant tous ces faits, en considérant les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

objets de toute nature qui ont été recueillis jusqu'à ce jour et les résultats qu'ils promettent pour l'avenir, je désire vivement que les fouilles puissent être continuées sur un vaste espace pour mieux juger de l'ensemble, du nombre et des places relatives des choses trouvées afin d'arriver plus tôt à des conclusions certaines sur chacune de ces périodes.

Ce travail sera facile auprès de la source où le gisement affleure le sol, mais il n'en sera pas de même sous les tufs, car il faudra d'abord en enlever 3 ou 4 mètres d'épaisseur pour découvrir la bande de terreau qui contient ces vestiges anciens, opération qui sera très-dispendieuse. N'ayant pas encore fait de sondages en cet endroit, je ne puis dire jusqu'où s'étend ce terreau ; ni ce que coûteront ces recherches ; mais je puis mieux préciser pour celles de la grotte des roches ; si le dépôt restant se trouve dans les mêmes conditions que ce que l'on en a déjà extrait (et cela me paraît probable), on peut évaluer à 400 mètres cubes le terrain qui reste encore à l'ouest de la grande tranchée longitudinale, la seule partie réellement productive ; or, comme la fouille et le transport des sables et graviers au dehors de la grotte nous a coûté jusqu'à ce jour 1 fr. 50 par mètre cube, l'achèvement de ces travaux nous coûtera encore 600 fr., à moins de circonstances imprévues ; il faudra probablement une somme égale, et peut-être bien supérieure, pour les recherches à la source et sous les tufs ; il nous devient donc im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR 1868.

Officiers de la Société.

M. le PRÉFET du département, ✻, *président d'honneur.*

Président : M. BORIS ✻, ingénieur en chef.

Vice-Président : M. TOUBIN, professeur.

Secrétaire-archiviste : M. F. GUILLERMET, homme de lettres.

Trésorier : M. Léon CLERC, contrôleur des contributions directes.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.

BAILLE, Albert, docteur en médecine.

BILLOT, Achille, professeur de dessin au Lycée.

BOIN, avocat.

BORIS ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Boulerot, Léon, propriétaire.
Bouvier, avocat et littérateur.
Bruchon, Alexis, avoué.
Buchin, Maurice, artiste peintre.
Bury, avocat.
Chapuis, pharmacien.
Chomereau de Saint-André, Gaston, chef d'escadrons.
Chopart, chef de section au chemin de fer.
Clément, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-les-Chilly.
Clerc, Léon, contrôleur des contributions directes.
Clertan, négociant.
Clos, Auguste, artiste peintre et photographe.
Clos, Louis, artiste peintre.
Cochet, entrepreneur.
Cuenne, conseiller municipal.
Dalloz, Charles, avocat.
Delatour, curé de St-Désiré.
Deleschaux, Désiré, propriétaire.
Devaux, Auguste, négociant.
Devaux, Jules, chimiste.
Dosman, propriétaire.
Finot, archiviste paléographe.
Gauthier, Charles, imprimeur.
Gerrier, Gustave, juge de paix.
Girard, professeur.
Gruet, id.
Guichard, Henri, docteur en médecine.
Guichard, Charles, homme de lettres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Guillermet, F., bibliothécaire.

Humbert, Marc, avocat.

Jobin, licencié en droit.

Labarge (de) C. ✻, colonel de cavalerie en retraite.

Large, négociant.

Lebrun, avocat.

Magnin ✻, ancien officier, à l'Etoile.

Mermet, pharmacien de première classe.

Paillot, architecte.

Perraud, professeur.

Prost, Camille, banquier.

Ragmey ✻, Charles, docteur en médecine, maire de la ville de Lons-le-Saunier.

Rebour, Gustave, avocat.

Rhin, Charles-Gustave.

Robert, Adolphe.

Robert, Zéphirin, archiviste, conservateur du musée de la ville de Lons-le-Saunier.

Rousseaux, avocat, membre du conseil municipal.

Ruty ✻, membre du Conseil général, président du Comice agricole.

Sappel (de) ✻, maire de l'Étoile.

Serrurot, curé des Cordeliers.

Thurel, ingén^r civil, membre du conseil municipal.

Toubin, professeur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres résidant dans le département.

MM.

S. A. S. le prince Pierre d'Aremberg ✻, domicilié à Arlay.

Amyon, Charles, artiste musicien à Poligny.

Baille, Fernand, manufacturier à Saint-Claude.

Baud ✻, capitaine du génie en retraite à Salins.

Benoit, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.

Benoit, vérificateur des douanes et géologue, à Paris.

Bergeret, docteur en médecine, à Montigny-les-Arsures.

Bigueurre, ancien juge de paix, à Bletterans.

Bousson de Mairet, homme de lettres, à Arbois.

Buquet, ancien maire, à Salins.

Chassey (Burtel de), Abel, propriétaire à Mirebel.

Chevassu ✻, membre du Conseil général, maire de Poligny.

Clerc, Thimothée, propriétaire, à Cousance.

Corneille Saint-Marc, ancien principal du collége, à Saint-Amour.

Davin, bibliothécaire, à Dole.

Elory, peintre, à Dole.

Le marquis de Froissard, à Bersaillin.

Le comte Froissard de Broissia ✻.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Guichard, ancien percepteur, à Cousance.

Guillaumeau, docteur en médecine, à Poligny.

Guirand, Ed., géologue, à St-Claude.

Lamy ✱, manufacturier et maire de Morez.

Le Mire ✱, Jules, membre du Conseil général, maire de Poitte.

Mérona (de), Henri, membre du Conseil général, président du Comice agricole d'Orgelet.

Morel ✱, Gustave, membre du Conseil général et juge de paix, à Arinthod.

Moulignon (de), propriétaire à Voiteur.

Munier, docteur en médecine, à Foncine-le-Haut.

Pidancet, Just, géologue, à Poligny.

Prost, médecin, à Gendrey.

Regnault, peintre, à Nevy-sur-Seille.

Robin, curé, à Digna.

Ronchaux (de), Louis, homme de lettres, à Saint-Lupicin.

Rouget, médecin cantonal, à Arbois.

Roux de Rochelle, Jules-Victor-Emmanuel, à Villevieux.

Ruffier, Nestor, à Dole.

Sauria, Charles, médecin, à St-Lothain.

Thiboudet, Désiré, homme de lettres, à Ruffey.

Vattard, bibliophile à Saint-Ylie.

Le marquis de Vaulchier, au Deschaux.

Vertheret, ingénieur à Dole.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres correspondants.

MM.

Arène, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.

Barte de Sainte-Fare, conservateur des forêts, à Strasbourg.

Barthélemy, Anatole, numismate, à Mâcon.

Baudot, Ernest, lieutenant d'artillerie.

Bertrand, avocat général, à Besançon.

Besson, Faustin, peintre, à Paris.

Besson, Paul, avocat à Paris.

Boulatignier O. ✠, conseiller d'Etat, à Paris.

Bouteille, conservateur du musée, à Grenoble.

Bowy, Antoine, graveur en médailles, à Paris.

Buchot, secrétaire général de préfecture.

Burkardt, conseiller à la cour d'appel à Bâle.

Buquet, Paul, ingénieur civil, à Dieuze.

Chalandre, géologue, à Lyon.

Chambard, Léopold, statuaire, à Paris.

Chamberet (de) ✠, membre du Conseil général du Jura, lieutenant-colonel d'état-major, à Paris.

Chamberet (de), Ernest, professeur, à Lyon.

Chesne, Alphonse, juge, à Vesoul.

Chevassus, Adolphe, homme de lettres, à Mâcon.

Chereau, docteur en médecine, à Paris.

Clerc ✠, Edouard, président de chambre, à Besançon.

Colombet, Victor, contrôleur des contributions directes.

Coquet, André, mécanicien de marine.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

CORTAMBERT, E., bibliothécaire, à la Bibliothèque impériale, à Paris.

CORTAMBERT, Richard, secrétaire de la Société de géographie, rue de Saintonge, 62, à Paris.

CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

DALLOZ ✻, Edouard, président du Conseil général, député du Jura, 18, rue Vaneau, à Paris.

DARCHE, Henri, substitut du procureur général, à Besançon.

DARIÈS, propriétaire à Bordeaux.

DEFRANOUX, inspecteur des contributions, en retraite, à Epinal.

DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Montargis.

DESCHAMPS, Emile, homme de lettres, à Paris.

DESVERNOIS, chancelier du ministère de France à la Haye.

DORNIER, inspecteur des écoles, à Vesoul.

DUPONT-DELPORTE, homme de lettres, à Paris.

DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

FERRAND ✻, ingénieur des ponts et chaussées, à Coulommiers (Marne).

FINOT, ancien principal du collége à Luxeuil.

FOURTIER ✻, à Paris.

GAGNEUR, Wladimir, littérateur, à Paris.

GAILLARD, Ferdinand, graveur, à Paris.

GASPARD, docteur en médecine.

GAUTHIER, Jules, élève de l'école des Chartes, à Besançon.

GAUTHIER-VILLARS ✻, Albert, imprimeur, à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Gérard, Jean, capitaine de frégate, à Toulon.
Gibert, Ferdinand, météorologiste.
Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
Gouniot, professeur de rhétorique, à Blois.
Grandidier, sous-inspecteur des forêts.
Guenard, maître de forges, à Besançon.
Guigaut, Hippolyte, docteur en droit, avocat, à Louhans.
Guyard, Auguste, homme de lettres, rue Cassette, à Paris.
Hauchecorne, pharmacien, à Yvetot (Seine-Infér.).
Huet, professeur de philosophie, à Paris.
Hugo, Victor, de l'Académie française.
Jacquemier, de l'Académie de médecine de Paris.
Jeannin, homme de lettres, rue de Valois, à Paris.
Jolibois, curé, à Trévoux.
Joly, Maurice, avocat, rue Jacob, 3, à Paris.
Jolyet, sous-inspecteur des forêts, à Lure.
Jousserandot, Louis, avocat, à Thonon.
Kerr (lady), Louise, Hereford-Street, 3, à Londres.
Lalanne (l'abbé), directeur du collége Stanislas, à Paris.
Lancrenon, conservateur du musée, à Besançon.
Lanquëtin, Eugène, docteur en médecine, 56, rue d'Amsterdam, à Paris.
Langue, Alfred, agronome, à Paris.
Lanoix ✻, conseiller à Besançon.
Laroze, Désiré, naturaliste, près Mâcon.
Léger, ingénieur civil.
Lejoyant, inspecteur des télégraphes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.

LEPAGE, archiviste, à Nancy.

LEZAY-MARNÉZIA ✻ (comte de), membre du Conseil général du Jura, premier chambellan de S. M. l'Impératrice, à Paris.

LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.

LORY, professeur de géologie, à Grenoble.

MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

MALLARD, peintre, à Genève.

MALLE, secrétaire de la Société des sciences, à Strasbourg.

MARMIER, Louis, inspecteur d'Académie, à Dijon.

MARMIER, Xavier ✻, homme de lettres, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris.

MARMIER ✻, général de brigade, à Constantine.

MARCOU, Jules, géologue, à Salins.

MARQUISET, ancien sous-préfet de Dole, à Paris.

MATHEZ, professeur de mathématiques, à Laon.

MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.

MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.

MÈNE, Charles, chimiste, à St-Chamon (Loire).

MONNIER, Emile ✻, ancien mécanicien de la marine impériale, au Hâvre.

MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine impériale.

MOREL, tailleur à Brest.

PARANDIER ✻, membre du Conseil général du Jura, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.

PARROT, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Paul, Constantin, agrégé de l'école de médecine, rue du Bac, 128, à Paris.

Perraud (de Monay) ✠, statuaire à Paris, membre de l'Institut.

Pianet, sculpteur, à Paris.

Pidoux ✠, docteur en médecine, rue de l'Université, 26, à Paris, médecin des hôpitaux.

Poncin, chef d'institution, rue de la Bourse, 4, à Lyon.

Pothenot, professeur d'histoire.

Rambert, Charles, dessinateur, à Paris.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

Reure (de), curé à Louhans.

Robert fils, docteur en médecine, à Strasbourg.

Robert, sous-intendant militaire, à Metz.

Rossignol, naturaliste à Pierre (Saône-et-Loire).

Seringe, professeur de botanique, à Lyon.

Sorlin, docteur en médecine, à Paris.

Soupey, ingénieur civil.

Thiria, ingénieur des mines.

Tissot, homme de lettres, à Paris.

Tuetey, paléographe-archiviste, rue Racine, 6, à Paris.

Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.

Viancin, membre de l'Académie, à Besançon.

Vincent, chirurgien de marine à l'hôpital militaire de Brest.

Wey ✠, Francis, inspecteur des archives de l'Empire, ancien président de la Société des gens de lettres, rue du Hâvre, 11, à Paris.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de Lamarne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, Paris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

34. Association philotechnique, à Paris.

35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages.
Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour. — Corneille SAINT-MARC.	1
Extrait des Cadastres des Communes du Jura. — Ed. TOUBIN .	377
Cahiers de Doléances du Bailliage de Salins. — Id.	456
Etude sur un Crâne trouvé à Voiteur	469
Souvenirs d'un Octogénaire de Province. — Désiré MONNIER .	485
Mosaïque. — Paul SAVIANGE	549
Troisième Rapport sur les Fouilles scientifiques de la vallée de Baume. — Louis CLOZ.	599
Liste des membres de la Société	619
— des Sociétés correspondantes.	629

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

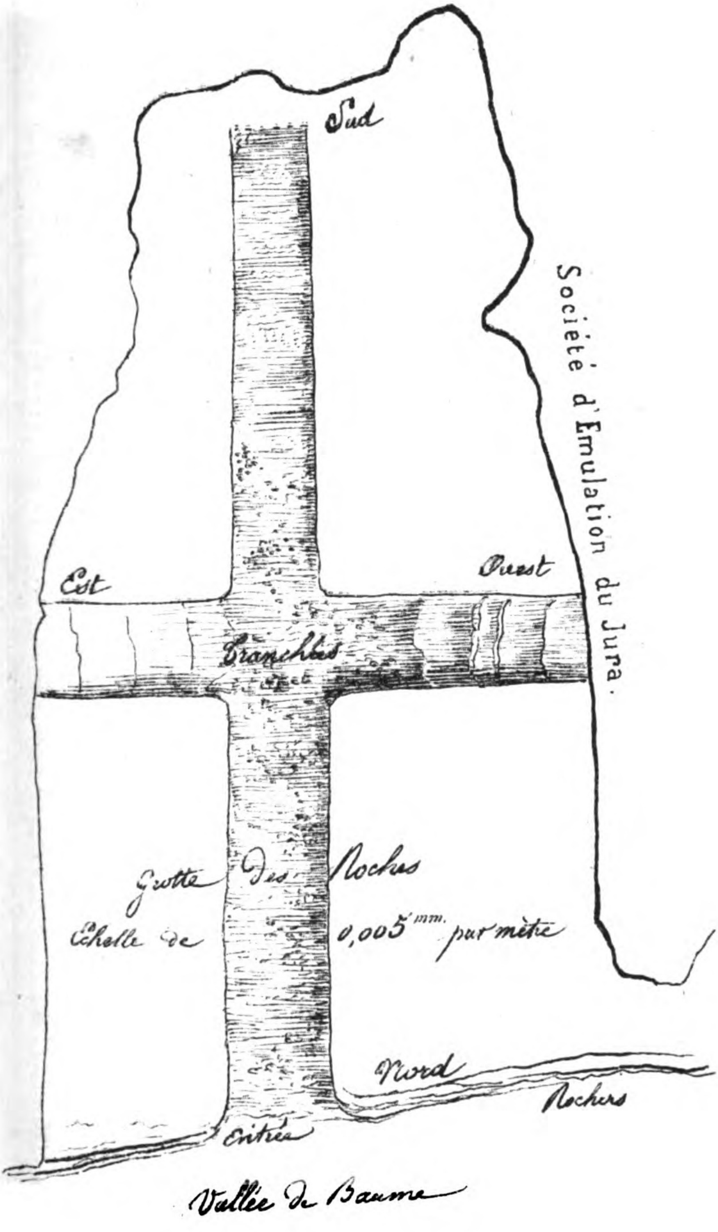

Société d'Emulation du Jura.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche I.

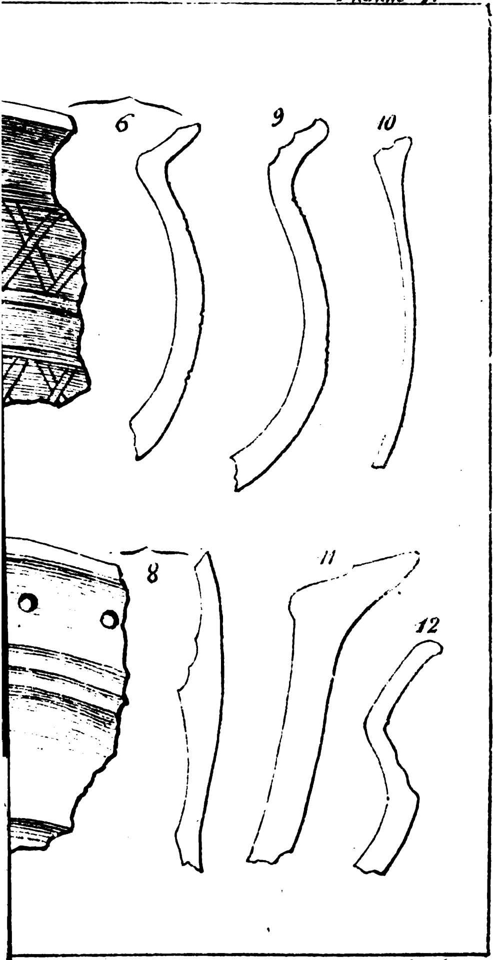

L. Clos

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche II.

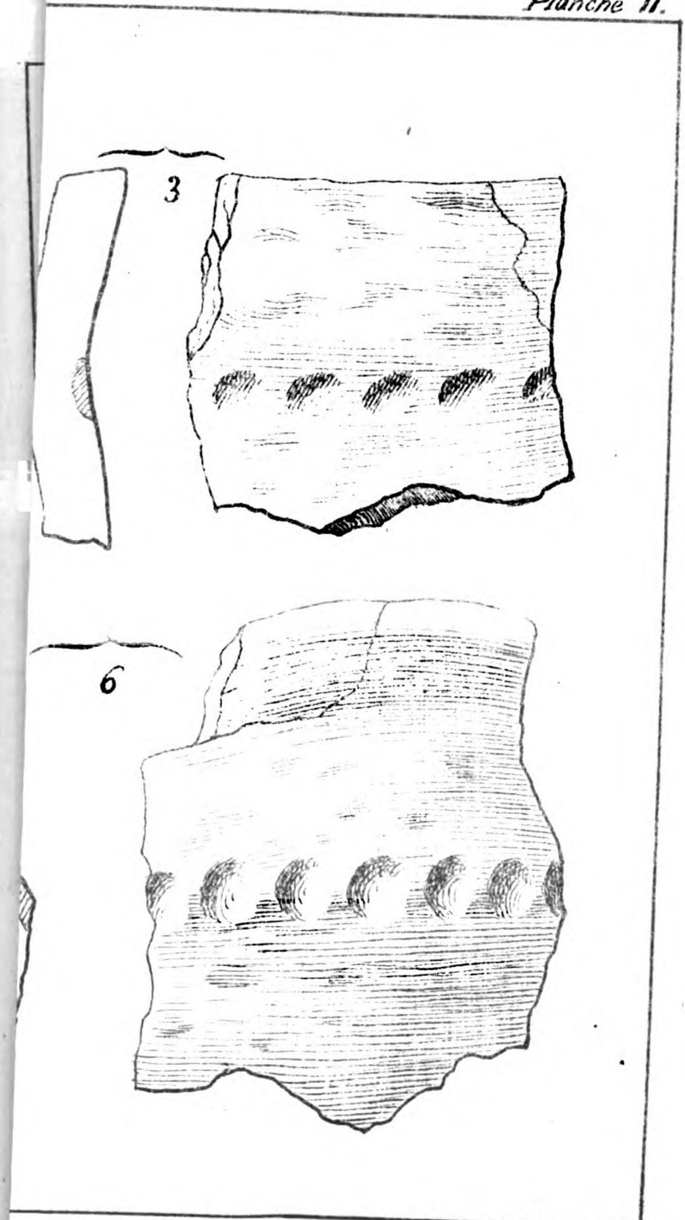

L. Clos

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche II.

3

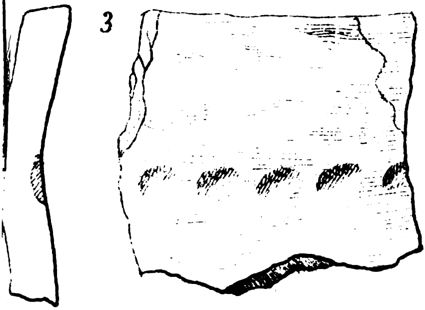

6

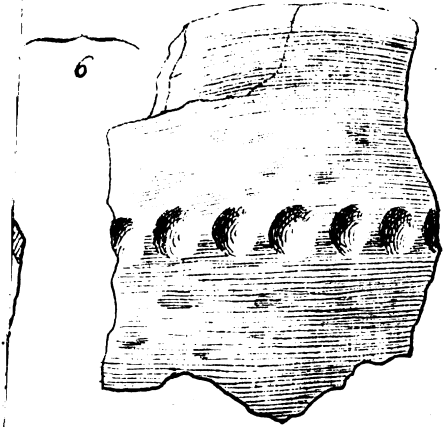

L. Clos

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche III.

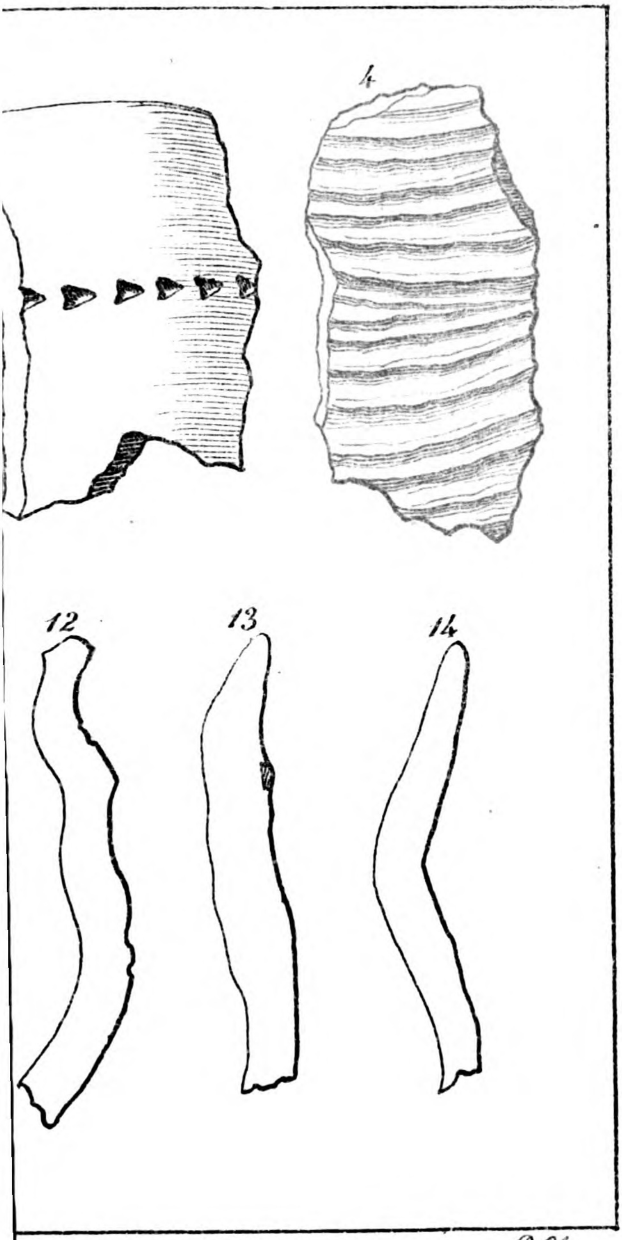

Le Clos.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche IV.

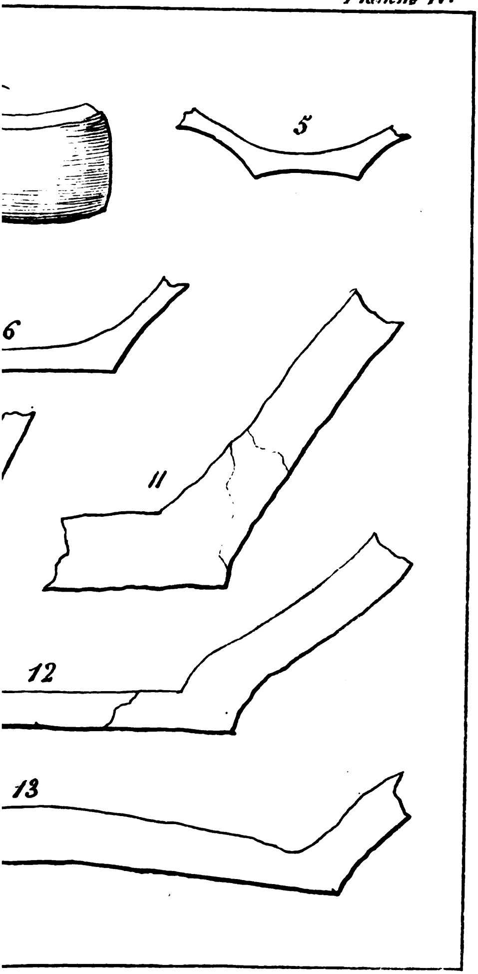

L. Clos

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

possible de les terminer cette année si personne ne vient en aide à notre faible budget.

Je ne terminerai pas ce rapport sans adresser, en votre nom, les plus sincères remerciements à Messieurs les Membres du Conseil général de notre département pour l'allocation que, dans l'intérêt de la science locale, ils veulent bien chaque année mettre si généreusement à la disposition de notre Société. J'adresserai aussi les mêmes remerciements à Son Excellence M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et à M. Jourdan, doyen de la Faculté des Sciences et conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Lyon, pour les secours inespérés qu'ils nous ont envoyés; ce dernier, spécialement pour les fouilles de la vallée de Baume.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche première.

N° 1. — Lame de couteau en bronze antique (trouvée à la source).

N° 2. — Morceau de bronze antique (source).

N° 3. — Epingle de bronze antique id.

N° 4. — Pointe de flèche en silex (onyx translucide), trouvée sous les tufs.

N^os^ 5 à 12. — Fragments et profils de poteries noires, présumées gallo-romaines (grotte des roches).

N° 13. — Fond de vase (grotte des roches).

Planche 2.

N^os^ 1 à 6. — Profils de rebords et fragments de poteries grossières, présumées celtiques (source).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Planche 3.

Nos 1 à 4. — Profils de rebords et fragments de poteries grossières antéhistoriques (tufs).

Nos 5 et 6. — Profils de rebords de poteries grossières (grotte des roches).

Nos 7 à 14. — Profils de rebords de poteries grossières (source).

Planche 4.

Nos 1 à 4. — Fragments d'anses de poteries grossières (source).

Nos 5 à 13. — Fragments et profils de fonds de vases présumés celtiques (source).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05531 3012

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN